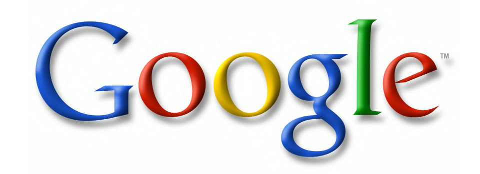




MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BASTON

CHANOINE DE ROUEN

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

M. L'ABBÉ JULIEN LOTH ET M. CH. VERGER.

TOME I

1741-1792



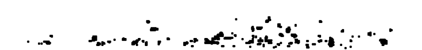
PARIS

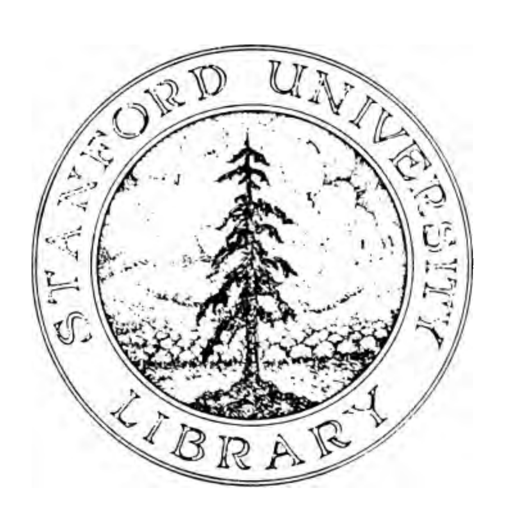
ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

15. 1897




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BASTON

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BASTON

CHANOINE DE ROUEN

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

M. L'ABBÉ JULIEN LOTH ET M. CH. VERGER.

TOME I

1741-1792



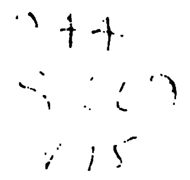
PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

1897



BESANÇON. — IMP. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

***Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage* Mémoires de l'abbé Baston *lui a paru digne d'être publié par la* Société d'histoire contemporaine.**

Fait à Paris, le 15 juillet 1897.

***Signé :* Victor Pierre.**

Certifié :

Le Secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

Albert Malet.

INTRODUCTION

M. l'abbé Baston, prêtre, docteur en théologie, chanoine et vicaire général de Rouen, évêque nommé de Séez, baron de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, a assisté aux événements les plus tragiques de l'histoire contemporaine et fourni une longue et honorable carrière. Il a traversé les règnes de Louis XV et de Louis XVI, la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Restauration ; il a vu l'agonie et la ruine de l'antique Église de France et sa merveilleuse résurrection. Doué d'un esprit vif et pénétrant, d'une science théologique peu commune, il a voulu prendre part à la lutte des idées et des doctrines qui a précédé et suivi la catastrophe, et il a laissé quarante-deux ouvrages imprimés, volumes ou brochures, et nombre de manuscrits qui témoignent de son zèle, de son savoir et de la fécondité de sa plume. Proscrit pour la foi, dans une petite ville d'Allemagne, il s'est plu à recueillir ses souvenirs, autant pour tromper les longues heures de l'exil que pour conserver à la postérité de précieux documents, et il y a commencé ses Mémoires, poursuivis après la tourmente et terminés à Rouen en 1818. Ce sont ces Mémoires que nous publions aujourd'hui. Conservés en manuscrit dans la bibliothèque municipale de Pont-Audemer, ils voient le jour pour la première fois.

Notre plus douce obligation est d'exprimer à l'administra-

tion municipale de Pont-Audemer notre reconnaissance pour l'empressement et la bienveillance qu'elle a mis à exaucer nos vœux. A peine lui avions-nous formulé notre demande par l'aimable entremise de M. Ch. Verger, le conservateur si dévoué de sa riche bibliothèque, qu'elle nous a accordé, avec l'esprit intelligent et libéral qui la distingue, la libre disposition des précieux volumes et l'autorisation de les publier.

C'est en 1891 que les Mémoires manuscrits de M. Baston ont été acquis par M. Ch. Verger pour la bibliothèque de Pont-Audemer, de la famille de M. Baston, qui en avait hérité et qui était représentée à cette époque par M. Allais, tanneur au Mans, petit-neveu par alliance du savant ecclésiastique. Ils avaient déjà été consultés par divers écrivains. Au lendemain de la mort de M. Baston, ils avaient servi à composer une notice biographique parue à Rouen, chez Baudry, 1825, petit in-8 de trois feuilles, tirée à cinquante exemplaires et non mise dans le commerce, et dont s'est inspiré l'écrivain anonyme de l'*Ami de la religion* [1], dans les articles qu'il a consacrés dans ce journal à M. l'abbé Baston.

Plus tard, M. Canel, très connu des lecteurs normands pour ses travaux d'érudition, publia sur la vie et les écrits de M. l'abbé Baston une notice étendue, où il mit à profit les Mémoires qui lui avaient été communiqués [2]. Vers la même époque, M. l'abbé Langlois, chanoine honoraire de Rouen, eut ces Mémoires en communication et en fit des extraits demeurés manuscrits, — copiés d'ailleurs par d'autres érudits, — aujourd'hui en la possession de M. Ch. Lormier, l'un de nos bibliophiles les plus distingués.

Ces extraits comprennent environ trois cents pages et ne sauraient remplacer le manuscrit original, qui compte plus de deux mille pages in-folio d'une écriture serrée. Divisées en six cahiers reliés en trois volumes, ces deux mille pages ne sauraient toutes être publiées. Elles renferment de longs détails de

1. 1er, 18, 25 novembre 1826.
2. Rouen, Le Brument, 1861, in-12, 257 p.

famille et des anecdotes très développées, sans utilité pour le lecteur. Nous avons dû sacrifier la moitié des Mémoires, c'est-à-dire tout ce qui est étranger à l'histoire. Nous avons conservé scrupuleusement les faits, les réflexions, les impressions même qui méritent l'attention. Nous avons à peine besoin de dire que nous n'avons fait subir au texte conservé aucune altération, si légère fût-elle. Cette publication est une œuvre historique et, comme telle, de la plus parfaite exactitude.

Nous laissons à l'auteur la prolixité et les négligences qu'on rencontre parfois dans son style, et surtout la responsabilité de ses opinions. Il en est qu'un écrivain orthodoxe ne pourrait plus avouer aujourd'hui : ainsi le gallicanisme, encore professé et toléré de son temps.

M. l'abbé Baston est de son siècle et de sa génération. Il eût pensé et écrit autrement s'il eût vécu de nos jours.

Il serait souverainement injuste de rendre un éditeur solidaire des sentiments d'un auteur mort depuis trois quarts de siècle. Les Mémoires de M. Baston ne sont plus maintenant qu'un témoignage et un document pour servir à l'histoire. Fils très humble et très soumis de la sainte Église, nous réprouvons tout ce qu'elle réprouve et nous croyons du plus profond du cœur tout ce qu'elle enseigne. Ces réserves faites, nous estimons qu'on trouvera dans ces volumes un tableau fidèle des événements, des opinions, des mœurs ecclésiastiques de cette période si mouvementée de la fin du siècle dernier, qui sera longtemps un sujet d'études pour les penseurs et les historiens.

Bien qu'un siècle ait passé sur la Révolution et qu'elle ait creusé un abîme entre l'ancienne et la nouvelle France, l'histoire de cette période est d'un intérêt capital, comme le point de départ d'une ère nouvelle et l'origine de la France contemporaine. On y reviendra toujours pour comprendre les modifications profondes opérées dans nos lois, nos mœurs, nos usages et notre vie nationale. Les chroniques locales, les témoignages particuliers fournissent sur cette époque extraor-

dinaire des renseignements qu'on ne peut demander aux histoires générales, et qui éclairent d'une lumière plus vive et plus nette les hommes et les événements.

Faisons connaître brièvement l'auteur de ces Mémoires.

I.

Guillaume-André-René Baston naquit à Rouen, sur la paroisse Saint-Godard, le 29 novembre 1741, l'aîné de onze enfants. Son père, receveur des impositions municipales de Pont-Audemer, était, quoique sans fortune, un homme distingué, bien au-dessus de sa condition, et sa mère une femme accomplie. Leur fils hérita de l'élévation de leurs sentiments, de leurs instincts délicats, de la sensibilité et de la générosité de leur cœur. Il prit dès l'enfance le goût de la bonne société et sortit vite de son milieu en fréquentant à Paris et à Rouen chez les meilleures familles. Il faut tenir compte de ces circonstances pour bien connaître M. Baston, qui eut toujours de hautes aspirations, des habitudes distinguées. Il commença ses études à Pont-Audemer et les acheva à Rouen, au collège tenu alors par les Jésuites. Il reçut la tonsure en 1756, après sa première année de philosophie, et entra dans la communauté des Robertins à Paris, dirigée par Messieurs de Saint-Sulpice. Il y fit son *quinquennium* et fut reçu, le 11 octobre 1763, maître ès arts dans l'Université de Paris, et le 31 du même mois, bachelier en théologie.

Il lui fallait attendre deux ans avant d'entrer en licence· Messieurs de Saint-Sulpice l'envoyèrent professer la philosophie au séminaire d'Angers. Il y reçut les ordres majeurs et fut ordonné prêtre le 24 mars 1766. Ses supérieurs le rappelèrent alors à Paris et le nommèrent maître de conférences au séminaire Saint-Sulpice. Il fit alors sa licence où il eut pour condisciples : l'abbé de la Luzerne, depuis cardinal ; l'abbé Duvoisin, mort évêque de Nantes, si connu par ses ouvrages

et par la confiance que lui accorda Napoléon; M. de l'Écuy, grand vicaire de Paris; l'abbé Taillet [1], grand vicaire de Saintes, l'*alter ego* et l'ami de Mgr Pierre-Louis de la Rochefoucauld, le martyr des Carmes, et d'autres sommités ecclésiastiques. M. Baston brilla parmi ces hommes d'élite et fut le deuxième de la licence, qu'il obtint le 7 février 1770. Il devait avoir le premier rang, mais un usage dont il parle longuement dans ses Mémoires s'y opposa. Le 20 du même mois, il prononça le discours des *Paranymphes*, qui ne passa pas inaperçu.

Le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, instruit du mérite du jeune licencié, lui offrit le premier canonicat vacant de son diocèse et des lettres de grand vicaire s'il consentait à s'attacher à lui, mais l'abbé Baston préféra revenir à Rouen, où Mgr de la Rochefoucauld lui confia, à la fin de l'année 1770, la chaire de théologie au collège dont il était le protecteur.

Il devint le commensal de l'abbé de Saint-Gervais, depuis doyen du chapitre, qui avait été, dès son enfance, son bienfaiteur et resta jusqu'à sa mort son meilleur ami.

Son enseignement théologique fit époque à Rouen. Il avait pour collègue M. l'abbé Tuvache de Vertville, et tous deux firent paraître leurs cours, sous le nom de *Lectiones theologicæ*, ou Théologie de Rouen, en dix volumes in-12, de 1779 à 1784, réimprimés en 1818. Les *Nouvelles ecclésiastiques* accusèrent Baston d'ultramontanisme et criblèrent la Théologie de Rouen de critiques aussi acerbes qu'injustes [2]. Les reproches adressés par l'organe janséniste à M. Baston font son éloge; d'ailleurs cette hérésie n'eut pas d'adversaire plus déterminé que lui.

M. Lebay, curé de Veules, nous a laissé dans ses Mémoires, analysés par nous dans la *Semaine religieuse* [3], une appréciation, sincère à coup sûr, de l'enseignement de ses maîtres.

1. Né à Rouen en 1744. M. Louis Audiat, dans son beau livre sur Pierre-Louis de la Rochefoucauld (Desclée, 1897), lui a rendu pleinement hommage
2. *Nouvelles* des 26 février 1783, 6 octobre 1785, 27 février 1786.
3. *Semaine religieuse de Rouen*, année 1876, p. 466 et suiv.

Admis à suivre les cours de théologie vers 1778, il écrit : « Notre premier traité fut celui de *l'Église*. C'était le chef-d'œuvre de notre maître (M. Baston), comme celui de la *Religion* l'était de son collègue (M. Tuvache). Si l'on ne profitait pas dans cette classe, il n'en tenait ni aux soins ni aux facultés des maîtres. Ils étaient tous deux licenciés *in utroque jure*. L'un avait plus d'extérieur, mais l'autre était bien plus profond. » Cette appréciation de M. Lebay est exacte pour qui a lu les traités des deux théologiens. M. Tuvache est abondant, M. Baston concis; la phrase est recherchée et les arguments très développés chez M. Tuvache; la langue de M. Baston est plus simple, sa dialectique plus serrée, ses preuves poussées plus à fond.

M. Lebay nous assure que le dogme tenait une plus grande place que la morale dans l'enseignement. Les thèses publiques ne laissaient pas que de piquer l'émulation. La soutenance de ces thèses, assez souvent imprimées, avait lieu avec une certaine solennité. On y conviait les vicaires généraux, les chanoines, les curés de la ville, et on argumentait pendant plusieurs heures contre les jeunes théologiens, dont on pouvait ainsi juger le savoir et la facilité d'élocution. M. Baston ne se contentait pas de ses classes au collège, il écrivait dans divers journaux des articles théologiques ou philosophiques ; il publiait des ouvrages que nous ne pouvons qu'indiquer ici à leur date [1].

II.

Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, récompensa M. Baston par un canonicat à la cathédrale, di-

1. 1772. *Réponse au Mémoire et à la Consultation de M. Linguet*, touchant l'indissolubilité du mariage. Paris, 1 vol. in-12.

1775. *Lettre de M. Philétès, curé catholique dans le diocèse de R., en Angleterre*, à MM. les curés du diocèse de Lisieux, en France, protestant

gnité alors très enviée (décembre 1778). On verra, dans ses Mémoires, avec quel respect, quelle estime, et même quelle émotion, il parle du chapitre de Rouen, dont il fut assurément l'un des membres les plus instruits et les plus zélés. Loin de se reposer, il se livra avec une nouvelle ardeur à l'exercice du ministère, prêchant, confessant, dirigeant presque sans relâche. Avec une santé délicate, il avait une puissance de travail peu commune, et ne se reposait de ses graves occupations que par des écrits où l'imagination avait plus de part que l'érudition. C'est ainsi qu'il consacra quatre volumes in-8 à une fiction assez ingénieuse et qui n'est pas sans intérêt, sous ce titre : *Narration d'Omaï, insulaire de la mer du Sud, ami et compagnon du capitaine Cook ;* ouvrage (supposé) traduit de l'italien par M. K*** et publié par le capitaine L. A. B. Le jeune insulaire visite l'Europe et étudie la religion, les mœurs, les productions, l'histoire des divers pays et rentre dans sa patrie la tête pleine de projets et de réformes, qui donnent lieu à des dissertations philosophiques et politiques dans le genre de celles qui étaient si à la mode dans les années immédiatement antérieures à la Révolution. Cet ouvrage eut du succès : il fut même traduit en plusieurs langues.

Nous voici à l'époque qui ébranla la France jusqu'en ses fondements : 1789 ! M. Baston, attaché fortement à la monar-

contre le mandement et instruction pastorale de leur évêque, des 20 décembre 1773 et 20 avril 1774, qui ordonnent des conférences et des retraites ecclésiastiques. Londres (Lisieux), 1 vol. in-8.

1776. *Confession de M. l'abbé D.*, auteur des *Lettres de Philétès*, pour servir de supplément, de rétractations et d'antidote à son ouvrage. Louvain (Rouen), 1 vol. in-8.

1777. *Les entretiens du pape Ganganelli*, servant de suite aux lettres du même auteur, nouvelle édition augmentée ; ouvrage (supposé) traduit de l'italien de Monsignor S. Anvers, chez Philippe Frakenner, 1 vol. in-12.

1778. *Confidences de deux curés protestants du diocèse de L. (Lisieux)* au sujet d'une brochure intitulée *Défense des droits du second ordre....*, données au public par M. Exomologèse, vicaire de ***, avec un commentaire par le même. Edimbourg (Rouen), 1 vol. in-8.

1779. *Voltairimeros*, ou première journée de M. de V. dans l'autre monde. Bruxelles, 2 vol. in-12.

chie, n'était pas l'ennemi des réformes utiles ou opportunes, mais il ne les attendait que de la royauté et non des États généraux, et moins encore de l'Assemblée nationale constituante, dont il prédit, dès les premiers jours, les erreurs et les fautes.

Quand cette Assemblée entreprit sur le domaine ecclésiastique et édicta la funeste constitution civile du clergé, il entra en lice contre les novateurs avec une énergie, une verve, une persévérance infatigables. En deux ans (1791 et 1792), il publia vingt-quatre brochures, dont plusieurs ont la dimension et l'importance de vrais ouvrages. Bornons-nous à en citer les titres, car s'il fallait les analyser, nous aurions à recommencer l'histoire même de cette lamentable époque [1].

Ainsi, toujours sur la brèche, Baston tenait tête à tous ses adversaires et ne laissait passer aucune erreur, aucune entreprise du mal sans les signaler, les discuter et les flétrir.

1. 1791. *Doctrine catholique sur le mariage*, par M. l'abbé B., P. D. T. (professeur de théologie). 1 vol. in-12.

— *Solution d'un cas de conscience* proposé par quelques-uns de MM. les chapelains de l'église cathédrale de Rouen, in-8.

— *Adresse de quelques catholiques de Rouen* à tous les catholiques du département de la Seine-Inférieure. Rouen, in-8.

— Observations de quelques théologiens sur un écrit intitulé : *Adresse de la Société des amis de la constitution de Rouen à tous les citoyens du département de la Seine-Inférieure sur le serment que doivent prêter les ecclésiastiques fonctionnaires publics*. Rouen, veuve Laurent-Dumesnil, in-8.

— *Réponse aux calomnies des clubistes de Rouen* consignées dans leur pétition à l'Assemblée nationale, sur la destruction des maisons religieuses. Rouen, in-8.

— *Doutes proposés à M. V. (Verdier), curé de C.-le-R. (Choisy-le-Roy)*, sur sa promotion à l'épiscopat. Rouen, in-8.

— *Lettres d'un curé du diocèse de Rouen à M. Charrier de la Roche*, élu évêque du département de la Seine-Inférieure. Paris, in-8.

— *Guillaume, prêtre dans le diocèse de Rouen*, à M. Louis C. de la R., évêque constitutionnel du département de la Seine-Inférieure, salut et retour à l'unité. Rouen, in-8.

— *Remarques sur la lettre circulaire de M. Charrier de la Roche*, en date du 18 mars 1791. Rouen, in-8.

— *Éclaircissements demandés à M. Charrier de la Roche* sur un écrit intitulé : *Lettre pastorale de M. l'évêque de Rouen aux fidèles de son diocèse*. Rouen, in-8.

— *Analyse critique et raisonnée de plusieurs ouvrages sur la constitution*

Ces écrits furent-ils inutiles ? Non, certes ; ils soutenaient le courage et la persévérance des bons, ramenaient les indécis et même quelques égarés, comme nous en avons la preuve formelle dans plusieurs rétractations rendues publiques. Ainsi tout le monde crut en ce temps-là que la démission de M. Verdier, élu évêque constitutionnel, et celle de M. Charrier de la Roche furent amenées par les écrits lumineux et irréfutables de M. Baston [1].

Les services qu'il rendit à la cause de la vérité, au péril de sa liberté et de sa vie, furent à cette époque reconnus de tous. On les oublia plus tard, on les méconnut, comme il arrive souvent. Des gens, qui n'avaient rien dit ni rien risqué, osèrent contester son zèle, et même son orthodoxie. Arrivés aux honneurs, quand il était resté dans son humilité, ils le traitèrent de haut et le renièrent. Ces coups furent très sensibles au cœur délicat de M. Baston, mais sa foi lui permit de

civile du clergé, composés par M. Charrier de la Roche, député à l'Assemblée nationale, élu évêque du département de la Seine-Inférieure et métropolitain des côtes de la Manche. Rouen, in-8.

— *Suite de l'analyse des ouvrages de M. Charrier de la Roche*. Rouen, in-8.

— *Conclusion de l'analyse des ouvrages de M. Charrier de la Roche*. Rouen, in-8.

— *Au Solitaire*, auteur des réflexions tirées de l'Écriture sainte sur l'état actuel du clergé de France, paix et salut. Rouen, in-8.

— *Point de réplique au Solitaire* (signé Philalèthe). Rouen, in-8.

— *Remontrance au peuple*. Rouen, in-8.

— *Apologétique pour les persécutés*. Au peuple de la ville de R. (Rouen), des campagnes circonvoisines et de tout le département de ***, salut et bénédiction en celui qui est la force des faibles et la consolation des affligés. Rouen, in-8.

— *Aperçu d'un citoyen* sur le serment demandé à tous les ecclésiastiques par la nouvelle législature. Rouen, in-8.

1792. *Le bon pasteur dédié à ses brebis* (en vers). Rouen, in-8.

— *Psaume imité de Jérémie* (en vers). Rouen, in-8.

— *La rareté*, ou les inassermentés défendus et pleinement justifiés par M. Gratien. Rouen, in-8.

— *M. Gratien invité à revoir ses assertions sur le mariage*. Rouen, in-8.

— *Essai de morale* à l'usage de l'Église gallicane non assermentée. Rouen, in-8.

— *Supplément à l'Essai de morale*. Rouen, in-8.

1. Voir M. Canel, *Notice sur M. Baston* (Rouen, 1861), p. 43.

les supporter dignement et pieusement. C'est une grande force qu'une conviction profonde, et comme il le dira dans ses Mémoires, sa foi alla toujours grandissante avec ses épreuves. Il avait aussi cette supériorité d'esprit qui permet à l'homme de s'isoler de la tourbe des médiocres et des intrigants et d'avoir ce légitime dédain de l'injustice qui est la suprême ressource des vaincus.

III.

M. Baston s'était prononcé trop ouvertement contre la Révolution et l'avait combattue avec trop d'éclat pour échapper à la persécution. On ne lui laissa pas ignorer le sort qu'on lui réservait. Comme il avait refusé le serment à la constitution civile et qu'il était soumis à la déportation, il n'hésita pas, après les massacres de septembre 1792, à s'exiler et à gagner Londres. Il a raconté les péripéties émouvantes de son départ et des dangers qu'il courut dans ce terrible moment. A Londres, il se mit aussitôt au travail, apprit l'anglais et rendit des services à ses confrères. Il a décrit l'organisation des secours aux prêtres émigrés avec sa clarté et sa fidélité habituelles, et ce passage de ses Mémoires, publié par nous en 1870 [1], a servi aux écrivains qui ont traité ce sujet. La santé de M. de Saint-Gervais, son inséparable ami, ne pouvant supporter le climat de Londres, M. Baston dut quitter cette ville, après un an de séjour, et se dirigea sur Ostende. M. de Saint-Gervais et lui traversèrent les Pays-Bas et s'arrêtèrent à Hers, près Maestricht, où ils résidèrent jusqu'en juillet 1794. L'approche des armées françaises les contraignit à la fuite. Ils séjournent successivement à Mosek, à Nimègue, à Arnheim, à Doesbourg et finissent par entrer en Westphalie.

1. *Almanach liturgique de Rouen.*

Ils choisissent Coesfeld pour lieu de résidence et y passent leur temps d'exil.

M. Baston a parlé avec reconnaissance et émotion de son séjour à Coesfeld. Il y trouva la paix, de bons amis, et y commença ses Mémoires. La proximité de Münster lui permettait de voir souvent le bon cardinal de La Rochefoucauld et d'entretenir avec son archevêque bien-aimé et les prêtres de Rouen qui l'entouraient en grand nombre les plus douces et les plus précieuses relations. Il fut appelé souvent au conseil archiépiscopal et chargé de rédiger des instructions pour les fidèles du diocèse de Rouen, dans les phases les plus aiguës de la persécution. Déjà, de Maestricht, en 1794, il avait publié une consultation théologique intitulée : *De l'absolution donnée à l'article de la mort par un prêtre schismatique constitutionnel*, contre les assertions de M. F., auteur du *Journal historique et littéraire*, in-8 de 88 pages. En correspondance aussi suivie qu'il se pouvait avec M. Malleux, resté à Rouen et muni des pouvoirs de Mgr de La Rochefoucauld, il lui transmettait les conseils et les décisions de l'autorité diocésaine.

M. Baston, qui avait l'oisiveté en horreur, se créa aussi dans l'exil des occupations manuelles. Il reliait des livres, il découpait en papier les dessins les plus variés et les plus délicats, il en composait des albums où il intercalait des gravures de piété, ce qu'il fit d'ailleurs dans sa vieillesse, quand ses yeux fatigués de la lecture ne lui permettaient plus une longue application ; il se livra surtout à Coesfeld à la pratique du tricot. Il confectionnait avec une grande habileté des bas, des gants, des camisoles, des vestes qui obtinrent succès et débit. On lui demanda des patrons : il y joignit des instructions techniques, dont les habitants s'inspirèrent pour se livrer eux-mêmes à cette nouvelle industrie. « Ce bon petit coin de terre, écrit-il, me devra une branche de talent utile.... Là des générations futures diront peut-être : C'est à un prêtre français que nous sommes redevables de l'art avec lequel nous savons combiner des mailles, pour en faire des ouvrages élégants.... »

Notre exilé ne négligeait pas les fonctions de son ministère. Il prêchait et confessait assidûment ; il rendait, partout où on l'appelait, les services du zèle et de la charité. Il faisait admirer la gravité des mœurs du clergé français dans un pays où la discipline et la dignité ecclésiastiques avaient souffert d'un long relâchement. Ses Mémoires sont curieux à consulter sur ce point. Les communautés et les ordres religieux eux-mêmes toléraient d'invraisemblables abus, et à ce point de vue, l'exode des prêtres français rendit à l'Allemagne, comme à l'Angleterre, de précieux et inoubliables services.

Les années se passèrent ainsi à Coesfeld de 1794 à 1800. La constitution de l'an VIII donna à M. Baston l'occasion de reprendre la plume et d'intervenir dans l'ardente polémique du moment. Le gouvernement exigeait des prêtres qui voulaient exercer le ministère une promesse de fidélité à la constitution. Les évêques exilés se montrèrent en majorité opposés à cette promesse, parce qu'elle semblait entraîner l'acquiescement à des lois existantes dont un grand nombre étaient malheureusement en désaccord avec la conscience chrétienne. On discuta vivement de part et d'autre. Des prêtres insermentés demeurés en France s'élevèrent contre cette promesse et déclarèrent qu'on devait éviter *in sacris* les ecclésiastiques *fidélistes*. Mgr le cardinal de La Rochefoucauld, qui s'était prononcé d'abord contre la promesse, fut averti, par des hommes graves et dignes de foi, du mauvais effet de sa décision et des exagérations auxquelles se livrait, à Rouen, un abbé Clément, qui devint plus tard le chef des anticoncordataires ou *Clémentins* dans notre région. Les consciences étaient de plus en plus troublées par ces dissensions. Le bon cardinal comprit alors le danger, et chargea M. Baston de composer une instruction raisonnable et populaire, qui pût arrêter les progrès du mal. M. Baston permettait la promesse de fidélité, avec les réserves doctrinales qu'elle comportait. La mort du vénéré cardinal, arrivée le 23 septembre 1800, devait compliquer la situation.

Le chapitre, quoique n'ayant pas le nombre de membres

requis par le concile de Trente pour une élection, crut pouvoir, en raison des circonstances exceptionnelles du moment, nommer des vicaires capitulaires. De son côté, Mgr d'Argentré, évêque de Séez, réfugié à Münster, prenait, comme le plus ancien suffragant, l'administration du diocèse de Rouen, d'après un bref du pape Pie VI de 1791, renouvelé en 1795 et prorogé depuis indéfiniment, qui chargeait l'archevêque métropolitain, et si le métropolitain venait à mourir, le plus ancien évêque suffragant, d'administrer les églises vacantes de sa province, dans le cas où les chapitres ne pourraient élire canoniquement un vicaire capitulaire. Pendant un an, il y eut à Rouen deux autorités différentes et deux sources de juridiction, jusqu'à ce que le Saint-Siège nommât, le 22 décembre 1801, M. de Salamon administrateur apostolique. Ce digne ecclésiastique, ancien conseiller clerc au Parlement de Paris, internonce du Saint-Siège en France pendant la Révolution, mort évêque de Saint-Flour en 1829, eut la plus heureuse influence à Rouen, où il groupa tous les bons catholiques autour de son autorité incontestée, et prépara ainsi les voies au rétablissement officiel du culte qui s'accomplit dans notre région sans grandes difficultés. Nous le croyons volontiers lorsqu'il écrit : « Je parvins à concilier et à calmer les esprits, malgré les obstacles que me suscitèrent les intrus. Le cardinal légat (Caprara) fut si content du succès de ma mission qu'il m'écrivit plusieurs lettres de la part du pape, dans lesquelles il me faisait part de la satisfaction de Sa Sainteté et m'assurait que j'avais même surpassé ses espérances [1]. »

M. Baston crut devoir, du lieu de son exil, prêcher à tous la conciliation et écrivit une brochure, sous ce titre : *la Branche d'olivier présentée aux ecclésiastiques du diocèse de Rouen* (Rouen, 1801, in-8), qui ne fut pas sans rassurer et pacifier bien des esprits.

Il attendait, pour revenir en France, que la situation fût

1. Cf. Mgr de Salamon, *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution*, publiés par M. l'abbé Bridier. Paris, Plon, 1890.

bien dessinée. Il voulait savoir à quoi l'obligeait le concordat récemment conclu et ce qu'il lui promettait de sûreté et de liberté. Il se montra d'ailleurs favorable à la pacification dans l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *le Docteur romain, ou Entretiens sur les démissions (des évêques) recueillis par le citoyen Fredensmann* (Rouen, 1802, in-8). Il quitta Coesfeld le 12 mai 1803. On imagine facilement les sentiments qu'il éprouva en revoyant, après dix ans d'exil, sa patrie et sa famille bien-aimées. On en trouvera dans ses Mémoires l'expression attendrie.

Son intention était de vivre dans la retraite. Il se rendit, en effet, près de sa sœur, qui habitait Saint-Laurent, près Pont-Audemer. Il avait soixante-deux ans. Il avait assisté à tant d'événements cruels, tant d'épouvantables catastrophes, qu'il avait soif de silence et de paix. Il ne voyait pas non plus sans tristesse la nouvelle constitution de l'Église de France : tant de bons et vénérables évêques dépouillés de leur siège, et plusieurs de ces intrus, qu'il avait vivement combattus dans ses ouvrages, placés à la tête de beaux diocèses. Il résolut donc de se tenir à l'écart. Son fidèle ami, M. l'abbé de Saint-Gervais, ne le lui permit pas. Ce vénérable ecclésiastique avait été choisi comme vicaire général par Mgr Cambacérès et avait repris son titre et sa stalle de doyen du chapitre. Il ne laissa pas ignorer au nouvel archevêque le talent et le mérite de M. Baston : aussi Monseigneur lui offrit-il la cure de Notre-Dame du Havre, l'une des principales du diocèse. M. Baston ne crut pas devoir accepter, n'ayant jamais exercé le ministère pastoral. Mgr Cambacérès lui proposa le premier canonicat vacant, et ayant bientôt connu par lui-même la haute intelligence, la distinction, les qualités aimables de M. Baston, il se l'attacha comme grand vicaire, official, théologal, et après la mort de M. de Saint-Gervais, lui accorda le titre, alors si important et si considéré, de doyen du chapitre.

Le cardinal Cambacérès choisit l'abbé Baston pour l'accompagner aux splendides cérémonies du sacre en 1804. M. Baston se laissa gagner, comme tant d'autres, par le génie de

Napoléon et conçut pour le héros une admiration très vive et très sincère. On n'approchait pas impunément de cet homme extraordinaire qui savait être si séduisant à l'occasion. M. Baston, qui fit à Paris un assez long séjour, revit ses anciens amis de Saint-Sulpice et notamment Mgr Duvoisin, évêque de Nantes, qui commençait à jouir de la faveur impériale et qui, par ses écrits inoubliables, avait attiré l'attention de l'Église de France. Très fidèle en amitié, l'abbé Baston obtint, à cette époque, du cardinal Cambacérès l'autorisation de se rendre à Coesfeld pour revoir les hôtes généreux qui l'avaient entouré de tant de soins pendant son exil : il passa avec eux quelques semaines d'une douceur infinie. A son retour, l'Académie de Rouen le nomma membre résidant. Cette compagnie, composée de l'élite des écrivains, des savants et des artistes de Rouen, où le culte des choses de l'esprit a toujours été en honneur, n'eut pas à se repentir de son choix, car M. Baston fut l'un de ses membres les plus assidus et la gratifia de nombreuses communications, accueillies toujours avec faveur et attention.

Les années s'écoulaient ainsi paisibles et bien remplies quand survinrent les lamentables démêlés de Napoléon avec le pape. C'est une des pages les plus douloureuses de l'histoire de l'Église de France et aussi des plus connues. Épargnons-nous la tristesse de l'écrire. Nous ne la rappelons que pour noter la part que M. Baston prit au concile national de 1811. Il y figura comme théologien du cardinal Cambacérès. Ses opinions gallicanes le portèrent à approuver le décret du 5 août relatif à la nomination des évêques, où se lisait cette clause étrange que, si le pape n'avait pas accordé l'institution canonique aux évêques élus, après six mois, le métropolitain ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique procéderait à l'institution de l'évêque nommé, et que, s'il s'agissait d'instituer le métropolitain, le plus ancien évêque de la province conférerait l'institution.

M. Baston prétend dans ses Mémoires qu'il eut occasion de fournir au cardinal Cambacérès des notes théologiques qui,

mises sous les yeux de l'Empereur ou de son ministre Bigot de Préameneu, lui méritèrent la considération de ces personnages. Oh ! la faiblesse humaine ! Il est manifeste qu'en cette rencontre le vieux théologien s'efforça bien plus de plaire à Napoléon qu'au souverain Pontife. Aussi n'est-on pas étonné de l'entendre affirmer que l'Empereur songea à cette époque à lui offrir l'évêché de Séez. On sait comment, au mépris de tous les droits et dans un accès de violence inqualifiable, Napoléon avait contraint Mgr de Boischollet, évêque de Séez, à donner sa démission. Cet épisode, l'un des plus incompréhensibles et des plus stupéfiants de l'histoire de l'Église en France sous le premier Empire, a été retracé de main de maître par M. d'Haussonville. Il n'y a pas à y revenir. M. Baston eut du moins le bon sens et la pudeur de refuser ce siège, l'évêque encore vivant. Mgr de Boischollet, exilé à Nantes, y mourut le 23 février 1812. M. Baston ne fut nommé évêque de Séez que le 14 avril 1813. L'Église de France était alors sous l'oppression ; le pape, captif à Fontainebleau, s'était vu arracher quelques concessions bientôt révoquées. L'heure était des plus critiques. Pie VII, fort de sa conscience et de son droit, refusait l'institution canonique aux évêques nommés par l'Empereur. Néanmoins M. Baston accepta des mains de Napoléon le siège de Séez et prêta, le 30 mai, le serment d'usage, qui fut reçu par l'Impératrice régente.

Tout le monde sait comment le ministre des cultes essaya de suppléer à l'institution canonique en faisant donner par les chapitres aux évêques nommés les pouvoirs de vicaire capitulaire. M. Bigot de Préameneu en agit ainsi à l'égard de M. Baston. Il écrivit au chapitre de Séez, qui s'assembla extraordinairement le 30 avril, et associa M. Baston aux deux vicaires capitulaires déjà nommés depuis la vacance du siège, MM. Le Clerc et Le Vavasseur. M. Baston quitta Rouen et se rendit à Séez dans le courant de juin 1813, pour y prendre en mains, autant que faire se pouvait, l'administration du diocèse.

IV.

Nous serons bref sur l'administration de M. Baston à Séez. On n'a aucune raison de mettre en doute sa bonne foi. Imbu des idées gallicanes, il se crut en droit, par suite du vote du chapitre du 30 avril 1813, qui lui conférait les pouvoirs de vicaire capitulaire, de gouverner le diocèse. Il affirme n'avoir jamais connu la défense que fit le pape Pie VII aux chapitres d'élire comme vicaire capitulaire le prêtre présenté par l'État pour occuper le siège épiscopal. La question n'était pas alors aussi élucidée et aussi nettement tranchée qu'elle l'est aujourd'hui. On sait, en effet, que le pape Pie IX, par son encyclique *Romanus pontifex,* du 28 août 1873, interdit sévèrement à tous les chapitres de l'univers de choisir ou d'accepter comme vicaires capitulaires les prêtres désignés ou élus par les chapitres eux-mêmes ou par l'État pour futurs évêques du lieu. Les traditions gallicanes invoquées par M. Baston n'avaient pas encore reçu, en 1813, cette solennelle condamnation. Sa position n'en était pas moins fausse. Un certain nombre de prêtres doutaient de la légitimité de ses pouvoirs et refusaient de se soumettre à ses ordres. Il en résulta, dans le diocèse, des divisions et des conflits, sur lesquels nous ne croyons pas devoir insister. Assurément M. Baston était animé des meilleures intentions et marqua son court passage à Séez par des manifestations de son zèle, de sa piété, de sa charité; mais il lui manquait une autorité légitime et incontestée, et il passa à Séez une année très pénible et très agitée. Le 11 juin 1814, le chapitre mit fin à cette situation anormale en révoquant les pouvoirs qu'il lui avait précédemment conférés. La Restauration avait heureusement succédé à l'Empire. M. Baston prit le seul parti raisonnable : il quitta Séez et retourna dans sa famille à Saint-Laurent. On ne pouvait voir, sans un respect attendri, ce vieillard de soixante-treize ans, qu'on avait appelé

Monseigneur et fait baron de l'Empire, revenir disgracié, abandonné de tous, dans l'humble maison de son village. Mais tel était le ressort de son âme qu'il se montra supérieur à la mauvaise fortune et se remit au travail avec la même ardeur que dans sa jeunesse.

Sa situation cependant n'était pas réglée. Il restait évêque nommé de Séez et n'avait pas de successeur. Ses amis espéraient que Louis XVIII maintiendrait sa nomination. Dans le courant d'avril 1816, M. Baston reçut la nouvelle que le roi lui accordait une pension de 2,000 francs. Il attendait en paix la décision souveraine. Il écrivait à cette date à un des membres de la noble famille de Piperey, l'une de celles qui lui étaient attachées à Rouen : « Je suis très reconnaissant à l'égard des personnes qui pensent de moi quelque bien. Remerciez-en, je vous prie, celles dont vous me parlez. Je pardonne aux autres, en priant Dieu de ne jamais permettre que je les imite. » Il écrivait quelque temps après à la même personne : « Nous vivons pour souffrir, et nous souffrons pour tôt ou tard cesser de vivre. Dieu l'a voulu ainsi, et sa créature doit dire *amen*. » Les lettres de cette époque de M. Baston que nous avons lues témoignent toutes de sa parfaite résignation. Il ne fut remplacé à Séez qu'en 1817 par M. Saussol, ancien directeur du séminaire de Saint-Nicolas à Paris. Mgr le cardinal Cambacérès lui conféra alors le titre de chanoine honoraire, en le priant de revenir à Rouen. Il reparut dans la vieille cathédrale, mais au lieu d'occuper la première stalle, qui avait été longtemps la sienne comme doyen du chapitre, il alla s'asseoir au dernier rang du chœur, simplement, dignement, sans manifester la moindre émotion. Louis XVIII lui conféra, le 12 novembre 1819, le titre de chevalier de la Légion d'honneur, qu'il avait déjà reçu en janvier 1814. Mgr de Bernis, successeur de Cambacérès, eut plus d'égards pour M. Baston. Il le nomma, le 26 mars 1822, vicaire général et official métropolitain. Il avait alors quatre-vingt-un ans. Ses facultés intellectuelles n'avaient reçu aucune atteinte; les ouvrages qu'il publia dans cette dernière époque de sa vie prouvent

toute la vigueur de sa pensée, l'aisance de son style, la variété de ses connaissances [1].

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces différents ouvrages, où l'auteur n'a pas dissimulé ses opinions gallicanes; disons seulement qu'ils témoignent d'une grande érudition théologique et d'une dialectique très serrée. Il a en particulier dénoncé, dès 1823, les lacunes et les défauts du système de l'abbé de Lamennais : avec une singulière perception de l'avenir, il a prévu les égarements du brillant écrivain, alors dans tout l'éclat de sa renommée. C'est ainsi qu'en remplissant ses fonctions de vicaire général à Rouen et en écrivant sans relâche pour la défense de la vérité, telle qu'il la comprenait, il atteignit sa dernière journée de souffrances et de labeur. Atteint d'une maladie cruelle (la strangurie), il se retira, pour mourir, dans son cher village de Saint-Laurent, où il s'endormit du sommeil des justes, au milieu des pratiques et des consolations de la religion, le 26 septembre 1825, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'*Ami de la religion et du roi*, qui a été sévère pour l'évêque

1. 1815. *Exposition de la conduite que M. G.-A.-R. Baston*, nommé à l'évêché de Séez par décret du 14 avril 1813, a tenue dans ce diocèse, et de celle qu'on y a tenue à son égard. Rouen, in-8. (Cet ouvrage a été supprimé par l'auteur. On n'en connaît que trois exemplaires.)

1821. *Solution d'une question de droit canonique* par un docteur de Sorbonne. Paris, Constant Chantjoie, in-8.

1821-1824. *Réclamation pour l'Église de France et pour la vérité*, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre, intitulé : *Du pape*, et contre la suite, intitulée : *De l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife*, par M l'abbé Baston. Paris, imp. de Constant Chantjoie, 1821, 1 vol. in-8. Paris, imp. de Carpentier-Méricourt, 1824, 1 vol. in-8.

1823. *Antidote contre les erreurs et la réputation de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* (de M. de Lamennais), par M. Baston, docteur de Sorbonne. Paris et Besançon, imp. de L. Gauthier, 1 vol. in-8.

1824. *Jean Bockelson, ou le roi de Münster*, fragment historique, par M. Baston. Paris et Besançon, 1 vol. in-8.

1824. *Concordance des lois civiles et des lois ecclésiastiques*, touchant le mariage, par M. Baston. Paris et Besançon, 1 vol. in-12.

1825. *Précis sur l'usure attribuée aux prêts du commerce*, par M. B., suivi de l'opinion analogue de l'abbé Bergier, comparée avec celle que lui prête un éditeur de Toulouse. Paris, imp. d'A. Béraud, 1 vol. in-8.

nommé de Séez, termine son article en rendant justice au prêtre. « Tous ceux qui l'ont connu, dit-il, savent qu'il avait autant de finesse dans l'esprit que d'agrément dans le caractère. Doué d'un bon cœur, laborieux, actif, il possédait des avantages plus précieux encore. Sincèrement attaché à la religion, il la faisait aimer par ses manières insinuantes, et remplissait avec exactitude tous les devoirs de son état. Les gens du monde recherchaient ses entretiens, et les personnes pieuses se félicitaient de suivre ses conseils. Il a laissé à Rouen la réputation d'un homme sage, d'un prêtre vertueux, d'un écrivain spirituel ; et quelques préventions, suite d'une démarche fâcheuse, ne doivent point nous fermer les yeux sur son mérite et sur les services qu'il rendit dans le reste de sa carrière [1]. »

Lorsque nous prîmes possession, en 1869, de notre chaire à la faculté de théologie de Rouen, nous avions pour doyen un homme vénérable entre tous, le doyen d'âge et d'ordination du clergé, M. l'abbé Malleville, né en 1788, prêtre en 1812, supérieur, en 1819, du petit séminaire du Mont-aux-Malades, professeur à la faculté de théologie en 1822. M. Malleville avait beaucoup connu M. Baston dans sa vieillesse et aimait à nous en parler. Il nous le représentait ainsi : M. Baston était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne, il avait une belle tête encadrée de cheveux blancs très soignés, le front haut et large, de grands yeux noirs vifs et doux, le nez bien dessiné et la bouche très fine. Il était d'une politesse exquise, celle de l'ancienne société, et d'un extérieur très digne. Tout dans sa personne indiquait l'homme de bonne éducation et d'habitudes distinguées. Il excellait dans la conversation et était friand de l'anecdote. Sa bonté surpassait son esprit. Il a pu dire dans ses Mémoires « qu'il n'avait jamais tué une mouche de sa vie. » Bien qu'il ait écrit de nombreux ouvrages de polémique, il n'a jamais blessé la charité : il s'attaquait aux doctrines, non aux hommes. Il était pitoyable

1. Numéro du 25 novembre 1826, p. 55.

à toutes les souffrances et s'efforçait de les soulager. C'était un bon et noble cœur, un vrai prêtre, un savant, très curieux de toutes les choses de l'esprit, très sensible et très indulgent. Il penchait toujours vers les opinions les plus larges, comme il cherchait, dans ses rapports avec les hommes, ce qui unit bien plus que ce qui divise. On ne pouvait le connaître sans l'aimer, nous disait le vénérable M. Malleville. Dans les derniers temps, M. Baston se plaisait à se rendre au séminaire et faisait passer aux jeunes clercs les examens d'ordination. Il s'oubliait parfois à disserter lui-même, comme au temps de sa jeunesse, et il le faisait en latin, avec une facilité, une abondance d'élocution, une verve, un luxe de citations, qui tenaient ses auditeurs sous le charme. Il aimait la jeunesse et était resté jeune lui-même d'esprit et de cœur sous ses cheveux blancs. Il avait, à un haut degré, l'esprit de famille et il a mérité d'être pleuré par les siens comme un père. Le diocèse de Rouen conserve sa mémoire avec vénération et le compte, avec raison, parmi les prêtres qui lui font honneur.

V.

La *Société d'histoire contemporaine* a pensé que les Mémoires d'un tel homme méritaient d'être publiés. D'abord les mémoires d'ecclésiastiques sont très rares et c'est justice de leur accorder une place dans le nombre si considérable des témoins du passé. Les Mémoires de M. Baston embrassent l'époque la plus tourmentée et la plus intéressante de notre histoire : la fin de l'ancien régime, la Révolution et la reconstitution de la France dans le premier quart de ce siècle. Ils apportent, à côté des faits généraux bien connus, des renseignements particuliers sur les institutions, les opinions, les usages et les habitudes de l'ancien clergé qu'on chercherait vainement ailleurs. On lira certainement avec fruit les chapitres consacrés à l'éducation cléricale au XVIII[e] siècle, au sé-

minaire Saint-Sulpice, à l'ancienne Sorbonne. On verra l'état d'âme du clergé de province à l'aurore de la Révolution, les mouvements divers d'opinion suscités par la constitution civile du clergé, les déchirements de la séparation à l'heure de l'exil, la vie édifiante et souffrante de nos prêtres et leur admirable attitude dans les pays étrangers. En même temps, M. Baston nous décrit les mœurs et les coutumes des contrées où il séjourne et nous offre une ample moisson d'observations précieuses à recueillir. Il prend part aux controverses religieuses suscitées par les diverses phases de la Révolution et nous fait assister aux illusions, aux déceptions, aux efforts, aux perplexités du clergé exilé pendant la période du Directoire, du Consulat et à l'époque du Concordat. Les chapitres consacrés au rétablissement du culte en France et à la laborieuse réorganisation du clergé, à la fusion des deux clergés, constitutionnel et orthodoxe, donneront une juste idée des difficultés de cette époque et du merveilleux travail de rénovation qui s'y accomplit.

Ainsi les événements de cette époque recevront de notre publication une lumière plus abondante.

Est-ce à dire que ces Mémoires soient sans défaut ? Nous n'oserions le prétendre. Au point de vue doctrinal, ils reflètent les opinions gallicanes dont l'auteur était un partisan résolu, et sur ce point, ils exigent les plus expresses réserves. Comme œuvre littéraire, ils ont des imperfections manifestes. Ils sont parfois prolixes au delà de toute permission. Ils fourmillent d'anecdotes personnelles que nous avons dû sacrifier, parce qu'elles sont dépourvues de tout intérêt historique ; ils s'étendent en dissertations inutiles ou hors de propos, dont nous avons fait grâce aux lecteurs. Le style est facile, abondant, naturel, mais sans relief et sans grâce. C'est un homme qui converse aisément, écrit correctement, sans éloquence et sans passion, et à coup sûr sans prétention à la haute littérature.

Seulement ces Mémoires ont une grande qualité : ils sont sincères, d'une sincérité absolue. Comme toutes les natures

droites, M. Baston avait le mensonge en horreur. Il raconte ce qu'il a vu, il dit ce qu'il pense. S'il se trompe en certains détails, c'est de bonne foi, sans intention d'induire le lecteur en erreur. N'a-t-il pas exagéré dans ses épisodes et ses descriptions ? C'est possible, il avait une vive imagination, mais la vérité se retrouve facilement sous ces amplifications. Comme tous les conteurs, il aime assez la mise en scène, il cherche à tenir l'attention en éveil. Mais ces observations ne s'adressent qu'à de rares passages. En général, il est exact, précis, bien informé. Il écrit pour rendre témoignage à la vérité, pour instruire et édifier la postérité.

Son œuvre est de celles qui méritent l'attention. On corrigera aisément ses opinions gallicanes, on lui pardonnera des jugements sévères et certaines antipathies que les circonstances expliquent sans les justifier, et on dégagera de l'alliage l'or pur des faits, des documents, des observations, dignes de servir à l'histoire.

L'abbé Julien Loth.

Rouen, août 1897.

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BASTON

CHAPITRE PREMIER

ENFANCE ET PREMIÈRES ÉTUDES.

Sa naissance à Rouen. — Ses parents. — Mlle de Calvimont. — Départ pour Pont-Audemer. — Ses premières études. — Démarches de sa mère pour le faire entrer au collège de Rouen. — M. l'abbé de Saint-Gervais. — Le collège des jésuites. — Le mal du pays. — Il est décidé à achever ses études à Paris. — Il prend la tonsure.

Je suis né en France l'année qui suivit un hiver des plus rigoureux et des plus célèbres [1], il y a un peu plus d'un demi-siècle. C'est à Rouen [2] que j'ai reçu le jour : ville importante, riche, très peuplée, et dans laquelle un com-

1. L'hiver de 1739 à 1740 fut des plus rigoureux. Il commença le 15 octobre. La récolte qui le suivit fut très mauvaise.

L'hiver de 1740 à 1741 fut également long et froid et accompagné d'inondations. La Seine s'éleva à 7m50. Une partie de la ville fut envahie par les eaux. Le nombre des pauvres s'éleva à Rouen à vingt mille.

2. M. Baston naquit à Rouen le 29 novembre 1741, sur la paroisse Saint-Godard, comme le porte son acte de baptême copié par nous aux archives du tribunal civil.

« Jeudy trente et dernier jour de novembre 1741.

« Le même jour trente et dernier jour de novembre mil sept cent qua-

merce opulent créait annuellement de grandes fortunes et des milliers d'indigents, faisait aller de pair les succès et les banqueroutes, le luxe le moins tolérable et la plus affligeante de toutes les misères; ville où l'on était généralement bon, où les femmes avaient des mœurs, où les hommes auraient été très recommandables, si l'esprit d'intérêt n'avait un peu dominé leurs excellentes qualités; où le peuple était tranquille, pourvu qu'il eût du pain; ville où l'éducation publique était très soignée, quoique assez ordinairement on y prît, comme ailleurs, les instituteurs particuliers au rabais, et où s'offraient à la jeunesse tous les moyens possibles de se produire, de s'avancer, d'avoir ce qu'on appelle un *état;* ville enfin, et ce trait est son plus bel éloge, où la religion de nos pères avait incomparablement moins dépéri qu'en beaucoup d'autres endroits. Je n'oserais pourtant affirmer qu'il n'y eût en cela autant d'habitude que de réflexion, autant de routine que d'amour, puisque, au moment de la décadence universelle, la foi n'y a pas moins souffert qu'ailleurs : en quoi il y avait plus d'ignorance que de mauvaise volonté. L'excuse, il en faut convenir, n'est pas honorable; mais quand on n'en a point d'autre, ne vaut-il pas mieux la donner que de la taire? Elle sauve le cœur.

Mes parents étaient, à la rigueur, d'une condition obscure, j'en fais volontiers l'aveu; non à cause des idées d'égalité, qui, dans la plupart des têtes, ont succédé aux

« rante et un, a été baptisé par Mons[r] de Pontrevé, prestre curé de « cette paroisse, un fils né le jour précédent du légitime mariage de Jean « Baton et de Catherine Poidevin, nommé Guillaume-André-René, par « Guillaume Buron et Renée-Rose Baton, parain et maraine.

« Signé : Jean BATON.
« G. BURON.
« Renée-Rose BATON. »

M. Baston n'adopta pas l'orthographe paternelle et écrivit son nom avec une *s* : Baston au lieu de Baton, nous ne savons pourquoi.

préjugés bien ou mal fondés des ancêtres et de l'illustration ; non à cause que, n'étant au pouvoir de personne de naître dans un palais ou dans une chaumière, j'ai toujours pensé qu'il y avait autant de sottise à dissimuler cette seconde aventure qu'à faire parade de la première ; mais parce que l'Être qui anime tous les autres et en dispose à son gré avait choisi pour causes secondes de mon passage du néant à l'existence deux de ses meilleures et plus parfaites créatures. Il eût été en mon pouvoir de prendre sur le trône mes auteurs immédiats, que, trouvant à la fin des séries d'une grande société ceux que la Providence m'a donnés, les connaissant, sachant les apprécier et pouvant choisir, ils auraient fixé mon choix. J'aurais voulu que ma langue n'adressât qu'à eux les doux noms de père et de mère, que mon cœur ne fût obligé d'avoir que pour eux les sentiments de la tendresse et de la piété filiale. J'en juge par la vivacité, la sincérité de mon attachement pendant leur vie, du regret que j'éprouve de les avoir perdus, par l'espèce de bonheur que je goûte à chérir leur mémoire. C'est le seul, peut-être, qu'il ne soit pas au pouvoir des hommes de m'enlever ou de corrompre. Je me suis quelquefois amusé à repasser dans mon esprit les hommes et les femmes que j'ai connus (et il y en avait de distingués sous tous les rapports), afin de savoir s'il en était que j'eusse préférés pour mes parents. Durant l'examen, j'imposais silence à la nature et à ses respectables faiblesses, j'interrogeais ma raison, je n'interrogeais qu'elle, et elle m'a constamment répondu, chaque fois que je recommençais cette enquête, qu'il était impossible que je fusse mieux partagé. Je dis *mieux*, et cela dans la crainte d'être injuste, car assez ordinairement elle m'avertissait tout bas qu'il y aurait eu perte à changer les miens pour ceux qu'elle et moi nous avions discutés.

Ma mère était fille d'un petit laboureur que l'envie de vivre *sur soi* porta à fieffer [1] une cour, quelques bâtiments en mauvais ordre, un jardin et quelques acres de terre. Il en eut bon marché, mais de ces bons marchés qui ruinent, par la dépense qu'ils occasionnent. Le premier soin de mon aïeul maternel fut de se construire une maison simple, propre et commode ; le second, d'améliorer ses fonds, comptant bien qu'à la longue ils lui rendraient ses avances et au delà. Le calcul était bon, si la mort eût promis de n'en pas troubler le résultat, et que la méchante eût tenu parole. Mais elle vint inopinément, et, d'un coup de son impitoyable faux, elle abattit ce brave homme qui espérait, avec assez de probabilité, au moins trente récoltes de plus. Il laissa une veuve et trois enfants en bas âge.

J'ignore comment la mère de ma mère éleva ses enfants, mais je pense que ce fut péniblement. Le garçon s'éloigna d'elle dès qu'il fut en âge de courir le monde, où il est mort célibataire. La fille aînée, devenue nubile, épousa un militaire de campagne qui n'avait pour tout bien que son congé en bonne forme et sa cartouche en belle couleur [2] : homme d'une pâte telle qu'il en est peu de semblables, et pour lequel j'ai toujours conservé une vraie considération et beaucoup d'amitié. La fille cadette, extrêmement jolie, placée dans une grande ville, auprès d'une demoiselle de condition avancée en âge et qui eut pour elle les sentiments d'une tendre mère, vit mon père, l'aima, s'unit à lui par les liens d'un mariage qui a duré près de cinquante ans, et dont peut-être aucune union de

1. Expression usitee en Normandie pour signifier vendre ou acheter. Voy. *Littre :* fieffer.

2. On appelait *cartouche en belle couleur* la carte contenant l'etat des services honorables du soldat, scellee du sceau du regiment. La cartouche jaune etait attribuee au soldat renvoye par punition.

cette espèce n'a surpassé le bonheur. Mon père était issu d'une famille de la province où il se maria, mais très éloignée du lieu où la Providence avait fixé sa demeure et son inclination. Il pouvait établir quelques centaines d'années d'une roture bien connue et très honorable. La profession de ses ancêtres était la mer. Pêcheurs à Terre-Neuve pendant la paix, pilotes en temps de guerre et quelquefois officiers, ils étaient les plus considérables de leur endroit, tenaient à ce qu'il y avait de mieux dans les environs ; ils avaient même une alliance très authentique avec le seigneur du village, soit qu'une demoiselle se fût laissé prendre dans nos filets, soit qu'une de nos filles eût, à force de bonnes qualités ou autrement, vaincu le préjugé qui la séparait de la classe noble : alternative sur laquelle je ne me suis jamais soucié d'acquérir de plus amples éclaircissements, quoique, suivant les anciennes idées, il y avait moins d'honneur à recevoir d'une noble qui se mésallie pour vous appartenir, que d'une roturière qui s'élève à la noblesse sans cesser d'être à vous.

Mon père perdit le sien n'étant encore qu'un enfant. Ses tuteurs en prirent peu de soin. Il quitta de bonne heure sa terre natale, abandonnant le petit bien qu'il y avait, voyagea en Angleterre, revint en France. Il m'a raconté plusieurs fois diverses aventures fort singulières qu'il eut en courant le monde, et qui l'auraient infailliblement conduit à la fortune s'il eût eu moins de délicatesse.... Je les omets parce que ce ne sont pas ses *mémoires* que j'écris. La seule chose qui m'intéresse particulièrement et qui doit trouver sa place ici, c'est que ma mère lui inspira des sentiments auxquels je dus la vie, et nombre de satisfactions délicieuses dont j'aurai occasion dans la suite de dire quelque chose ; mais je ne puis omettre que mon respectable père avait une des plus belles et des plus heu-

reuses physionomies qu'il soit possible d'imaginer. A soixante-dix-sept ans, son visage brillait encore de toutes les grâces de l'âge viril et offrait l'image de l'âme la meilleure, la plus aimante et la plus aimable. Aucune bonté humaine ne peut, sans courir les risques d'être vaincue, entrer en comparaison avec la sienne. Il était doué d'une probité qu'Aristide aurait enviée, d'un courage magnanime auquel il ne manqua, pour faire bruit, qu'un grand théâtre; d'un désintéressement qui étonne dans sa médiocrité; d'une noblesse de sentiments qui eût honoré les premières conditions et qui le mettait réellement au-dessus de beaucoup de personnes dont il était l'inférieur dans l'ordre social. Qui que vous soyez qui lisez cet éloge, pardonnez-le-moi. Si vous êtes pères, méritez qu'un jour vos enfants en fassent un tout semblable; et si vous êtes enfants.... ah! imitez-moi, supposé que vous le puissiez sans blesser la vérité. Et quand vous l'effleureriez un peu par tendresse, par suite de cet aveuglement qui ne voit pas les défauts d'un père, ou de cette disposition qui, sans s'en apercevoir, exagère ses bonnes qualités, pouvez-vous croire qu'elle s'en offensât? Je vous suis caution qu'en faveur du motif, elle sourira à l'égratignure que vous lui aurez faite. Quant à moi, je suis certain de n'avoir pas besoin de son indulgence.

Je fus le premier fruit de l'union de mon père et de ma mère, qui donnèrent successivement onze membres à la société : il ne faut que ce trait pour faire soupçonner qu'ils n'étaient ni vicieux ni opulents. De cette nombreuse postérité, trois seulement sont demeurés, deux sœurs et moi. Les autres sont morts, la plupart en bas âge, pleurés de leurs bons parents, comme si le vertueux couple n'eût pas encore été en état de réparer cette perte ou qu'il ne lui restât pas d'autres enfants.

C'est dans la maison de cette demoiselle [1] dont j'ai parlé plus haut que je naquis. Elle était d'un âge très avancé et chérissait ma mère comme sa fille; il lui sembla que j'étais, à elle, son premier-né. Aussi, pendant six à sept ans que je demeurai entre ses mains, me gâta-t-elle avec toute l'affection de la nature et tout le faible de la vieillesse. Il me semble que je la vois encore : grande, droite, desséchée par les années et les peines, car elle en avait eu comme tous les bons cœurs, parlant volontiers, lisant, travaillant et priant Dieu, sans être ce qu'il a plu au monde d'appeler une dévote. Sa fortune n'était pas même médiocre. Elle consistait dans une pension très mal nommée *légitime*, par cette coutume barbare mais assez politique qui, pour enrichir un aîné, faisait mourir de faim les autres enfants. M[lle] de Calvimont avait, comme bien d'autres filles de son rang, la ressource d'embrasser l'état religieux; elle le respectait trop pour s'y attacher sans vocation. Elle habitait une très petite maison, avait un ordinaire à peine suffisant; mais heureuse, disait-elle, quand elle eut trouvé, dans ma mère, une amie qui passa avec elle sa jeunesse et qui lui ferma les yeux, après lui avoir rendu dans ses dernières années plus de services utiles qu'elle n'en avait reçu. La modique *légitime*, jointe au travail de quatre mains et aux douceurs que mon père procurait, faisait face à tout : mais le tout était resserré

1. M[lle] Marie de Calvimont était née en 1659. Son père était capitaine d'infanterie. Il fut blessé et mourut en 1684. Le Roi, en considération des services de ce brave officier, avait fait don en 1700, à ses trois filles, des biens d'un sieur Rouman, qui avaient fait retour à Sa Majesté (*Archives de la Seine-Inférieure*. Bureau des finances, C. 1333). Le frère du capitaine avait épousé M[lle] Marie de Bonnechose. Les Calvimont étaient d'une excellente noblesse. Un des aïeux avait été président, en 1515, au Parlement de Bordeaux. Ils avaient été maintenus en 1666 comme « nobles d'ancienne race et extraction. » Ils avaient une terre à Esteville, près de Cailly, mais ils étaient dans un médiocre état de fortune.

dans les bornes de la plus stricte économie. On se levait matin et on se couchait tard ; dans le cours de la journée, on dérobait à l'occupation quelques heures pour le délassement et pour les bienséances. Cette vie n'était pas sans douceur.

J'ai dit que Mlle de Calvimont m'aimait beaucoup. Une sœur, qui me suivit de fort près, eut avec moi sa maison, sa cave, une part dans son cœur, mais incomparablement moins grande que la mienne. J'étais en possession depuis un an quand cette sœur se présenta ; on ne refusa point de l'adopter ; on fit pour elle autant que pour moi ; on eut grand soin de dissimuler la préférence que le cœur m'accordait : mais je fus toujours le *premier-né*. D'ailleurs, quand on commença de m'aimer, on n'avait pas seulement pensé qu'il en viendrait d'autres qu'il faudrait aimer aussi ; et, lorsqu'ils vinrent, on ne put se résoudre à diminuer ma part. On ne le voulut pas, et quand on l'aurait voulu, on n'aurait pas réussi, d'autant plus (je m'en souviens) que cette respectable demoiselle avait, disait-elle, le pressentiment que je serais quelque chose. Elle partit de cette idée pour désirer que j'eusse de l'éducation. Une maîtresse m'apprit à lire, un maître d'écriture lui succéda, et avant sept ans j'étais au latin.

Mlle de Calvimont mourut [1] et ses dernières paroles furent pour moi. *Soyez sage*, me dit-elle, *et* (comme si elle eût prévu qu'on ne me gâterait plus) *apprenez, monsieur* (le ton sérieux de la mort), à vous servir tout seul. Ayant ainsi parlé, elle ne parla plus.

Je ne fus pas aussi affligé de cette perte que j'aurais dû l'être ; d'abord parce que je n'étais encore qu'un enfant,

1 Le 19 mars 1751, âgée de quatre-vingt-douze ans. Elle fut inhumée le lendemain 20 mars, à Saint-Godard.

ensuite parce qu'elle me rendait mon père que j'aimais passionnément et dont nous étions séparés depuis plus d'un an. Un riche négociant de Rouen, allié de ma mère au second ou troisième degré, avait pris à ferme les impositions municipales d'une petite ville de notre province. Il lui fallait un homme probe et actif pour veiller au recouvrement des deniers, qu'il croyait devoir surpasser de beaucoup les sommes qu'il s'était obligé de verser annuellement dans les caisses du roi. Il jeta les yeux sur mon père, qu'il appela pour la première fois son cousin, lui prétextant que sa démarche lui était suggérée par le *plus vif intérêt ;* il disait vrai, mais le mot était équivoque. Sans en rechercher le véritable sens, mon père accepta la proposition. C'était véritablement une petite fortune : cinq à six cents francs et quelques casualités. *Fortune* paraîtra ridicule à bien des gens, mais outre que j'ai dit *petite*, il faut se reporter au temps et au lieu. Dans Pont-Audemer (c'est le nom de la ville), le beau pain ne coûtait alors qu'un sol la livre, la viande que deux sols et demi, la bouteille de cidre que six deniers, le reste à proportion. Six cents francs équivalaient donc à plus de cent louis, et cent louis seraient encore actuellement une petite fortune. J'ai dit que mon père accepta sans balancer. Mais emmènera-t-il avec lui ma mère, sans laquelle il lui est si difficile de vivre et impossible d'être heureux ? S'il l'emmène, que deviendra Mlle de Calvimont ? N'est-il pas à craindre que le chagrin ne hâte la destruction de notre généreuse bienfaitrice ? et comment supporter cette idée ? Mon bon père prend le parti de souffrir seul et tout bas. Il se mettra en pension à Pont-Audemer ; il économisera et versera dans la maison de notre amie le fruit de ses épargnes. Cette respectable fille aura un peu plus d'aisance à la fin de ses jours, on lui procurera quelques douceurs, faible

équivalent de tant de privations auxquelles elle s'est condamnée pour élever des enfants qui ne sont les siens que parce qu'elle en a adopté la mère, qui, d'ailleurs, étaient nés en quelque sorte sur ses genoux, dont elle avait procuré l'existence en favorisant l'union des deux époux. La tendresse et l'amour sont sacrifiés à la reconnaissance, et l'on trouve dans son cœur la récompense de ce douloureux sacrifice. Ma mère restera avec Mlle de Calvimont jusqu'à ce que la mort les sépare, et l'on souhaite, mais sincèrement, mais ardemment, que la séparation soit encore très éloignée. Elle arriva. La bonne demoiselle mourut octogénaire [1]. Quand nous lui eûmes rendu les derniers devoirs, la mère et les enfants partirent pour Pont-Audemer afin de se réunir au chef de la famille.

La Providence, sur le secours de qui ma mère avait compté, lui envoya pour moi un maître dont l'assistance lui ménagea une réussite complète. C'était un prêtre séculier de Pont-Audemer qui enseignait le latin et prenait des pensionnaires. On s'accordait à lui trouver beaucoup de talent. Il avait été professeur de rhétorique dans une petite ville, et s'était distingué par nombre de jolis ouvrages qu'on aurait admirés sur un plus grand théâtre. En un mot, c'était un maître en titre d'office. Sa maison regorgeait d'écoliers, et l'émulation y produisait ses miracles accoutumés. Cet ecclésiastique m'avait pris en affection. J'étais de son catéchisme à la paroisse; et quoique je susse rarement mes leçons et mon Évangile, je les lui composais avec assez d'intelligence pour qu'il me distinguât de la foule; même, un dimanche qu'il ne s'y attendait pas, je lui présentai par écrit une petite dissertation de ma façon sur les sept péchés capitaux, où

1. M. Baston se souvient mal : elle mourut à quatre-vingt-douze ans.

j'avais tracé de main de maître les caractères de la gourmandise et de la paresse. Cet ouvrage l'avait intéressé.

Il fallait avant tout savoir de quoi j'étais capable, connaître ma force, afin de m'associer, pour le travail, à ceux de mes condisciples avec lesquels je pouvais marcher à peu près d'un pas égal. On eut bien de la peine à en trouver de cette espèce. Comparé successivement avec les plus habiles et avec ceux qui savaient le moins, je me vis réduit *à composer* avec ces derniers. Latiniste de quatre à cinq ans, j'eus pour antagonistes des élèves de huit à dix mois, et, dans les premières luttes, je fus ignominieusement roulé sur la poussière. J'en pleurai de dépit. Le maître prononça que, dans un collège un peu fort, j'aurais peine à me soutenir en sixième : c'était la classe des marmots. Ce jugement me pénétra de honte, non de celle qui décourage et abat, mais de celle au contraire qui excite aux efforts, promet des succès et les donne. Un mois n'était pas écoulé que je primais dans la dernière classe. On me fit monter dans la classe supérieure : j'en sortis le mois d'après, pour monter encore plus haut. De mois en mois, j'atteignis le sommet de ce petit Parnasse de province, et, pour que je ne perdisse pas mon temps, le maître me fit travailler seul et avec lui. Il m'apprit à tourner un vers latin, m'initia au rudiment de la langue grecque, m'enseigna la manière d'arrondir une période. Au bout d'un an et demi, il dit à mon père que j'avais rempli mes promesses et justifié ses espérances, qu'il était temps de me faire quitter la maison paternelle et de m'envoyer aux études dans une grande ville ; que, quelque fortes qu'elles fussent, je pouvais entrer en *seconde* et m'y distinguer. Mon père et surtout ma mère ne demandaient pas mieux que de suivre l'avis de mon instituteur; mais les moyens ne répondaient pas à la bonne

volonté. Dans la maison, je glanais et vivais avec les autres : une pension, et dans une grande ville, aurait absorbé au moins la moitié du revenu de toute la famille. Nombre de personnes nous avaient fait des offres de service quand nous n'en avions pas besoin, et, quand le besoin fut arrivé et qu'on leur rappela les dispositions généreuses qu'elles avaient montrées, les prétextes fourmillèrent pour éluder. Le commerce de ce marchand avait singulièrement baissé, et il avait éprouvé des pertes. Les fermiers de ce noble le payaient mal; son fils était à l'armée, où il faisait des *siennes*, des *dettes d'honneur* qu'il fallait acquitter. Dans la paroisse de ce gros curé, les pauvres s'étaient énormément multipliés, et, chaque année, sans qu'on sût ni pourquoi ni comment, la dîme diminuait. Toutes ces charitables personnes étaient désolées de ne pouvoir nous aider actuellement : il fallait encore remercier en sortant les mains vides. « Mais, disait-on par manière d'adieu, la Providence n'abandonne pas un si joli sujet, le fils d'aussi respectables parents. On ne peut exprimer combien on regrette de ne pas être l'instrument dont elle se servira. » Découragé par plusieurs tentatives infructueuses et presque humilié, mon père ne voulut plus frapper à aucune porte. Ma mère prit sur elle de continuer les démarches et les sollicitations; résolue d'aller à Rouen, ma ville natale, et de me présenter à ses anciennes connaissances, dont elle ne doutait pas que quelques-unes lui reprochassent de s'être présentée si tard.

Nous avions à Rouen un parent qui nous reçut. Ma mère lui fit part du dessein qui nous amenait. Sans être riche, il avait assez de moyens pour me proposer sa maison et sa table. Il ne voulut jamais comprendre que nous sollicitions cette faveur. Vingt ans après, lorsqu'il mourut, laissant un enfant dans le besoin, nous eûmes le bonheur de

mieux entendre le langage de la nature. Pendant plusieurs jours, nous frappâmes à différentes portes. Partout on nous reçut poliment, rien de plus. On nous parla de M. Laurent, chanoine *de la Ronde*[1], homme à bonnes œuvres, et qui aimait à faire des prêtres. Ma mère me présenta à lui avec les compliments qu'elle adressait à tous ceux dont elle attendait le secours; mais, soit qu'il ne me trouvât pas la physionomie très ecclésiastique ou que, comme il le disait, il fût, pour le moment, très surchargé, nous n'en obtînmes rien, car, dans notre position, des promesses vagues n'étaient pas quelque chose.

De là je fus mené chez un chapelain de l'église cathédrale, bon janséniste. J'expliquai sous ses yeux une page de l'ouvrage de saint Augustin *De correptione et gratiâ*. Je ne sais s'il se glissa un peu de molinisme dans ma traduction; ce que je sais bien, c'est que la bonne volonté du grave personnage se réduisit à nous assurer qu'il parlerait pour moi quand il vaquerait une bourse à la nomination du vénérable chapitre de Rouen. Il ne manqua pas d'observer, pour grossir le volume de ce bienfait imaginaire, qu'en cas de réussite cela me mènerait droit à Paris sans doute. Mais la réussite était une chimère. Devenu membre de ce même chapitre, j'ai eu lieu de me convaincre que la recommandation du bas-chœur[2] était d'une nullité complète auprès d'une assemblée de chanoines.

A quatre pas de la maison du chapelain, nous entrâmes dans le bel hôtel de Mme de ***. Elle avait dû à mon père d'avoir contracté un mariage selon son cœur, et elle avait promis qu'en temps et lieu sa reconnaissance égalerait son amour. J'ignore si l'amour y était encore; mais bien

1. Notre-Dame de la Ronde, église collégiale et paroissiale de Rouen composée de quatre chanoines nommés par le Roi et de quatre vicaires.
2. Les chapelains composaient le bas-chœur de la cathédrale.

certainement la reconnaissance n'y était plus. Nous n'eûmes de Mme la baronne que ces orgueilleuses paroles : « C'est bien dommage qu'il ne soit pas de condition (elle parlait de moi), Son Altesse Royale lui donnerait, à ma recommandation, une place dans son séminaire de Rouen [1]. Sans noblesse, et de la bonne [2], la chose n'est pas faisable. » Nous nous serions bien passés d'acquérir cette connaissance qui nous humiliait sans profit.

Tout n'est pas perdu, me dit ma mère en sortant ; entrons chez Mme la marquise de ***. Combien de fois ne m'a-t-elle pas dit qu'elle voudrait qu'il lui en eût coûté un doigt, et que tu fusses son fils ? On nous annonce. La dame accourt au-devant de nous, les bras ouverts. — « Comme il est grand ! C'est le portrait de son aimable père. Vous l'amenez au collège? — Oui, Madame. — Bien fait, l'éducation est le plus grand des biens. — Mais, pour le procurer à ses enfants, il faut en avoir d'autres. Une banqueroute nous a ruinés. — Quelles affreuses gens que ces emprunteurs infidèles ! Mais aussi pourquoi se fier à eux ? » Nous la laissâmes déclamer tant qu'elle voulut contre les commerçants et le commerce. Quand elle fut un peu calmée, ma mère lui déclara franchement que, sans le secours de quelques personnes généreuses comme elle, il faudrait interrompre mes études, ce qui lui faisait d'autant plus de peine que mes maîtres prédisaient à l'envi que mes protecteurs auraient lieu de se féliciter de leur ouvrage. — « Oh ! pour ce qui est des protecteurs, reprit la marquise, il en aura un en moi des plus zélés; faites-le seulement prêtre; moi, j'en ferai un *gros curé*. — Ce n'est pas ce qu'il sera au terme qui m'inquiète, Madame, ce sont les

1. Le séminaire de Joyeuse réservé aux nobles. Le duc d'Orléans disposait des bourses.
2. Il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse du côté paternel.

moyens d'y arriver, les premiers pas, l'instant présent. — Je vous entends, ma chère amie (et le visage de Madame s'était rembruni, comme l'horizon, quand un nuage couvre le soleil). Que chacune de vos connaissances prenne sa part du fardeau. Qu'elles fassent l'homme, moi je ferai la fortune. Vous ne devez pas douter que je ne voulusse bien sincèrement faire davantage si je le pouvais, mais mon mari, dont j'ai eu la simplicité de ne me pas séparer de biens par le contrat, me donne à peine deux mille écus par an pour mon jeu, mes menus entretiens, ma loge, mes fantaisies et mes bonnes œuvres courantes. Vous sentez, ma chère, que d'une aussi mince cassette on ne peut pas tirer la pension d'un jeune étudiant. » Ce que nous sentîmes, c'est que Mme la marquise n'en tirerait effectivement rien. Nous nous levâmes. — Est-ce que vous ne dînerez pas avec moi? — « Nous n'aurons pas cet honneur-là, répondit gravement ma mère; et, se tournant vers moi : Allons chercher des gens qui veulent bien prendre soin de toi, maintenant, pour que, dans quinze ou vingt ans d'ici, Mme la marquise fasse de toi un *gros curé.* » (A la dame) : « Nous prierons Dieu, Madame, qu'il vous conserve jusqu'à cette époque, et par delà. » Elle passait soixante ans, et il y avait à présumer que je n'aurais jamais d'elle qu'une nomination par testament. Mais elle avait oublié son âge ou n'y pensait pas. Les femmes ne sont pas les seules qui aient de pareilles distractions. J'ai connu un homme de quatre-vingts ans qui formait des projets de construction et de distribution d'appartements pour lui, qui ne devaient s'exécuter qu'après un demi-siècle.

Nous sommes dans la rue, ma mère et moi, ne sachant plus où porter nos pas. En passant devant le presbytère de la paroisse de Saint-Godard, où j'étais né, où j'avais

passé mes sept ou huit premières années, nous regrettâmes beaucoup que le curé [1] en fût absent. Il ne m'aurait point abandonné, car il aimait mes parents. Une lettre de cachet le tenait en pénitence à l'autre bout du royaume ; regardé alors comme très innocent par les juges séculiers, très coupable par les juges ecclésiastiques, et ne méritant peut-être ni toute l'indulgence des uns ni l'extrême sévérité des autres. Le desservant qui le suppléait par intérim était de la connaissance de ma mère. Nous entrâmes pour le saluer. On eût dit qu'il nous devinait. Il se hâta de nous apprendre qu'il n'avait qu'une pension *très incongrue*. Sa gouvernante vint l'avertir que le dîner refroidissait ; il nous fit un coup de tête qui terminait l'audience. Nous le quittâmes.

Mais où irons-nous? La Providence nous attendait chez une vieille fille, couturière en robes, âme noble à être reçue dans tous les chapitres de l'univers, qui n'auraient demandé d'autres preuves que celle des sentiments désintéressés, généreux, magnanimes. On la connaissait si bien sous ce rapport que les personnes de distinction chez qui elle travaillait la traitaient presque comme leur égale. Son premier mouvement, quand elle nous vit, fut un cri de joie ; le second, de verser des larmes, lorsqu'elle eut appris combien de démarches amères et infructueuses nous avions déjà faites ; le troisième, un élan sublime. Il n'étonna que moi. — « Puisque les riches vous rebutent, dit-elle d'un ton suppliant, j'ose me flatter, chère dame (elle prit la main de ma mère), que vous ne dédaignerez

1. M. Jean-Jacques Outin, contre lequel furent portées des accusations calomnieuses, soutint un long procès commencé en 1752 et terminé en 1767. Le Parlement le déchargea des accusations et on le réintégra dans ses fonctions. Quand il rentra, après douze ans d'exil, dans sa paroisse, on lui fit une véritable ovation.

pas l'offrande du pauvre. Cette chambre est grande, comme vous le voyez. Dans ce coin nous placerons un lit pour votre étudiant et nous le fermerons avec un paravent. Le cher enfant est trop jeune et je suis trop âgée pour que cette société éveille la médisance. Il aura une petite table, une lampe et du silence. Quant à la nourriture, il partagera la mienne. Je crois pouvoir suffire à deux ; j'en serai quitte pour me lever un peu plus tôt et me coucher un peu plus tard. J'augmenterai, s'il le faut, le prix de mes ouvrages : aussi bien donné-je à trop bon marché mon temps et mes peines. Au surplus, monsieur votre fils gagnera une bonne partie de ses dépens. A ses heures de récréation, il dévidera mon fil et ma soie, il découdra, me lira quelque beau passage d'un bon livre. et, en allant et venant, voudra bien me faire quelques commissions. Nous nous serons mutuellement utiles. Dites oui, chère dame? — Oui, répondit ma mère, en l'embrassant. Trouvez bon, néanmoins, que ce ne soit qu'à la dernière extrémité. J'ai encore une personne à voir ; je viens de me la rappeler à l'instant. — Comme il vous plaira ; mais cette personne, plus opulente sans doute, ne l'emportera pas sur moi en bonne volonté. »

Nous dînâmes avec Mlle Carbonnier. Elle était bien née. Ses parents, riches quand elle était jeune, lui avaient donné une excellente éducation. L'adversité et la religion l'avaient perfectionnée. Quoique alors je fusse un assez mauvais juge des qualités morales d'une belle âme, j'admirai celles que la conversation de cette excellente fille laissa paraître. Elle parlait bien et écoutait volontiers, deux choses rarement unies dans la même personne. Beaucoup d'anciennes connaissances furent passées en revue, et elle eut le talent de ne rien dire de leurs défauts ; mais sur leurs vertus, leurs bonnes œuvres, leurs malheurs, quelle éloquence

sentimentale ! De ma vie je n'ai reçu de leçon de charité meilleure que cet exemple, et je suis persuadé qu'il eût mieux valu pour moi être pendant deux ou trois ans le commensal de la respectable couturière, que de les avoir passés dans une pension en règle.

Au dessert (c'était la saison des fruits, et elle avait de ceux que mange le peuple), elle demanda à ma mère s'il y aurait de l'indiscrétion à vouloir connaître cette personne dont la bienfaisance espérée suspendait la conclusion du marché qu'elle avait proposé. On la lui nomma sur-le-champ. C'était M. l'abbé Carré de Saint-Gervais, chanoine de la cathédrale, homme de beaucoup de mérite et d'une piété exemplaire. Il n'y avait pas longtemps qu'il était revenu de Paris, avec le bonnet de *Docteur en Sorbonne.* Son canonicat était bon, et il y joignait un riche patrimoine qui devait encore augmenter par la suite. On le disait très charitable.... C'est ma mère qui parlait ainsi. — Mais, avez-vous quelques relations avec lui? dit Mlle Carbonnier. — Il venait quelquefois chez Mlle de Calvimont, dont il était parent, et, témoin de l'affection qu'elle me portait et de l'attachement que j'avais pour elle, il m'a dit à plusieurs reprises que si jamais il pouvait m'obliger, ce serait avec un vrai plaisir qu'il le ferait. — Il tiendra sa parole, s'écria la bonne fille ; un peu lent, un peu indécis, il ne s'avance qu'après une mûre réflexion. L'œuvre dont il s'agit est tout à fait dans son genre. — Vous le connaissez donc particulièrement? — Je travaille pour madame sa mère, et il m'honore quelquefois de sa conversation.... Prenez-le demain au sortir de matines. Il y assiste toujours ; car il est du nombre de ceux qui sèment ici-bas pour recueillir là-haut.... Ne différez pas un seul instant à m'apporter l'heureuse nouvelle. »

Nous suivîmes son avis. Le lendemain, dès six heures

du matin, nous étions à l'église. Ma mère me montra celui que je regardais déjà comme mon bienfaiteur, d'après la prophétie de la respectable couturière. Nous nous rendîmes à l'appartement de M. de Saint-Gervais, dès qu'il fut rentré. Il nous remit aussitôt, se souvint qu'il m'avait fait sauter sur ses genoux et que j'étais bien gâté par sa cousine. Ayant entendu notre requête : « Volontiers, nous dit-il, mais à deux conditions. La première, qu'on me donnera ce jeune homme après vêpres, pour le mener moi-même chez un ecclésiastique qui examinera de quoi il est capable. La seconde, que vous vous chargerez de trouver une pension à bon compte : je paierai la première année et nous verrons par la suite. Quant à l'entretien, vous le fournirez, du moins actuellement; peut-être ferai-je un jour davantage. » Nous commencions des remerciements que M. l'abbé supprima, en nous disant : « Ce soir, à trois heures et demie. (A ma mère): Il ne sera pas nécessaire que vous veniez. »

Nous courûmes apprendre à Mlle Carbonnier le succès du matin. Elle en fut aussi contente que nous. Elle nous dit comme Noémi à Ruth : « Je connais l'homme ; il n'aura point de repos qu'il n'ait accompli sa promesse. » Elle conseilla de suivre au pied de la lettre la recommandation pour que j'allasse seul, conjecturant qu'on l'avait faite moins pour épargner à ma mère une peine assez douce que pour m'entretenir en particulier et, en quelque sorte, m'étudier. Je suis convaincu qu'elle avait rencontré juste : car, avant que nous arrivassions chez l'examinateur de mes forces littéraires, il m'avait fallu répondre à une infinité de questions, dont quelques-unes auraient été curieuses, si ce n'est que, lorsqu'il s'agit d'adopter un enfant (on verra que le terme n'est pas trop fort), la prudence veut et la circonstance permet de ne négliger rien

pour s'assurer de ce qu'il est et de ce qu'on en peut espérer.

Mon essayeur était un maître de pension, parfaitement bien dans l'esprit des jésuites qui tenaient le beau collège de Rouen. Les causes secondes ont revêtu peu d'hommes de mérite de formes aussi originales. Je n'ai jamais cessé de m'étonner qu'on eût fait choix d'une tête de cette espèce pour prononcer sur le sort de toute ma vie. Il est vrai qu'il n'était question que de mon savoir, et que, pour en juger sainement, il n'était pas nécessaire d'être organisé d'une manière très systématique. Néanmoins, un être raisonnable souffrira toujours beaucoup de se trouver en de semblables mains, et d'être abandonné à la discrétion de l'âme qui les remue. J'en fus effrayé, quoique l'intelligence de la quatorzième année soit rarement timide par prévoyance et par observation.

L'abbé Vavasseur me donna un thème à faire. Pendant que j'y travaillais, il récita son bréviaire à côté de moi ; non, jamais, en composant ses hymnes, Santeuil n'a fait autant de contorsions et de grimaces : je me serais sauvé si j'en avais eu le courage et si cette fuite n'eût pas mis en danger ma pension. Le thème corrigé, et le censeur n'y reprit que des bagatelles, un terme moins propre, une tournure qu'il montra à la main pouvoir être plus circulaire, il me présenta à expliquer le *Mæcenas, atavis*, etc., d'Horace. Je fus grondé pour la froideur avec laquelle je lisais ces strophes sublimes. « Voilà comme il faut les lire, » me dit-il, et aussitôt de les déclamer avec un enthousiasme, des gestes si comiques et, à mon avis, si ridicules, qu'il me fallut des efforts incroyables pour garder mon sérieux. Je lui dis que mon maître ne m'avait pas appris à me passionner en lisant un poète, que nous en recherchions tranquillement, correctement le sens, la mesure et les beau-

tés. Il n'insista pas et me laissa toute mon apathie. Du reste, « je traduisais correctement, et l'usage me donnerait du goût et de l'élégance. » Après deux mortelles heures, on me congédia. L'air de la rue ne m'avait jamais semblé si pur, si nécessaire à respirer, que dans ce moment. A son tour, ma mère alla sans moi chez M. l'abbé de Saint-Gervais pour apprendre d'une bouche plus sûre que la mienne le résultat de mon examen. Il s'empressa de lui dire qu'on avait rendu de moi un compte très avantageux et qu'il remplirait avec plaisir ses engagements.

Cependant, il fut arrêté que je retournerais à Pont-Audemer pour y faire ma première communion et me préparer par un redoublement de travail pour la prochaine rentrée des classes. C'était, dit-on, une entreprise bien hardie que de monter en seconde du premier saut, devant rencontrer là une centaine d'écoliers qui avaient quatre ou cinq ans de collège, et dont plus de la moitié me surpassaient en âge.... c'est-à-dire en raison : l'explication est de moi, mais il est probable que c'était cela qu'on avait voulu me faire remarquer.

De retour auprès de mon maître, je l'amusai beaucoup en lui reprochant son sang-froid quand il lisait les strophes sublimes du Pindare romain, et en copiant de mon mieux l'agitation frénétique de l'homme qui avait examiné son élève. — « Non seulement il ne faut pas, me dit-il à cette « occasion, lire comme un énergumène : il faut encore le « faire avec plus de sagesse que de chaleur, surtout quand « l'ouvrage est d'un autre. Il n'y a que les acteurs qui, « s'identifiant, sur le théâtre, avec les personnages qu'ils « représentent, doivent prendre leur ton, parler comme « les Rois, les Tyrans parleraient eux-mêmes. La chaire « et le barreau ont aussi un genre de déclamation qui leur « est propre. Mais au théâtre et dans tous les lieux où l'on

« déclame, si on lit quelque morceau intercalaire, une let-
« tre, une citation, une autorité, et qu'on ait du goût, on se
« garde bien d'assaisonner cette lecture de gestes et de
« véhémence. En général, la raison s'accommode peu de
« ces mouvements, que souvent on n'emploie que pour
« éviter ou corrompre son jugement, en conciliant des
« applaudissements à ce qu'elle condamnerait si on ne
« l'étourdissait pas. — Combien d'auteurs, tant sacrés que
« profanes, dont les ouvrages, admirés au débit, ont perdu
« toute leur vogue à l'impression ! — Lorsque j'entends
« un de ces hommes aux moyens purement oratoires, je
« me figure un empirique qui veut que mes yeux et mes
« oreilles attestent à mon esprit que son baume est excel-
« lent et qui ne néglige rien pour obtenir ce double té-
« moignage. Or, ces deux sens sont de mauvais certifica-
« teurs, des témoins que les apparences trompent à
« journée. et dont les dispositions, avant qu'on les reçût,
« devraient toujours être renvoyées à la critique, seule
« et dans son cabinet. » Ainsi parla mon maître.

Les trois mois qui s'écoulèrent depuis la décision de mon sort, jusqu'à mon entrée au collège de Rouen, ne sont remarquables par aucun événement.

La Saint-Luc approchait, la rentrée des classes était fixée à cette époque dans le collège de Rouen. Je tombai malade. Ce ne fut qu'une indisposition passagère ; mais je manquai ce qu'on appelle la composition générale ; et il me fallut paraître seul devant le Préfet, jésuite qui avait tous les défauts de sa place, sans en avoir le mérite : homme brusque et violent dont l'impertinente main distribuait des soufflets aux visages les moins faits pour souffrir cette insulte qui n'est point une correction ; homme qu'entourait un tas de *mignons*, c'est-à-dire d'écoliers adulateurs, qui faisaient de lui tout ce qu'ils voulaient,

sans qu'il s'aperçût qu'il était leur jouet et leur esclave ; homme à mots qu'il croyait *bons*, à calembours, à *pointes* émoussées, à citations qu'il croyait être fort à propos et donner un merveilleux relief à son érudition ; homme qui se plaisait à mortifier les figures qui n'étaient pas de son goût, mais qui recevait d'elles quelquefois la monnaie de sa pièce. Je me souviens que, travaillant sous ses yeux au thème d'après lequel il devait juger de ma capacité, je vis un gros et lourd garçon de campagne demander un *admissus* pour la cinquième.... Le Père se promenait à longues enjambées dans sa préfecture. « Savez-vous quelque chose? dit-il au rustique candidat. — Je l'espère, répondit le jeune homme. — Voyons, mettez en latin : je suis un âne. » Le villageois marche derrière lui et traduit *Sequor asinum*. On l'aurait envoyé en rhétorique pour s'en débarrasser.

Mon thème est fait. Je le présente au Père. Ne s'amuse-t-il pas à le faire censurer par un écolier de la classe où je voulais entrer, et que j'ai toujours laissé derrière moi ! Cet *aristarque* prononce que je serai un *bon quatrième*. Je vis le moment où le faible préfet allait souscrire à cet arrêt. Mon nom m'épargna cette honte et ce malheur. A peine le jésuite l'avait-il entendu, qu'il se rappelle que la veille on avait expulsé de la classe à laquelle je prétendais un écolier qui le portait ; il se rappelle en même temps un endroit de Virgile dont l'application lui fera beaucoup d'honneur auprès du régent et de la tourbe scolastique. Cette considération majeure le détermine ; il prend une plume et écrit en ces termes mon billet d'admission : *Uno avulso, non deficit alter sed melior*, N***. Si mon nom eût été renvoyé en quatrième au lieu de seconde, cette manie d'appliquer me retardait de deux ans ; et j'ai vu clairement que ce retard eût influé sur les principaux

événements de ma vie. Je ne puis dire si j'y aurais gagné ou perdu, ne sachant pas quelle eût été ma carrière si je l'avais commencée par une autre classe. Dieu seul possède la science des futurs conditionnels, et il la communique rarement.

Conçoit-on que les jésuites, qui avaient le tact si fin et qui regorgeaient d'hommes à talent, eussent confié une place aussi importante que celle de préfet d'un de leurs plus beaux collèges à un homme de si peu de valeur? Il avait un neveu qui portait un nom que les croisades avaient mis sur le trône de Jérusalem, et il prétendait que sa famille le portait sans usurpation. Voilà peut-être l'unique raison de l'espèce de crédit dont il jouissait dans la Société. Elle et lui furent punis, quelques années après, de cette maladresse. Le préfet, suppléant un professeur malade, dicta une matière de vers, où il disait que *les crimes heureux font les héros, qu'ils cessent d'être des crimes*, etc. Les ennemis de la Société crièrent au scandale, déférèrent ce morceau de poésie aux magistrats, qui, au lieu d'y voir, avec tous les gens désintéressés, une critique raisonnable et même triviale, à force d'avoir été répétée, des étranges effets de la fortune et du hasard de nos préjugés et de nos inconséquences, le prirent à la lettre, et le foudroyèrent comme un tissu d'assertions abominables. Il fut brûlé en cérémonie au pied du grand escalier. L'auteur fut flétri par l'arrêt. Le bruit courut que ce jugement avait été l'ouvrage des jeunes conseillers, qui se souvenaient encore de la main, des férules et des verges préfectorales. On assure qu'il y eut des voix pour pendre le coupable, qui, dans le fond, ne l'était pas, comme le démontra un autre jésuite, avec autant de vigueur que de modération. Peu de personnes, quand elles règnent, ont la noblesse de ne point venger les injures du duc d'Orléans.

J'étudiai en seconde et en rhétorique sous le P. D., homme de condition et d'un assez beau nom, mais qu'un crime affreux a souillé depuis. Ce jésuite avait été officier aux Gardes. S'étant trouvé à une bataille sanglante, et son âme douce et sensible ayant été vivement émue des horreurs de la guerre, il accourut au noviciat de la rue du Pot-de-fer [1], pour y pleurer le malheur qu'il avait eu de verser le sang des hommes, et pour se préparer à un genre de vie plus analogue à ses goûts. Il était doué d'un esprit délicat, agréable ; il s'exprimait bien et avec une extrême facilité ; avantage que la beauté de son organe rehaussait encore. Il avait tout pour lui, jusqu'à la figure. Sa classe était bien tenue, quoiqu'il fût la bonté même. On se serait fait scrupule de l'affliger et l'on était sage et laborieux pour lui plaire. Chez lui rien ne sentait le pédant. C'était un homme du meilleur ton, vêtu en religieux. A l'habit il joignait les vertus de son état. Sa piété excitait à la dévotion, et son extérieur à l'église prêchait efficacement la religion. Je n'ai point eu de liaisons particulières avec lui; je n'étais pas du nombre de ceux qui formaient sa petite cour, son cortège; l'hommage que je lui rends ici n'en est que plus pur, je n'en suis que plus content de le lui rendre.

Mes succès, pendant ces deux années d'études, ne furent pas brillants. Je ne m'entendais que médiocrement au latin de collège. Mes compagnons étaient routinés depuis la *dixième* à l'allure d'une classe. Ils avaient presque tous des précepteurs habiles qui dirigeaient leurs travaux et leur donnaient, sinon le vrai goût, du moins celui qui convenait à la circonstance : l'emphase, l'arrangement

1. A Paris : cette rue a perdu son nom ; c'est aujourd'hui la partie de la rue Bonaparte comprise entre la place Saint-Sulpice et la rue de Vaugirard.

des termes, les chutes sonores, ces petits riens qui font tout dans un lycée de province ; on veillait sur eux, on les aiguillonnait.... Moi, j'étais relégué dans une pension à peine connue, dont les maîtres, que l'entrepreneur prenait au rabais, avaient plus besoin d'instruction qu'ils n'étaient capables d'en donner ; mauvais écoliers de philosophie et de théologie.

Aux raisons que j'ai exposées plus haut se joignit contre mes progrès une espèce d'infirmité bien singulière et qui me tourmenta pendant plus de six mois : *la maladie du pays*. Les médecins conviennent que c'est une maladie réelle, physique et dangereuse. Ils la décrivent dans leurs ouvrages et en indiquent les remèdes. Le premier de tous, disent ces messieurs, est d'aller respirer l'air natal ; ils s'exprimeraient plus correctement en disant *l'air du pays qu'on regrette de ne pas habiter*. Car je respirais mon air natal, celui que j'avais respiré les deux tiers de ma vie. C'était en prenant leur remède que j'étais tombé malade. Je regrettais la maison de mes parents, la ville où était leur demeure, eux, mes connaissances. Voilà le *pays* dont la privation altérait sensiblement ma santé. Mais, ce qui surprendra, cette maladie avait ses accès, ses redoublements et ses intermittences : si bizarre dans son ensemble que je n'ai rien vu ni lu qu'on puisse lui comparer. Au talon du pied gauche un petit froid se faisait sentir d'une manière très pénétrante. Ce n'était qu'une bulle de froid. En peu de moments il me semblait que le fluide glacial se répandait dans tout le pied. Dès qu'il en avait occupé la capacité, il montait le long de la jambe, gagnait la hanche. Alors il s'emparait de l'abdomen, où, se divisant en deux parties, l'une descendait le long de la jambe droite, l'autre s'élevait au thorax, arrivait à la tête ; je n'ai pas souvenir que les bras eussent quelque

chose. Mais ce dont je me souviens comme si c'était hier, c'est que le froid étant à la hauteur du front, j'étais saisi d'une envie insurmontable de quitter ma pension et de retourner chez mes parents. Ce n'était pas un simple désir, mais une passion contre laquelle le raisonnement ou la crainte ne pouvaient rien. Pour m'empêcher de me mettre en route, il eût fallu me lier. Je me serais levé au milieu de la nuit. La première fois que j'éprouvai cet accident, je laissai brusquement mes livres et courus m'embarquer dans le bateau qui m'avait apporté. Heureusement, il ne partit pas avant la fin de la crise. Plusieurs fois j'ai renouvelé cette fuite, quoique je susse, par ma propre expérience, que dans peu de moments le besoin de m'y livrer ne subsisterait plus. Voici de quelle manière il cessait: lorsque je jugeais que le fluide, par la sensation que j'éprouvais, avait atteint le crâne, l'avait pressé quelques instants comme pour le soulever, voyant que les sutures étaient en bon état et qu'il ne réussissait pas à s'échapper, il prenait le parti de descendre comme il était monté. Dès qu'il était au-dessous du front, au niveau des yeux, ma tête était libre, je ne pensais plus à m'en aller et j'examinais à loisir et fort tranquillement la marche rétrograde de mon ennemi. Pendant qu'il descendait de la poitrine dans le ventre, la partie qui était allée prendre son quartier dans la jambe droite venait se réunir au reste vers le sommet du compas. Le tout se refoulait de compagnie dans la jambe gauche. Le pied se vidait. Bientôt ce n'était plus que la *bulle* primitive qui reprenait sa station dans le talon et le moment d'après n'était plus sensible. Ce phénomène se laissait apercevoir trois ou quatre fois la semaine et durait chaque fois près de deux heures. Mais la durée du délire n'était que le temps de l'ascension des yeux au crâne et de la descente du crâne aux yeux, ce qui

ne faisait pas plus de quinze à dix-huit minutes. Le mal était venu de lui-même, je ne lui opposai que de la patience, et elle le lassa. D'abord il me visita moins souvent et finit par ne plus revenir ; mais la dernière attaque fut aussi longue, aussi complète que la première.

Des docteurs à qui j'ai parlé de cette maladie, en France, en Angleterre, en Allemagne, m'ont savamment assuré, et avec la plus belle unanimité. que c'était une maladie de nerfs. L'explication, si toutefois leur réponse en mérite le nom, n'est pas lumineuse. J'invite les personnes instruites qui jetteront les yeux sur ce détail à rechercher les causes de l'affection que j'ai décrite. Elle est rare, je pense ; mais elle peut se reproduire avec des variétés qui n'en changeront pas la nature. Il serait utile d'avoir à l'avance un traitement déterminé. Les maladies nouvelles ne font ordinairement tant de ravages que parce que la médecine imprévoyante est surprise comme les malades, et qu'elle frappe longtemps à droite et à gauche sans attraper le mal. Une fois connu, il n'est plus à craindre ou l'est infiniment moins. Quand il parut, il tuait des hommes par centaines ; actuellement une bagatelle lui fait peur ; et si, en se retirant, il accroche encore un certain nombre de victimes, ce ne sont que des imprudents qui le bravent, ou des traîneurs qui ne font rien pour l'éviter, ou, enfin, des indociles qui font tout autre chose que ce qu'il faudrait faire. La *conscience* et le sentiment de ma maladie et les réflexions qu'elle m'a occasionnées m'ont conduit à penser qu'il est des passions qui ôtent à l'homme sa liberté physique, ou, si l'on veut, sa raison sur un point, et la lui laissent sur tout le reste ; de sorte qu'il est faussement jugé libre et raisonnable *sur ce point*, parce que, sur d'autres points, il jouit de sa raison et de sa liberté. Un désir

de m'ôter la vie de la nature de celui qui me poussait à retourner à Pont-Audemer me mettait dans la barque à Caron aussi nécessairement que dans le bateau l'*Elbeuvien*, à moins qu'une grâce puissante ne fût venue au secours de ma faiblesse.

Ma rhétorique étant finie, je montai en logique, où nous eûmes un nouveau régent, auquel je m'attachai beaucoup et qui parut s'attacher à moi. Il avait de l'esprit, parlait avec grâce, et ne manquait pas de cette subtilité qui fait le caractère distinctif du logicien. Son défaut (qui n'en a pas ?) était de se moquer des gens. Il ne grondait que par l'ironie et n'employait jamais d'autre punition que cette figure. Elle lui attira plus d'ennemis parmi ses écoliers que n'eût fait une conduite sévère. On crut apercevoir qu'il n'était pas fâché qu'on lui fournît des occasions de développer son talent, et rien n'indispose davantage contre le châtiment que de voir qu'il est une récréation, une partie de plaisir pour celui qui l'inflige.

La philosophie n'était pas la partie brillante de l'éducation des Jésuites. Je ne sais ce qu'on y apprenait dans la seconde année, mais dans la première, *l'idée toujours conforme à son objet*, *le futur contingent*, *le concours simultané* et quelques conclusions subsidiaires contre le jansénisme, formaient la majeure partie des instructions qu'on nous donna. Le latin en était mauvais et la méthode fort sèche. Mon professeur l'emportait éminemment sur ses collègues dans le même art; mais il s'en fallait de beaucoup qu'il fût bon. La routine l'avait abaissé au-dessous de sa valeur réelle. Ce qu'il avait de mieux, c'était de bien exercer ses élèves et de leur inspirer une forte émulation. Après le talent, c'est la plus importante qualité d'un maître ; je ne sais même si l'expérience ne la placerait pas avant lui. On conservait à Paris, lorsque j'y

étudiais au collège de Lisieux, le souvenir d'un bonhomme de professeur de philosophie qui était à plus de cent ans de son siècle. Jamais il n'avait été savant et l'âge l'avait encore affaibli, au moral comme au physique. Il était en fonds de deux *cours* qu'il donnait alternativement sous les noms spécieux de cours d'*or* et de cours d'*argent*. C'était du plomb pour la pesanteur. Cependant il faisait de meilleurs écoliers que ceux de ses collègues, gens que leurs connaissances, leur latinité, l'étendue et la solidité de leur esprit distinguaient avantageusement. De quels moyens se servait-il? De l'exercice; ce qu'on nomme l'*argumentation* ; et elle était perpétuelle, et cette collision dégrossissait les esprits, en mettait en mouvement toutes les particules ignées, en tendait tous les ressorts, développait tous les dons qu'ils avaient reçus de la nature.

C'est à cette époque de ma vie que je remarquai pour la première fois, en observateur judicieux, que les succès, dans les classes de belles-lettres, n'en pronostiquent pas avec certitude pour celle du raisonnement. Mes camarades à hyperboles, à vers guindés, à descriptions fleuries, ne comprirent rien aux règles du syllogisme. Une démonstration ne trouvait point où se loger dans leurs têtes, pleines de réminiscences poétiques et de mille autres semblables futilités. Ils roulèrent au bas de la classe, tandis que les condisciples qu'ils avaient méprisés pendant cinq ou six ans du haut de leurs sièges *curules* occupèrent à leur tour les premières places.

Je touchais alors à mes dix-sept ans, sachant que je ne savais presque rien, mais ayant des dispositions pour beaucoup apprendre; j'étais ébauché. Les étourderies et les négligences de ma première jeunesse ne m'avaient pas causé un bien grand préjudice. Si elles empêchèrent que

je fusse *précoce*, c'est une obligation que je leur ai; les fruits hâtifs manquent ordinairement de saveur et de salubrité. Ma complexion physique était si délicate qu'un travail prématuré l'eût forcée ou détruite. Prodige à neuf ou dix ans, j'aurais été décrépit à trente ou quarante, si même j'étais allé jusque-là. Enfant encore, lorsque je promenais mon individu dans les bois ou que je le roulais sur la glace, l'enfonçais dans la neige, je n'étudiais pas, mais fortifiés par cette *action* continuelle, mes organes se développaient, se consolidaient, devenaient tels qu'il les fallait à une âme laborieuse de dix-huit ou vingt ans ; je voudrais qu'on ne mît pas de si bonne heure la jeunesse à l'étude, aux occupations intellectuelles. On l'use en voulant en tirer profit avant le temps ; faites d'elle comme d'un beau poulain, qu'elle ne *tire*, ne *porte* qu'après avoir été quelques années à l'herbe, maîtresse d'elle-même, ne songeant qu'à vivre et à s'amuser. Vous l'attellerez plus tard. Mais quand le moment du travail sera venu, elle en aura plus de vigueur et sa force sera plus durable. Elle ne sera pas *rosse* avant la fin du jour. Je pense quelquefois qu'il est heureux pour les parents que le naturel de leurs enfants contrarie ce goût, cet empressement pour les avancer. Si, au lieu de batifoler, de gambader, ils marchaient réellement à grands pas, à pas pressés, leur course serait finie à l'âge où la raison voudrait qu'elle commençât. Il faudrait leur accorder le repos, les *invalider* à l'âge de la pleine activité, pour les avoir mis en activité à l'âge du repos. N'allez pas me croire du sentiment de ceux qui veulent qu'on n'apprenne rien à l'enfance. Apprenez-lui tout ce qu'il vous plaira et tout ce que vous pourrez, pourvu qu'elle ne travaille pas, qu'elle ne se morfonde pas sur les livres, sur le rudiment et les particules. Qu'elle apprenne en se jouant et surtout qu'elle se

joue en apprenant; elle saura beaucoup de choses avant d'avoir travaillé. Je conviens que l'autre méthode est beaucoup plus facile pour les maîtres, beaucoup plus commode pour les parents, elle débarrasse ceux-ci et laisse à ceux-là une bonne partie de leur temps; mais parents et maîtres, retenez bien que vous êtes faits pour les enfants, et non eux pour vous. Digérez le travail et ne leur en faites sucer que le lait; qu'ils vous tettent. Je ne doute pas que d'habiles écrivains n'aient dit ce que je viens de dire; je ne me repens pas de l'avoir répété. Ce sont de ces avertissements qu'il faut afficher au coin de toutes les rues.

Il est décidé que j'irai à Paris pour recommencer ma philosophie et suivre les grandes études, si cette destination est de mon goût. Ma bouche prononça que je le désirais, mon cœur parlait un peu autrement. Il tenait prodigieusement au sol natal, au plaisir de revoir ses parents plusieurs fois dans l'année, de n'en être qu'à une petite distance : une distance de quarante lieues lui paraissait le bout du monde, comme une absence qu'on disait devoir durer deux ans tout d'un jet lui paraissait l'éternité. La bouche a dit *oui*, la raison même, l'orgueil surtout : il faut que le cœur se taise. Mais il sera bon d'avoir quelques notions sur l'état auquel je me destine, car si, par événement, je me destinais à l'état ecclésiastique, on me placerait de préférence dans un séminaire. Mon protecteur était chanoine; une marquise promettait de faire de moi un gros curé; j'avais témoigné du penchant pour les cérémonies ecclésiastiques, ayant eu, dans l'enfance, ma chapelle, mes beaux ornements de papier doré, et n'ayant annoncé dans la suite aucune velléité qui contrariât ces indications; mes parents se persuadèrent aisément que je devais être prêtre, quoique l'aîné de la famille. Où il n'y a rien, l'aî-

nesse, comme le roi, perd ses droits. On me fit part de l'idée à laquelle on s'arrêtait, en me laissant pleine liberté de n'en faire que ce que je voudrais. D'ailleurs, ajoutait-on, la tonsure n'est pas un engagement irrévocable; on prend, quitte et reprend, comme fit le duc de Joyeuse, *le cilice et la haire*. J'aurai encore quatre ou cinq ans pour sonder mes dispositions à l'égard des obligations ultérieures dont il faudra se charger, si je persévère. Mais pourquoi prendre la tonsure? A dix-sept ans! n'ayant jusqu'alors aimé que le jeu et les livres! ne soupçonnant pas même qu'on pût aimer autre chose, de ce genre d'affection qui ne s'accommode point avec les *obligations* ultérieures. Si cet arrangement préliminaire peut être rompu, c'est pourtant un engagement, un poids mis sans réflexion dans les balances de la liberté, pour le moment de l'engagement irrévocable. On acquiert l'habitude de paraître ecclésiastique, de l'être; et si quelque raison commandait de reprendre les habits et la vie du siècle, le respect humain pourrait opposer son *veto* et empêcher que la raison, la conscience même, ne fussent écoutées. Quel danger de rester entièrement laïque, jusqu'aux approches de l'âge fixé pour s'attacher immuablement au sanctuaire et se courber pour toujours sous le joug de ses pénibles et respectables devoirs? Sous les vêtements du monde, l'épreuve semble devoir être plus concluante et plus complète. Personne de la famille ne fit ces réflexions ou ne s'y arrêta. Quant à moi, je pensais vraisemblablement alors qu'on pouvait prendre l'état ecclésiastique avec autant d'indifférence qu'un autre, n'ayant pas la plus légère teinture de ce qu'on appelle la vocation. Je savais bien qu'il exigeait un surcroît de régularité et de piété; or, la régularité était de mon goût, et la piété avait toute mon estime. Je savais qu'il imposait des privations : la seule qui me

touchât était celle des spectacles. Je ne les fréquentais pas faute de moyens et parce que la discipline du collège les interdisait sous peine d'exclusion. Mais je désirais vivement de pouvoir y aller dans la suite : une soutane ne le permettrait pas. Ce goût pour les spectacles était né des représentations de collège, auxquelles, par une de ces conséquences que personne ne conçoit, on exerçait les jeunes gens en leur défendant la comédie. Je n'ignore pas qu'entre ces deux sortes de théâtres la distance est énorme ; mais on la franchit rapidement sur les ailes de l'amour de la chose. C'était donc un vrai sacrifice à faire ; il me coûtait, sans être au-dessus de mes forces, et je le fis. Je ne crus pas qu'après lui il pût y en avoir d'autres qui importunassent la nature. Que pouvait une âme extrêmement sensible et pure, aimer avec les douleurs de Bérénice, les vertus d'Hippolyte, les inquiétudes de Mérope, l'ingénuité de Joas et tous les Romains de Corneille? L'état que j'embrassais me laissait la tendresse de mon père, de ma mère, de mes sœurs. Il ne m'ôtait pas l'amitié de quelques condisciples préférés et le droit de leur associer de nouveaux amis, si le besoin d'aimer augmentait avec l'âge. Que fallait-il de plus? La Didon de Virgile et la Phèdre de Racine ; quelques endroits du Télémaque et des Confessions de saint Augustin m'avaient appris, il est vrai, qu'il y avait d'autres sentiments, je ne sais quel genre d'attachement et de tendresse, bien vif, mais source de mille et mille peines que je serais trop heureux d'éviter; mais folie que je détestais trop pour balancer un instant, à cause d'elle, à faire une démarche qui m'en garantissait à jamais. Je prendrai la tonsure, mais avec la résolution de ne la jamais quitter. Si l'engagement, par lui-même, est fragile, il acquiert, par ma volonté, une consistance qui l'égale au vœu le plus solennel. L'idée

seule de l'inconstance, en ce point, me faisait rougir, et je ne m'imaginais pas qu'on pouvait *n'être point appelé*. Tu n'as, me disais-je, qu'à choisir entre trois états : l'Église, la médecine et le barreau. Or, les maladies te font peur, et les criailleries de l'audience te déplaisent à mourir; reste, et nécessairement, que tu sois ecclésiastique. Ce raisonnement me conduisit au séminaire de Rouen, et après une retraite de huit jours, l'évêque de Poitiers [1], qui, depuis, s'est si bien montré dans une assemblée célèbre [2], me coupa les cheveux.

J'eus à peine le temps de me montrer à mes parents et à la ville de Pont-Audemer dans mon nouveau costume. Je devais être à Paris pour les *Rémigiales* ou le premier d'octobre.

1. Martial-Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers.

2. M. Baston fait ici allusion aux nobles paroles prononcées par l'évêque de Poitiers le 4 janvier 1791, dans l'Assemblée nationale, lorsqu'il refusa le serment à la Constitution civile du clergé. « J'ai soixante-dix ans ; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout le bien que je pouvais faire ; accablé d'années et d'infirmités, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse, je ne veux pas prêter le serment ; je prendrai mon sort en esprit de pénitence. »

CHAPITRE II

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

Éloge et organisation du séminaire de Saint-Sulpice. — Les différentes communautés ; Issy, Vaugirard, Lorette. — Le Dauphin et la Dauphine à Lorette. — Anecdote du vieux sulpicien qui les reçut. — Admirables vertus des Directeurs. — La communauté des Robertins. — Le règlement ; les études ; les conférences ; les vacances. — La chasse de Louis XV. — Le dernier divertissement des vacances. — La seconde année. — Les mathématiques.

Je fis mon entrée dans Paris aux lumières, et ce ne fut pas sans émotion que je vis l'illumination du pont Notre-Dame et du pont au Change. Je ne m'écriai pourtant pas, comme le général des capucins : « *Ah ! c'en est trop, je ne mérite pas tant d'honneur !* » Le Roi ne m'avait point envoyé ses carrosses, et je devinais que cette multitude de croisées ne brillaient pas pour moi.

Le séminaire auquel on m'envoyait n'était pas de ceux où l'on entre sans difficulté, moyennant de bonnes attestations et de quoi payer la pension. De tous les lieux d'étude les plus renommés à Paris pour la philosophie et la théologie, il offrait chaque année au concours douze ou quinze places. Les prétendants, souvent au nombre de plus de soixante, venaient de toutes les parties de la France, choisis ordinairement par leurs évêques, parmi ce qu'il y

avait de plus fort dans les séminaires et les collèges de province. On composait en thème et en version, et l'on subissait divers interrogatoires sur ce qu'on avait appris dans les hautes sciences : logique, morale, calcul, etc. Les *meilleurs*, c'est-à-dire ceux qui avaient paru tels, car on pouvait se méprendre, étaient préférés sans la moindre partialité. Je n'oserais dire que je fus reçu le *premier* de mon cours : on ne manifestait pas le rang qu'occupait le récipiendaire; mais je suis sûr qu'on n'attendit pas qu'il n'y eût plus qu'une place pour me la donner. J'en juge par la connaissance intime que je ne tardai pas à acquérir de la valeur de mes rivaux. Dans cette appréciation, on ne regardait pas tant au savoir actuel qu'aux dispositions pour apprendre. On voyait bien que, dans le moment, celui-ci était plus habile, mais on apercevait en même temps que celui-là pourrait le devenir davantage, et sur cet espoir, il obtenait la préférence. Un esprit vif, alerte et juste avait le pas sur un autre rempli à force de travail ou meublé par la mémoire. La *Tabula rasa* qui paraissait propre à recevoir tout ce qu'on voudrait placer dessus plaisait davantage que celle qui, couverte *de choses*, mais confusément, coûterait plus à mettre en ordre que l'autre à parer, qui même opposerait à l'époussette la crasse des préjugés, de la suffisance entêtée et des idées contrefaites et de vingt autres défauts. Bref, on aimait pour le moins autant des hommes à faire que des hommes faits. C'est ainsi que, plantant un verger, vous choisissez dans votre pépinière, non l'ente qui a déjà fleuri et porté des fruits, mais celle dont les feuilles sont d'un beau vert, les branches souples, l'écorce lisse, les pousses pleines de sucs et de vie. L'expérience justifiait cette méthode. Au commencement du cours, j'avais des condisciples capables de régenter les autres; nous n'étions pas à moitié de la

première année, que beaucoup les devançaient ; ils avaient remué les jambes sans marcher, et plusieurs de nous avaient couru. Ils étaient entrés dans la lice avec le *maximum* de leurs forces ; en bataillant, nous atteignîmes le nôtre, qui se trouva intrinsèquement de quelques degrés au-dessus du leur. Peut-être aussi que, nous méprisant d'abord, et ne s'imaginant pas que nous puissions être jamais au pair avec eux, ils n'avaient pas cru devoir se fatiguer à l'étude pour conserver l'intervalle primitif. Ils s'amusaient, nous allions au but : et nous n'étions pas des tortues. Qui que vous soyez qui avez à prononcer sur la jeunesse un jugement de comparaison, imitez les directeurs de la petite *communauté de Saint-Sulpice* ou des *Robertins ;* prisez plus, au commencement, la capacité que le savoir ; au terme, vous donnerez la préférence au savoir sur la capacité.

Je viens de nommer la maison ecclésiastique où j'ai passé les cinq plus belles années de mon existence sur la terre, les plus heureuses, les mieux employées ; celles qui, au tribunal du Juge éternel, obtiendront quelque indulgence pour les dix-sept qui avaient précédé et pour cette multitude d'autres qui ont suivi. La reconnaissance me semble exiger de moi que j'entre ici dans quelque détail pour conserver le souvenir d'un établissement sur lequel, comme sur tous ceux de la même espèce, la Révolution a soufflé la mort et qui mérite, plus qu'aucun autre, d'être connu dans les siècles à venir, de tout ce qu'il y aura d'hommes vertueux, nobles par les sentiments, admirateurs de ce qui est grand, bon, utile, désintéressé.

Un curé de Saint-Sulpice de Paris, M. Olier [1], institua, vers le milieu du XVII[e] siècle, une congrégation de prê-

1. Né à Paris en 1608, mort en 1657.

tres séculiers destinés spécialement à l'éducation des jeunes ecclésiastiques. On peut voir dans les biographies quel homme c'était. Les dictionnaires jansénistes eux-mêmes en disent du bien. Ses disciples, ou, pour mieux dire, ses associés, ne prirent point un nom dérivé du sien ; on les nomma *Sulpiciens*, parce que le premier et principal établissement de cet institut touchait à l'église de Saint-Sulpice et que les personnes dont il était formé rendaient à la paroisse divers services spirituels. Les membres de cette Société ne tenaient les uns aux autres et à la chose même que pour l'amour du bien. Aucun vœu, aucun engagement, aucune promesse n'était ajoutée à ce motif. Vous vous proposiez et l'on vous agréait, ou bien on vous proposait et vous acceptiez : l'affaire était consommée. Mais on conservait la pleine et entière liberté de se retirer quand on voulait; j'ai même observé qu'on en usait assez fréquemment, et cette retraite n'avait pas, comme dans la plupart des associations de ce genre, le caractère et la défaveur de l'inconstance. On vous savait gré d'avoir usé au travail de l'éducation ecclésiastique un certain nombre de vos années, et l'on ne trouvait pas mauvais que d'autres vues vous empêchassent de continuer le sacrifice ; souvent même on applaudissait au changement : du moins on ne vous blâmait pas. Cette censure eût gêné la liberté de ceux qui demeuraient. Un supérieur général gouvernait toute la communauté : c'était, pour ainsi parler, le *pouvoir exécutif* de ce corps moral. Le *pouvoir législatif* était représenté par douze membres qui, joints au supérieur, décidaient des principales affaires de l'administration. Ils s'assemblaient à de certaines époques régulières et quelquefois extraordinairement. Tous n'habitaient pas Paris. La congrégation avait plusieurs séminaires dans les provinces, et les supérieurs

particuliers de ces maisons étaient presque toujours des *douze* que nous autres jeunes gens appelions les *gros bonnets*, et qui étaient certainement les meilleures têtes. Quand le général avait un grand mérite, ce qui était ordinaire, et que les circonstances lui avaient acquis une grande autorité, tous les pouvoirs résidaient, pour ainsi dire, en lui seul; et ce qu'il ne faisait pas, au droit de sa place, il l'opérait par une voie plus douce et plus honorable encore, celle de l'influence.

La demeure du supérieur général était fixée au grand séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qu'on appelait le *Séminaire des évêques*, et à qui cette dénomination convint très particulièrement pendant le ministère du cardinal de Fleury. En effet, c'était là qu'une très grande partie de ceux que la faveur élevait à l'éminente dignité de l'épiscopat avaient fait leurs études et s'étaient formés aux devoirs de leur vocation. S'il arrivait à quelques-uns de ces messieurs de ne les pas remplir d'une manière aussi édifiante qu'on l'espérait et qu'ils l'auraient dû, ce n'était ni la faute des instituteurs ni celle de l'institution, mais celle du monde qui altère et gâte plus ou moins tout ce qu'il touche, celle du rang qui éblouit, des richesses qui séduisent. L'excellence de l'éducation était garantie par la conduite de cette multitude de prélats dignes de leur place, dont le zèle et les talents, toutes les vertus se reportaient naturellement, étaient reportés par ces évêques eux-mêmes, à la source où ils avaient puisé. Un des caractères distinctifs des élèves de Messieurs de Saint-Sulpice était de conserver pour leurs maîtres le plus tendre et le plus respectueux attachement. On ne connaît d'un peu distingué que M. de M., archevêque de...., qui soit devenu leur ennemi, parce qu'il se souvenait trop d'avoir été renvoyé du grand séminaire pour une fredaine

d'écolier. L'envie de figurer dans le monde comme chef d'un parti l'affubla d'un costume janséniste : comment aurait-il aimé une société de prêtres qui avait pour sa marotte tout l'éloignement et tout le mépris qu'elle mérite?

Le nom de *Grand séminaire de Saint-Sulpice* n'était point, comme on pourrait le croire, et comme beaucoup de personnes se le figuraient par amour-propre, une appellation de vanité. On le nommait ainsi parce qu'immédiatement à côté de lui, et dans la même enceinte, était un autre séminaire, moins nombreux, dont les bâtiments étaient plus simples et dont la pension était à meilleur compte. On l'appelait, à cause de cette triple infériorité, le *Petit séminaire de Saint-Sulpice.* Du reste, ces deux séminaires faisaient les mêmes exercices et se réunissaient quelquefois pour les pratiques. Tenait au petit séminaire une communauté nommée la *Petite communauté de Saint-Sulpice.* C'est celle où je fus reçu et je la ferai connaître plus particulièrement. Une quatrième communauté, dans le même enclos, était celle des *Philosophes de Saint-Sulpice :* nom assez mal choisi et qui signifiait qu'il n'y avait dans cette maison que des étudiants en philosophie. Elle était comme la pépinière du grand et du petit séminaire, qui n'avaient que des études de théologie. Ces quatre maisons, contiguës et communiquant ensemble par l'intérieur, avaient leurs ouvertures principales sur quatre rues différentes : ce qui peut donner une idée du vaste espace qu'elles occupaient. Les étudiants en philosophie allaient, soir et matin, à un collège de plein exercice ; les théologiens fréquentaient les écoles de Sorbonne. On y profitait peu, mais, dans chaque maison, il y avait des conférences ou répétitions particulières où, avec du travail et de l'application, on acquérait les connaissances qu'il importait d'avoir. Le nombre des

élèves, dans ces quatre établissements, passait trois cents, année commune. Les Sulpiciens avaient encore à Paris une *communauté de Lisieux*, ainsi nommée parce qu'elle était établie dans le collège de ce nom [1]. Elle aurait bien voulu qu'on l'appelât la *Grande communauté de Saint-Sulpice;* mais, eût-elle obtenu cet honneur nominal, elle n'aurait jamais été la grande.

Chacun de ces établissements avait une maison de campagne où, toutes les semaines, on allait prendre une récréation et où l'on passait deux mois de vacances. Le grand séminaire et les philosophes avaient la leur au village d'Issy, le petit séminaire et la petite communauté à Vaugirard. Je ne me rappelle pas où la cinquième était située. Là, se trouvaient les bâtiments nécessaires à une grande famille, des jardins, des allées d'arbres touffus, des cabinets de verdure solitaires et ombragés, des jeux innocents, tout ce qui peut servir à détendre l'esprit d'une jeunesse que le goût et l'émulation portaient quelquefois au travail avec une ardeur qui aurait été dangereuse, si la sagesse des règles ne l'eût pas tempérée en offrant des divertissements de plusieurs espèces et en ordonnant d'en user, de sorte que ce n'eût pas été une moindre faute d'étudier à la promenade et dans les vacances que de ne pas étudier à la ville pendant l'année. Deux de ces maisons de campagne avaient sur les autres un avantage marqué. Celle des *Robertins* ou de la petite communauté était le berceau de la congrégation, le lieu où M. Olier avait réuni ses premiers compagnons : la chambre du fondateur était devenue la chapelle, et peu de Sulpiciens qui n'y allassent de temps en temps en pèlerinage. Celle du grand séminaire était

1. Transportée en 1764 dans le collège de Dormans-Beauvais, rue Jean de Beauvais; la chapelle, très élégamment restaurée par les dominicaines, est affectée depuis quelques années aux Roumains.

une des plus vastes et des plus belles habitations des environs de Paris. Le cardinal de Fleury y avait passé les dernières années de son ministère, souvent visité par le Roi son élève, et, on le devine bien, par toute la cour. La chapelle de cette maison se nommait *Lorette* et représentait, en abrégé, la Notre-Dame si célèbre en Italie. La Sulpicienne avait aussi sa célébrité. Les évêques y venaient souvent dire ou entendre la messe, s'assujettissant comme les autres à l'usage assez singulier d'ôter la perruque pour célébrer. On y voyait, en dévotion, les personnages les plus distingués : le Dauphin et la Dauphine, père et mère de Louis XVI, y venaient souvent s'humilier en la présence du Roi des rois, et faire auprès de lui, pour leur postérité, des instances auxquelles il a fermé l'oreille ou qu'il a exaucées bien autrement que ne l'espéraient ceux dont le cœur tendre et chrétien, la bouche pure, les articulaient. Il arriva un jour à ces deux excellents et magnanimes époux une petite aventure qu'on ne sera pas fâché de lire ici, quoique étrangère à mon sujet.

On ne les attendait point : ils entrent dans la cour avec leur voiture, sans cortège, comme deux bourgeois de cette cité que leurs ancêtres appelaient leur *bonne ville*, et que leur fils aussi nomma de la sorte pendant quelque temps. Ils demandent les supérieurs : supérieurs et séminaristes étaient à courir les champs. Restait pourtant à la maison un vieux Sulpicien, simple et ingénu, qui, de sa vie, n'avait parlé à un grand seigneur. — Qu'on le prie de descendre, dit le Dauphin. — Il descend, très embarrassé de sa personne, saluant à quarante pas et fort gauchement, balbutiant, quand il fut près, un compliment sur l'honneur...., la bonté du prince et de la princesse...., de Monsieur, de Madame.... Il était dans un ravissement qui

lui ôtait la parole. De peur qu'elle ne revînt, le Dauphin le prend par la main en lui disant : *Allons promener, monsieur l'abbé!* Voilà le bon prêtre entre le Dauphin et la Dauphine, déjà tout accoutumé. Les augustes époux ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'extérieur plus qu'uni de l'antique directeur couvrait beaucoup de mérite. On le met sur la dévotion, la morale, la religion : c'est l'onction, la justice éternelle, la foi des confesseurs et des martyrs, qui s'expriment par sa bouche. Les deux auditeurs sont enchantés. La promenade se prolongea au delà d'une heure. « Messieurs, dit alors la Dauphine, si j'avais cru que vous me fissiez marcher si longtemps, j'aurais mis des souliers plats. » Ce mot, qui semblait indiquer que la princesse était fatiguée, termina la conversation. Mais avant de remonter en voiture, il faut aller adorer Dieu à la bonne Notre-Dame de Lorette. « J'aurai l'honneur de vous y conduire, » dit le Sulpicien ; et le voilà qui marche devant.

Cependant, un cas des plus embarrassants lui tourmente la tête. Vous devinez bien que c'est la présentation de l'eau bénite, en entrant dans la chapelle. Pour le prince, il en prendra tout seul à merveille. Et puis c'est un homme, on peut du doigt toucher le sien. Mais la princesse, lui présenter le bénitier est chose impossible : il tient à la muraille. Une rose lui paraît propre à tout accommoder. Il en voit une, la reine d'un charmant petit bosquet qui environne la sainte chapelle. Sa main la coupe et la trempe furtivement dans l'eau bénite. Quand la princesse est à la porte, le bon ecclésiastique lui présente cet aspersoir nouveau. Il avait compté que la pieuse dame comprendrait sur-le-champ le but de cette ingénieuse cérémonie et qu'elle poserait son doigt sur la rose, pour le porter ensuite à son front : les gens de cour ont

l'esprit si délié! La Dauphine comprit seulement qu'on lui présentait une belle rose. Elle la prend, soulève un peu son fichu, met dessous la fleur et l'eau bénite, jette un cri, lorsqu'elle sent l'eau bénite qui la mouillait comme de l'eau naturelle, et retire précipitamment la fleur de l'endroit où elle l'avait cachée. Le pauvre Sulpicien, qui n'avait pas eu le courage d'empêcher ce malheur risible, quand il vit la main de la princesse prête à le causer, retrouve la parole pour dire qu'il n'aurait pas eu la hardiesse d'offrir un bouquet à Madame; que, ne sachant comment lui donner de l'eau bénite, il avait cru qu'une rose.... On l'entend, on sourit, on le rassure, on s'impute toute la faute..., et je crois vraiment que le brave homme se persuada qu'elle était reportée à sa source.

La spacieuse et commode maison d'Issy n'était pas seulement la maison de campagne du grand séminaire de Saint-Sulpice, elle était encore le noviciat de la congrégation, et, sous ce rapport, elle se nommait la *Solitude*. C'était là que se formaient aux vrais principes de l'éducation ecclésiastique ceux qui se consacraient à cette œuvre aussi importante que difficile. Le temps de cette épreuve n'était point fixé, les circonstances l'abrégeaient ou le prolongeaient. Par exemple, les sujets fournis par les séminaires de province faisaient à la *Solitude* plus long séjour que les sujets tirés des maisons de Paris. On supposait que ceux-ci, après avoir demeuré dix ou douze années dans ces maisons, connaissaient parfaitement l'institut; et si, avant de commencer leur mission, ils se mettaient en retraite dans le lieu de probation, ce qui n'arrivait pas toujours, c'était moins pour l'avantage des élèves qu'ils auraient à conduire que pour leur utilité personnelle. Leur but était de se renouveler dans l'esprit de ces sentiments et de cette dévotion affectueuse auxquels

l'étude de la théologie scolastique n'est nullement favorable.

Issy avait encore d'autres habitants : des directeurs âgés qui étaient bien aises de vivre quelques moments pour eux-mêmes, à la fin d'une carrière laborieuse, consacrée tout entière au prochain, et des ecclésiastiques studieux, qui, renonçant au tumulte des écoles et aux lauriers qu'on y moissonne, se dévouaient spécialement à l'étude du droit et de la morale.

J'ai examiné pendant douze ans la manière dont Messieurs de Saint-Sulpice gouvernaient leurs séminaires, j'y ai encore réfléchi depuis, et je ne crois pas qu'il soit possible de rien voir ou même de rien imaginer de plus solide, de plus noble, de plus parfait : rien qui allât plus directement au but, qui semât la route de plus de ces douceurs innocentes, qui, sans nuire à la vertu, soulagent l'humanité. Loin de chercher à se distinguer de leurs inférieurs, les Sulpiciens s'appliquaient à effacer toutes les nuances qui auraient, en quelque sorte, coupé leurs séminaires en deux parts, l'une soumise, l'autre préposée. Même logement, même vêtement, même nourriture, mêmes exercices. Du dernier directeur au premier séminariste, le passage était imperceptible. Tout se faisait au nom de la Règle, à laquelle tout le monde était soumis. On dépendait d'elle et non de la volonté des hommes. La règle était l'unique supérieur. D'anciens séminaristes étaient associés à l'administration, et les directeurs traités quelquefois en séminaristes. Si la jeunesse servait habituellement à table, pour s'entretenir dans l'esprit d'humilité, une fois par an les supérieurs lui rendaient la pareille, afin que l'égalité ne reçût point d'atteinte de cette pratique habituelle. Les domestiques de la maison mangeaient à un second réfectoire, supérieurs et séminaristes les servaient,

souvent un maître, quelquefois un grand, un prince, servait son propre domestique. Il fallait des cas bien extraordinaires pour qu'on prît le ton de l'autorité. C'était la représentation, l'exhortation, les sollicitations et les remontrances de l'amitié, toutes les industries de la charité, relevées encore par le charme attrayant d'une politesse inaltérable. On renvoyait, mais seulement quand cette peine était prononcée par la Règle. J'ai vu une dame, d'un sang qui occupait les premiers trônes de l'univers, demander instamment la grâce d'un jeune abbé, son parent, coupable d'une faute exclusive [1], quoique légère en elle-même, et ne rien obtenir et être forcée d'avouer qu'il était dans l'ordre qu'elle essuyât un refus. Du reste, ces sortes de renvois, qui rompaient les liens de la vie commune, laissaient presque toujours subsister ceux de la confiance et de l'amitié. Dans sa jeunesse, le célèbre cardinal de Bernis éprouva ce petit désagrément, et la congrégation de Saint-Sulpice n'a jamais été aussi constamment aimée et respectée que par ce grand homme. Ce que j'admirais le plus chez les vénérables Sulpiciens était leur désintéressement ; ils auraient pu introduire beaucoup de bénéfices dans leur congrégation : ils y étaient rares, et le hasard les y apportait en quelque sorte. Chaque directeur prenait à peine à la masse du revenu de la maison de quoi satisfaire aux besoins de la nature et des convenances. Ceux qui en avaient le moyen continuaient de payer leur pension comme des séminaristes. Le grand séminaire de Paris était riche, mais les particuliers ne possédaient rien. Les bonnes œuvres absorbaient le superflu des dépenses annuelles. La plus ordinaire de ces dépenses était de remplir le vide des pensions : car, quoi-

1. Qui entraînait exclusion.

que tous les séminaristes dussent payer, beaucoup manquaient à ce devoir. On supposait que c'était impuissance : on avait la délicatesse de n'en parler à personne ; on leur épargnait à eux-mêmes la mortification de leur en parler. Jamais on n'a contraint un ecclésiastique admis au séminaire de le quitter parce qu'il n'acquittait point sa dette alimentaire. Tel arrivait aux premières dignités de l'Église, qui devait encore toute la nourriture de son éducation ecclésiastique, et avait si parfaitement oublié que, prélat riche et magnifique, il ne s'en est jamais souvenu. Observons, en finissant cette esquisse, que je l'ai tracée d'après le *Saint-Sulpice de Paris*. Il se pourrait que les séminaires de province n'en eussent pas exactement tous les traits. Cependant, j'en ai connu particulièrement un qui lui ressemblait exactement. Je reviens à la petite communauté, où j'eus le bonheur d'être reçu.

Au temps dont je parle, et pendant les cinq années que j'ai habité cette maison, l'esprit en était excellent. On m'a assuré que depuis ma sortie, le philosophisme s'y était glissé, mais je n'en ai aucune preuve et j'aime à croire que ce propos est une calomnie. Au moins le dernier supérieur de cette maison, massacré aux Carmes [1], a montré qu'on savait encore y mourir héroïquement pour la religion. Je tiens le fait d'un témoin oculaire qui m'a avoué qu'il n'avait pas eu le même courage que ce Sulpicien ; j'ajoute : ni peut-être la même grâce. Au premier bruit de l'horrible exécution, un mouvement naturel porte ce supérieur à chercher les moyens de se soustraire à la mort. Il les trouve, il en profite. Déjà il est au haut du mur qui doit

1. Il s'agit ici, sans doute, de M. Galais, Jacques-Gabriel, supérieur de la petite communauté de Saint-Sulpice, né le 17 avril 1754 à Longué (Maine-et-Loire), massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, dans les circonstances rapportées par M. Baston.

le sauver, il ne s'agit plus que de descendre dehors. Là, il s'arrête, s'interpelle : « Lâche ! que vas-tu faire ? où trou-« veras-tu une pareille occasion d'expier tes fautes et de « donner à Dieu une preuve éclatante de ton amour en « mourant pour lui ? Seigneur, venez à mon secours ! » Son cœur lui dit qu'il est exaucé. Au lieu de descendre dans la rue, il redescend dans le jardin ; l'instant d'après, il monte au ciel. Mais si, réellement, la fausse philosophie avait pénétré dans la communauté des *Robertins* avant sa destruction, il faudrait mettre cet événement au rang de ceux qui ont été le plus funestes à l'Église de France.

Voici ce qu'elle était quand j'y fus agrégé : pauvre, composée d'élèves peu fortunés, la plupart sans naissance, n'ayant et ne pouvant avoir aucun bénéfice, parce que, dans la distribution des heures de la journée, il n'y en avait point pour la récitation du bréviaire, elle ne se distinguait que par sa régularité, son amour pour le travail, ses talents et ses succès. Dans le monde même on jugera que ce genre d'illustration en valait bien un autre. La nourriture y était saine, c'est à quoi se réduit l'éloge qu'on en peut faire. De très bon pain qu'on avait à discrétion, mais qu'on payait ; une très petite quantité de bon vin (à peu près un verre), qu'on pouvait doubler en payant cet excédent ; des mets simples, presque dans leur état naturel et à dose légère : telle était la vie animale. Le logement y répondait ; il n'y avait de passable que la salle d'étude et la bibliothèque, qui faisait aussi le corps de la chapelle. Les chambres étaient bien au-dessous d'une cellule de capucin, mais on n'y posait que pour dormir ; le reste du temps, on était ensemble ; et jamais maison ne justifia mieux le nom de communauté qu'elle prenait et qu'on lui donnait. Je n'ai pas remarqué qu'on s'y portât moins bien que dans les autres séminaires, où tout se res-

sentait de l'aisance présumée de leurs habitants. La vie réglée et la sobriété s'allient au mieux avec la santé. N'allez pas croire cependant qu'il y eût jeûne perpétuel au réfectoire des *Robertins;* non, mais l'abondance n'y paraissait jamais que deux ou trois fois dans l'année : encore ne méritait-elle cette succulente dénomination qu'eu égard à la frugalité coutumière. En soi, elle contenait peu de chose au delà du nécessaire. La totalité de la pension pouvait s'évaluer à quatre cents livres tournois, dont chaque séminariste payait environ les trois huitièmes ou cinquante écus; les cinq autres huitièmes étaient fournis par la maison, qui puisait, je crois, dans la bourse du grand séminaire, car je ne pense pas qu'elle eût de revenus particuliers.

Pour entretenir l'esprit d'humilité dans les jeunes gens qui ne pouvaient pas entièrement ignorer qu'ils étaient doués de quelque mérite, les Robertins étaient assujettis non seulement au service du réfectoire, mais encore au lavage de la vaisselle. Cette opération se faisait avec toutes les précautions de la propreté; on était couvert de tabliers, de bouts de manche, etc.... Mais, enfin, on lavait et on essuyait : le préjugé rendait ce travail bien pénible, quoiqu'il fût réellement très léger. D'autres occupations matérielles en dispensaient. En effet, les séminaristes étaient chargés de presque tous les détails de la maison, quatre ou cinq pour la lecture pendant les repas, deux pour les lumières, deux pour la distribution du pain; un pour celle du vin; deux pour l'infirmerie; un pour *la cloche du règlement* qui, au titre de cette place, portait le nom honorable de réglementaire, etc. Il fallait avoir vécu quelque temps dans la communauté pour y occuper quelques-uns des postes que je viens d'indiquer, et on ne les donnait qu'à ceux qu'on présumait

avoir le mérite de la place. La cave, par exemple, était confiée à un séminariste pieux et mortifié; la cloche du règlement, au plus exact : il annonçait avec son instrument le commencement et la fin de tous les exercices; l'infirmerie, aux deux qui à la charité et à la douceur joignaient le plus de santé, d'adresse, d'activité et de cette force qui s'élève au-dessus de la crainte des maladies, ou qui, les craignant, s'y expose courageusement par religion. Je ne crois pas qu'il y eût d'endroits dans l'univers où les malades fussent soignés avec plus d'intelligence, d'assiduité, de bonté, de succès même. C'était à qui leur rendrait service, les distrairait, passerait la nuit auprès d'eux. Il se présentait toujours trois fois plus de monde qu'il n'en fallait pour ces offices de fraternité, et le supérieur qui choisissait avait la satisfaction de voir que, pour un heureux, il faisait plusieurs mécontents. C'était une faveur ambitionnée que la permission d'aller passer son heure de récréation avec les malades; on ne l'obtenait qu'à son tour et quand on n'avait donné aucun sujet de plainte contre soi : il n'était pas digne de visiter ses frères infirmes, celui qui les scandalisait par sa paresse, son étourderie ou un autre défaut. Je supplie mes lecteurs de croire que je n'exagère point. Cette peinture de la nombreuse *famille des Robertins* (ah ! c'est le nom qui leur convient) est d'une fidélité, d'une ressemblance parfaites. Voilà du moins ce qu'ils étaient quand je devins leur condisciple, ce qu'ils continuèrent d'être tout le temps que je fus avec eux, soixante frères !

Tous les moments de la journée étaient comptés et remplis par la règle. A cinq heures du matin le lever, que suivaient, à cinq heures et demie, la prière en commun et une méditation de trois quarts d'heure. Ce temps suffisait à peine à la dévotion de quelques-uns, mais il était long

pour la multitude, en général plus studieuse que contemplative. L'imagination, oubliant le sujet d'oraison, retournait fréquemment à ses figures de géométrie ou à ses discussions théologiques. On s'en douta ou plutôt on en fut convaincu, et dans la suite, la méditation fut abrégée d'un quart d'heure. On opposait aux distractions un moyen qui ne réussissait pas toujours et qu'on appelait la *répétition de l'oraison*. Le supérieur demandait à tel séminariste qui lui plaisait, de faire part à la communauté assemblée des réflexions qu'il avait faites, des saintes inspirations qu'il avait reçues, des sentiments qui l'avaient touché, des bonnes résolutions qu'il avait formées. Avec de la hardiesse et de l'esprit, on composait sur-le-champ une oraison quand on était pris au dépourvu. Il arrivait aussi d'avouer franchement qu'on n'avait pas été le maître de la folle de la maison, et que, parti avec elle au commencement de l'exercice, on n'était revenu qu'à la fin. Un petit murmure de gaieté qui se faisait entendre dans toute la salle était la seule pénitence ajoutée à cette confession, qui n'avait souvent que l'apparence de l'humilité. Venaient ensuite l'étude, la messe, les classes extérieures, les conférences de la maison, les repas, la lecture spirituelle, les récréations, la prière du soir et le coucher à neuf heures précises, sans distinction de jours courts et de jours longs. Hors le temps des récréations, on gardait un silence de chartreuse. Jamais seul qu'au moment de se mettre au lit, on était toujours surveillé par les autres et on les surveillait réciproquement; mais sans dessein et uniquement parce que les yeux de soixante personnes étaient continuellement ouverts sur chacune d'elles. Un coup de cloche faisait tout mouvoir. La machine était si bien montée qu'elle allait sans qu'il fût besoin d'y mettre la main. Si quelque pièce paraissait defectueuse, on employait les

moyens les plus doux pour la rendre propre aux mouvements communs, et si, après quelques tentatives, on n'avait pas réussi à la plier, à la tourner ou rectifier de la manière qu'on voulait et qu'il fallait, elle était déplacée sans bruit, sans humeur. Le *Robertin* renvoyé pouvait se présenter ailleurs ; il avait l'air d'être sorti de lui-même. Rien de ce qui pouvait entretenir *l'esprit de communauté*, qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit de corps, n'était négligé. On prohibait sévèrement les amitiés particulières, qui y sont opposées. Voyait-on deux séminaristes habituellement ensemble pendant les récréations, le supérieur les avertissait une ou deux fois qu'ils se devaient à tout le monde ; s'ils se promenaient séparés des autres, il leur envoyait un tiers pour se promener avec eux. Si la sympathie l'emportait sur les précautions de la sagesse, les délinquants étaient, en quelque sorte, dénoncés publiquement et livrés aux persiflages des âmes froides. Il était rare que la liaison défendue ne succombât pas sous cette attaque. Elle disparaissait, mais trop souvent sans être détruite. Les amis se cachaient, et c'était l'histoire du pain dérobé. Ils s'en aimaient davantage. Ce qui n'était qu'un enfantillage devenait quelquefois une passion. Tant il est vrai que les règles les plus habilement combinées ne parent pas à tous les inconvénients, et qu'il n'est pas impossible que le mal s'accroisse par les remèdes.

Les Robertins, comme je l'ai dit, allaient aux écoles de l'Université, non pas à la débandade ni en groupes formés à volonté, mais deux à deux ou trois à trois. On ne choisissait pas ses compagnons de voyage ; le supérieur les assignait, et la distribution s'en faisait avec un soin tout particulier. Les *nouveaux* étaient associés aux *anciens ;* le tiède au fervent ; le paresseux au diligent, celui dont l'extérieur annonçait de la légèreté, à celui dont la démarche était

grave et sérieuse. Il résultait de ces arrangements qu'on ne se gâtait pas mutuellement et qu'on se corrigeait quelquefois. On ne manquera pas d'observer que la séduction était aussi probable que la conversion : et l'on se trompera, faute de savoir combien l'amour-propre d'un séminariste était flatté d'avoir été choisi pour le conducteur, le mentor d'un autre, et comme il se tenait sur ses gardes pour ne rien dire, ne rien faire, ne rien permettre qui dérogeât tant soit peu à l'éminente qualité dont il était revêtu. Répondre à la confiance qu'on lui avait témoignée était pour lui une affaire d'honneur ; et tel qui, subordonné, n'aurait été qu'un aimable polisson, affectait d'être un Caton en superficie, parce qu'on avait cru pouvoir s'en rapporter à lui pour le maintien de l'ordre et l'observation des règles. Telle personne n'est point encore taillée comme elle devrait l'être ; mais il y a chez elle de l'étoffe de reste : on lui supposera les bonnes qualités qu'elle n'a pas, ce sera la contraindre à les acquérir, et ordinairement elle y travaillera. Souvent les hommes deviennent estimables à proportion qu'on paraît les estimer.

A la condition d'aller aux classes avec un compagnon déterminé la règle en ajoutait deux autres. La première de réciter le chapelet.... le chapelet dans les rues de Paris! et deux à deux, tout haut!.... Vraiment oui, et le public en était édifié. Mais c'était trente ans avant 1789, et dans un faubourg où la piété était en singulière vénération. La seconde, d'*argumenter* ensemble pendant le temps que la prière laissait libre ; et par goût, on satisfaisait à ce devoir d'une manière si active qu'on oubliait quelquefois que c'était dans les rues qu'on le remplissait. Les Parisiens, accoutumés à ce spectacle, qui, pour eux, se renouvelait cinq ou six fois par semaine, n'en riaient seulement pas.

J'ai toujours pensé que le fruit attendu de pareilles disputes n'était pas tant le progrès des connaissances et la culture de l'esprit, qu'une utile distraction qui empêchât d'ouvrir les yeux sur le monde qu'on parcourait et de s'en entretenir. Je puis assurer qu'au moyen de cette innocente ruse, le transport du séminaire au collège et du collège au séminaire se faisait ordinairement sans avoir rien vu. Il semblait qu'on avait passé d'une salle à une autre. On n'avait rencontré personne.

J'ai déjà dit que les *classes publiques* n'étaient pas le lieu où nous profitions le plus. La meilleure partie du temps s'y perdait à écrire des cahiers qu'on lisait peu. Les professeurs n'étaient guère écoutés, et le grand nombre des écoliers ne permettait pas de les interroger et de les exercer beaucoup individuellement : c'était à leurs conférences que les élèves de la petite communauté de Saint-Sulpice devaient leurs succès. Ils en avaient quatre : deux pour la théologie, une pour la physique et une pour la logique. Chacun avait *un maître* pris parmi les anciens séminaristes qui s'étaient le plus distingués pendant leur cours d'étude. Ce n'étaient pourtant pas toujours les sujets les plus éminents en science et en esprit que l'on choisissait pour cette fonction. Un maître de conférence était associé au supérieur pour le gouvernement de la maison; il devait donc avoir des qualités morales qui ne sont pas les compagnes inséparables des grands talents. Il est aussi des gens qui ne savent que pour eux, incapables de communiquer leurs connaissances; il en est d'autres qui ne se développent que la plume à la main, entortillés, incompréhensibles quand ils parlent, admirables quand ils écrivent. On gémissait de la nécessité qui forçait de laisser ces messieurs de côté; mais la préférence était accordée à une bonne tête, où habitât un esprit bien organisé,

surtout bien net, bien sage, et où se remuât une langue dont les sons mesurés énonçassent en termes élégants et purs des idées justes, des raisonnements qui fussent à la chose, des conséquences auxquelles on ne pût pas reprocher de ne point suivre des principes avancés pour les introduire. Aux *Robertins*, un *maître* pouvait n'avoir pas tout le mérite possible ; mais il était indispensable qu'il eût beaucoup de mérite. Pensez qu'il avait affaire à quinze ou dix-huit jeunes gens, dont plusieurs de la plus belle espérance et d'un génie en fermentation. Ils examinaient les *preuves* du *maître*, et avec une rigueur qui ne connaissait point d'indulgence. Le moindre défaut était relevé. Chacun proposait ses doutes, ses difficultés : par état, le *maître* répondait à tout, et quel discrédit s'il n'eût répondu que faiblement ! Celui-ci était content de la réponse ; celui-là recommençait la dispute, donnait à l'objection une nouvelle forme, une tournure plus embarrassante : il fallait que le maître fît face à ce nouvel adversaire, heureux quand plusieurs ne l'attaquaient pas à la fois, ce qui arrivait souvent. C'était alors qu'il avait particulièrement besoin de présence d'esprit, pour tout écouter et tout entendre, tout classer, repousser tous les traits, après les avoir recueillis et disposés dans un ordre convenable. N'en riez point, lecteur, je vous certifie que ce n'était pas une petite besogne ; et tel qui hausse les épaules en cet endroit de mon ouvrage eût été merveilleusement embarrassé de se trouver en pareil cas. Je n'ai point connu d'homme pour qui cet emploi n'eût pas été difficile. Aussi la réputation d'un jeune théologien était-elle plus qu'à moitié faite quand il avait obtenu le grade ambitionné de *maître de conférence* aux *Robertins*. La chaleur, dans ces combats, était extrême. Les heures s'y écoulaient avec la rapidité des minutes. La maison retentissait du bruit

que faisaient les assaillants. La cloche ordonnait de quitter l'arène, et l'on se battait encore quelques moments. C'est l'unique circonstance où elle ne fermait pas les bouches au premier son. Dès qu'on l'entendait, la table, la récréation, l'étude, la prière même, étaient laissées sans le moindre délai : mais la dispute, non! et il fallait quelquefois que la cloche renouvelât son appel à un autre exercice, pour être obéie. Cette ardeur ne déplaisait pas, et l'on affectait de ne point voir la légère transgression dont elle était cause, ou de ne la reprendre que modérément.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que ces contestations bruyantes ne fussent que de vaines ergoteries. Elles avaient, au contraire, toute la solidité dont elles sont susceptibles, ne venant qu'à la suite de beaucoup d'étude et de réflexion. Car on n'était astreint ni à apprendre de mémoire ni à ne lire qu'un auteur. La salle commune avait des tablettes chargées d'ouvrages relatifs aux matières qu'on discutait. Chacun prenait ce qui lui plaisait davantage ou qu'il pouvait attraper. On se disputait souvent ceux qu'on aimait le plus ou qui étaient nouveaux, ou qui jouissaient de plus de réputation. En théologie, par exemple, c'était Suarez, où l'on trouvait tout; Vasquez, qui pensait hardiment; Gonet, le subtil [1]; Tournély, le cicéronien; Witasse, l'érudit; Collet, bavard et mauvais plaisant, mais plein de choses, etc. De plus, une foule d'excellents traités particuliers, dont quelques-uns étaient de Messieurs de Saint-Sulpice, tels que *la Grâce* de Montaigne, *l'Incarnation* de Le Grand et *les Saints-Pères ;* et les controversistes, à la tête desquels étaient Bel-

1. Gonet, peu connu aujourd'hui, avait autrefois une grande réputation de savoir. Il a publié en cinq gros volumes in-folio *Clypeus Theologiæ Thomisticæ*, et *Manuale Thomistarum* en six volumes in-12.

larmin, Nicole, Arnauld, et Bossuet, que j'aurais dû nommer le premier. La conférence était le point de réunion de toutes les connaissances acquises, la ruche où ces abeilles, qui ne manquaient pas d'aiguillon, apportaient et mettaient en commun leurs sucs pompés, çà et là, dans les champs ou à travers les épines de la théologie et de la philosophie. L'altercation les élaborait. Malheur à qui n'amassait pas son contingent! Les travailleurs tuaient ce bourdon par le mépris.

Quand une question était suffisamment discutée, chaque *Robertin* composait, pour son usage, ce qu'on appelait les *petits cahiers*, c'est-à-dire l'extrait ou la quintessence, l'esprit de tout ce qui avait été dit, objecté et répondu. La règle le voulait. Méthode excellente pour former le jugement, accoutumer à rendre des idées, à les disposer régulièrement; méthode qui gravait profondément dans le souvenir non des mots, mais des principes, des conséquences importantes, des moyens péremptoires, la connaissance et l'appréciation des sources auxquelles on pouvait recourir en cas de besoin. Ces cahiers étaient bons en proportion du talent de celui qui les rédigeait et portaient la teinte de son esprit, renfermée ici dans quelques pages, et là composant des volumes. Quelques-uns acquéraient de la célébrité ; on en sollicitait la communication comme une faveur, et si la permission en était accordée par le propriétaire, on les traitait en manuscrits rares et précieux : on les copiait.

S'il vous venait en pensée que l'on ne montrait jamais aux élèves que le *pour*, c'est-à-dire les preuves de la religion et de ses dogmes, et que le *contre*, c'est-à-dire les écrits des hérétiques et des Celses de tous les siècles, leur était caché, détrompez-vous. A la vérité, on leur permettait rarement le tête-à-tête avec ces gens-là, je veux

dire la lecture de leurs ouvrages, plus dangereux par leur tournure que forts par leurs raisons ; mais le *maître* les lisait pour eux et leur en proposait les difficultés : cette proposition une fois faite, on ne s'occupait pas moins du soin de les agrandir et de les fortifier que du plaisir de les résoudre. J'en ai vu qui, martelées par cette jeunesse ardente et spirituelle, offraient un aspect plus effrayant que dans leur auteur où elles avaient été prises. On lisait même quelquefois à la conférence le livre ennemi. C'est là que j'ai entendu les sublimes rêveries de Buffon sur la formation de notre terre, l'insidieuse confession du *Vicaire savoyard*, les fausses pensées philosophiques de Diderot, et beaucoup d'autres productions du même genre : et je ne crains point d'avancer que les ouvrages y étaient réfutés avec une solidité, une force de raisonnement, une énergie d'expression qu'on remarque à peine dans les livres publiés contre eux, quoiqu'ils y soient combattus victorieusement.

C'en est assez, trop peut-être sur le régime particulier de la maison où je fus admis par le supérieur du moment, M. l'abbé Delacoste, homme en qui l'amabilité et les talents se disputaient à qui le ferait considérer davantage, et si également qu'on disait tour à tour : *c'est elle* et *ce sont eux*. Je l'ai nommé le *supérieur du moment*, parce qu'à la petite communauté de Saint-Sulpice les supérieurs changeaient perpétuellement. En cinq ans, j'en ai vu au moins cinq. Je ne devine point encore d'où venait cette instabilité, si elle était le produit des circonstances ou d'un système, mais je crois qu'elle nuisait au bien réel de l'établissement : moins cependant qu'elle n'eût fait ailleurs, parce que cette communauté allait comme d'elle-même et sans qu'il fût presque nécessaire d'y mettre la main de la direction.

Ma première année de philosophie me donna peu de peine ; j'avais de l'avance : on s'en aperçut et j'obtins la permission d'employer tous les jours une demi-heure de l'étude à la lecture de Cicéron. Mes amis me le conseillaient pour corriger le mauvais goût de latinité que j'avais pris au collège. On a jugé depuis que ce moyen m'avait assez bien réussi [1].

Je ne me rappelle rien de cette première époque de ma vie de séminaire, si ce n'est qu'on manqua de me gâter absolument le caractère en le voulant former. On se persuada, faussement je pense, que j'étais susceptible, que je me fâchais aisément et pour des bagatelles. On crut qu'en me harcelant, en se moquant de moi, on me guérirait de cette excessive sensibilité, qu'il s'y ferait un calus, et qu'alors ce qui l'affligeait maintenant ne la toucherait plus. Je n'examine point si le remède eût été bon, si j'avais été atteint de la maladie qu'on me supposait; mais, ne l'ayant point, cette maladie, le remède devait nécessairement opérer comme tous ceux que l'ignorance et l'erreur prescrivent à contresens. On lâcha contre moi un de mes camarades qui, dans les derniers temps de la monarchie, a rendu son nom recommandable par un bon ouvrage périodique ; et qui est mort victime des chagrins que ses travaux et ses ennemis lui avaient attirés; mais qui, il y a trente-cinq ans, n'était qu'une mauvaise tête et ce qu'on nomme un original [2]. Il ne s'acquitta que trop exactement de la commission qu'il avait reçue. Pendant deux mois, il ne me laissa pas jouir en paix d'une seule récréation. J'avais beau l'éviter, il me suivait et

1. Les traités composés par M. Baston dans la théologie de Rouen sont en effet d'une belle latinité.

2. Ne s'agit-il pas ici de l'abbé Thomas Royou, né à Quimper le 15 juin 1743, éloquent rédacteur de l'*Ami du Roi*, et décédé à Paris le 21 juin 1792 ?

me tourmentait partout. A la fin, ne pouvant plus y tenir, j'allai porter mes plaintes au supérieur, en lui déclarant que si cette persécution ne finissait pas, je serais contraint à fuir une maison où mon bonheur était si cruellement empoisonné et où mon caractère courait les risques d'être altéré pour toujours. Il sourit à ces derniers mots. « Mais voyons, me dit-il, de quoi vous vous plaignez. » J'entrai dans les détails qu'il me demandait. « R.... continua-t-il, après les avoir entendus, a de beaucoup outrepassé mes ordres. — Vos ordres ! m'écriai-je. Est-ce donc qu'il serait possible que vous fussiez le premier auteur de la peine inexprimable que j'éprouve depuis deux mois? — Très possible. — Et quel motif a pu vous engager.... — L'envie de vous corriger, » me répondit-il en m'embrassant; et il me fit connaître mon prétendu défaut. Je lui jurai que je ne l'avais pas. qu'on l'avait trompé ; j'osai ajouter qu'en me le supposant, la voie qu'il avait prise était plus propre à me rendre incurable qu'à m'en défaire. Il m'assura que, de ce moment, la persécution était finie. Effectivement, il remit à la chaîne l'aboyeur auquel il m'avait consigné, et je n'eus plus à souffrir de cet être difficile que ce que tout le monde en souffrait. Je m'aperçus qu'il avait le cœur bon, qu'il était franc, généreux, qu'il y avait à profiter à sa conversation quand il pouvait n'être pas brusque et contenir sa tête bretonne. Il me témoigna même quelque regret de sa conduite passée, et quoique ce fût d'un ton qui annonçait que le pénitent recommencerait à la première occasion, je lui promis d'oublier ses torts. Il n'y a que ma mémoire qui s'en souvienne. Je le regrette comme un ami, comme un homme qui servait bien la religion et qui aurait continué de lui être fort utile, pourvu qu'elle n'eût employé que sa plume.

J'avais compté que la maison de campagne des *Robertins* [1] n'était que pour ceux qui n'avaient pas la volonté de retourner chez leurs parents pendant les vacances, et que moi, qui avais l'une et l'autre, j'obtiendrais aisément la permission de voler où m'appelaient la tendresse filiale et l'amour du pays. Les vacances arrivèrent, et la permission de m'absenter me fut refusée. J'eus beau prier, gémir, pleurer même, car il me semble que j'allai jusque-là, le supérieur, qui me chérissait, fut inflexible. « Ce n'était point l'usage. L'esprit de la Règle s'y opposait. Je devais contribuer, pour ma part, aux plaisirs communs.... Je serais le seul, et il ne faut jamais se singulariser. Une vacance à Vaugirard m'était nécessaire pour me former, me développer.... je n'aurais pas été trois jours à la maison de campagne, que je me féliciterais de n'avoir pas été écouté. » Ces bonnes raisons ne me persuadèrent pas, et je vis l'heure que ma bizarre *maladie du pays* allait me reprendre, — j'en tremblai. On n'aurait pas voulu y croire, et il m'eût fallu partir malgré moi, furtivement, faute qu'on aurait attribuée à l'indocilité, et pour laquelle il n'y aurait point eu de rémission, quoiqu'elle eût été la plus excusable de toutes celles que j'ai commises pendant ma vie.

Je suivis donc les autres avec beaucoup de chagrin; mais la prophétie du respectable Sulpicien s'accomplit à la lettre : au bout de deux jours, j'étais accoutumé, et actuellement, repassant dans ma tête tous les événements, toutes les situations de ma trop longue durée, je ne trouve rien qui pour la douceur, l'innocence, la variété, le goût et la vivacité du plaisir, puisse être com-

1. C'était l'ancienne et modeste maison de M. Olier, à Vaugirard.

paré à ces deux mois de séminaire en vacances. Je ne désespère pas que mes lecteurs ne s'amusent du récit que j'en vais faire; si je me trompe, ils sauteront par-dessus.

Dès que les Robertins avaient mis le pied dans leur maison de Vaugirard, on eût dit que c'était un autre peuple et un autre monde. Toute étude d'obligation était supprimée, le sommeil, ou du moins le droit de dormir, prolongé : le silence était resté à Paris; les exercices de piété subsistaient, mais raccourcis. Le réfectoire avait aussi changé de face : la nourriture y était plus abondante et plus délicate; on y causait; on y mangeait en table ronde, les convives groupés de quatre en quatre, et les meilleurs morceaux étaient pour les jeunes qu'on appelait *nouveaux*, parce que les anciens coupaient et servaient et qu'ils se piquaient de politesse, de bien faire les honneurs de leur table. Presque toute la journée on était à soi, et l'on va voir que des moyens sans nombre bannissaient le désœuvrement.

La communauté à Vaugirard prenait la forme d'une aristocratie, dont le supérieur avait la complaisance de n'être que le doge. Les *anciens*, qui avaient étudié en théologie, formaient un conseil composé de deux sections, celle des *cordons bleus* et celle des *cordons rouges*, et pour qu'on ne se trompât point à leur grade, peut-être aussi pour donner à leur autorité le relief d'une décoration, ils portaient, les jours de cérémonie, de larges rubans aux couleurs susdites. Les sujets de la république étaient ceux qui avaient étudié en philosophie. L'espoir de devenir à leur tour membres de l'administration les maintenait dans l'obéissance, autant pour le moins que la sagesse des sénateurs. Cependant, il y avait quelquefois des mouvements révolutionnaires. J'ai vu l'État à la veille d'une sédition, et les plébéiens se retirer sur le

Mont-Sacré, envoyer des députations, faire des plaintes, vouloir la démocratie. J'ai entendu des discours pour et contre, dignes de Rome et d'Athènes : j'ai assisté à des délibérations, contribué pour ma part à la confection de plusieurs décrets qui respiraient le courage, la fermeté, la hauteur et la magnanimité du *Laticlave* et des *Curules*. Les Pères conscrits ne parlaient pas autrement de s'ensevelir sous les ruines de la république, au temps des Gracques et de Catilina. Lorsque l'insubordination ne cédait pas aux ordres du Sénat, le doge s'érigeait en dictateur, prenait connaissance de l'affaire et contraignait les rebelles à plier sous l'autorité. Jeux, sans doute, mais auxquels cette jeunesse ardente et spirituelle mettait autant d'importance que s'il eût été question de la ruine ou de la conservation d'un grand empire.

Au conseil appartenait le droit de fixer les fêtes publiques; il avait encore celui de punir les fautes sociales et l'exerçait avec une grande exactitude. Si un friand dérobait une grappe de raisin, picorait les fraisiers, les groseilliers, et qu'on le sût, il était actionné pour ce délit. On l'accusait comme autrefois Cicéron accusa Verrès; il avait la liberté de se défendre ou de se choisir un défenseur. Si, dans un mouvement d'impatience ou de colère, on s'échappait contre un membre du tribunal en fonction; si l'on se permettait une plaisanterie offensive de la majesté du Sénat; si l'on cabalait, qu'on formât des ligues pour s'entre-soutenir au besoin; si, aux promenades extérieures, on oubliait la décence et la gravité de l'état clérical.... l'*orateur* du conseil lui dénonçait ces faits importants. Le conseil ordonnait d'informer. Puis des décrets à comparoir, des arrestations, des plaidoyers qui pétillaient d'esprit et d'éloquence, des conclusions, des jugements et des peines. Celles-ci se bornaient ordi-

nairement à la réclusion de quelques jours, mais on la subissait. Le conseil avait ses gardes, ses officiers, auxquels le coupable ne pouvait se soustraire, qui s'emparaient de sa personne à main armée; eût-il demandé à sortir de la maison, il fallait qu'il satisfît auparavant à la justice blessée, libre de s'en aller après; et il prenait le parti de rester *après*, et de rire comme les autres. On pouvait bien croire que celui-là ne permettrait pas que, dans la suite, les fautes évitassent le châtiment mérité. Son intérêt exigeait que les procédures et les justiciés se multipliassent, afin de se perdre dans la foule et se faire oublier. Aussi n'y avait-il point d'accusateurs plus infatigables que ceux qui avaient été accusés, surtout quand ils avaient succombé. Témoin le R.... de Quimper qu'on a vu plus haut me tourmenter pendant deux mois pour m'assouplir le caractère.

Aux divertissements ordinaires de la maison de campagne (la balle, les barres, le billard, les échecs, etc.), les Robertins en ajoutaient d'autres pendant leurs vacances : d'abord les représentations théâtrales. Ils avaient un magasin de pièces et d'habillements très bien fourni pour la tragédie et la comédie. Leurs acteurs n'étaient pas sublimes; mais dans le nombre il s'en trouvait qui eussent été applaudis par les spectateurs les plus éclairés et les moins indulgents. Je me souviens d'y avoir vu un Gascon faire le rôle du *Glorieux* avec une supériorité de talent qui aurait conduit à la fortune un homme de l'art. Il est vrai qu'il était singulièrement aidé par la nature. Si le *comte de Tuffières* a eu un modèle d'après lequel Destouches travailla, il devait ressembler à mon Gascon. Notre troupe réussissait moins bien dans la tragédie que dans la comédie. J'ai manqué d'étouffer de rire à une *Mort de César*. La gaieté devint si générale au discours

d'Antoine qu'elle passa du parterre aux coulisses du théâtre, et que les Romains eux-mêmes ne purent se défendre. Les convenances étaient blessées, mais on s'était bien amusé : nous avions la simplicité de croire que c'était le point principal. Il fut un temps que les étrangers de distinction, des courtisans, des ambassadeurs, étaient admis à partager nos plaisirs scéniques, ou, si on l'aime mieux, nous honoraient de leur présence : au mien, on ne jouait plus qu'entre séminaristes. Il avait plu à ce libelle connu sous le nom de *Gazette ecclésiastique* de distiller ses poisons sur notre amusement, et quoiqu'on le méprisât, notre récréation fut soumise à une réforme dont elle aurait peut-être dû n'avoir jamais besoin.

Mais quelles pièces représentait-on dans un séminaire ? Toutes, j'entends les décentes ; l'*Avare*, le *Misanthrope*, le *Grondeur*, le *Glorieux*, le *Malade imaginaire*, *Zaïre*, quoique Voltaire l'eût faite, son *Mahomet*, et cinquante autres. Mais observez qu'elles subissaient auparavant une petite opération que nous appelions *les corriger*, c'est-à-dire en ôter les beautés dangereuses. Les personnages de femmes étaient supprimés ; un *ami* remplaçait une *maîtresse*. Par exemple, *Nérestan* ne s'inquiétait pas pour *Zaïre*, sa sœur, mais pour *Nadive*, son frère, et *Orosmane* était fou non d'une amante, mais d'un jeune favori. L'amour disparaissait entièrement de notre répertoire, ou, s'il restait, ce n'était qu'*in obliquo*, comme motif, jamais en action. Ces corrections étaient en général très bien exécutées, et on sera porté à le croire quand on saura que l'abbé de B*** [1], depuis cardinal, était l'auteur de la plupart de celles qui exigeaient de la vérification.

1. Probablement le cardinal de Bernis.

La prose s'arrangeait plus aisément. Souvent même elle gagnait en comique ce qu'elle perdait d'un autre côté. Bref, ces œuvres dramatiques étaient aussi bonnes qu'il se pouvait, après une opération de cette espèce. Notre méthode valait mieux, je pense, que celle de quelques communautés de religieuses qui, jouant aussi la comédie dans leur pensionnat, conservaient les rôles masculins, que remplissaient de jeunes filles amazones, chevaliers par le chapeau, mais toujours femmes par la jupe. Un César en cotillon m'a toujours révolté. A peine souffrirais-je qu'on me montrât Pâris dans cet ajustement, ou Achille et Hercule quand ils filaient. Le mieux sans doute, et je m'étonne que les hommes sages qui étaient à la tête des établissements dont je parle ne l'aient pas fait, le mieux eût été que jamais la scène ne fût dans un séminaire ou dans un couvent. Je le pensais, lors même que ces représentations étaient, en amusements, la chose que j'aimais avec le plus de vivacité.

Un autre divertissement de nos vacances était les promenades dans les environs de Paris. Elles duraient une journée et se renouvelaient une ou deux fois par semaine. On se divisait en bandes de dix ou douze et chacune allait de son côté, sous la conduite d'un *maître de conférence*, ou même d'un ancien. Le terme était une maison royale, une manufacture, un établissement public, la machine de Marly, quelquefois le village de Nanterre et le Mont Valérien, et alors la course prenait la forme d'un pèlerinage. On dînait où l'on pouvait, mais ordinairement d'une manière fort agréable, toujours dans une maison particulière, une cabane de paysan, un bois, une prairie où l'on faisait apporter de la cuisine de quelqu'un de ces traiteurs qui font *Noces et banquets*, les mets qu'on lui avait commandés. On appelait cela *aller en partie*.

Les *chansons* étaient l'amusement par excellence, l'amusement de tous les jours, pendant les vacances de la *Petite communauté*.

Outre ces divertissements généraux, nos vacances en avaient encore quelques-uns assez piquants. Par exemple, le Roi chassait pour nous et nous chassions avec lui. On a besoin d'une explication. Un jour que Louis XV faisait la guerre aux perdrix des plaines de Vaugirard, nous nous plaçâmes sur sa route pour voir le vainqueur tout à notre aise. Il s'arrêta devant nous et nous demanda si nous étions des séminaristes de l'abbé Couturier [1]. Nous répondîmes que nous en étions, montrant de la main notre demeure qui n'était qu'à quatre pas. Sa Majesté nous envoya le soir une cinquantaine de perdrix. Qu'elles étaient bonnes, ces perdrix-là! Tuées de la main d'un Roi! C'est ainsi qu'il chassait pour nous. Voici maintenant de quelle manière nous chassions avec lui. Un autre jour que, dans notre voisinage, le monarque renouvelait ses sanglantes hostilités contre les tranquilles habitants de nos campagnes, les officiers de la vénerie, se doutant bien que le peuple ailé, averti par l'horrible tintamarre dont les champs allaient retentir, se réfugierait par centaines dans les jardins adjacents, et que l'autre peuple qui y prend ses ébats, peuple assez peu pitoyable et bien friand, ne manquerait pas de courir sus aux fugitives, nous envoyèrent trois ou quatre gardes-chasse pour nous surveiller et nous contenir pendant l'expédition royale. Ils nous instruisirent eux-mêmes du motif de leur mission et nous inspirèrent le désir de la rendre vaine. Vous avez chaud, leur dit-on; faisons un tour à l'office (je me sers de l'expression mondaine : au séminaire, c'est *dépense*).

1. Alors supérieur de Saint-Sulpice.

Là, des rafraîchissements, quelques bouteilles d'un vin un peu meilleur que celui du pays, et force jaseries. Pendant que nous les occupions à cette bonne œuvre, toute notre jeunesse, répandue dans les allées et les plates-bandes, faisait main basse sur les perdrix qui venaient y chercher un asile, et n'y trouvaient que des barbares et la mort. C'est ce que j'ai appelé chasser avec le Roi. Si l'expression n'est pas juste, je consens qu'on la corrige, comme je consens aussi que l'on censure fortement notre conduite en cette occasion. Elle était contraire aux règles d'une bonne morale; car, premièrement, nous nous opposions à la volonté d'un souverain; ensuite, nous nous emparions du bien d'autrui; enfin, nous exercions une séduction réelle sur des gens à gages, et nous les déterminions à manquer aux devoirs de leur état. Cette réflexion ne vint qu'après coup.

De temps en temps nous prenions le plaisir de la pêche, mais d'une manière plus légitime que celui de la chasse : aussi étions-nous dupes. On dirait que quand les hommes traitent ensemble, il serait comme nécessaire qu'il y eût toujours quelqu'un d'attrapé. On donnait douze francs à un pêcheur qui nous recevait dans sa barque et jetait le filet pour nous, toute une après-midi. Ce que nous rapportions de poisson valait à peine un écu. L'homme du métier avait une certaine manière de tirer de l'eau, qui ménageait une issue au poisson, dans l'espérance de le reprendre une autre fois pour lui-même. Nous étions loin de soupçonner cette supercherie, tant le rusé coquin paraissait affligé de notre peu de fortune! « Hier, il en avait « pris plus qu'il n'eût voulu.... c'est que tous les jours se « suivent et ne se ressemblent pas.... Moins on a été heu« reux aujourd'hui, plus il devient probable qu'on le sera « demain. » Demain, si l'on tentait une nouvelle chance,

remettait le bonheur à après-demain, et ainsi de suite. Quelquefois pourtant, on faisait d'assez beaux coups de filet, amorce de cette loterie insidieuse et perfide comme toutes ses semblables. Mais ce qui ne manquait jamais, c'était le plaisir de se promener sur le plus beau canal du monde pendant quatre ou cinq heures, de barboter, de ramer, d'aller chercher au sein des eaux l'être vivant que la nature y avait caché, et de se l'approprier, malgré les soins qu'elle avait pris pour son indépendance et sa sûreté. J'aimais alors ce plaisir destructeur. Les palpitations, l'agonie d'un animal mourant pour mon plaisir, ne m'étaient point encore pénibles. Depuis, j'ai bien expié cette inhumaine disposition.

Il me reste à parler d'un amusement qui appartenait exclusivement aux élèves de la *Petite communauté de Saint-Sulpice* : source annuelle de beaucoup de joie pour les *anciens*, souvent aussi de beaucoup d'humeur pour les nouveaux. On y avait recours lorsque les chansons languissaient, afin de les ranimer. Il n'avait et ne pouvait avoir lieu qu'une fois chaque vacance. On le nommait la *Thèse de Bêtise*. Aux archives du conseil était un vieux parchemin, intitulé *Theses de Universâ Betisiâ*, dont les positions étaient arrangées comme dans une thèse de philosophie. De mon temps, l'auteur de cette pièce n'était plus connu. On la tirait en cérémonie du lieu où elle était conservée, et l'on en donnait une copie à deux *nouveaux*, choisis au scrutin pour en soutenir les assertions. Ils devaient mettre tout leur esprit à dire des bêtises. De l'esprit sans bêtises ou des bêtises sans esprit n'auraient pas réussi ; il fallait que, par quelque endroit, les bêtises fussent spirituelles, et la thèse ainsi soutenue commençait une réputation. Au jour indiqué et avant l'exercice, tous les ordres de la République faisaient une *procession* ou

promenade dans les jardins en chantant les louanges de l'illustre dame dont on allait défendre les droits et les maximes. La marche était grave, lente (et pour cause); un âne la fermait. Il portait le président de l'acte, toujours pris dans la classe des cordons bleus, et vêtu alors d'une robe de soie jaune, ornée de pompons et de grelots. Les deux soutenants étaient à pied, tenant chacun une des longues oreilles de la monture de *leurs Proses*. La grande salle était parée. Une chaise, en forme académique, pour le Président, aux deux côtés de laquelle étaient pour les membres du *conseil* des bancs couverts de tapisserie. A l'opposé, un banc pour les deux candidats, derrière lesquels devaient se placer en groupe leurs condisciples, c'est-à-dire les *nouveaux*. Ils ignoraient parfaitement qu'on les jouait, et que tout cet appareil masquait un piège où ils allaient être pris. On rentrait enfin, et la séance commençait par un discours du Président, auquel chacun des répondants joignait le sien. S'ils étaient spirituellement bêtes, on les applaudissait; mais s'ils étaient bêtement spirituels, on les punissait par le silence des mains. Suivaient les arguments. En proposait qui voulait. Lorsqu'il ne se présentait plus de combattants, le Président annonçait que l'acte allait être clos en la *manière accoutumée*. Il complimentait ironiquement les deux élèves sur la manière ingénieuse et bête avec laquelle ils avaient repoussé les traits lancés par ce freluquet *d'esprit* contre l'honorable et substantielle *bêtise*. Cependant, continuait-il, « il reste un argument qu'il est du devoir de ma place « de vous adresser et dont j'imagine que vous aurez bien « de la peine à vous tirer à votre propre satisfaction. Le « voici.... » En parlant de la sorte, il se baissait et se relevait avec une seringue à gros cylindre, pleine d'eau. Le piston pressé arrosait les soutenants et leurs assesseurs.

les nouveaux, fort étonnés d'un pareil syllogisme. Ce n'était là que le prélude d'une aspersion plus complète. Sous le tapis du perfide Sénat étaient une multitude de vases remplis du même liquide que la seringue. Les magistrats, oubliant toutes les bienséances, les saisissaient et les versaient à grands flots sur les jeunes citoyens, qui ne savaient comment se mettre à l'abri de ce déluge. Tout à coup, la salle s'ouvrait : c'était une trahison de plus. Les conspergés, *quà data porta, ruebant*, se pressaient pour sortir, courir au jardin : les portes de la maison étaient fermées. L'unique voie de salut était de grimper les escaliers quatre à quatre et de gagner chacun sa chambre. C'est aussi ce que tentaient les malheureux : mais en haut des marches s'ouvraient les cataractes d'une nouvelle inondation. Ce jeu durait jusqu'à ce que l'eau fût épuisée. Alors, les *purifiés* avaient la liberté de rentrer dans leurs chambres et de changer de tout. Quand on jugeait que cette opération était faite, le dépensier, par ordre du supérieur, leur portait un grand verre de très bon vin et un biscuit. Ainsi passaient sous la ligne qui les séparait de l'*ancienneté*, les *nouveaux*, à qui la prochaine Saint-Remi allait donner des successeurs. Ce baptême leur avait déplu, on les chansonnait, ils répondaient ; au bout de deux jours, ils en riaient comme les autres, se promettant bien de prendre leur revanche au bout de l'an. Et chose étonnante, un secret de cette espèce, confié à tant de personnes, n'a jamais été violé. La *Thèse de Bêtise* se soutenait régulièrement, avec la même solennité et le même succès. La raison semble dire que ce divertissement n'était pas sans danger, l'expérience était en sa faveur. On ne se souvenait pas qu'il eût fait mal à quelqu'un. Au moins ne laissait-il pas de ces traces morales que les chansons imprimaient d'une manière difficile à effacer.

Nous sommes donc revenus à Paris. Tous les plaisirs, le conseil, les chansons, le théâtre, ont été serrés à Vaugirard, jusqu'à la vacance prochaine. La règle ne défendait pas d'y penser, parce qu'elle était sage ; mais elle défendait de s'en occuper, d'en parler, même pendant les récréations : l'exactitude avec laquelle on obéissait à cette loi en égalait la sévérité. Les *Robertins*, dans le passage d'un jour à l'autre, étaient devenus une autre jeunesse. Hier, aux jeux de toute espèce, sans travail ; aujourd'hui, et pour dix mois, au travail, sans autre délassement qu'une course par semaine. et quelques moments de conversation dans la journée. La métamorphose se faisait si promptement et si complètement, qu'on eût dit que l'étude et les exercices sérieux n'avaient jamais été interrompus par le loisir et ces douces folies.

Mon année de physique n'eut de remarquable qu'une situation d'esprit dont il ne sera peut-être pas inutile de dire quelque chose. La grande étude de cette année était celle des mathématiques. Les jeunes gens ne lisaient aucun auteur, ou du moins n'étaient pas obligés d'en lire un, et n'en avaient pas besoin : c'était le devoir du *maître* de la *conférence*. Il communiquait les connaissances qu'il avait acquises ; on l'écoutait, on répétait quelquefois ; et, à la salle commune, chacun écrivait ce qu'il avait retenu de l'explication : chacun se composait un traité d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, extrait de vingt ouvrages différents, et qui n'avait demandé que de l'intelligence et de la mémoire. De cette manière, on voyait prodigieusement de choses en six mois, toutes les espèces de calcul, la géométrie curviligne, etc. Je me souviens que le trop fameux Condorcet, jeune alors, mais déjà célèbre comme mathématicien, se faisait un plaisir de venir à nos exercices familiers ; qu'il nous interrogeait et témoignait

beaucoup d'étonnement de voir tant de progrès en si peu de temps. C'était le fruit de la méthode, et, si j'ose m'exprimer ainsi, de l'usage des viandes élaborées. Mais, au commencement, la marche était trop rapide, du moins pour moi. Chaque jour des théorèmes nouveaux et de nouvelles démonstrations, et peu de personnes ignorent que les diverses parties de cette science, infiniment abstraite, sont tellement liées ensemble qu'il est impossible de saisir les suivantes si l'on a manqué les premières. Je ne compris rien aux éléments de l'algèbre. Mon imagination trop ardente, trop légère, allait toujours au delà de la chose ou passait à côté. Un voile épais, répandu sur mon entendement, ne me permettait pas même d'entrevoir de temps en temps la vérité : et j'avais la douleur et la honte de me trouver beaucoup au-dessous de plusieurs de mes compagnons sur lesquels j'avais auparavant une supériorité très marquée. Je fis part de ma peine au supérieur de la maison, et lui déclarai nettement mon incapacité, le priant de m'accorder la permission d'abandonner l'étude des mathématiques, qui aussi bien, disais-je dans mon dépit, ne sont pas fort nécessaires à un ecclésiastique, et de souffrir que j'employasse mon temps plus utilement. Loin de consentir à ma demande, il m'assura que j'avais pour les mathématiques une grande aptitude ; qu'il exigeait que je m'y appliquasse de mon mieux pendant un mois ; et que si, ce temps écoulé, j'éprouvais le même dégoût et le même découragement, il m'accorderait la permission que je sollicitais ; mais pas avant. « Et quant à l'utilité de cette étude pour un ecclésiastique vous devriez, ce me semble, continua-t-il, vous en rapporter à ceux qui ont une expérience que vous n'avez pas. Je ne parle que de cela pour ne pas choquer votre petit amour-propre. Nous ne voulions pas faire de

vous tous des *Bernoulli*, des *La Caille*, des *Wolf;* s'il s'en rencontre, à la bonne heure : nous aurons aidé la nature et développé le talent. Mais nous voulons vous rendre l'esprit juste à tous ; nous voulons que, dans la recherche des plus sublimes vérités, vous soyez aidés par cette précision qui écarte l'inutile ; par ce discernement sûr qui démêle le vrai du vraisemblable, le certain du probable, met tout à sa place et n'exagère rien ; par ce sens intérieur qui goûte une démonstration, qui la touche, après l'avoir séparée de tous les accessoires dont peuvent la charger la véhémence de l'élocution, la finesse des tournures, l'art séducteur des sophismes, qu'on doit rougir d'employer, même en faveur de la vérité. C'est à l'étude des mathématiques qu'un homme d'esprit sera redevable de cette *forme*, que sans elle il n'acquerrait peut-être jamais. Les connaissances individuelles disparaîtront successivement, écartées par d'autres connaissances qu'il faudra se procurer ; à cinquante ans, vous pourrez ne pas savoir un $A + B$, le carré de l'hypoténuse et la duplication du cube, pas un théorème de géométrie ; mais la disposition demeurera ; vous aurez un sens droit, une bonne judiciaire, parce que vous serez mis en état d'oublier les mathématiques. Cet oubli est la fracture du moule : qu'importe qu'il soit rompu, si la matière y a pris toute la fermeté, toute la consistance dont elle est susceptible ? Aristote vous a ébauché ; il faut qu'Euclide vous achève. Un mois donc, un grand mois d'efforts et de persévérance, et s'il ne produit pas l'effet que j'en attends, nous verrons quel genre d'occupation nous pourrions substituer à celle pour laquelle vous éprouvez tant de répugnance. Mais, croyez-moi, nous n'en viendrons pas là. Qui sait même si, dans la suite, il ne m'en coûtera pas plus de peine pour tempérer en vous l'avidité des pro-

grès que je n'en ai aujourd'hui pour vous les faire espérer? »

A ces dernières paroles, ma tête fit un mouvement d'incrédulité; mais je promis d'être bien docile. Ma constance fut récompensée. Le mois était près de finir. Un jour, je goûtai une démonstration; j'en eus le sentiment: alors on eût dit qu'une main invisible levait et roulait le voile que j'avais sur les yeux de l'âme. Je me rappelai en homme intelligent ce que je n'avais étudié que comme une machine. Au bout d'une semaine, j'étais au pair de ceux qui m'avaient devancé; et la semaine d'après, ils étaient la plupart assez loin derrière moi. Mais la prophétie du supérieur s'accomplit exactement. L'amour des mathématiques devint en moi une passion violente, dont je ressens encore de temps à autre les étincelles; et si le devoir ne m'eût pas contraint de donner toute mon application à des objets d'un genre bien différent, elles fussent aisément devenues l'emploi de toute ma vie, la méditation du jour et le rêve de la nuit.

Mon année de physique est terminée, et les vacances commencent demain. Quelque agréables qu'elles promissent d'être à Vaugirard, il me fut impossible de ne pas céder à l'envie de revoir ma famille, mon protecteur l'abbé de Saint-Gervais, et de montrer à ma province un *philosophe* de la première université du monde chrétien. La règle m'en donnait la permission; j'obtins l'agrément de ses interprètes; on me recommanda la sagesse, la décence aussi nécessaire qu'elle est l'honneur de la maison.

Je ne vis à Rouen aucune des personnes de haut parage qui autrefois m'avaient protégé de belles paroles et leurré d'espérances pour l'avenir. Je recherchai quelques compagnons d'étude pour leur prouver qu'une absence de deux ans ne les avait point effacés de mon esprit, et que

pour être agrégé à la plus célèbre maison d'études de Paris, je ne m'en tenais pas plus grand. Les uns me reçurent froidement, les autres ne purent dissimuler leur jalousie, peu me témoignèrent cette cordialité dont je leur donnais l'exemple. Cette réception m'affligea ; elle m'humilia, et sans différer davantage, je me mis en route pour Pont-Audemer, où étaient la plupart des objets chers à mon cœur.

Je passai deux mois dans ma famille, fêté de tout le monde. On trouvait que j'étais *très bien* en *petit collet*. Les meilleures maisons se firent un plaisir de me recevoir. Je fus de leurs repas ; j'assistai à leurs jeux, je me mêlai à leurs conversations, et j'y fis de l'esprit tant que je pus. C'était mon contingent en société, car ne sachant alors ni le *piquet* ni le *reversis*, pas même le *lanturlu*, et ayant le gousset très mal garni, je ne voulais ni ne pouvais faire la partie de personne.

Quoique la société d'une petite ville soit une école bien resserrée, on ne laisse pas que d'y acquérir, quand on y étudie attentivement. En deux mois, j'appris beaucoup de choses que je ne soupçonnais seulement pas auparavant, et elles se classèrent, s'arrangèrent dans mon esprit avec beaucoup d'ordre. Portant ensuite sur elles la règle et le compas géométrique, je commençai à mesurer, et assez régulièrement, cette portion du genre humain qui se pare, se hait et s'embrasse, et dont la langue semble n'avoir d'action que pour articuler : *je passe*, *je tiens le jeu*, *mon tout*, et médire. J'appréciai aussi un assez grand nombre de personnes estimables, dont aucune peut-être n'était sans défaut, mais à qui l'on ne pouvait refuser les plus excellentes qualités. Je me liai avec celles-ci. Je ne fus que poli à l'égard des autres. encore cette espèce d'hypocrisie me coûtait-elle beaucoup.

Je dus, par bienséance, fréquenter les ecclésiastiques du canton. Le curé de la ville s'était fait une grande joie de m'agréger à son clergé. Homme d'une probité rare, d'une incomparable exactitude à tous les devoirs, instruit, charitable, d'une pureté de mœurs que les plus parfaits ne pouvaient qu'égaler, on ne lui connaissait que le défaut de prêcher trop souvent et trop longtemps. C'était de l'abondance, sans assez de préparation et de moyens, et la bourgeoisie de Pont-Audemer était déjà un peu philosophe. M. Le Bret fut tracassé de mille manières, parce qu'il était extrêmement bon et qu'à la simplicité de la colombe il ne joignait rien de l'astuce du serpent, dont ses antagonistes étaient pleins. Il m'aima beaucoup, et je m'acquitte de mon mieux en payant à sa mémoire ce léger tribut. Ne doutant pas que de petites rétributions ne fussent de mon goût, il m'avait fait mettre d'autorité (car il y eut des opposants) sur la feuille des *gagnants de l'office*, quoique je ne fusse pas enfant de la paroisse. Ce n'était qu'une bagatelle, mais précieuse pour moi, en ce qu'elle fournissait à mes petites fantaisies et qu'elle était le premier argent qui m'appartînt en propre. Sa tendre amitié, ainsi que mon respect et ma reconnaissance, se soutint jusqu'à sa mort. Il eut la consolation de me voir prêtre plusieurs années (je répète ce qu'il disait) et il m'aurait résigné son bénéfice, s'il ne m'avait pas cru destiné par la Providence à quelque chose de mieux. A peine étais-je diacre, qu'il m'obligea de le suppléer quelquefois dans ses prônes, et dès que je fus initié au sacerdoce, il me combla des honneurs de ses principales fêtes, me traitant en étranger pour les distinctions et en *socius* pour le profit ; la jalousie en murmura, mais nous allâmes notre train, le bon homme et moi, et les gens honnêtes applaudirent aux distinctions dont j'étais l'objet.

Il y avait dans le clergé de la paroisse un homme qui, par goût ou par la crainte des engagements ultérieurs, s'était fixé aux *ordres mineurs*, et qui a humblement persévéré dans ce grade inférieur jusqu'au moment où j'écris, car il vit encore. J'aurai l'occasion d'en parler plus amplement dans la suite. Ce me fut une espèce de mentor qui me conduisait pas à pas dans toutes les affaires ecclésiastiques. Une de ses premières leçons m'apprit à distinguer au son des cloches quels offices avaient un honoraire et quels n'en avaient point, non qu'il voulût m'engager à dormir ou à me promener quand la cloche appelait sans promettre de rétribution; il voulait seulement qu'à son exemple je fusse pieux et désintéressé avec connaissance de cause.

En remettant les pieds dans la maison des *Robertins*, j'en repris la vie avec autant de joie et de facilité que si, entre mes derniers exercices de communauté et ceux que je recommençais, la vacance n'eût pas placé deux mois de dissipation. Ce temps ne me parut plus que le rêve agréable d'une nuit d'été. Je me livrai tout entier à mes devoirs. C'est à cette époque que je fis mon entrée dans les fameuses écoles de *Sorbonne*. Comme cet établissement a eu le sort de tous les autres de même nature et que la Révolution l'a détruit jusqu'aux fondements, il ne sera pas inutile d'en insérer ici une courte description, qui, du moins, conservera la mémoire de ses principales parties. Je ne flatterai pas, mais je serai juste, et si la postérité ne devait connaître la théologie de Paris, prise au moment du déluge universel, que dans les livres qui en parleront, elle peut s'assurer que nulle part elle n'en trouvera de peinture plus ressemblante que celle que je vais tracer, au risque de déplaire à quelques-uns de mes contemporains.

CHAPITRE III

LA SORBONNE.

L'Université de Paris. — La faculté de théologie. — Les gradués : bacheliers et licenciés. — Les ubiquistes, les Sorbonistes, les Navarristes, les moines. — Les thèses : l'antique, le *quo loco, l'ex-jussu;* la mineure, les ordinations anglicanes, la majeure, la Sorbonique. — Les places de licence : le nobilissime, la première place de licence, l'étoile. — Les juges de l'examen changés en 1768. — Les serments. — Les docteurs de Sorbonne. — *La résumpte.*

L'Université de Paris, comme toutes les grandes Universités du royaume, était composée de quatre facultés : les arts, la médecine, le droit et la théologie. Cette dernière faculté avait le pas sur toutes les autres, soit à cause de son aînesse, soit à cause de son objet. Cependant elle ne donnait jamais de *recteur* à l'Université, non plus que les facultés de droit et de médecine ; cette prérogative était réservée à la faculté des arts. J'ignore l'origine ou la raison de cette singularité, que les Universités de province ne connaissaient pas. On pourrait conjecturer que les docteurs des autres facultés auraient regardé la place comme au-dessous d'eux, si le recteur eût été un personnage moins important. Il était qualifié d'*amplissime;* on le *monseigneurisait;* on disait même, en lui parlant ou en lui écrivant : *Votre Amplitude*, comme on dit à un cardi-

nal *Votre Éminence*, à un roi *Votre Majesté*. L'Université lui faisait une pension pour soutenir sa dignité, et son habit de cérémonie était grand et noble. Cela ne suffisait-il pas pour que, dans les hautes facultés, un docteur ambitionnât le rectorat? Un avocat, par exemple, que le palais n'occupait point, ou un médecin qui n'avait presque rien à démêler avec la mort? Tous les trois mois, le recteur, suivi *des quatre facultés*, faisait une procession dans Paris; jamais tant de fourrures n'accompagnèrent un homme que dans ces sortes de cérémonies. On se rendait à l'église que *Monseigneur* avait désignée, et là, un docteur en théologie, couvert de sa fourrure, prêchait devant lui. Pendant cette prédication, aucune autre église n'en avait, il fallait être le recteur ou de sa suite pour entendre la parole de Dieu. Ordinairement, les sermons manquaient d'éloquence, parce qu'ils étaient pleins de savoir. La première fois que je vis un recteur dans sa grande parure, la bourse qui pend à son côté, exposée aux yeux de tous les spectateurs, me frappa. Je demandai ce que c'était : « L'escarcelle de Son Amplitude, me dit le « bedeau. Il y a toujours dedans cinquante écus que « Monseigneur serait obligé de donner au Roi de France, « si ces deux potentats venaient à se rencontrer au delà « des ponts, comme le Roi de France serait obligé de « compter pareille somme à Monseigneur, s'ils se rencon- « traient en deçà. » Ces coïncidences étaient de la plus grande rareté, et je présume qu'en cas de rencontre, on aurait bien pu se tenir quitte sans bourse délier. On m'a pourtant assuré que quelques-uns de nos Rois (Henri IV en était bien capable) se sont amusés à surprendre dans l'endroit fatal la procession de leur *fille aînée*, et qu'ils se faisaient si bien payer qu'elle ne passait plus les ponts qu'en tremblant. Cinquante écus, qui ne sont rien pour

un roi, sont vraiment quelque chose pour une puissance qui ne vit en bonne partie que des contributions qu'elle lève sur le *pays latin*.

La faculté de théologie avait des étudiants, des gradués, des bacheliers, des licenciés et des docteurs. La plupart des moines, admis dans cette faculté, étudiaient chez eux, sous des professeurs de leurs ordres ; les séculiers allaient aux écoles publiques qui se tenaient en Sorbonne et au collège de Navarre.

Pour être gradué, il fallait prendre des leçons de théologie pendant trois ans, sous deux professeurs. Le choix était permis et, de plus, commode à faire, car il y avait trois ou quatre professeurs le matin, et autant le soir. La foule se portait en Sorbonne. Navarre était moins fréquenté, quoique, par cette raison, on pût y profiter davantage. Quand on avait rempli ce temps d'étude, et de manière à mériter des *attestations*, ce qui était la chose du monde la plus facile, on était décoré du titre de *maître* ou docteur *ès arts* acquis en faisant tant bien que mal deux années de philosophie ; en subissant des examens d'une douceur extrême, mais qu'on payait cher, le *quinquennium* était fini, et l'on obtenait des *lettres de grades*, à l'effet de requérir des collateurs ecclésiastiques un des bénéfices qui vaqueraient à leur nomination. Ces lettres, délivrées au nom du recteur, étaient d'un style très impératif. Du reste, ce droit des gradués, qui aurait eu besoin d'une sérieuse réforme, avait pour appui des bulles, des édits, des arrêts, tout ce qui, en France et dans l'Église, peut conférer force et vigueur aux institutions humaines. Ce privilège eut pour cause l'utilité, mais, avec le temps, l'utilité disparut et le privilège demeura. La plupart des étudiants en théologie s'en contentaient et retournaient en province le mettre à exécution. Peu s'en fallut que ce

ne fût acheter des bénéfices, puisqu'enfin les grades coûtaient incomparablement plus d'argent que d'autres choses.

Un assez grand nombre d'étudiants s'élevait au rang de bachelier. On y était promu, moyennant des examens particuliers et une thèse publique, qui durait une demi-journée ; rien de cela n'était rigoureux, mais coûtait beaucoup. Les docteurs partageaient entre eux les casualités ; et si l'on se plaignait du haut prix de cet honneur théologique, ils répondaient en riant, et en latin : « Nos pères « nous ont mangés, nous vous mangeons, vous en man- « gerez d'autres. » Mais il n'y avait de mangeurs que ceux qui habitaient Paris, les autres avaient été mangés sans indemnité.

De ces bacheliers, les uns n'allaient pas plus loin dans la carrière théologique, n'ayant ambitionné qu'un titre qui leur paraissait sonore et le droit de porter une chausse violette, les autres se disposaient à *courir la licence.*

Ceux-ci étaient maîtres de leurs personnes et de leurs occupations, pendant deux ou trois ans, selon que leur promotion au baccalauréat correspondait à la fin de la première moitié d'une licence ou à la fin de la seconde. Il fallait qu'ils en vissent une s'écouler entièrement, avant que d'y entrer à leur tour, et chaque licence durait deux ans, commençant au 1er janvier de toutes les années paires. Quand la fin du *quinquennium* ou l'époque du baccalauréat concourait avec une moitié de licence, on appelait cet accident être de la *mauvaise année*, parce qu'alors l'interstice était de trois ans. Avec un peu de protection on obtenait une *lettre de cachet* qui réduisait les trois années à une. Mais on avait rarement recours à cette faveur, quand à l'envie on joignait l'espoir de se distinguer en licence. Deux ou trois ans paraissaient aux athlètes

suffire à peine pour s'oindre, assouplir leurs mouvements, faire provision de ruses, de force et s'exercer au combat. On n'était pas rigoureusement obligé d'habiter Paris pendant cet intervalle du baccalauréat et de la licence, quoique le vœu de la sacrée faculté fût qu'on fréquentât les thèses de la licence en activité, afin de se former par l'exemple. Comme elle n'ordonnait pas, son désir était rarement écouté.

Aux approches de la fin d'une licence, les bacheliers qui voulaient, par leur réunion, composer la licence suivante, subissaient deux examens faciles ou difficiles, selon que les quatre docteurs tirés au sort pour les faire, et qui variaient à chaque examen, avaient ou n'avaient pas le zèle et le mérite de la chose. Un examen devait durer quatre heures, mais souvent, par pitié pour le candidat et pour eux-mêmes, les examinateurs, surtout quand ils étaient moines, en retranchaient une bonne partie. Aussitôt qu'il était fini, les docteurs mettaient chacun leur suffrage dans une petite boîte nommée *capse*, qui ne s'ouvrait qu'en assemblée de la faculté. Vous n'étiez admis au second examen qu'après la vérification des témoignages glissés dans la capse, et s'ils prouvaient *que vous étiez digne*. Rarement disaient-ils le contraire. On voyait pourtant quelquefois de très bons sujets *refusés*, soit par la mauvaise humeur, soit par l'ignorance, soit par la maladresse de quelques examinateurs ; car il y aurait de la duperie à croire que toutes ces têtes doctorales fussent sans défaut. Ils mettaient un mauvais billet, s'imaginant en mettre un *bon :* c'est ce que j'appelle leur maladresse. Vous aviez parfaitement répondu, mais ils n'avaient pas compris ; ils vous transportaient leur incapacité, comme le bateau son mouvement au rivage, et vous donnaient le *nigrum thêta* dont ils auraient dû être marqués : c'est ce

que j'appelle leur ignorance. Vous n'aviez pas fait assez de cas de leurs arguments ; vous aviez nié leurs *majeures* et oublié le *salvâ reverentiâ*, contredit leurs opinions, manqué par étourderie, par ardeur, aux égards dus à l'âge et surtout au bonnet : votre mérite n'était plus aperçu, ou il le fallait punir par humiliation ; le billet noir échappait de leurs mains courroucées : c'est ce que j'appelle leur mauvaise humeur. Mais je dois à la vérité de le redire, ces cas étaient rares et le commun des examinateurs étaient de très bonnes gens qui auraient plutôt péché par trop de complaisance que par un excès de sévérité. Du reste, il y avait des moyens de revenir contre un jugement inique : ils étaient onéreux de plusieurs manières. On aimait ordinairement mieux renoncer à la licence que d'y avoir recours, et se contenter de devenir savant sans faire emplette du titre de docteur. Les examinateurs auraient grièvement péché contre les statuts de leur compagnie et les devoirs de leur profession, s'ils eussent dit à un examiné quel était le résultat de la conférence qu'ils avaient tenue sur son compte après l'examen. Seulement, l'ancien ou président, chez qui se tenait la séance, disait gravement au candidat : *Jubet sacra facultas te bene sperare :* « La sacrée faculté vous ordonne d'avoir bonne espérance, » formule d'autant moins rassurante qu'on l'adressait même à ceux qui avaient tout à craindre. On savait qu'elle ne signifiait absolument rien, il n'y avait donc en toute supposition que des paroles perdues, et point de mensonge.

Lorsqu'au 1er de janvier, la licence qui finissait avait quitté les bancs, la nouvelle, composée de tous les bacheliers admis dans les examens préliminaires, en prenait possession à la première thèse, sans autre formalité. Le nombre de ceux qui s'étaient enrôlés pour la *courir* montait à une centaine, quelques-uns plus ou moins. Ils

se décoraient, par anticipation, du nom de licencié, que personne ne leur disputait, quoique, à dire vrai, cette appellation ne dût leur convenir qu'après qu'ils l'auraient achetée par beaucoup de dépenses et de fatigues. Leur nom propre était *bachelier en licence.*

Ces licenciés, génériquement les mêmes, étaient divisés en quatre bandes différentes : les *Ubiquistes*, ainsi appelés parce qu'ils habitaient partout, dans les séminaires, les paroisses, les collèges, les pensions, etc., et qu'ils n'étaient attachés à aucune *société* particulière. Ils étaient les plus nombreux et fournissaient le *doyen de la licence*. Les *Sorbonistes*, qui tiraient leur nom de la maison de Sorbonne, à laquelle ils étaient affiliés ou en qualité d'*hospes* ou en celle de *socius*. L'hôte n'était qu'une espèce de métis qui n'avait que peu de privilèges; le *compagnon* en possédait toute la plénitude. Ils donnaient à la licence deux *prieurs*, un pour chaque année; et par une fantaisie d'opinion qu'on ne saurait trop expliquer, le prieur de la première année jouissait de beaucoup plus de considération que le prieur de la seconde, quoique les prérogatives et le coût fussent les mêmes pour l'un et pour l'autre. On cabalait pour obtenir le premier priorat; on avait quelquefois de la peine à trouver qui voulût le second. Mais pour les provinces, quand on y était retourné, le nom de *Prieur de Sorbonne* avait partout le même relief; il fallait être connaisseur pour demander si c'était *Prieur de la première année.* Les *Navarristes :* ils avaient par préciput un *nobilissime*. Leur nom dérivait du collège de Navarre, où était une société de théologiens semblable à celle de Sorbonne, mais moins connue hors de Paris. Les moines, glanage de plusieurs ordres religieux, ne pouvaient envoyer à chaque licence qu'un nombre de sujets déterminé;

autrement la faculté eût été encombrée de docteurs en capuchon, ce qui n'était plus de mode. On voyait dans une licence des Dominicains toujours Thomistes et des Cordeliers toujours Scotistes; des Carmes, des Augustins, des Prémontrés, des Bernardins, des Clunistes, des Bénédictins hibernois, etc. Beaucoup de familles monastiques n'y envoyaient personne, soit qu'elles ne le voulussent pas, ou qu'elles n'en eussent pas la permission. Tels, du vivant de leur Société, les jésuites, qui, s'introduisant partout ailleurs, ne purent jamais pénétrer là. On craignait leur politique, peut-être aussi leurs talents.

J'ai déjà remarqué que la licence durait deux pleines années, et voici ce qu'on avait à y faire : assister à toutes les thèses tant des bacheliers que des licenciés, à celles encore des licenciés des licences précédentes qui prenaient le bonnet de docteurs, des docteurs qui se faisaient *résumpter* [1] (elles pouvaient excéder le nombre de six cents); y passer un certain temps voulu par la loi; y argumenter à son tour et quand on en recevait l'ordre, ou qu'on était *prié*, et soutenir trois thèses, la *Mineure*, la *Majeure* et la *Sorbonique*. Souvent il fallait figurer à trois ou quatre thèses dans la même journée, la même moitié de jour, aller de la maison de la Sorbonne à l'archevêché, du collège de Navarre aux Augustins, etc. : c'était à ne point finir. De là l'expression *courir la licence*, et il en était peu d'aussi justes. Toutes ces courses absorbaient un temps précieux qu'il eût incomparablement mieux valu donner à l'étude ou au repos. Quand on était accommodé des biens de la fortune, l'on restait souvent chez soi, et l'on payait les *amendes*, ce que les directeurs voyaient d'un œil assez indulgent, quoiqu'ils fissent

1. On verra à la fin du chapitre le sens de ce mot.

la petite grimace de gronder de temps en temps. Ces amendes, autant qu'il m'en souvient, n'étaient que de *cinq sols;* mais ce sont les gouttes ramassées qui forment le Pactole, et celui de nos amendes coulait et se perdait dans les coffres de la faculté. Les amendes étaient plus considérables quand on était en tour pour argumenter, et qu'on y manquait. Sur quoi je ne peux m'empêcher de dire que le statut théologique sur cette matière avait tout l'air d'une opération de finance. Si un licencié ne se trouvait pas pour argumenter à son heure, non seulement il était à l'amende, lui, mais ils y étaient encore tous ceux qui le suivaient sur le tableau jusqu'à celui qui se rencontrait là pour boucher le trou. Par exemple, le premier de la liste manquait à son devoir et le cinquantième prenait la parole, argumentait; les quarante-neuf précédents étaient à l'amende. On avouera que si les bourses doctorales estimaient que cette disposition fût juste, celles des licenciés avaient des raisons assez plausibles pour se récrier contre elle, et y voir un peu plus que le zèle de l'exactitude. Encore si le profit eût été pour les pauvres! Mais non, il allait droit aux législateurs à qui cette bonne idée était venue, et qui la faisaient exécuter à la rigueur. On pouvait obtenir grâce sur bien des points, excepté les amendes, objet sacré dont la faculté ne dispensait jamais.

Outre les arguments à tour de rôle, il y en avait de plus solennels, l'*antique*, le *quo loco*, l'*ex-jussu*. Un mot d'explication débrouillera tous ces noms, qui ne sont que des formules abréviatives.

Quand le président d'une thèse avait proposé ses difficultés, car c'était toujours lui qui ouvrait le combat, et rarement ses coups étaient meurtriers, ou parce qu'il avait le bras faible, ou parce qu'il ménageait le *très*

docte répondant, se présentait dans l'arène un licencié d'une société qui fraternisait le plus avec celle dont était le soutenant, dont était aussi la salle. Si un sorboniste, par exemple, soutenait thèse, un navarriste argumentait immédiatement après le *très sage maître*, président de l'acte, à cause de la correspondance fraternelle qui existait entre la société de Sorbonne et celle de Navarre. Aussi, l'argumentant, sitôt le premier coup porté, avait-il soin de dire : « Et cet argument est proposé à cause de « l'*antique* liaison qui existe entre notre royale Navarre « et votre éminentissime Sorbonne. » Le répondant répétait les mêmes paroles, substituant modestement le titre de *Notre pauvre Sorbonne* à celui d'*Éminentissime*, dont on avait qualifié son association. Pour les *navarristes*, ils disaient rondement, en argumentant et en répondant, *Notre royale Navarre*, sans que de part et d'autre il y eût plus d'humilité ou moins d'orgueil. Tout cela était d'étiquette et il n'eût pas fallu y manquer. Le *sorboniste*, qui intitulait sa société de *Pauvre Sorbonne*, n'aurait pas souffert que son compétiteur ne lui donnât pas de l'éminentissime. C'est ainsi que tel signait *frère indigne*, à qui la politesse voulait qu'on prodiguât le *très digne* et le *très Révérend Père*, et qui se serait très justement, au moins très fortement courroucé, si on l'eût appelé comme il s'appelait lui-même, quoiqu'il soit d'un usage universel de copier sur l'adresse de la réponse la signature qui est au bas de la lettre. J'ai vu en original celle d'un cardinal du sang royal de France ; elle se terminait par « pécheur, » *peccator* : qu'aurait-il dit si un de ses curés, en lui écrivant, eût répété cette vérité ? Les quakers, qui disent *roi* à tout le monde, se tiendraient pour insultés si on le leur rendait. Les sorbonistes disaient *Notre pauvre Sorbonne* pour rappeler leur origine, bien dépourvue des biens de

la terre. Pour le temps présent, c'eût été un mensonge, mais l'intention et l'évidence reportaient la formule au temps passé. Les navarristes disaient votre *Éminentissime Sorbonne*, rappelant la protection plus que royale dont le cardinal de Richelieu avait honoré cet établissement et les immenses bienfaits dont il l'avait comblé. La pauvre Sorbonne avait fait preuve de reconnaissance en semant les armes de cette terrible et à jamais fameuse Éminence dans mille endroits de la maison, même dans ceux où la morgue, l'orgueil et les prétentions restent à la porte. On disait de part et d'autre la *Royale Navarre*, parce qu'une reine de France avait fondé et doté le collège de ce nom. Quand les combattants étaient un Cordelier et un Dominicain, le premier intitulait *angélique* l'école de son adversaire, et cet adversaire *séraphique* celle du premier : il en était de même des autres moines, dont les qualifications étaient plus obscures. Les ubiquistes n'avaient point d'argument d'antique, parce que tenant à toute la licence, ils n'avaient de rapport particulier avec aucune de ses parties.

L'argument *quo loco* était un argument prié. Le répondant avait le droit de choisir un de ses confrères pour le proposer, et ce confrère le droit de le proposer à l'heure qui lui convenait davantage, *quo loco voluerit*. De là le nom de *quo loco*. Quiconque avait des prétentions bien ou mal fondées aux premières places de la licence ne manquait jamais de prendre, parmi les licenciés les plus distingués, celui auquel il jetait le gant théologique.

Les arguments *ex-jussu* étaient de l'exprès commandement de la sacrée faculté, et conséquemment les plus importants, les plus flatteurs pour l'amour-propre, qui les ambitionnait toujours et les mendiait quelquefois. S'il était accompagné d'un vrai mérite, il attendait qu'ils vins-

sent le chercher. Plusieurs motifs engageaient les docteurs à prescrire ces argumentations extraordinaires. Tantôt ils voulaient mettre aux prises deux sujets qui avaient de la réputation et les comparer; tantôt ils procuraient à un soutenant, distingué par ses talents, quelques adversaires dignes de lui, le tableau, par événement, ne lui offrant rien qui valût en ce genre-là. D'autres fois, ils craignaient que le répondant et les argumentants, au mépris de leurs devoirs et de leurs promesses, ne se fussent communiqué avant le combat tous les détails de la lutte, et ils jetaient à l'improviste dans l'arène des hommes incapables de cette manœuvre coupable. Ou bien la thèse devait être honorée de la présence de quelque grand personnage, d'un roi, oui, d'un roi, et on le verra par la suite, et alors la faculté choisissait, pour argumenter sous les yeux du monarque, ceux qu'elle présumait pouvoir lui faire honneur, ou ceux qu'elle voulait honorer. Ou bien encore un événement bizarre, inattendu, la déterminait, la forçait même à cette démarche. J'en fournirai personnellement la preuve; mais l'exemple, je crois, est unique.

On a vu une fois seulement, dans toute la durée de la faculté de théologie de Paris, un argument par *lettre de cachet*, et ce fut moi qui combattis le royal adversaire. J'en parlerai aux articles de ma licence. Venons aux thèses.

La *mineure* traitait des sacrements en général et de chaque sacrement en particulier: elle durait une demi-journée ou six heures. Quel champ elle ouvrait à la dispute, soit du côté des dogmes, soit du côté des opinions! Entre les contestations qu'elle occasionnait, il en était une qui s'élevait souvent et dont je parlerai ici, parce qu'elle présente aux méditations de l'impartialité un objet assez piquant. Elle roulait sur la validité des *ordinations*

anglicanes, non pas chez les catholiques, mais chez les évêques et les prêtres de l'Église *constituée,* c'est-à-dire de l'Église schismatique. Un P. Courayer, Génovéfain, mais hardi, et qui sur plusieurs points n'était peut-être pas aussi catholique qu'il l'eût fallu, s'avisa un jour de dire que ces ordinations n'étaient pas moins valides que celles de l'Église romaine, et d'imprimer plusieurs volumes pour appuyer sa proposition. Grande rumeur contre celui qui l'avait avancée, livres contre livres; un Révérend Père dominicain et quelques autres écrivains entassèrent raisons sur raisons pour démontrer, à ce qu'ils croyaient, que cesdites ordinations sont nulles et qu'en Angleterre les évêques ne sont point évêques, ni les prêtres, prêtres, mais tout simplement des ministres sans caractère. Tout le Paris théologique fut obligé, je ne sais pourquoi, d'en passer par là, d'adopter ce sentiment. Courayer se sauva en Angleterre, où le sujet qui le faisait persécuter en France lui procura de l'éclat, des protections et du revenu. L'Université d'Oxford lui conféra ses honneurs, je veux dire le *doctorat*, et quand il mourut, la reconnaissance ou l'envie de nous causer quelque dépit lui éleva un monument dans l'église de Westminster, où reposent des cendres qui valaient encore moins que la sienne.

Or, point de licencié qui ne mît dans sa thèse mineure que les ordinations anglaises sont nulles. On n'aurait permis à personne d'en soutenir la validité. On se serait même rendu suspect en supprimant entièrement la question : il fallait en parler, et dans le sens reçu. On les attaquait de deux manières, en fait et en droit. L'attaque du fait consistait à dire qu'un certain Parker, archevêque de Cantorbéry, de qui tout le caractère actuel de l'Église anglicane est provenu et tient tout ce qu'il a d'ordre et de

caractère, n'avait pas été lui-même ordonné. On contait à ce sujet une histoire d'auberge ou taverne qui répandait bien des nuages sur la consécration de ce consécrateur. L'attaque du droit était de dire que la forme de l'ordination, telle qu'elle est dans le livre des *Prières communes* [1], composé et introduit par les calvinistes durant la minorité d'Édouard VI, avait été substantiellement altérée et qu'elle différait *in essentialibus* de la forme du Pontifical romain ; à ce moyen, elle ne suffisait ni à la collation du sacrement ni à la production du *caractère*. A deux titres donc, les évêques anglicans n'étaient point évêques ; à deux titres, les prêtres de cette Église avaient le nom de prêtres sans en avoir la chose. Ils avaient été ordonnés tous avec un rite insuffisant ; et si le rite eût été suffisant, l'homme duquel dérive leur épiscopat et leur prêtrise n'ayant pas été validement ordonné, même suivant le rituel d'Édouard, ils n'avaient rien reçu d'une main qui, n'ayant rien, n'avait rien à leur communiquer. Telles étaient les assertions dont retentissaient, à Paris, toutes les voûtes théologiques contre les ordinations anglicanes. Je n'ai jamais bien conçu quel intérêt pouvait avoir la Sorbonne à se déclarer si nettement et si âprement sur un sujet qui aurait pu, ce semble, comme tant d'autres, et sans le moindre inconvénient, dormir jusqu'à ce qu'il s'agît sérieusement d'une réunion de l'Angleterre avec Rome, événement qu'il n'était guère permis de regarder comme prochain ni même comme probable, quoiqu'il en ait été question depuis [2].

1. *Common-prayer book.*

2. Depuis M. Baston, la question a été étudiée et élucidée à nouveau, et Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a prononcé définitivement la nullité des ordinations anglicanes, dans ses lettres apostoliques *Apostolicæ curæ* du 18 septembre 1896, dont voici la conclusion :

« C'est pourquoi, nous conformant à tous les décrets formulés par les

La thèse nommée *majeure* commençait à huit heures du matin et finissait à six heures du soir. Elle avait pour objet la religion, l'Église, l'Écriture sainte, les conciles, l'histoire ecclésiastique, la chronologie sacrée et mixte : champ immense qu'on faisait semblant d'avoir parcouru tout entier, ce qui était moralement impossible à l'âge d'un bachelier en licence. Du moins n'en avait-on pas labouré les parties encore incultes, arraché les ronces semées çà et là ; au moins n'était-on pas descendu jusque dans les souterrains de ses mines profondes. Il faut pourtant convenir qu'il se trouvait là des hommes d'un savoir prodigieux, arbustes qui, dans leur printemps, promettaient d'être à l'automne de grands et beaux arbres, mais qui ne tenaient pas toujours parole. Avec de l'esprit, un licencié, sans savoir toute sa thèse, pouvait répondre d'une manière satisfaisante sur tout ce qu'elle présentait à la dispute. Ses positions étaient arrangées pour attirer les assaillants dans le coin qu'il avait le plus étudié. D'ailleurs il s'agissait à peine de trois quarts d'heure pour chaque argument, et le répondant se tenant sur la défensive, recourant à toutes les ruses de la guerre théologique, quand il n'osait se montrer à découvert et faire la moitié du chemin, le temps fatal s'écoulait et le siège était levé avant qu'on l'eût contraint à une capitulation. On l'admirait lorsqu'il n'y avait d'admirable que son adresse. Peu de personnes s'apercevaient que si on eût accordé à l'assaillant le temps convenable à ses opérations, le candidat n'aurait pu que retarder sa défaite. Il

Pontifes nos prédécesseurs dans la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant en quelque sorte par notre autorité, de notre propre mouvement et science certaine, nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines, entièrement nulles. »

est partout des réputations usurpées; partout des circonstances qui tiennent lieu de mérite, d'heureux hasards qui élèvent trop haut ce que d'autres hasards eussent abaissé au-dessous de la valeur réelle. Mais, je le répète, il y avait dans toutes les licences des têtes richement meublées, et tel qui paraissait peu n'en avait peut-être que plus de solidité, souvent ignoré des autres et de lui-même. Un homme de génie, mais extrêmement paresseux, pour la théologie du moins, obtint la première place par un moyen bien simple. Il s'en allait aux *heures obscures* écouter les lourdes et scientifiques difficultés que proposaient les moines ou d'autres bacheliers sans élocution; il s'en remplissait, les retravaillait, leur donnait du coloris, de la précision, de l'élégance; il les proposait de nouveau, aux *heures remarquées*, parlant avec aisance, avec feu; personne ne les reconnaissait, pas même ceux à qui elles étaient dérobées; et ce stratagème n'a été connu que par son aveu. On le croyait un puits de science, et ce n'était qu'une petite source qui avait l'art de se montrer avec tout l'avantage possible. Elle empruntait çà et là des eaux bourbeuses et les clarifiait. J'ai oublié de dire, en parlant de la *majeure*, qu'on trouvait le moyen d'y encadrer toutes les connaissances qu'on avait, tous les paradoxes qu'on aimait; jusque-là qu'un bachelier de Quimper-Corentin avança dans la sienne que le bas-breton était une langue mère, née de la confusion de Babel : je ne sais trop s'il ne lui donnait point le pas sur l'hébreu. J'ai entendu raconter qu'un autre dont les calculs chronologiques conduisaient *Mathusalem* au delà du déluge, imagina de le sauver à califourchon sur l'arche; mais je ne garantis pas ce dernier fait.

La *sorbonique* devait son nom au lieu où il fallait qu'elle fût soutenue; c'était la salle de la Sorbonne. Cette

maison en tirait annuellement un revenu de cinquante louis au moins, car il fallait payer la salle dans laquelle on soutenait une thèse. Elle commençait à six heures du matin et finissait à six heures du soir. Son objet était l'incarnation et la grâce. Quant au traité de l'incarnation, les positions étaient laissées à la volonté du soutenant, qui, pour la forme et les expressions, les disposait de la manière qui lui plaisait davantage. Mais pour le traité de la grâce, il était extrêmement gêné, et il fallait, pour tout ce qui regarde le jansénisme, qu'il se conformât à un protocole convenu entre le Parlement et la faculté de théologie. Cet assujettissement était une partie de ce qu'il plaisait aux cours séculières d'appeler les *libertés de l'Église gallicane*. On soutenait la sorbonique sans président. Le droit ou le devoir du prieur de Sorbonne en licence était de l'ouvrir, comme c'était à lui d'en assigner le jour. Il avait à cet égard quelques autres fonctions que la vanité érigeait en prérogatives, que la jalousie traitait de servitudes : et la vanité et la jalousie pouvaient l'une et l'autre se tromper. On raconte qu'un Cordelier, refusé comme incapable à une de ses thèses, imagina, pour obtenir la cassation de l'arrêt prononcé contre lui, de s'offrir publiquement en champ clos, pendant une journée tout entière, à qui le voudrait attaquer ; qu'ayant une voix de stentor et des poumons proportionnés, il sortit de cette lutte aussi frais qu'il y était entré ; et que nos *anciens* trouvèrent la chose si belle, si digne d'être imitée, qu'ils érigèrent en loi fondamentale ce tour de force, sans songer que le physique de l'espèce humaine va toujours en diminuant et que, dans tous les siècles, douze heures de contention et de dispute pouvaient être fatales à plus d'une poitrine. On assure pourtant que la sorbonique n'a jamais causé la mort de personne. Les licenciés ont

trouvé le moyen d'en adoucir les rigueurs, et les sages maîtres, à l'exception de quelques originaux, se prêtaient de fort bonne grâce à ces tempéraments. Par exemple, ils évitaient de venir à la thèse pendant une partie tacitement convenue de cette fatale journée ; et ceux qui, suivant la règle, devaient combattre et se pousser à outrance, faisaient la conversation avec une douce et paisible amabilité. Des vedettes (à pied pourtant), placées en avant dans la rue, à la porte de la cour, sonnaient l'alarme dès qu'elles avaient aperçu l'ombre seulement d'un docteur. Aussitôt *Clorinde* et *Tancrède*, qui se reposaient appuyés sur leur bouclier, accouraient et venaient l'un contre l'autre, l'épée haute. Le docteur entendait le cliquetis des armes, avant même d'entrer dans la salle. Il se souvenait que jadis il en fit autant et souriait de cette réminiscence, à moins que ce ne fût un de ces rébarbatifs qui oublient qu'ils furent jeunes ou qui ne veulent pas qu'on le soit à son tour. S'il était pleinement honnête et bon, il écoutait quelques moments, signait, mettait son suffrage et fuyait, et de suite recommençait la même inaction qu'auparavant. C'est beaucoup si cette thèse de douze heures en avait cinq ou six de travail réel. Tout le monde lui faisait la mine, excepté les sorbonistes proprement dits, à qui elle apportait de l'argent et une sorte de relief.

Quand l'heure où la thèse devait se clore (et c'était la même chose pour toutes) faisait entendre ses premiers tintements, le garçon qui gardait les fourrures à la porte de la salle entrait en criant qu'il était temps d'en finir. Le président se levait (aux thèses où il y en avait un) et, se tournant gracieusement vers l'assemblée, il demandait si l'on était content : *Estisne contenti ?* Et l'assemblée qui, assez souvent, n'était plus que le garçon fourrier, répon-

dait par sa bouche et dans la même langue : *Sumus*. « nous le sommes. » ce qui pouvait signifier dans son esprit : « Nous sommes contents que l'heure soit sonnée et notre journée finie. »

Pour entretenir l'ordre dans les thèses et juger du mérite des candidats, la faculté députait *ad hoc* un certain nombre de docteurs que le zèle de la chose animait sans doute, mais qui n'étaient pas insensibles à la rétribution accordée aux actes de leur vigilance. Ils ne portaient pas tous le même nom. Quelques-uns étaient appelés *censeurs de discipline* ; les autres, *brigadiers*, dénomination de guerre qu'on aurait bien fait de ne point emprunter des casernes. Un *docteur*, sourd comme s'il n'avait pas eu d'oreilles, et qui, à deux pas, n'aurait entendu le canon que par l'ébranlement de son siège, n'en venait pas moins à son tour assister aux thèses comme *brigadier*, juger le mérite de ceux qui parlaient, gagner son argent et mettre son suffrage dans la capse. Avec sa surdité, il ressemblait à cet aveugle qui, pour ne le pas paraître, complimentait les dames sur la couleur de leur robe et la beauté de leurs diamants. Lui, de peur qu'on ne le crût dur d'oreilles, il complimentait les argumentants et les répondants sur leur ingénieuse manière d'argumenter et de répondre. Un jour qu'il se trouve seul de docteur à un acte, ne voilà-t-il pas que l'argumentant quitte son siège et s'écrie avec une extrême vivacité : « Je soutiens que le très sage maî-« tre ici présent est sourd et archisourd, je dirais *sourd* « *comme une boise*, si *boise* était reçu à l'Académie. — Je « le nie, répondit le soutenant. — Je le prouve, reprit « l'autre. S'il n'était pas sourd et plus que sourd, il en-« tendrait distinctement que je commets le péché irré-« missible de parler français en pleine Sorbonne, et de « plus, que je me moque de lui. Or, il ne l'entend pas,

« puisque loin de se fâcher, il m'applaudit, me dit du geste « et de la voix que j'ai raison, ou tout du moins que j'ar- « gumente supérieurement bien. Il est donc sourd *redu-* « *plicative ut sic.* » —*Bene, optime,* disait le docteur d'un air satisfait en se tournant vers le répondant; *quid ad hoc?* (Bien, très bien, que répondez-vous à cela?) — « Je nie la mineure; c'est que le sage maître a l'esprit bien fait et qu'il est pétri d'indulgence pour la jeunesse. Une preuve qu'il entend, c'est non seulement qu'il applaudit, qu'il complimente, mais encore qu'il juge de la capacité de nous autres licenciés et gagne notre argent. Croyez-vous de bonne foi, *Doctissime Domine Baccalauree,* qu'un docteur aurait la conscience assez peu délicate pour faire l'un ou l'autre, et, à plus forte raison, l'un et l'autre, s'il était là comme les idoles de l'*In exitu,* qui ont des oreilles et n'entendent point? *Ergo,* il entend.... » La dispute continua sur ce ton jusqu'à l'apparition d'un autre docteur. Le brigadier, qui écoutait des yeux, faisait la mine d'une pleine satisfaction, disait en bon latin : bien *attaqué,* bien *défendu.* L'heure est finie, il met un bon billet pour le soutenant, fait note du mérite extraordinaire de l'argumentant, accorde à l'un et à l'autre un salut protecteur et se retire. Je n'ai pas été témoin de cette scène comique, mais le souvenir s'en conserve par une tradition contre laquelle il ne semble pas qu'il y ait rien à objecter. D'ailleurs, quoi de plus possible qu'un docteur sourd et deux espiègles qui s'amusent à ses dépens, comme il garnit sa bourse de leurs deniers?

On s'est déjà demandé, j'en suis sûr, quand donc mangeait ce malheureux bachelier cloué sur les bancs depuis six et huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. En bonne règle, il n'eût dû prendre qu'un morceau à la dérobée et répondre en quelque sorte *la bouche pleine.*

Aussi, l'argumentant qui se trouvait en rang à l'heure accoutumée pour le repas de midi se nommait-il *souffle-bouillon*. Mais, grâce au relâchement et au bon sens, on faisait quelque chose de mieux. Dans une salle voisine était préparé un dîner, quelquefois splendide, où le soutenant traitait ses amis et ses argumentants. A la majeure, le docteur président en prenait sa part, redevenu écolier pour ce moment. A la sorbonique, qui n'avait point de président, on était encore plus libre. Quelquefois, au moment le plus intéressant de cet entr'acte, les sentinelles annonçaient l'arrivée d'un docteur trouble-fête. On pestait, mais il fallait jeter les serviettes et courir se mettre en séance. Le danger passé, on reprenait séance à table, et on achevait le repas, qui durait au moins une heure. Pendant le reste de la journée, le soutenant prenait à chaque argument ou de la limonade, pour se rafraîchir, ou du café pour se maintenir en activité. Il avait successivement besoin de l'un et de l'autre.

Lorsque les deux années de la licence étaient sur le point d'expirer, on commençait à se remuer pour les places. On nommait *places de licence* l'ordre dans lequel les bacheliers qui l'avaient *courue* étaient arrangés et appelés, au moment que le chancelier de l'Université, commis à cet effet par le pape et par la coutume, les renvoyait ou *licenciait* des écoles, avec la bénédiction apostolique et toutes les prérogatives attachées à leur grade par les évêques de Rome et les rois de France. La sacrée faculté publiait une liste où chaque nom paraissait précédé du numéro que la personne avait eu dans l'appel; et quoique rien n'indiquât sur cette feuille que chacun avait été placé suivant son mérite réel ou présumé, il était su dans tout Paris, dans tout le royaume, et même dans les pays étrangers, que ce catalogue des licenciés était un jugement de

comparaison. Mais, chose étonnante, pour ne rien dire de plus, le premier en mérite n'était pourtant que le cinquième du tableau.

La première place était donnée au plus noble de cette troupe d'égaux. Il se nommait le *nobilissime de la licence.* Si vous ne savez pas la raison de cette singularité, je confesse que je suis complètement dans la même ignorance que vous. Mais le fait n'en est pas moins certain. Si le fils d'un noble à savonnette se fût trouvé le seul gentilhomme de la licence, il eût été un *nobilissime*, comme le fils d'un duc et pair. Les familles mettaient tant de prix à cette place, ou plutôt au titre qu'elle donnait à leur *abbé*, qu'il s'élevait sur ce point de fréquentes contestations entre les rivaux et qu'il fallait, pour décider ce grand différend, avoir recours au généalogiste de France, devant lequel chacun des contendants exposait ses titres, car, sur ce point, les docteurs étaient sans compétence, et on leur forçait la main. Il s'agissait d'ancienneté et non d'illustration. Des familles comblées des grâces de la cour et de toutes les dignités qu'elle distribue à ses favoris, cédaient le pas à une famille de province dont le licencié était peut-être le premier individu, parmi ses rejetons, qui se fût montré dans la capitale, lorsqu'il était prouvé que celui-ci avait *dételé* la première. De mon temps, le fils d'un de nos grands seigneurs, d'un nom très révéré, très digne de l'être, abbé destiné à la *pairie*, à laquelle il est en effet parvenu, retarda ou avança d'une licence, je ne sais plus lequel des deux, parce que, dans celle où il devait paraître, se trouva un petit séminariste gascon dont les ancêtres avaient eu une bannière aux croisades et bien avant, et qui lui signifia qu'il était dans l'intention de disputer la place de *nobilissime*, certain de l'emporter. On voit que la qualité de *nobilissime* dans une licence n'était

pas la preuve d'une grande noblesse absolue, mais seulement d'une plus grande noblesse de comparaison entre les nobles de la licence dont il s'agissait.

La seconde et la troisième place de la liste étaient pour les deux *prieurs de Sorbonne*. Ce priorat était toujours rempli par un bachelier en licence, qui changeait tous les ans : et quoique la maison fût pleine de docteurs et de professeurs, il était le chef de cette société. C'était à lui qu'on portait le soir les clefs de la maison. Les familles payaient cher cette distinction à peu près frivole : elle entretenait une dépense de huit à dix mille francs, quand on faisait les choses comme il faut : repas, collations, cafés, etc. Que ces messieurs eussent eu, pour indemnité, des prérogatives dans leur compagnie, parmi leurs confrères, assurément rien de plus juste, et personne ne l'eût trouvé mauvais : mais sur toute une licence, pour qui des prieurs n'étaient que des licenciés, c'est ce qu'on pouvait ne pas voir de bon œil.

La quatrième place était pour le *nobilissime de Navarre*. Elle était royale, cette société de *Navarre* : il était assez naturel qu'elle cherchât à se faire valoir par la noblesse. Aussi y vivait-on à la grande : et c'était, de tout le *Latium* de Paris, le rassemblement où l'on faisait la meilleure chère et où l'on jouait le plus gros jeu. Après tout, le *nobilissime* d'une douzaine de licenciés pouvait bien quelquefois n'être qu'un très petit seigneur, si seigneur était.

Venait enfin l'homme en qui on avait cru reconnaître plus de mérite que dans les autres, et on lui adjugeait le cinquième numéro, qu'en dépit des titres, de l'orgueil et de l'intrigue, on nommait partout la *première place de licence*. Lorsqu'un nobilissime ou un prieur pouvaient aspirer à cette cinquième place, ou à quelqu'une de celles qui la suivaient immédiatement, ils avaient ordinairement

le bon esprit de laisser la place, qu'on devait même à l'ignorance, pour occuper celle qui attestait le savoir.

Or, il est difficile d'imaginer, et à plus forte raison difficile de peindre quelle fermentation excitait parmi les licenciés l'approche de la bénédiction qui les différenciait par un jugement sans appel. Courses, manœuvres, intrigues, cabales, négociations, tout était employé. Jamais pape ne coûta plus de peine à un conclave. On minait et l'on contre-minait ; on se flattait et l'on se trompait ; on se marchandait, on s'échangeait, on se vendait. Tout Paris était en l'air ; les grandes recommandations couraient la ville en voitures armoriées ; les petites, en remises, en fiacres, ou à pied ; les femmes de tous les étages s'en mêlaient.... Et auprès de qui tous ces efforts ? Jusqu'en 1768, ce fut auprès de tous les docteurs qui habitaient Paris et les environs. La plupart n'avaient pas assisté à une dispute, suivi un argument ; la plupart ignoraient la force et la faiblesse de tous ceux qu'ils allaient tous juger, ne les connaissaient pas même de vue, pas même de nom ; n'importe, chaque docteur apportait en faculté la liste qu'il avait composée de toute la licence, et de la comparaison, de la refonte de toutes ces listes particulières, se formait la liste générale et définitive.

Au fond, c'étaient les licenciés eux-mêmes qui donnaient les places, et voici comment : la licence se divisait en autant de fractions qu'il y avait de personnes qui pouvaient raisonnablement prétendre à la première place. Il n'y en avait communément que trois qui se subdivisaient assez souvent : celle des sorbonistes, celle des navarristes et celle des ubiquistes. Les docteurs-moines se rangeaient presque toujours du côté de ceux qui avaient pour eux le *syndic* de la faculté, parce que ce personnage important disposait de beaucoup de petites casualités pécuniaires,

dont ces Révérends Pères étaient friands. Chaque fraction s'assurait du plus grand nombre de docteurs qu'elle pouvait et leur fournissait des listes toutes faites, qu'ils n'avaient plus qu'à signer, et dans lesquelles le *premier* de la fraction avait arrangé ses adhérents selon leur mérite, et plus ordinairement selon les services qu'ils lui avaient rendus en lui procurant une certaine quantité de docteurs. Le plus fort *en listes* l'emportait donc, et alors les compétiteurs, au lieu d'occuper du moins une des places qui suivaient immédiatement la première et qu'ils méritaient, étaient rejetés à la dixième et par delà, le vainqueur ne pouvant rendre justice à ses rivaux qu'après avoir satisfait ses aides de camp. On sent que toutes ces opérations devaient être extrêmement mobiles, et que tel occupait pendant quelques moments le haut de la roue qui tombait en bas l'instant d'après. Plus d'une fois, la nuit qui précédait la fatale matinée où tout était finalement conclu couvrit de son ombre les plus subtiles et les plus étonnantes catastrophes. On était le premier en se couchant, on se réveillait le dixième. Auguste, Antoine et Lépide prétendaient à la dictature. Trois cents votants devaient la décerner. Antoine était assuré de cent vingt suffrages ; Auguste en avait cent et Lépide le reste. Pendant qu'Antoine dormait en paix, la veille de l'élection, tranquillisé par sa majorité, ses deux émules s'abouchaient dans le temple de la Concorde. Lépide donnait à Auguste les sénateurs de sa fraction et lui assurait la dictature (ou la première place de licence) par l'addition de quatre-vingts suffrages. Auguste, par un acte de reconnaissance stipulé, donnait les siens à Lépide pour le généralat de la cavalerie (ou la seconde place). La convention faite, les listes étaient changées ; on courait chez les sénateurs, on troublait leur repos, on leur communiquait le nouveau plan ; ils le signaient, parce

que la chose leur était parfaitement égale et qu'ils voulaient se rendormir bien vite. Le lendemain, dans l'assemblée, au Capitole, Auguste et Lépide étaient proclamés *premier* et *second*, et il ne restait à ce dormeur d'Antoine que l'Égypte et Cléopâtre, je veux dire une place médiocre ou l'étoile.

Les licenciés séculiers, pour peu que le nom qu'ils portaient fût distingué, ou qu'ils eussent de la protection, ou que l'injustice qu'ils avaient éprouvée parût sensible, quand ils ne pouvaient obtenir une *bonne place*, sollicitaient l'*étoile* et l'obtenaient. Dans la liste imprimée, chaque article énonciatif du nom, surnom et qualités d'un licencié était précédé d'un numéro. Le premier, après les quatre de fondation, avait le numéro 5 ; le second, le numéro 6, et ainsi de suite. Quand donc un important ne pouvait se flatter d'atteindre à un numéro passable, ou que même il était sûr de tomber par son propre poids aux derniers rangs, il se remuait pour n'avoir pas de place assignée, et s'il réussissait, la faculté le mettait *hors rang*. Son article, au lieu d'un chiffre, était précédé d'une petite étoile qui, il le faut dire, ne répandait pas un éclat merveilleux sur l'homme qu'elle indiquait. Toutes ces étoiles, ou tous ces licenciés étoilés, étaient comme la queue de la liste numérotée. Cependant, il s'y trouvait de temps en temps de bons sujets qui, ayant manqué les premières places par l'effet des cabales dont j'ai parlé, aimaient mieux n'avoir point de place que d'en occuper une médiocre qui, réellement, n'était pas faite pour eux. L'étoile les neutralisait. Elle venait encore au secours d'un noble qui avait échoué dans la poursuite de la place de nobilissime ; il protestait, par cette *étoile*, contre l'injustice qu'il prétendait lui avoir été faite, sous prétexte que les généalogistes ne sont ni infaillibles ni incorruptibles. Cette con-

descendance de la sacrée faculté, quand elle n'était pas poussée trop loin, n'avait rien de répréhensible. Car enfin, le mérite seul n'élevant pas aux prélatures de l'Église (je parle du temps passé), mais la naissance et la faveur influant beaucoup sur cette vocation extérieure, il était aisé de prévoir que *tel nom* deviendrait évêque ou quelque chose de plus. Alors, le bien général de l'Église gallicane demandait qu'il n'existât pas un témoignage imprimé de l'extrême faiblesse de celui qui le portait. Il était d'autant plus utile de le supprimer, que le grand savoir ne fait pas toujours les grands évêques; que, sans être un génie, un profond théologien, on peut avoir l'esprit de gouvernement, choisir admirablement bien ses collaborateurs et briller, quoiqu'à la manière des planètes, par les satellites dont on s'entoure, mais surtout suppléer à ce qui manque d'ailleurs par le zèle, la charité, la sainteté, qui n'enflent pas comme la science. N'oublions pas de dire, en terminant cet article, qu'autant les aigles d'une licence se tourmentaient pour s'élever à la première place, autant les poules se démenaient pour ne pas descendre à la dernière. C'était vraiment un déshonneur que d'être le *dernier d'une licence*. Ordinairement, le coup frappait un régulier, qui n'en parvenait pas moins aux plus hautes dignités de son ordre, et très souvent n'en était pas moins digne.

L'ancienne méthode (celle que je viens d'exposer) pour la distribution des places de licence subsista jusqu'au cours qui commença le 1er janvier 1768. A cette époque, la faculté avait vivement senti qu'elle était funeste à sa réputation, qu'elle avilirait ses études et attirerait le mépris sur ses honneurs; elle avait senti que des docteurs jugeant du mérite de gens qu'ils ne connaissaient point, était une chose monstrueuse, une véritable iniquité qui

ouvrait le chemin de la fortune ecclésiastique à des personnes qui n'étaient pas faites pour y marcher, et le fermait à d'autres que la justice y appelait; elle avait senti, enfin, qu'il fallait une réforme, et elle l'exécuta. Les docteurs qui n'étaient que cela furent privés du droit de suffrage pour les places de licence. On nomma un certain nombre de députés qui devaient suivre les thèses, les arguments, et prononcer, ayant soin de recueillir tout ce qui se disait dans la licence elle-même, sur la capacité de chaque licencié, car les rivaux se jugent bien, en ce sens que s'ils se trompent sur leur propre mérite, qu'ils préfèrent à tous les autres, les autres, ils les arrangent avec équité, commençant à la seconde place parce qu'ils se réservent la première. Cette nouvelle institution était louable. Si elle ne parait pas à tous les inconvénients, elle ne laissait que ceux qui sont inséparables des combinaisons humaines. Elle a duré jusqu'à la grande catastrophe qui a écrasé la mère et les enfants, et pendant quelque temps du moins, la brigue fut bannie du sanctuaire de la Sorbonne. Il est probable qu'elle aura un peu reparu, lorsque le ministre de la *feuille* imagina de donner des abbayes ou des pensions aux premières têtes d'une licence. L'intérêt, ajouté à l'honneur, ne pouvait pas ne point gonfler les désirs des aspirants et rendre les démarches plus actives. Je ne le dis pourtant que par conjecture, trop isolé, trop loin du centre de ces mouvements, pendant les vingt années que le règlement a subsisté, pour avoir là-dessus une certitude particulière. Mais les hommes ne le sont-ils pas toujours et partout?

On ne sortait point de licence sans avoir prêté à la faculté un assez bon nombre de serments. C'était, s'il m'en souvient, le doyen des licenciés qui s'acquittait de ce devoir au nom de tous ses confrères. Je ne me rappelle pas

quels étaient les objets de tous ces actes de religion. Il m'est seulement resté dans l'esprit qu'on n'y regardait point d'assez près et que la plupart étaient devenus de pures et simples formalités. On remarquait cet usage dans presque toutes les corporations, car il n'en était pas moins blâmable, surtout dans les compagnies doctorales et ecclésiastiques. On eût dit que le précepte de ne pas jurer en vain ne les atteignait pas et que Dieu les en dispensait. Je sais une église en France, et peu étaient aussi respectables qu'elle, où, en prenant possession d'un bénéfice de la valeur de *cent sols*, on jurait de résider, ce qu'on était bien résolu de ne pas faire ; ce que le chapitre, qui exigeait et recevait le serment, ne prétendait pas obtenir; ce qu'il était même impossible d'exécuter, quoique ces bénéfices (à raison des droits qu'ils conféraient) étaient quelquefois possédés par des évêques et des curés, obligés de résider ailleurs. N'eût-il pas incomparablement mieux valu changer avec le temps, que de retenir les mêmes formules sans conserver l'obligation qui, anciennement, y était attachée? Quelques-uns des serments de la faculté se reportaient à des opinions qu'on s'engageait à défendre, par exemple, *que les curés sont de droit divin*. Les ultramontains voulaient que les évêques ne fussent, en quelque sorte, que d'institution ecclésiastique, et que tous leurs droits, toute leur puissance, dérivassent de la plénitude du Saint-Père. En soutenant que les curés sont de droit divin, c'était l'institution divine des évêques que la Sorbonne protégeait. Cette opinion rapportée aux curés était comme un ouvrage avancé qui couvrait le corps de la place, et je ne doute nullement que si, dans les guerres théologiques, on capitulait en stipulant des clauses d'accommodement, la faculté théologique de Paris n'eût volontiers consenti la démolition de son *droit divin des*

curés, pourvu que les ultramontains eussent promis de ne plus hasarder de tentatives contre le *droit divin des évêques*. Mais enfin, ce droit curial, on jurait de le défendre, et ce n'était, ce ne sera probablement jamais qu'une opinion particulière à la France. Or, comment jurer la défense d'une opinion qui, *peut-être*, n'est pas vraie, précisément parce qu'elle est une opinion? Jure-t-on de la protéger, même en croyant intérieurement qu'elle n'est pas conforme à la vérité? Jure-t-on de croire intérieurement et de professer extérieurement qu'elle est la vérité toute pure? Il m'a toujours semblé que des serments *pour* ou *contre* une opinion ne s'accordent point avec la nature, qui est l'incertitude et la liberté.

Aussitôt que les licenciés étaient bénis, ils pouvaient prendre le bonnet de docteur. Pour en décorer sa tête, ce qui, la première fois, se faisait avec beaucoup de cérémonie, il n'y avait aucune épreuve à subir, plus d'acte probatoire; il n'en coûtait qu'une fort grosse somme d'argent. De là, les licenciés qui retournaient dans la province pour s'y fixer se dispensaient-ils sagement de cette onéreuse formalité, qui n'ajoutait rien au mérite ni à ses preuves. On ne les appelait pas moins *docteurs de Sorbonne*; et je me suis laissé dire que, dans une cause de testament, le Parlement avait jugé qu'un *licencié de Paris* pouvait être intitulé *docteur*, parce que ces deux personnages n'étaient différenciés que par une somme de cinq ou six cents livres et une cérémonie. Quant à moi, j'estime que les docteurs ayant bien et dûment acheté et payé leur titre, il leur appartenait exclusivement, sauf aux licenciés à soutenir que c'était un effet sans valeur quand on n'était pas établi dans la capitale. Presque tous ceux des licenciés que leur état ou leurs espérances, leurs projets, attachaient à Paris, dans les séminaires, les chapitres, les

paroisses, les communautés religieuses, et autres établissements semblables, prenaient le *bonnet* pour venir à leur tour aux assemblées de la faculté et recueillir goutte à goutte, par toutes les casualités doctorales, ce qu'ils avaient versé avec profusion durant leur cours d'étude. Leurs déboursés se convertissaient en une rente à fonds perdu, et suivant l'adage cité plus haut, à leur tour ils mangeaient les autres.

Chaque licence ne fournissait à la faculté qu'un très petit nombre de *bons sujets*, ce mot rapporté à la science théologique et aux qualités brillantes. La plupart de ceux-ci se répandaient dans les diocèses pour y occuper des places importantes. A la vérité, presque toutes les chaires de philosophie des collèges de l'université de Paris étaient remplies par des licenciés d'élite; mais la Sorbonne s'en privait, on ne sait trop pourquoi, en ne permettant pas qu'un docteur acceptât cette place. Il fallait opter entre elle et le bonnet; et comme la chaire était d'un meilleur rapport que la coiffure, donnait même un rang plus distingué dans la République savante, on laissait le bonnet pour la chaire. En revanche, la faculté se recrutait tous les deux ans d'une foule d'hommes médiocres, qui étaient devenus docteurs en faisant autre chose; et qui, tout entiers aux travaux du ministère ecclésiastique, n'avaient ni le ton ni la volonté de s'enfoncer bien avant dans les profondeurs de la théologie. Ils avaient un bon jugement, et c'était l'essentiel; ils opinaient du *bonnet*, et cela suffisait. Les travaux tombaient sur les habiles, qui s'y trouvaient toujours en assez grand nombre pour faire face à la besogne et diriger sûrement les opinions de leurs collègues. Sous ce rapport, la Sorbonne ressemblait à tous les corps, où quelques-uns travaillent pour la multitude, souvent contrariés par ceux qui ne travaillent pas.

Pas un moine licencié qui ne prît le bonnet de docteur, tant pour le relief que pour le profit. Je ne parle pas seulement du pécule qui en provenait, ni des places que cela procurait dans l'ordre ; mais encore et principalement des prérogatives d'exemption que les communautés religieuses avaient attachées au doctorat. Simple particulier, quand il consentait à l'être, un moine docteur n'était presque tenu à rien. Il jouissait dans la maison de la considération due à la supériorité ; il marchait à côté d'un gardien, d'un définiteur, d'un provincial. Peu de personnes ignorent l'espièglerie d'un jeune Cordelier lisant la règle de Saint-François au réfectoire du grand couvent de Paris. Chaque article des obligations communes se terminait par la clause : *Exceptis sapientissimis magistris nostris* (excepté nos très sages maîtres). Par exemple, si la règle disait : *On se lèvera à minuit*, le respect avait ajouté : *Excepté nos très sages maîtres*. Si elle disait : *On ne sortira point du monastère sans permission*, ou bien : *Tel jour de la semaine on prendra la discipline*, le respect avait encore ajouté : *Excepté nos très sages maîtres*. Il en était de même de toutes les observances purement claustrales. Mais ne voilà-t-il pas que le malicieux petit frère mineur arrive aux derniers mots de la règle : « Et ceux qui auront observé et suivi cette règle posséderont la vie éternelle, » et que subitement il ajoute de son chef, feignant d'être entraîné par l'habitude de prononcer la respectueuse formule : « Excepté nos très sages maîtres. » Bonne et judicieuse critique qui dérida les fronts les plus sévères, mais qui ne corrigea pas.

Pour être docteur, on n'était pas admis aux assemblées et au partage des revenus de la sacrée faculté : il fallait encore que la bourse reçût un coup de dent de ceux qui autrefois *avaient été mangés*, et qu'on figurât dans une

thèse insignifiante qui était nommée la *résumpte*, parce que la mère commune vous résumait enfin dans la collection de ses aînés. Mais cela ne se pouvait exécuter qu'au bout de six ans de doctorat surnuméraire, à dater de la prise du bonnet. Un des motifs de ce long délai fut vraisemblablement de laisser mûrir les têtes des docteurs néophytes, quelquefois fort jeunes, et de leur procurer le loisir d'accumuler de nouvelles connaissances, ou de perfectionner les connaissances acquises. Mais d'autres raisons non moins sages avaient contribué à l'introduire. La principale fut d'empêcher que les docteurs n'affluassent dans les assemblées, ce qui n'aurait pas manqué d'amener beaucoup de désordres au moment des délibérations; sans compter que le dividende des partitions communes eût été d'un mince qui n'aurait pas valu qu'on le recueillît. Pendant six ans, beaucoup de *têtes* quittaient le *bonnet ;* beaucoup, dégoûtées de le prendre par la longueur et le désœuvrement de cette expectative, y renonçaient. Il en résultait que le nombre des *docteurs doctorisants*, ou *résumptés*, ou facultatifs, se soutenait toujours à peu près au même taux, qui constamment ne péchait que par le trop peu.

La faculté de théologie de Paris était présidée par son doyen, c'est-à-dire le plus ancien des docteurs *résumptés*. Elle avait un syndic, son principal agent, qui donnait le branle à toutes les opérations. Il devait être librement élu par ses confrères et renouvelé tous les deux ans ; mais souvent les lettres de cachet gênaient les suffrages et perpétuaient le syndicat dans les mains d'un docteur agréable à la cour et, par cela même, peu agréable à ses collègues. La faculté tenait ses séances tous les premiers du mois, sans préjudice des assemblées extraordinaires que les circonstances faisaient convoquer. Le travail le plus im-

portant de cette compagnie était la *censure* des livres qu'on déférait à son tribunal ou dont elle s'emparait de son propre mouvement. Elle y procédait avec une grande circonspection, et d'ordinaire ces sortes d'ouvrages avaient une grande solidité. Tout en faisant mine de s'en moquer, les philosophes, dont le sourcil était le plus élevé, les appréhendaient jusqu'à descendre aux plus humbles supplications pour les esquiver. J'en ai été témoin ; mais, dans ces démarches de l'orgueil, il n'y avait de vrai que la peur. J'ai vu paraître de mon temps les censures du *Peuple chrétien*, de Berruhier [1], et de l'*Émile*, de Rousseau, chefs-d'œuvre dans leur genre (je parle des censures), et qui suffisent pour démontrer l'injustice des sarcasmes lancés par le jansénisme contre la Sorbonne moderne, presque entièrement purgée des erreurs de cette secte.

1. M. Baston écrit mal le nom de cet auteur. Il s'agit du P. de Berruyer et de son *Histoire du peuple de Dieu tirée des seuls livres saints*, condamnée à Rome et par la Sorbonne.

CHAPITRE IV

LES COURS EN SORBONNE.

La salle, les auditeurs, les professeurs : MM. Mercier, Chevreuil, Catherine Lefebvre, Joly. — Droits abusifs des gradués. Les trois années de Sorbonne. — La lettre à M. Chevreuil et la réponse. — Les mêmes années au séminaire; les deux maîtres de conférence.

Qu'on souffre donc maintenant, sans me quereller, que, mon portefeuille sous le bras (car, sur deux heures et demie, il faut en user une du moins à l'écriture), je fasse mon entrée dans la fameuse classe de la Sorbonne.

Figurez-vous, au rez-de-chaussée, un vaste parallélogramme, des murailles nues et poudreuses, des bancs pour sept ou huit cents auditeurs, une chaire élevée et de la plus respectable vétusté, nul autre ornement : voilà le local. Les séminaires de Saint-Sulpice et la communauté des *Robertins* fréquentaient l'école sous deux professeurs, dont un avait la qualité de *professeur royal*. Comme ils avaient choisi l'heure la plus commode, les écoliers y abondaient; c'était aussi l'heure de ceux qui avaient leurs raisons pour se perdre dans la foule. Le nombre des auditeurs était de quatre à cinq cents, tandis que d'autres professeurs et d'autres heures en avaient à peine une vingtaine. Abus énorme que cette distribution si inégale. On

eût dû prendre des arrangements pour que la masse totale des étudiants fût répartie entre les professeurs, de manière qu'ils cessassent, ceux-ci de n'en point avoir assez, ceux-là d'en avoir infiniment trop. Mais il est des abus qui, à force de vieillir, acquièrent une considération, une autorité qui les sauvent de la réforme. D'ailleurs, la liberté en eût souffert; et puis encore, on eût bouleversé tous les exercices des séminaires ; et puis enfin, la *chose* en elle-même était si décriée, si tombée de prix et de valeur, que personne ne croyait devoir se tourmenter pour la rendre plus décente.

On passait donc deux heures et demie dans cette salle. Chaque professeur dictait pendant une demi-heure des cahiers que les étudiants écrivaient vaille que vaille, mais qu'ils ne lisaient jamais. Suivait un appel de quelques dizaines de noms. Le reste du temps était rempli par l'explication du professeur, mais presque personne ne l'écoutait. Si le jour était beau, on allait se promener sur la place qui est devant l'école ; s'il pleuvait ou qu'il fît froid, on se groupait dans tous les coins, et chacun y causait de ses affaires, mais si haut, que le docteur ne s'entendait pas lui-même. Il avait beau frapper de la main sur son carton, ou de son carton sur les bords de la chaire; beau se plaindre, prendre de l'humeur, menacer : on s'arrêtait, mais pour rire aux éclats, si la semonce paraissait plaisante, ou l'était effectivement; et aussitôt le bourdonnement reprenait et continuait de plus belle. J'ai vu des professeurs prier ces babillards de se retirer, le leur demander en grâce, leur donner congé et ne rien obtenir; cette jeunesse était scrupuleuse et elle voulait *faire* sa *Sorbonne en conscience*. J'en ai vu d'autres qui, n'y pouvant plus tenir, s'en allaient brusquement au milieu de la séance; et on leur souhaitait bon voyage. Je dirai, à la louange

des *Robertins*, que leur discipline exigeait qu'ils occupassent toujours un lieu particulier dans la salle, et toujours le même, loin du tumulte ; qu'ils ne sortissent jamais et fissent, du moins, semblant d'écouter, et qu'elle était exactement observée.

Le désordre affreux que j'ai décrit, et que je suis loin d'avoir exagéré, avait pour cause l'affluence excessive des écoliers dans le même temps. La maladresse et l'impéritie de quelques professeurs y contribuaient aussi beaucoup. En trois ans, j'en ai vu quatre ou cinq : un M. Mercier, homme respectable, mais sur son déclin. On disait de lui qu'il avait du fond, et je le crois; mais pour que ses leçons intéressassent, il lui eût fallu un peu de superficie qu'il n'avait pas. Je ne perdis mon temps sous lui que pendant quelques mois. Il fut remplacé par M. Chevreuil, qui parlait bien et disait d'excellentes choses. Il n'y avait dans ses explications ni affectation ni pédanterie. Son rare mérite obtint, sans l'exiger, sans même le demander ou témoigner qu'il le désirât, qu'une centaine d'écoliers se rassemblassent autour de sa chaire pour l'écouter habituellement ; et si le reste de la bande, troupe frivole et incapable, ne les imita pas, au moins leur exemple força les indisciplinés à s'en aller causer dehors, ou, quand ils demeuraient, à causer très bas. C'était le plus grand miracle en ce genre que pût opérer un professeur. On prête à Voltaire d'avoir dit « qu'il n'avait trouvé qu'un *chevreuil* dans les forêts de la Sorbonne ; » bon mot, si l'on veut, mais mince éloge.

Mon troisième professeur fut le célèbre Catherine Lefebvre, que quelque polisson nomma la *Grande Catau*, à cause de la stature colossale de sa patronne, et dont cette ridicule appellation devint comme le signe distinctif. Personne plus que lui n'eût pu mettre en honneur les écoles

de Sorbonne, et personne n'a plus travaillé à les avilir. Il avait un bel organe, du savoir, une élocution brillante; s'il avait su tirer parti de lui-même et ne montrer que ce qu'il avait de bon en lui, il aurait, sous tous les rapports, captivé l'attention et forcé le respect. Mais ses belles qualités étaient salies par la plus originale des bouffissures pédantesques. Il s'estimait au degré le plus éminent et ne le dissimulait pas. Dans la nature entière il ne voyait rien d'aussi grand qu'un *socius*, docteur et professeur de Sorbonne, et, se comparant à ses égaux, moins modeste qu'Annibal, il se nommait le premier. Je l'ai vu, recevant un cardinal qui venait à une thèse, frapper, en présence de toute la théologie de Paris, sur l'épaule de Son Éminence et lui dire : « Bonjour, Monseigneur, comment vous en va? » — Sa manie, son incurable manie était de faire des pointes, en classe et partout; et quand on y applaudissait parce qu'elles étaient bonnes ou détestables, il avaitla petites se de dire, en se rengorgeant : « On vous en dirait comme cela quelquefois, si vous étiez sages. » Les bravos dont on accueillait ses misérables facéties étaient pour lui le bonheur suprême. Quand il avait fait rire, c'était le moment d'en obtenir tout ce qu'on voulait. Point de faute qu'il ne pardonnât alors. Il semblait qu'on lui soufflât à l'oreille ou qu'il pensât en soi-même « qu'un homme d'autant d'esprit ne devait point avoir de rancune. » Et comment refuser une grâce à qui lui avait rendu justice? Ne m'accusez point de charger le tableau, j'esquisse à peine.

A la fin de l'année, je présentai à M. Lefebvre les cahiers que j'avais écrits sous sa dictée. Cette présentation était nécessaire pour avoir des attestations. Ils étaient entiers, mais en assez mauvais ordre. Des cahiers qu'il a composés! les lui apporter dans cet état! Point d'attestations.

— Je me retire fort affligé. Un de mes condisciples me mène chez un sorboniste dont l'appartement touchait à celui du docteur mécontent ; il coud mes cahiers bien proprement, les revêt d'une feuille de papier doré, écrit au frontispice, en gros caractères, le nom du professeur, ses qualités, sans oublier l'*illustrissimus* et le *celeberrimus*. « Retournez chez l'original, me dit-il, votre affaire est dans le sac. » En effet, elle y était. J'entre, on ne me reconnaît pas ou l'on fait semblant de ne m'avoir pas vu. « Voilà qui s'appelle des cahiers ! » s'écrie M. Lefebvre en prenant les miens, et il les pique avec précaution de peur de les gâter. Mes attestations ne furent pas différées d'un seul instant ; on ne regarda même pas le catalogue pour les donner : une feuille de papier doré garantissait que j'étais dans toutes les règles.

Enfin, Catherine Lefebvre abandonna l'enseignement. Il fut remplacé par un Normand nommé Joly, homme sévère et bon, qui fit des efforts incroyables pour guérir la plaie que son prédécesseur avait ouverte, mais qui ne réussit que médiocrement. M. Joly avait plus de bonne volonté que de moyens. Il aurait pu entretenir le bon ordre, mais il était dans l'impuissance de le rétablir ; ses tentatives pallièrent un peu le mal ; il eût fallu une autre main que la sienne pour le détruire, ou la bouche de M. Chevreuil, et certes, il ne l'avait pas. Son plan était de remettre en vigueur l'*interrogation* et l'*argumentation*. Il me fit l'honneur de me choisir pour une première épreuve. Je montai à côté de lui dans la chaire, et un séminariste des *Trente-trois* [1] m'argumenta. La singularité du spectacle procura du silence et de l'attention ; mais, de mon temps

1. Collège des *Trente-trois* ou de la *Sainte-Famille ;* les bâtiments existent encore rue de la Montagne Sainte-Geneviève.

du moins, personne ne le renouvela; et si le désordre fut moins grand dans la classe qu'auparavant, il continua de l'être assez pour qu'une année d'étude dans la classe de Sorbonne fût une année perdue.

Les conférences et les études des séminaires réparaient le mal qu'elles occasionnaient en partie. Je dis qu'elles occasionnaient : en effet, si au lieu de donner à leurs jeunes gens des traités particuliers à étudier, les supérieurs les eussent obligés de s'appliquer à l'étude de ceux qu'ils recevaient en Sorbonne, on aurait écrit avec plus d'exactitude, on aurait écouté pour s'instruire, on aurait été silencieux pour entendre un homme qui savait beaucoup plus que ceux qui présidaient aux conférences ; mais l'arrangement des séminaires faisait que la Sorbonne n'était plus qu'une vaine formalité. Pendant trois longues années, on perdait au moins trois heures par jour. C'était, néanmoins, en vertu de cette perte de temps qu'on devenait gradué, et que, dans la collation d'une multitude de bénéfices, même à charge d'âmes, on obtenait la préférence sur d'excellents ecclésiastiques qui avaient assidûment étudié et exercé le ministère, mais en province. La licence, qui demandait cinq grandes années de plus et de véritables études, n'ajoutait rien à ce privilège des gradués. Celui qui n'avait fait qu'écrire et causer pendant trois ans, deux heures et demie par chaque jour classique, était à cet égard sur la même ligne que l'autre qui, à cette singerie, avait joint un lustre tout entier de profondes études, des examens, au moins quatre thèses, et de nombreux arguments sur toute la théologie. Quand il s'agissait de *rigueur* ou de nomination forcée, à un canonicat, par exemple, ce gradué, qui pouvait n'avoir pas lu un traité, qui n'avait pas été examiné une seule fois en trois ans ; ce gradué qui avait complètement perdu son temps, six

mois, huit jours auparavant, l'emportait sur les premières têtes d'une licence qui, un peu plus tard, avait si honorablement et si utilement employé le sien. Assurément, c'était un intolérable abus et qu'aucune considération humaine n'aurait dû faire respecter. De toutes les parties de la France, un cri général aurait dû s'élever contre lui, le dénoncer à tous les gens en place et demander ou que le privilège fût aboli, ou qu'on le gagnât conformément à l'esprit de son institution. Cette alternative.... j'allais dire qu'elle eût été accueillie; mais, par réflexion, je dirai seulement qu'elle eût dû l'être.

J'ai eu, comme des milliers d'autres, l'éminente prérogative d'être *gradué de l'université de Paris*, et quelque chose de plus, comme on le verra. Jamais, pourtant, je n'ai requis de bénéfices; je n'ai signifié mes grades qu'à un cardinal qui voulait m'honorer de sa confiance, m'avoir auprès de lui, et qui mourut trois mois après. Je ne renouvelai cette démarche nulle part. Je me serais presque fait conscience de devoir une place à un moyen de cette nature, quoique je puisse dire avec quelque vérité que, pendant mes trois ans de Sorbonne, je fus constamment du petit nombre de ceux qui s'efforçaient d'entendre et de profiter. Je me représentais un vicaire de vingt à trente ans, et je me disais tout bas que ce cours de travaux ecclésiastiques valait infiniment mieux que quatre ou cinq courses faites chaque semaine, pendant trois ans, de Saint-Sulpice à la place de la Sorbonne et de la place de la Sorbonne à Saint-Sulpice; et si j'en avais été le maître, j'aurais substitué le *quinquennium* du vicariat au *quinquennium* de l'Université; au moins, les aurais-je fait aller de pair, et, en cas de litige, le vicaire aurait eu la préférence sur le sorboniste. Les deux concurrents sont morts, et je parle du remède! Mais ils peuvent ressusciter, et

l'abus ayant expiré sous le coup qui a détruit la chose, il est bon de le faire connaître, afin que si la chose revient jamais, elle revienne sans lui.

Pendant mes trois années de Sorbonne, il ne se passa rien de remarquable pour moi, si ce n'est l'espèce de thèse que je soutins sous M. Joly, et le plaisir que je me procurai secrètement de me faire adresser la parole, pendant huit jours, par M. Chevreuil. Ce dernier professeur était pour l'Écriture sainte. Je suivais ses explications, elles étaient claires, solides, élégantes; cependant, je les critiquais à part moi quelquefois. Un jour qu'il avait savamment disserté sur le Pentateuque, et que je n'avais pas été pleinement satisfait de ses preuves ou de ses réponses (j'ai oublié lequel), je composai en latin une belle et longue lettre qui le contredisait avec assez de vigueur, mais avec les égards qu'il méritait et le respect que je lui devais. La petite poste fut seule admise à ma confidence, et mon paquet s'en alla à sa destination. Le lendemain, je n'entrai pas dans les écoles sans une petite palpitation. Il me semblait qu'on lisait sur mon front, en gros caractères, que j'étais le coupable ou l'audacieux. Je m'avançai pourtant vis-à-vis de la chaire, pour ne rien perdre de ce que dirait le savant antagoniste que je m'étais donné, si mon étoile voulait qu'il parlât de ma démarche. Les premières paroles qui sortirent de sa bouche annoncèrent qu'il avait reçu une lettre, et je crus qu'en le disant ses yeux étaient fixés sur moi, ce qui pouvait être vrai et l'effet du hasard; mais j'étais plein de l'idée qu'il m'avait découvert, et j'en tremblais presque comme si j'eusse fait une mauvaise action. A mesure qu'il avança dans son préambule, je repris de la tranquillité. — « L'ouvrage était bien fait, il était « bien écrit, le ton de la plus grande honnêteté; les diffi- « cultés, sans être insolubles, avaient du poids. Il se fera

« un devoir et un plaisir d'y répondre.... » Et aussitôt il commence par ces mots : « *Auctor epistolæ,* » « l'auteur de la lettre. » Il est incroyable quelle sensation de plaisir j'éprouvai lorsque je m'entendis nommer *Auctor epistolæ.* L'auteur ! répétais-je intérieurement, et la plus douce joie inondait mon âme. Cette délectation, fruit de l'amour-propre, et victorieuse comme la grâce janséniste, se renouvela bien des fois durant cette séance; elle reparut le lendemain et les jours suivants. Les écoliers même écoutaient, parce que la scène était neuve et qu'ils étaient contents de voir un des plus célèbres docteurs de la faculté aux prises avec un des leurs et le traitant en homme de conséquence. Quand M. Chevreuil eut fini sa discussion il déclara fort poliment « qu'il serait charmé de connaître « l'*habile homme* auquel il avait répondu, et qu'il achève- « rait, dans une conférence particulière, ce qui pourrait « manquer à sa conviction. » Assez de motifs m'excitaient à aller me dénoncer moi-même. J'aurais fixé sur ma personne individuelle les éloges donnés vaguement à l'auteur anonyme, et tout le monde l'aurait su. Quelle jouissance ! Se cacher avant le succès était prudence; garder l'*incognito* après qu'il est assuré serait duperie. Voilà ce que me chuchotait à l'oreille le plus dangereux de tous les tentateurs. Dix fois, je fus au moment de succomber. Qui me soutint? La modestie ? Elle put y être pour quelque chose, mais la crainte eut plus de part qu'elle au silence que je gardai. Oui, je craignis d'exciter l'envie de mes condisciples. Ce monstre souffre assez volontiers les louanges qu'on donne à un être ignoré, que l'incertitude, l'indétermination, semblent éloigner de lui, mettre hors de sa portée. Vient-il à connaître distinctement l'objet de sa haine immortelle, l'aperçoit-il à ses côtés, ce voisinage l'irrite ; il compose ses poisons et les verse, il aiguise ses dents et les enfonce.

L'aventure de la *lettre* ayant fait bruit dans les maisons d'étude de Paris, les soupçons se portèrent sur la *communauté des Robertins*, les soupçons des *Robertins* sur moi. Il me fallut subir bien des interrogatoires captieux, dont il était prodigieusement difficile de se tirer sans avouer la dette ou sans blesser la vérité. Je fis de mon mieux pour éviter l'une et l'autre de ces extrémités, et tout ce que je sais maintenant, c'est que je n'avouai pas. Ce Breton qui m'avait persécuté pour *me former le caractère* prit enfin une voie qui me découvrit. M. Chevreuil était son compatriote ; il lui rendit visite, et, amenant la conversation sur la *lettre*, il demanda à la voir, reconnut mon écriture au premier coup d'œil et me trahit. La discrétion n'était pas sa vertu, et bientôt tout le monde reçut en confidence le secret qu'il avait surpris. Dès qu'on sut que l'ouvrage était de moi, *il n'avait pas autant de mérite qu'on l'aurait cru d'abord....* Quelques jours après, *on trouvait mes difficultés partout ; j'avais copié fort exactement....* Une semaine n'était pas écoulée, que *M. Chevreuil avait été bien bon de répondre, bien bon surtout de complimenter....* Encore fallut-il m'estimer heureux de n'avoir pas été *déiste*, au bout d'un mois, parce que j'avais sérieusement proposé des objections contre le Pentateuque ! Ceci est la miniature ou l'esquisse d'un grand tableau.

Voilà ce que j'avais à dire sur mes trois années de théologie en Sorbonne. Au séminaire, elles furent extrêmement laborieuses. Deux maîtres de conférence se partageaient les étudiants de cette maison : l'un fort habile, l'autre beaucoup moins fort ; peut-être ce dernier n'était-il moins *célébré* que parce qu'il était beaucoup moins tranchant et n'avait absolument rien de ce qu'il faut pour se faire valoir, queue et oreilles. J'étais de l'apanage de celui-ci. La première conférence se mettait bien au-dessus

de la seconde, comme si le mérite du chef eût circulé dans les membres. Ce chef était l'ancien, et dans la partition que les deux maîtres faisaient ensemble au commencement de l'année, il avait commencé le choix, de sorte que de sujet à sujet parallèle, chaque individu de la première conférence était censé valoir davantage que l'individu correspondant dans la seconde : elle avait le premier des deux premiers, le premier des deux seconds, etc. Nous n'avions garde de souscrire à cette prétendue supériorité ; mais en tout cas, maître et disciples, nous travaillâmes de concert et avec la plus vive émulation à en acquérir une réelle. Il était impossible d'étudier et de s'exercer davantage, et chez nous, tout, jusqu'aux tortues, avança. De l'autre côté, où l'on s'imaginait n'avoir pas besoin de tant d'efforts, on en fit effectivement beaucoup moins. L'issue fut telle qu'elle devait être : nous primâmes aux examens. Ainsi gagne-t-on quelquefois à être d'abord estimé au-dessous de sa valeur. C'est un coup d'éperon pour l'amour-propre ; il prend le mors, s'élance et montre ce qu'il peut.

CHAPITRE V

LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1762).

Causes présumées de la suppression des jésuites : accusations fausses et calomnieuses dirigées contre eux. — Imperfections individuelles. — Noble attitude de la compagnie pendant la tempête. — Elle est abandonnée de presque tout le monde. — Christophe de Beaumont la défend; Clément XIII la protège, Clément XIV la sacrifie. — Tristes et fatales conséquences de la suppression des jésuites.

Ce fut durant mes premières études de théologie que les Parlements frappèrent sur l'Église de France le grand coup de la destruction des jésuites. Phénomène bien singulier et bien peu explicable que le soulèvement subit et presque général de toute l'Europe contre cette fameuse société qui, sous aucun point de vue, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, n'eut rien de médiocre ! On remarquera comme la plus étrange des bizarreries, non pas la diversité, mais la contradiction formelle des motifs ou des prétextes qui opérèrent cette éclatante catastrophe, dans les différentes contrées où elle eut lieu. En Espagne, les règles étaient bonnes, mais les jésuites ne valaient rien, parce qu'ils ne les observaient pas. En France, au contraire, les règles étaient mauvaises, mais les jésuites étaient bons, parce qu'ils avaient la sagesse de ne pas

tenir scrupuleusement à leurs règles. En y réfléchissant, quoique très jeune alors, je crus entrevoir que cette contradiction n'était pas réelle. Les règles ou constitutions des jésuites étaient jugées en France et en Espagne d'après l'idée qu'on se formait des droits du Pape. Or cette idée était très différente chez les Français et les Espagnols; ainsi les constitutions bonnes à Madrid pouvaient ne rien valoir à Paris. Que les jésuites français et espagnols s'écartassent plus ou moins de leurs constitutions, dans leur conduite habituelle ou apparente, c'est un fait très possible; il est seulement plus étonnant que les Espagnols y aient été aussi peu fidèles que les Français; car ce qui occasionnait le relâchement de ceux-ci était la haine que de grands corps portaient aux constitutions de la Compagnie, et en Espagne, on les estimait. Je serais bien tenté de croire que, voulant tuer les jésuites dans les États de Sa Majesté Catholique, on leur a supposé un délit qui, à nos yeux, était une vertu. On n'a jamais su la cause réelle de l'extinction des jésuites dans ma patrie. Dans le temps, il paraissait probable qu'ils périrent par une intrigue de cour, victimes immolées au ressentiment d'une maîtresse qui n'aimait qu'elle et ne pardonna jamais. On débita sourdement qu'il avait été question des pâques du monarque et que le confesseur opina avec fermeté pour le renvoi de la femme étrangère. Ce confesseur était jésuite; Hérodiade fit décoller toute la société. Mais ce n'était qu'un système dont les bases n'ont pas une grande solidité. Le meurtre politique, commis à la fois en tant de lieux où la communion du Roi et le courroux de l'impérieuse et vindicative créature qui le maîtrisait étaient choses fort indifférentes, semble indiquer un plan général, concerté entre des ministres tout-puissants, en possession de persuader à leurs souverains ce qu'ils leur disaient

intéresser leur gloire ou leur autorité. Il est pourtant vrai que le ministre de France, quelques années après l'événement, tint à un jésuite de conséquence le propos suivant : « On m'a soupçonné, vous peut-être, comme les « autres, vous m'avez soupçonné d'avoir concouru à la « destruction de votre société? — Oui, monsieur le duc. « — Le diable m'emporte, si j'y suis pour quelque chose! » Reste à savoir si ce grand croyait au diable. On ne peut se dissimuler qu'un agent invisible remuait les Parlements, dirigeait leurs opérations et dictait les arrêts. La multitude sénatoriale n'était pas dans la confidence. Le secret n'était communiqué dans chaque cour qu'à un petit nombre de têtes dont l'ascendant déterminait les autres. Les parlementaires jansénistes non seulement donnèrent dans le projet, mais encore poussèrent saintement à la roue, poussés eux-mêmes par une *concupiscence victorieuse* dont la délectation les sollicitait à venger Jansénius, les cinq propositions, Quesnel, Port-Royal et Saint-Médard. Les parlementaires philosophes (car il y en avait) envisagèrent l'accroissement du culte de la *Raison* dans la destruction d'un corps que la philosophie trouvait toujours en son chemin et avec des talents qui souvent surpassaient les siens, et qui, en possession de former la jeunesse et de s'en faire écouter, soutenaient la religion chrétienne dans bien des cœurs contre les passions de tous les âges. Quelques jeunes conseillers se souvinrent qu'ils avaient eu le fouet au collège, sans se souvenir qu'ils l'avaient bien mérité, ou n'en étaient pas plus disposés au pardon d'un traitement que les régents faisaient essuyer à leurs disciples avec trop de légèreté. Ceux qui dans une compagnie n'ont point de sentiment à eux, qui suivent docilement les conclusions ou les préopinants, virent ou crurent voir le monstre du *péché philosophique*,

l'affreuse doctrine du tyrannicide, et toutes les puanteurs de la morale relâchée, quoiqu'il n'y eût rien de plus pur, de plus raisonnablement pieux que les congrégations des jésuites et que la plupart des personnes que ces Pères dirigeaient. On les punit de mort sociale à cause de quelques points doctrinaux, ou enseignés seulement dans des pays étrangers, ou dont il n'était plus question parmi nous depuis longtemps, que nos jésuites désavouaient, auxquels ils renonçaient avec toutes les formalités prescrites, chaque fois qu'on les en pressait, ou d'eux-mêmes lorsqu'ils jugeaient cette démarche nécessaire pour calmer et détromper les esprits. On leur fit porter la peine due à leurs collatéraux ou à leurs ancêtres ou, pour mieux dire, due à des siècles déjà perdus dans le gouffre du temps. J'en rends ici le témoignage exprès, parce que j'ai vu affiché dans toutes les rues de Paris l'arrêté de proscription, et qu'il offrait, en gros caractères, aux yeux avides de lire les raisons qui l'avaient provoqué, ce tas de motifs insignifiants ou faux dont je viens de parler.

La vérité est que les jésuites s'étaient créé un monde d'ennemis par leurs talents, leur crédit et leurs défauts. Les hommes à prétention ne leur pardonnaient pas de toujours se mettre entre eux et la réputation à laquelle ils aspiraient; le mérite dont ils relevaient sans miséricorde, et souvent sans prudence, jusqu'aux plus légères imperfections, ne leur pardonnait pas cet acharnement qui suscitait contre lui leurs journalistes et leurs chansonniers. Le crédit en place ne leur pardonnait pas d'opposer à ses menées les leurs, de contre-miner quand il minait, beaucoup moins de triompher et trop ouvertement quand il succombait. Leurs défauts, car ils en avaient, nés de leurs hautes qualités et de l'humanité, que de ressentiments, de haines implacables ils leur ont attirés! Le

corps entier sentait trop ce qu'il valait et ne le cachait point assez. Les membres, souvent médiocres au delà de ce qu'on pourrait croire, étaient encore plus vains de cette valeur collective qu'ils n'étaient médiocres pour leur compte personnel. On a reproché aux philosophes de se prôner les uns les autres : c'est une leçon qu'ils avaient retenue des jésuites, leurs premiers maîtres, qui leur en avaient donné beaucoup d'autres infiniment meilleures à retenir. Il n'y avait de modestes dans la Compagnie de Jésus que les hommes vraiment rares. Je parierais pour Petau [1], mais je ne risquerais pas une obole pour Garasse [2]. J'en ai beaucoup vu qui ne s'apercevaient pas eux-mêmes qu'ils ne brillaient que d'un éclat emprunté. Ils parcouraient l'écliptique de la vie littéraire, environnés de soleils, qui se plaisaient à les couvrir de leurs feux et leur ôtaient jusqu'au soupçon de leur opacité. L'extinction de leur Compagnie, l'adversité, ne les avaient point corrigés. Ils avaient toujours *nos Pères* à la bouche. Eux-mêmes, quoique entièrement obscurcis depuis que l'anéantissement de leur système planétaire les privait du reflet des astres autour desquels ils avaient tourbillonné quelque temps, ne reconnaissaient point leur insuffisance; ils ne la sentaient point, parlant et décidant de tout avec une hauteur, une morgue insupportable. Ce caractère avait percé chez eux presque au moment où la société se forma. Je me souviens que Jean Barclay le peint d'une

1. Le P. Denys Pétau (1583-1652), un des théologiens les plus éminents de la Compagnie de Jésus, a laissé un nombre considérable d'ouvrages. Homme d'esprit et de goût, critique sûr, érudit consommé, littérateur délicat, il a excellé dans tous les genres qu'il a cultivés.

2. Garasse (1583-1631) était un jésuite instruit, mais d'un jugement médiocre et d'une intempérance de style des plus fâcheuses. Ses controverses et ses polémiques, où les bonnes raisons abondent, sont déparées par la fougue de son zèle mal réglé et la grossièreté de ses invectives.

manière très vive et très ressemblante dans un de ses romans. Au reste, si, comme ils semblaient le penser, leur robe était fée et qu'elle transformât qui l'endossait de pygmée en géant, d'homme ordinaire en homme supérieur, il a été prouvé par le fait qu'en la quittant, on redevenait ce qu'on était avant de la prendre.

Je serais vraiment affligé qu'on me soupçonnât le dessein de déprécier un corps pour lequel j'ai toujours eu la plus parfaite estime, dont je regrette et regretterai toujours la destruction, que je voudrais pouvoir rappeler à l'existence, dût-il me bouder pour une partie de ce que je viens d'écrire; mais en rendant justice à son excellence, j'ai cru pouvoir remarquer qu'il était composé d'hommes.

Une suite du défaut que j'ai crayonné fut de tenir prodigieusement à leurs opinions, de ne jamais consentir à avoir tort; de prendre dans toutes les guerres de théologie ou de littérature un ton dictatorial, qui offensait plus leurs adversaires que les raisons bonnes ou mauvaises dont ils les accablaient; de joindre à tout propos et souvent hors de propos, hors des bienséances, le ridicule aux arguments, le persiflage à l'autorité. Si Montempuis, janséniste, allait à la comédie habillé en femme, dès le lendemain une satire spirituelle et sur un air bien chantant sortait du collège de Louis-le-Grand et allait amuser tous les boudoirs et toutes les ruelles. Quand leur Berruhier eut donné au public ses élégantes et dangereuses rêveries sur l'incarnation et qu'ils apprirent que la Sorbonne se disposait à en faire une censure motivée, leur La Neuville n'eut-il pas l'impertinence de dire publiquement et à qui voulut l'entendre que les docteurs n'étaient pas en état d'exécuter un pareil ouvrage? Cet indécent propos hâta la besogne, et M. Le Grand, sulpicien célèbre, montra, par un travail qui étonna même ceux qui l'avaient

si imprudemment provoqué, que lui seul avait plus de cette justesse dialectique et de cette précision dogmatique, nécessaires à ceux qui osent traiter les mystères de notre sainte religion, que les Hardouin et les Berruhier fondus ensemble. Je ne suis partisan ni de Jansénius ni de Quesnel, oh! non, assurément, et j'en donnerai plus d'une preuve saillante dans le cours de mes Mémoires; mais je n'en désapprouve pas moins la *Papa Mignon* d'un jeune régent applaudi, peut-être excité par ses anciens, et qui blessa mortellement le respectable ordre des capucins, parce qu'il avait plu à un docteur de Sorbonne, coupable ou suspect de *quesnellisme*, d'y entrer, soit qu'il eût le dessein de séduire cette branche de la nombreuse famille de Saint-François, comme la malignité le supposa, soit, comme il est plus charitable de le penser, qu'il eût un goût de préférence pour la besace ou qu'il crût que le capuce pointu irait mieux à sa tête que le bonnet carré. Ces petits moyens étaient indignes de la Société de Jésus. Je conviens qu'ils exerçaient la jeunesse, qu'ils l'accoutumaient à ne pas craindre les ennemis de la compagnie, qu'ils écartaient davantage tous les projets de réconciliation, et c'étaient bien là quelques avantages; mais ils indisposaient les honnêtes gens, ils envenimaient les blessures faites par les théologiens, ils provoquaient des désirs de vengeance que la ruine des deux partis n'a point encore étouffés; et ces inconvénients, faciles à prévoir, auraient dû faire négliger les dangereux profits de l'ironie sanglante ou légère. On le rendit quelquefois aux jésuites, et avec usure. Les *Provinciales*, ce chef-d'œuvre de goût, de finesse, d'élocution et de mensonge, les *Provinciales*, auxquelles les jésuites n'ont opposé que deux réponses très solides, et par conséquent mauvaises, seraient encore à naître, si, dans leurs querelles avec Port-Royal, ils avaient

toujours conservé le ton qui convenait aux hommes et au sujet. On ne se familiarise point avec l'idée d'un embryon (car un régent de basse classe n'était pas autre chose) qui, dans un couplet aisément spirituel, puisqu'il est malin, turlupine Arnauld et Nicole, Quesnel même, grands et sublimes écrivains qui n'eurent de petit que leur inconcevable partialité pour la farouche et cruelle théologie d'un évêque étranger.

On reprochait encore aux jésuites de ne jamais pardonner et de ne pas toujours haïr à découvert; on leur reprochait de vouloir gouverner le monde et l'Église en gouvernant ceux qui étaient à la tête de cette double administration. Dans les derniers temps, on leur reprocha la cupidité commerciale qui, tout au plus, aurait pu germer dans le cœur de quelques individus fournis au noviciat par le comptoir et ressemblant à la *souris* devenue *femme*. Mais la Société fut toujours élevée au-dessus de cette passion, qui ne dévore guère que les âmes étroites, sans oreilles pour les trompettes de la renommée, comme sans talent pour en tirer du son, et que les hommes estimables qui font le commerce par état répriment et contiennent avec soin, comme la plus dangereuse ennemie de l'honneur auquel il leur est accordé de prétendre. Quant au reproche d'avoir été implacables et dissimulés, j'ignore ce qui en était. Après la dissolution de la Société, j'ai cru en apercevoir quelques linéaments dans plusieurs individus, mais j'en ai vu tant d'autres qui offraient à mes regards et à ma vénération la patience la plus inaltérable, la résignation la plus absolue, le pardon des injures le plus étendu, l'amour des ennemis le plus généreux et le plus chrétien, que je ne puis me refuser à la consolation de penser que ces beaux sentiments dominaient dans la plupart, même avant la fatale catastrophe, car les grands

malheurs aigrissent plus qu'ils ne corrigent, quand on n'était pas préparé à les recevoir en disciples de l'Évangile. Pour ce qui est de l'ambition de gouverner leurs maîtres. elle ne pouvait être que le défaut de quelques têtes principales de l'ordre, de sorte que si la multitude a été frappée à cause de lui, c'est un exemple à ajouter à l'exemple des Grecs, punis pour les délires d'Ajax et d'Agamemnon.

Lorsque l'orage parlementaire commença, les jésuites eurent la noble mais impolitique fierté de ne rien faire pour le conjurer. Le progrès de la tempête, ses roulements formidables, ne les rendirent pas plus actifs. Il fut dit dans le temps que le souverain les assurait à la dérobée de sa protection et que de là vint l'espèce de mépris qu'ils témoignèrent, en France, pour les éclats des douze tonnerres de la haute magistrature. Si le fait est vrai, ils y furent pris d'une manière qui ferait peu d'honneur à leur discernement et qui n'irait guère avec cette fine et profonde politique dont il plaisait à leurs ennemis de composer leur caractère distinctif. Tout le monde ne savait-il pas que L*** [1] n'était qu'un roseau couronné qui n'osa jamais agir comme il avait pensé? Attribuerons-nous leur inaction à la hauteur de leur caractère? Ils auraient mieux aimé être rompus que de plier. Là se rapporterait le mot fameux sorti, dit-on, de la bouche du général Ricci : « *Sint ut sunt, aut non sint.* » Cependant, en d'autres occasions, ils avaient montré tant de souplesse, tant de flexibilité, de ce bon esprit qui s'accommode aux circonstances, qui se courbe pour se redresser après l'ouragan, toujours moins durable en France qu'ailleurs, que la raideur qu'on leur suppose, au moment de leur terrible agonie, est un phénomène inexplicable. Pensera-t-on qu'ils

1. Louis XV.

se reposaient sur la justice de leur cause? qu'ils ne pouvaient croire que tant de tribunaux ne la vissent pas, ou que, l'ayant vue, ils n'y eussent point égard? Ah! ils savaient trop que pour le pouvoir qui veut perdre, détruire, tous les motifs sont bons, toutes les raisons concluantes. Qui sait? Leur système apathique se forma peut-être de toutes ces considérations réunies. S'il m'était permis d'avoir une opinion particulière sur cette incompréhensible léthargie, je soutiendrais que les jésuites aperçurent, dès les premiers moments, que leur perte était résolue, qu'ils résisteraient en vain; qu'en suppliant, il ne leur resterait que la honte d'avoir supplié, et qu'ils préférèrent aux bassesses inutiles une chute magnanime et silencieuse.

C'est ainsi qu'au Capitole, César s'enveloppa la tête de sa robe et reçut vingt-deux coups de poignard sans proférer une seule parole; car le *Tu quoque*, s'il sortit de sa bouche, fut le cri indélibéré de la nature, plutôt étonnée que gémissante.

On vit pourtant, aux approches du dénouement de la fameuse pièce, un déluge d'écrits inonder Paris et les provinces, les uns contre les jésuites, les autres pour eux, quelques-uns si masqués ou si mal faits, qu'on ne devinait pas, même après les avoir lus, s'ils tendaient la main aux malheureux, ou s'ils travaillaient à leur ruine. Les imprimeurs publiaient tout parce que tout se vendait et que la police permettait tout. Jamais la presse n'avait joui en France de tant de liberté. C'était alors une nouveauté si douce, si piquante, que tout le monde se mêlait d'écrire. Oh! combien le lion mourant reçut de coups de sabot! Dans cette foule immense de brochures qui ne passeront à la postérité que parce qu'elles sont conservées immobiles dans la poussière des bibliothèques, on distingua d'un côté l'*Apologie de l'institut*, ouvrage solide,

et l'*Appel à la raison*, brillant d'esprit et de légèreté. mais dont la manière, le titre même, nuisaient à ceux dont il embrassait la défense; de l'autre côté, le livre des assertions, compilation odieuse et mensongère, fournie aux parlements par les jansénistes et quelques moines, et les *réquisitoires* ou *comptes rendus* des gens du Roi, pièces lourdes, dont peu de personnes supportèrent la lecture, mais qui n'étaient, après tout, qu'une volumineuse formalité.

Les jésuites paraissant s'abandonner eux-mêmes furent plus complètement encore abandonnés par cette multitude d'hommes accoutumés à se retirer quand le soleil se cache ou se couche. On les plaignait, mais personne ne venait à leur secours. Il n'y a que de vrais amis qui se présentent à pareille heure, et ils n'en n'avaient point, même parmi leurs obligés. Leurs talents commandaient l'admiration; leur crédit, la crainte; l'amitié et l'attachement coulent d'une autre source. L'envie et la jalousie, si la pudeur ne les avait pas retenues, auraient plutôt jeté de l'huile que de l'eau sur le feu dévorateur. Ceux qui n'avaient que de l'estime froide laissaient faire, et ceux qui auraient voulu agir ne pouvaient rien. Ainsi gémirent dans leurs cloîtres ces vierges chrétiennes, armée aussi impuissante que nombreuse, distribuée alors avec profusion dans nos villes et nos campagnes : il faut pourtant en excepter quelques *théologiennes* qui avaient pris en grippe le molinisme, et que les meilleures délectations de l'Oratoire avaient séduites. Les communautés d'hommes ne firent pas un seul mouvement, ne parurent pas même effrayées de la foudre qui tombait si près d'elles. Le bois sec ne craignit point pour lui, en voyant ces arbres touffus et verdoyants réduits en cendres. Les universités n'envisagèrent dans ce bouleversement qu'un

héritage à recueillir. Le clergé se remua un peu, seulement pour qu'il fût dit qu'il s'était remué. Que de pupilles honorent sincèrement le mérite d'un tuteur et qui seraient néanmoins fâchés de retarder d'un seul moment celui de l'émancipation! Les évêques d'Angers [1] et d'Alais [2] s'abaissèrent jusqu'à écrire contre les jésuites : le second était un janséniste affiché; le premier ne pouvait être que ce que ses alentours voulaient qu'il fût. Des ennemis de la Société imposèrent les mandements et chaque prélat mit son nom, avec le même examen qui accompagne la signature d'un contrat de mariage par des étrangers qui le veulent honorer. A la tête des évêques qui se prononcèrent pour les jésuites, était ce Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, que les amis de la Société affectaient de comparer à saint Athanase; que l'autre parti regardait comme un pieux entêté ; mais qui, de l'aveu même de ceux qui le tourmentaient par leurs sarcasmes, leurs arrêts, leurs exils, fut un grand homme de bien, un prélat doué de toutes les vertus épiscopales, et de toutes les qualités administratives qu'on se donne à force de travail et de réflexion; non pourtant du génie, qu'on ne se donne point. Il était trop mal vu des cours de justice pour protéger en protégeant. Disons la même chose des tentatives paternelles de Clément XIII. L'intérêt qu'il prit aux jésuites parut le fruit de leur dévouement au Saint-Siège : et ce dévouement n'était pas la moindre des accusations formées contre eux. On rapporta à l'amour de soi les efforts du Père commun. Ils

1. Jacques de Grasse, ancien évêque de Vence.

2. Jean-Louis de Buisson de Beauteville. Il donna, le 16 avril 1764, une ordonnance sur les *Extraits des assertions*, qui provoqua les plaintes de Mgr de Brancas, archevêque d'Aix. Clément XIII adressa, le 19 décembre 1764, à Mgr de Beauteville un bref pour blâmer sa conduite.

réagirent en sens contraire. Ce pape Clément écrivit aux rois de France, d'Espagne, de Pologne, etc. Sa voix ne fut entendue que d'un empereur schismatique et d'un roi protestant [1]. Il confirma de nouveau et en vertu de son autorité spirituelle, par la bulle *Apostolicum*, un institut contre lequel les premières puissances de l'univers catholique étaient liguées : ce qui n'empêcha pas, huit ans après, le Clément qui suivit, de le détruire, au for ecclésiastique ; et ces deux démarches, en apparence contradictoires, ne sont certainement rien moins qu'une contradiction. En les faisant changer de place dans la suite des pontifes, il est probable que le XIII devenu XIV eût fait ce que fit Ganganelli, et que le XIV devenu XIII eût agi comme Rezzonico.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie de Jésus disparut en France, et la Révolution fut avancée d'un siècle. Ceux qui en préparaient ainsi les voies, la plupart sans y penser, n'auraient pas cru au *Voyant* qui leur aurait dit : « Aujourd'hui sacrificateurs, vous serez bientôt victimes à votre tour. » Au temps de l'extinction, c'était un propos trivial que les pierres de Port-Royal, que les jésuites avaient démoli, retombaient sur eux et les écrasaient. On pourrait le répéter ici de ceux qui contribuèrent à la démolition de la Société ou la souffrirent : Parlements, ordres religieux, clergé, ministres, cours, jansénistes même, ont passé ; et une maîtresse a été guillotinée [2].

1. Catherine II, impératrice de Russie, obtint de Clément XIV lui-même, le 7 juillet 1774, un rescrit adressé au prince-évêque de Warmil, par lequel il autorisait les jésuites de Russie à demeurer dans l'état où ils étaient.

Frédéric II, roi de Prusse, écrivait le 7 juillet 1770 : « Il (le Pape) me laisse mes chers jésuites qu'on persécute partout. J'en conserverai la graine précieuse pour en fournir un jour à ceux qui voudraient conserver une plante si rare. »

2. Mme du Barry.

Non que je soutienne ou veuille insinuer que ces renversements ont été produits, en manière de réaction, par la chute des jésuites, comme ils sont venus après elle; je pense et dis seulement que l'extinction de cette vigilante et docte Compagnie hâta le changement des idées, qui depuis enfanta et tant de malheurs et tant de crimes; je pense et dis seulement que le système d'éducation pour la jeunesse étant devenu tout à fait différent de ce qu'il était auparavant, moins religieux, moins désintéressé, moins sobre d'opinions hardies, il s'éleva aussitôt une génération d'hommes pour qui innover était une passion, un besoin; je pense et dis seulement que cette digue rompue, le torrent s'élança hors du lit où elle le tenait resserré, se répandit comme un furieux dans toutes les vallées, balaya toute la surface de l'empire, et noya les plus belles espérances, y laissa debout peu de colonnes. Voyez l'âge de ceux qui ont contribué comme causes ou comme instruments à cette épouvantable catastrophe : vous trouverez ou qu'ils n'existaient pas encore lorsque la Société fut frappée du coup mortel, ou qu'ils étaient trop enfants pour avoir reçu de ses leçons. Ce n'est pas que d'affreux sujets ne soient sortis de son école : j'en pourrais citer un qui en a produit d'autres par milliers; mais le grand nombre des disciples de la Société, vases neufs quand elle les remplissait, se faisaient gloire de conserver cette odeur première qui avait embaumé leur jeunesse, ou la conservaient naturellement et sans effort.

A la destruction des jésuites, on s'accoutuma à voir l'autorité séculière supprimer un ordre religieux et rendre au monde ceux que des vœux solennels en avaient entièrement séparés : de là, sans doute, à la sécularisation de toutes les religieuses et de tous les moines, il y avait bien des pas, mais ils avaient cessé d'être difficiles.

L'exemple était donné, il ne restait plus qu'à généraliser le procédé. On s'accoutuma à voir dépouiller des propriétaires ecclésiastiques, vendre leurs biens, les réduire à une pension modique, exiger des serments ou des formules équivalentes pour être payés, prononcer une déportation contre les réfractaires. On s'accoutuma à voir dissiper les bibliothèques, abattre ou profaner les églises, mettre à l'encan les pierres du sanctuaire, les ornements du prêtre, ceux du temple, tout ce qui sert au sacrifice. De ces essais aux scandales des derniers temps l'espace est immense, si vous comptez ; mais si vous estimez, si vous appréciez, il n'y a pas même d'espace. Le marteau qui brisa un calice peut désormais en briser mille ; et la main qui jeta à la fonte un reliquaire, après en avoir outragé et perdu les reliques, répétera sans peine et sans scrupule cette opération sur tous les monuments de la même espèce qu'elle pourra atteindre. La vie des membres de la Société dissoute fut respectée en France ; D*** [1] n'avait point encore parlé d'étranglements avec des boyaux de prêtres : on ne pendit et ne brûla de jésuites qu'en Portugal.

1. Diderot.

CHAPITRE VI

LE FEU DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN.

Vaste étendue de la foire Saint-Germain, sa composition. — Commencements de l'incendie, les séminaristes courent au feu. — Dangers qu'affronte l'abbé Baston. — Courage et dévouement des capucins. — Les séminaristes opèrent le sauvetage des meubles et de l'argent des maisons menacées. — L'abbé Baston arrache un enfant à la mort. — Le dôme de la chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Sulpice, attaqué par les flammes, est sauvé par un robertin, M. Létang, et les militaires. — On fait avancer les canons des Invalides. — Fin de l'incendie.

Après cette discussion très épisodique, j'en conviens, mais dont le sujet intéressera jusqu'à la consommation des siècles, et sur lequel j'ai cru pouvoir dire ma façon de penser, parce qu'il fut mon contemporain, que j'en entendis beaucoup parler, et presque jamais avec cette impartialité qui attend à se montrer que les esprits se soient reposés pendant une longue suite d'années, je reviens à celles de ma théologie en Sorbonne pour entretenir le lecteur d'un autre fait : *le feu de la foire Saint-Germain*. Ce qui m'autorise à en insérer ici quelque chose, c'est que je l'ai vu de mes propres yeux, que mes joues en ont senti la chaleur, que j'y ai travaillé toute une journée, que j'ai manqué d'y périr

par mon imprudence, et que je sais des particularités remarquables, qu'on ne trouve point dans les écrits du temps.

De dire quel jour il commença, à quelle heure et comment, je ne puis le faire avec la meilleure volonté du monde. Ma mémoire n'a jamais eu de cases vides pour ces minuties, et, dans ma position actuelle, il m'est impossible de suppléer à ce défaut. L'année même m'est échappée ; mais ce dut être de soixante à soixante-quatre, par une nuit d'été ou de printemps [1]. Le *comment* n'a peut-être été connu de personne. Il me semble pourtant qu'il fut question d'une loge de spectacle : ces édifices sont comme en possession d'être tôt ou tard incendiés ; et malheureusement, il est rare qu'ils brûlent seuls. Je ne décrirai pas non plus le local de la foire Saint-Germain, je ne l'ai vu que le jour de son affreux désastre, et ce n'était pas le moment de m'amuser à sa topographie. Cette foire couvrait un terrain fort considérable : c'était une petite ville incluse dans le vaste faubourg dont elle prenait le nom. Beaucoup de rues la coupaient dans tous les sens, et chaque rue avait ses deux rangs de boutiques, constructions légères et merveilleusement inflammables, soit à raison des matériaux dont elles étaient bâties, soit à cause des marchandises et des meubles dont elles étaient pourvues.

1. Ce terrible incendie éclata dans la nuit du 16 au 17 mars 1763. On avait fait construire pour une foire, au seizième siècle, cent quarante loges en bois, d'un travail fort admiré. Elles devinrent, en 1763, la proie des flammes qui alarmèrent, dit Dulaure, les habitants du quartier, se portèrent jusqu'à l'église Saint-Sulpice et y endommagèrent la coupole de la chapelle de la Sainte-Vierge.

On les reconstruisit l'année suivante dans une forme plus simple et on y ajouta quatre salles de théâtre. L'emplacement de cette foire était très vaste, ce qui explique l'étendue du sinistre de 1763. (Voir Dulaure : *Histoire de Paris*, t. III, 392.)

Dans une autre partie de son ouvrage, Dulaure donne la date du 16 au 17 mars 1762.

J'ai su par ouï-dire que rien n'était plus agréable que le coup d'œil, surtout aux flambeaux. On y trouvait de tout, peu de vertus pourtant; mais des vues sans nombre, des tentations en déshabillé et, en grande partie, mille moyens de se ruiner et de se perdre. Les boutiques étaient garnies d'une immense quantité de chères et précieuses bagatelles, et les marchands, les marchandises surtout, avaient un talent rare pour vous contraindre doucement à échanger votre argent contre leurs charmantes inutilités: il fallait le laisser chez soi quand on ne voulait pas le laisser à la foire. Outre les vendeurs de marchandises qui s'emportent, il y avait des cafetiers, des liquoristes, des traiteurs, des restaurateurs, des farces, de la musique, des pièces réglées et d'autres choses encore que je dois taire.

Supposons qu'il est quatre heures du matin: c'est environ à cette heure-là que l'embrasement parut dans toute son étendue, toute sa violence. Un bruit sourd et onduleux se répand dans tout le quartier de Saint-Sulpice ; il nous réveille plus tôt qu'à l'ordinaire, je me lève, je cours à la fenêtre....Dieu, quel spectacle ! Entre l'incendie et moi était la masse énorme de l'église de la paroisse, et une gerbe de feu s'élançait vingt, trente coudées au-dessus d'elle. Je vois des morceaux de bois enflammés, d'une grosseur que mes yeux détachaient du reste, portés par l'action du feu, au sommet de cette colonne ignée, et retombant avec fracas, pressés les uns sur les autres. On eût dit qu'un volcan subitement ouvert au milieu de Paris menaçait cette grande cité, déjà bien coupable, d'être incinérée comme Herculanum et Pompeïa. Cependant le bruit augmente; il ressemble à celui d'une affreuse tempête. Des cris perçants se font entendre de tous côtés. On nous en apprend la cause. Aussitôt les quatre séminaires sont sur pied, et chacun envoie son essaim au secours de la chose publique.

C'étaient trois ou quatre cents travailleurs, jeunes, pleins d'ardeur et de probité : le grand séminaire de Saint-Sulpice, le petit, la communauté des Robertins et celle des philosophes. Les Parisiens firent à ce dernier article une attention toute particulière ; la veste et la calotte de soie noire, uniforme de ce bataillon, obtinrent et méritaient toute la confiance des intéressés à déménager leurs maisons et à transporter leurs richesses mobilières en un lieu sûr; des filous qui eussent pris ce costume auraient fait d'excellentes affaires, mais on ne pense pas à tout.

Étourdi, connaissant peu le danger, le craignant encore moins, je courus avec une foule de mes semblables au foyer même de l'incendie. Les avenues en étaient assez libres pour qui était dans l'espace circonscrit. Des gardes disposés dans les quartiers voisins et dans les rues aboutissantes empêchaient le peuple d'affluer, écartaient principalement ces officieux coquins, si habiles (la circonstance permet-elle cette expression?) à pêcher en eau trouble. Le régiment des gardes seul et les séminaristes de Saint-Sulpice avaient les grandes entrées. Aucune consigne ne gênait leurs opérations. On était sûr que la jeunesse ecclésiastique ne volerait pas, ne retiendrait pas les dépôts qui lui seraient remis ; on honora d'un jugement semblable les militaires ; et s'il y eut de leur part quelques légères fredaines, on ne peut pas dire qu'elles blessassent l'honneur qu'on leur avait fait.

Résolu de voir, si je le pouvais, le feu dans toute son activité, toute sa sphère, je me portai vers une rue couverte d'où la flamme sortait à gros tourbillons.

Imaginez une longue suite d'arcades de feu, une voûte de feu à plein cintre : voilà ce que c'était. Pas une partie, une traverse qui ne brûlât. On eût dit que tout

avait été allumé à la fois, et exprès. Des gens hardis jusqu'à la témérité allaient et venaient sous cette galerie, comme si elle n'eût été couverte que de la façon ordinaire. D'autres grimpaient au-dessus, et s'efforçaient, non d'éteindre ce qui était enflammé, mais de couper les communications avec ce qui ne l'était pas encore. J'eus l'imprudente fantaisie de vouloir parcourir cette longueur, en entrant par un bout et en sortant par l'autre. J'en voyais qui le faisaient et qui n'étaient pas plus d'amiante que moi. Je cours, ne voulant pas mettre à cette promenade plus de temps qu'il n'en fallait. A peine avais-je fait dix enjambées qu'une solive enflammée tombe devant moi à quelques pieds de distance. Elle tombant une seconde plus tard, ou moi parti une seconde plus tôt, je l'avais sur la tête et c'en était fait de mon existence. Ce danger personnel m'excita à considérer avec sagesse le danger général. Je rebroussai chemin. J'avais déjà regagné l'entrée; je me retourne pour voir une dernière fois cette rue terrible : tout à coup un bruit épouvantable annonce la chute d'une masse énorme de morceaux de bois, de flammes et de charbon, qui entraîne avec elle un respectable capucin, au secours de qui personne n'osa courir, mort probablement avant qu'on eût pu arriver jusqu'à lui et le dégager. Si quelqu'un ignorait comment un capucin se trouvait là, je lui dirais que cet ordre si utile à l'Église, si édifiant, si laborieux, et qui coûtait si peu, tant parce qu'il était sobre et mortifié, que parce qu'il ne possédait que ses jardins, vivant d'aumônes et de rétributions ecclésiastiques parfaitement libres, était d'une ressource infinie pour le feu, dans les villes qui avaient le bonheur d'en posséder une communauté. Au premier signal, ces braves et vertueux cénobites quittaient leurs cellules et volaient (l'expression n'exagère pas) où les appelaient le

péril et la charité [1]. On les voyait en bandes, le capuchon sur la tête, retroussés jusqu'aux genoux, apportant des seaux, traînant leurs pompes, courir, arriver, chercher le danger, y périr martyrs de leur zèle, de leur amour pour leurs concitoyens.... On les voyait ; on ne les voit plus, on ne les verra plus.

Sain et sauf, je me promis de ne me pas exposer davantage, et tins parole. J'allais quitter la foire et ses travaux pour un autre exercice plus analogue à ma frêle constitution, lorsque le hasard me rendit témoin d'un incident qui me charma les yeux et me déchira le cœur. Le feu avait gagné la loge d'un marchand de liqueurs. Elle était pleine de futailles et de bouteilles d'eau-de-vie, d'esprit-de-vin, etc. Des soldats aux gardes avaient été commandés pour la vider. Plusieurs y travaillaient avec activité et de la manière convenable ; mais plusieurs aussi, convaincus que le point capital était que les vases fussent vidés, crurent que la manière d'évacuer était chose de fantaisie, et se mirent à boire tant qu'ils purent. La loge était encore plus qu'à moitié pleine, lorsque les progrès du feu contraignirent de l'abandonner. On pressa les buveurs de se retirer ; ils n'en avaient ni la volonté ni peut-être la force ; on voulut les enlever, ils résistèrent : tout à coup on entend les verres pétiller, des flammes belles et variées comme l'iris s'élèvent, se groupent, se déploient. Les cris des malheureux ivrognes percent à travers cette fournaise plus ardente que celle de Nabuchodonosor ; impossible d'aller à eux, le bâtiment est ébranlé, chaque bouteille, chaque futaille fait explosion, arrose le brasier, l'avive. Tout brûla, jusqu'au dernier flacon. Au

1. L'histoire de Rouen est pleine de traits de dévouement des capucins dans les pestes et les incendies. Ils ont été longtemps les seuls pompiers de la ville.

bout d'un quart d'heure, il n'y avait plus là que des décombres fumants et quelques cadavres.

Cependant l'incendie, au lieu de diminuer, prenait de nouvelles forces, des accroissements que les secours retardaient, mais qu'ils n'empêchaient pas. On craignit sérieusement pour les maisons attenantes au terrain de la foire, et l'on commença à les démeubler. C'est alors que les séminaristes rendirent les services les plus importants. Dans la confusion de ce déménagement subit et forcé, quantité d'effets précieux eussent été dérobés par la filouterie officieuse, si nous n'eussions pas été là pour les recevoir et les transporter, soit dans l'église de Saint-Sulpice, soit dans les salles, les parloirs, les cours du grand séminaire et de nos autres maisons. Notre calotte noire était notre *médaille*, notre certificat de probité. On nous donnait des glaces, des porcelaines, de l'argenterie, des tableaux, des titres, des petits meubles dont nous ne savions ni le nom ni l'usage. Je passais devant un très bel hôtel : une dame (c'était la duchesse de C***) me faisait signe d'entrer et de monter. J'obéis ; elle se trouve au haut de l'escalier, et m'introduit dans son appartement. Là, elle me met aux mains une petite cassette fermée et cachetée en trois ou quatre endroits. « Remettez, je vous « prie, me dit-elle, cette boîte à M. l'abbé Couturier (le « supérieur général du séminaire), en main propre, et « qu'il ne la rende qu'à la personne qui lui en présentera « la clef, et le cachet qui a formé cette empreinte. » Le coffret contenait pour quarante mille écus de diamants. En moins de deux ou trois heures, l'église et les séminaires furent pleins de ces richesses mondaines dont la valeur montait à plusieurs millions : c'est du moins le prix numéraire qu'y mettait l'opinion, car je ne garantirais pas l'exactitude de cette appréciation. En pareil cas

on aime à grossir les objets. Je répète simplement ce qu'on disait, et ce qu'on disait était possible, même vraisemblable.

Nous entrions dans toutes les maisons que le feu menaçait; et l'on nous recevait avec bénédiction : il était rare qne nous en sortissions les mains vides, à moins qu'il n'y eût plus rien à sauver. Nous en trouvions d'entièrement abandonnées, et nous les parcourions de la cave au grenier ; si on avait laissé quelque chose, nous nous en chargions de notre chef, présumant que l'intention du propriétaire n'était pas que le feu en fît son profit, et nous portions au dépôt commun. La Providence nous conduisit, un de mes confrères et moi, dans une de ces maisons qui n'avaient plus ni habitants ni meubles ; maison bourgeoise d'assez grande apparence, si voisine de l'incendie que la chaleur avait déjà mis le feu au bois des croisées. Nous avions visité tous les appartements et nous songions à déloger, quand nous crûmes entendre quelque bruit, dans un petit cabinet, au haut d'un escalier dérobé. Nous y courûmes et que vîmes-nous ? Un enfant de dix à douze mois couché dans un berceau assez pauvre, et à qui, non l'inquiétude, mais probablement la faim, arrachait des larmes et des cris qu'on entendait à peine. On peut juger combien nous fûmes émus. L'avait-on laissé exprès ? L'a-vait-on oublié? Dans l'un et l'autre cas, la nature avait été cruellement offensée. Nous conjecturâmes qu'il appartenait à quelque domestique, peut-être à une mère qui ne l'avouait pas, qui le cachait; mais il avait aussi Dieu pour père et nous étions ses frères, et je ne doute pas que ce ne fussent la vigilance et la tendresse du Père commun qui nous envoyèrent vers cette malheureuse petite créature délaissée. Il était temps. Déjà la muraille qui séparait le berceau du feu était chaude à n'y pas tenir la main. Nous

enveloppâmes l'enfant dans sa couverture, et nous le portâmes, au milieu des applaudissements de ceux qui nous virent, aux *Sœurs de Charité*, qui le reçurent comme un présent du ciel. Qu'elles étaient bonnes, *les Sœurs*, si outragées, si persécutées trente ans après !....

L'incendie augmentait toujours ; si l'atmosphère n'eût pas été immobile, une partie de Paris aurait été réduite en cendres. Des brandons de feu furent poussés jusque dans les jardins du Luxembourg et donnèrent l'alarme à tous les environs. Dans un contour de plus de mille pas de rayon, en prenant le foyer de l'incendie pour point central, le toit des maisons était couvert de gens qui veillaient à la chute des charbons enflammés, et qui garnissaient de paille et de foin mouillés tous les endroits où une étincelle pouvait se reposer sans être aperçue et devenir le germe d'un nouvel embrasement. J'avertis un homme qui parcourait les quartiers avec un grand air d'importance, qu'on apercevait de la fumée au haut du dôme de la belle chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Sulpice. Ce personnage, sans daigner lever les yeux, me répondit que cela n'était pas possible, et passa outre. Peu d'instants après, le fen s'y déclara d'une manière effrayante. Le plomb fondu en coulait à gros bouillons. C'était d'abord cette pluie qu'il fallait affronter pour porter secours. Un *Robertin* de mon âge, nommé Létang, osa tenter cette périlleuse entreprise ; quelques soldats le suivirent, car il leur donnait l'exemple, marchant avec des sabots dans un courant de métal en fusion. Leur courage eut un plein succès ; l'édifice fut sauvé. On célébra dans les papiers du temps la bravoure et le dévouement des militaires, mais on ne dit pas un mot de l'ecclésiastique qui les leur inspira par son exemple et par ses discours. *Sic vos non vobis.*

Quatre heures du soir allaient sonner; le feu continuait d'être plus fort que les travailleurs et l'eau. On abattait des maisons : et l'ennemi semblait sauter par-dessus les ruines, pour atteindre les maisons suivantes. On craignit qu'au coucher du soleil le vent d'est, qui ne manque jamais de rafraîchir l'air à ce moment du jour, ne donnât de nouvelles forces à l'incendie, et quelle nuit ! Les bras étaient fatigués; leur nombre ne suffisait plus à la démolition des édifices, et, d'ailleurs, quelque célérité qu'on mît à cette lamentable opération, elle allait toujours lentement en comparaison du besoin....

Je vais terminer par un fait bien peu croyable, mais encore plus vrai, un fait que j'ai vu de mes propres yeux, que mon imagination se peint encore avec effroi.

J'ai vu amener des canons de l'hôtel des Invalides, je les ai vus disposés en batterie contre des maisons de cinq à six étages, pointés contre le rez-de-chaussée....

A ce spectacle, les Parisiens jetèrent des cris lugubres qui suspendirent les décharges. Dans l'instant, l'activité des flammes se ralentit. Dès qu'elles eurent un peu cédé, on parvint à les circonscrire, à les éteindre. Ce fut l'affaire du temps. La perte fut immense, incalculable; mais alors les ressources étaient infinies.

CHAPITRE VII

LE BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE. — DEUX ANS DE PROFESSORAT A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS.

M. Baston se prépare à recevoir le sous-diaconat. — Réflexions sur cet engagement dans les ordres sacrés. — Il est maître ès arts et devient bachelier de Sorbonne. — On l'envoie professer au séminaire d'Angers. — Sa première entrevue avec le supérieur. — Ses débuts dans le professorat. — Il emporte d'Angers de bons souvenirs.

Aux approches de la troisième vacance qui devait terminer mes cinq années d'études, j'eus à régler, pour mon compte personnel, une affaire de la plus grande importance, et dont la décision sage ou imprudente devait influer sur toute la longueur de ma vie, même au delà : il s'agissait de prendre le sous-diaconat. Tout le monde sait que c'est le premier des ordres ecclésiastiques auxquels l'Église romaine a attaché le devoir d'une continence perpétuelle, et cet ordre, on le reçoit, ce devoir, on le contracte à vingt et un ans. L'engagement est irrévocable. Quelquefois, le pape en accorde dispense, mais il faut tant de raisons, et pour l'ordinaire, être si grand seigneur, qu'on peut dire généralement que ce pas une fois fait, si l'on peut encore regarder en arrière, il est impossible d'y retourner. Il était d'usage, à la commu-

nauté des Robertins, de laisser passer les cinq années d'études avant de permettre à ses élèves de se présenter au sous-diaconat : soit qu'on se proposât de mieux connaître les sujets par ce délai, et de leur ménager à eux-mêmes plus de temps pour sonder leurs dispositions, se sauver du malheur terrible d'une fausse démarche, soit qu'on voulût simplement que la récitation du bréviaire, attachée au sous-diaconat, ne vînt pas enlever une partie considérable du temps destiné à acquérir des connaissances et à se former l'esprit. Il arrivait de là que l'engagement au célibat perpétuel était retardé pour quelques-uns jusqu'à vingt-huit ou trente ans ; et quel que fût le motif de cette règle dilatoire, il m'est impossible de n'en pas regarder l'effet comme un bonheur. Pour moi, je venais d'avoir mes vingt et un ans, lorsque l'ordre de la maison me permit d'aspirer à la perte de ma liberté. Le supérieur m'y invita; c'est ce qu'on nomme, en style de séminaire, *appeler*. Cette vocation ne suffisait ni pour tranquilliser la conscience ni pour espérer les grâces nécessaires au succès de l'entreprise. Il fallait l'examiner, examiner le but qu'on se proposait, examiner ses qualités morales, peut-être même d'autres qualités encore, et conférer de tout cela avec un homme éclairé. Cet homme était le directeur, celui auquel on avait donné sa confiance, auquel on avait révélé tous les secrets, toutes les fautes de sa jeunesse, qui avait dû vous suivre avec le plus grand soin, pendant plusieurs années; pénétrer habilement, et sans que vous vous en aperçussiez, jusque dans les replis les plus cachés de votre âme ; méditer et comparer vos dispositions en tous les genres, calculer l'avenir, voir quel changement opérerait probablement le passage du séminaire au monde, de l'étude au confessionnal, et, si j'ose ainsi le dire, du froid au chaud, des neiges du nord à

l'exposition du midi : et de ces diverses opérations, quelquefois bien compliquées, dont aucune ne devait manquer son effet, composer un résultat exprimable par ce mot décisif : *Allez*, ou *N'allez pas*. On conviendra aisément que la tâche était difficile ; qu'elle était effrayante pour l'arbitre qui avait à la remplir ; capitale pour le jeune homme qui en était l'objet. De tous les gens de séminaire, Messieurs de Saint-Sulpice étaient les plus propres à prononcer un pareil jugement, de manière à être eux-mêmes tranquilles et à procurer à leurs justiciables la tranquillité. Mais reste à savoir si des gens de séminaire, surtout quand ils ont eu le bonheur et la sagesse de n'être que cela, sont, quelque mérite qu'on leur suppose, tout à fait propres à juger irrévocablement, et seuls, une pareille cause. Entrés de bonne heure dans une maison régulière, n'en étant presque jamais sortis, y ayant mené une vie fervente et toujours occupée, ne connaissant le monde que par relation, ses dangers que par ouï-dire, ne parcourant que de jeunes consciences, rarement, du moins, des consciences qui, à l'automne, s'efforcent de remédier aux maux qu'a pu occasionner la température de l'été : ils me semblent ne pas avoir assez de cette expérience acquise, qui, d'une main à peu près sûre, peut conduire au sous-diaconat un homme de vingt et un à vingt-deux ans, ou l'arrêter. Excellents pour apprécier l'état actuel des choses, ils le sont moins pour en conjecturer l'état futur. Je voudrais que, sans exclure leur influence, on leur associât quelque *directeur* pris au sein du monde, que peut-être il aurait connu à ses dépens avant de le mépriser ; ou quelque prêtre avancé en âge, dévoué à recevoir, dans les retraites ecclésiastiques, les confidences de ceux de ses confrères qui viennent y chercher l'esprit primitif qu'ils ont perdu, ou

remédier au mal plus grand encore de ne l'avoir jamais eu. La jonction de ces deux éléments, un *directeur* qui connait bien l'*état* et un autre directeur qui connaît bien les *hommes*, pourrait servir à décider une vocation avec autant de certitude qu'il est possible qu'il y en ait dans ce que les hommes décident.

Je n'eus d'autre secours pour décider la mienne qu'un sulpicien de quarante à cinquante ans, homme de beaucoup d'esprit, d'une piété tendre et affectueuse, celui-là même qui m'avait reçu à la petite communauté, et que son mérite avait fait passer au grand séminaire. Il me conseilla d'avancer, et j'avançai. C'est à Meaux que je formai l'engagement irrévocable qui m'a attaché, comme ministre, au service de la religion. Je n'éprouvai aucune de ces frayeurs, de ces agitations qu'on dit assez communes aux approches de l'instant fatal qui ouvre et referme le tombeau presque aussitôt, qui le scelle pour l'éternité. Mon cœur était parfaitement calme. Je n'avais dans l'imagination que des figures de géométrie, et mon esprit ne s'était passionné que pour des systèmes et des hypothèses. Dans le cours de mes vacances, j'avais vu quelques femmes : aucune ne m'avait intéressé au point de troubler mon repos et de me faire envisager comme pénible l'état auquel je me destinais : d'ailleurs, je les estimais peu en général (j'entends à cette époque), et, vues de près, elles ne me paraissaient ni à craindre ni à rechercher. J'entendis donc sans émotion le pontife qui me disait : « Tu es encore libre de te retirer; mais si tu « demeures quelques moments de plus, te voilà courbé « sous le joug d'une continence perpétuelle. » Ma résolution était prise; aucun motif vicieux ou répréhensible ne m'avait déterminé. Il m'était bien venu en pensée que, prêtre, je pourrais aider mes respectables parents dans

leur vieillesse : mais la religion ne condamnait pas, sans doute, un sentiment si cher à la nature. Je ne balançai point. Je ne concevais pas même en quoi il pouvait y avoir à balancer. Personne ne se retira, et plusieurs auraient pris le parti de s'en aller, que bien certainement je ne les aurais pas suivis. Me voilà sous-diacre, et singulièrement content de l'être. Jamais je ne m'en suis repenti. Vers ce temps-là, je passai (c'est l'expression) maître ou docteur ès arts.

C'était vraiment un grand abus que tous ces titres acquis dans les universités, au prix de quelques formalités et de beaucoup d'argent. La loi voulait, par exemple, qu'on eût certains degrés pour être curé dans une ville murée. On nommait un homme qui ne les avait pas, mais il avait six mois pour prendre possession, et il courait à une université de province qui lui donnait ce dont il avait besoin moyennant une somme convenue ; encore ajoutait-on à cette indécence la momerie d'examens et de thèses soutenues avec tout l'appareil d'une lutte animée, entre le savoir qui attaque et le savoir qui se défend. C'était une comédie dans toute la force du terme. L'auteur subalterne ou le récipiendaire avait appris son rôle mot à mot, et quand il trébuchait, faute de mémoire, un souffleur le remettait sur la voie. La pièce finie, il était licencié *in utroque*.

Dès que je fus maître ès arts, il fallut songer au *baccalauréat*. Le titre de *bachelier de Sorbonne* me paraissait extrêmement beau et d'un son fort agréable. Je mourais d'envie de me l'entendre adresser, de le signer, de le lire en gros caractères sur les lettres qui me viendraient par la poste ; malheureusement, cette décoration, outre les examens et une thèse à soutenir, coûtait trois ou quatre cents livres, et je ne les avais pas. J'en touchai quelque

chose à M. l'abbé de Saint-Gervais, qui me répondit aussitôt qu'il avait compté là-dessus, que je pouvais même faire des arrangements pour *courir la licence*, et qu'il fournirait à toutes les dépenses nécessaires ; que, s'en rapportant à ma sagesse (j'avais en effet celle-là), il suffirait que j'allasse trouver un chanoine de Paris, son ami et son correspondant, et qu'il me délivrerait tout l'argent dont j'aurais besoin ; qu'il me le disait une fois pour toutes. Il m'a exactement tenu cette généreuse parole. Je courus au palais de l'archevêque, où demeurait mon banquier. Il était prévenu de ma visite, et, sur-le-champ, il me délivra une somme même plus forte que celle qu'exigeait la sacrée faculté pour me permettre de faire le premier pas dans son enceinte.

Ma promotion n'eut rien de remarquable. Les examens ne furent qu'un jeu ; la thèse, que ma petite vanité croyait devoir faire sensation, se passa comme mille autres, sans qu'on en dît un seul mot le lendemain. Je m'aperçus seulement (car il faut bien que l'amour-propre se raccroche à quelque chose) que les licenciés ne se hâtaient point de fuir après avoir signé leur présence, qu'ils se rasseyaient et m'écoutaient ; j'ai compris, étant licencié à mon tour, que ce n'était pas une médiocre faveur ni une petite distinction. Les matières, en effet, sont si combattues, si usées pour ces messieurs de licence, qu'ils ne peuvent prendre d'intérêt qu'à l'élocution, l'esprit, la vivacité de celui qui les traite pour la cent millième fois et davantage, depuis qu'il y a des thèses et une faculté.

A peine avais-je quitté les bancs où il me semblait que j'avais fait merveille avec ma belle fourrure blanche comme de la neige, une voix douce et pourtant assez forte, un latin coulant et quelque subtilité, que le supérieur général des séminaires de Saint-Sulpice m'envoya chercher

par son valet de chambre. Je m'attendais à ce message, non toutefois dans un moment déterminé. On me reçut fort bien, et après un quart d'heure de conversation, employé, ce me semble, à m'étudier, on me demanda si, pendant l'intervalle du baccalauréat et de la licence, je voudrais professer un cours de philosophie en province.

C'était à Angers, où je me rendis dans la seconde quinzaine d'octobre. Quand je présentai mes lettres de créance au supérieur du séminaire de cette ville, je m'aperçus facilement qu'il attendait un autre homme que moi. Je n'avais de la barbe que l'emplacement, une taille médiocre pour la hauteur et un peu grêle, un air doux et vif, une voix claire, mais faible.... De bonne foi, y avait-on pensé en faisant de cette jolie machine un professeur de l'Université ? Cette réflexion était trop naturelle pour que je ne la découvrisse pas sur le visage d'un homme franc et ouvert par caractère, qui s'efforçait en vain de la dissimuler par politesse. Elle me déplut. « Monsieur le supérieur, lui « dis-je assez brusquement, savez-vous ce qui arriva à « M. Boyer, évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des « bénéfices? » — Il lui est arrivé bien des choses, sans doute, me répondit-il d'un air étonné; mais j'ignore de laquelle vous voulez parler. — « Je vais vous le dire, re- « pris-je. Il avait fait nommer à un évêché un ecclésias- « tique qui jouissait d'une très bonne réputation et qu'il « ne connaissait que par elle. En lui écrivant la nouvelle « de son élévation, il lui recommande de partir sur-le- « champ et de se rendre à Versailles. Le promu était un « homme fort simple à l'extérieur. Il s'en vient par le co- « che et porte, à l'audience du prélat, un ensemble de « costume et de manières qui annonce tout au plus un vi- « caire de campagne, blanchi dans les travaux du minis- « tère. Quoique M. Boyer fût homme de bien, cette

« apparence le choqua, et il parut visiblement que si la « nomination n'avait pas été faite, il n'y aurait pas songé. « L'ecclésiastique s'en aperçut et lui dit : « *Je devine,* « *Monseigneur, que ma personne, vue de près, vous* « *paraît moins digne de l'épiscopat que lorsque vous la* « *considériez de loin. Mais point d'embarras. Voici ma* « *nomination et votre lettre, je m'en retournerai volon-* « *tiers comme je suis venu....* » — J'ignorais cette anecdote, me dit le supérieur; mais pourquoi me l'avez-vous racontée? — « C'est que je connais quelqu'un très disposé « à vous tenir le même langage et à retourner par la voi- « ture qui l'a apporté il n'y a qu'un moment. » — Vous m'avez deviné, reprit-il en souriant; mais convenez aussi qu'il est malaisé de se défendre de la pensée que j'ai eue, quand on vous voit d'imagination au milieu de quatre-vingts écoliers dont la moitié sont plus âgés que vous et dont un seul peut-être ne paraîtra pas plus jeune.... Au surplus, que répondit M. Boyer au compliment de l'évêque élu? — « Il l'embrassa, lui fit des excuses; et j'ajoute que la suite prouva qu'il lui en devait. » — A ces mots, le supérieur m'embrassa en me disant : *J'espère que la ressemblance sera entière;* ce qui signifiait : *J'espère que vous ferez un miracle sur lequel je voudrais pouvoir compter davantage.*

— « Croyez-vous, lui dis-je, en relevant la conversation, que, du côté des talents, j'aie à peu près ce qu'il faut? » — Oh! je n'en ai jamais douté; il me suffit qu'on vous ait envoyé. — « C'est donc que vous craignez que je ne manque à l'exactitude?.... » — Pas cela non plus, dit-il, en me coupant la parole ; la conscience et l'honneur vous cautionnent à cet égard. — « C'est donc que vous appréhendez qu'on ne me respecte pas, que je ne sois pas le maître de ma classe. que j'en devienne plutôt le jouet que l'arbitre? »

— Dans la vérité, voilà ma frayeur. Pensez que vous avez jusqu'à des prêtres qui iront sous vous pour avoir des grades. — « On peut se flatter que ceux-là donneront bon exemple aux autres. » — N'y comptez pas. La *scolarité* (il composa ce terme) est une maladie incurable.... — « Monsieur le supérieur, tel que vous me voyez, j'ose vous promettre que je serai plus rigide et plus absolu dans ma classe que vous dans votre séminaire. Je ne vous demande pas huit jours, et apprêtez-vous à me faire une bonne réparation.... » Il me l'offrit sur-le-champ, mais je lui dis que je n'aimais pas à être payé d'avance. Ainsi se termina notre conversation solitaire, après laquelle il me présenta à toute sa maison et aux personnes de la ville que je devais saluer.

Deux jours s'écoulent, et les classes commencent. Je m'y rendis au son de la cloche, seul et sans autre formalité que d'y paraître revêtu de la robe académique. Au premier coup d'œil mes disciples jugèrent qu'ils auraient bon temps avec moi. Je gagnai ma chaire avec assez de peine, parce que tout le monde était debout par pelotons et qu'on ne se dérangeait presque pas pour me laisser passer. J'arrive pourtant, je monte, je fais signe de la main que je veux parler, je frappe à coups redoublés avec mon carton, comme j'avais vu faire en Sorbonne, mais aussi vainement. Je prends alors le parti d'attendre que la tempête s'apaise d'elle-même, et qu'on se taise par lassitude ou par curiosité. Insensiblement, on prend ses places ; le bruit diminue, l'envie de savoir ce que je pouvais dire, d'entendre la harangue que j'avais sans doute préparée, appelle enfin un silence universel. Je le rompis aussitôt par les trois ou quatre phrases suivantes, dont l'idiome étonna : on s'attendait à du latin : « Mes« sieurs, dis-je avec un calme parfait, je ne remettrai pas

« à un autre temps la déclaration que les circonstances « m'obligent de vous faire. Le bruit m'est insupportable. « Je veux (j'appuyai sur ce mot) qu'en mettant le pied sur « le seuil de la porte de cette classe, on garde un silence « profond, que j'y sois ou non. N'y manquez point : car « je vous engage ma parole d'honneur que le premier « qui contreviendra à cette loi sera rayé de mon catalogue « et n'aura jamais d'*attestations* pour cette année. Elle « sera perdue. Nous ne ferons rien de plus ce matin : vous « pouvez vous retirer. » Le tintamarre recommença et d'une telle force, que celui d'une synagogue en plein balancement n'y serait pas comparable. La classe était finie et je n'avais parlé que de l'entrée; on ne peut pas tout faire à la fois. Mais la classe du soir devait irrévocablement décider de mon autorité. J'arrive quelques moments avant les autres. L'heure sonne, la troupe accourt; j'étais dans ma chaire. Un grand garçon paraît le premier, et va se mettre sur un banc, en chantant de toutes ses forces; il m'avait pourtant aperçu, puisque mes yeux rencontrèrent les siens. La peur de la punition annoncée avait fermé un petit nombre de bouches, qui eurent la honte de ne pas faire comme les autres, quand elles virent qu'en dépit de ma défense, la majorité babillait; cependant, au bout d'un demi-quart d'heure, le silence paraît. J'en profite pour faire l'appel des noms. Il me tardait de rencontrer celui qui avait donné le signal de l'insubordination. Enfin, je le tiens et il me répond : *Adsum*, « me voici. » Je m'arrête et il se trouble. Après quelques secondes : « Vous « avez cru, lui dis-je, pouvoir vous moquer impunément « de moi. Vous vous êtes trompé (et j'effaçai le nom); vous « n'êtes plus de ma classe. Je ne vous chasse point, parce « que vous seriez chassé du séminaire et que vous per- « driez votre état, mais votre année est perdue pour les

« grades, vous n'aurez jamais d'attestations. Non, jamais. « Que votre malheur soit utile aux autres.... Je vais « *dicter*. » Ma fermeté en imposa. J'eus bientôt dominé l'incendie, et il ne resta que les étincelles accoutumées, au milieu de tant de matières combustibles. Mille petits moyens me procurèrent une tranquillité parfaite, de l'attention, de l'étude et des succès. Celui que j'avais rayé me parla, me fit parler, les supérieurs intercédèrent pour lui : je résistai. Il devint un excellent sujet, mon ami ; à la fin de l'année j'aurais volontiers pleuré d'être tenu par ma parole d'honneur à lui refuser des attestations ; mais il n'en eut pas. De retour à Paris, je reçus une lettre de l'université d'Angers qui me priait de faire grâce. Je répondis que je désirais de toute mon âme que le corps académique pût suppléer ce défaut de formalité, et user de miséricorde, mais que je n'en userais pas. Cette inflexibilité me coûta prodigieusement; on me blâma : et actuellement.... je sens encore qu'il me serait impossible de reculer.

En quelques jours, je primai si entièrement la turbulence classique, que je me promenais quelquefois dans le jardin pendant la dictée, et que le bon ordre n'en souffrait pas. Si l'on causait, c'était si bas qu'on ne s'en apercevait point, et quand je reparaissais, cette ombre même de dissipation fuyait au plus vite [1].

On aurait voulu me retenir pour un second cours. On me tenta par la perspective du Rectorat, qui ne pouvait m'échapper. Le recteur de l'université d'Angers avait de beaux atours; il était vêtu de pourpre. Si on ne l'appelait pas *Monseigneur* comme celui de Paris, il était du moins

1. M. Baston raconte ici avec de longs développements son professorat à Angers. Nous avons cru devoir supprimer cette partie pédagogique de ses mémoires, sans intérêt pour l'histoire.

Amplissimus Dominus en latin : ce qui est un assez beau titre. Mais on me rappelait au grand séminaire de Paris, pour y être à la tête d'une conférence de théologie et faire ma licence. Je dis adieu aux honneurs académiques, et m'en allai, connaissant très peu l'endroit que j'avais habité pendant deux ans, n'ayant guère fréquenté que des bibliothèques, et entretenu société qu'avec leurs livres [1]. Je sais seulement qu'à Angers les hommes étaient bons, et que notre sainte religion y était en grand honneur. Une foule de pieux établissements y attestaient l'antique dévotion de cette heureuse contrée, et l'on ne paraissait pas de mon temps en avoir beaucoup dégénéré ; je n'ai vu nulle part les églises si fréquentées, si pleines. En trente ans, cet état de choses a prodigieusement changé.

1. M. Baston reçut à Angers le diaconat en 1765, et la prêtrise en 1766.

CHAPITRE VIII

MAITRE DE CONFÉRENCES A SAINT-SULPICE.

L'aventure de Château-Gontier. — La thèse de physique. — Voyage à Falaise. — Les deux coquins. — Stratagème de M. Baston. — Il retourne à Paris et est nommé maître de conférences à Saint-Sulpice. — Altération de l'esprit primitif. — Ses causes. — Les professeurs Montagne, Le Grand, Régnier. — M. de Cussac. — Sainte mort de M. Montagne. — Ses ouvrages, ses vertus. — Anecdote sur l'argent de son doctorat. — Mémoire singulière de M. Régnier et sa manière de composer ses sermons. — Succès de M. Baston comme maître de conférences.

J'ai quitté Angers pour n'y plus revenir. Monté sur une bête de louage (c'est mon train ordinaire), je me mets en route pour Pont-Audemer, où je dois passer mes vacances. Mais remarquez que l'autre professeur, mon collègue, et le procureur général de l'université me font cortège; ils me conduiront deux journées de chemin, jusqu'aux limites de ma province : cette circonstance donne, je le crois, quelque relief à la modestie de mon équipage.

Nous arrivons pour la *dînée* à Château-Gontier, ville que ses fureurs contre les prêtres, au temps de la Révolution, ont distinguée entre beaucoup d'autres : alors elle les aimait. Quoique le souvenir de ses cruautés récentes soulève mon cœur contre elle, et à un point que la divine

charité maîtrise à peine, je me rappelle un petit événement qui s'y passa, et qui m'y causa un plaisir très vif et très innocent. Je le décrirai ici, de manière peut-être à en faire goûter quelque chose à mes lecteurs.

Il était deux à trois heures de relevée. Nous avions mangé, babillé, couru toute la ville, payé fort cher un mauvais dîner; depuis un quart d'heure, nous demandions nos chevaux. Parut au lieu d'eux la dame de l'auberge. Elle nous dit : « Qu'il y avait au collège une belle « thèse de philosophie, qu'elle aurait bien désiré que « nous nous y présentassions seulement quelques mi- « nutes, parce qu'à des *Messieurs comme nous*, on don- « nerait des images (ce qu'on appelait de grandes thèses) « que nous lui donnerions, et qu'elle en ornerait les « chambres de son hôtel. » Obliger est une chose si douce que nous nous déterminâmes sans beaucoup de peine à exaucer la prière de cette femme. Elle nous conduisit elle-même à la salle des exercices. Nous entrons, et nous nous mettons aux derniers rangs, place qui convenait à notre costume de voyageurs, car nous étions en bottes, mal peignés et conspergés de cette poussière qui, au mois d'août, tourbillonne sur les grandes routes à la moindre haleine de vent et à chaque pas de cheval. La compagnie était brillante. Le soutenant, fils du premier juge de Château-Gontier, parlait assez bien mais toujours en latin, quoiqu'il y eût des dames qui n'en donnaient pas moins de la tête des signes d'approbation, et par conséquent, d'intelligence. Un frère aîné, jeune magistrat, à chevelure flottante, et très élégamment paré, faisait les honneurs de la séance. Nous comptions qu'il ne nous jugerait pas dignes de son attention, et nous nous trompâmes; soit politesse, soit malice, il vient à nous, nous prend par la main et nous tire vers les fauteuils. Vaine-

ment faisons-nous résistance, alléguant l'incongruité et presque l'indécence de notre ajustement; vainement ajoutons-nous que nous n'avons qu'un moment à demeurer; il nous répond : « Qu'au lycée, on ne regarde point « à la valeur du manteau; qu'on est toujours bien quand « on voyage; que ce moment que nous voulons bien « accorder à son frère ne sera pas plus long à l'endroit où « il nous mène qu'à celui où nous voulons rester; et que « pour rien au monde il ne manquera aux égards dus à « de respectables étrangers qui se déplacent pour hono« rer l'*acte* de leur présence. » Durant cette contestation, tout le monde était debout, les yeux tournés vers le lieu où elle se passait. Nous cédâmes parce que le conseiller paraissait d'humeur à n'en pas démordre. J'étais le premier tombé sous sa main, il ne me lâche que quand je suis établi aux places d'honneur avec mes deux compagnons. De bonne foi, toute l'assistance avait l'air de se moquer de nous, et les chuchoteries de M. l'introducteur qui ne cessait d'avoir la bouche collée à l'oreille des dames, dont plusieurs nous regardaient en riant, prouvaient assez qu'il avait voulu leur procurer ce petit passetemps pour les récompenser de leur complaisance. Peut-être encore leur communiquait-il le tour qu'il nous préparait.

Cependant, l'argument est fini. Celui qui le proposait a complimenté le répondant sur sa science profonde; il s'est avoué vaincu. Le silence règne sur le champ de bataille, on attend que quelque nouvel assaillant se lève, et personne ne se remue. Le conseiller nous fait signe de la main; nous ne le comprenons pas. Il nous invite de vive voix et nous disons que nous n'avons pas le temps. Il nous réplique que les nuits sont belles et que nous avons de la lune ; nous nous taisons pour laisser tomber la con-

versation. Mais le magistrat continue en disant du ton le plus ironique, « qu'il n'était pas croyable que trois abbés « fussent venus à la thèse uniquement pour avoir des « gravures et les emporter ; que cette conduite n'hono-« rerait pas l'habit que nous portions.... » Il me fut impossible de tenir à ce persiflage et de ne pas succomber à la tentation de le punir, si je pouvais. Je me lève, et m'adressant à l'homme qui m'invitait : « Vous le voulez donc, Monsieur? » lui dis-je. — « Je vous en prie, » me répond-il en ricanant. J'indique aussitôt la thèse que je prétends attaquer. Le magistrat observe qu'il y a un préliminaire à régler, et me demande *mes qualités*, pour qu'on ne manque pas de les réciter au commencement des réponses. Docteur? Licencié? Je lui dis que les titres ne faisaient pas plus à la chose que le *manteau* et que je n'en exigeais aucun. « Eh bien ! reprit-il d'un air goguenard, puisque votre modestie cache ses avantages, vous n'aurez que de l'*illustrissime domine;* » et ce fut en effet de cette manière que me qualifia le soutenant. Après un préambule en latin, court mais vif et qui commença à faire sentir que si nous nous étions fait prier, ce n'était pas tout à fait par impuissance, je demandai la permission de continuer en français, « afin que tous les assis-« tants, même les dames, pussent juger notre différend. »

Prenant un crayon blanc, je traçai une figure sur une grande table noire érigée verticalement : c'était une thèse de physique. Rassis : « Rien ne m'étonne davantage, dis-je au répondant, que d'entendre soutenir les *tourbillons* dans une école aussi célèbre que celle de Château-Gontier ; que c'était peut-être le seul asile qui leur restât : que tout ce qu'il y avait de savant en Europe s'était déclaré pour le *vide* et l'*attraction ;* que le système de Molière.... » A ce nom, les dames parurent satisfaites de se voir comme

transportées en pays de connaissance; mais je crus devoir les avertir que ce *Molière* n'était pas celui qui avait fait l'*École des femmes* : elles baissèrent le nez : je continuai : « que le système de *Privat de Molière* fourmillait de difficultés et d'inconséquences. Cette figure, que j'ai tracée, va me servir à le démontrer. » Je proposai mon objection en peu de mots, et si clairement, que tout le monde la comprit. « Les planètes roulent sur elles-mêmes, mais dans un sens contraire à celui de progression et, pour ainsi dire, à la renverse : ce sont les observations astronomiques qui nous en assurent. Or, dans le système auquel vous accordez votre protection, dis-je au jeune champion de la force centrifuge, il serait essentiel que la *rotation* et la *progression* allassent dans le même sens. » J'en donnai une preuve qui devait éblouir le collège d'une petite ville. L'effet fut tel que le répondant s'adresse au professeur par un regard très significatif; et que le professeur, déconcerté à un point inexprimable, ne sachant s'il parlera français ou latin, et n'ayant rien de sensé à produire en ce moment dans aucune langue, ne retrouve la parole que pour me dire en français (ce qui était une maladresse) qu'on ne pouvait disconvenir que la difficulté ne fût *très sérieuse*.

— « Mais, repris-je, la jugez-vous insoluble ?

— « A peu près, me répondit-il.

— « A peu près? mais qu'est-ce donc qui s'en manque?

— « Les difficultés de cette nature, dit-il, surtout quand elles sont *neuves*, ne peuvent se résoudre qu'à la suite d'une longue méditation, et dans le silence du cabinet.... » Je jetai les yeux sur le conseiller, dont la personne était étrangement décomposée. Je l'achevai en lui disant : « C'est vous, Monsieur, qui m'avez contraint à la dispute, « et d'un ton qui n'aurait pas dû vous convenir plus qu'il

« ne me convenait : trouvez bon, *illustrissisme domine*, que « je vous demande à vous-même la satisfaction que per- « sonne ici ne me veut donner. » Il était muet, pétrifié.... « En vérité, dis-je en me levant, et prenant mes gants et « mon chapeau pour m'en aller, il est peu supportable « qu'une pareille difficulté vous embarrasse. Il ne l'est pas « moins qu'ici on la nomme neuve, elle qui a au moins « cent ans d'existence. Il vous faut pour y répondre de la « méditation, le silence du cabinet, et les amis de *Molière* « ont imaginé trois ou quatre bonnes réponses, toutes « imprimées en différents ouvrages, qu'un philosophe ne « saurait se dispenser de connaître. » Apercevant dans la salle un de mes ci-devant disciples, arrivé le même jour en vacance chez ses parents : « Je sors d'une ville où il « n'y avait pas un écolier de philosophie qui ne les sût « sur le bout du doigt.... Tenez, en voici un (je le montre « de la main) qui pourra vous procurer là-dessus de plus « amples éclaircissements. Quant à mes compagnons et « moi, l'heure nous presse. » Je salue et tourne les talons. A peine étions-nous sortis, qu'on entoure le jeune homme que nous avions indiqué ; on le questionne, non sur la solution de la difficulté, mais sur celui qui l'a proposée. Quelle fut la douleur, je dirais presque le repentir de cette corporation pédagogique, quand on apprit que les trois personnages si dérisoirement traités étaient deux professeurs de philosophie et le procureur général de l'université d'Angers, supérieur majeur de leur collège! Cependant, nous étions retournés à notre auberge; les images avaient été reçues avec action de grâces, nous mettions le pied à l'étrier, quand arrivent le principal du collège, le professeur, le répondant, le conseiller, qui pourtant se cachait derrière les autres, et une foule de gens qui suivaient ceux-ci. M. le principal porte la parole. Il re-

grette beaucoup de n'avoir pas su qui nous étions.... il aurait empêché.... un mot de notre part.... J'interromps la harangue par cette phrase : « Laissez-nous croire, Mon-« sieur, que nous n'avons pas été insultés. Mais si jamais « des étrangers se présentent à vos exercices, qu'ils y « soient libres de parler ou de se taire.... et, une autre « fois, ne jugez point les hommes à la mine et à l'habil-« lement. » Et de monter à cheval, appuyer l'éperon, et partir. Nous arrivions à la couchée que l'aventure de Château Gontier nous amusait encore ; je ne sais même si je n'en rêvai pas pendant la nuit ; du reste, je n'ai jamais été à portée d'apprendre si elle avait corrigé quelqu'un.

Il fallait donc que je gagnasse Falaise, et le jour baissait. On trouvait bien une petite auberge à l'entrée d'une lande inculte et solitaire, fort longue, placée entre la ville et moi; mais on m'avait averti de coucher plutôt à l'abri d'une haie ou au pied d'un arbre, que de m'arrêter dans ce *bouchon*, qui était (on me le dit) un des repaires d'une troupe de bandits répandus dans le pays. On ne m'avait pas dissimulé que le théâtre de leurs nombreux exploits était cette bruyère où je devais passer, et qu'en gens consommés dans leur art, ils tuaient ordinairement pour que Justice ne fût point étourdie des plaintes du dépouillé. Cette confidence, faite la veille, avant que je me couchasse, m'avait procuré une mauvaise nuit. Je rêvai qu'on me prenait à la gorge en me criant : *la bourse ou la vie;* je sentis les coups de poignard qu'on me porta après m'avoir volé; la douleur me réveilla en sursaut, le jour vint et la lumière dissipa ces idées sinistres. Non, disais-je, il n'est pas possible que dans une si belle saison, des hommes soient cruels jusqu'à me tuer; quant au vol, je les défie de me prendre beaucoup de choses. Me voilà en route avec cette généreuse confiance, qui pourtant dimi-

nuait à mesure que le soleil descendait vers l'occident. Ses rayons éclairaient fort obliquement la terre, lorsque d'un chemin creux sortirent tout à coup deux hommes qui avaient de très bons chevaux et de fort mauvaises mines. Ils s'approchèrent de moi sans façon, et, me plaçant entre eux deux, ils me demandèrent si je n'allais pas à Falaise, probablement pour s'assurer que je passerais par la bruyère. J'avais assez envie de dire que je n'y allais pas, mais à quoi m'eût servi ce mensonge, qu'à les exciter peut-être à accomplir leur mauvais dessein dans l'endroit où nous étions? Je répondis que j'y allais. — Et nous aussi, reprirent-ils; nous irons de compagnie. — Cette politesse me déplut infiniment, et je fis semblant de ne l'avoir pas entendue; autrement, l'usage eût voulu que j'en témoignasse ma satisfaction par un compliment de civilité.

Toute mon attention ne rêvait qu'aux moyens de me tirer de ce danger. J'essayai d'abord de lasser, par mes caprices, la constance des deux accolytes qui voulaient m'accompagner. Je mettais mon cheval tantôt au pas, tantôt au galop : leurs chevaux répétaient exactement ce qu'ils voyaient faire au mien, et les cavaliers me serraient quelquefois de si près, que nos éperons s'embarrassaient les uns dans les autres. Je prétextai une petite nécessité de descendre; ils ne m'en empêchèrent pas, mais ils s'arrêtèrent et m'attendirent avec une patience qui me désespérait. Malheureusement, ils étaient beaucoup mieux montés que moi; sans cela, j'aurais poussé à toute bride, au risque d'entendre le sifflement de quelques balles, lancées pour retarder ma course. Témoigner de l'humeur, me plaindre, était pour le moins dévoiler mes soupçons et mes craintes et précipiter ma ruine. C'est au milieu de cet embarras, que le lecteur partage, s'il est humain, que je conçus une idée qui eut le plus grand succès.

J'affectai dans ma conversation avec les drôles un ton de liberté, d'aisance, qui dut leur persuader que j'étais loin de penser au malheur suspendu sur ma tête. Je fus gai, je leur contai des histoires qui les firent rire : car pourquoi des voleurs de grands chemins ne riraient-ils pas? Rousseau nous assure qu'après avoir tué des hommes, ils en soutiennent un autre qui tombe en défaillance. Nous passâmes devant un *lierre* [1] qui invitait les voyageurs à boire la *goutte;* je la proposai à mes compagnons; ils acceptèrent: « A vous, « Monsieur l'abbé; à vous, Messieurs.... » En tirant ma bourse pour payer, j'affectai de laisser voir qu'elle n'était pas assez dodue pour fonder de grandes espérances et solliciter un crime. Regardant en dessous mes deux coquins, je remarquai, au moins il me sembla, qu'ils la lorgnaient avec attention. Nous remarchons, et le babil de reprendre mieux que jamais. Je l'amène insensiblement sur la fâcheuse réputation de la bruyère dont nous approchions. « Elle est f.... bien méritée, dit l'un; il ne se passe guère « de semaine que quelqu'un n'y soit dévalisé. — N'ayez « pourtant pas peur, reprend l'autre, nous ne vous quitte- « rons pas, et tant que nous serons avec vous.... — Oh! « continuai-je en l'interrompant, pour aujourd'hui, la « peur n'est rien, je ne vaux pas la peine d'être volé, « mais demain, c'est autre chose. — Demain? — Oui, et « votre compagnie me serait bien avantageuse, si la « bruyère est aussi mauvaise qu'on dit.... » Il fallut s'expliquer, je le désirais, et ils m'en pressèrent. « Je n'ai « guère sur moi, leur dis-je, que ce qu'il me faut pour « gagner Falaise et y payer ma nuit et celle de mon che- « val. Mais demain, j'aurai dans ma valise une assez

(1) Enseigne d'auberge usitée autrefois en certains pays.

« bonne somme d'argent que je vais chercher chez « M. M.... (je savais son nom), curé de la principale « paroisse de Falaise. C'est un remboursement qu'il me « fait.... » Ce petit mensonge coula de ma bouche si naturellement et avec tant d'aisance que mes deux camarades y furent pris. Ils restèrent un peu derrière pour causer ensemble; à cinquante pas, je m'arrêtai pour les attendre. Nous arrivâmes au *bouchon* de l'entrée de la bruyère. « Nous avions dessein de nous rendre à Falaise aujour- « d'hui, me dit l'un d'eux; toutes réflexions faites, nous « coucherons ici; on y vit à meilleur marché et les lits « sont bons. Vous devriez faire comme nous. Demain « de grand matin, vous seriez à votre affaire. » Je m'en défendis, et ils n'insistèrent pas. On se quitta, eux, pour m'attendre le lendemain, et moi pour les fuir à toutes les jambes de mon cheval, dès que je ne fus plus à leur vue, de peur que, toutes réflexions faites, ils ne préférassent une demi-douzaine d'écus du moment présent aux riches espérances du lendemain. Je descendis à la *Croix-Verte*. Sur le portrait que je fis des deux hommes que je conjecturais m'attendre au retour et d'après les circonstances que je viens de raconter, on jugea unanimement dans cette auberge que j'avais attrapé deux coupe-jarrets, qui demain se mordraient bien les pouces d'avoir ajouté foi à la fable du remboursement. Mon sang-froid, ma supercherie surtout, reçurent de grands éloges ; quoiqu'ils fussent donnés par des gens du plus bas étage, je ne laissai pas d'en être flatté. Il faut que ce contentement soit dans la nature et qu'on ne puisse pas s'en défendre. Le lendemain, au point du jour, je continuai ma route, cheminant aussi vite qu'il m'était possible, parce que j'appréhendais que mes dupes ne me suivissent à la trace et ne me fissent payer cher le plaisir de leur avoir échappé. Vingt fois je

tournai la tête pour regarder derrière moi. Le bruit d'un cheval me faisait tressaillir. Ils ne parurent point. Au déclin du jour j'étais dans les bras de la nature et de l'amitié....

Mes vacances sont finies ; je m'empresse de retourner à Paris, où une nouvelle carrière s'ouvre devant moi. Le régime de messieurs de Saint-Sulpice m'y avait ménagé, sans que je le demandasse, une place de maître de conférence de théologie au grand séminaire. Cet emploi donnait la pension et rien de plus, mais il était honorable, fournissait l'occasion de faire des connaissances utiles, et, ce qui valait encore mieux, le moyen de s'instruire en instruisant les autres. On m'accueillit comme un homme dont on espérait quelque relief pour les études de la maison, une des meilleures écoles de Paris, quoiqu'elle ne fût pas tout à fait ce qu'elle avait été autrefois. Avec la même superficie, l'esprit primitif ne laissait pas de s'y être altéré. Un peu plus mondaine ou un peu plus ecclésiastique que sous les Olier et les Tronson, sa composition commençait à décliner vers le relâchement; elle avait vieilli. Le ministère du cardinal de Fleury, époque brillante pour le séminaire, avait été en partie la cause du mal. Cette Éminence, pour tout ce qui touchait les affaires ecclésiastiques, ne voyait que par les yeux de M. l'abbé Couturier, supérieur général du grand séminaire et de toute la congrégation. Ce prêtre était un P. Joseph, mais Fleury n'était pas un Richelieu, et peut-être qu'à tout prendre il n'en valait que mieux. Je ne sais pourquoi je me permets de le penser et de le dire, cette réflexion étant étrangère à mon sujet. Quand les familles nobles et puissantes, celles qui avaient des prétentions à la mitre épiscopale ou du moins à la mitre parasite des abbayes en commende, s'aperçurent que le canal des

grâces de ce genre était à Saint-Sulpice, elles s'empressèrent d'y envoyer ceux de leurs enfants qu'elles destinaient au service et aux richesses de l'autel. Le grand séminaire se trouva rempli de gens de la première distinction ; on y vit des princes. A la suite de ces personnes qualifiées, dont le monde avait dirigé la première éducation ou même décidé la vocation, la soif des honneurs et des bénéfices fit son entrée dans une maison dont auparavant les élèves n'étaient sensibles qu'à l'attrait des vertus sacerdotales, n'avaient de goût que pour la prière, l'étude, ni d'ambition que celle de se montrer dignes du poste que la Providence leur assignerait dans le saint ministère. Ils étaient pénétrés d'une maxime que les directeurs du séminaire répétaient encore de mon temps, mais qui n'était pas une règle invariable pour la conduite, « que « toutes les places, tous les bénéfices sont égaux, puis- « qu'ils rapportent tous le paradis ou l'enfer. » Un peu de luxe, un peu de délicatesse accompagnèrent la haute naissance dans un lieu où l'on ne venait prendre que des leçons d'abnégation, de sacrifice et d'humilité ; on eut des chambres décorées, le duvet amollit quelques couches ; il fallut permettre quelques domestiques particuliers, espèce de faste qui, en nuisant à la régularité de bien des manières, pouvait exciter l'envie de ceux que la médiocrité de leur fortune ou la sagesse de leurs parents privait de cette vaine et périlleuse distinction. Peut-être même qu'en vivant sous la conduite immédiate de l'homme qui faisait les évêques et les abbés, on prit une légère teinte de dissimulation. Les défauts qu'on avait furent cachés avec soin ; on les couvrit du masque des vertus qu'on n'avait pas. C'était un temps à passer, et que n'obtient pas de certaines âmes la perspective d'une crosse ou d'un ample revenu ? Je dois dire, à la louange de M. Couturier

et de sa maison, que ce genre d'hypocrisie y fut très rare et que très rarement l'œil du maître y fut trompé. Presque tous les choix de sa façon furent bons, et il y en eut d'excellents. S'il arriva quelquefois que les *promus* ne réalisassent pas les espérances que les *candidats* avaient données, c'est qu'un pouvoir supérieur au sien, une intrigue de cour, la vile mais puissante protection d'une maîtresse, avaient forcé la main qui inscrivait sur la *feuille*.

Quand j'entrai au séminaire de Saint-Sulpice, M. l'abbé Couturier avait perdu son crédit, enterré avec le cardinal, son ami; mais il avait conservé la plus haute considération. On eût dit que l'épiscopat s'était distribué tous les jours de l'année pour lui faire visite. Dans les uns, c'était reconnaissance; dans les autres, imitation; il lui était même resté de vrais amis parmi les courtisans, entre autres un duc de Br.... si connu par ses trois queues et son antique probité. Son séminaire continuait d'être celui de la noblesse ecclésiastique du premier rang. L'habitude en était prise. Les bénéfices à nomination royale, les premières dignités de l'Église gallicane, continuaient aussi de tomber sur les sujets sortis de cette maison; mais ce n'était plus le supérieur qui les désignait : de là vint que vers la fin du gouvernement de cet homme célèbre, les séminaristes importants se contraignirent un peu moins; que beaucoup de ceux qui leur étaient inférieurs dans l'ordre social suivirent leur exemple et que la ferveur, l'amour et l'observance des règles en souffrirent, non toutefois assez pour qu'elles n'eussent pas encore un nombre considérable de partisans fidèles ou que l'essentiel de ces qualités ne demeurât pas dans la plupart de ceux qui en avaient négligé la perfection.

Le séminaire de Saint-Sulpice comptait à mon arrivée, parmi ses directeurs, des hommes du mérite le plus éminent, un Montagne [1], un Le Grand [2], un Régnier [3], distingués par leur science, leurs ouvrages et, ce qui vaut beaucoup mieux, par leurs vertus. Les deux derniers vivaient encore lorsque j'ai quitté le séminaire pour entrer dans le monde ; mais ils ont eu le bonheur de terminer leur utile carrière avant les poignards de la Révolution, qui répandirent le sang de plusieurs de leurs respectables confrères, d'un surtout que j'aimai et qui m'aima, et qui, en candeur, franchise, innocence, désintéressement de toute espèce, eut des égaux peut-être, mais point de supérieur : il se nommait de Cussac. Le pieux, le modeste, le savant Montagne mourut peu de temps après mon entrée dans la maison dont il était l'honneur. J'étais auprès de son lit quand il rendit à Dieu la belle âme qu'il en avait reçue; et je compris alors, hélas ! peut-être pour la première fois, combien *précieuse devant le Seigneur* est *la mort de ses saints :* je compris ce que j'avais entendu dire bien des fois, sans y faire assez d'attention, qu'on meurt comme on a vécu. Rien de si doux, de si tranquille, de si religieux, de si consolant que la

1. Claude-Louis Montagne, prêtre de Saint-Sulpice, docteur en Sorbonne, né à Grenoble vers 1687, mort en 1767, est l'auteur d'un abrégé de Tournély, 1731 ; de *Leçons théologiques sur la Grâce*, 1735 et 1737, 2 vol., *sur les Sacrements*, 1738, 2 vol., *sur la Trinité et les Anges*, 1750, estimées des théologiens.

2. Louis Legrand, prêtre de Saint-Sulpice, docteur en théologie, né en 1711, mort en 1780, est l'auteur d'un traité justement apprécié sur l'Incarnation, 1774, 3 vol., et de nombreux écrits théologiques très solides. Il prit part aux censures de la Sorbonne contre Berruyer et l'*Émile* de Rousseau. Il jouissait de son temps d'une grande réputation de doctrine et de piété.

3. Claude-François Régnier, docteur en théologie, prêtre de Saint-Sulpice, né en 1718, mort en 1791, a publié un ouvrage considérable : *La certitude des principes de la religion contre les nouveaux efforts des incrédules*, Paris, 1778-1782, en 6 vol., et un *Traité de l'Église*, 2 vol., qui témoignent de sa science profonde et de sa vigueur d'argumentation.

mort de cet excellent prêtre. Comme je m'écriais intérieurement en la voyant : Oh ! *que mon âme meure un jour de la mort de ce juste!* On apercevait clairement en lui que mourir n'est que changer de vie. Trente ans se sont écoulés depuis qu'il a payé la dette que l'homme a contractée avec le ciel pour son antique péché, et je contemple encore avec toute la vivacité de l'imagination le visage céleste de ce mourant; j'entends encore les admirables paroles qu'il adressait au Dieu qui l'appelait, et dont il paraissait craindre, mais en fils tendre, les terribles jugements. Si des hommes de cette espèce éprouvent un sentiment de frayeur lorsque les portes de l'éternité s'ouvrent pour les recevoir et qu'ils entrevoient le tribunal redoutable où leur innocente et utile vie va, dans un clin d'œil, être discutée et jugée, comment mourront les hommes ordinaires? Comment, ceux qui viennent là sans autre cortège que des crimes, sans autre viatique que des œuvres stériles ou frappées de malédiction? M. Montagne avait constamment partagé sa vie entre la prière et l'étude, ou plutôt, il avait toujours étudié et toujours prié, ne séparant jamais l'un de l'autre ces deux exercices : car il était de ce petit nombre de théologiens persuadés, avec saint Bernard et saint Thomas, qu'on apprend plus en la présence de Dieu et au pied de ses autels que dans les livres. Parmi les ouvrages qu'on a de lui, se fait en particulier remarquer un *Traité de la grâce*, chef-d'œuvre de clarté, de précision, d'exactitude et, ce qui n'est pas moins précieux, de modération. Cet habile homme était consulté par tout ce qu'il y avait de grand et de savant dans l'Église gallicane. Il ne rebutait personne ; mais il fallait de la patience pour écouter ses préambules, *Notandum 1°*, *Notandum 2°*, etc. ; quand ils étaient finis et qu'il avait atteint le corps de la question, il répandait

sur elle la lumière la plus pure et la plus satisfaisante. Aucun sujet de dogme ou de morale qu'il ne pût traiter *ex tempore* et d'une manière supérieure, et, avec tant de connaissances et de talents, il avait la simplicité des enfants de Dieu et toute l'humilité de l'Évangile. Un jour qu'un très jeune homme le consultait sur un point fort épineux, et qu'ennuyé de ses observations préliminaires, l'étourdi lui eût dit qu'il savait *tout cela*, le priant d'avancer : « Vous savez, vous savez, reprit Montagne avec un « petit mouvement d'humeur; vous ne savez rien. » Le consultant, piqué, lui tourne le dos et se retire. Il était à peine rentré dans sa chambre, que le vertueux sulpicien était à sa porte, lui faisant des excuses de sa brusquerie et de son impolitesse. La conversation se renoua, mais le théologien reprit par ordre sa longue kyrielle de prénotions. Pour accéder à son trésor, il était indispensable de parcourir cette galerie quelquefois un peu longue : il n'y avait pas d'autre chemin. Ce docte personnage avait fait *sa licence*, mais il n'avait pas pris le *bonnet*, du moins, il n'était pas *résumpté*, car je ne me souviens plus lequel de ces deux honneurs il sacrifia sur l'autel de la charité. Voici le fait et je le crois intéressant.

M. Montagne s'en allait porter au receveur de la sacrée faculté la somme assez forte qu'il fallait débourser pour acquérir le titre qui lui manquait. Du séminaire de Saint-Sulpice au lieu de la recette, le chemin était long. Voilà qu'en le parcourant, le candidat se met à réfléchir sur l'utilité de la démarche qu'il va faire : « A quoi lui ser-« vira-t-elle? en sera-t-il meilleur, plus instruit? Demeu-« rant à Paris, il aura quelques émoluments assez consi-« dérables.... Mais il n'a besoin de rien. Il présidera des « thèses, examinera.... perte de temps. Il se trouvera aux « assemblées, aux délibérations de la Sorbonne.... elles

« sont tumultueuses, elles ennuient quelquefois. On le « chargera de rédiger des actes, de dresser des *censu-* « *res*.... c'est précisément ce qui lui déplait le plus : il « est si difficile de travailler au goût de deux ou trois « cents personnes !.... » Il parlait de la sorte avec lui-même, en passant à côté d'une église : Faisons, dit-il en y entrant, un plus digne emploi de notre argent. Il cherche le tronc des pauvres, le trouve et y coule tous ses louis. On ne put jamais le résoudre à renouer la partie de son doctorat ou de sa résumpte. Il n'en a pas moins été utile à l'Église; la *Gazette ecclésiastique* [1] ne l'en a pas moins déchiré; l'épiscopat ne lui en a pas moins témoigné la plus parfaite confiance et la plus haute considération; surtout il n'en a pas moins vécu, n'en est pas moins mort comme vivent et meurent les saints. Dans les derniers temps de sa vie, il ne célébrait jamais la messe sans laisser l'autel tout mouillé de ses larmes. Je m'en suis aperçu plusieurs fois, disant la messe après lui, et je m'en sentais plus touché, plus dévot.

J'ai déjà parlé du docteur Le Grand. Il était à la tête des études de la congrégation de Saint-Sulpice, et pour la science théologique, à la tête de la faculté tout entière. La censure du *Peuple de Dieu* aurait seule suffi pour lui faire une grande réputation [2]. On lui est redevable de plu-

1. M. Baston veut parler ici des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui circulèrent d'abord manuscrites et étaient rédigées par des jansénistes ardents. Elles ont commencé d'être imprimées en 1728. Elles ont continué de paraître à Paris jusqu'en 1793. A la fin de cette année, elles furent imprimées à Utrecht jusqu'en 1803. Ce journal, entièrement dévoué au jansénisme, s'occupait des affaires ecclésiastiques et surtout des écrits du temps.

2. Il s'agit de l'*Histoire du peuple de Dieu tirée des livres saints*, par le P. Berruyer, de la compagnie de Jésus, publiée en trois parties qui parurent : la première en 1728, la deuxième en 1753, et la troisième en 1758. Toutes trois furent l'objet de condamnations; le P. Berruyer se soumit. C'est dans le *Traité de l'Incarnation*, t. III, p. 277 et suiv., que le docteur Le Grand réfute les erreurs de Berruyer.

sieurs traités, particulièrement d'un *Traité de l'Incarnation* en deux volumes, dont la partie chronologique, qui est excellente, a été composée par M. Goubert, autre sulpicien qu'une mauvaise santé arracha à l'étude pour en faire un économe. M. Le Grand n'avait rien moins que l'extérieur d'un homme d'esprit; habituellement distrait, il était gauche dans tout ce qu'il faisait, et de peu de ressource dans la conversation. Ses deux yeux ne se ressemblaient point, mais quand on y regardait de près, on en trouvait un qui disait beaucoup. Il n'avait rien de minutieux dans ses opinions, pensait avec autant de liberté que d'exactitude, et différait de plusieurs de ses collègues en ce que, très sincèrement attaché au saint-siège pour l'essentiel, il tenait fortement aux maximes et aux libertés de notre Église. J'eus l'occasion de m'en convaincre dans l'examen qu'il fit de mes thèses de licence.

Quant au docteur Regnier, il n'avait encore rien imprimé quand je l'ai connu; mais depuis, il a donné au public un *Traité de la religion* et un *Traité de l'Église*, où la science et l'érudition sont répandues à pleines mains. Il était très petit, mais d'une vivacité qui faisait oublier ce qui lui manquait du côté de la taille, et il prêchait en grand homme. Ses sermons étaient écrits non sur le papier, mais dans sa mémoire; mais écrits littéralement, mot à mot. D'imagination, il prenait une plume, du papier, pensait, écrivait des lignes, remplissait des pages qu'il numérotait, formait un cahier, et le sermon était écrit; alors il l'apprenait pour le dire. Voulait-il le redire, une seconde, une troisième fois, il reprenait son cahier imaginaire, relisait, raturait et apprenait. Chose étonnante, quand il y retournait, après six mois, un an, il ne se souvenait de rien qu'il n'eût son cahier intellectuel sous les yeux de l'âme; il le lisait, remarquant le

premier texte, les corrections, les ratures et les interlignes ; bref, il en usait comme les prédicateurs usent de leurs manuscrits, quand ils veulent redonner un discours qu'ils ont composé et su autrefois. J'ai cru que cette particularité, unique peut-être dans son espèce, valait la peine d'être rapportée, mais je m'oublie trop longtemps, et je reviens à parler de moi.

Le grand maître des études du séminaire, M. Le Grand, m'installa dans ma conférence. Elle n'était pas nombreuse : mélange de diligents et de paresseux, les uns placés pour ma consolation, les autres parce qu'on se persuada, sur la réputation que j'avais acquise à Angers, que j'aurais le talent de les faire aller à coups d'aiguillon. Ce n'était pas une conférence de *Robertins*. On y parlait le latin avec peu de facilité ; on n'était point exercé à la dispute, on faisait même semblant de ne s'en pas soucier : l'orgueilleuse insuffisance la nommait *ergotage*, et ne pouvant y atteindre, affectait de la dédaigner. Pour de l'esprit, il y en avait beaucoup et c'était une ressource, si l'amour des choses agréables et frivoles n'eût pas empêché souvent qu'elle tournât au profit de la théologie. Une fois, il m'arriva de surprendre un de mes disciples lisant, en pleine conférence, l'*Héraclius* de Corneille, pendant que je dissertais pour l'instruction commune. L'espiègle avait l'air de suivre des yeux son traité. Le poète avait été malicieusement relié comme le théologien ; un mouvement inconsidéré me révéla le mystère, et, de ce moment, je défendis d'apporter aucun livre à notre exercice. Ce n'est pas, disais-je, le moment d'étudier ; il faut savoir ce que dit l'auteur quand on vient ici, et en raisonner en commun. On murmura, je tins ferme, et bientôt la bonté de cette méthode devint sensible par des succès. A force de soins, de remontrances, de petites

ruses et de mortifications données à propos, je vins à bout d'exciter l'émulation, et les progrès ne tardèrent pas à suivre. On acquit de l'aisance pour s'énoncer, de la précision et de la justesse dans les réflexions, les preuves, les objections. On aima ce qu'on méprisait auparavant, et l'on fut, enfin, ce qu'on devait être. Cette métamorphose me fit autant d'honneur que ma jeunesse en retira de profit. Quelques-uns devinrent des sujets brillants, des premiers de licence, et tous s'accoutumèrent aux études sérieuses; avantage inestimable, ne fût-ce que parce qu'il sèvre des lectures dangereuses à l'innocence.

CHAPITRE IX

LA LICENCE EN THÉOLOGIE.

Les doyens Lelarge et Sépher. — La bibliothèque de M. Sépher. — M. Baston entre en licence. — Sa thèse majeure; il attaque l'origine des Carmes. — Ceux-ci obtiennent un *ex jussu* pour défendre leurs traditions. — Les *Paranymphes*. — Succès qu'y obtient M. Baston.

Cependant, je préparais mes deux examens de licence. Le hasard me fit successivement tomber entre les mains de deux doyens, originaux par renforcement. Le *doyen* était le plus ancien des examinateurs séculiers : c'était lui qui assignait le jour et l'heure de l'examen, chez lui qu'on s'assemblait. L'un fut le docteur Lelarge, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas : homme savant, mais minutieux, mais tenant aux plus petites règles de la sacrée faculté comme à des canons de discipline promulgués dans un concile général, et se mettant dans une colère affreuse quand on s'en écartait. L'*iota unum aut unus apex* était sa devise. et il avait presque érigé en évangile les statuts de ses pères, les docteurs. Vainement un article était-il tombé en désuétude, ne s'observait-il plus, même par ses collègues : il continuait d'être en pleine vigueur pour sa rigidité. La *lettre* voulait qu'on fût affublé d'une robe sorbonique, lorsqu'on allait visiter ses

examinateurs, surtout M. le doyen, et prendre leur commodité ; l'esprit avait supprimé ce cérémonial qui contraignait aux frais d'une voiture, n'étant pas possible de parcourir les rues de Paris avec un semblable accoutrement. Je ne pensai seulement pas à la fatale robe, quand je me présentai chez Lelarge. A peine avais-je ouvert la bouche et parlé d'examen, qu'il me poussa rudement hors de sa chambre, parce que je n'avais pas le vêtement nuptial, que je n'étais qu'en soutane, ceinture et manteau long ; et ce traitement, il l'accompagna des reproches les plus vifs et des menaces les plus formidables. Ce n'était pas le moment de regimber. Sous peu de jours, mon sort allait dépendre de ce rigoriste. Je calai doux, représentant que je n'avais péché que par ignorance, que personne ne m'avait instruit de la nécessité de paraître en robe chez les *très sages maîtres*, mes examinateurs, que l'usage contraire avait encore éloigné cette idée de mon esprit. Je le priai de ne se pas tenir pour offensé, puisque ma faute, grave sans doute, à en juger par son juste courroux, avait été involontaire. Cette humble confession désarma le docteur qui, au fond, n'était pas méchant, et que les séminaristes attrapaient à la journée. « Je vous pardonne, me dit-il, mais.... » je vis le moment qu'il allait exiger un serment; il se contenta de me demander ma parole d'honneur que je ne visiterais pas les trois autres examinateurs sans être couvert de la robe prescrite, ce que j'exécutai, non pourtant sans un peu d'escobarderie que me suggéra le premier auquel j'eus affaire.

Arrivé chez lui, j'envoyai sa gouvernante lui faire part de mon embarras; il me la renvoya avec sa robe, à lui, que j'endossai dans la cour, et je montai à son cabinet, équipé dans toutes les formes voulues par la loi. Ce

brave homme était chanoine de Saint-Marcel. Je ne trouvai pas les deux autres chez eux ; s'ils y eussent été, j'aurais tenu parole de la même manière, n'existant pas un seul docteur à Paris qui ne se divertît d'une niche faite à leur confrère Lelarge. On peut bien croire qu'avec un président de cette trempe, les choses se firent à toute rigueur dans mon examen. Des quatre mortelles heures dont on retranchait ordinairement la moitié, et quelquefois davantage, il ne m'en remit pas une minute, au grand chagrin de ses trois collègues, qui croyaient en conscience pouvoir gagner plus brièvement leur rétribution. C'était un jour de jeûne. Le sensible Lelarge s'aperçut à ma voix que je me fatiguais ; il fit apporter des rafraîchissements et m'obligea, pour soutenir mes forces, de prendre tantôt un biscuit, tantôt un verre de bon vin, aimant mieux faire violence aux règles de l'Église qu'à celles de la faculté, chose très naturelle dans un docteur, mais un peu moins supportable dans un supérieur de séminaire. A cela près, nous nous séparâmes fort contents l'un de l'autre, et je sus par M. Le Grand que l'intraitable président avait rendu de moi un témoignage fort avantageux en pleine faculté, au *prima mensis* suivant.

Le doyen ou président de mon second examen fut un M. Sépher [1], chevecier ou prévôt d'une petite collégiale de Paris. C'était un docteur de la maison et société de Sorbonne. Il avait une bibliothèque magnifique et vraiment précieuse, une multitude de livres qu'il ne lisait point, grand nombre qu'il ne pouvait pas lire, peu qu'il fût en état de bien comprendre ; mais il les montrait avec complaisance aux amateurs que la curiosité attirait chez

1. Pierre-Jacques Sépher, docteur en Sorbonne, sous-chancelier de l'Université de Paris, a publié, en 1747, la vie de saint Charles Borromée, et en 1755, *Maximes sur les libertés de l'Église gallicane*.

lui et qui, en admirant sincèrement la collection, prenaient trop souvent la liberté de se moquer intérieurement du propriétaire. On m'avait prévenu que le meilleur moyen d'avoir bon marché de ce bibliomane, le jour de l'examen, était de me récrier sur ses richesses littéraires le jour de la première visite. J'employai cette innocente ruse. Le sage maître, entouré d'un monceau de volumes de toutes les tailles, époudrait ses tablettes quand on m'introduisit. Après avoir touché un mot du sujet qui m'amenait et sans lui donner le temps de répondre : « Qu'on est heureux, lui dis-je, Monsieur, d'avoir « chez soi tant de savants réunis, de pouvoir converser « avec eux à chaque heure du jour et de la nuit ! Que de « dépenses et de talent il a fallu pour en rassembler un si « grand nombre et jouir de son travail bien des années « avant sa mort ! » A cette exclamation, le docteur Sépher dépose son époussette sur une table, me prend par la main et me fait asseoir à côté de lui. « Vous aimez donc « les livres? me dit-il. — Prodigieusement. — Et vous « les connaissez? — Un peu. — En voilà une assez jolie « quantité. Pas un bouquin, au moins. Tous livres rares « ou éditions recherchées.... Sur toutes les sciences, tous « les arts...., peu de théologie pourtant, parce que je l'ai « dans ma tête.... Mais de l'hébreu, du grec, du latin, de « l'allemand, de toutes les langues mortes ou vivantes. « Un juif y trouve le Talmud, un Turc l'Alcoran, et (sou- « riant finement) un Espagnol, *Don Quichotte*.... Non pas « des traductions, je n'aime que les originaux. — Et vous « avez, Monsieur, le bonheur de les entendre? — Passa- « blement. — Je serais bien effrayé d'avoir pour exami- « nateur un homme comme vous, si je ne savais, par tra- « dition, que les vrais savants se plaisent plus à encou- « rager la jeunesse qu'à l'humilier. — Vous l'avez dit (*en*

« *me frappant sur l'épaule*), je vous encouragerai. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans mérite, puisque vous aimez « les livres et les bonnes éditions. Tout ira bien. A tel « jour.... » En me reconduisant, il me fit passer par un cabinet de médailles. « Je donne aussi là dedans, me « dit-il; mais sobrement, parce que même les *Vespasien* « sont d'un prix fol. De plus, les médailles mentent d'une « force à les faire rougir de honte. On ne peut pas plus « s'y fier qu'à un *Te Deum*.... Vous n'y connaissez rien? « — Pas grand'chose, en vérité. — Il n'y a pas de mal à « cela, pourvu que vous soyez fidèle aux bonnes éditions.... » Voyant que j'arrêtais mes regards sur une suite de médailles de bronze qui me paraissaient appartenir au même sujet : « Devinez-vous ce que c'est? — Je « vous répondrais volontiers comme l'eunuque de la reine « Candace : comment voulez-vous que je le devine, si personne ne me l'explique? Je n'aperçois de reconnaissable « qu'un jésuite. — C'est toute la cour de Louis XIV. Cette « *furie* est Mme de Maintenon; ce soleil obscurci, le Roi « (il m'expliqua de même les autres figures), et ce jésuite « que vous avez reconnu est le Bas-Normand Le Tellier, « confesseur de Sa Majesté. Et devinez-vous pourquoi on « lui a conservé sa figure naturelle, tandis que les autres « sont représentés avec des figures allégoriques et monstrueuses? — Non, lui dis-je. — Il faut savoir, reprit-il, « que le dessin de ces médailles a été donné ou par les « jansénistes que Louis XIV greva de la signature du formulaire, ou par les protestants que la révocation de « l'Édit de Nantes rendait furieux, ou, enfin, par les quiétistes qui avaient sur le cœur le traitement fait à leur « dame Guyon et à un grand personnage que la cour avait « persécuté. Or, tous ces gens-là étaient si endiablés « contre les jésuites qu'ayant à donner une figure horrible

« au confesseur du monarque, ils crurent ne pouvoir « mieux faire que de lui laisser la forme de jésuite et ses « traits que tout le monde connaissait. — L'épigramme « métallique est cruelle. — Ce n'est de ma part qu'une « conjecture, car les méchants ne m'ont pas mis dans « leur secret ; mais je la crois bonne.... » Je ne manquai pas d'être du même sentiment, et ce fut de bonne foi ; je relevai même en termes assez pompeux le mérite de cette idée ; en un mot, je flattai le docteur, qui me parut ne pas moins aimer les louanges que les belles éditions. Il me congédia en m'assurant qu'au jour indiqué tout irait bien et que la *capse* rendrait à la faculté assemblée le meilleur témoignage de mon savoir : ce qui signifiait, en langage vulgaire, que les quatre billets qu'on introduirait dans la boîte me seraient favorables.

En effet, tout alla au mieux. Jamais le sort ne rassembla quatre docteurs moins *facultatifs* pour sonder les forces d'un bachelier qui aspirait à l'honneur suprême de devenir leur égal ; je pourrais ajouter que jamais il n'en groupa de plus faibles et de moins propres à leur métier. Pas une objection qui valût la peine qu'on s'y arrêtât ; il n'y avait de doctoral que le ton, et il contrastait ridiculement avec la frivolité et l'incohérence des arguments qu'il assaisonnait.

En moins d'une heure, l'examen fut bâclé. On m'ordonna *de la part de la sacrée faculté d'avoir bonne espérance :* c'est la formule. Suivit une excellente collation pendant laquelle on s'entretint d'Alde, de Plantin, d'Elzévier, etc., assaisonnement dont je m'accommodais par nécessité et qu'un vin délicieux rendait supportable aux autres convives, qui n'étaient pas obligés comme moi de goûter à longs traits les belles éditions. Je quittai l'homme, sa bibliothèque et sa table, et quoiqu'il me dît

qu'à tous les moments de la journée sa maison me serait ouverte, j'en sortis pour n'y plus rentrer.

Au premier de janvier, n'importe de quelle année, j'entrai *en licence*, où je trouvai une centaine de compagnons, la fleur des séminaires de Paris, des communautés religieuses et des établissements ecclésiastiques qui ornaient alors notre immense capitale.

Les thèses que je soutins à mon tour ne se passèrent pas sans quelques événements qui pourraient trouver ici leur place. Je me bornerai à en raconter un dont le tapage retentit dans toute la capitale et jusqu'à la cour.

La manie des licenciés de haut parage était de composer leur thèse dite *majeure* de façon qu'elle se fît remarquer par la multitude des objets qu'elle embrassait. La religion, l'Église, l'Écriture sainte, les conciles, l'histoire ecclésiastique, tout cela dans le plus grand détail : telle était la matière des *majeures*, qu'on soutenait depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. Chacun y glissait ses idées philosophiques et systématiques, quand il en avait. On vit dans la mienne et peut-être mal à propos que Dieu avait créé le monde aussitôt qu'il l'avait pu. Chacun se plaisait aussi à y mettre les particularités de son pays. Un Bas-Breton de Quimper-Corentin imprima dans la sienne que le jargon qu'on parle là est une langue mère, née au pied de la tour de Babel. Les docteurs, à l'examen de qui les thèses étaient livrées, avant qu'on les livrât à la presse, effaçaient presque toujours une ou deux *positions* pour exercer leur autorité : aussi avait-on soin de leur en offrir quelques-unes de bien hardies ou de bien absurdes, afin que la suppression magistrale tombât sur elles ; on en était quitte pour les ôter soi-même quand les Aristarques n'y faisaient pas attention ou qu'ils jugeaient à propos de les épargner. C'est dans cet esprit

que, parlant du prophète Élie, je disais : « Il y en a qui « soutiennent qu'il a institué le saint ordre du Carmel ; le « croie le juif Apelle : *Credat judæus Apella.* » J'avais compté que, sur trois examinateurs, cette assertion et la manière leste dont elle était énoncée en choquerait au moins un et qu'il me dirait : *effacez cela*, ou l'effacerait lui-même. Le contraire arriva, tous trois lurent et approuvèrent. J'eus la bonne foi de leur dire que je craignais que cet endroit n'offensât ; tous trois me répondirent : « Tant pis pour ceux qui s'en formaliseront, la thèse est « raisonnable. » Cette unanimité de trois têtes savantes, car c'était le syndic, mon grand maître d'études et mon président, me détermina à laisser ce que j'avais écrit ; seulement j'effaçai le *judæus Apella* pour dire simplement « que moi, je ne croirai pas qu'Élie ait institué l'ordre « des Carmes : *Non ego credam.* »

Cet adoucissement ne me sauva pas du courroux des personnes intéressées à la chose. A peine les Carmes, tant ceux de la place Maubert, qu'on appelait les grands Carmes, que ceux de la réforme de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, eurent-ils connaissance de mon délit que, voulant en tirer une vengeance éclatante et chrétienne, ils se réunirent pour obtenir un *ex jussu* solennel à un des leurs pour qu'il me *mît au sac*, ce qui leur semblait très facile. Le champion qu'ils désignaient était un fort bon sujet, néanmoins pas aussi terrible qu'ils l'imaginaient ; et il n'était pas sûr qu'il m'obligeât à chanter la palinodie ou du moins à me faire repentir de la témérité de mon entreprise contre leur origine. Les trois communautés des Carmélites qui étaient à Paris entrèrent dans la ligue de l'*ex jussu* et le sollicitèrent ; la sacrée faculté le refusa. Ce n'était pas un déni de justice. Elle ne devait rien à ces pieux importuns qui, d'ailleurs,

n'employaient pas le ton suppliant : ils paraissaient exiger cet *ordre* comme une réparation à laquelle ils avaient droit de prétendre. De plus, il était inouï, il était contraire à toutes les règles qu'un argument fût annoncé de si loin et contre une thèse déterminée. Le répondant faisait serment qu'on ne lui avait pas communiqué, avant la thèse, sur quels articles on argumenterait. Le refus de la faculté n'avait donc rien que de juste ; il était obligé.

Éconduit par les docteurs, tout le Carmel (l'eût-on imaginé ?) s'adressa à Madame Louise de France, novice aux Carmélites de Saint-Denis. « *Soror nostra es*, lui dit-on « en termes équivalents ; il faut que vous vous unissiez « à nous pour une si belle cause et qui vous touche de si « près. Employez le crédit que vous avez conservé à la « cour du Roi, votre père, pour contraindre la sacrée « faculté de faire argumenter, à heure fixe et annoncée, « notre frère Cognet, bachelier en licence, afin qu'il dé« montre qu'Élie est notre père à tous et que, dans la « suite, les docteurs et les bacheliers ne se permettent « plus d'en douter. » La princesse voulut bien se prêter aux désirs de la pieuse famille dans laquelle elle était entrée. Une *lettre de cachet* envoyée au syndic de la faculté lui enjoignit de donner un *ex jussu* au R. P. Cognet, et pour argumenter à ma thèse à neuf heures du matin.

Instruit de tant de démarches et de leur succès, je me préparai avec soin pour repousser à mon avantage le terrible assaut qu'elles annonçaient. Je lus tout ce que les prétendus enfants du prophète Élie ont écrit sur leur origine, et j'eus la satisfaction de n'y rien voir d'embarrassant. Le *Miroir carmélitain*, le plus étendu de ces ouvrages et sans contredit le mieux fait, ne me montra, en raisons, que des choses fort communes ; d'autres choses encore qui pouvaient me servir à mettre les rieurs de

mon côté, trouvaille précieuse, car je me proposais de faire prendre à la dispute une tournure qui déridât l'auditoire. Il convenait, en effet, à mes petits intérêts et aux circonstances qu'une action, provoquée d'une manière si solennelle et avec des prétentions si ouvertement affichées, dégénérât en plaisanterie.

Le jour et l'heure du combat sont enfin arrivés. J'ai devant moi mon confrère le Carme, qui tremble de tous ses membres. Ce n'était pas de peur, puisqu'il était loin de manquer de moyens et qu'ordinairement il parlait avec beaucoup d'assurance. C'était mouvement de sang, mouvement des nerfs; disposition bien naturelle dans un homme chargé de la vengeance de tout un grand ordre, auquel on veut ravir le père qu'il se donne, sans même lui en assigner un autre. Cette espèce de bâtardise s'étendait jusqu'à l'argumentant, carme pour la vie. Quoi de plus propre à l'émouvoir? La salle de Sorbonne, où je soutenais, offrait d'ailleurs un aspect fort imposant; jamais on n'y avait vu tant d'auditeurs et de bigarrure. On était grimpé sur les fenêtres, les corniches, les Carmes y faisaient foule; les autres moines, Cordeliers, Augustins, Dominicains, etc., y étaient accourus. Les religieuses y avaient envoyé leurs chapelains, leurs directeurs, de sorte qu'elles étaient présentes par députés. Ne vous imaginez pas, lecteur, que toutes les âmes claustrales formassent des vœux pour mon adversaire et contre moi. Je n'avais là d'ennemis que ceux que j'avais personnellement offensés. Les autres, nés sous le Nouveau Testament, ayant pour pères de saints fondateurs historiquement connus, n'entendaient pas sans quelque dépit mes parties se vanter d'avoir précédé de plusieurs siècles la venue du Messie et d'avoir eu pour instituteur le plus renommé des prophètes de l'ancienne Loi. Quelque mine

qu'on fît par bienséance, quiconque ne portait pas la robe noire et le manteau blanc, uniforme de mon antagoniste, désirait tout bas que je remportasse une pleine victoire.

Neuf heures sonnent : le champion du Carmel se lève et annonce qu'il a reçu ordre d'argumenter à cette heure même pour « venger la religion à laquelle il a l'honneur « d'appartenir. » Et de suite, il avance « qu'il est démon- « tré qu'Élie est le fondateur, l'instituteur, le père et le « premier religieux de l'ordre du Mont-Carmel ou des « Carmes de l'un et l'autre sexe, et que, par conséquent, « ma thèse est une thèse à effacer. »

Après cet énoncé, le droit de parler m'était dévolu. J'en usai, croyant devoir à l'assemblée et à la vérité quelques courtes réflexions sur ce début. Je dis donc d'abord au *très docte seigneur bachelier* qu'il avait blessé l'exactitude en faisant mention de l'ordre d'argumenter par lui reçu ; que la faculté dont il le tenait n'était pas dans l'usage de désigner la thèse qu'il fallait attaquer et qu'elle eût d'autant moins désigné celle sur qui l'argument tombait, qu'elle était persuadée que la très illustre religion des Carmes n'en éprouvait aucun dommage ; que s'il avait reçu l'ordre de venger une injure imaginaire, c'étaient ses supérieurs monastiques qui le lui avaient donné, mais que cet acte d'autorité, très respectable dans l'enceinte du cloître, ne devait pas être cité sur les bancs de l'école publique, dans la salle même de Sorbonne, et sous les yeux de ses docteurs.... [1].

Le temps accordé à la dispute (trois quarts d'heure) était sur le point de finir. J'avais réservé pour ce moment un trait tout à fait propre à achever mon homme. « Ar-

1. M. Baston expose ici un peu longuement les arguments qu'il fit valoir en faveur de son opinion ; nous n'en reproduisons que le dernier, qui donnera au lecteur le ton de sa dispute.

« rangeons cette affaire, lui dis-je, en bons confrères, rap-
« prochons-nous. Vous n'y perdrez tout au plus qu'une
« génération, et vous serez encore de la plus haute anti-
« quité dans l'Ancien Testament. Je ne vous donne pour
« fondateur ni Élie ni Élisée, cela n'est pas possible, mais
« je vous offre *Giézi*, serviteur ou disciple du second. Et
« voici comment j'arrange mon système. Giézi eut un
« petit mouvement de cupidité qui le fit courir après
« Naaman et mendier de ce riche personnage un talent
« d'argent et des habits. Élisée l'en gronda très sévère-
« ment et lui prédit que la lèpre du seigneur syrien s'at-
« tacherait à lui et à sa postérité, *usque in sempiternum*.
« La punition suivit aussitôt; il sortit de chez le prophète
« *blanc comme de la neige*. N'est-il pas naturel de lui sup-
« poser des sentiments de pénitence? Il se sera fait moine
« pour expier son péché; il aura eu des disciples sur le
« Mont-Carmel; vous viendrez d'eux en droite ligne; le
« manteau blanc que vous portez sera comme le mémo-
« rial de la faute de votre instituteur et de la peine qui
« lui fut infligée; vous serez au rang des ordres men-
« diants, parce que votre père avait mendié et que vous
« étiez nés de cette action. Si cette origine pouvait vous
« plaire et tout accommoder, je ne présume point que
« personne vous la contestât, et je serais charmé d'en
« avoir eu la première idée. » — Un rire immodéré s'em-
para de tous les assistants, le Carme ne put placer une
seule parole pour rejeter la filiation que je lui offrais.
L'heure sonna, et le bachelier en tour pour argumenter
se leva, et ramena le calme et le sérieux que mon *Giézi*
avait fait disparaître. Je priai du dîner de la thèse l'avo-
cat du Carmel. Il accepta de bonne grâce et y fut fort
aimable. Quelques verres de bon vin l'ayant disposé à la
sincérité : je penserais et je parlerais comme vous, me dit-il,

si je ne portais pas cela; en le disant, il secouait son scapulaire. Je me tirai donc assez bien d'une aventure à laquelle il eût été sage de ne me point exposer. Les ennemis viennent assez d'eux-mêmes sans qu'on travaille à s'en créer, et il n'y en a point qui ne soient dangereux.

Avant la cérémonie nommée *bénédiction de licence*, qui était à Paris la clôture des grandes études de théologie, se débitaient en divers lieux et à des jours différents des discours latins, auxquels on avait donné le nom de *Paranymphes*. Anciennement, soit que la source n'en eût pas été propre, soit qu'ils eussent dégénéré, ces discours n'avaient été qu'une farce ou une satire, suivant la trempe d'esprit de ceux qui en étaient chargés. On passait en revue les bacheliers qui venaient de fournir la carrière; aucun de leurs défauts n'échappait à la censure; quand elle n'en trouvait pas, sa sœur, la malignité, en créait tout exprès. A une époque assez récente, le bon goût avait banni cette sottise. Les *Paranymphes* devinrent une pièce oratoire sur quelque sujet important et grave, qu'on tâchait de rendre agréable sans trivialité. Les ubiquistes en avaient un, le premier, qui était proprement celui de la licence; les sorbonistes et les navarristes avaient chacun le leur; chaque bande monastique, cordeliers, dominicains, bernardins, etc., avait le sien; mais on ne s'occupait guère que des trois premiers : les autres demeuraient ensevelis dans l'obscurité du cloître, à moins que quelque circonstance particulière ne les en tirât, ce qui était on ne peut plus rare. J'ai dit que les compositions étaient en latin. La théologie de Paris n'avait point d'autre langage, quoique l'idiome français eût pu suffire à ses besoins, exprimer avec noblesse les sublimes vérités de la religion et qu'il y eût plus d'un avantage à accoutumer de bonne heure les ministres de

l'Église à traiter de ses dogmes, de sa morale, de son histoire et de sa discipline dans une langue dont ils doivent se servir exclusivement pour l'instruction. Il arrive souvent qu'on rend mal en français ce qu'on a appris en latin, qu'on traduit sans exactitude, quelquefois même sans autre intelligence que celle de la *lettre*.

On invitait aux discours de *Paranymphes* les cours souveraines de la capitale et le corps municipal. Un certain nombre de bacheliers en fourrure se présentaient audience tenante. L'un d'eux portait la parole et adressait aux sénateurs une invitation en latin, assaisonnée d'un compliment analogue à la circonstance. Le président répondait dans la même langue et finissait par dire en français : *La cour vous fera les honneurs accoutumés.* Ces honneurs eussent dû être d'assister à la cérémonie, et je ne crois pas qu'on y vînt même par députés. Il est remarquable qu'on haranguait en français messieurs de l'hôtel de ville, censés de bons et notables bourgeois, à l'usage de qui n'étaient pas les langues savantes. Je me rappelle que de mon temps, la cour des Aides était présidée par cet infortuné de Lamoignon de Malesherbes que Louis XVI, dont il avait été le ministre, choisit pour un de ses défenseurs, qui eut le courage d'accepter et qui paya de sa tête ce dangereux honneur, homme d'autant plus digne de notre admiration qu'il savait, à n'en pouvoir douter, que l'échafaud était la récompense destinée à son noble dévouement. Peu d'hommes qui eussent autant d'esprit que lui, peu qui eussent cultivé comme lui ce qu'ils en avaient reçu de la nature. Sa réponse nous enchanta. Elle nous arracha des applaudissements que la majesté du lieu, le sérieux des visages, les amples perruques et des robes volumineuses ne purent contenir. L'huissier eut beau crier : *Paix là*, nos mains ne l'entendirent point ou le

bravèrent. Je dirai, puisque je suis en train d'en parler, que M. de Malesherbes jouissait dès lors de la réputation de posséder les plus excellentes qualités du cœur : ce qui ne laissait pas de surprendre à cause qu'il avait aussi la réputation d'être *philosophe*. Il aura été au nombre de ces âmes privilégiées, en qui la bonté innée arrête les effets de l'opinion. Le monstre qu'il caressa l'a dévoré : heureux si, en mourant, il reconnut que la sagesse du monde n'est que folie et que d'épaisses ténèbres couvrent l'intelligence qui se refuse au rayon céleste sorti du sein de Dieu pour l'éclairer.

Les sorbonistes et les navarristes prononçaient leurs *Paranymphes* dans la salle où ils soutenaient leurs thèses. Les ubiquistes, qui n'avaient pas de salle à eux, empruntaient ou louaient aux Augustins la magnifique salle où le clergé de France tenait ses assemblées. Ils se cotisaient pour la décorer : c'était véritablement une dépense. Pendant l'exorde de son discours, l'orateur en fourrure et en long manteau tenait à la main un mortier de président ; mais dès qu'il avait annoncé ses divisions, il prenait le bonnet carré.

Or, j'avais été nommé par mes collègues pour acquitter la dette commune. Mon compétiteur pour la première place devait haranguer en Sorbonne. C'était un dernier moyen de nous comparer, mais inutile, puisque la distribution des places était irrévocablement arrêtée. Je ne sais par l'indiscrétion de qui transpira le sujet dont j'avais fait choix. Il était singulier, assez hardi ; on fut curieux de voir comment je le traiterais. Il y eut une telle affluence d'auditeurs que la salle, quoique très vaste, put à peine y suffire. Le discours dura près de cinq quarts d'heure, et ce qui est presque miraculeux, ce temps ne parut long à personne. Je n'ai garde d'attribuer à mes

talents ce petit prodige d'attention ; la matière que je traitais l'opéra seule. C'étaient les *opinions de l'école*. J'osai, dans la première partie, soutenir qu'il fallait bannir les *anciennes opinions;* et dans la seconde, qu'il fallait *permettre les nouvelles*. De ces deux propositions, l'une se prêtait à des détails extrêmement piquants; l'autre, dont les termes pouvaient effaroucher certains esprits, exigeait une grande circonspection. Je remplis cette double tâche le moins mal qu'il me fut possible, ornant de mon mieux quelques vérités un peu sévères, assaisonnant d'explications et de correctifs celles où l'on aurait pu soupçonner quelque danger, et ne désespérant pas d'être utile à ceux mêmes que j'aurais affligés. Il est bon de dire que mon discours avait été vu et approuvé par ce qu'il y avait de plus habile dans la faculté, notamment par le docteur Le Grand et le syndic Riballier, ce qui me cautionnait à moi-même son exactitude dans les idées et dans la manière de les présenter. Ils avaient applaudi à l'exécution, après avoir goûté le projet, car je les consultai avant d'entreprendre.

Le moment du débit fut très flatteur. L'assistance, en m'interrompant souvent, témoigna le plaisir que je lui causais, et un homme célèbre par ses ouvrages en faveur de la religion, attiré à Paris et placé dans le chapitre de la cathédrale [1], dit hautement, quand j'eus fini, « que « mon discours ferait époque dans les écoles de théologie, « et y opérerait peut-être une salutaire révolution. »

1. Il s'agit ici de Bergier, chanoine de la cathédrale de Paris, et célèbre par ses ouvrages théologiques. Il venait d'être pourvu de son canonicat (1769).

CHAPITRE X

PROPOSITIONS D'AVENIR.

Messieurs de Saint-Sulpice offrent à M. Baston d'entrer dans leur compagnie. — Raisons qui le déterminent à ne pas accepter. — Ouvertures du cardinal de Gesvres et de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — M. Baston ne croit pas devoir y donner suite. — Il retourne à Rouen, revoit M. de Saint-Gervais. — Singulier pressentiment.

Mes études sont finies. J'ai trop appris de choses pour en savoir bien aucune. Mais le moule est fait, et je puis, avec le temps, y former des connaissances étendues et sûres. Le *cuilibet* des docteurs ne sera point grossi de la dépense de mon *bonnet*. Je trouve ma tête assez couverte pour la province. Un licencié peut y occuper toutes sortes de places. Le titre doctoral sert à ceux que leur état retient à Paris, il sert aux moines que, dans tous les lieux de la terre habitable, il dispense des obligations communes. Ces personnes exceptées, il ne sert à qui que ce soit. Or, je n'avais nulle envie de me fixer dans ce chaos de Paris qu'il m'était impossible d'aimer ; j'en avais encore moins de m'agréger à une société religieuse, n'ayant jamais eu pour le cloître que du respect. Il fallait pourtant songer à un établissement quelconque. Mes besoins personnels étaient fort resserrés, et la plus médiocre des

places, à la ville ou à la campagne, y eût suffi. Je ne désirais un peu d'aisance que pour mes bons et respectables parents, afin de leur rendre les avances qu'ils m'avaient faites et de répandre sur leur vieillesse les petites douceurs que quelques pièces d'or de supplément peuvent procurer. Je disais à la Providence, avec la simplicité d'un enfant respectueux qui n'a d'espoir qu'en elle et qui aurait cru lui manquer en faisant ou en faisant faire des démarches auprès des créatures, je lui disais que si elle me destinait un peu de fortune, je la suppliais d'en hâter le moment, afin que je pusse la partager avec ceux à qui mes dix-sept premières années avaient coûté tant de peines et de privations. « Excusez-moi, continuai-je, Mère « tendre et généreuse, et je consens que vous me retiriez « vos dons, quand la mort aura fermé les yeux des deux « personnes que vous avez placées auprès de moi pour « vous suppléer. » On verra plus bas que cette humble prière fut favorablement reçue, mais avec la restriction que j'y avais mise.

Messieurs de Saint-Sulpice me firent l'honneur de me témoigner qu'ils me recevraient volontiers dans leur estimable congrégation. La raison que j'exposais tout à l'heure à la Providence eût suffi pour m'en empêcher. Un homme de séminaire n'a que pour lui. Rien ne lui manque, mais il ne peut pas disposer d'un verre d'eau. Ce genre de dénuement et de pauvreté, auquel on ne sausait donner trop d'éloges, ne convient point à l'ecclésiastique qui a des dettes à acquitter. En m'examinant attentivement, je crus découvrir que je n'avais pas et que probablement je n'aurais jamais les qualités essentielles à un directeur ou à un supérieur de maison de jeunes clercs. Mes goûts n'étaient pas parfaitement d'accord avec la vie de ces messieurs. Elle m'avait paru fort

agréable comme moyen; mais comme terme, elle se présentait à mes yeux sous un aspect différent. Malgré les soins que prenait de lui une fraternité charitable, le vieux sulpicien, par exemple, me semblait à plaindre quand il n'était plus propre à l'œuvre dont le travail monotone avait peut-être hâté sa décrépitude. Il végétait isolé : situation triste, à moins qu'on ne soit doué de la vertu des saints et de cet amour de l'éternité qui rend la solitude d'autant plus chère qu'elle se prête d'elle-même, qu'elle invite à la méditation continuelle des années qui ne finissent point. Je n'osais me flatter qu'un jour je posséderais cette ressource. Enfin, il le faut dire, j'avais envie d'être à moi, de ne dépendre ni d'une cloche ni d'un règlement, de me soustraire à cette uniformité chaque jour renaissante, qui fixe le lever et le coucher, les récréations et le silence, les repas et les exercices de piété, la durée même du sommeil. C'était assez, à mon idée, que d'avoir vécu près de douze ans dans cette contrainte. « Rendu au monde, me disais-je, j'aurai des de-« voirs à remplir; oh! sans doute, j'en aurai; j'aimerais « encore mieux vivre esclave et occupé que d'user mes « jours en paresseux, riche de quelques bénéfices sim-« ples, et n'ayant de charge que mon bréviaire. Mais ces « devoirs seront variés, ils ne seront pas attachés à tel « moment, ou, s'il en est quelques-uns de cette espèce « assujettissante, du moins ne prendront-ils pas tout mon « temps; je ferai du reste ce qu'il me plaira.... » Bref, je comptais être libre, du moins beaucoup plus libre que dans un séminaire. Je confesse ici que ce fut une erreur.

Je ne serai donc pas membre de la congrégation de Saint-Sulpice ; la Providence m'ouvrira quelque autre débouché. Au pis aller, mon diocèse ne me refusera pas

un vicariat de campagne, et je suis loin d'avoir du dégoût ou du mépris pour cet état. Je ne demanderai point que le revenu en soit bon, mais qu'il y ait assez d'occupation pour apaiser cette fièvre d'activité qui bouillonne dans mes veines.

Au commencement de ma licence, un cardinal-évêque [1], qui avait perdu son secrétaire intime, jeta les yeux sur moi pour le remplacer ; c'était notre supérieur général, M. Couturier, qui m'indiqua à cette Éminence. Mes amis me conseillèrent de ne pas prendre un emploi qui m'obligerait de sortir d'une carrière où je pouvais me promettre des succès et une réputation. M. l'abbé de Saint-Gervais, consulté, fut du même avis, et son sentiment avait d'autant plus de poids que la continuation de mes études devait lui être extrêmement coûteuse, car j'aime à le redire, il faisait les frais de mon éducation. S'il y eût eu moyen de dire au prélat : Attendez, Monseigneur, que ma licence soit terminée, j'aurais vraisemblablement accepté sa proposition, qui me menait en droite ligne à un bon canonicat ; mais il fallait dire oui ou non sur-le-champ, et je dis non.

Par suite de cet abandon à la Providence, qui était l'inaltérable disposition de mon âme ; peut-être aussi par suite de mon indifférence à me produire auprès des grands, jamais je n'étais entré dans le palais de mon évêque ni dans l'hôtel qu'il habitait fréquemment à Paris. C'était un des principaux évêques de France, par le nom qu'il portait, par l'importance et la richesse de son siège, surtout par les excellentes qualités de son cœur, auquel l'éclat du rang, le manège de la cour et la séduction de l'opulence avaient (chose trop rare) laissé toute sa bonté

1. Le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais.

naturelle [1]. Il y avait tout lieu de croire qu'il n'avait jamais entendu parler de moi. Environné d'une foule de gens qui attiraient à eux toutes les grâces et qui n'avaient garde de faire mention d'un homme qui aurait pu leur en dérober une, il devait m'ignorer absolument. Cependant, les nouvelles de la *licence* étaient parvenues à ses oreilles. On avait parlé devant lui des places, de la première classe composée seulement de deux personnes. Quelqu'un avait ajouté qu'un de ses diocésains était dans cette classe. Il voulut savoir mon nom, où j'étais et ce que je faisais. Rien de plus facile pour lui que d'acquérir toutes ces connaissances ; un de ses neveux (cet évêque martyr dont j'ai parlé dans une note) courait la même licence que moi [2]. Il est probable qu'on prit des renseignements à Saint-Sulpice ; une certaine réputation d'esprit et de science ne garantissait pas la moralité, qui vaut mieux qu'elle. Si bien que, par un matin, quatre ou cinq jours avant que je prononçasse mon discours de Paranymphes, on m'appelle au parloir pour un abbé qui, me dit le portier du séminaire, avait l'air d'un homme de conséquence. C'était l'aumônier de Monseigneur de Rouen. Il venait m'inviter, de la part de Sa Grandeur, à me rendre auprès d'elle le jour suivant, hôtel de P., rue des Saints-Pères. « On a sur vous, Monsieur, ajouta le député, des vues « bien flatteuses et qui vous conduiront rapidement à la « fortune.... Mais je n'en dois pas dire davantage. De-

1. M. Baston parle ici de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

2. Pierre-Louis de la Rochefoucauld-Maumont, plus tard évêque de Saintes et martyr de la foi, avait fait ses études théologiques à Navarre. Il fut reçu licencié en théologie en même temps que M. Baston. L'archevêque de Rouen nomma son neveu prieur de Notre-Dame de Nanteuil-le-Haudoin, bénéfice à sa collation comme abbé de Cluny, et chapelain titulaire de Notre-Dame en l'église paroissiale de Saint-Laurent de Rouen.

« main vous saurez tout. » Il est parti. Ses paroles ont rempli, malgré moi, ma tête, des chimères, des espérances et de l'inquiétude de l'ambition.

Je dormis peu, et dès que je jugeai que le prélat pouvait être visible, je courus à son hôtel, où je n'entrai pas sans émotion. Présenté aussitôt, j'eus l'accueil le plus aimable ; on me fit asseoir ; on me prit les mains, on regarda ma figure et l'on dit aux assistants, probablement jaloux de ces préliminaires, qu'elle était heureuse. Puis on développa ses vues. « J'ai un neveu qui m'est bien « cher, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'un carac- « tère comme il en est peu. Il va entrer en philosophie et « fera sa licence. Je désire lui donner un mentor (le « terme technique est un docteur) qui dirige ses études, « et j'ai jeté les yeux sur vous. C'est l'affaire de cinq ou « six ans. Quant aux conditions, vous en serez entière- « ment le maître. Votre disciple et vous vous demeurerez « dans la maison ecclésiastique qui vous conviendra le « mieux, à Saint-Sulpice, si vous voulez continuer d'y « être...., et soyez sûr que, pour la suite, on aura soin de « vous faire un état utile et honorable. Qu'en dites- « vous ?.... »

Cette proposition n'était point du tout celle que j'attendais. L'emphase, le ton solennel et les vues flatteuses de M. l'aumônier m'avaient suggéré d'autres idées. Je m'étais bonnement imaginé qu'après le premier bonjour, Monseigneur de Rouen ouvrirait son portefeuille, en tirerait des lettres de vicaire général ou du moins les provisions d'un bon canonicat de sa cathédrale. La place offerte n'était pas moins lucrative. Un homme de mérite, qui avait occupé le même poste auprès d'un autre neveu, avait glané trois à quatre mille écus de bénéfices et avait obtenu des titres en sortant d'emploi. Même destin m'é-

tait réservé. Ainsi, à ne consulter que l'intérêt, je devais accepter et me répandre en actions de grâces. Mais l'intérêt était pour moi de petite considération, lorsque le goût n'en relevait pas la valeur. Je me sentis une répugnance décidée pour l'offre qui m'était faite. N'osant le témoigner de vive voix, ce qui, en effet, n'aurait pas été très poli, je demandai quelques jours de réflexion, qui me furent accordés de ce ton à travers lequel perçait l'étonnement que j'en eusse besoin. Le surlendemain, j'écrivis une lettre, la moins mal tournée qu'il me fut possible, pleine de respect, de protestations d'attachement et de reconnaissance : ces sentiments étaient dans mon cœur ; mais ma réponse fut négative, fondée en général sur ce que la vie me paraissait trop courte, pour que je pusse me résoudre à en user six années au profit d'une seule personne. Je n'entendis plus parler de rien, et je ne doutai pas que mon évêque, offensé d'un refus que sa petite cour aura peint comme un manquement d'égards, ne m'eût rendu à l'indifférence où j'étais précédemment auprès de lui. Je ne me suis pas repenti un seul instant de la conduite que j'ai tenue en cette occasion. Le motif que j'alléguai me touchait réellement ; il s'agissait de donner à un individu six des plus belles années de ma vie, car il n'était pas possible que de l'argent les payât. J'aurais été honteux de moi-même si l'envie d'être riche m'eût arraché ce sacrifice. En dessous, j'entrevoyais des désagréments qui venaient à l'appui de mon refus. Le caractère de mon élève, ses talents, son goût pour l'étude, ses autres goûts, tout cela m'effrayait, et le témoignage d'un oncle ne me paraissait pas une caution suffisante. Il eût fallu aller dans le grand monde, y déplaire ou ramper : deux extrémités qui m'étaient odieuses, celle-ci pourtant plus que celle-là. Si, malgré ma vigilance et mes soins

assidus, le jeune abbé eût fait quelques écarts, donné dans quelque travers, j'en aurais été responsable. Enfin, avec un air de supériorité, j'aurais été dans une dépendance très étroite, et je voulais jouir de moi. Ce n'est donc pas sans raison que je rebutai la fortune qui se présentait de si bonne grâce. Par événement, j'ai bien fait. N'ayant que peu, je me suis moins blessé, en tombant sous les coups de la Révolution, que si l'opulence m'avait guindé bien au-dessus de l'état où je suis né.

Sur ces entrefaites, le cardinal qui m'avait voulu pour secrétaire, au bruit que fit mon discours des Paranymphes, vint au séminaire pour s'informer si j'étais la personne qui avait refusé de s'attacher à lui. — La même, lui dit le supérieur. — Il faut absolument que je l'aie, reprit le prélat. Offrez-lui de ma part des lettres de grand vicaire, ma table, un logement dans mon palais et l'assurance du premier canonicat qui vaquera dans ma cathédrale. C'est tout ce que je puis faire pour le moment. En attendant la vacance du bénéfice, il continuera les *conférences* chez nous, mais ce ne sera pas long. Mon chapitre est vieux et nombreux. M. Couturier me rendit cette conversation et me conseilla d'accepter, ce que je fis. On m'obligea de signifier mes grades à Son Éminence, dans la crainte qu'il ne plût à quelque chanoine de mourir dans un temps fatal. C'est la seule fois que je me suis permis l'usage de ce moyen pour devenir bénéficier.

Ainsi semblait se débrouiller mon avenir. Sous peu de temps, j'aurai un revenu honnête et une place distinguée. On s'imagine peut-être que les accessoires, c'est-à-dire loger sous le même toit qu'un cardinal, manger avec lui, être son homme de confiance, l'homme qu'il aurait toujours sous la main, me flattaient autant que le principal : et l'on se trompe, car, outre que je suis très sobre et qu'un

long repas a toujours été pour moi un long supplice, je prévoyais dans ce logement, cette table, cette familiarité, bien des chaînes pour mon indépendance, le premier objet de mes désirs. Mais il fallait commencer par quelque chose. Si je vis l'âge d'un homme, peu d'années s'écouleront, disais-je, avant que je sois remis en pleine jouissance de ma liberté. L'évêque qui me prenait avec lui avait les cheveux du plus beau blanc du monde, et dût-il pousser sa carrière aussi loin qu'elle pouvait s'étendre, il était déjà très près des limites. En effet, si ce plan eût eu son exécution, mon esclavage n'eût pas duré plus de deux ou trois ans.

Il ne s'exécuta pas aussitôt qu'on l'eut arrêté, je fis une course dans ma patrie où plusieurs raisons m'appelaient. La première de toutes était d'annoncer moi-même à mon généreux bienfaiteur que je ne tarderais pas à n'être plus à sa charge et de lui donner un témoignage de reconnaissance qui récapitulât, en quelque sorte, tous ses bienfaits. Cet homme respectable me reçut comme son fils : et ne l'étais-je pas, puisqu'il m'avait servi de père ? Pour me divertir, il me mena dans les terres de sa prébende et à un pèlerinage célèbre situé à une très petite distance de la plus belle mer du monde.

Après avoir satisfait notre dévotion dans la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande [1], que je remerciai spécialement de mon salut [2], nous reprîmes la route de nos foyers. A une journée de chemin, logés à une auberge au bord de la grande route, et nous promenant, mon protecteur et moi, au clair de la lune qui, en ce moment, avait toute la majesté de la reine de la nuit, j'éprouvai, si j'ose

1. M. de Saint-Gervais jouissait de la belle prébende de Laize, près Caen.
2. M. Baston fait ici allusion à un grave danger qu'il avait couru dans le voyage.

ainsi le dire, un accès de pressentiment des plus singuliers. Nous parlions de l'état que j'aurais bientôt. M. l'abbé de Saint-Gervais me félicitait du sort que la Providence m'avait réservé ; moi je le remerciais de ce qu'il avait bien voulu être l'instrument dont elle s'était servie pour me le procurer. Tout à coup je m'interromps malgré moi, et une force secrète, irrésistible, me contraint à prononcer ces propres paroles : « Je n'irai point chez Son Éminence....,
« je serai appelé à Rouen pour y professer la théologie,
« j'accepterai, et nous vivrons ensemble. » Il serait difficile de déterminer qui des deux fut le plus étonné de ce discours. M. de Saint-Gervais ne devinait pas ce qui avait pu m'engager à le tenir, et moi je ne revenais pas de l'avoir tenu. J'avouai que dans aucun des instants antérieurs je n'avais songé à la chose qu'il exprimait, que personne ne m'en avait ouvert la bouche, que rien ne m'en avait suggéré l'idée. J'avais parlé sans savoir pourquoi, certain néanmoins que tout s'accomplirait, puisque j'avais parlé.

CHAPITRE XI

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE A ROUEN.

État de l'enseignement théologique à Rouen au moment de la nomination de MM. Baston et Tuvache. — Ils se décident à faire imprimer leurs traités. — Avantages de cette résolution. — Différence de genre et de procédés chez les deux professeurs. — M. Baston attaqué injustement par les jansénistes. — Anecdote sur un rédacteur de la *Gazette ecclésiastique*. — La vie commune avec M. de Saint-Gervais.

Je fatiguerais la patience du lecteur si je mettais ici plus que le sommaire de ma vie de collège durant cette longue suite d'années. Elle n'eut pas d'abord tous les agréments que j'avais espérés. Mon prédécesseur, homme inconstant et vain, qui avait malignement différé sa démission *en forme*, voulut remonter dans la chaire d'où il était descendu. Au moment de son abdication régulière, une petite manœuvre bien noire s'efforça de m'enlever son héritage et de le faire passer à un de mes anciens disciples, digne de le recueillir, mais non d'une manière aussi indigne que celle-là. Tout s'accommoda par la démission du second professeur, et nous fûmes pourvus chacun d'une chaire, mon compétiteur [1] et moi. Suppo-

1. M. Tuvache de Vertville.

sant que mon collègue n'avait eu aucune part au méchant tour qu'on avait voulu me jouer, je ne lui en témoignai seulement pas d'humeur. Nous nous sommes tendrement aimés, vivant dans la plus parfaite intelligence, nous suppléant réciproquement lorsqu'une indisposition longue ou passagère nous enlevait à nos devoirs. Cette concorde aimable était l'antipode de ce qu'on voyait auparavant entre deux hommes incompatibles, dont l'un avait infiniment d'esprit et d'insouciance, l'autre un savoir assez étendu, mais qu'accompagnaient une morgue risible et des prétentions intolérables. Le désordre était au comble dans notre école [1] quand nous y entrâmes. Les régisseurs avaient donné l'exemple de la dissipation, du dégoût, de l'inexactitude. Ils se faisaient attendre des heures entières; quelquefois le temps de la classe s'écoulait entièrement sans qu'ils parussent. A leur tour, les écoliers ne se rendaient aux leçons du maître que lorsqu'elles étaient près de finir. Si l'autorité s'avisait de gronder, on lui riait au nez, et cette insultante gaieté lui disait : « Nous vous imitons. » L'étude et l'avancement ressemblaient à l'attention et à l'assiduité. C'était le mauvais exemple qui avait fait le mal. Ce fut le bon exemple qui le répara.

Nous commencions à l'heure sonnante, et nos disciples devinrent presque aussitôt ce qu'ils devaient être. On eût dit qu'ils n'attendaient pour bien faire qu'une impulsion plus heureuse et une meilleure direction. Dès la première année, nous nous vîmes en état de réta-

1. Les cours de théologie se faisaient au collège royal de Rouen, depuis la suppression des jésuites. Il y avait deux professeurs de théologie nommés par Mgr l'archevêque en 1763 : M. l'abbé Cotton des Houssayes, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, et M. l'abbé Bourrelier, autre docteur de Sorbonne, auxquels succédèrent MM. Baston et Tuvache.

blir les thèses publiques, négligées depuis les jésuites. On aurait pu en extraire un puissant motif d'émulation si MM. les administrateurs du diocèse eussent concouru avec nous au parfait établissement des bonnes études. Ils avaient d'autres occupations. Se bornant à ne pas contrarier nos efforts, leur zèle ne fit rien pour en seconder, en augmenter l'énergie. L'usage était de dicter des cahiers comme dans toutes les universités du royaume. Il m'avait toujours déplu. On perdait un temps considérable, on écrivait incorrectement; manquait-on une classe ou arrivait-on en retard, autant de lacunes que souvent on ne prenait pas la peine de remplir : le cours fini, on ne regardait plus ces écritures informes, faites à la hâte, à contre-cœur, avec l'onglée aux doigts ; voulait-on rechercher une question, on ne savait où la prendre, le manuscrit n'ayant pas de table et les pages n'en étant pas numérotées. Ces inconvénients étaient graves. Je crus y remédier en livrant mes traités à l'impression. Mon collègue m'imita.

Cette nouveauté, dont on faisait tomber sur moi tout le blâme, parce que j'en avais eu le premier l'idée, choqua les têtes routinières qui imaginaient qu'on ne pouvait rien faire de mieux que ce qui avait été fait. Elles soutinrent qu'on apprend plus facilement quand on a écrit : ce qui n'est vrai que quand on a composé soi-même ou qu'il s'agit uniquement d'apprendre de mémoire. D'ailleurs, comment bien apprendre dans un écrit où les mots essentiels sont quelquefois entièrement omis, d'autres fois estropiés et défigurés? L'observation fût-elle vraie, ce léger avantage n'était-il pas plus que compensé par une grosse demi-heure rendue, chaque classe, à l'explication du maître et à l'exercice des disciples? Elles eussent voulu, ces têtes d'habitude, qu'un imprimé étant

de notre goût, nous adoptassions quelqu'un de ceux qui existaient déjà : mais puisqu'on nous permettait de dicter une théologie de notre façon, il était ridicule d'exiger que nous enseignassions les imprimés d'un autre. C'est ici le cas d'appuyer sur la maxime que ce qu'un homme a fait, il le fait mieux et est plus en état de le développer, l'expliquer de vive voix, sans compter qu'il est toujours utile que la doctrine d'un professeur de théologie soit mise au grand jour et qu'il la travaille avec d'autant plus de soin qu'elle doit avoir plus de publicité. Au surplus, nous réussîmes assez bien pour que notre théologie devînt celle de plusieurs diocèses [1], et qu'à Paris, plusieurs maisons d'études fort célèbres en préférassent du moins quelques parties aux ouvrages qu'elles avaient coutume de mettre entre les mains de leurs élèves.... Quelques économistes nous reprochèrent d'occasionner, par l'achat de nos *traités*, un surcroît de dépenses à nos écoliers, ordinairement peu accommodés des biens de la fortune. Nous aurions pu répondre qu'en revanche nous leur épargnions l'encre, les plumes et le papier ; ajouter que, donnant gratuitement nos manuscrits à l'imprimeur, nous avions fixé les imprimés au prix le plus modique ; nous aimâmes mieux trancher la difficulté en déclarant que nous donnerions des exemplaires à ceux dont la bourse souffrirait d'en faire l'emplette. A ce moyen, la pauvreté scolastique trouvait du soulagement dans l'innovation, au lieu d'en être grevée ; car enfin, pour écrire, il en coûtait toujours quelque chose. N'oublions pas de remarquer

1. Dans la théologie de Rouen publiée en latin sous le titre de *Lectiones theologicæ*, M. Baston a composé les traités suivants : 1° *De Deo et divinis attributis*, 2° *De Ecclesia*, 3° *De Gratia*, 4° *De SS. Trinitate*, 5° *De Incarnatione*, 6° *De Angelis*, 7° *De Sacramentis in genere*, 8° *De Matrimonio*. Les autres traités sont de M. Tuvache.

que la santé de notre jeunesse trouvait son compte au changement que nous avions introduit. C'est un travail beaucoup plus pénible qu'on ne pense que d'écrire longtemps, sur ses genoux, le corps plié. Les poitrines délicates n'y tiennent pas ou se délabrent. Sans contestation, la méthode d'instruire par des imprimés est de beaucoup préférable à celle qui régnait en France dans les grandes écoles de philosophie et de théologie, et si impérieusement que, pour obtenir des degrés, il fallait qu'un certificat en bonne forme attestât que vous aviez écrit.

Notre théologie avait des défauts. Le plus essentiel était d'avoir été travaillée par deux personnes qui avaient chacune leur genre, et très disparate, en un point surtout. Mon collègue était abondant, diffus : moi, j'étais concis ; les preuves de la vérité se lisaient tout au long dans son ouvrage : chez moi, l'abrégé, quelquefois le germe, rien de plus ; il mettait les arguments et les réponses dans toute leur étendue : je les indiquais ; il ne laissait rien à deviner : je mettais sur la voie, et la réflexion la parcourait. Cette diversité occasionna bien des jaseries ; les uns se déclarèrent pour ma méthode, les autres pour la méthode opposée. Je pense encore que la mienne était la meilleure, et j'aurai raison de le penser tant qu'il sera vrai qu'il vaut mieux exercer le jugement que la mémoire ; qu'il vaut mieux méditer sur la chose que d'en apprendre les mots ; qu'il vaut mieux que l'esprit digère un aliment que de le recevoir tout digéré. Mon procédé m'aidait singulièrement à soutenir l'attention de mes auditeurs : n'ayant pas tout dit dans mon livre, ils m'écoutaient pour être instruits du surplus. Je les formais au raisonnement. Ils voyaient de quelle manière une simple proposition en engendre ou en suppose d'autres et l'ordre qui s'établit de lui-même entre les dif-

férents membres de cette famille. S'ils ne réussissaient pas du premier coup, en répétant la tentative, ils étaient plus heureux. Si tous ne réussissaient pas également, s'il y avait des nuances, outre qu'il était à désirer que le maître les distinguât, les connût, chacun du moins profitait dans la proportion de sa capacité. L'esprit bouché qui n'aurait rien entendu, qu'eût-il compris davantage avec des feuilles entières d'écriture? Le livre muet ou qui ne dit que d'une manière procurera-t-il l'intelligence, quand l'instituteur qui explique, qui interroge, qui se tourne et retourne dans tous les sens, ne la donne pas? A un examen, il arrivera peut-être que mon disciple sera réduit à garder le silence ou à ne dire que peu de paroles, tandis que le disciple de la prolixité débitera des fragments de théologie qu'il sait imperturbablement, et si littéralement qu'il n'omet même pas les fautes d'impression qui se rencontrent dans son livre. Or, quelle différence entre ces deux candidats, sinon qu'ignorants au même degré, le premier (le mien) est apprécié sur-le-champ à sa juste valeur et que le second peut faire illusion quelques moments? Mais dans ce cas, faire illusion n'est pas un avantage, c'est un malheur. On croyait m'objecter un inconvénient très grave en me disant que pour étudier mes traités et les entendre, il fallait un maître, et je convenais que j'avais travaillé en partie pour qu'on ne s'en passât pas. J'aurais voulu faire tomber ce qu'on appelait les *études de campagne*, où les jeunes gens, n'ayant qu'un livre pour secours, le parcourent sans émulation, le prenant, le quittant sans contrainte, ne devenaient jamais ce qu'ils pouvaient être et contractaient une habitude d'indépendance et de paresse dont ils se corrigeaient rarement.

Dans la distribution ou partage des matières à traiter

entre mon collègue et moi, les plus délicates, telles que l'Église et la grâce, m'étaient échues [1]. Je discutai donc nombre de questions importantes sur lesquelles les jansénistes ne s'accordent point avec nous. Peu jaloux de l'approbation de ces novateurs, pour lesquels je me suis toujours senti un grand éloignement, j'écrivis en bon catholique. Aussitôt s'alluma le courroux de leur nouvelliste. Sa charité coutumière broya seize colonnes de poisons dont il aspergea ma personne et mes écrits. Je m'en tins honoré. Jamais il ne mentit avec plus d'impudence que dans cette occasion. Il supprimait, tronquait, altérait ce que je disais, il assignait la page où l'on trouverait ce que je n'avais ni pensé ni dit. Je ne me rappelle maintenant qu'un trait de sa façon, et qui pourra donner une idée assez juste de la manière dont cet écrivain ténébreux, dominé par la concupiscence de son parti, outrageait la vérité. Citant l'ouvrage d'un célèbre professeur de l'Université de Caen qui expliquait comme moi un endroit difficile de saint Augustin, j'avais soin de dire, pour fortifier cette autorité, « que l'habile théologien s'était trop « montré l'ami du docteur de la grâce et de sa doctrine « pour qu'on le soupçonnât d'avoir blessé lui ou elle. » Que fait l'écrivain de la petite Église? il s'écrie : « L'au« teur (moi) va jusqu'à reprocher à un homme respectable

1. On ne lira pas sans intérêt le témoignage qu'a rendu M. Lebay, curé de Veules, dans ses Mémoires manuscrits, à M. l'abbé Baston. « Me voici, écrit M. Lebay, sur les degrés de la dernière classe, la théologie. On y passe trois ans. Notre premier traité fut celui de l'Église. C'était le chef-d'œuvre de notre maître, M. l'abbé Baston, comme celui de la Religion l'était de son collègue, M. l'abbé Tuvache. Si l'on ne profitait pas dans cette classe, il n'en tenait ni aux soins ni aux facultés des maîtres. Ils étaient tous deux licenciés. L'un avait plus d'extérieur, mais l'autre (M. Baston) était bien plus profond. Ils firent imprimer leurs traités, et n'en avaient que plus de temps pour les expliquer. » Ce fragment des Mémoires de M. Lebay a été publié par nous dans la *Semaine religieuse* de Rouen, en 1876, p. 466.

« de s'être trop montré l'ami du docteur de la grâce et de « sa doctrine ! » Voilà l'effet d'une proposition coupée en deux et dont on ne représente que la moitié. Que je dise au gazetier : *Je vous ai trop méprisé pour vous répondre*, ce qui serait assurément tout le contraire d'une réparation, il effacera *pour vous répondre*, et transcrivant les autres paroles, il annoncera à ses lecteurs mon repentir du mépris que je lui ai témoigné. Quoi de plus clair, *je vous ai trop méprisé!* C'est comme si j'avais dit : « J'aurais dû « avoir pour vous plus de considération, je me suis rendu « coupable d'un excès répréhensible en vous mépri« sant, etc. » Mon collègue, qui avait eu à traiter de la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de la pénitence et de la *crainte servile*, eut aussi son lot dans la *Gazette ecclésiastique*, mais incomparablement moins fourni que le mien.

Peut-être qu'un souvenir augmenta l'aigreur de la critique dont je fus honoré. Ma licence était finie ; j'avais prononcé mon discours des Paranymphes, quand, un matin, je reçois dans ma chambre la visite d'un inconnu qui s'y était fait conduire, homme court, à face vermeille et dont le regard me rappela celui que les gravures donnent au Tartufe de Molière. Il était si bien enveloppé d'un large manteau que je ne pus voir s'il y avait dessous un moine ou autre chose. « Vous êtes M. Baston? « me dit-il en m'abordant. — Oui, Monsieur, répondis-je. « — Le licencié qui a fait le discours aux Grands-Augus« tins? — Oui, Monsieur. — Si vous vouliez ne pas quitter « Paris et fournir chaque semaine à la *Gazette ecclésias« tique* quelques articles dont les matériaux vous seraient « donnés, on vous assurerait une bonne pension. » Je rejetai cette offre avec toute l'indignation qu'elle méritait, et l'envoyé se retira de fort mauvaise humeur. Il se pou-

vait que ce fût le maître ouvrier de la feuille. Quelques années après il aurait puni cet insultant dédain par seize pages de calomnies. La plus infaillible de toutes les mémoires est celle du ressentiment, et la haine qui pardonne le moins, celle des sectaires. Il me semble que c'en est assez sur ma vie classique.

J'ai joui dans la maison de mon protecteur, M. l'abbé de Saint-Gervais, et durant le long bail que nous avons fait ensemble (au moins vingt-deux ans), de tous les agréments qu'on peut avoir quand on n'est pas chez soi et qu'on ne dispose que de sa personne, encore avec la gêne des convenances. J'y ai aussi éprouvé une foule de petites peines qui n'avaient, la plupart, de réalité que parce que, sur certains points, ma délicatesse était excessive, mais qui n'en étaient pas moins un contrepoids fâcheux dans la balance du bonheur. Si bien que je ne conseillerais jamais à personne d'habiter avec un autre comme ami protégé, surtout si cet autre était supérieur à plusieurs titres et que l'amplitude de son ménage, jointe à d'autres occupations, le forçât de voir beaucoup de choses par les yeux jaloux de ses domestiques; à moins qu'on ne se sentît doué d'un grand courage ou de ce genre d'insouciance qui laisse couler l'eau, sans s'occuper ni de son murmure ni de ses détours.

CHAPITRE XII

LA SOCIÉTÉ DE ROUEN.

Éloge de la société de Rouen en général. — Critiques adressées au haut commerce; ses prétentions nobiliaires. — Tribut d'admiration payé à la noblesse de Rouen. — Les sermons et les prédicateurs à Rouen. — La collation des prédicateurs. — Débuts de M. Baston dans la chaire. — Ses qualités, ses imperfections oratoires. — Son attrait pour les sujets nouveaux et de polémique. — Son aversion pour les déclamateurs. — Tour singulier qu'il joue à M. Le Roy. — La bonne manière de prêcher.

J'ai eu à Rouen des connaissances et des amis dans toutes les classes de la société : magistrature, négoce et noblesse. Aussi j'ai considéré très à mon aise le *beau monde* d'autrefois, tel du moins que l'offrait aux yeux de l'observateur attentif une ville de province qui, dans le royaume le plus florissant de l'Europe, n'en comptait qu'une ou deux avant elle. Apprécié de la manière la plus impartiale, chacun de ces états m'a paru y renfermer beaucoup de personnes singulièrement recommandables. L'équité s'asseyait dans les salles du palais; et si, de temps en temps, quelques erreurs y siégeaient avec elle, c'est qu'elle était contrainte de rendre ses oracles par des bouches humaines. De sa nature, le commerce est exposé à bien des tentations et je ne doute pas que les chutes

n'y soient fréquentes. N'allons pourtant pas croire que la probité la plus scrupuleuse en fût bannie. A Rouen, un très grand nombre de maisons s'honoraient et peut-être s'enrichissaient à la cultiver. Le désintéressement était la seule vertu qu'il ignorât et je dirais presque qu'il devait ignorer, parce que gagner beaucoup est le but principal, pour ne pas dire unique, de ses opérations. Otez-lui l'espoir d'y arriver, non seulement vous ralentissez sa marche, mais vous éteignez encore toute son ardeur; il ne lui reste plus d'aliment. Exige-t-on de moi des exceptions ? Je ne m'y refuserai pas : j'en connais jusqu'à trois que je pourrais nommer. Le commerce jalousait fort les conditions qu'il regardait alors comme supérieures à la sienne. Ses richesses lui inspiraient de l'orgueil et quelquefois de l'émulation : ne songeant pas ou, pour mieux dire, ne prévoyant pas qu'on détruirait un jour ces classes privilégiées et qu'il aurait une grande part à cette œuvre de dangereux exemple, même pour lui, il ne négligeait aucune occasion de s'y introduire. On le trouvait perpétuellement, le sac à la main, aux portes de la vénalité; et tandis que l'ancienne noblesse laissait au croc ses épées, à moins que la guerre ou une cérémonie d'apparat ne l'obligeât de les porter, les nobles du comptoir affectaient de traîner les leurs partout avec eux, concluant un marché de soude ou d'indigo, nonchalamment appuyés sur le pommeau de leurs glaives pacifiques. Tel ne manquait jamais de s'intituler *écuyer* à la tête de toutes ses factures. Non qu'au fond ils estimassent beaucoup ce qu'ils achetaient si cher; seulement ils voulaient ne rien voir au-dessus d'eux, et réunir à l'opulence de la caisse le relief idéal du parchemin. Une preuve que plusieurs de ces nobles continuaient d'être roturiers dans l'âme, c'est qu'au moment de la crise suprême des *ordres* auxquels

ils avaient essayé d'appartenir, il y en eut qui rentrèrent volontairement dans leur coquille et s'efforcèrent de démontrer, dans les sociétés populaires, qu'ils n'avaient jamais été *nobles*, quoiqu'ils eussent cent fois paru à la Bourse l'épée au côté. Mais il y en eut aussi, et c'est à leur louange que j'en fais la remarque, qui soutinrent courageusement la démarche de leur anoblissement, souffrant et même périssant avec une fermeté digne. je ne dirai pas d'une meilleure cause, mais d'un meilleur sort.

On trouvait assez généralement dans le haut commerce cette fierté dédaigneuse qu'il attribuait et dont il faisait un crime aux conditions supérieures à la sienne. Peu de gens y avaient le sens moral assez droit pour se persuader que, voulant aller de pair avec les états que les idées du temps plaçaient au-dessus d'eux, ils ne devaient pas si fort s'éloigner de ceux que les mêmes idées plaçaient au-dessous. Si leurs richesses étaient pour eux un point de contact avec la noblesse et la magistrature, leurs gains et leur industrie les faisaient toucher au fabricant, au manouvrier, au marchand en détail. Ils étaient ou devaient être une moyenne proportionnelle entre les extrêmes de la société. Je me souviens qu'un jour, me promenant à la campagne avec deux ou trois de ces *Crésus*, hommes, je m'en souviens aussi, que la fortune, les talents et les vertus commerciales avaient élevés aux premiers honneurs de leur tribu, nous conversions vivement sur la hauteur de la noblesse et la morgue de la magistrature. Ils se plaignaient amèrement de l'une et de l'autre ; moi je soutenais qu'ils les voyaient au microscope de l'amour-propre blessé. Un villageois passe à côté de nous et nous salue profondément. Je lui rends le salut en me découvrant ; il n'eut de mes négociants qu'un petit mouvement de tête et de cet air qui dit : *homme de néant*,

nous te protégeons. Je pris la balle au bond. « Messieurs, « leur dis-je, je ne connais point de gentilhomme ni de « conseiller au parlement qui n'eût, comme je l'ai fait, « rendu le salut à cet honnête laboureur. » Un d'eux, fort pâle de figure, rougit de mon observation ; chez les autres, dont le visage était plein, vermeil et potelé, cette légère teinte de confusion ne fut pas perceptible.

Oserai-je dire, actuellement qu'elle est proscrite, anéantie, oserai-je dire aux auteurs de sa ruine que la noblesse, plus qu'aucun autre état, m'a offert le spectacle des vertus les plus vraies, les plus solides, les plus essentielles ? Mais pourquoi craindre d'articuler cette vérité ? Ce n'est pas pour ses défauts que la noblesse française a été éteinte ; elle vivrait encore, elle brillerait de son antique éclat s'il n'était pas venu à l'esprit d'une assemblée toute-puissante qu'il ne devait point y avoir d'inégalité entre les membres du corps social. Or, cette idée philosophique, bonne ou mauvaise, je ne la critique point ici, je la laisse pour ce qu'elle est, en attendant que l'expérience révèle qui, des ancêtres ou des descendants, a le mieux connu l'art de former des sociétés et de les maintenir. Énoncer simplement ce qu'était la noblesse lorsque j'entrai dans le monde n'est pas prétendre qu'il fallait qu'elle continuât d'être. Disons-le donc : franche, généreuse, brave, délicate sur tout ce qui touche l'honneur, aidant les pauvres, mettant à l'aise ses inférieurs, peut-être un peu trop indulgente à l'égard de ses propres domestiques, la voilà. Rien d'excellent comme elle quand la religion, ce qui n'était pas rare, se joignait à ses qualités morales. Étaient-elles sans mélange ? me demanderez-vous. Eh ! non, sans doute. Mais si nous étions réduits à n'admirer et à ne préconiser que ce qui est parfait, où donc, sur la terre, trouverait-on quelque chose qui

méritât nos éloges et notre admiration? Au reste, je n'ai parlé que de la noblesse de ma province, de ma ville natale et de ses environs. Jamais je ne me suis approché de celle de la cour, mais j'ai entendu des personnes qui prétendaient la bien connaître, et qui véritablement avaient été à portée de l'examiner, que loin que tout y fût vice et corruption, comme ses ennemis le publiaient, les plus héroïques vertus s'y montraient à découvert. Élisabeth [1] ne fut-elle pas un ange? Un de ses écuyers m'a rapporté qu'elle lui fit des excuses pour l'avoir fait attendre, auprès de sa voiture, un quart d'heure au delà du temps qu'elle avait elle-même fixé. Objectez moi Phil.... [2], je vous répondrai : « Et son épouse? » Un point que je ne puis ni ne veux omettre, et qui est singulièrement à la louange de la noblesse, c'est qu'à tout prendre ses femmes valaient mieux que celles des autres états.

Les sermons étaient la grande curiosité ecclésiastique de Rouen. Cependant on y prêchait très fréquemment. Peu de semaines qui n'eussent plusieurs discours de cérémonie. Les stations, les fêtes patronales, les processions religieuses et les assemblées de charité les multipliaient à l'infini, parce qu'il y avait peu de villes en France où nos bons ancêtres eussent fait tant de pieux établissements. Je ne parle pas des prônes, qui ne sont ce qu'ils doivent être que lorsqu'on s'éloigne du genre à prétention. Pendant l'avent et le carême, il nous venait, selon l'usage, des secours étrangers : gens qui avaient brillé dans les chaires de la capitale et de la cour, et que nous prenions la liberté de trouver au-dessous de leur réputation. Mais il nous fallait des ressources territoriales, des

1. Madame Élisabeth, sœur du roi Louis XVI.
2. Philippe d'Orléans *dit* Égalité.

prédicateurs permanents qui, durant l'année, parussent du moins avec décence dans ces fêtes affichées dont un sermon complétait toujours la solennité. Le chapitre de la cathédrale en fournissait un assez bon nombre, et d'éloquents. Les curés s'en mêlaient moins, non qu'ils manquassent de moyens ; mais ils se devaient à leurs paroisses, et remplissaient leurs saintes et pénibles fonctions avec un zèle aussi édifiant qu'éclairé. Elles laissent bien peu de temps à l'éloquence. Les vicaires, les simples prêtres, les religieux, voilà les évangélistes qui se montraient le plus souvent à nos tribunes sacrées. Les derniers avaient la réputation de prêcher les sermons d'autrui ; supposé qu'il en fût quelque chose, ce que je ne me suis jamais mis en peine de vérifier, l'auditoire y gagnait vraisemblablement plus qu'il n'y perdait. Ne vaut-il pas mieux, en effet, entendre du Bourdaloue, ou du Massillon, du Saurin [1], même du Tillotson [2], de la bouche d'un moine, doué d'un bel organe, d'une mémoire imperturbable, d'une assurance à l'épreuve, que ses propres mais faibles compositions ? Quand j'ai dit que les religieux prêchaient, j'ai oublié de restreindre ma proposition aux religieux mendiants ; les rentés ne prêchaient guère. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu un Bénédictin en chaire, mais des Carmes, des Dominicains, des Cordeliers, des Capucins surtout, chez qui j'ai remarqué de grands talents.

Les sermons étaient payés aux moines en argent, aux autres en friandises ou en pieuses bagatelles. Ce dernier paiement n'était pas le moins cher. Il y en avait

1. Jacques Saurin, le plus renommé des prédicateurs protestants français. Ses sermons ont été imprimés à la Haye en 12 vol. (1749).

2. Jean Tillotson (1630-1694), archevêque anglican de Cantorbéry, a brillé dans la chaire de son pays.

néanmoins beaucoup qui n'avaient de récompense que celle que le Père céleste promet aux bonnes œuvres ; tels ceux des assemblées de charité pour les pauvres des paroisses et pour les pauvres des prisons, pour les hôpitaux. Il s'était introduit dans les couvents de religieuses un usage répréhensible à plusieurs égards, *la collation du prédicateur*, table d'une vingtaine de couverts, autour de laquelle se rangeaient, après le sermon, toutes les connaissances de l'orateur du jour et du confesseur de la maison, souvent de ces personnes hardies qui s'invitent elles-mêmes, quand on ne les invite pas. Fruits de la saison, confitures, sucreries, pâtisseries, vins de plusieurs espèces, tout y était prodigué ; les gens du monde y mangeaient et buvaient comme s'ils n'eussent mangé et bu de huit jours, et comme s'ils devaient être huit jours sans manger ni boire : heureux encore si les femmes, ne se souvenant pas qu'elles eussent des enfants à la maison, ne remplissaient pas leurs poches des débris du gaspillage qu'elles avaient fait !

Je n'avais pas dessein d'en dire si long avant de vous apprendre qu'à peine établi à Rouen, je reçus l'invitation d'une douzaine de monastères de filles pour prêcher à quelqu'une de leurs fêtes solennelles. J'affectionnais particulièrement l'ordre de la *Visitation de Sainte-Marie*, à cause de son aimable fondateur. Mon premier sermon à Rouen fut pour une des maisons de cette pieuse congrégation, dont je connaissais la supérieure, femme de beaucoup de mérite. L'église se trouva de moitié trop petite pour l'affluence des auditeurs. Elle était pleine deux heures avant que je montasse en chaire, et quand il me fallut fendre la presse pour arriver à la tribune sacrée, je pensai laisser sur la route les deux manches de mon surplis. Croyez, lecteur, que je raconte ce fait sans le

plus léger sentiment de vanité. On n'était point attiré par ma réputation ; c'était tout uniment l'envie de voir un début : le début d'un homme venant de Paris, et occupant à Rouen une place qui supposait quelque mérite. Car, quoique je n'aie jamais prêché dans le désert, l'empressement pour m'entendre n'a jamais été si grand que cette première fois, à moins qu'une circonstance particulière, telle que la qualité de la quêteuse, la singularité du sujet, la sainteté du jour, ne contribuât à grossir l'assemblée. La critique m'avait jugé du premier coup, et c'est presque toujours ce qu'elle fait. Cependant, si elle était aussi raisonnable que sévère, elle saurait et n'oublierait pas qu'on acquiert quelquefois. Il ne me resta, pour ainsi dire, que deux sortes de personnes : celles à qui ma manière avait été agréable, et celles qui ne manquaient jamais de s'édifier de la parole de Dieu, abstraction faite des sons qui parviennent à leurs oreilles, du geste qui frappe leurs yeux, et de l'esprit qui cherche à intéresser leur esprit. Je parus successivement dans les principales chaires de la ville. On me fit prêcher un *synode*, étant encore jeune, et rougissant intérieurement de remontrer leurs devoirs à de vénérables pasteurs, blanchis dans les travaux du saint ministère. Il ne faudrait, en de pareilles cérémonies, que des prédicateurs qui pussent s'énoncer avec cette autorité, cet ascendant que l'âge seul peut donner. Il est suppléé par l'éminence du rang : un évêque qui prêche est toujours un vieillard. L'aurait-on placé sur le chandelier de l'Église, si des vertus et des talents de toute espèce n'eussent pas compensé les années?

Mes occupations ordinaires ne me permettant pas de beaucoup travailler pour la chaire, n'aimant pas d'ailleurs à me répéter, quoique assez souvent on parût le désirer, et haïssant au suprême degré la fatigante méthode de dire

de mémoire, mais n'osant m'en affranchir, trois ou quatre sermons par an étaient ordinairement la tâche que je remplissais. Cette sobriété m'était utile de plusieurs manières : je me préparais avec plus de soin et l'on n'était pas rassasié de m'entendre. Au reste, les plus essentielles parties de ce qu'on appelle vulgairement un orateur m'avaient été refusées par la nature. Ma mémoire, pendant le débit, était tourmentée de distractions qui le refroidissaient ou le gênaient. Ma voix faible et claire se refusait à ces inflexions sonores, à ces éclats puissants qui remuent les organes corporels des auditeurs, et introduisent dans l'âme des vérités comme par force. Je ne connaissais rien à l'artifice du geste, j'avais même un mépris involontaire pour ce moyen de remuer et de persuader; on pouvait fermer les yeux quand je parlais, on ne gagnait rien à me regarder. Il est si difficile de ne pas gesticuler à faux, et il faut tant de hardiesse pour le bien faire, tant d'usage et d'assurance, que je choisis de ne parler qu'avec la bouche. Ce n'était pas le moyen d'avoir une grande vogue : la multitude veut que dans les prédicateurs qu'elle affectionne, tout le corps soit éloquent. Incapable de suivre des raisonnements, de juger si un discours est conséquent, plein, si les réflexions en sont solides et à leur place, si la diction en est pure, s'il atteint au but, elle voit à merveille qu'un homme pleure, et pleure avec lui; elle l'entend au mieux crier, et s'effraie; un coup terrible frappé sur le devant de la chaire, au moment qu'on tire une conséquence, lui persuade invinciblement qu'elle est vraie et bien déduite; si, en réfutant une objection, l'air de dédain reluit dans le prédicateur qui la rapporte et y répond, elle croit que cette objection est méprisable, et que les adversaires de la morale et de la foi sont au pied du mur; à l'instant le plus animé, l'incertitude de la

mémoire cause-t-elle une interruption, une suspension, c'est un trait sublime pour peu que l'orateur qui court après son *alinéa* ait l'air de la rendre imposante. Le mouchoir, le bonnet carré, tout sert à cette innocente séduction. J'ai connu des prédicateurs célèbres dont c'était là, je n'oserais dire tout le mérite, mais le principal mérite. Leurs discours imprimés n'ont été lus de personne, et on ne se lassait point de les entendre répéter. J'avais tort peut-être, mais, pour tout au monde, je n'aurais pas voulu acheter une réputation à ce prix. Il me semblait que c'était la dérober. Je m'efforçais d'abonder en choses, en preuves, et d'être vrai, jusque dans les descriptions que j'offrais à l'imagination, pour émouvoir la sensibilité et délier les bourses. L'exagération me paraissait condamnable dans un lieu nommé par excellence la *chaire de vérité;* et je rejetais absolument la méthode de ceux qui visent plus haut que le but, certains, disent-ils, que la nature humaine retombe toujours assez bas. Ma conscience ne m'a jamais reproché une seule fois d'avoir avancé comme générale une proposition qui avait besoin d'être restreinte, ni d'avoir adouci celle qui devait se montrer dans toute sa rigueur. J'ai pu me méprendre, gonfler mal à propos, diminuer de même, mais du moins n'en ai-je jamais eu le dessein. Il m'était comme impossible de vouloir toucher, persuader, par une mauvaise raison. J'aurais été sûr de faire couler des larmes et de porter dans les cœurs l'effroi le plus salutaire, que j'aurais renoncé à ce double avantage si, pour l'obtenir, l'alliage d'un mot inexact eût été nécessaire. J'appliquais là cette maxime qui est dans la bouche de tout le monde et dans la conduite de si peu de personnes, « qu'il ne faut pas faire du mal pour qu'il en arrive du bien. »

Par goût, je n'aimais point à traiter les sujets rebattus,

quelque grands qu'ils fussent : en ce genre tout était si bien dit, si connu, qu'avec du génie on ne réussissait pas à être tant soit peu neuf. Aussi presque tous mes choix s'éloignaient des routes frayées. Les auditeurs s'y attendaient, et ils avaient l'air de prendre de l'humeur si, contre mon habitude, je les entretenais du *délai de la conversion* ou de l'*amour de Dieu*. Un jour, je pris pour sujet « qu'un chrétien né dans le sein de l'Église catho« lique est obligé d'étudier sa religion de manière à se « convaincre qu'elle est vraie. » Il est incroyable combien la défense de cette vérité essentielle m'attira de censeurs. Les uns y virent de la philosophie, habillée en prêcheuse, les autres, la violation d'un de ces secrets religieux qu'il ne faut pas révéler au peuple. L'ignorance, le faux zèle, son frère, l'enthousiasme, d'autres passions s'agitèrent, et leurs efforts, souvent opposés, se réunirent contre ma personne et ma doctrine. Il ne tint pas à leur charité que la bonne œuvre que j'avais eu le courage de faire ne fût réprimandée par les supérieurs ecclésiastiques. Un ancien jésuite, fort répandu, et qui ne m'aimait pas, affectait de dire que mon discours était excellent ; mais que lui, s'il l'avait prêché, on l'aurait interdit. Ces insinuations et ces plaintes furent méprisées, comme elles le devaient être ; mais elles me nuisirent dans l'esprit de beaucoup de personnes qui jugent sur parole.

J'avais un attrait particulier pour les sujets polémiques, je veux dire ceux où il y avait à attaquer ou à défendre : cette espèce se rapprochait de mes travaux journaliers. Il en résultait que je déplaisais à de certaines gens, dont je choquais les opinions, quoique j'évitasse avec soin tout ce qui aurait eu l'air d'une personnalité. C'est ainsi que faisant l'apologie de la vraie dévotion, je soulevai contre moi les indévots et les faux dévots : les

uns par l'habitude où ils étaient de ne pas faire grâce même au nom de ma cliente ; les autres, parce que le besoin de ma cause me contraignit de lever une partie du voile hypocrite dont ils se couvrent, et de dire à mes auditeurs : « Regardez ces gens-ci de manière à les recon-« naître : ce n'est pas pour eux que j'élève la voix. » A une fête de couvent, je prêchai la défense des communautés religieuses, prouvant, entre autres choses, qu'elles étaient politiquement utiles. J'irritai une foule de pygmées philosophiques et de bouches avides, qui déjà s'apprêtaient, ceux-là à danser sur leurs ruines, celles-ci à les dévorer. Ce courroux des ennemis de la doctrine que je prêchais et des institutions que je vengeais, me flattait au lieu de m'affliger ou de m'inspirer plus de retenue. J'estimais un discours valoir quelque chose à proportion du mal qu'en disait un certain monde. Mais je souffrais fort impatiemment que des ecclésiastiques, mes confrères, et qui, à ce titre seul, auraient dû prendre mon parti, se joignissent à mes détracteurs, lorsque la méchanceté que j'avais bravée distillait sur moi ses poisons. Cet odieux phénomène se montrait quelquefois.

Un jour, la patience m'échappa tout à fait, et je me vengeai assez comiquement d'un de ces jaloux. C'était un homme de mérite au jugement de tout le monde et au mien. Point de langue dans la ville entière qui m'adressât plus de compliments en face, et qui me critiquât plus amèrement, plus injustement, surtout plus ironiquement, lorsque j'avais le dos tourné. Il prêchait aussi et avec éclat, se ruant à tout propos sur les philosophes, et si ouvertement qu'il les nommait quoique vivants. Voltaire et Rousseau figuraient dans presque tous ses sermons. C'étaient des apostrophes qui ne finissaient point, des défis risibles, puisque les champions de l'autre part

n'étaient point à portée de les entendre, et qu'assurément ils auraient refusé le duel par prudence ou par mépris. Or, m'étant mis à traiter quelques sujets de ce qu'on appelait la philosophie, il s'imagina que j'avais fauché dans sa moisson; mon style grave et modéré, il le prit pour une censure indirecte de la violence et de l'emportement du sien. J'appris qu'il ne m'épargnait pas plus en particulier qu'il n'épargnait en public les patriarches de la secte irréligieuse. Des gens officieux ne manquaient pas, suivant l'usage, de me rapporter, d'envenimer peut-être ce que M. Le Roy avait dit : c'est le nom de l'homme qui m'en voulait [1]. Il débita dans un couvent de religieuses une longue réfutation de l'*Émile* de Jean-Jacques, en style oratoire. Le lieu convenait-il à la chose, ou la chose au lieu, c'est ce que je ne déciderai point. Dans ce temps-là le citoyen de Genève herborisait sur les montagnes du Dauphiné. Il me vint une pensée de supposer que le botaniste avait eu connaissance du sermon conventuel, de composer une lettre la plus originale que je pourrais, la plus approchante du *faire* de l'écrivain philosophe, et de la transmettre à son présomptueux antagoniste. L'exécution suivit de près. Un ami que j'avais à Grenoble copia mon brouillon, et l'envoya par la poste à Rouen. J'en étais à me repentir de cette petite supercherie, lorsque le facteur délivra le paquet. L'effet en fut bien autre que je ne l'avais attendu. Je croyais que l'orateur serait humilié, et que, renfermant en lui-même son chagrin, il n'en parlerait à personne. Et point du tout : l'épître lui causa une joie excessive; il en parla à tout le

1. Il s'agit ici de M. l'abbé Le Roy, curé de Saint-Herbland, de Rouen, prédicateur du Roi, membre de l'Académie. Il a publié plusieurs de ses discours, notamment l'Éloge abrégé de Louis XV, l'Oraison funèbre de Marie Leczinska, l'Oraison funèbre de Jacques III, etc.

monde. Quel honneur que le bruit de sa prédication eût parcouru, sur les ailes de la renommée, un espace de deux cents lieues! qu'il eût été chercher le philosophe jusque sur les monts escarpés où il promenait sa misanthropie! Et puis un homme de cette importance, de cette célébrité, de cette volée, lui écrire! lui écrire comme à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris! Plus la lettre était piquante et plus il était clair que le sermon avait piqué, qu'on y attachait un grand prix, qu'on le jugeait dangereux à la philosophie moderne. De ce moment, Rousseau ne fut plus nommé par Le Roy qu'avec l'estime due aux talents les plus distingués: il lui échappait de dire l'illustre Rousseau. Le prédicateur répondit au philosophe et s'attendait à une seconde lettre: elle ne vint point. « C'est qu'il a été confondu par ma réponse, disait Le « Roy; et que trop altier pour avouer sa défaite, trop « franc pour la dissimuler par des sophismes, il aimait « mieux se taire, comme par dédain. » Cependant l'orateur allait de maison en maison, montrant ce que l'immortel Jean-Jacques lui avait écrit. J'eus ma part de cette communication. « Pareil sort vous attend, » me dit-on d'un air goguenard qui articulait précisément le contraire des paroles; et je dis, moi, que je ne me souciais nullement de me l'attirer. De sorte, enfin, que ma vengeance, par la tournure d'esprit de celui qu'elle avait frappé, lui causa la joie la plus sensible qu'il avait eue de sa vie; ce dénouement me fit me pardonner plus facilement de l'avoir exercée. Il m'a aussi encouragé à la rapporter ici comme une de ces fautes heureuses qui viennent à bien contre l'intention de qui les commet. Au moins puis-je assurer avec vérité que je fus satisfait du bonheur que j'avais occasionné; et que, pouvant le détruire d'un seul mot, le changer en une amère confusion,

je n'en eus pas même la pensée. Le Roy est descendu dans le tombeau avec l'intime et douce persuasion que l'auteur de l'*Émile* l'avait trouvé digne de son courroux; et mes amis ont toujours ignoré que j'avais taillé la plume qui avait écrit cette précieuse, consolante et tant honorable lettre. J'en parle pour la première fois.

On a beaucoup écrit sur l'éloquence de la chaire ou, ce qui est la même chose, sur la meilleure manière d'annoncer la parole de Dieu. Si par la meilleure manière on entend la plus chrétienne, il devient indispensable de se décider pour la plus simple, parce qu'elle se rapproche davantage de la méthode de Jésus-Christ et de ses apôtres. Si l'on entend la plus oratoire, je n'ai point d'avis là-dessus : la matière passe mes forces. Mais dira-t-on de mémoire ou parlera-t-on d'abondance? J'avoue qu'un sermon mis sur le papier et qu'on va répétant de ville en ville, d'année en année, sans y rien changer que ce qu'il y aurait de local, m'a toujours déplu, quoique jusqu'à présent je me sois toujours conformé à cet usage. Non que je blâme un morceau composé à loisir, travaillé avec soin, disposé avec ordre, limé et raturé, comme le veut un grand maître; mais alors qu'on lise et qu'on ne déclame pas; surtout qu'on évite ces tournures mensongères et ridicules placées dans un discours de piété, pour écarter l'idée d'un travail antérieur, pour lui donner la figure d'un *impromptu*, l'air d'une besogne qui peut devenir bonne ou mauvaise, selon que l'Esprit-Saint, par exemple, dirigera la langue de l'orateur. Dans l'exacte vérité, cet homme ne désire que de ne pas manquer de mémoire. Tout est consigné, mot à mot, dans son cahier. Si la grâce y est pour quelque chose, elle influa au temps qu'il méditait et qu'il écrivait; dans le moment actuel, il

n'attend d'elle que de ne pas rester court. C'est une chose singulière, assez peu explicable, qu'on ait son sermon à la poche et qu'on rougisse de l'en tirer ; que l'auditoire sache qu'il y est, et qu'il contraigne de ne pas s'en servir, à peine d'une certaine flétrissure que tous les prédicateurs devraient mépriser et qu'ils craignent comme le feu. Je ne sais à qui est venue l'idée de cette étiquette, mais tous les gens raisonnables eussent dû faire ligue ou pour qu'elle ne s'établît pas ou pour qu'elle passât de mode. Que de peines épargnées, peines sans utilité et, à plus forte raison, sans nécessité : peines telles que nombre de bons esprits renoncent à la chaire, ou parce qu'ils ont la mémoire dure, ou parce qu'apprendre par cœur leur cause un dégoût insupportable, ou, enfin, parce qu'ils y voient une perte notable de ce temps court et précieux que la sagesse économise toujours.

Ainsi, lire si l'on écrit, et ne point écrire si l'on déclame. J'aimerais particulièrement que les trompettes évangéliques se fissent entendre de la seconde manière. On choisirait un sujet, on le méditerait, on s'en pénétrerait et l'on parlerait [1]. Ce serait alors le cas d'implorer sérieusement les lumières du Saint-Esprit, et si l'intention était pure, je ne doute pas que la prière ne fût exaucée. Les fidèles n'y perdraient rien. Il n'y aurait de mortifié que la vaine curiosité qui va au sermon pour y trouver sa pâture coutumière. Sous un certain rapport, on prêcherait comme on plaide. Prêcher, n'est-ce pas plaider pour la religion, pour la vertu, contre l'impiété et contre le vice ? Je permettrais des notes, un carré de papier qu'on tiendrait à la main et sur lequel on jetterait

1. C'est la méthode des maîtres, celle que Fénelon a tant recommandée dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, et que Bossuet a pratiquée dans ses sermons.

les yeux pour reprendre la suite des idées qu'un peu de chaleur ou toute autre cause aurait pu faire perdre de vue. Oui, si la chose dépendait de moi, je ne donnerais à qui que ce soit mission pour annoncer l'Évangile, à moins qu'on ne s'engageât à s'en acquitter de la sorte. Par là, je fermerais la bouche à beaucoup de prédicateurs, mais le mal ne serait pas grand. Par là j'éloignerais de la chaire évangélique ceux qui n'y viennent que pour les paroles; mais, encore une fois, le mal ne serait pas grand. Il n'y aurait plus dans les auditoires que des disciples, et dans les chaires que des apôtres.

CHAPITRE XIII

L'AFFAIRE DES CURÉS DE LISIEUX.

Les lettres pastorales de Mgr l'évêque de Lisieux établissant des conférences et une retraite ecclésiastique. — Opposition d'un certain nombre de curés du diocèse à ces mesures. — La consultation de Camus en faveur des curés opposants. — M. Baston en entreprend la réfutation. — Son ouvrage est altéré, vendu frauduleusement, puis supprimé. — Intervention du garde des sceaux. — Propositions de Mgr l'évêque de Lisieux refusées par M. Baston. — Aventures et désagréments que cette controverse lui suscite. — Nouvelles propositions d'un autre prélat écartées. — Résultat de cette polémique.

Il y avait un évêque dans ma province, prélat d'une vertu irréprochable, quoique la calomnie ne l'ait pas épargné; prélat charitable comme il n'en était guère, et qui, ne pouvant se dissimuler que très souvent il faisait des ingrats, eut le noble courage de les multiplier jusqu'à sa mort; prélat qui aimait le bien et le voulait faire, mais dont le gouvernement un peu raide, un peu absolu, déplaisait par cela seul à beaucoup de ses subordonnés [1]. N'écoutant que son zèle et quelques-uns de ses vicaires généraux qui connaissaient mieux le droit canon qu'ils

1. Mgr Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Lisieux depuis le 1er janvier 1761, mort en octobre 1783. Les lettres pastorales dont il est ici question sont du 20 novembre 1773 et du 13 avril 1774.

n'avaient l'art de manier des esprits chatouilleux, il lance à l'improviste un mandement par lequel il impose à ses ecclésiastiques une conférence sur le dogme et la morale, chaque mois, et quelques jours de retraite dans son séminaire tous les trois ans. On ne peut pas ne point convenir que ces deux institutions étaient louables; l'une devait être pour les prêtres une source de lumières et d'occupations cléricales; l'autre devait contribuer à leur sanctification et remonter, comme on dit, cette pauvre machine humaine qui, semblable aux montres, se gâte irrémédiablement si de temps en temps on n'en retouche pas à loisir toutes les pièces. On sent que le bien de ce double établissement ne se bornait pas à ceux qui en étaient l'objet direct : des pasteurs, il se répandait dans les bergeries. Les ouailles ne sont-elles pas d'autant plus soignées, d'autant mieux conduites, que l'homme à la houlette sera plus éclairé? Leur toison sera-t-elle jamais aussi blanche, aussi nette, que quand sa main sera pure?

Quelques siècles plus tôt, l'ordonnance de M. l'évêque de Lisieux n'eût rencontré dans le clergé que des esprits dociles et des cœurs reconnaissants; mais quand elle parut, le XVIIIe avait déjà dépassé de plusieurs années son équateur. Nombre de respectables curés et tous les vicaires obéirent au décret épiscopal. Les retraites et les conférences commencèrent avec autant de fruit que d'édification. L'œuvre pourtant ne plut pas à tous ceux qu'elle intéressait; il y eut des opposants, soit qu'ils se crussent suffisamment instruits et n'avoir pas besoin de quitter le monde, même pour quelques moments, soit qu'ils pensassent que leurs droits étaient compromis par le mandement de l'évêque et qu'ils y vissent une extension arbitraire de la prérogative épiscopale, ou que ces deux motifs agissent en même temps sur leur esprit pour

l'exciter à la désobéissance. Le second de ces deux motifs fut le seul qu'ils produisirent au grand jour; mais la malignité publique leur en supposa d'autres qu'il est aisé de deviner. Toujours est-il qu'ils se levèrent en masse contre le prélat. Le respect, l'amour du bien, la crainte du scandale, la charité du moins, ou, pour mieux dire, toutes les considérations possibles les engageaient à garder le silence. La raison leur criait : « La nouvelle loi vous paraît « défectueuse, ne l'observez pas, restez chez vous, tandis « que vos confrères moins pointilleux que vous se ren- « dront aux assemblées prescrites pour y profiter des lu- « mières communes et y porter le contingent de leurs « propres lumières. Restez chez vous, tandis qu'interrom- « pant leurs occupations ordinaires d'une vie très labo- « rieuse, ils iront pour leur compte réfléchir quelques « moments dans la retraite et purifier leurs âmes des « souillures que l'on contracte quelquefois en exerçant le « plus saint des ministères. En un mot, soyez dissidents, « mais taciturnes, et je vous pardonne. Si l'évêque veut « vous contraindre à l'obéissance, le plus sûr et le plus « édifiant serait d'obéir avec la simplicité de l'Évangile ; « mais je vous pardonnerai encore de recourir aux « moyens de droit pour vous défendre. »

La raison ne fut point écoutée. Des têtes chaudes échauffèrent les têtes froides. De prétendus théologiens s'emparèrent de ceux qui ne savaient rien, et en firent tout ce qu'ils voulurent. Des émissaires, répandus çà et là dans les maisons presbytérales, réussirent à corrompre une partie des curés qui s'étaient décidés pour l'acquiescement, et à entraîner dans un système de résistance active ceux qui avaient embrassé la neutralité. Il en résulta une foule de libelles sous le nom de *protestations*, qu'on fit signifier par des huissiers à M. l'évêque

de Lisieux et dont on déposa le double ou la minute chez des notaires, comme si leur conservation eût intéressé les races futures. Je les ai eues toutes entre les mains, et j'en ai lu plusieurs : de ma vie, rien d'aussi informe, d'aussi mal digéré, mal raisonné, n'avait frappé mes regards. Tout, jusqu'au style, prouvait évidemment que les rédacteurs auraient eu besoin de bien autre chose que de douze conférences par an.

Les curés opposants du diocèse de Lisieux ne s'en tinrent pas là. Ils essayèrent de commettre leur évêque avec le parlement de la province par un appel comme d'abus. On ramassa chez les confédérés une grosse somme d'argent qu'on envoya à Paris pour avoir l'avis de plusieurs avocats et une bonne consultation. Elle parut munie de quatre signatures, à la tête desquelles était celle de ce Camus [1] qui, depuis, a bouleversé l'Église de France. Lui seul avait composé l'ouvrage ; les trois autres n'avaient fait qu'y donner leur approbation. Avaient-ils lu auparavant, je l'ignore : ces messieurs étaient assez dans l'habitude de souscrire de confiance, s'en rapportant les uns aux autres. Le premier qui composait et signait avait pour ses collègues l'autorité de Pythagore sur ses disciples. Mais de peur de nous méprendre et d'être injustes, supposons que les quatre jurisconsultes avaient lu, qu'ils avaient examiné, réfléchi et qu'ils avaient pensé que le prélat, par son ordonnance, blessait les droits curiaux, et que les pasteurs du second ordre avaient qualité pour se pourvoir en réparation devant la magistrature séculière : ce n'était, après tout, que quatre avocats, et le barreau tout entier eût-il opiné comme eux, il était permis aux

1. Camus, avocat du clergé au Parlement de Paris, député de Paris aux États généraux, puis conventionnel, président du conseil des Cinq-Cents, conservateur des archives nationales. C'était un janséniste irréconciliable.

gens du métier, je veux dire les théologiens, de ne pas voir un oracle dans leur décision.

M. l'évêque de Lisieux venait de gagner un grand procès contre mon évêque : il s'agissait d'un morceau de diocèse que toutes les convenances et presque le bon sens adjugeaient à celui-ci, mais que la justice des hommes, qui suit d'autres règles, adjugea à l'autre, qui, il le faut dire, avait pour lui la possession. Les curés de Lisieux, persuadés que cette circonstance m'avait indisposé contre l'évêque, leur partie, crurent que je ne manquerais pas d'applaudir à la consultation de leurs canonistes et que peut-être, en cas de litige parlementaire, je les aiderais de mon crédit et de mes sollicitations. Ils eurent donc l'honnêteté de m'en faire passer un exemplaire. Il me fallut du temps pour la lire. Outre qu'elle formait un gros volume, elle était si mal écrite, si lourde, que bien courageux et bien patient était celui qui en parcourait de suite une vingtaine de pages. Mais il ne me fallut qu'un instant pour la juger. Camus, comme pour fonder en principe la résistance de ses clients du second ordre, dégradait l'autorité des évêques, élevant presque à leur niveau les simples prêtres que l'institution divine a faits leurs inférieurs. Pas un paragraphe qui n'exhalât une odeur de jansénisme et de presbytérianisme. Le droit divin des curés, qui n'est qu'une opinion très libre et dont on se moque ailleurs que dans nos écoles, était placé si près du dogme qu'il y touchait. Si je pouvais me fier à ma mémoire, je dirais qu'on lui en donnait le nom, parce que je crois m'en souvenir. Les curés étaient juges de la foi comme les évêques, arbitres de la discipline comme les évêques, il leur appartenait, comme aux évêques, de siéger dans les conciles tant généraux que particuliers, et si l'on ne les voyait pas depuis longtemps, c'est que les évêques avaient despotique-

ment usurpé et que les prêtres avaient mieux aimé abandonner leurs droits que de les défendre péniblement et avec danger. Tandis que toute l'antiquité, notamment le martyr saint Ignace, nous avertit que les prêtres ne peuvent rien faire sans l'évêque, Camus, au contraire, s'efforçait d'établir que les évêques ne peuvent rien faire sans les prêtres. Le mot d'*antiquité* n'en coulait pas moins de sa plume à chaque page de la consultation. Ce mensonge était la marotte de Camus. J'achèverai d'un seul trait la peinture de son ouvrage en ajoutant qu'il renfermait tous les germes de cette *constitution du clergé*, si faussement appelée *civile*, qui a causé tant de parjures, tant d'injustices, qui a fait tant de malheureux et de martyrs. Et tout cet échafaudage d'érudition et de raisonnements était pour construire cette unique proposition : « Que l'évêque de Lisieux (ou en général qu'un évêque) « n'avait pas le droit d'ordonner à ses ecclésiastiques une « conférence tous les mois et une retraite tous les trois « ans. » Il est remarquable que le jurisconsulte [1] qui soutenait, en 1791, que les principes de sa *constitution* ne touchaient qu'au civil, soutenait vingt ans plus tôt, dans sa *consultation*, qu'ils appartenaient à l'institution de Jésus-Christ et des apôtres.

N'apercevant dans l'ouvrage de Camus qu'un ramassis informe de textes sans liaison et qui n'offraient à un esprit droit aucune conséquence favorable aux prétentions curiales, qui même lui en présentaient plusieurs dont il pouvait s'aider pour combattre l'insubordination des curés protestants [2]; et puis encore de la mauvaise foi; et

1. Camus a été l'un des principaux rédacteurs de la constitution civile du clergé.

2. M. Baston appelle ainsi les curés de Lisieux qui avaient protesté contre les ordonnances de leur évêque.

puis une ignorance peu concevable, mais profonde, de ce qu'on appelle l'état d'une question, je m'exprimai en différentes occasions d'une manière qui témoignait le peu de cas que je faisais de la compilation de Camus, et combien me paraissait facile une réfutation qui en mettrait à découvert toute la faiblesse. Les intéressés ne le croyaient pas, parce que, la jugeant d'après ce qu'ils avaient déboursé pour la façon, l'impression et la distribution, ce qui était considérable, ils en faisaient un ouvrage de grande valeur.

Nous ne nous connaissions pas même de vue, M. l'évêque de Lisieux et moi; mais ayant entendu parler du jugement que j'avais porté de la *consultation* dirigée contre lui, ce prélat m'écrivit par un vicaire général qu'il avait à Rouen, et me pria d'employer à combattre les *Protestations* et la *Consultation* une partie des moments dont mes devoirs me permettraient de disposer pour lui. Cette invitation me causa une joie sensible, et alluma dans mon âme une ardeur d'écrire et de me signaler que je n'avais point encore éprouvée. Un grand évêque, une grande contestation, de grandes vérités, de grands antagonistes, que d'aiguillons pour une jeunesse pour qui il serait plus à propos de retenir les rênes que de l'exciter! Je pris aussitôt la plume, et travaillant nuit et jour, j'eus bientôt couvert de mes réflexions cinquante feuilles de papier.

A mesure que je les mettais au net, elles étaient envoyées à un des grands vicaires de Lisieux, chargé, m'avait dit le prélat, d'en corriger les épreuves. Soit qu'il eût reçu des ordres secrets et des pouvoirs plus étendus, soit qu'il supposât que sa qualité lui donnait sur mon travail un droit de surintendance et de revision, il ne se borna pas à ôter les fautes d'impression échappées à la vigilance du prote. Sa critique s'exerça, sans m'en avoir

prévenu, sur les choses mêmes. La forme de l'ouvrage fut altérée. On y introduisit un personnage qui n'était point de ma création et qui représentait d'un bout à l'autre. On fit des additions et des retranchements qui souvent excédaient plusieurs pages de suite. On changea jusqu'au titre. J'avais écrit vivement, mais décemment; aucun mot grossier, aucune expression insultante ne se mêlait à mes observations, à mes raisonnements : et on les surchargea de proverbes, de trivialités, de duretés. De sorte qu'au moment où il parut, j'eus peine à me reconnaître, à travers les balafres et les salissures qui me défiguraient. On peut juger de ma douleur. Le mal était sans remède. Je pris le parti du silence : je veux dire de laisser ignorer que j'avais fourni les matériaux de ces lettres devenues indignes de moi [1]. Le secret transpira. Ce même grand vicaire qui m'avait fait une nécessité de soupirer après les ténèbres crut devoir, en conscience, m'attribuer ouvertement l'ouvrage qu'il avait si horriblement gâté. A cette nouvelle, les curés opposants, au milieu desquels j'avais été élevé, et parmi lesquels je comptais des amis, irrités à un point que je ne puis décrire, me vouèrent une haine durable et résolurent, coûte que coûte, de m'en faire ressentir les effets. Je me plaignis à l'auteur du mal et lui redemandai mon manuscrit, qui, après bien des délais et de vaines excuses, me revint dans un état affreux de griffonnage, et avec les changements que l'aristarque avait trouvé à propos d'y faire de sa propre main. Il me justifia dans l'esprit de quelques per-

1. Elles parurent sous ce titre : « Lettres de M. Philétès, curé catholique dans le diocèse de R***, en Angleterre, à MM. les curés du diocèse de Lisieux, en France, protestant contre les mandement et instruction pastorale de leur évêque, des 20 décembre 1773 et 13 avril 1774, qui ordonnent des conférences et des retraites ecclésiastiques. *Londres* (Lisieux), 1775, in-8.

sonnes à qui je le montrai : mais la prudence ne me permettant pas de le communiquer à MM. les curés de Lisieux, leur ressentiment devint si vif, si exalté, qu'on m'avertit charitablement qu'il ne serait pas sûr pour moi de passer sous les fenêtres de quelques presbytères qu'on me nomma.

Nonobstant ses défauts, l'ouvrage qui avait cessé d'être le mien détruisait de fond en comble la consultation de Camus ; et quoiqu'on affectât de ne se récrier que contre les personnalités dont il était plein, on lui pardonnait encore moins sa doctrine et les arguments qui la soutenaient.

Je me lassai enfin de toutes ces clameurs que je n'avais que très imparfaitement méritées, et pour mettre mes ennemis à portée de juger ce que j'étais au naturel et quand on ne me remaniait pas, je composai rapidement une petite brochure où, confessant ironiquement toutes mes fautes contre les prétentions curiales, je joignais à celles qu'on s'imaginait connaître l'aveu de beaucoup d'autres que je n'avais commises qu'en pensée. Cette tournure me procura le moyen de rétablir presque tous les endroits de mon ouvrage que le grand vicaire avait supprimés, notamment l'article de l'*appel comme d'abus ;* appel que je démontrai illégal jusqu'au ridicule, en adoptant même toutes les maximes du barreau sur cette matière, et en donnant à l'évêque plus de torts encore qu'on ne lui en reprochait. Je trouvai un imprimeur à Rouen, avec lequel je traitai pour une édition secrète. Déjà une petite partie des volumes était cousue et livrée quand je fus trahi. Le magistrat préposé à l'inspection de la librairie envoya son secrétaire saisir tout ce qui restait chez l'ouvrier, c'est-à-dire les neuf dixièmes au moins de l'édition. Vainement, une personne en place essaya-t-elle d'obtenir

la restitution de ma marchandise : l'homme public, invoquant la loi, força mon agent de convenir non seulement qu'il avait usé de son droit, mais encore qu'il avait fait son devoir. Il fallait donc ou abandonner totalement l'ouvrage, ou le faire réimprimer ailleurs, ce qui aurait été coûteux et peut-être difficile. Un événement assez bizarre m'en épargna la peine.

Je n'avais, comme je l'ai dit, sauvé que quelques exemplaires du naufrage de mon édition, et ils avaient été envoyés au loin. Néanmoins, on en trouvait à Rouen et aux environs ; on en vendait à Paris. Je soupçonnai quelque filouterie. Cherchant à approfondir ce soupçon, j'appris bientôt qu'un brave janséniste de libraire, chez lequel se rassemblaient tous les tenants du parti, en distribuait, mais en cachette et à un prix exorbitant. Pour m'assurer de la vérité du fait, je priai un curé de campagne, homme d'esprit et bien pensant, de tâcher de m'avoir un exemplaire de ma *Confession*. Au premier mot qu'il en toucha, le libraire à face pâle et à perruque cendrée lui répondit d'un ton brusque « qu'il ne vendait point de *mauvais livres*, » et demanda avec aigreur pour qui on le prenait. — « Pourtant, reprit mon émissaire, on m'avait assuré « que j'en trouverais chez vous. » — On vous a mal assuré, dit le marchand, en ramassant les deux côtés de sa robe de chambre. — « Mais voyez combien nous sommes mal« heureux, continua le curé, en laissant échapper un sou« pir, nous cherchons de tous les côtés un exemplaire de « ce maudit ouvrage, et tous vos confrères me disent « comme vous : nous n'en avons point, voyez chez.... et ils « vous nomment. » — Écoutez donc, mon cher Monsieur, dit le libraire en adoucissant sa mine rechignée, il me semble que vous l'avez appelé maudit ouvrage? — « Est-ce « qu'il ne mérite pas bien cette qualification? » — Vous

n'êtes donc pas de ces ignorants, de ces âmes serviles courbées sous le despotisme épiscopal, qui en chantent *mirabilia?* — « A votre tour, pour qui me prenez-vous? « je veux avoir l'ouvrage du défenseur de notre évêque, « pour le lire d'abord et ensuite le réfuter, si je puis. » — Oh! je vous suis caution que ce n'est pas la mer à boire. Suivez-moi. — Il le mène dans sa cuisine et là : Quand je vous ai dit que je n'avais pas l'ouvrage que vous me demandiez, cela signifiait que je n'en avais pas pour les gens tels que je craignais que vous ne fussiez, mais j'en ai pour les amateurs de la bonne doctrine et de saint Augustin, pour les âmes confirmées en grâce et qui ne courent pas le danger d'être séduites par cette pernicieuse bagatelle. Tenez, Monsieur, en voici un exemplaire; et puissiez-vous pulvériser l'auteur et l'ouvrage. — « Combien? » — Un écu. — « Un écu! La brochure n'est pas de plus de cent et « quelques pages. » — Vous dites vrai, mais vous ne savez pas que le secrétaire du premier président m'a vendu l'édition au poids de l'or. Serait-il raisonnable, et voudriez-vous que j'y fusse du mien? Encore si je pouvais le livrer indistinctement à toutes sortes de personnes, passe; mais c'est à quoi je ne me résoudrai jamais. » Le curé vit qu'il fallait en passer par là. Il donne son écu, prend le livre et me l'apporte. Toute l'édition fut débitée de cette manière. La suppression faite par le magistrat avait dégénéré en une espèce de vol, dont les profits furent partagés entre deux hommes, dont l'un avait dérobé le bien d'autrui, l'autre l'avait acheté et le revendait. On prétend que tel était autrefois le sort de presque tous les livres arrêtés par la magistrature; ils circulaient par des canaux détournés que leur ouvrait la cupidité. Quoi qu'il en soit, je perdis mon argent, car je payai l'imprimeur, quoiqu'il ne m'eût pas livré l'ouvrage comme il s'y était engagé. Mais

l'ouvrage devint public : c'était pour moi le point capital. Les connaisseurs ne balancèrent pas à le mettre de beaucoup au-dessus du premier, dont il était comme le supplément. C'est le jugement qu'en porta un membre célèbre de l'Académie française, qui s'était endormi, disait-il, en lisant les *Lettres*, mais qui avait lu et relu la *Confession* avec le plus grand plaisir [1]. Le grand vicaire correcteur eut le désagrément d'entendre dans le conseil de l'évêque qu'il était aisé de s'apercevoir qu'il n'avait pas corrigé les épreuves de ce dernier ouvrage. Il eut le bon sens de ne s'en point offenser, quoiqu'il sentît, comme tous ceux qui avaient une entière connaissance de notre affaire, que mon second écrit était plutôt dirigé contre lui que contre les partisans de la *Consultation* et des *Protestations*.

Pour les curés de Lisieux qui n'étaient pas au fait de l'aventure des corrections, et qui souffraient réellement beaucoup de cette petite vengeance, leur courroux monta à une hauteur inexprimable. Un des leurs fut envoyé à Paris pour solliciter un arrêt du Conseil d'État qui supprimât les deux ouvrages qu'ils croyaient être de moi. A force d'argent (du moins le bruit en courut), ils trouvèrent protection dans les bureaux; Camus, personnellement intéressé à la chose, les aida de son crédit auprès des subalternes, et l'arrêt parut tel qu'ils l'avaient désiré. J'ai su depuis, et par eux-mêmes, que le coût passait deux mille écus, et j'ai souvent gémi d'avoir été la cause indirecte d'une dépense aussi considérable, qui n'était pas dans l'ordre des œuvres de charité que leur prescrivaient les saints canons. Ce succès qui, au fond, n'était rien, puisqu'ils l'avaient acheté, et que d'ailleurs l'arrêt ne parlait

1. Le titre de cet ouvrage était : « Confession de M. l'abbé D***, auteur des lettres de Philétès, » pour servir de supplément, de rétractation et d'antidote à son ouvrage. *Louvain* (Rouen), 1776, in-8.

que de contravention aux règlements de la librairie, motif qui aurait pu faire supprimer une édition du Nouveau Testament, les enfla à un point excessif. L'arrêt fut imprimé et affiché avec profusion à Rouen et dans tout le diocèse de Lisieux. Quelques-uns de MM. les curés en décorèrent leurs salles, d'autres l'avaient toujours en poche et le montraient à qui voulait le voir, souvent même à ceux qui n'en avaient aucune envie. Ils s'accoutumèrent à dire *notre arrêt*, comme ils disaient auparavant *notre consultation*, ne doutant pas qu'un pareil coup d'autorité ne valût mieux que la plus triomphante des *Réponses*. Du reste, il arriva ce qui est d'usage en pareil cas, que les deux ouvrages en furent plus connus et plus recherchés.

Mais il arriva encore quelque chose d'assez particulier. Mme de L.... [1] était de la connaissance intime de M. de Miromesnil [2], magistrat chargé de la haute police de la librairie dans tout le royaume. Cet homme, grand par la place qu'il occupait et par son mérite personnel, avait pour cette dame la plus haute considération, peut-être même un sentiment plus doux (il était veuf), qu'elle refusa toujours d'apercevoir, fidèle à ses premiers engagements. Voyageant dans notre province, où il avait des propriétés, il ne manqua pas de rendre visite à son amie. Elle n'avait pas approuvé que j'eusse pris part à la querelle des curés de Lisieux avec leur évêque, parce que cette intervention ne pouvait qu'altérer ma tranquillité : ce qui ne l'empêcha pas de se plaindre à ce chef de la

1. Nous croyons qu'il s'agit ici de Mme de Lestanville, veuve d'un Conseiller au Parlement, femme d'une rare distinction et d'une haute piété, dont il est plusieurs fois question dans les mémoires de M. Baston, qu'elle honorait de sa confiance.

2. M. de Miromesnil, garde des sceaux en 1774, ancien premier président du Parlement de Normandie.

justice de l'arrêt qu'il avait accordé à des ecclésiastiques soulevés contre leur évêque, et qui avaient outragé le prélat dans une foule de *protestations*, mais surtout dans une *consultation* volumineuse, souscrite de quatre avocats, et tout à fait contraire aux vrais principes de la hiérarchie. Il aurait dû pour le moins fermer les yeux sur les *Réponses* faites à ce libelle, et ne pas les supprimer, sous prétexte qu'elles n'étaient pas revêtues des formalités prescrites. La France était remplie d'ouvrages aussi mauvais que ceux-ci étaient bons et utiles, et qu'on ne supprimait pas, quoique leur publication n'eût pas été plus conforme aux dispositions des lois réglementaires.... On l'écouta sans l'interrompre; mais quel fut son étonnement quand, au lieu de répondre, M. de Miromesnil lui dit qu'il entendait pour la première fois parler de cette affaire. « Mais, reprit la dame, l'arrêt a été scellé, expé« dié.... » Le magistrat répliqua que dans une administration immense, il se faisait une infinité de choses par les inférieurs, sans la participation de leurs maîtres, dont le nom paraissait en la manière accoutumée ; qu'il était désolé de ce qu'elle lui apprenait, mais qu'il n'y avait pas moyen de revenir là-dessus, parce que, dans le fait, le prononcé de l'arrêt était juste, et que l'inobservance des lois, en plusieurs cas semblables, ne rendait pas répréhensible l'hommage qui leur avait été offert dans ce cas-ci. Mieux instruit, il n'aurait pas souffert que l'arrêt existât, mais il n'était pas en son pouvoir de le détruire ou d'en suspendre l'effet. « Et ne pouvez-vous rien non « plus contre une malversation dont s'indignerait une pro« bité médiocre? — Voyons, Madame.... » Sur-le-champ, elle lui conte l'histoire de mon édition, enlevée par l'autorité du premier magistrat de la province, vendue par son secrétaire, débitée par un janséniste qui faisait mine

d'abhorrer l'ouvrage.... « Oh ! pour cette menée, dit le magistrat, quand la dame eut fini, je puis et dois la punir. » On changea de conversation. On se quitta. Au bout de quinze jours le Premier Président de Rouen reçut l'ordre de renvoyer son secrétaire.

Quelqu'un fit observer aux curés de Lisieux que si brûler n'est pas répondre, supprimer ou obtenir une suppression, c'est encore moins. En conséquence, ils publièrent un nouvel écrit beaucoup plus court et beaucoup mieux fait que la consultation de Camus, mais pourtant héritier de la faiblesse et de tous les vices de sa mère. Il parut sans nom d'auteur, sans nom de libraire, sans approbation ou permission quelconque. Il m'eût été très aisé et peu coûteux de lui procurer le soufflet vindicatif d'un arrêt de suppression. Mais je me gardai bien de recourir à cette voie, dans laquelle on entre rarement quand on a pour soi l'armure complète de la vérité. Je répliquai avec étendue, douceur, politesse ; et la dispute en demeura là, sans, peut-être, que tant d'écritures eussent fait perdre réciproquement aux deux partis un seul de ceux qui les avaient embrassés ; mais je suis sûr d'avoir affermi plusieurs roseaux qui, battus par le vent des passions dont ils étaient environnés, auraient fini par se courber vers la désobéissance. Il se peut encore qu'au temps de la grande catastrophe, le souvenir des principes que j'avais établis contre le Camus de la *Constitution civile* du clergé ait conservé à la religion de bons prêtres qui, dans la simplicité de leur cœur et trompés par ces mots, entraînés aussi par de nombreux exemples, avaient été pris au piège du serment. Ces deux récompenses ont été les seules que j'aie reçues pour un travail de trois volumes. Les curés opposants de Lisieux n'en publièrent pas moins que l'intérêt avait conduit ma plume, et que Sa Grandeur

m'avait bien payé. La reconnaissance du prélat ne s'étendit pas plus loin que ce que je vais dire.

Après la suppression de nos ouvrages, il m'écrivit pour m'inviter à venir passer quelques jours avec lui dans son palais de Lisieux. C'est alors que nous nous vîmes et que nous nous parlâmes pour la première fois, lui, en homme dont l'extérieur était singulièrement aimable quand il n'agissait pas d'autorité, moi, avec le respect dû à sa dignité, mais aussi avec l'aisance d'un homme qui avait obligé et ne demandait rien. Mon séjour fut d'une semaine et je n'eus qu'à me louer des attentions qu'on eut pour moi. Chaque matin l'évêque venait voir comment j'avais passé la nuit. La veille de mon départ, une personne respectable m'offrit en son nom des lettres de grand vicaire, l'officialité, la promesse du premier canonicat qui vaquerait, et un contrat de quatre mille livres de rentes sur des biens séculiers, le jour que j'entrerais à Lisieux pour m'y fixer : bien entendu que j'aurais un appartement à l'évêché et bouche en cour. On croyait que j'accepterais d'emblée et m'épuiserais en remerciements. Je n'en fis que pour la proposition, et ils étaient aussi sincères que mérités. C'était vraiment une fortune que l'on m'offrait ; elle valait au moins quatre fois ce que j'avais à Rouen ; et l'on me disait assez clairement que ce n'était que pour commencer. La surprise fut grande quand on m'entendit refuser un parti si avantageux. On me pressa d'accepter, et je tins ferme pour n'en rien faire. L'évêque parut ignorer la démarche qui avait eu si peu de succès. Ses adieux furent polis, mais froids, quoique assaisonnés de nouveaux remerciements et de plusieurs embrassades. Je n'en ai pas eu autre chose. Il m'avait si vivement témoigné le désir de m'obliger, si l'occasion s'en présentait, qu'un jour je lui demandai une petite cure

pour un de mes protégés : elle était promise. Un autre jour j'allai le trouver à sa maison de campagne, pour obtenir la grâce d'un Bénédictin qu'on disait coupable de je ne sais plus quelle faute, peu grave cependant, et qu'on voulait exclure du diocèse, quoiqu'il se prétendît innocent et demandât une information régulière : Mgr l'évêque de Lisieux s'était promis d'être inexorable. Enfin, pour troisième tentative, je le priai d'accorder dispense du *titre clérical* au fils d'un magistrat de mes amis, qui pouvait absolument s'en passer ; il me l'accorda en m'observant que c'était la première fois depuis qu'il était évêque et que ce serait la dernière ; et moi, me faisant scrupule de nuire à une si belle et si rare constance, je m'empressai de lui remettre cette légère faveur. Depuis ce temps, nous n'entretînmes qu'un commerce d'urbanité. Mon refus avait opéré un grand changement dans ses dispositions à mon égard. Il était cependant fondé en raison. Premier motif, mon attachement pour M. l'abbé de Saint-Gervais et l'habitude déjà contractée de vivre avec lui ; second motif, l'amour de mon état et de ma chère indépendance ; troisième motif, la crainte d'être mal vu des courtisans que j'aurais supplantés et des curés dont j'avais combattu les erreurs et la désobéissance. Les calculateurs me blâmeront ; les âmes nobles et sensibles me dédommageront par leur approbation, du moins par leur indulgence.

Ma controverse avec les curés de Lisieux fut pour moi la source de plusieurs petites aventures dont je raconterai quelques-unes. D'abord, elle m'enleva le plus ancien de mes amis, celui que j'estimais le meilleur et que j'aimais davantage. Une abbesse l'avait nommé à la cure de son abbaye ; cette religieuse n'était pas très bien avec l'évêque, qui reprenait bien des choses dans la conduite et dans l'administration de cette dame ; elle se lia avec les

opposants, et mon ami, par reconnaissance pour sa bienfaitrice, crut devoir l'imiter. D'ailleurs l'ordonnance épiscopale lui avait déplu parce qu'elle mettait des entraves à sa liberté, dont il était extrêmement jaloux. Il voyait de plus que les dissidents faisaient schisme avec les curés soumis à l'évêque, et que la plupart de ses voisins étaient pour l'insurrection ; il craignit d'en être abandonné s'il n'embrassait pas leur parti ; et il ne savait pas être seul, ni se suffire, quoiqu'il eût de l'esprit et des connaissances. Bref, il était homme de société. Il craignit encore qu'on ne le tympanisât comme un vilain qui ne voulait pas contribuer aux dépenses communes, ou comme un pusillanime qui n'osait lever la tête en présence du despotisme. Enfin, l'évêché l'avait, sur des rapports, tracassé pour je ne sais quoi de minutieux, et qu'on ne reprenait pas dans beaucoup d'autres ecclésiastiques. Si bien qu'il se décida pour la résistance. On ne le compta jamais au nombre des clabaudeurs, mais il payait, et c'était le point capital. Tant que je restai sous la toile, nous causâmes à cœur ouvert et de bonne amitié de la dispute qui agitait son diocèse. Il souffrait volontiers que je fusse d'un autre avis que le sien, que je l'embarrassasse par mes réflexions. Il avouait rondement qu'il n'était pas très versé dans ces sortes de matières. Je ne blâmais que doucement sa conduite, et notre amitié n'en était point altérée. Mais quand il fut affiché que j'étais l'écrivain de son évêque, ses collègues lui signifièrent nettement qu'il fallait rompre avec eux ou avec moi. Il balança quelque temps sur le choix de la victime ; son cœur votait pour me conserver, mais les convenances l'emportaient, et je fus sacrifié. Nous cessâmes de nous voir. Cet état de séparation dura plusieurs années. N'en concluez pas que nous avions cessé de nous aimer. Les seuls témoignages extérieurs

avaient été supprimés; le sentiment était indestructible. Mon ami eut enfin regret d'avoir cédé aux instances, aux menaces de ses impérieux confrères, et il désira vivement de renouer une amitié qui avait fait le bonheur de notre enfance et de notre jeunesse, et que la Providence semblait destiner à être notre consolation dans un âge plus avancé. Il s'en ouvrit à un honnête prieur de Bénédictins dont il était voisin. L'estimable religieux nous réunit un jour à sa table, nous plaça l'un à côté de l'autre. Les commencements du repas sentirent un peu la cérémonie et ses contraintes, mais avant le dessert nous avions bu et pleuré ensemble. En un instant notre amitié redevint ce qu'elle avait été pendant vingt ans, ce qu'elle est encore dans une terre étrangère, et qu'elle sera jusqu'au tombeau, et par delà, si les morts ne boivent pas l'oubli en passant d'un monde à l'autre. — Je viens à un autre trait.

Il y avait parmi mes antagonistes un homme de beaucoup d'esprit que des démêlés antérieurs avec l'évêque de Lisieux avaient rendu le zélé partisan de la cabale formée contre l'autorité. Personne ne s'était exprimé avec plus de violence sur mes ouvrages et sur leur auteur que ce personnage, qui se croyait un aigle et qui du moins avait le vol fort élevé. On me le dit et l'on fit mal; je m'en vengeai, et ne fis pas mieux. Ma vengeance, au reste, ne fut qu'une espèce d'épigramme où le nom de mon adversaire se trouva mêlé assez plaisamment. Elle le mit hors des gonds, et moi, qui puis tout au plus mortifier quelqu'un par inconsidération, j'eus un extrême regret d'avoir imprimé un mot peu spirituel, mais que les circonstances aiguisaient. Une mauvaise tête et un bon cœur composant le même individu entreprirent de nous réconcilier et en vinrent à bout, avec une facilité que pas une âme,

sans nous excepter, n'eût crue possible. Ce médiateur va trouver mon ennnemi, et amenant la conversation sur la haine que nous nous portions ou plutôt qu'il me portait, car je sais à peine en spéculation ce que c'est que haïr, il lui dit « que je suis très fâché de l'avoir blessé, que le « *mot* n'avait pas été plus tôt mis à l'impression que j'au- « rais voulu le retenir, et que depuis longtemps j'aurais « tenté une réconciliation si j'avais pu me persuader qu'il « ne s'y refuserait pas. » — Est-ce que vous vous y refuseriez? continua-t-il. — Non, répondit l'autre, puisque ce sont là ses sentiments.... Et vous noterez que le négociateur ne m'avait jamais parlé de rien, et que je ne lui avais fait aucune ouverture à ce sujet. Il reprend : « Faites-moi l'honneur de dîner demain chez moi; il est invité et il a promis. Mais pas d'explication. On s'embrassera, et tout sera fini. » Accepté. Il sort et accourt chez moi. « Il a « vu, me dit-il, le curé de.... Vraiment, il est changé « à faire plaisir. Eussiez-vous imaginé qu'il avouât « ses torts à votre égard? C'est néanmoins ce qu'il fait « avec une franchise édifiante. *Je suis l'agresseur*, me « disait-il, *je l'ai déchiré personnellement et mille fois* « *pour une*. Si bien qu'il est désolé de sa conduite. » Puis la même chanson sur la réconciliation, s'il avait pu se persuader que je ne m'y refusasse pas; et l'invitation à dîner pour le lendemain; et « surtout pas d'explication, on s'embrassera comme si de rien n'était. » Je consentis de bon cœur. A l'heure du repas, je trouve mon homme qui était arrivé le premier. A peine ai-je paru qu'il se lève et m'ouvre les bras. Je l'imite. Nous nous embrassons comme de vieilles connaissances, et tous deux avec cet air d'aisance et d'affection qu'il est si facile de prendre quand on pardonne à un ennemi qui s'humilie. Aimable quiproquo, qui nous lia ensemble beaucoup plus que

nous ne l'étions auparavant! Ce qu'il y eut d'heureux et de singulier, c'est qu'ayant appris, moi, qu'il disait que, pressé par mon repentir, j'avais désiré la réconciliation ; lui, que je tenais le même langage, nous éclaircîmes sans humeur ce point délicat, et qu'ayant reconnu la supercherie du brave entremetteur, nous lui sûmes bon gré de l'avoir employée. Le mal du mensonge n'était que pour lui ; nous n'étions mêlés que dans le bien qui en résultait.

Voici une troisième aventure qui n'a aucune ressemblance avec celles que je viens de raconter, mais dont les détails ont, si je ne me trompe, quelque chose de piquant. M'en allant de Rouen à Pont-Audemer et ayant pris la voiture d'eau, dans laquelle on fait la moitié du voyage, j'y rencontrai un des curés du diocèse de Lisieux, le plus violent, et par conséquent un des moins raisonnables contradicteurs de l'évêque : grand parleur, d'une imagination bouillante, et singulier dans son langage, son maintien, ses idées, voulant paraître dévot et laissant voir à chaque parole, à chaque geste, qu'il ne l'était pas, ou que sa dévotion n'était pas marquée au bon coin. La Révolution en a fait depuis un vicaire épiscopal [1] : l'office et l'homme étaient taillés l'un pour l'autre. Je le connaissais de réputation et aussi de figure, pour l'avoir entendu prêcher, à une grille de religieuses, un sermon qui aurait dû n'être prêché nulle part. Il ne savait pas, lui, qui j'étais.

A peine avions-nous quitté le rivage qu'il me demande, sans cérémonie et sans exorde, si je suis de Rouen. « Oui, « lui dis-je. — Vicaire, peut-être ; vous paraissez trop « jeune pour être curé. — Je ne suis ni curé ni vicaire. » Après un moment de silence, qui avait l'air de la ré-

1 C'est-à-dire vicaire d'un évêque constitutionnel.

flexion : « Connaissez-vous le professeur Baston ? — Je « le connais. — C'est un diable qui nous a fait bien du « mal : car je suis, moi qui vous parle, Monsieur de ***, « curé de T. T., dans le diocèse de Lisieux. Avez-vous « quelquefois entendu parler de moi ? — Souvent. — Et « ce Baston, avez-vous lu les ouvrages qu'il a publiés « contre nous ? — Je les ai lus. — Qu'en dites-vous ? — « Rien. — Parbleu, vous êtes bref dans vos réponses.... « Et vous ne convenez pas que les ouvrages de Baston « sont détestables, abominables, mauvais, archimauvais ? « — Je ne me mêle point de les juger. — Je comprends, « vous n'êtes encore ni canoniste ni théologien ; mais moi « qui suis tout cela, je vous assure qu'ils méritent les qua-« lifications que je leur donne et davantage, vous pouvez « m'en croire. D'ailleurs, ce pygmée n'a-t-il pas attaqué la « consultation de l'immortel Camus ! Que faut-il de plus ? « Cette démarche seule vous toise un homme comme Bas-« ton. — David n'était pas grand quand il terrassa le Phi-« listin. Et pensez-vous que les Camus soient infaillibles ? « — Non, pas tous ni toujours ; mais ceux qui défendent « notre *droit divin* et nos autres prérogatives. — C'est-à-« dire que l'avocat fait valoir la cause, et la cause l'avo-« cat. — Bien trouvé, vous ne manquez pas d'esprit ; nous « dînerons ensemble, au moins, et je vous verserai de bon « cœur le rogomme. Mais promettez-moi que vous n'irez « pas rapporter notre conversation à Baston : il l'insére-« rait tout au long dans quelque brochure, et c'est désa-« gréable. — Je vous promets de ne pas lui en révéler un « mot. — Parole d'honneur ? — J'emploie rarement cette « formule, mais puisque vous le désirez : Parole d'hon-« neur. »

Là-dessus, l'imprudent se déboutonne et me fait part des mystères de toute la coalition curiale. J'en connus les

chefs, les projets, les moyens ; je sus ce qu'il en avait coûté pour la consultation, l'arrêt du conseil et autres dépenses ; de quelle manière la répartition s'était faite sur tous les contribuables, chacun, comme aux décimes, dissimulant de son mieux son revenu pour payer moins. Mon historien n'était ni modeste ni peut-être bien véridique ; il aimait l'hyperbole, mais il me paraissait ne rien cacher. Il s'étendit fort au long sur le compte du professeur Baston. On le haïssait cordialement, mais on avouait entre soi qu'il avait donné bien du fil à retordre à leur apologiste et que c'était dommage qu'on n'eût pas songé à l'acquérir à la bonne cause. Sur quoi, remarquant que je ne le croyais pas de caractère à se vendre : « Vous êtes « bien de votre village, dit brusquement le curé de T. T., « monnaie fait tout. Observez le monde, jeune homme, et « venez me reprocher ensuite d'avoir menti ou failli. Rien « pour rien. C'est la loi de l'humanité et le train qu'elle va « depuis que Dieu a débrouillé le chaos. Votre Baston n'est « pas d'une autre pâte que nous. Je vous suis caution que « si notre évêque ne l'avait pas amplement garni de deniers « ou d'équivalent, il n'aurait pas paru dans cette affaire. — « Si vous avez des preuves? — Mille pour une, et tenez, « pas un seul d'entre nous qui n'en jurât. — La chose n'en « vaut pas la peine. »

Nous traitâmes ensuite, mais légèrement, le fond de la question, et je fus complimenté sur mon intelligence : sauf que la lecture des ouvrages de mon compatriote m'avait un peu entaché. Tout à coup : « Mais ne serait-il point votre « maître plutôt ? » — Je souris. — « C'est votre maître, je le « vois bien. J'excuse votre partialité pour lui. Souvenez-« vous cependant qu'il ne faut pas toujours jurer *in verba ma-« gistri;* nous vous avons donné un bel exemple à suivre. »

On débarque ; nous entrons dans une auberge. M. le

curé ordonne le dîner et me signifie qu'il en veut faire tous les frais, me régaler. Il me parut plaisant d'être traité par un homme qui me haïssait sans me connaître et qui semblait m'affectionner en me voyant pour la première fois. J'acceptai la proposition. Au vin, il me porta la santé de ses confrères, les curés opposants de Lisieux : je bus à leur conversion. A mon tour, je lui portai celle de son évêque ; il parut hésiter, mais à la fin il se décida et dit : « Pour que son gouvernement se concilie mieux avec « nos droits. » — « Si nous buvions, lui dis-je, à la santé de « M. Baston ? — Oh ! pour celui-là, non, répondit-il ; à la « vôtre plutôt...., » et nous trinquâmes. Nous avions sept lieues à faire. Il est temps de monter à cheval ; nous y sommes. M. le curé n'était pas académiste, sa monture, rude et capricieuse, sautait menu et retombait presque à la même place : de sorte que le pas de la mienne suffisait à son trot forcé. Le malheureux fut bientôt en compote, et si raide qu'il ne lui restait de mouvement que dans les talons, qu'il appuyait fréquemment sur les flancs de l'animal, qui ripostait par des hors-mesures dont l'effet était d'accroître les douleurs secrètes du cavalier. Je l'exhorte à la patience, je lui dis même en riant que c'était une punition pour avoir préféré ma santé à celle de l'écrivain de M. l'évêque de Lisieux. Que la peste l'étouffe ! s'écria-t-il. Nouvelle punition : le cheval choppe ; le curé lui donne une saccade, la bride casse ; la tête de rossinante entraîne lourdement sur la poussière la bête et le paquet. Il fallut que je les aidasse à se relever, me mordant les lèvres pour ne pas rire, lorsque je fus assuré que nulle part il n'y avait ni contusion ni fracture. Le dommage réparé, j'offris à mon compagnon de voyage de changer de cheval. L'allure du mien était douce et l'allure du sien n'était dure que parce qu'il était mal conduit. L'échange fait, il

était question de remonter, et mon homme, un peu massif et à moitié roué, n'avait pas une agilité bien grande. Je tins la tête du cheval ; il se cramponna du mieux qu'il put, et après quelques efforts trompés, il fut en selle. Le brave homme me remercia à ne pas finir. « Je suis en paradis, me dit-il.... Vous êtes, en vérité, un bien aimable homme ; mais je vous conseille de ne pas devenir théologien : ces bipèdes ont l'âme si dure! Témoin votre Baston. — « Mon Baston, repris-je, en eût fait pour vous autant « que moi. » — Non, mon ami, j'en jure notre *Consultation*. Ne vous souvient-il plus de quelle manière il nous a drapés? — « Oui, collectivement, et en tant que mauvais rai- « sonneurs, manquant aux principes et à l'épiscopat. Mais « tombés de cheval, il vous ramasserait les uns après les « autres comme j'ai fait. » — Vous ne me le persuaderez jamais. J'aurais pourtant envie de le voir une fois en ma vie et de causer un moment avec lui sans être connu. — « C'est une satisfaction que vous pourrez vous procurer à « Pont-Audemer, où nous allons ; je sais qu'il est parti de « Rouen il y a peu de temps pour s'y rendre. Sa famille « demeure là. » — Parbleu, mon cher abbé, il me vient une excellente idée : nous lui ferons une visite tout d'à-cheval. Il suffira de supposer des compliments de quelque personne de sa connaissance. Si ce petit mensonge vous gêne, je lui porterai ceux de M. l'évêque de Lisieux, qui est à Paris, d'où j'arriverai. Après une ou deux minutes de conversation, nous lui demanderons le bonsoir, et fouette cocher. Qu'en pensez-vous? — « Fort bien imaginé ; mais sans « que la vérité en souffre le moins du monde, je vous pro- « curerai cette entrevue si M. Baston est à Pont-Audemer « quand nous y serons rendus, ce qui me paraît certain. » — Vous ne me trahirez pas? — « J'en suis incapable. Ma « discrétion surpassera la vôtre. »

Le reste du chemin, nous causâmes d'autre chose. Quand nous aperçûmes les clochers de la ville, il me rappela ma promesse, et je la lui confirmai. Enfin, à l'entrée du faubourg, je le prévins en lui demandant s'il avait toujours envie de voir l'écrivain de M. l'évêque de Lisieux. — Toujours, me répondit-il. — « Eh! bien, repris-je en « grossissant ma voix, regardez-moi. » Il me regarda, en effet, mais avec tant de stupeur, que si le cheval, qui heureusement n'entendait que la langue de l'éperon, l'eût partagée, mes deux mots les transformaient en une statue équestre. Mon curé continua sa route sans articuler une seule parole; et moi, tournant à droite, je disparus si bien pour lui, qu'il me crut fondu à ses côtés. Aussi, racontant à qui voulait l'entendre cette petite aventure, il ne manquait pas de la donner pour une apparition, au point, m'a-t-on dit, qu'il s'informa si Baston n'était pas mort.

Enfin, car il est un terme à tout, ma dispute avec MM. les curés de Lisieux me procura une ambassade fort extraordinaire. On m'annonça un monsieur abbé qui n'avait pas voulu dire son nom. Il entre; sa figure était vive et animée, tout l'esprit du monde brillait dans ses yeux, mais son costume était peu ecclésiastique. Un habit violet à boutons d'or, une veste chamarrée, poudré et frisé de la manière la plus élégante. Dans l'ajustement de cette tête vraiment pittoresque, on apercevait le désir de dissimuler les années qui s'y amoncelaient. Nous ne nous étions jamais vus, et après l'avoir prié de s'asseoir, j'attendis qu'il entamât la conversation. Il était, me dit-il, l'abbé de...., de l'Académie française. A ce nom vraiment célèbre, je compris que l'extérieur ne m'avait point trompé, excepté celui de l'état qu'il avait embrassé, et qui lui avait ouvert le chemin aux richesses et aux honneurs. Je m'empressai de dire à M. l'abbé, sans flatterie comme

sans équivoque, que j'étais très flatté de recevoir la visite d'une personne aussi distinguée, quel que fût le motif qui le déterminât à me la faire. « J'ai confiance, reprit-il, qu'il ne vous déplaira pas. M. de M., archevêque de *** [1], mon ami, a lu vos ouvrages pour M. l'évêque de Lisieux ; il en est enchanté, et tellement, qu'il voudrait vous attacher à lui. « Les conditions sont dignes de l'un et de l'autre. » Voyant que sa proposition m'étonnait : « Je devine ce qui vous surprend dans cet énoncé. C'est que M. de M. est à la tête du parti dont vous avez si fortement et si agréablement combattu les principes : vous ne concevez pas qu'il veuille vous avoir, à moins qu'il ne s'imagine que changeant de doctrine avec la fortune, vous vous pervertiriez étant à lui. N'est-ce pas cela ? — « A peu près, mon« sieur l'abbé. » — Oh ! bien, tranquillisez-vous, l'archevêque de *** n'est pas plus janséniste que moi. Il a plus l'air de tenir à cette secte qu'il n'y tient réellement : un homme d'esprit, comme il est, la méprisera toujours. De l'autre côté, les premières places étaient prises ; pour primer quelque part, il devenait indispensable d'embrasser la *morale sévère*, et il l'a fait. Avec beaucoup de mérite, il a beaucoup d'ambition ; c'est l'ordinaire. — « Souffrez que « je vous représente, Monsieur, que l'ambition d'un homme « de mérite ne peut guère être satisfaite d'occuper le pre« mier rang dans une secte qu'un homme d'esprit mépri« sera toujours. » — Votre observation est judicieuse, mais elle prouve que les mystères de l'ambition sont lettres closes pour l'âme que Dieu vous a donnée. L'ambition, je

1. Mgr Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon. Il s'était entouré de jansénistes, notamment de Lambert, Chaix, Valla, Labat et Mey, et attacha son nom à la théologie de Lyon (en 6 vol.), 1784, prônée par le parti janséniste. Il est mort à Paris, en 1788, à l'âge de soixante-seize ans, peu aimé, assure-t-on, de son diocèse.

ne le sais que trop, est un feu dévorant. Il lui faut un aliment. Manque-t-elle de bois de cèdre, elle s'attache à l'hysope. Au surplus, janséniste ou non, le prélat désire ardemment vous avoir. La Providence vous destine peut-être à le rendre à ses illustres collègues. Il ne vous pervertira pas, et vous le convertirez. Voilà ses conditions : des lettres de grand vicaire et sa confiance entière, exclusive, et ce qui n'est pas un médiocre avantage, vous seriez rarement réunis. Lui à Paris, vous vous tiendrez à ***, et vous viendriez à Paris quand il le quitterait pour retourner dans son diocèse. Sous peu de temps une abbaye; mais en attendant une grosse pension. C'est une chose arrangée avec la *feuille*. Si vous avez besoin d'y réfléchir, faites-le. Demain matin je prendrai votre réponse; et aussitôt je monte en voiture pour la porter à sa destination. Mon voyage à Rouen n'a pas d'autre motif. »

Mes remerciements pour la peine et pour la bonne volonté furent ce qu'ils devaient être : « Mais, dis-je, il « n'est pas nécessaire de remettre au lendemain ce qui se « peut faire actuellement, puisque je suis décidé.... » M. l'abbé crut que j'acceptais d'emblée, et sa surprise me parut extrême quand j'articulai un refus positif.... « L'am« bition seule ou la soif des richesses pourrait m'engager « à souscrire à votre proposition, et j'ai le bonheur d'être « libre de la tyrannie de ces deux passions. Je n'aime « point à dépendre, encore récemment j'ai refusé des « avantages à peu près semblables à ceux que vous me « faites l'honneur de m'offrir. Je tiens au lieu de ma « naissance, à mes habitudes, à mes amis; de ceux-ci « peut-être je perdrais l'estime en me jetant dans la voie « que vous m'ouvrez : car il y a une sorte de honte à se « mettre volontairement sous la protection ou à devenir « l'agent d'un grand qui a des sentiments dont il devrait

« rougir, ou, ce qui est plus bas encore, les affecte sans « les avoir.... » Je fus complimenté sur cette philosophie (est-ce sincèrement) d'autant plus précieuse, dit-on, qu'elle n'est pas commune. On ajouta obligeamment qu'elle augmentait le regret d'avoir été refusé; mais on observa qu'elle ne conduisait point à la fortune, *laudatur et alget*. — « Il lui suffit d'être louée, répondis-je; elle pourrait « même s'en passer. » — On me demanda mon amitié, et un commerce de lettres qui n'a jamais été que poli. Jusqu'à sa mort, l'illustre académicien me prisa beaucoup au-dessus de ma valeur, et j'ai lieu de croire qu'il était sincère, puisque c'était en arrière de moi qu'il en parlait.

Voilà à quoi aboutit ma controverse avec les curés de Lisieux; voilà les désagréments et les plaisirs, ou, si l'on veut encore, les avantages qu'elle me procura. Rien de solide, de durable, si ce n'est le courroux de ceux que j'avais offensés par attachement aux principes de la hiérarchie ecclésiastique. La mort de la Révolution les a surpris conservant, la plupart, au fond de leur cœur le ressentiment de cette injure méritée. Ils n'ont cessé de me reprocher de m'être mêlé d'une affaire qui ne me regardait point, et mes partisans leur ont toujours répliqué qu'ayant été requis par leur évêque de prendre sa défense, j'avais pu le faire, comme l'avocat Camus et ses collègues avaient entrepris la leur, sur leur invitation. Il est sensible, d'ailleurs, que la matière était de mon ressort. Il convenait, pour ne rien dire de plus, que je m'élevasse contre un ouvrage, la *Consultation*, qui, répandu avec profusion parmi les ecclésiastiques d'un diocèse à l'enseignement duquel j'étais préposé, mêlait la zizanie au bon grain dont je m'étais efforcé de le couvrir. A plusieurs reprises j'ai fait soutenir publiquement la doctrine que j'avais opposée

à l'écrit de Camus et consorts, et pour que ma vengeance fût complète, j'ai développé mes principes et mes preuves dans un *Traité de l'Église* qui a paru à l'ombre d'un bel et bon privilège, et revêtu de l'approbation la plus authentique.

CHAPITRE XIV

LE CHAPITRE DE ROUEN.

M. Baston est nommé chanoine de Rouen. — L'accueil qu'on lui fait et la joie qu'il éprouve. — Composition et éloge du chapitre. — Occupations des chanoines, leurs nombreux services, leurs vertus, leur union, leur désintéressement. — Les biens du chapitre, sa sollicitude et ses libéralités envers la fabrique. — Le bon entretien de la sacristie, la courtoisie et la cordialité vis-à-vis des prêtres étrangers. — Deux usages que M. Baston désapprouve. — Touchant éloge de la charité du chapitre. — Trait d'un vieux chanoine très économe. — Générosité du chapitre envers ses créanciers, lors de sa dissolution. — M. Baston contribue à l'élection de M. de Saint-Gervais comme doyen du chapitre.

C'est à cette époque que je donnai successivement six à sept volumes, qui composent mon contingent dans la théologie de Rouen. [1] J'en ai dit ailleurs ce qu'il fallait en dire, et l'on peut se souvenir qu'il ne tint pas à l'honnête homme de gazetier janséniste que ce nouveau travail ne devînt pour moi aussi tourmentant que ceux qui l'avaient précédé. Mes principes sur la soumission à l'Église ne s'accordaient point avec la superbe et indocile résistance

1. *Supra,* p. 211, note, nous avons mentionné les traités composés par M. Baston dans la théologie de Rouen, 1781.

de ses pareils ; d'ailleurs, il ne me pardonnait pas ma dispute avec Camus et sa séquelle.

On avait cherché à indisposer contre moi mon évêque, en lui représentant comme bien mauvais l'ouvrage anti-philosophique dont on avait fait tant de bruit. Un des vicaires généraux, que je ne cultivais pas du tout et de qui j'étais loin d'attendre un service essentiel, prit ma défense avec tant de chaleur, et démontra si clairement qu'on me devait une récompense au lieu de me blâmer, qu'en ce temps-là même le prélat, quoique les sollicitations lui enlevassent presque toujours les bénéfices qu'il avait à nommer, m'agrégea au chapitre de sa cathédrale [1], au grand étonnement de ceux qui savaient que je n'avais fait ni fait faire aucune démarche pour arriver là ; mais aussi au grand chagrin des bonnes âmes qui se flattaient de m'avoir coulé à fond dans l'estime et la bienveillance de Sa Grandeur.

D'assurer que tous les membres qui composaient cette respectable compagnie fussent charmés de me voir au milieu d'eux et remplir le dernier vide que la mort y avait fait, c'est ce que je ne me permettrai pas, dans la crainte non d'être démenti, mais de m'écarter de la scrupuleuse exactitude dont je fais profession. Aucun de ces Messieurs qui ne m'accueillît honnêtement : d'abord parce que la chose était sans remède et que personne n'avait le droit de s'opposer à mon installation ; ensuite parce qu'ils savaient le monde et que cette éducation forme un extérieur de circonstance, masque impénétrable étendu sur les vrais sentiments. J'eus lieu de soupçonner que quelques nobles ne me trouvaient pas d'une famille assez dis-

1. 13 décembre 1780. M. Baston eut pour prébende une portion de Baillolet, petite paroisse du diocèse de Rouen, dans le canton de Londinières.

tinguée pour chanter matines à côté d'eux : il faut observer que ce ne furent pas les vieilles souches qui firent attention à cette misère ; elle ne chagrina tout au plus que ceux dont les parents avaient récemment pris leur vol au-dessus de la sphère où j'étais né. D'autres étaient fâchés que j'eusse passé avant leur cousin, leur neveu, leur ami, et il eût été déraisonnable que je leur en susse mauvais gré. Quelques-uns, dominés par les jésuites, qui m'en voulaient, j'ai dit pourquoi, auraient désiré qu'au moment même où je venais de commettre la prétendue faute qui les courrouçait, je ne reçusse pas la faveur ambitionnée de devenir semblable à eux. Mais la très grande majorité me témoigna une joie franche et épanouie. Leur satisfaction se manifesta dans l'accolade fraternelle qui est d'usage le jour de la réception, par les choses flatteuses qu'ils me dirent et par l'empressement qu'ils eurent à m'admettre dans leur société particulière. Insensiblement, la conduite qu'on tint à mon égard me prouva ou que les préjugés étaient dissipés ou que j'avais appréhendé mal à propos qu'il y en eût.

Pour moi, je l'avouerai librement, ma joie fut grande, quoique tranquille à un point qui causa à mes amis une sorte d'étonnement. L'augmentation considérable de ma petite fortune ne me toucha pourtant bien fort que parce qu'elle me fournissait les moyens de rendre plus heureuse la respectable vieillesse de mes chers et honorés parents, en répandant journellement sur elle quelques-unes des innocentes douceurs, fruits de l'aisance dans la médiocrité. Ce fut, Dieu le sait, la première idée qui me vint quand mon évêque me présenta lui-même dans son cabinet ma nomination, et jamais moment de bonheur n'a aussi délicieusement ému mon âme que celui-là.

Quant à mes besoins personnels, ce que j'avais aupara-

vant me suffisait ; je m'en serais contenté toute ma vie. Savoir vivre, se vêtir et se loger de peu, est de toutes les richesses la mieux assurée. Combien de mes égaux, lorsque la société nous a pris les biens que nous avions acquis, et que nous possédions à l'ombre de sa protection, n'ont été plus à plaindre que moi que parce qu'aux jours de leur abondance ils avaient oublié cette leçon que donne la sagesse, en montrant du doigt la mobilité de la roue et l'aveuglement de celle qui tourne ? Mais j'eus une vraie satisfaction de ne devoir mon bénéfice ni au privilège abusif des grades, ni aux sollicitations de l'amitié, ni à une assiduité rampante et adulatrice, qui trop souvent n'élève que des indignes : car l'homme capable attend qu'on pense à lui et se console si on l'oublie. La nature même et les circonstances de la place que j'obtenais me furent d'autres motifs de me réjouir d'y être parvenu.

Le chapitre de Rouen, l'un des plus nombreux et des plus illustres du royaume, était aussi l'un des mieux composés [1]. La bonne noblesse et la haute magistrature

1. En 1790, au moment de sa dispersion, le chapitre de Rouen se trouvait ainsi composé : Dominique, cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, premier chanoine. — Jacques-François-Augustin Carré de Saint-Gervais, doyen du Chapitre, chanoine en 1749. — Denis Davoult, grand chantre en 1745. — Nicolas-Marie de la Rue de l'Épinay, trésorier en 1740. — Louis de Goyon, grand archidiacre en 1763. — Pierre-Charles-Honoré Bridelle, archidiacre d'Eu en 1788. — Dominique-Antoine-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, archidiacre du Grand-Cœur en 1787. — Jean-Simon-Élisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, archidiacre du Vexin français en 1787. — Thomas-Hardouin d'Olliamson de Courcy, archidiacre du Vexin normand en 1789. — Adrien Osmont, théologal, archidiacre du Petit-Caux en 1787. — Jean-François Cornet, chancelier en 1748. — Nicolas-Michel d'Osmond de la Roque, en 1731. — François-Louis Hellouin de Ménibus du Quesnay, en 1738. — Maximilien Duval, en 1743. — Nicolas-Alexandre de Bonnissent, en 1747. — Anne-Louis-François Perchel, en 1749. — Étienne Avrillon de Sozai, en 1753. — Jacques Gaillard, en 1753. — Jean-Pierre Gommé d'Angerval, en 1754. — Nicolas-François Leclerc de Beauberon, en 1755. — Louis-Jean-Baptiste-Marie Carrel de Mésonval, en 1756. — Antoine-Noël-Joseph Gondouin des Moulins, en 1756. — Isaac Papillaut, en 1758. — Joseph de

ambitionnaient d'y entrer, quoique son partage en biens temporels n'égalât pas celui de beaucoup d'autres. Le *Septennium* des universités [1], le moins excusable des abus de ce genre, y avait introduit forcément quelques professeurs de belles-lettres qui auraient pu ne pas y apporter une bien ample provision de qualités ecclésiastiques, mais qui, de fait, à l'exception d'un seul [2] que le schisme a entraîné, joignaient aux talents la piété la plus solide et le caractère le plus aimable. Il était présidé par un prêtre qui honorait autant sa place que sa place l'honorait [3]. On sentira combien ce témoignage de ma part est précieux quand j'aurai dit qu'il était un de ceux que le jésuitisme avait indisposés contre moi. Ses préventions ne tardèrent pas à se dissiper et il m'estima, car il me l'a

Gouyon de Saint-Loyal, en 1759. — Charles-Adrien de Quicfdeville de Belmesnil, en 1761. — Louis Rondel, en 1762. — Alexandre-Armand Le Baillif-Ménager, en 1763. — Nicolas Bourgeaux, en 1765. — Georges-Charles de Lurienne, en 1765. — Louis-Pierre de la Bruyère, en 1766. — Louis Baudet de Morlet, en 1768. — Abraham Sevaistre, en 1769. — Guillaume-Joseph Clémence, en 1771. — Bernard Bataillcr d'Omonville, en 1771. — François-Félix de Paul de Marbeuf, en 1772. — Jacques Ravette, en 1777. — Jacques-Augustin Manoury, en 1777. — Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, en 1778. — Denis-Robert-Joseph Prevost de la Croix, en 1779. — Guillaume-André-René Baston, en 1780. — Jean-Baptiste Dubosc, en 1781. — Jean-François Martin de Boisville, en 1782. — Charles de Lanney, en 1782. — Jacques Punctis de Cindrieux, en 1783. — Alexandre-Philippe-Prosper Outrequin de Saint-Léger, en 1784. — Louis-François Le Manissier, en 1785. — Michel-Alphonse Picot, en 1786. — Nicolas Crespin, en 1786. — Jean-Baptiste Quévremont, en 1787. — Michel-Ange-Charles Marion, en 1787. — Joseph-François Le Ber, en 1787. — Jean-Alexandre Baroche, en 1788. — Pierre-François Harel, en 1789. Joseph Ravette, en 1789. — Nicolas Tirard de Longchamps, en 1789. — François Sabin de Rias de Villeneuve, en 1789.

1. On entendait par ce mot le droit que les professeurs prêtres des universités avaient, après sept ans d'enseignement, à un canonicat, dans certains chapitres de France.

2. Denis Davoult, licencié en droit, chanoine et grand chantre de Rouen depuis 1745. Infirme et presque nonagénaire, il pria le maire de venir dans sa chambre recevoir son serment à la constitution civile. Il renouvela son serment en 1792 et en 1793.

3. M. l'abbé Térisse, doyen depuis 1750, un des prêtres les plus savants et les plus distingnés de ce temps.

dit. Enfin, je devenais le confrère de mon bienfaiteur M. l'abbé de Saint-Gervais, et cette ressemblance ajoutait un nouveau prix à mon état. Quoique la vie canoniale, quand on en remplit les devoirs comme il faut, absorbe la meilleure partie de la journée, il était peu de chanoines à Rouen qui aux obligations de la prière publique ne joignissent des œuvres de surérogation que la charité seule leur commandait, et qui revertissaient au profit de leurs frères laïques. Les uns passaient au confessionnal les heures que le chœur n'usait pas; les autres montaient dans les chaires chrétiennes pour y annoncer la parole de Dieu, soit dans leur ville ou les autres du diocèse, soit à Paris et même à la cour [1]. Tour à tour, ils vaquaient à l'administration des hôpitaux; ils concouraient à l'achèvement des affaires majeures de la cité; ils se livraient à l'enseignement des jeunes clercs dans la ville épiscopale, au gouvernement du diocèse, au maintien de la discipline dans les communautés religieuses; ils se mêlaient aux ouvriers évangéliques pour l'œuvre des missions et des retraites; plusieurs siégeaient, comme juges, dans les cours de magistrature [2]; quelques-uns tenaient un rang distingué parmi les auteurs [3], brillaient dans les académies, se nourrissaient de l'érudition la plus profonde, ou s'ornaient des fleurs odorantes de la littérature [4].

La piété ne souffrait pas de ces différentes occupations.

1. M. Crespin, chanoine de Rouen, prédicateur ordinaire des rois Louis XV et Louis XVI, prêcha l'Avent de 1789 à la cour.

2. M. de Bonissent, M. Prévost de la Croix, conseillers clercs au Parlement.

3. M. Clémence, hébraïsant, a publié : *la Défense de l'Ancien Testament contre la philosophie de l'histoire*, 1768; *les Caractères du Messie vérifiés en Jésus de Nazareth*, 1776; *la Réfutation de* la Bible enfin expliquée *de Voltaire*, 1782.

4. MM. Quévremont, Dubosc, Le Manissier, Tirard de Longchamps, avaient enseigné les belles-lettres dans les universités de Paris ou de Caen.

Pas un scandale, et d'éminentes vertus. Un office vraiment majestueux, digne de la religion et du Dieu qu'elle adore. Une exactitude réelle, dans laquelle pourtant on eût dit qu'il y avait des lacunes, parce que les règles dispensaient de certaines assistances nos vieillards et des chanoines légitimement occupés ailleurs : encore ces hommes estimables écoutaient-ils souvent leur zèle plus que leurs forces, et se montraient-ils les premiers à des exercices auxquels il leur était permis de ne pas paraître. L'extérieur même était réglé. Un chanoine qui, dans le lieu de sa résidence, se serait laissé voir autrement vêtu qu'en habit long, aurait, à la requête du Promoteur, reçu une semonce capitulaire. Le chapitre de Rouen avait des chapelains, des chantres, une musique, mais ses membres ne se déchargeaient pas sur ces adjoints de l'obligation de chanter les louanges de Dieu. Si des voix fortes et mélodieuses couvraient les leurs, celles-ci ne s'en élevaient pas moins au trône de l'Éternel, avec une ferveur qui compensait leur faiblesse et leur inhabileté. Toutes les messes du chœur étaient célébrées par un chanoine assisté de deux autres. Aucun qui eût ou qui pût avoir de vicaire pour le suppléer : il fallait être évêque ou chanoine de l'Église pour immoler sur le grand autel la victime de propitiation.

Après la régularité et le soin d'être utile, ce que j'ai le plus admiré dans le chapitre auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, c'est l'union qui y régnait. Jadis elle avait été troublée par les disputes du jansénisme, mais depuis longtemps il n'y était plus question de ces misères et tout le monde y était catholique de bonne foi. On se prévenait les uns les autres par des politesses mutuelles. Rarement était-on d'avis différent; mais quand les opinions variaient, la discussion était tranquille. On osait à peine se

contrarier sans qu'une formule de civilité assaisonnât la contradiction. On s'excusait en quelque sorte de ne pas penser comme les préopinants. En douze ans, à trois assemblées par semaine, et quelquefois davantage, je n'ai pas entendu un seul mot désobligeant, et si j'ai été témoin d'une demi-douzaine de vivacités, c'est beaucoup, et si elles ont chacune duré six minutes, c'est le plus. Les hommes qui ne connaissent point les hommes ne verront rien de merveilleux dans cet éloge, que les connaisseurs auront peine à croire mérité : tant est rare la parfaite concorde de cinquante frères dont les partages sont inégaux, les intérêts souvent opposés !

A propos d'intérêts, je ne me souviens pas qu'il me soit arrivé une seule fois de remarquer que les chanoines de Rouen fussent dominés par cet égoïsme bas et desséchant qui met l'intérêt particulier avant l'intérêt général. Le premier mobile des délibérations était l'honneur et l'avantage de la compagnie ; et loin de ne travailler que pour eux, leur génération, les membres existants, ils s'occupaient de leurs successeurs, des chanoines à naître, comme des époux qui n'ont point encore d'enfants, mais qui en espèrent, s'occupent, par prévoyance et par tendresse, du sort que les enfants auront avec eux et après eux. On aurait mieux aimé se nuire à soi-même que de préjudicier à ceux qui viendront au bout de cent ans ; on appréhendait, en quelque sorte, leur censure, on craignait d'exciter leurs plaintes et surtout de mériter leurs reproches. Si une pareille disposition est estimable dans les hommes qui se trouvent à la tête d'une série de successions naturelles, pères, aïeuls, bisaïeuls, ancêtres, n'a-t-elle pas plus de droits encore à la vénération quand elle dirige d'autres hommes qui se perpétuent par des étrangers qu'ils n'adoptent seulement pas,

mais qu'on leur donne, et qu'il leur est impossible de refuser?

Le chapitre de Rouen avait deux sortes de biens : des biens communs, et des biens attachés à chaque prébende, ou canoniaux ou particuliers. Ceux-ci étaient administrés par les titulaires, et je ne puis dire comment; mais ceux-là étaient régis par un *intendant* chanoine qui les affermait, sous l'inspection et avec le consentement de tout le corps. Si on eût pu reprocher quelque chose à ce régime, c'eût été trop de désintéressement. Jamais on n'affichait les fermes, et la totalité des revenus aurait été facilement augmentée d'un tiers, si on eût accordé le fermage des biens au plus offrant et dernier enchérisseur. J'ai vu, en Angleterre, un vieux curé qui depuis bien des années tenait à loyer, pour huit cents francs, la dîme du chapitre dans sa paroisse : il m'avoua qu'il en tirait cent louis; et quoique dépouillé, il se réjouissait encore d'avoir attrapé *Nosseigneurs du Chapitre*. Le brave homme se trompait; il ne les avait point attrapés. Ils connaissaient à peu près la vraie valeur de la chose; mais ils voulaient qu'un curé chargé par le bail des aumônes de la paroisse gagnât beaucoup avec eux. Leurs autres fermiers étaient traités presque aussi favorablement; rarement on les changeait; et les augmentations qu'on leur demandait étaient si faibles, en comparaison de ce qu'elles auraient pu être, qu'à la Révolution, la plupart avaient acquis assez de richesses pour acheter les domaines qu'ils tenaient de nous et que la justice du moment nous enlevait.

Le chapitre dont je fais l'éloge, en le peignant tel qu'il fut, avait un pupille assez riche, et dont la minorité devait être perpétuelle : c'était la *fabrique* de son église. Il ne devait à personne compte de l'emploi des deniers, du placement des sommes superflues; il aurait pu en faire

tomber une partie dans sa propre caisse, et les prétextes ne lui eussent pas manqué : jamais pourtant tuteur ne se comporta avec plus de soin, de circonspection, de délicatesse. Les vertus en lui étaient jusqu'au scrupule. Les propriétés de la mense capitulaire avaient un régisseur laïque : celles de la fabrique étaient régies par un chanoine choisi entre les plus riches et les plus distingués, et qui, pour cet office assez pénible, n'avait de rétribution que le plaisir de faire du bien. Ce chanoine était l'avocat-né de celle qu'il gouvernait. Et à quel tribunal plaidait-il pour elle? Auprès du chapitre. Il lui demandait souvent de subvenir aux besoins de la *Mineure*. Le chapitre ne prêtait point parce qu'il eût fallu rendre ; mais il donnait. Si des besoins urgents forçaient de recourir à un emprunt, le chapitre cautionnait, et sa probité, sa loyauté était si publiquement connue, que les prêteurs, pour toute formalité, se contentaient de l'inscription du prêt et de ses conditions sur les registres du chapitre, la plupart du temps, sans en exiger la copie. Chaque fois qu'on examinait si une dépense devait être à la charge de l'église et de sa fabrique, ou à celle de la compagnie et de ses biens communs, le chanoine tuteur, ou, comme on s'exprimait, l'*Intendant de la fabrique* soutenait que c'était à la compagnie de payer ; et il fallait, pour qu'il succombât, que sa prétention ne fût pas même colorée : ordinairement la *compagnie* riait, décidait contre elle-même, et payait. C'est pour l'église, disait-on, il ne convient pas d'y regarder de si près. » Par suite de cette façon de penser et d'agir, les chanoines acquittaient gratuitement toutes les fondations faites dans l'église cathédrale, et pour lesquelles, sans cette ressource, la fabrique eût dû débourser des sommes considérables. Pour aider à cette subvention, il était de règle dans le chapitre de Rouen, ou d'un usage qui en

tenait lieu, que les chanoines ne reçussent pas d'honoraires pour leurs messes. On ne blâmait pas ce genre de casualité ; mais on croyait que s'en passer, quand on le pouvait, s'accordait mieux avec la dignité du Sénat d'une ancienne et célèbre église.... Toujours de l'orgueil!.... Censeur, qui que vous soyez, vous en rencontrerez partout, mais réjouissez-vous, si vous aimez les hommes, lorsque vous voyez à côté de lui des institutions qui le dirigent vers l'utilité.

L'économie sur l'acquit des fondations revertissait immédiatement au profit de la sacristie dite *des messes*, par opposition à celle qui n'était que pour le chœur. Elle l'entretenait dans un état de décence et de propreté qu'un couvent de Visitandines ou de Carmélites eût envié pour la sienne. Nulle part ailleurs, les prêtres étrangers se présentant pour célébrer n'étaient reçus avec autant de civilité, servis avec autant d'empressement, traités avec autant de distinction. Les prêtres de l'église, même les chanoines, les faisaient passer avant eux, et on leur donnait le bel ornement et le linge fin. J'ai eu l'occasion d'examiner la réception qu'on faisait en pareil cas, dans diverses cathédrales et églises du royaume et des pays que la déportation m'a forcé de parcourir : et tout m'a paru impoli et presque dédaigneux en comparaison de la politesse attentive des préposés à la sacristie du chapitre de Rouen. Deux exceptions seulement : la chapelle de M. Douglas, évêque catholique de Londres, et l'abbaye des nobles Bernardines de...., en Westphalie. Il est possible que j'en parle ailleurs. Les inférieurs sont ce qu'on les fait par l'exemple et par l'autorité. L'excellent ton de nos chanoines influait sur tous les officiers de leur église. Chez eux, les suisses mêmes et les bedeaux étaient prévenants. Apercevait-on dans le temple quelque figure où

se peignait la curiosité qui veut s'instruire ou simplement se satisfaire, on allait à elle et on lui proposait de lui montrer ce que nous avions de rare : si elle acceptait, toutes nos armoires lui étaient ouvertes, et il ne lui en coûtait qu'un *je vous remercie*, et un salut qu'on lui rendait.

Tous les ecclésiastiques, pourvu qu'ils portassent l'habit long, pouvaient, à l'office, se placer à côté des chanoines, lorsqu'il y avait des stalles vacantes, ce qui était ordinaire. On avait soin de laisser, pour cet usage, celles que les idées du temps faisaient regarder, par leur position, comme les plus honorables. Cependant, comme il n'est point sous le soleil d'être si parfait qui n'ait ses défauts, là même on en remarquait un, du moins je le pense, dans le respectable chapitre de Rouen. Pendant le chant du Symbole, à la messe haute, le chanoine faisant les fonctions de sous-diacre parcourait les deux rangs des stalles supérieures, précédé d'un enfant de chœur qui encensait. Il approchait de la bouche de chacun de ses confrères le livre fermé des Évangiles, en disant : « Monsieur, *hæc sunt verba sancta* (ce sont les paroles saintes), et chaque chanoine répondait : « Monsieur, *corde credo et ore confiteor* (je crois de cœur et confesse de bouche), et baisait le livre avec respect. Tout est bien jusqu'ici. Voilà maintenant ce que je ne puis m'empêcher de reprendre. Ces ecclésiastiques reçus dans les stalles n'étaient pas toujours admis au baiser du livre : on passait quelquefois devant eux sans le leur présenter. Si la règle eût été générale, je n'en dirais rien ; je m'abstiendrais surtout de la critiquer, supposant que cette cérémonie n'était que pour ceux qui portaient l'habit de chœur. Mais un chanoine étranger, un conseiller clerc, un grand vicaire, je crois même un abbé de condition, jouissaient de cet hon-

neur canonial, un curé à cheveux blancs était oublié ; ses deux voisins, vêtus comme lui qui était prêtre comme eux (dis-je assez ?), baisaient le livre ; on le privait, lui, de cette consolation, ou de cette distinction, parce qu'il n'était que curé. Je dois aux chanoines de Rouen la justice de dire que beaucoup d'entre eux blâmaient cette conduite : mais le chapitre tenait à l'usage, le tyran des compagnies de cette espèce autant que le protecteur de leur discipline. Plusieurs de nous (et je me glorifie d'avoir été de ce nombre), persuadés que toutes les bouches sacerdotales sont également dignes de s'appliquer sur le livre des Évangiles, ou que, s'il eût fallu mettre une différence, elle aurait dû être établie en faveur de celles qui annoncent plus fréquemment et plus dignement la parole de Dieu, n'omettaient personne quand c'était leur tour d'offrir la sainte Écriture à la vénération des ecclésiastiques siégeant dans les chaires canoniales. Le chapitre en murmurait, on entendait de quelque rigide : *ce n'est pas l'usage ;* nous faisions semblant de n'avoir pas entendu ; et la faute se répétait à la première occasion. De sorte qu'il devenait d'*usage* que l'usage dont il s'agit ne fût pas respecté de tout le monde.

Une autre pratique également petite, c'est qu'à cette partie de la messe, qu'on nomme la *seconde élévation*, le bas-chœur, prêtres et autres, était obligé de fléchir le genou, et que les chanoines en étaient quittes pour se tourner du côté de l'autel, se contentant de s'incliner un peu. Un de messieurs qui se serait agenouillé et un chapelain qui serait resté debout, s'inclinant à la manière des chanoines, auraient été réprimandés : celui-ci comme ne s'étant point assez humilié devant le prêtre éternel et à l'exaltation, à l'aspect de la victime qui rachète le monde ; celui-là pour s'être plus humilié que l'*usage* ne le permettait.

Passé cela, je n'ai rien vu que de grand, de noble, de souverainement respectable, dans le chapitre auquel j'ai eu l'honneur d'être agrégé. J'ai fait mention de ces deux légères taches, afin qu'on fût convaincu qu'en louant je n'ai point flatté. Je m'aperçois même, en relisant, que j'aurais encore beaucoup de choses honorables à dire. Quelle charité ! Quel empressement à secourir les malheureux ! Je ne parle pas seulement des pauvres des campagnes où nous avions des propriétés et des dîmes : jamais curé de notre dépendance n'écrivit pour les nécessiteux de sa paroisse sans obtenir ce qu'il demandait ; je parle encore des pauvres de la ville. Dans cet endroit de la France, presque tous les hivers sont rigoureux. Le fleuve, en se débordant, roule la misère avec ses eaux dans un des quartiers les plus peuplés, les plus laborieux et les plus pauvres. Si la gelée change en masse solide sa fluidité, les travaux d'un port très actif sont suspendus. Le froid engourdit les filatures, les dévidoirs, toutes les occupations dont vivent les femmes et la jeunesse sortie de l'enfance. Ces infortunés, qui, aux jours de la bonne saison, ne sont pas doués de la prévoyance de la fourmi, ou qui ne gagnent pas assez pour économiser quelque chose, n'ont alors de ressource que dans l'industrieuse charité de leurs pasteurs, et les pasteurs, d'autres fonds que la bienfaisance publique. Les compagnies se cotisent.... hélas ! je m'exprime comme si ces heureux temps existaient encore ! Ils ne sont plus. Les sauterelles et une multitude d'autres animaux paresseux ont rongé jusqu'à la racine les plantes qui fournissaient à la subsistance de la veuve qui ne peut plus filer ; de l'orphelin qui ne le pourra peut-être jamais ; du père de famille, étendu sur la paille ; du besoin et de la maladie ! Il n'est plus, le temps où la religion, riche des biens de la terre, donnait à ceux qui demandaient, et al-

lait chercher ceux qui ne pouvaient ou n'osaient demander.... Dans ces occasions, le chapitre de Rouen se plaçait, par son zèle et sa générosité, à la tête de la bonne œuvre ; et sa caisse, quoique médiocre, versait des secours qui auraient fait disparaître l'indigence et ses accessoires, si des bourses plus opulentes que la sienne s'étaient proportionnellement ouvertes en faveur des malheureux. Sans exagération, le dixième des biens communs passait à cette aumône de corps.

Elle n'empêchait pas les aumônes particulières, témoin l'anecdote suivante, qui, du moins, édifiera et apprendra, comme beaucoup d'autres traits semblables, à ne pas juger sur les apparences.

Nous avions un vieux chanoine, riche et avare, d'une force qui aurait fourni plus d'une scène à la comédie de Molière. Il mangeait à toutes les tables et ne rendait pas un verre d'eau. La seule indemnité accordée à ceux qui le traitaient était le droit de le plaisanter sur sa parcimonie; on en usait librement, et il en riait lui-même de si bonne grâce, que ce qui ailleurs eût été une vilenie ne paraissait chez lui qu'une singularité. Du reste, homme de beaucoup d'esprit, habile en affaires comme un procureur, parlant bien, quoiqu'il écrivît fort mal, et oubliant tellement qu'il ne *voyait* personne, que se faisant arranger une maison de campagne, il eut soin qu'on y mît des buffets, des offices, des fourneaux, tout l'attirail d'une cuisine de grand seigneur, et une salle à manger de vingt couverts où, jusqu'à la fin de sa vie, il mangea toujours seul.

Durant une de ces calamités d'hiver qui faisaient tant de malheureux à Rouen, le curé de la paroisse la plus riche en pauvres, faisant sa ronde pour recueillir quelques aumônes, arrive au logis de M. l'abbé *Harpa-*

gon. S'il entre, il n'aura rien ; s'il n'entre pas, cette espèce d'insulte sera remarquée de tout le quartier. Toutes réflexions faites, un refus n'est pas un inconvénient bien grave pour qui va de porte en porte demandant la charité. Il entre. On le reçoit civilement. L'amour de l'or n'empêche pas de donner des paroles dorées. « Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur le curé? — Monsieur l'abbé, mes pauvres sont en grand nombre et bien souffrants. — C'est-à-dire que vous me demandez quelque chose pour eux? — Oui, monsieur l'abbé. — Oh! rien de plus juste.... » Le secrétaire est ouvert, on en tire cinquante louis qu'on remet au pasteur, dont l'étonnement passa la joie, quoique sa joie fût celle d'un père qui, en sa détresse extrême, reçoit de quoi couvrir la nudité de ses enfants et apaiser leur faim.

Il conte sa bonne aventure à plusieurs de ses confrères, dont un part aussitôt pour en essayer la répétition. Même compliment au début, même exposé, même : *Oh! rien de plus juste*, et cinquante louis.

Le lendemain, deux autres curés se présentent encore et ensemble. « Nous n'avons pas, monsieur l'abbé, autant « de pauvres que nos confrères que vous avez si généreu- « sement assistés ; mais nous en avons, et personne ne « vient à notre secours, ne pense à nous, parce qu'on « s'imagine que cela n'est pas nécessaire. Si vous vouliez « avoir la bonté.... — Oh! Messieurs, rien de plus juste.... » et encore un rouleau de cinquante louis pour les deux. Je tiens ce fait du premier des quatre curés.

Puisse, pour l'honneur de l'Église et le bonheur de l'humanité, se multiplier cette noble race d'avares, qui s'épargnent sur tout, jusque sur la réputation, pour aider leurs semblables ! Martin, avec sa moitié de manteau, fut la risée de ses camarades, mais Jésus-Christ, couvert de

l'autre moitié, disait aux anges et aux saints : « C'est Martin qui me l'a donnée. » Ainsi dira-t-il un jour : « J'ai « mangé le repas que le chanoine économisait en s'as- « seyant à la table des autres sans les faire asseoir à la « sienne. » Ce trait ne valait-il pas bien la peine d'être rapporté ? Et si la conduite de celui qui me l'a fourni mérite qu'on en reprenne la trop grande singularité, ne reçoit-elle pas son absolution des mains de la charité ?

Puisque je suis en train de faire connaître le chapitre de Rouen, j'anticiperai un fait qui achèvera de le peindre, et qu'il faut rapporter au dernier mois de son existence civile. On sait que sous l'ancien régime, les gens de mainmorte ne pouvaient contracter aucun engagement sous signature privée, relativement aux biens de leur état. Le fisc avait imaginé d'assujettir toutes leurs opérations en ce genre aux formalités du notariat, de l'enregistrement et autres. Outre les bonnes raisons qui dictèrent ce règlement, il mettait de grosses sommes dans les coffres du prince et, par cet endroit, était précieux. On ne se faisait pas conscience de se soustraire, quand on le pouvait, à cette dépense, soit qu'on regardât comme purement pénale la loi qui la prescrivait, soit que l'on pensât qu'elle n'avait pas toute l'équité possible. Le chapitre recevait assez souvent de l'argent en constitution, soit simple, soit viagère, et les constituants comptaient tellement sur son exactitude et sa probité, qu'en donnant leur argent, ils ne recevaient qu'une promesse verbale d'être payés aux échéances. On inscrivait leur dépôt sur les registres de la compagnie. Dans cet espace de temps qui s'écoula entre la sanction royale et l'exécution du décret qui frappait de mort le clergé des églises cathédrales, un des chanoines représenta aux autres que, par notre suppression, les rentiers du chapitre et de sa fabrique allaient

se trouver dans un grand embarras, attendu que leurs créances n'étant appuyées sur aucun titre légal, il y avait tout à craindre que la nation ne refusât de les colloquer parmi les charges dont notre mense et celle de la fabrique étaient grevées. En ce cas, tout était perdu pour de malheureuses gens, la plupart d'une condition au-dessous de la médiocre, qui n'avaient placé sur nous que pour préparer à leur vieillesse un morceau de pain que les banqueroutes du commerce ne dévorassent pas. Il est hors de doute que nous pouvions laisser les événements suivre le cours qu'il plaisait à la Révolution de leur tracer. La ruine de ces infortunés n'aurait pas été notre ouvrage, et en leur payant ce qui serait échu de leurs rentes au moment où nous cessions de vivre civilement, nous remplissions tous nos engagements. Nos biens restaient là pour satisfaire au reste. Aussi, gémissant d'ailleurs sur leur sort, nos créanciers ne demandaient pas davantage. La résolution que nous prîmes et que nous exécutâmes leur causa donc une bien agréable surprise. La caisse de la fabrique n'avait presque rien, mais la nôtre se trouvait amplement garnie. A bon droit aurions-nous pu partager entre nous les sommes qu'elle contenait, formées de nos économies, de nos épargnes, de notre modération; elles nous appartenaient. Un avenir, facile à prévoir, nous avertissait de ne nous pas priver de cette ressource, qui pour plusieurs devenait de première nécessité. Nonobstant cette considération, une voix s'élève et propose le remboursement de toutes les rentes constituées ou viagères que nous faisions, même au nom de la fabrique, qui demeurait avec ses revenus. Jamais délibération capitulaire ne fut si rapidement close. La proposition n'éprouva pas un seul contradicteur; elle fut adoptée par acclamation; et nos derniers moments, comme tous les fonds dont

nous pouvions disposer, furent employés à cette bonne œuvre. Quelques âmes encroûtées nous regardèrent comme des imbéciles : ce jugement nous flatta. N'aurions-nous pas perdu une partie du fruit de notre sacrifice si nous eussions obtenu leur suffrage ? Nous fûmes heureux et il ne nous en coûta que de l'argent : voilà notre récompense. Je doute que beaucoup de ceux qui nous écrasaient ou se réjouissaient de notre chute fussent de caractère à en ambitionner une semblable.

Une de mes grandes joies, comme chanoine, fut de contribuer à porter à la première place du chapitre M. l'abbé de Saint-Gervais, dont j'étais devenu le collègue [1]. Le doyenné, première dignité de l'Église, était électif. Il est bien doux de pouvoir faire quelque chose pour un homme de qui l'on a tout reçu. Je ne m'acquittais pas, mais je rendais ce qu'il était en mon pouvoir de rendre ; et ma reconnaissance, quoiqu'un peu soulagée, restait tout entière.

1. M. Carré de Saint-Gervais fut élu doyen en 1785.

CHAPITRE XV

LE PRIVILÈGE DE SAINT-ROMAIN.

Origine présumée du privilège. — Le dragon de Saint-Romain. — Manière dont le Chapitre procédait à l'exercice du privilège. — La visite des prisons, les confessions des criminels, les rapports avec la magistrature. — La cérémonie de la *glorieuse montée* le jour de l'Ascension. — L'affluence et l'allégresse du peuple. — La procession à la cathédrale. — Le sermon du lendemain. — M. Baston fait ce sermon en 1790. — Persévérance des privilégiés de Saint-Romain dans le bien.

Une autre joie, et que j'ai goûtée douze fois avec la plus vive satisfaction, fut de concourir à sauver du supplice, et à réintégrer dans tous les droits de citoyen, un homme et tous ses complices, ordinairement plus malheureux que coupables, mais toujours méritant la mort aux yeux de la loi. Cette prérogative du chapitre de Rouen aurait été détruite, quand bien même il eût continué de subsister. Elle portait le nom de privilège de Saint-Romain, et tous les privilèges étaient supprimés. Vainement aurions-nous représenté que ce privilège était celui de toute la famille de l'État, que les chanoines n'en étaient que dispensateurs. Son nom le dévouait à l'anéantissement, et de plus il avait contre lui d'être religieux. Ah ! si jamais les rois de France remontent sur leur trône, que la religion cesse d'être persécutée, et qu'il y ait un chapitre à Rouen, j'ai confiance que le privilège de Saint-

Romain sera rendu aux vœux de toute ma province et, tous les ans, essuiera les larmes de quelques infortunés. C'est ce qui m'engage à en faire ici une courte et fidèle description.

Un de nos rois (on croit communément que ce fut Dagobert) l'avait accordé à l'église de Rouen, probablement par considération pour saint Romain, un de nos plus saints évêques, que l'histoire dit avoir été chancelier du prince, et l'un des plus honnêtes ministres d'État qui aient jamais existé dans le royaume. Le titre original de cette concession a péri sous les efforts du temps; mais la tradition et la possession accompagnées de faits incontestables, et dont la série remonte à l'origine de la monarchie, réparaient amplement cette perte. D'ailleurs, plusieurs de nos rois l'avaient confirmé, y avaient eu recours, en le demandant pour leurs protégés ; d'ailleurs encore, attaqué par l'envie, par le ressentiment de quelques familles. il avait été si rigoureusement défendu par ses curateurs, qu'il était toujours sorti triomphant des attaques juridiques, affermi par chaque secousse qu'il éprouvait.

Sans doute, quelque motif pressant en avait suggéré l'idée. Voici ce qu'on raconte, d'après une ancienne tradition. Une bête féroce, sous la forme d'un dragon, ravageait les campagnes voisines de Rouen. Personne n'osait lui donner la chasse, ou les tentatives avaient été infructueuses. La désolation était universelle. Le saint évêque Romain résolut d'essayer contre l'horrible bête les armes de la religion, et de s'exposer à la mort, étendant, par charité, à la vie corporelle, le devoir de *poser son âme* pour son troupeau. Cependant, il n'affrontera pas seul le danger et ne s'associera pas non plus des hommes précieux à la société. Deux malfaiteurs, l'un voleur, l'autre meurtrier, deviennent ses compagnons. Destinés à mourir

par la main d'un bourreau, il importait peu, même à eux, qu'ils fussent moulus par les dents d'un dragon. Au contraire, cette fin, qui aurait eu l'air d'un dévouement patriotique, les purifiait en quelque sorte du crime qu'ils avaient commis, en épargnant à leurs familles la flétrissure du préjugé. Sans compter que le pardon leur avait été promis s'ils revenaient vainqueurs du terrible animal, et qu'ils pourraient raisonnablement espérer la victoire, conduits à la bataille par le bon pasteur et combattant à côté de lui.

Ils partent. Le saint évêque est revêtu de ses habits pontificaux ; il tient à sa main le bâton, symbole de son autorité. L'histoire ne dit pas que les deux assaillants fussent armés ; mais il est bien probable qu'ils n'allèrent pas au combat sans moyens d'attaque et de défense contre un ennemi qui avait une gueule, des griffes et des ailes ; à moins que le bienheureux Romain n'eût expressément voulu qu'ils imitassent sa confiance en Dieu, ce que je ne crois pas vraisemblable.

Mais déjà ils approchent du repaire où est étendue l'affreuse bête, digérant sa dernière proie, un homme peut-être. Ils s'en aperçoivent à l'air empesté qu'ils respirent. Le monstre, averti (je ne sais trop comment) que des hommes s'avancent, se lève ; il crie, et tous les échos d'alentour répètent ses longs et horribles mugissements. Il accourt.... Le voleur est saisi d'effroi et retourne promptement en arrière ; il fuit. Ne me demandez pas s'il fut repris et pendu. La tradition ne le dit point, mais le lâche l'aurait bien mérité. Le meurtrier montre plus d'assurance. Je n'ai garde de certifier qu'il n'a point de peur, mais il reste : ce qui, en supposant la peur, n'en est que plus louable. Pour le saint, il attend tranquillement le dragon, lui jette son étole au cou, et le tire après lui

comme un chien qu'on mène en laisse. Le meurtrier l'aida dans ce travail facile. L'animal fut assommé sous les murs de la ville, sans opposer la moindre résistance à ce peuple, brave comme de coutume quand ses victimes sont faibles ou affaiblies. Non seulement le meurtrier eut sa grâce, mais la piété du roi de ce temps-là ou de quelqu'un des rois suivants établit que tous les ans, à pareil jour, un meurtrier, choisi par le clergé de l'église cathédrale, recevrait des mains de la religion, ainsi que ses complices s'il en avait, l'absolution de son crime, recouvrant l'honneur et tout ce qu'il avait perdu avec lui.

Voilà ce qu'on lit dans de vieilles chroniques ou légendes et ce que les fidèles crurent longtemps avec cette heureuse simplicité qui produit encore plus de vertus qu'elle n'engendre d'erreurs, et qui, par conséquent, vaut pour le moins autant que la science qui éclaire et qui *enfle*. La critique a exercé ses talents et sa sévérité sur toute cette histoire. Au monstre qui dévorait les hommes elle a substitué une inondation qui menaçait de submerger la ville et qui, à la voix de saint Romain, se replia sur elle-même, se comprima en quelque façon et hâta sa marche pour se renfermer dans le lit ordinaire du fleuve. C'est un miracle substitué à un autre.

Le nouveau n'est appuyé que sur une simple conjecture. L'ancienne tradition me paraît avoir avec les monuments une liaison dont le système moderne est dépourvu. Jadis, et ce temps n'est pas fort éloigné, puisque je l'ai vu, on portait, aux processions solennelles de cette cérémonie libératrice, une figure de carton représentant le monstre. On le voyait en relief sur la châsse du saint. Les vitres de l'église, parfaitement peintes [1], représen-

1. La verrière du XVI[e] siècle consacrée à saint Romain, dans la cathédrale, est la plus belle et la plus riche de toutes.

taient toute l'histoire, à commencer par la naissance miraculeuse de l'évêque Romain; l'inondation n'y était pas, mais le dragon y était. Et dans l'hypothèse de l'inondation, pourquoi la délivrance d'un malfaiteur? Pourquoi ce malfaiteur doit-il être un meurtrier, à l'exclusion de tout autre coupable? Il me semble que cette circonstance ramène à la croyance du monstre, de ses rapines et de sa mort. Aussi ai-je soutenu en Sorbonne la vérité de la tradition populaire contre un critique que je nommais. Un bachelier, neveu de ce savant, crut devoir venger le sentiment de son oncle et attaqua mon dragon avec beaucoup de vigueur; je le défendis en homme zélé pour les traditions de sa patrie, et cette dispute eut quelque célébrité.

Mais laissons ce point d'histoire qui ne sera peut-être jamais bien éclairci, et disons de quelle manière le chapitre procédait à l'exercice de sa prérogative.

Quinze jours avant la fête de sa *glorieuse montée*, les chanoines faisaient signifier leur privilège à toutes les cours de judicature de la ville épiscopale. De ce moment, les procédures criminelles étaient interrompues, et ceux que la justice des hommes destinait au supplice jouissaient d'un délai qui pouvait être utile à leur salut. C'est surtout dans un cachot ou sur les échelons de l'échafaud, que deux longues semaines, si courtes quand on est heureux, sont précieuses pour l'éternité. La peine des prévenus ou accusés d'homicide n'était pas seule retardée. Les coupables, de quelque espèce qu'ils fussent, participaient à cette faveur préliminaire, et le voleur, qui ne pouvait être sauvé, était du moins sûr de son existence jusqu'après la cérémonie.

Pendant ces quinze jours, les prisons étaient ouvertes à qui voulait s'y rendre pour solliciter l'application du privilège en sa faveur. Car il fallait être entre les mains de

la justice pour y prétendre et l'obtenir. Au reste, que la détention fût libre ou forcée, c'était la même chose au fond, avec cette différence accidentelle que les malheureux qui n'étaient pas entrés volontairement dans ces lieux, terribles même à l'innocence, y demeuraient quand ils n'avaient pas obtenu le privilège, tandis que ceux qui étaient accourus à la voix de la religion et étaient descendus sans contrainte dans le séjour que leur faute eût méritée avaient le temps nécessaire pour regagner leur asile, si le choix du chapitre ne tombait pas sur eux. Il est inouï qu'un fugitif ait été pris, en se retirant, après avoir vainement tenté d'obtenir la grâce de Saint-Romain. Il est bien vrai qu'une fois des magistrats éphémères, substitués par un chancelier [1] à l'ancienne magistrature de la province, rejetèrent le présenté du chapitre et le firent mettre aux fers, quoiqu'il fût prisonnier volontaire : vengeance basse du refus qu'ils avaient éprouvé de la part des chanoines en réclamant, dit-on, le privilège pour le parent d'un de leurs collègues. Aussitôt que cette nouvelle atroce, qui consterna toute la ville, fut répandue, deux chanoines furent députés au premier président du tribunal pour lui remontrer combien injuste et criante était cette conduite, et lui signifier que si l'homme, qui s'était constitué prisonnier sur la garantie du privilège de Saint-Romain, n'était pas remis sur-le-champ entre leurs mains, ils partaient pour aller porter leurs plaintes au pied du trône, et apprendre à celui qui y était assis l'énorme abus qu'on avait fait de son autorité. Le magistrat eut peur ou il fut juste. Le prisonnier fut aussitôt rendu aux chanoines et reconduit chez l'un d'eux, au milieu des acclamations et

1. M. de Maupeou, qui exila les Parlements de Paris et de Rouen et institua le grand conseil, au vif mécontentement des populations.

des larmes d'un peuple immense qui l'environnait. J'en ai été témoin, et peu de spectacles m'ont aussi vivement ému, aussi profondément attendri. La cour acheva de mettre en évidence l'iniquité des juges en accordant la grâce de l'infortuné dont ils avaient inhumainement machiné la mort.

Pendant les trois jours qui précédaient la *glorieuse montée*, deux chanoines-commissaires, accompagnés de quelques officiers du chapitre, allaient, suivant la façon de parler du temps, à la visite des prisons. Toutes leur étaient ouvertes, à l'exception d'une seule. Les magistrats de qui elle dépendait auraient voulu que dans l'*insinuation* du privilège, on se servît à leur égard des mêmes termes qu'on employait pour la première cour. Soit que les chanoines craignissent de choquer les premiers magistrats par cette assimilation, soit qu'ils ne crussent pas devoir souscrire aux prétentions de la seconde cour, toujours est-il qu'ils s'en tenaient, et avec assez de raison, à l'ancienne formule. En conséquence, refus d'ouvrir leurs prisons de la part des magistrats et protestation de la part du chapitre. Cette comédie se répétait tous les ans à la même époque.

J'ai dit que les autres prisons s'ouvraient sur la demande de nos deux députés. Le geôlier comparaissait devant eux; il leur présentait une liste des prisonniers dans sa geôle, avec des notes explicatives des causes et motifs de leur détention. Ensuite, il certifiait que son catalogue était fidèle, c'est-à-dire que nul prisonnier n'y avait été omis. Les deux jours suivants, le geôlier déclarait s'il avait reçu ou élargi quelque prisonnier. Le quatrième jour, qui était celui de la fête, on faisait une dernière visite de grand matin.

Dans ces visites, tous les prisonniers se présentaient aux commissaires du chapitre, suivant l'ordre du cata-

logue. Interrogés s'ils prétendaient au privilège de Saint-Romain, ils répondaient par oui ou par non. Le non était la réponse d'un très grand nombre, puisque les détenus pour vols, dettes, inconduite, pour toute autre raison qu'un meurtre, étaient incapables de la grâce capitulaire. Cependant l'usage était qu'on les interrogeât, sans doute parce qu'il était possible qu'ils eussent commis un homicide, ou que leur crime ou leur malheur fût ignoré dans le lieu où ils étaient emprisonnés.

Quant à ceux qui répondaient par oui, il fallait que, sous la foi du serment, ils répondissent à une foule de questions dont les principales se rapportaient au fait qui avait occasionné leur capture et mettait leur vie en danger. On exigeait de leur sincérité l'histoire fidèle du fatal accident qui leur était arrivé : où, comment, pourquoi ils avaient tué un homme? Les réponses étaient rédigées par le secrétaire du chapitre, signées du déposant et des commissaires à qui elles étaient faites. A chaque visite, on leur donnait lecture de leur déposition du jour précédent, et ils étaient libres d'y faire tel changement qu'il leur plaisait : elles n'étaient closes que le jour de la fête, après la dernière visite. Ces confessions étaient rigoureusement secrètes.

Le jour de la *glorieuse montée*, les chanoines, à l'issue de *Prime*, se formaient en chapitre dans le lieu ordinaire de leurs assemblées. Le secrétaire lisait à haute voix le procès-verbal des *Confessions*, les nouveaux chanoines qui n'avaient point encore pris part à une semblable cérémonie étant dûment avertis par le président qu'ils étaient obligés à un secret inviolable touchant le contenu de ces déclarations spontanées. Cette lecture terminée, on ouvrait les portes du chapitre. Un chanoine s'y rendait et criait : « N'y a-t-il personne ici qui veuille parler à la compa-

gnie? » L'avant-chapitre était rempli par une foule de curieux.

Communément, cette invitation n'était qu'une pure formalité. Les sollicitations avaient été faites auparavant, et personne ne se présentait. J'ai eu pourtant le bonheur de la faire servir une fois, et très utilement, à cinq malheureux complices du même crime. Ils étaient détenus forcément et devaient être pendus à bref délai. On trouvait dans leur cas quelques circonstances aggravantes qui faisaient taire la miséricorde, quand elle ouvrait la bouche en leur faveur. Aucun homme en place, aucune femme titrée n'avait sollicité pour eux. Cette espèce d'abandon était de mauvais augure et semblait annoncer qu'on les regardait généralement comme indignes du privilège : c'était tout simplement que pauvres et de la plus basse condition, ils manquaient de protecteurs. Pour comble d'infortune, des émules puissamment soutenus devaient en quelque façon enlever les suffrages. Nous fûmes un petit nombre que l'idée de cinq de nos semblables, mourant au milieu de nous d'une mort infâme, et que nous aurions pu sauver, tourmentait excessivement. Mais le moyen de ramener nos confrères à notre sentiment, de vaincre ces protections qui s'étaient déclarées pour d'autres, en apparence moins coupables, et par cela seul plus intéressants? Nous l'ignorions. Il me vint à l'esprit de faire avertir sous main les familles des cinq criminels, les épouses et surtout les enfants, de se trouver à la porte du chapitre, au moment qu'on appellerait ceux qui *voulaient parler à la compagnie ;* d'entrer alors et de s'abandonner aux mouvements que la nature et l'honneur leur imposeraient. Cet avis fut suivi au pied de la lettre. La proclamation était à peine finie, qu'une foule de personnes de tout âge et de tout sexe se précipitent dans la salle, tombent à genoux, san-

glotent, étendent les bras vers nous, demandant la vie de leurs pères, de leurs époux, de leurs enfants, de leurs parents.... J'observe que la plupart de ces malheureux sont du diocèse de Rouen; n'aurait-il pas été de bronze, le cœur que ce spectacle n'aurait pas ému? On console les suppliants, on les prie de se retirer; la délibération commence, s'achève en un clin d'œil : elle est conforme à nos vœux. Bien des gens blâmèrent cette fois les chanoines; mais ils auraient partagé leur respectable faiblesse, s'ils avaient eu des âmes bonnes et sensibles comme les leurs, et qu'ils eussent été mis à la même épreuve.

Quand les confessions des prétendants à la grâce de Saint-Romain avaient été entendues, on procédait aux choix, qui commençaient par une prière solennelle au Saint-Esprit. Les deux chanoines commissaires faisaient leur rapport. C'était un discours dans lequel ils balançaient les raisons pour et contre chaque sujet, afin que les délibérants pussent se décider avec connaissance de cause; et de suite ils concluaient en manifestant leur opinion, qui n'était pas toujours uniforme ni toujours suivie. On savait que c'était auprès d'eux que les sollicitations faisaient les grands efforts, et nous nous tenions, pour ainsi dire, en garde contre le sentiment. On le combattait, soit en attaquant leurs motifs de préférence, soit en suppléant des circonstances qu'ils avaient omises. Enfin, les voix comptées, l'heureux était nommé par le président, qui était ordinairement le doyen. l'évêque ne se trouvant presque jamais à cette délibération de ses *vénérables frères* : sans doute pour ne pas gêner les suffrages par sa présence; quelle autre raison, en effet, aurait pu le détourner de concourir à sauver la vie d'un homme?

Immédiatement après l'élection, les nom, surnom et qualités de l'élu étaient inscrits sur une feuille de papier.

On la mettait sous une enveloppe scellée du sceau du chapitre. Le paquet était envoyé à la cour suprême de judicature par un prêtre, chapelain de l'église, en habit de chœur ; ce paquet était nommé le cartel de Saint-Romain. Les magistrats se rendaient en robes de cérémonie à la grande chambre du palais ; l'audience était publique. On ouvrait le cartel ; dès que le nom du coupable qui avait obtenu le privilège était prononcé, ce prisonnier était introduit dans le parquet, et le conseiller chargé du rapport de son affaire se levait et rapportait.

Il faut savoir que de toutes les parties du royaume, les tribunaux envoyaient à cette cour, quand ils en étaient requis, les pièces du procès de quiconque se proposait de réclamer le privilège ; et ces procès étaient distribués d'avance à différents conseillers, afin qu'à la lecture du nom, l'instruction ne souffrît point de retardement.

Mais qu'avaient donc les magistrats à décider dans cette matière ? Un point seulement, « que l'élu était ou n'était pas dans le cas du privilège ; » ce qui leur donnait une grande influence dans l'application et la jouissance de la grâce. Il pouvait arriver qu'ils prononçassent que le présenté n'était pas dans le cas du privilège, quoiqu'il en fût réellement capable ; et pareillement, qu'il était dans le cas du privilège, quoiqu'il en fût incapable. Cette seconde erreur ne préjudiciait en rien au chapitre, puisqu'elle conformait à son choix le jugement des magistrats ; mais la première écartait, et très injustement, celui en la faveur duquel les suffrages capitulaires s'étaient réunis. Quand la cour déclarait par son arrêt que l'élu n'était pas dans le cas du privilège, elle le faisait savoir au chapitre par un message, et celui-ci procédait à une nouvelle élection. Il était assez souvent résulté de là que la cérémonie de la délivrance et de la messe solennelle de la *glorieuse*

montée avaient été différées jusqu'à la fin du jour, jusqu'à la nuit : et c'était pour le peuple accouru de fort loin, et par milliers, une grande affliction, que les ténèbres en couvrissent la pompe et leur en dérobassent le plaisir.

Il ne faut pas croire que lorsque cet inconvénient avait lieu, il y eût de la faute des chanoines ou des magistrats; non, les uns avaient bien choisi, les autres bien et légitimement refusé. Qu'on se souvienne que les chanoines n'avaient, pour se déterminer, que la confession des coupables. Or, ces malheureux, quoiqu'ils fissent serment de dire la vérité, n'étaient pas toujours vrais. Ils taisaient, ou dissimulaient, ou défiguraient des circonstances essentielles au genre de leur délit : et ces circonstances étaient au procès. De sorte que les chanoines ignoraient ce qui eût mis et dû mettre obstacle à leur bonne volonté, et que les magistrats qui en avaient la connaissance juridique étaient contraints de ne pas livrer aux instances de la religion le coupable que saint Romain réclamait par son cartel.

Pour éviter cette opposition désagréable à tous les intéressés, l'usage avait sagement introduit que les chanoines-commissaires rendissent visite aux conseillers rapporteurs qui leur communiquaient bénévolement les charges de chaque procès. Ce qui les mettait à portée de savoir par eux-mêmes et d'apprendre à leurs confrères, qui étaient ceux que la loi condamnait, parmi les suppliants, à ne pas jouir du privilège, quoique leurs confessions attestassent qu'ils en étaient dignes. De ce moment, presque toutes les élections furent confirmées par la magistrature séculière ; et les chanoines étaient ou se croyaient si sûrs de leur fait, qu'ils avaient pris et tenaient la résolution de ne pas procéder à une seconde élection, en cas

que la première ne fût pas agréée. Ils pensaient qu'au moyen de la communication des charges, ils pouvaient, avec autant de certitude que les sénateurs, distinguer si celui des coupables auquel ils s'arrêtaient était dans le cas du privilège. Il pouvait y avoir du mécompte dans cette façon de penser, parce que le chapitre ne voyait que par les yeux de ses deux commissaires, moins infaillibles, sur un point de cette nature, qu'un corps de magistrats tout entier. De fait, pourtant, la chose était simple puisque la loi ne repoussait que les seuls meurtriers de guet-apens ou les assassins de dessein prémédité. Tout autre cas était *fiertable* [1]. Les juges n'ayant donc que cette seule circonstance à examiner, et elle, étant ordinairement exprimée de la manière la plus nette dans les procédures, ou ne devant pas y être vue si elle n'y est pas clairement exprimée, ce n'est pas sans raison que le chapitre avait arrêté de s'en tenir constamment à son premier choix. A ce moyen, la justice de la cour y regardait d'aussi près qu'il était possible pour ne pas frustrer la ville de Rouen, toute la province, de leur joie de tous les ans. De plus, l'espoir de faire revenir la grâce du privilège à quelque protégé ne tentait aucun magistrat d'éloigner par un refus celui que les chanoines avaient élu.

On s'étonnera, je n'en doute pas, de la vaste étendue du privilège de Saint-Romain, mais elle était ce que j'ai dit. Tout meurtrier, pourvu que son crime ne parût pas prémédité, était susceptible de la grâce. L'homicidé [2] était père, époux, fils, n'importe ; le coupable, s'il était choisi, devait obtenir sa délivrance. Un coup, plusieurs coups, avaient été donnés dans la colère, dans la chaleur d'une

1. La fierte ou châsse de saint Romain devait être levée par le condamné qui jouissait du privilège.
2. Mot créé par M. Baston pour signifier la victime d'un homicide.

rixe, le quart d'heure d'auparavant on n'y pensait pas, le quart d'heure d'après on en était au désespoir : dans ces cas et dans tous les cas semblables, on pouvait recueillir le fruit de la compassion et de la miséricorde du chapitre de l'église de Rouen. On conservait dans les archives de cette compagnie diverses lettres de rois, de régents et régentes du royaume, de princes du sang, qui demandaient le privilège pour des coupables que le pouvoir suprême aurait voulu sauver, et auquel il ne croyait pas devoir accorder des lettres de grâce. De mon temps, un des frères de Louis XVI, M. le comte d'Artois [1], écrivit au chapitre, et demanda le privilège pour un homme de sa maison.

Dès que les magistrats avaient reconnu que l'élection était dans toutes les formes voulues par la loi, la cour remettait le prisonnier aux officiers du chapitre qui l'avaient réclamé. Un député se hâtait d'apporter aux chanoines toujours assemblés l'heureuse nouvelle du succès espéré. Il s'exprimait en ces termes consacrés par l'usage : « Messieurs, la cour, par son arrêt, a confirmé votre élection. « Voulez-vous qu'on en sonne ? » — *Qu'on en sonne*, répondait-on par acclamation ; et une des plus majestueuses sonneries de l'univers annonçait au peuple que, dans quelques moments, il aurait sous les yeux le touchant spectacle que chaque année il revoyait avec le même intérêt et les mêmes transports.

Au bas de la ville est une place qui tire son nom d'une tour antique dont il reste encore quelques débris [2] : marché célèbre, où toutes les semaines il se vend, en quelques

1. Depuis Charles X.

2. Place de la Haute Vieille Tour, où se voit encore l'édicule ou chapelle de Saint-Romain, nouvellement restauré, où le condamné levait la fierte, le jour de l'Ascension. Quant aux débris de la tour, ils ont disparu.

heures, pour un million de marchandises. C'est là qu'était conduit le prisonnier. Le clergé de l'église cathédrale s'y rendait dans toute sa pompe, environné de gardes, et des fleurs à la main, chantant au Créateur des hommes, au *Dieu qui n'a pas fait la mort*, des hymnes solennels, entremêlés de louanges et d'actions de grâces à saint Romain. L'évêque, le célébrant, le diacre et le sous-diacre, accompagnés de leurs officiers, montaient au haut d'un escalier extérieur terminé par une plate-forme. On y apportait la châsse du saint qu'on déposait sur une table. Un silence profond régnait dans la place occupée par vingt mille personnes, pressées les unes sur les autres, occupant toutes les fenêtres, montées jusque sur les toits. Le prisonnier sortait d'un appartement voisin. Il était couronné de fleurs et portait des chaînes de soie. Il se mettait à genoux devant l'évêque ou le célébrant, qui lui disait quelques mots d'édification; puis recevant les bâtons de la châsse sur ses épaules, l'heureux coupable la soulevait en se relevant. Au même moment, et du haut de la tour, les prêtres du Dieu qui ramène des enfers à la vie criaient : *Noël! Vive le roi!* et faisaient signe au peuple de répéter les mêmes acclamations. Cette partie de la cérémonie se recommençait deux autres fois. Jamais tant de vœux ne montaient ensemble vers le ciel; jamais avec tant de ferveur et d'enthousiasme, surtout la dernière année [1], lorsque le meilleur et le plus infortuné des rois, dejà prisonnier dans Paris.... Mais ne mêlons pas une idée déchirante au récit d'une fête pleine d'allégresse.

On se mettait en marche pour aller à l'église cathédrale, le captif de Saint-Romain portant la châsse sur ses

1. La fierte fut encore levée le jour de l'Ascension en 1790, pour la dernière fois.

épaules, aidé de ses complices, quand il en avait, ou de quelques officiers du chapitre, s'il était le seul coupable. Ce n'était pas sans peine qu'on faisait le trajet. La foule obstruait les passages et causait quelquefois beaucoup de désordre dans le triomphe de la religion, détruisant ainsi une bonne partie du majestueux objet que sa curiosité recherchait avec tant d'empressement. Au grand portail de l'église, station de quelques moments pendant lesquels le prisonnier, à genoux, écoutait une courte remontrance du chanoine célébrant. On entrait, et l'orgue faisait entendre ce qu'il avait de plus mélodieux. A l'entrée du chœur, le meurtrier était déchargé du saint fardeau. Conduit alors par le chapelain de Saint-Romain, il montait à la première marche de l'autel, où il recevait encore une instruction du chanoine qui allait célébrer la messe solennelle. Puis il marchait lentement le long des stalles des deux côtés, s'agenouillant toutes les fois qu'un chanoine paraissait vouloir lui dire quelque chose, ce qui ne se faisait guère que par le doyen, le promoteur et les deux commissaires; la plupart des autres se contentaient de le saluer lorsqu'il passait devant eux, ne voulant pas ajouter à ses fatigues extrêmes une fatigue nouvelle, si petite qu'elle fût. Sorti du chœur, il assistait à une messe basse qu'on disait pour lui à la chapelle du saint libérateur, et qu'on appelait la messe du prisonnier, à laquelle le peuple avait une dévotion toute particulière. Après quelques courses d'usage en différents endroits de la ville, il revenait à l'hospice que les chanoines y avaient préparé, y faisait un excellent souper, et y dormait autant qu'on peut dormir dans sa situation.

Il restait, pour le lendemain, une dernière formalité à remplir, qui ne laissait pas que d'être pénible. Sur les huit heures du matin, le prisonnier était conduit au chapitre

pour s'y entendre publiquement reprocher son crime et recevoir d'utiles instructions par un chanoine que le chapitre choisissait tous les ans pour cette fonction. Ce discours durait une demi-heure ou trois quarts d'heure et se nommait le *sermon du prisonnier*, qui l'écoutait à genoux, devant l'orateur, et en présence d'autant d'auditeurs que la salle en pouvait contenir. Cette semonce avait plus ou moins d'âpreté, selon le caractère et les talents de celui qui s'en acquittait ; mais il fallait qu'il fût bien froid et bien sec, pour que les larmes ne coulassent pas, pour que les assistants ne sortissent pas pénétrés d'horreur pour le crime qui détruit des vies, d'aversion pour les fautes qui, par degrés, conduisent à cette faute capitale, de respect et d'amour pour la religion qui procurait aux coupables les moyens et le temps de tout réparer. J'ai eu la satisfaction de faire le dernier discours de cette espèce [1], et pour ainsi dire, au pied levé, parce que le chanoine qui en avait pris l'engagement le remit peu de jours avant la cérémonie, craignant de se compromettre avec la Révolution et ses suppôts. Dieu me donna le courage de parler du ton que j'aurais fait dix ans auparavant, sans choquer personne. Je parlai de notre bon et malheureux Roi, de sa courageuse épouse, de son inséparable sœur, de sa famille, de leurs malheurs, des sentiments que nous leur devions. Un fanatique de la liberté cria à l'aristocratie ; mais la plupart des auditeurs pleurèrent, les uns ouvertement, les autres à la dérobée. Une dame de la cour, retirée, ou pour mieux dire réfugiée à Rouen, me demanda mon discours, en tira une copie et l'envoya au monarque, qui, me dit-on, s'attendrit en le lisant. Revenons au prisonnier.

1. En 1790.

Le sermon fini, on lui faisait prêter quelques serments ; on lui délivrait un diplôme avec le sceau du chapitre, et cet acte, où étaient marquées les circonstances essentielles du fait, du procès et de la cérémonie, rendait au coupable purifié tous les droits sociaux, jusqu'à l'honneur inclusivement. La justice des hommes étant satisfaite, il s'en allait à la chapelle du grand pénitencier pour s'y arranger avec celle de Dieu. Cependait on brûlait publiquement, en chapitre, les confessions de ceux qui avaient prétendu au privilège et ne l'avaient point obtenu.

Je terminerai cette notice en observant comme une chose singulière que, de tous les criminels remis dans la société en vertu du privilège de Saint-Romain, il ne s'en est pas rencontré un seul dont la conduite subséquente fît regretter de le lui avoir accordé. Le peuple attribuait cette espèce de miracle à la protection spéciale du saint, qui voulait qu'on n'eût aucun prétexte de parler mal de son privilège. Cette idée n'a pas de certitude, mais elle n'est pas déraisonnable et elle édifie.

CHAPITRE XVI

LES COMMENCEMENTS DE LA RÉVOLUTION.

Les assemblées provinciales. — Parole significative de Thouret. — M. Baston préside une assemblée de paroisse. — La convocation des États généraux, désirée de tous, n'inspire à M. Baston ni confiance ni illusion. — Agitation des esprits dans le diocèse de Rouen, sentiments du clergé inférieur. — L'abolition des dîmes. — Noble vœu de M. Baston. — La constitution civile du clergé, en elle-même, et dans le but secret de ses principaux auteurs. — La réprobation qu'elle rencontre dans le diocèse de Rouen. — La loi du serment. — Remarques sur l'impropriété de l'expression de *réfractaires* appliquée aux prêtres insermentés. — Défections peu honorables de certains ecclésiastiques. — Manœuvres intéressées pour augmenter le nombre des assermentés. — On y emploie des femmes. — Exemple personnel à M. Baston. — *Combien vaut l'indigo ?* — Les prêtres assermentés moins nombreux à Rouen qu'ailleurs. — Le cas de M. Pottier. — La mission de M. Chapelain auprès de M. Baston; ses suites. — Anecdote de salon : difficulté proposée à M. Baston, confusion qu'il inflige à un flatteur.

Un ministre [1], bien funeste à la France, avait jeté les fondements de la Révolution en imaginant les assemblées provinciales. L'engouement pour cette institution était général. La noblesse et le clergé s'empressaient d'y prendre part, quoique dès lors on eût accordé au *Tiers* une prépondérance qui ne choquait pas moins l'orgueil

1. M. Necker.

que les intérêts des deux premiers ordres : aussi se plaignaient-ils en masse; mais individuellement, c'était à qui serait du nombre des élus; tant il est naturel aux hommes en société de vouloir être quelque chose que les autres ne sont pas, et de tenir rang parmi les faiseurs. Les Intendants et la haute magistrature virent de très mauvais œil la création des nouvelles autorités. Elles réduisaient ceux-là à presque rien, et menaçaient celle-ci d'envahir les plus précieux de ses droits réels ou prétendus. Cependant tout plia, lorsqu'une résistance générale n'eût peut-être pas été déraisonnable et nous eût épargné d'innombrables malheurs. Des personnes plus intelligentes ou plus méticuleuses que la multitude, qui ne réfléchit pas et dont les vues sont courtes, soupçonnèrent que les assemblées provinciales étaient comme un essai des bouleversements qu'on préparait. Plusieurs s'en expliquèrent sur ce ton; des membres, qui avaient le secret, commirent des imprudences en paroles, et un avenir sinistre commença à être entrevu. Un avocat de Rouen, qui depuis a joué un grand rôle dans la Constituante [1] et a fini par porter sa tête sur un échafaud, eut dans l'Assemblée de notre ville une place distinguée qui le mettait en relation immédiate avec le Genevois protestant, ministre du fils aîné de l'Église, et qui supposait qu'il avait la confiance de cet homme. Quelques jours avant l'ouverture des séances, il jugea convenable de se présenter avec quatre membres du tiers état, dont il était le syndic, chez les différents membres de la noblesse et du clergé, députés à l'Assemblée. M. l'abbé de Saint-Gervais, avec qui je demeurais, en était. Messieurs du *Tiers* ne le trouvèrent pas, et je reçus la visite à sa place. Je me souviens en-

1. M. Thouret, procureur-syndic du tiers état.

core, comme si c'était d'hier, que l'avocat me dit : « Nous « prévenons aujourd'hui *Nos Seigneurs ;* mais nous ne « tarderons pas à avoir notre tour. » Il n'est pas inutile de remarquer que ce légiste me témoignait une considération toute particulière, et presque de l'amitié. Je m'exprimerais avec moins de retenue, si je n'étais pas à peu près sûr que le cœur d'un ambitieux n'est pas fait pour aimer, et que chez lui les plus affectueuses démonstrations sont une figure sans réalité.

J'aurais pu me glisser dans l'administration du moment. J'y vis nombre de gens qui ne me valaient pas, et dont le principal mérite était l'intrigue. L'envie d'entrer dans cette carrière ne me fit point sentir son aiguillon ; je n'y voyais rien qui flattât mes goûts. D'ailleurs, j'étais loin d'espérer qu'il en résultât quelque bien pour ma patrie. Tout ce qui sortait de l'atelier du Genevois m'était suspect. Ses belles phrases me choquaient. Elles me montraient un charlatan où j'aurais voulu apercevoir un homme d'État; l'écrivain boursouflé au lieu de l'homme à grandes dimensions. Il me fallait faire effort pour ne pas soupçonner la nature de ses intentions, et c'est à présent pour moi une sorte de consolation d'avoir constamment refusé mon approbation à ses projets et à ses ouvrages. Beaucoup de personnes ne me pardonnaient pas, dans le temps, le dédain que j'avais pour leur héros. Si elles n'ont pas été les victimes de ses exploits financiers et réformateurs, elles savent maintenant qui d'elles ou de moi avait le coup d'œil plus juste.

Malgré mon extrême répugnance pour le *neckérisme*, il me fallut présider une assemblée de paroisse, comme représentant du chapitre de Rouen, qui en était seigneur. Ces assemblées étaient le premier élément des assemblées provinciales. Ce fut pour moi une vraie corvée capitulaire,

car je ne parus là que pour la forme et pour la conservation de ce que mes vénérables confrères appelaient nos droits. J'eus lieu de m'apercevoir quel gonflement avait déjà produit dans les âmes villageoises l'idée de n'être plus, pour le gouvernement, une machine passive. Aucune ne me disputa la présidence que m'assurait l'acte législatif qui me les donnait pour assesseurs; mais on eût dit qu'elles étaient toutes dans le secret du ministère. Leurs gestes, leurs discours, leur silence, lorsque je parlais, tout me répétait le mot de l'avocat de Rouen : *Nous aurons notre tour*. Les curés, ceux de la campagne particulièrement, s'imbibaient déjà de la haine que Necker, qui les flagornait, portait au clergé du premier ordre, en sa qualité de *presbytérien*. On faisait aux chapitres le dangereux honneur de les élever à ce rang, du moins comme appendice de l'épiscopat. Le pasteur de la paroisse que je présidais avait d'autant plus de raison de nous envisager sous ce point de vue que nous exercions la juridiction épiscopale sur lui et sur son troupeau. En conséquence, il ne parut point aux assemblées, pour n'être pas présidé par un chanoine, lui qui opinait habituellement sous la présidence du syndic de sa commune, magister du village. Il ne tint pas à cet ecclésiastique que je n'éprouvasse d'autres désagréments, car non content de cette absence affectée, et au moins impolie, il souffla parmi ses ouailles le feu de l'insubordination, s'efforçant de les soulever contre l'autorité de la Compagnie que je représentais et répandant sur mon compte personnel des soupçons aussi injurieux qu'ils étaient faux. Heureusement, personne ne l'écouta, cette fois du moins, et je revins de ma légation aussi satisfait qu'on pouvait l'être d'avoir été le figurant d'une vaine et inutile représentation. J'en revins persuadé que ce reflet de décoration sei-

gneuriale serait bientôt effacé, et cette perspective m'affligea médiocrement, n'ayant jamais regardé comme un avantage réel pour l'Église qu'elle eût des seigneuries et d'autres distinctions temporelles. Il est vrai qu'il eût mieux valu n'en avoir pas possédé que d'en être dépouillé. Nos bons ancêtres auraient pu aimer, respecter le clergé et n'accorder à la pauvreté originelle de ses pasteurs que le pur nécessaire qu'on ne pouvait leur refuser quand on les aimait et qu'on les respectait. Il est probable que leurs descendants le leur auraient conservé. De ses trop grandes richesses sont nés pour le clergé ses ennemis et ses malheurs, comme aussi quelques-unes de ses fautes. On verra qu'elles ont encore contribué à la gloire de son agonie et de sa mort.

Des assemblées provinciales sautons, sans nous occuper des intermédiaires, à la convocation des États généraux. Personne qui ne parût les désirer. On les regardait comme indispensablement nécessaires dans les circonstances où se trouvaient la France et son gouvernement. Chacun avait l'air de se persuader qu'il en tirerait un merveilleux profit. C'était particulièrement l'idée de ceux qui, n'ayant rien à perdre, avaient fort à cœur de troubler l'eau, ne doutant pas qu'en jetant ensuite çà et là l'hameçon de l'intrigue, ils ne fussent assez heureux pour pêcher une fortune. On ne peut pas dire que cette spéculation fût mauvaise. Elle avait en sa faveur un proverbe ancien comme le monde et l'expérience de tous les siècles. Les gens à grand talent, ou qui voyaient au microscope leurs brillantes qualités, voulaient les États généraux, comme un théâtre digne de leur éloquence et de leur savoir. Peu leur importait la manière dont la pièce finirait : l'œil de l'amour-propre ne se fixait que sur les roses. On rencontrait une multitude de personnes simples, moutonnières,

à qui l'on persuadait facilement que tout irait bien, et que la France rajeunie allait briller d'un nouvel éclat. Elles étaient convaincues que tous les membres de ce corps triangulaire [1] n'auraient d'action que pour le salut et le bonheur de la patrie : qu'on démonterait pièce à pièce la monarchie, qu'on en nettoierait tous les rouages, tous les ressorts : qu'incontinent on la remonterait et qu'elle irait presque seule : que le pouvoir du monarque serait affermi, la liberté du peuple assurée, les abus détruits : en un mot, que tout le monde serait content ou devrait l'être, chose pourtant assez difficile à comprendre et plus encore à exécuter, puisqu'on ne me peut rendre ce qui m'a été pris sans l'ôter à celui qui le possède. Quelques observateurs s'étonnèrent d'entendre les parlements crier aux États généraux de concert avec la foule qui n'avait ni leurs connaissances ni leurs intérêts. S'il était quelques bouches dont ne dût pas sortir cette provocation, c'étaient bien certainement les leurs. Ils cherchaient, disait-on, à se venger des ministres et à embarrasser la cour : mais avaient-ils oublié que « à qui mal veut, mal arrive ? » Si leur demande des États généraux causait de la surprise, le motif qui l'appuyait étonnait encore davantage. En effet, ils s'exprimaient de façon à ce qu'on crût que, depuis de longues années, ils ne faisaient pas ce qu'ils eussent dû faire et faisaient ce dont ils auraient dû s'abstenir. N'y avait-il pas, dans cette étrange confession, autant pour le moins d'imprudence que d'humilité ?

Ce ne fut pas, de la part des artisans de cette convocation à jamais fameuse, une médiocre dextérité que de faire converger vers elle toutes les passions, même les plus opposées, et de les tromper ainsi les unes par les

[1] Clergé, noblesse, tiers état.

autres. On persuada au Roi, prince qu'on eût dit formé exprès pour recevoir des impressions et y tenir, quand une fois elles étaient reçues, que les États agrandiraient son autorité, l'affranchiraient de la tutelle usurpée de ses cours souveraines et de leurs remontrances interminables ; qu'il serait fait plus indépendant, plus absolu, par un peuple qui l'adorait ; que la noblesse serait contenue, et le clergé remis à sa place. On assura que ce dernier point flatta surtout le monarque, et j'ai beau en chercher la raison, je ne la trouve pas. Les évêques de la cour étaient courtisans, les autres sans influence ; et quant à cette nombreuse famille du clergé du second ordre, répandue dans toutes les parties du royaume, les hommes dont elle était composée ne s'occupaient guère plus des opérations politiques et administratives de leur gouvernement que de celles d'un gouvernement étranger. Ils n'en entendaient parler que dans les gazettes, et n'en parlaient, eux, qu'au coin du feu, critiquant ou approuvant l'un et l'autre sans conséquence.... On persuada au haut clergé qu'il brillerait aux États généraux de toutes les splendeurs de sa primauté. Aussi les efforts des prélats pour y être tous admis, s'il était possible, se manifestèrent-ils de la manière la moins équivoque. La justice veut qu'au motif de paraître au premier rang on ajoute celui de prendre en main les intérêts de la religion et de l'Église gallicane, dans une assemblée qui, vraisemblablement, ne se séparerait pas sans y toucher.... On persuada, je ne dirai pas au *bas clergé*, cette expression m'a toujours déplu, mais au clergé inférieur, que la suprême autorité des États généraux le relèverait de l'espèce d'avilissement où il était tombé, et que le moins qu'il en pouvait attendre était la réunion des dîmes aux clochers. A quoi servaient des moines et des chapitres? Cet appât

était assaisonné de lettres et de compliments tantôt de M. Necker, tantôt de son épouse. Tout cela parut fort catholique et séduisit.... On persuada à la haute noblesse qu'elle reprendrait son antique influence dans l'administration de la chose publique ; à la petite, que le moment était venu de montrer bien authentiquement que la noblesse française était un ordre d'égaux ; que des titres et la faveur ne plaçaient pas un gentilhomme au-dessus d'un autre ; que la cause première de l'anoblissement importait peu ; qu'il importait peu qu'on le reportât aux croisades ou à une époque beaucoup moins éloignée : on laissait seulement entrevoir que désormais on n'en ternirait pas le lustre par les souillures de la vénalité.... On persuada au peuple....

Mais tout le monde sait ce qu'on lui persuada. En apparence, du moins, il est le seul qui n'ait pas été entièrement trompé. Ou plutôt l'erreur et la déception furent universelles, même chez ceux dont le projet et les efforts avaient été de tromper les autres.

La convocation des États généraux causa un merveilleux remuement dans le diocèse de Rouen ; et je présume que l'émotion ne fut pas moins grande ni moins active ailleurs. Dès le premier pas, on sema la division entre le clergé des villes et le clergé des campagnes, en accordant à celui-ci une prérogative qui ne tendait pas à l'égalité et qui excita dans l'autre une jalousie aussi profonde que pardonnable. C'était aux assemblées bailliagères qu'appartenait l'élection des députés aux États généraux. Les ecclésiastiques de la campagne y furent appelés et y votèrent par tête ; ceux des villes ne furent autorisés qu'à y en envoyer un sur vingt. Tout curé, fût-il à portion congrue, avait droit d'y paraître et d'y voter, et les chapitres tant séculiers que réguliers ne pouvaient y envoyer que

des commissaires ou représentants dans une certaine proportion. Il en fut de même de tous les monastères rentés des deux sexes. Cette disposition, elle seule, prouvait qu'on avait voulu, par toutes les voies possibles, assurer la prépondérance du clergé rural. Mon chapitre et cent autres des églises du royaume *protestèrent et couchèrent dehors*, comme dit le proverbe. A la suite d'une pareille démarche, il eût été conséquent de s'abstenir des assemblées où les élections devaient être faites; on en convenait, cependant on y assista : tant était grande la démangeaison de mettre la main à la grande affaire qui se tramait. Il m'eût été facile, sinon comme député du chapitre (car nos anciens ne cédèrent pas aux jeunes cette part du gâteau genevois), du moins comme porteur de procuration de quelque famille monastique, ou de quelque bénéficier absent, de m'introduire et de figurer dans ces assemblées de bailliages, dont les votes devaient envoyer aux États généraux. Je n'en eus pas la plus petite envie; et si le choix de mes confrères fût tombé sur moi, j'aurais refusé : convaincu que le désordre le plus complet et le plus fastidieux régnerait dans les délibérations; que la rédaction des cahiers serait une matière intarissable de clameurs, de disputes, de personnalités. La chose ne valait pas la peine qu'on l'achetât si cher. Il était beaucoup plus raisonnable de se tenir à l'écart, de ne connaître l'agitation de ce chaos que par le bruit qu'elle ne manquerait pas de faire, et de méditer paisiblement sur les sottises qui en naîtraient.

Le diocèse de Rouen était trop étendu pour n'avoir qu'une assemblée élisante; mais elles parurent toutes animées du même esprit : toutes maîtrisées par ces ecclésiastiques de campagne qui ne rêvaient que *la réversion des dîmes à leur clocher*. Fiers de dominer leurs supé-

rieurs, et par leur nombre et par la faveur que M. Necker et son épouse leur accordaient, ils s'abandonnèrent, sans pudeur comme sans retenue, aux excès les moins pardonnables contre tout ce qui n'était pas eux ou ne pensait pas comme eux. On ne délibérait point, on criait; cinq ou six bouches, que dis-je? des bouches par vingtaines, et quelles bouches! criaient à la fois. Avait raison qui criait le plus fort et avec le plus de constance. Notre évêque jouissait de tant de considération personnelle, que les ruraux n'osèrent l'attaquer directement. Il obtint les suffrages en qualité de premier député [1]. Cet honneur, si c'en est un, fut refusé par leurs curés à beaucoup de ses collègues dans l'épiscopat. On sembla, en plusieurs endroits, ne les élire que par pitié, ou que pour se donner l'orgueilleux plaisir de les mettre à la suite de trois ou quatre prêtres de campagne nommés avant eux. Nonobstant la déférence qu'on eut pour l'archevêque de Rouen, l'esprit d'insubordination perça de tous les côtés. Quiconque élevait la voix pour réclamer les principes et les anciens usages de nos églises était accueilli avec des huées plus ou moins bruyantes, mais toujours assez fortes pour commander le silence et étouffer la vérité. Ce que je viens de dire doit s'entendre seulement de la majeure partie du clergé des campagnes. Au sein de ce tumulte et des factions qui l'occasionnaient, il y eut constamment une minorité sage, éclairée, décente, qui aurait voulu empêcher le mal, mais qui ne put que gémir et se taire. Je crois même pouvoir assurer que la multitude ne se serait pas oubliée au point qu'elle le fit, si un petit nombre de mauvaises têtes, sé-

1. Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, fut nommé député de l'ordre du clergé, dès le premier scrutin et à la presque unanimité des voix (783 voix sur 799), dans l'assemblée du clergé de Rouen, le 23 avril 1789.

duites et violentes, ne l'avaient entraînée. La suite montra que plusieurs de ces égarés ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur; qu'ils la déplorèrent, et que, relevés de leur chute, ils opposèrent un courage vraiment chrétien, mais inutile pour le bien commun, à l'horrible tempête dont ils avaient été en partie la cause.

Le moment qui éclaira la plupart de ces aveugles fut celui où l'Assemblée [1] décréta l'abolition des dîmes. Ils se trouvèrent bien loin de compte, ces pasteurs à qui, pour les gagner, on avait promis et repromis que désormais elles ne seraient perçues qu'au profit des bouches curiales; que toutes les autres bouches, monacales, canoniales, etc., seraient liées de manière qu'il ne leur serait pas possible de dévorer un seul épi...., et qui l'avaient cru. Ils voyaient le bœuf laboureur assimilé par ce décret au bœuf gras et oisif, et ils s'écriaient avec une simplicité, sinon risible, du moins qui faisait rire aux éclats les artisans de leur ruine : *Est-ce donc là ce que vous nous aviez promis ?* Le jour de la vérité s'augmenta pour eux, lors de la spoliation générale du clergé et de la naissance de cette constitution prétendue civile, qui les transformait, eux et leurs supérieurs, en hommes à gages, en ministres salariés par le gouvernement; ils comprirent, mais trop tard, qu'on voulait plus que réformer les abus qui s'étaient glissés dans le premier ordre ecclésiastique, et qu'au lieu d'exalter le second, comme on le leur avait fait espérer, le plan, dont on ne leur avait montré que la bordure et quelques endroits enluminés, était de tout abattre.

La mainmise sur les propriétés du clergé tant régulier que séculier occasionna diverses opinions aussi diffé-

1. L'Assemblée constituante (4 août 1789).

rentes, aussi éloignées les unes des autres, qu'il est possible que des opinions le soient. J'eus la mienne, que je ne communiquai qu'à peu de personnes, parce qu'elle n'était pas de nature à contenter la multitude : j'évitais les extrêmes, et tout le monde y courait.

Je relèverai surtout l'objection que voici. L'Assemblée dite *Constituante* n'a fait que suivre l'exemple que lui avaient donné le régime civil antérieur et le clergé lui-même. Quand les parlements supprimèrent les jésuites, les membres de la trop fameuse société eurent-ils autre chose qu'une pension modique, si modique qu'il était impossible qu'elle suffît aux premiers besoins de la nature? Et quand les évêques attribuèrent à leurs chapitres ou à leurs séminaires les biens de quelque établissement religieux, de quelque ordre anéanti, les membres de cet établissement, de cet ordre, qui souvent, pour ne pas dire toujours, avaient résisté de toutes leurs forces au pouvoir destructeur, qu'avaient-ils, en dédommagement de leurs fonds, de leurs cellules, des lieux claustraux, etc., sinon une pension? On vous a traités, continuera-t-on, comme vous vous traitiez les uns les autres.... Ma réponse sera courte. A mes yeux, les injustices en petit ne sont pas plus excusables que les mêmes injustices en grand. Je ne me pique pas d'être compté au nombre de ces enthousiastes qui contemplaient l'optimisme dans notre ancien gouvernement, et qui, pour n'en pas démordre, soutiennent encore à présent que tout y était bien, et quelque respect que j'aie pour nos supérieurs ecclésiastiques, il ne va pas jusqu'à la superstition de les croire infaillibles ou impeccables, chacun en particulier. J'avoue ou, si l'on aime mieux, je prétends que les parlements et les évêques firent une faute, commirent une injustice, en réduisant à une simple et médiocre pension les membres

des communautés ou des ordres religieux qu'ils supprimaient [1].

Ah ! si jamais l'Église gallicane n'eût possédé d'autres richesses ; si jamais son clergé n'eût eu d'autre occupation que de travailler, sans bruit et sans éclat, au salut des âmes, que de passions soulevées contre elle et contre lui eussent gardé le silence aux jours de la grande tribulation ! Je ne connais personne qui désire plus ardemment que moi la restauration du culte de Jésus-Christ dans ma coupable patrie; mais à Dieu ne plaise que ce désir se porte vers le retour de notre ancienne opulence ! Non, non, qu'elle soit perdue, anéantie pour toujours ! Sainteté, désintéressement, zèle, attention scrupuleuse à ne nous mêler que des choses spirituelles, voilà notre partage, notre trésor, et, avec cela, une nourriture sobre et un vêtement modeste. Il nous est ordonné d'en être contents. Nos pères nous avaient laissé des biens, source de malheurs pour nous, hélas ! dans plus d'un genre ; nous laisserions à nos successeurs une pauvreté respectable et respectée qui assurerait leur repos sur la terre et n'embarrasserait pas leur marche vers le sommet de la montagne escarpée où la récompense attend le juste. Oh ! que j'aime à me représenter les évêques, confesseurs de la foi, ces ministres leurs coopérateurs, tous purifiés au creuset de la plus cruelle infortune, s'écriant, en mettant le pied sur le sol où tant de bons catholiques soupirent après eux : « Vous qui dominez ici, rendez-nous les âmes, et « gardez le reste ! »

Il passa par la tête de la première Assemblée, source de toutes nos infortunes, de faire une *constitution civile*

1. M. Baston fait ici allusion aux opérations de la fameuse *Commission des réguliers*.

du clergé. Elle en avait le droit, si elle avait celui de faire quelque chose. En effet, il n'est point de gouvernements qui ne puissent dire aux ministres d'un culte qu'ils adoptent ou qu'ils tolèrent : « C'est à ces conditions que « je vous permettrai d'exister au sein de la nation que je « régis. » L'ensemble de ces conditions, de ces lois régulatrices, se nommera très bien une *constitution civile*. Mais le gouvernement ne peut pas contraindre les ministres de ce culte à recevoir sa constitution, à s'y soumettre. Il ne peut, ce me semble, que proposer l'option de se soumettre ou de renoncer à l'existence civile. Les ministres de la religion doivent avoir la liberté du choix. Cependant, pour peu que les conditions soient tolérables et qu'elles s'allient avec leurs obligations spirituelles, ils doivent les accepter. Aussi ne douté-je pas que tous les ordres du clergé de France n'eussent subi volontairement le joug de la nouvelle constitution, malgré les sacrifices immenses qu'elle exigeait d'eux, si elle n'eût véritablement été qu'une *constitution civile*. Mais il s'en fallait de tout que le nom qu'on lui avait imposé cadrât avec les choses qui la formaient. Elle était sortie de l'atelier de quelques avocats jansénistes, érigés en théologiens de l'Assemblée. Ces messieurs se croyaient des connaissances et n'avaient réellement que de la haine et des préjugés. Ils se donnaient pour experts en matière d'antiquités ecclésiastiques, et ils firent des bévues dont le plus jeune apprenti n'aurait pas été capable. Maintenant il est avéré que cette trop fameuse constitution ne pouvait se concilier avec les principes de l'Église catholique romaine. Les ministres de cette Église abandonnaient leur croyance s'ils acceptaient la constitution qui leur était offerte, s'ils persistaient dans la croyance de leurs pères. Quoiqu'il y eût beaucoup d'esprit à la première Assemblée, plusieurs des

membres qui la composaient purent ne pas voir la nécessité rigoureuse de cette alternative : il fallait de l'instruction et une justesse de raisonnement, en un genre qui ne fut jamais celui de la multitude, parmi les négociants, les cultivateurs, les juristes même et autres gens semblables. Ils adoptèrent par ignorance la besogne de leurs confrères, et quelque raison qu'on leur donnât pour les ramener aux termes de la sagesse et du bon sens, ils s'obstinèrent à ne pas comprendre, partie par entêtement, pertie par orgueil, s'imaginant que des gens comme eux ayant parlé, les consciences devaient se taire. Nous ne dirons pas la même chose des chefs, de ceux qu'on appelait les *meneurs*, d'un Mirabeau, par exemple ; ceux-là savaient à quoi s'en tenir. Ils savaient, dis-je, que la constitution prétendue *civile* plaçait les membres du clergé entre la mort sociale et le déshonneur, entre l'anéantissement et l'apostasie, et bien qu'ils méprisassent assez ouvertement la *Camuse* [1] et la boutique d'où on l'avait tirée, ils ne regardaient pas moins cette machine comme une arme excellente pour commencer la guerre que l'impiété avait résolu de pousser à outrance contre la religion. Il est presque impossible de déterminer, avec un peu de certitude, quel fut au vrai le vœu de l'Assemblée. Peut-être la majorité voulait-elle sincèrement que le clergé acceptât la constitution qu'on lui offrait; peut-être les bonnes âmes du côté gauche de cette nombreuse et puissante réunion se persuadaient-elles que leur ouvrage tendait à épurer le culte et à rendre meilleurs, plus saints, les ministres attachés à son service; mais la résistance ou la soumission était la chose du monde la plus indiffé-

1. La constitution civile du clergé était en grande partie l'œuvre de l'avocat Camus; de là le surnom de *Camuse*.

rente pour les chefs de file. Si le clergé résistait, il était détruit ; s'il cédait, il était déshonoré, et on lui arracherait ensuite d'autant plus facilement le peu de vie qu'il aurait conservée au prix de l'avilissement. Je ne jurerais pourtant pas que, par un raffinement de malveillance, plusieurs n'eussent désiré la soumission pour goûter le double plaisir de déshonorer d'abord et de détruire ensuite, moins contents de la chute de leur victime que courroucés du soin qu'elle prenait de tomber avec décence. Le sort du clergé constitutionnel, que ses basses complaisances auraient dû rendre à jamais cher à la nation, montre sensiblement quel eût été celui de l'ancien clergé, devenu par son acquiescement un clergé nouveau. Tôt ou tard son agonie serait venue, et on y aurait insulté avec une sorte de raison, au lieu qu'en se raidissant courageusement contre le pouvoir qui l'écrasait, et en préférant une mort honorable à une existence flétrie, il emportait dans le tombeau l'estime de ceux qui l'avaient creusé.

On a cru et je vois que l'on pense encore que la Constituante n'avait pas compté sur une résistance si générale de la part du clergé ; qu'elle s'était imaginé que des évêques de cour n'auraient rien de la vigueur apostolique, qu'ils céderaient par lâcheté, et que les ecclésiastiques du second ordre, séduits, ou du moins autorisés par leur exemple, ne manqueraient pas de prendre un parti dont leur existence dépendait avec tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde. On se rappelait, à cette occasion, que le clergé d'Angleterre, au temps de Henri VIII et d'Édouard VI, s'était presque généralement prêté à toutes les innovations religieuses qu'introduisirent successivement un monarque licencieux et absolu et les ministres presbytériens d'un roi en bas âge. Je n'assurerais point que les fabricateurs immédiats de

la *Constitution civile*, jansénistes ou feignant de l'être, hommes peu faits pour pressentir et juger les hommes, n'aient pas eu cette pensée; il se peut encore qu'ils aient présumé que le clergé du second ordre serait tout docilité, bien que les premiers pasteurs se montrassent inflexibles : la Constitution soulageait l'amour-propre des inférieurs en les investissant d'une partie du pouvoir épiscopal; et d'ailleurs, dans les assemblées bailliagères, l'esprit d'insubordination s'était montré avec une violence qui n'annonçait que trop le désir de ne plus dépendre. Mais j'oserai soutenir que les *têtes* de l'Assemblée ne se livrèrent point à ce fol espoir. Nos évêques leur étaient connus : ils prévoyaient que tous, moralement, s'attacheraient invariablement aux principes catholiques, les uns par conviction, les autres par imitation; d'autres, enfin, par l'espoir d'un changement qu'on regardait alors comme immanquable, la grande majorité par ces motifs réunis et par l'honneur, dont le sentiment est comme l'apanage essentiel d'un grand nom et d'une grande dignité. Quatre déserteurs [1] n'ont pas fait à cette universalité une exception qui vaille la peine d'être remarquée. A l'égard des ecclésiastiques du second ordre, le progrès des nouveautés et la gradation systématique des entreprises de la Constituante avaient dessillé les yeux de la meilleure partie de ceux que les préludes de la Révolution avaient éblouis : ils ne se sépareront plus de leurs évêques. Le schisme était encore moins à craindre de la part des prêtres éclairés qui, dès le commencement, avaient tremblé pour la religion. Les méchants ne devaient pas même compter que les curés et autres membres du clergé

1. Loménie de Brienne, archevêque de Sens; Talleyrand, évêque d'Autun Jarente, évêque d'Orléans; Savines, évêque de Viviers.

inférieur, peu réguliers (supposé qu'il y en eût de cette espèce) en matière de mœurs et de conduite, abandonneraient la saine doctrine et les intérêts de l'Église. On peut se montrer faible sous un rapport, ferme et courageux sous un autre. On peut céder à des passions qui entraînent, à des habitudes qui tyrannisent, et avoir assez de lumières pour apercevoir la vérité, assez de probité pour lui rendre publiquement hommage, et même pour lui faire des sacrifices dignes de l'homme parfaitement vertueux. Ces réflexions n'échappèrent pas aux penseurs de l'Assemblée. L'événement a prouvé qu'elles étaient solides.

Tant qu'il ne fut pas question de serment, et qu'on ne parla pas de chasser de leurs places les opposants à la constitution civile du clergé, très peu de personnes, dans les deux ordres, tendirent les bras à cette innovation. Elle ne plut pas même à tous les jansénistes ; et s'il est une preuve de son improbité religieuse, c'est celle-ci ; car le père de cette constitution était trop cher au parti pour que la fille n'en fût pas universellement chérie, si elle n'eût eu qu'une difformité supportable. Les acquéreurs des biens du clergé, hors d'état pour la plupart d'y rien comprendre, la calculèrent seulement, et la jugèrent excellente : elle assurait leurs nouvelles propriétés. Ces spéculateurs mesurent presque toujours la moralité des choses et des actions sur l'utilité qu'elles produisent : non pas l'utilité publique, mais la leur. A Rouen, et il en fut à peu près de même partout ailleurs, les curés de ville trouvèrent *très catholiques* les trois ou quatre mille francs de salaire annuel que la Constitution leur assignait. Dans les campagnes, les curés à portion congrue ne dédaignèrent pas les douze ou quinze cents francs substitués par la même constitution au traitement modique qu'ils recevaient des gros décimateurs. Les uns et les

autres ne firent pas la réflexion que se réjouir des dispositions avantageuses d'une loi, c'est, en quelque façon, déclarer qu'on s'y soumet. « Puisqu'on nous ôte ce que nous « avions, disaient-ils, il faut bien que nous prenions ce « qu'on nous donne. » Et ce raisonnement leur paraissait d'autant meilleur qu'on leur donnait, pour le moment, plus qu'on ne leur avait ôté. Il n'en est pas moins certain que la partie vraiment ecclésiastique de la Constitution leur paraissait une monstruosité, aussi bien qu'à ceux de leurs confrères qu'elle ruinait. La suite l'a prouvé. Je pourrais affirmer sur ma conscience qu'en relation avec une multitude considérable de membres du clergé, qui n'avaient à la bouche que la nouvelle du jour, je n'ai rencontré, à l'époque dont il s'agit, qu'un vieux Père de l'Oratoire qui chantât les louanges de la *Camuse :* encore était-ce peut-être pour flagorner une béate de la petite église, dont la bourse se vidait pour remplir la boîte à Perrette [1]. La pauvre créature, femme de comptoir, n'y entendait rien de rien; mais on lui avait dit que la Constitution déplaisait au pape et aux molinistes : ce mot lui avait injecté l'amour le plus tendre et le plus respectueux pour la besogne des avocats de l'Assemblée. Si elle ne la plaçait pas avant l'Évangile, elle la mettait immédiatement à côté.

La loi du serment, qui suivit de près celle de la Constitution, annonça sensiblement que le clergé ne se prêtait pas aux vues de la Constituante. On lui avait pris ses biens sans qu'il résistât; mais ici, c'était sa foi qu'on voulait lui enlever, ses maximes fondamentales, sa

1. On appelle boîte à Perrette le trésor fondé par Nicole pour les jansénistes. Conservé et augmenté par ces derniers, il produisait, en 1780, 40,000 livres de revenus, comme nous l'apprend un mémoire de 1781 du président Rolland. On assure que ce riche dépôt a échappé à la Révolution et est encore administré aujourd'hui par une société de jansénistes, à Paris.

constitution ecclésiastique, cette constitution qu'il croyait avoir reçue de Jésus-Christ lui-même et de ses apôtres, qu'il soutenait, en conséquence, comme étant de droit divin. Le silence n'était plus de saison. Des milliers de plumes savantes mirent en évidence les défauts essentiels de la constitution proposée. De toutes parts l'opposition la plus formelle et la plus générale se manifesta. Le pape et les évêques examinaient encore, et déjà le clergé du second ordre s'était prononcé par acclamation : de sorte que si, par impossible, l'autorité des supérieurs eût, après une mûre délibération, réglé que la démarche à faire était la soumission, on aurait eu toutes les peines du monde à contenir les inférieurs dans les bornes de l'obéissance, et à les amener au point où l'on voulait qu'ils arrivassent.

En bonne politique, l'Assemblée aurait-elle dû revenir sur ses pas, ou du moins ne pas pousser les choses à la dernière extrémité, c'est un problème dont je laisse volontiers à d'autres le plaisir de chercher et de trouver la solution. Mais fidèle aux principes d'impartialité que je me suis faits, je dirai qu'elle pouvait aller en avant, qu'elle en avait le droit, non pas celui de contraindre les prêtres à accepter sa constitution civile, mais celui de proposer, comme elle fit, l'alternative de l'acceptation ou de la démission. Ce terme de *démission* est devenu célèbre et important dans l'affaire présente. Il convenait pourtant moins que celui de *dimission*, que personne ne songea à introduire. On verra bientôt pourquoi ce dernier m'aurait paru devoir mériter la préférence. Il n'est pas besoin de répéter que je suppose à l'Assemblée constituante une autorité vraiment législative : c'est dans cette hypothèse que je raisonne, sans me permettre de la réduire en assertion.

Mais si l'Assemblée avait le droit de ne pas reculer, elle avait aussi le droit de faire et de proclamer la loi du serment. En effet, proposant aux ministres de la religion un nouveau concordat, de nouvelles conventions qui les eussent agrégés au corps politique, leur eussent donné une existence sociale très différente de celle dont ils jouissaient auparavant, quoique de celle-ci il restât encore quelques linéaments, le gouvernement pouvait demander que les évêques et les prêtres qui se soumettraient au nouvel ordre de choses l'acceptassent formellement, déclarassent formellement leur acceptation, s'engageassent de la manière la plus solennelle à le maintenir de tout leur pouvoir. Je suis persuadé qu'une simple promesse ne lie pas moins que le serment de maintenir : cette promesse, l'honnête homme y tient scrupuleusement, la remplit avec exactitude ; l'homme malhonnête, l'homme sans principes, sans probité, se joue du serment. On ne s'étonnera jamais assez que des législateurs, dont beaucoup peut-être ne croyaient pas en Dieu, érigeassent un serment en loi. S'ils n'avaient pas eu aussi leurs serments, il aurait été naturel de penser qu'ils s'amusaient à commander des actes religieux aux ministres de la religion : ou bien ils voulaient gêner notre conscience, ou, enfin, c'était ce que j'appellerais volontiers une précaution *ad hominem :* il paraissait utile de faire jurer par la divinité ceux qui professaient la foi de son existence et de son intervention dans le maintien du système des choses humaines. Les Sarrasins demandèrent que saint Louis jurât par le Dieu des chrétiens l'observation du traité qui rompait ses fers.

Quoi qu'il en soit, à cet égard, le droit de l'Assemblée ne paraît pas équivoque. De même qu'elle pouvait établir une constitution civile pour le clergé qui consentirait à

recevoir de la nation un salaire annuel, de même elle pouvait enjoindre aux consentants de manifester leur soumission et de la garantir par un serment. Mais je répète que si elle avait le droit de proposer absolument une constitution, elle n'avait pas le droit de commander absolument qu'on jurât de la maintenir. La loi du serment, par la nature même de la chose, était essentiellement restreinte à ceux de l'ancien clergé qui accepteraient la constitution. Le serment était l'indice de l'acceptation, comme le refus de l'émettre était la preuve qu'on n'acceptait pas. Ordonner l'acceptation et le serment de maintenir eût été une tyrannie : proposer l'acceptation et ordonner le serment de maintenir, supposé qu'on acceptât, était l'exercice d'un pouvoir incontestable. Le clergé, soit en corps, soit individuellement, avait le droit d'examiner la constitution qu'on lui offrait, le droit de la refuser, et, par conséquent, celui de ne pas jurer qu'il la maintiendrait. Ce droit était reconnu par l'Assemblée, puisqu'elle commandait le serment aux fonctionnaires ecclésiastiques, à peine d'être regardés comme *démissionnaires*, c'est-à-dire à peine d'être renvoyés de leurs places sociales, de perdre *ipso facto* tout ce qu'ils avaient reçu de la société. Les ministres du culte catholique, par leur refus de jurer, ne se *démettaient* pas : ils étaient dépouillés, *licenciés* [1]. On aurait pu s'y prendre autrement; mais cette forme était régulière : et si, de part et d'autre, on se fût renfermé dans les bornes du droit et de l'obligation, le clergé aurait dit à l'Assemblée : « Vous avez été bien rigoureuse et mal conseillée; » l'Assemblée aurait dit au clergé : « La délicatesse de vos consciences m'a paru excessive, mais vous étiez libres. »

1. C'est en ce sens qu'il faut entendre le mot de *dimission* employé plus haut, de *dimittere*, renvoyer.

Je remarquerai ici, mais en courant, que la dénomination de *prêtres réfractaires*, imaginée pour désigner ceux qui refusaient de prêter le serment, était un solécisme contre la langue française. Le curé qui abandonnait sa cure plutôt que de jurer n'obéissait pas moins à la loi que celui qui jurait pour conserver la sienne, cette loi proposant l'alternative du serment ou de la démission. Entre le jureur et l'insermenté, il n'y avait d'autre différence que celle-ci : le jureur, en obéissant à la loi civile, violait les principes de la doctrine catholique qui lui interdisait le serment, parce que le serment avait pour objet l'acceptation et le maintien d'un ordre de choses inconciliable avec les maximes de l'Église romaine ; et l'insermenté conservait le respect dû à la loi divine qui lui disait : *Ne jurez pas*, et à la loi humaine qui lui disait : *Jurez, ou perdez votre place.*

Dès que la loi du serment eut été publiée dans le vaste diocèse de Rouen, elle y produisit, comme partout ailleurs, une merveilleuse fermentation. Tel qui avait distinctement vu en spéculation que la constitution dite *civile* était religieusement mauvaise, et qu'un catholique ne pouvait y donner les mains, commença à l'envisager sous un point de vue moins défavorable quand il fallut ou être dépouillé, ou la consacrer par un serment. Il lui chercha des excuses, et il en trouva, qui, au jugement de la cupidité, avaient une bonté suffisante. Tel autre qui entrevit que le serment, qu'auparavant il avait blâmé, lui ouvrirait la porte aux honneurs et aux profits de l'Église constitutionnelle, changea tout à coup en louanges outrées le langage improbatif qu'il s'était publiquement permis contre l'innovation. Sur ces deux points, on peut m'en croire. J'ai eu, par vingtaines, des exemples sous les yeux, qui prouvent ce genre ignoble de prévarication. Le

vicaire d'une grande paroisse avait déclamé, même en chaire, contre la besogne de l'Assemblée; il en avait démontré les vices à ses paroissiens. Quand la loi du serment parut, il l'attaqua avec un zèle que je ne crains pas d'appeler inconsidéré, jusque-là qu'il s'écriait, en faisant le prône : « Chrétiens, ceux qui viendront prendre la « place de M. le curé et la mienne, regardez-les comme « des loups qui feront ruisseler le sang dans la bergerie. » Ce même homme était le directeur d'un vieux curé qui avait fait le serment. Un jour que celui-ci vint à l'église pour se confesser, l'autre l'apostropha en ces termes : « Pourquoi venez-vous ici? Qu'avons-nous de commun? « Apostat, allez aux prophètes de votre mère.... » et le peuple était présent. Qu'arriva-t-il? Huit jours après, les nouvelles élections devaient avoir lieu. Dans l'intervalle on dit tout bas, mais positivement, à ce généreux et ardent vicaire que s'il veut jurer, la cure de son propre curé sera pour lui.... et il jure! On lui donne la cure, et il la prend!

Corniquet [1] avait reçu mes leçons de théologie : homme d'esprit, de bonne conduite, et, pour les connaissances, fort au-dessus de la plupart de ses semblables. Il me visitait souvent. Nous gémissions ensemble sur les chutes nombreuses qui affligeaient l'Église, lui peut-être plus amèrement encore que moi. « *Il ne comprenait pas....* » L'offre d'une place de vicaire épiscopal l'éclaira subitement; il *comprit*, jura, s'agita dans tous les sens pour multiplier les coupables, et s'il ne persécuta pas ceux que son exemple et ses vains discours n'avaient pu séduire, c'est qu'il était comme impossible qu'une persécution germât dans le bon terroir de Rouen.

1. M. Corniquet était l'un des vicaires épiscopaux de l'évêque constitutionnel Charrier de la Roche.

Que de machines on mit en jeu pour accroître le nombre des *tombés!* Que d'apôtres, tant masculins que féminins, s'élancèrent dans le champ du père de famille, l'ivraie à la main, les promesses à la bouche, les menaces même, éléments de cette *terreur* qui depuis a fait tant de ravages! C'est du commerce que sortaient en foule ces prédicants. Les gens de cette profession avaient déjà acheté, ou se proposaient d'acheter par la suite des biens du ci-devant clergé : il leur semblait que rien n'assurait mieux les acquisitions passées et futures qu'un clergé tout neuf dont les membres avaient individuellement pris Dieu à témoin que jamais ils ne prétendront qu'au salaire ou traitement annuel décrété par l'Assemblée. Le serment ne renfermait-il pas une renonciation aux propriétés cléricales, une ratification, en bonne forme, de tout ce qui avait été fait à cet égard? On sent tout ce qu'il en résultait d'avantageux pour des calculateurs qui convertissaient les temples en magasins ou en écuries, les cellules en boudoirs, les abbatiales en châteaux, tous les lieux réguliers en lieux profanes, et qui, au moyen de papier dont ils prévoyaient le discrédit, succédaient, dans la jouissance des meilleures terres, à ces essaims de moines qui les avaient en quelque sorte créées.

Personnellement, je ne fus que rarement et légèrement tenté. Mes opinions étaient connues, et l'on me rendait assez généralement la justice que j'y tenais avec force et sincérité. Cependant quelques dévotes de la secte constitutionnelle firent mission à mon confessionnal. La même n'y revint pas deux fois. Je les renvoyais toutes si vertement à leur quenouille ou à leur toilette, qu'elles durent, au premier mot, perdre l'espérance d'enfanter à la *bonne cause* leur père spirituel. Ce fut un phénomène digne de la plus sérieuse attention que des femmes qui, suivant

l'expression reçue, n'auraient pas *fouetté leur chat* sans l'avis de leur confesseur, fussent, dans autant de temps qu'il y a que j'en parle, métamorphosées en théologiennes et si profondes que, sur des points dogmatiques de la plus difficile discussion, non seulement elles ne voulaient pas se conformer aux sentiments de cet homme révéré, mais voulaient encore, et très impérieusement, que sa tête adoptât les idées de la leur. On eût dit que, repentantes de leur soumission et de leur déférence passées, elles s'efforçaient de prendre leur revanche. Ce rôle dont elles s'emparaient ou que leurs époux, leurs pères, leurs maîtres, les contraignaient d'apprendre par cœur et de jouer de leur mieux, ne m'inspira que de la pitié. Peu s'en fallut pourtant qu'elle ne dégénérât en un autre sentiment que je ne nommerai pas.

Pour qu'on puisse juger à quel degré monta l'engouement de ces évangélistes en jupon, je citerai un fait. Une jeune personne de dix-sept à dix-huit ans était sous ma conduite. Il eût été difficile, dans toute l'adolescence de Rouen, de trouver un meilleur sujet qu'elle. Depuis l'enfance, je lui avais donné tous mes soins, et elle en avait profité. La voyant pour la dernière fois dans ce lieu où ma volonté avait toujours formé la sienne, et mon enseignement sa croyance, je l'exhortai à ne jamais perdre de vue les principes de religion et de vertu que je lui avais inculqués avec tant de soin. Elle fondait en larmes. Je lui fis les adieux d'un père à sa fille. « Allez, lui dis-je « enfin, et que Dieu protège votre innocence. — Oh ! « j'espère encore, me répondit-elle, que je n'aurai pas le « malheur d'être séparée de vous. — Comment donc, mon « enfant, et quelle raison pouvez-vous avoir d'espérer ? « — C'est que j'espère, me dit-elle en baissant la voix, qu'à « la fin vous entendrez raison, et que vous ferez le ser-

« ment.... » Je ne sais si ce fut d'étonnement ou d'indignation ; mais je sais bien qu'à ces étranges paroles, je demeurai muet. Ma main ferma le guichet sans que je le lui commandasse, et je n'ai plus revu la personne dont l'espérance bizarre, si ingénument exprimée, me causa une espèce de stupeur. Après six longues années (1797), cette petite aventure me paraît encore une des choses les plus originales qu'on puisse imaginer.

A quelque temps de là, on essaya sur moi une tentation plus directe. J'avais des relations de société avec un M. N., négociant de Rouen, homme plein de candeur et d'aménité, pieux, mais ardent, passionné pour tout ce qui émanait de l'Assemblée constituante, et qui aimait la constitution civile du clergé comme on aime une maîtresse quand on en est fol. Il était désolé que sa douce amie ne fût pas de mon goût. Sans doute que mes préjugés m'empêchaient d'en découvrir toutes les amabilités. Il se flatte que la Providence lui a réservé ma conversion. Un jour, me prenant au sortir de l'office, il me conduit sous le grand portail de notre église, et là il se met à me prêcher d'une force, d'un ton.... Il y aurait à mourir de rire si je rapportais en détail ses raisonnements, ses réflexions, mais impossible de peindre son enthousiasme, et c'était, sans contredit, ce qu'il y avait de plus comique dans cette action. En finissant, il toucha l'article des élections. Sous peu on allait donner un évêque constitutionnel à Rouen ; il était électeur, lui, il pouvait beaucoup auprès de ses collègues ; et moi (c'est lui qui parle) j'avais un mérite bien connu, un extérieur avantageux, un âge compétent (cinquante ans), la joie indicible qu'on aurait de me voir soumis et obéissant à la loi ; le besoin d'un homme qui eût bec et ongles, qui sût se défendre contre le clergé aristocrate et contre ses écrivains ; et pour

comble de bonheur, j'étais roturier.... Oui, il osait me répondre que je ne tarderais pas à recueillir le fruit honorable de mon serment.... et quelle satisfaction pour lui de me contempler la crosse à la main, la mitre sur la tête, allant et venant dans notre magnifique basilique, et bénissant un peuple immense, constitutionnellement prosterné aux pieds d'un pasteur de sa création!.... Le bonhomme parlait depuis un quart d'heure; je l'écoutais, le menton appuyé sur ma poitrine, dans l'attitude du plus profond recueillement, ce qui lui persuada que, goutte à goutte, la conviction coulait de ses lèvres dans mon âme; quand tout à coup, relevant ma tête, je lui dis en souriant : « Mon cher monsieur, combien vaut l'indigo? » A cette question, il demeure la bouche ouverte, me salue et se retire. Fut-il content ou courroucé que je l'eusse si brusquement remis à sa place, c'est un point que je n'ai pas eu l'occasion d'éclaircir. Le *combien vaut l'indigo* (car il eut la simplicité de raconter son aventure) acquit de la vogue, et on le répéta plus d'une fois aux gens qui se mêlaient de ce qui n'était point de leur état. On l'envisagea comme une version assez heureuse du mot du peintre au cordonnier [1]. J'ai su, dans mon exil, qu'instruit à l'école de la Révolution, N. était revenu aux maximes de son catéchisme, et cette nouvelle inattendue m'a causé une satisfaction plus pure que celle qu'il se promettait de ma parure épiscopale et de mes bénédictions.

On jura dans le diocèse de Rouen comme partout ailleurs, mais incomparablement moins qu'en beaucoup d'autres endroits. Si les couvents d'hommes y eussent été en plus petit nombre, ou si généralement les moines y eussent été meilleurs et plus attachés à leur vocation, le

1. *Ne, sutor, ultra crepidam.*

clergé constitutionnel n'eût été que rare dans nos églises. Encore fallut-il, malgré l'abondante moisson de religieux ennuyés de l'être, permettre aux prêtres jureurs de dire jusqu'à trois messes chaque dimanche ; ramasser çà et là les *aveugles* et les *boiteux*, toutes les scories du sanctuaire, des hommes qui, au sein d'une vie que je crois pouvoir et devoir ne pas caractériser, se souvenaient à peine que jadis ils furent diacres, sous-diacres, et se hâter de leur imposer les mains pour en faire des pasteurs des âmes ! Il fallut même, et ce trait démontre l'extrême disette des nouveaux constitués, laisser longtemps en place des prêtres non assermentés ou des jureurs qui, par une singulière inconséquence, refusaient de se soumettre à l'évêque constitutionnel. C'est que, dans beaucoup d'endroits, le peuple n'était pas encore parvenu à la hauteur nécessaire pour se passer entièrement de culte et de ministres [1].

Mais de l'ancien clergé, direz-vous, personne à Rouen ne jura-t-il? Presque tout ce qu'il y avait de bon et d'instruit resta debout. Les roseaux se courbèrent sous le poids de la tentation. Celui-ci fut écrasé par son presbytère, qu'il avait fait bâtir et qu'il ne put se résoudre à abandonner ; celui-là par une liaison.... Un troisième était si vieux, il avait tant de besoins !.... Un quatrième cédait aux larmes de ses paroissiens, qui le conjuraient de ne les point quitter.... Un cinquième voyait autour de lui de respectables parents réduits à la mendicité. S'il ne jurait pas : une nièce sans établissement, un neveu sans éducation.... De quelques-uns la *Marie*, celle qui, la première

1. Il est assez difficile d'établir le nombre exact des prêtres qui ont prêté le serment constitutionnel. Nous avons fait de longues recherches à ce sujet. Nous croyons pouvoir assurer que sur les 2,000 prêtres environ qui composaient, en 1789, le clergé diocésain, 600 à peu près se décidèrent au serment. Les religieux, au nombre de 100 environ, entrèrent dans l'Église constitutionnelle, qui pouvait compter, au début, 700 ecclésiastiques.

année de son service, disait *la vache de M. le curé*, et la troisième, *ma vache*, voulut qu'ils jurassent, et ils jurèrent. Il y en eut, pieux ignorants, qui se persuadèrent que jurer était un devoir de conscience et qui manquèrent à l'Église par probité.... Et combien qui, en jurant la constitution, juraient en même temps au fond de leur cœur de ne pas aller plus loin, de rester inviolablement attachés au supérieur, à l'évêque, que l'Église leur avait donné! Ce ferme propos ne les excusait pas: peut-être, certainement même, augmentait-il, aggravait-il la faute qu'ils avaient commise en jurant; mais c'était un hommage rendu par le vice à la vertu.

Parmi les assermentés de Rouen, il n'y eut de marquant qu'un M. Pottier [1], que son état, sa réputation, ses talents même, quoique l'opinion les exagérât un peu, auraient dû garantir d'une pareille chute. On soupçonna que l'ambition avait obscurci son entendement; que quelque N. l'avait détourné du bon chemin, en lui montrant la mitre constitutionnelle, avec promesse de la lui faire essayer : je l'estimais trop pour croire à ce bruit accrédité. Non qu'il ne fût susceptible de la passion de se grandir; mais il avait trop de probité pour sacrifier sa conscience. A mes yeux, une preuve qu'il était persuadé qu'on pouvait jurer, c'est qu'il jura. Huit jours après, il reconnut son erreur et se rétracta. Il perdit la vie dans les massacres de septembre, martyr de la vérité et de son devoir. Les constitutionnels publièrent que sa rétractation avait été forcée. Il est vrai que le supérieur de la congrégation à laquelle cet ecclésiastique appartenait [2] accourut de Paris

1. M. Pottier, supérieur du séminaire de Saint-Vivien, de Rouen, prêta serment le 16 janvier 1791, et se rétracta publiquement et par lettre imprimée le 25. Il fut massacré aux Carmes, à Paris.

2. Celle des Eudistes.

à Rouen pour exhorter sa brebis à revenir au bercail. Mais personne n'a su mieux que moi que sa conversion fut libre et sincère. N'ai-je pas dit que ce prêtre a été massacré pour la cause de l'Église et de la vérité ? Cette dernière circonstance ferma enfin la bouche à ceux qui publièrent les violences qu'on avait faites à ce pénitent pour arracher à sa timidité un désaveu.

Le serment de M. Pottier fit au clergé de Rouen et du diocèse un mal que sa conversion ne répara pas. Vainement les Ambroises crièrent : « Vous avez imité David « dans son péché, imitez-le dans sa pénitence. » On s'était autorisé de l'exemple, on ferma les yeux sur le repentir. L'homme dont je parle était venu prêter son serment à la cathédrale, et ne pouvant se dissimuler que cette étrange démarche aurait des censeurs, il avait prononcé publiquement un petit discours apologétique en faveur de ses principes et de sa conduite. Cette bagatelle était, sous tous les rapports, au-dessous du médiocre. Un bel esprit la mit en chanson : elle n'était bonne qu'à cela. Mais les autorités constituées la firent imprimer et distribuer avec profusion. Une fourberie des plus originales eut lieu en cette occasion. Aux extrémités du diocèse de Rouen (il était très étendu), le discours dont il s'agit circulait avec mon approbation et celle de mon collègue [1], homme révéré pour sa science et pour sa vertu. « Nous l'avons lu, « était-il dit, et nous n'y avons rien trouvé qui ne fût « conforme aux principes de la doctrine catholique. En « foi de quoi nous avons signé.... » et nos deux noms. Qui doit mieux s'y connaître que deux savants docteurs de Sorbonne, professeurs en théologie ? objectait-on aux récalcitrants. Eh bien, lisez.... Cette misérable super-

1. M. Tuvache.

cherie trompa bon nombre d'honnêtes ecclésiastiques qui avaient autrefois reçu nos leçons, mais qui ne se rappelèrent pas que la multitude des mensonges imprimés est énorme. On est bien pauvre en moyens réels quand on a recours à des moyens de cette nature.

La même réflexion se présentera à la lecture du trait suivant. Dans le canton de Saint-Romain, un des plus beaux et des plus riches de notre pays, trente ou quarante tant curés que vicaires et autres ecclésiastiques s'assemblèrent pour conférer ensemble sur le serment et prendre une résolution commune. On disputa vivement. D'un côté l'intérêt, de l'autre le devoir, eurent de zélés partisans, et ce qui arrivera toujours en pareil cas, les avis furent partagés. Personne ne céda, et la discussion ayant été prolongée bien avant dans la nuit, on convint d'envoyer un député à Rouen consulter quelques hommes choisis, à la tête desquels il plut à ce colloque de mettre mon collègue et moi, comme étant plus au fait de ces sortes de choses que la plupart des autres. L'ambassadeur fut un curé opulent, dont j'avais autrefois dirigé les études Il ne manquait pas de lumières, s'exprimait avec facilité; sa mémoire était meublée, sans beaucoup d'ordre, de faits éparpillés dans les annales de l'Église, et qu'il rapprochait quelquefois assez ingénieusement. On me l'annonce, et je vois un grand homme, de la meilleure tournure, et qui n'avait rien de campagnard. « Monsieur se rappelle-t-il (c'est lui qui parle) Chapelain, qui fut autrefois son disciple? » — Oui, répondis-je; mais si c'est lui qui m'adresse la parole, il a bien changé depuis que nous nous sommes séparés. C'était une espèce de compliment à sa bonne mine. — « C'est lui-même. » Je le priai de s'asseoir, et aussitôt il se mit à exposer le sujet qui l'amenait. « Déjà il avait « consulté trois ou quatre docteurs, mais il n'était que

« médiocrement content de leur décision et de leurs rai-
« sons. Il m'avait réservé pour le dernier, parce qu'en
« effet son principal espoir était dans mes lumières et
« qu'il voulait les remporter avec lui sans mélange. » Je ne doute pas qu'il n'eût fait à ses autres docteurs un compliment semblable ou équivalent. Il ne me disposa pas en faveur de l'envoyé. M. Chapelain avait l'air de tenter une séduction. Il vint au fait et me détailla assez longuement tout ce qui lui paraissait justificatif de la constitution civile du clergé. Je l'écoutai sans l'interrompre. Quand il eut fini, je repris : « Plusieurs des faits que vous avez
« cités ne sont pas dans l'espèce (et de suite j'en observai
« les différences essentielles); plusieurs ne sont pas con-
« cluants (et je lui fis toucher au doigt que la plupart de
« ses raisonnements n'étaient que des sophismes). Je
« m'étonne, d'ailleurs, qu'un homme nourri des maximes
« de la plus saine théologie ne sache pas ou néglige de
« considérer que bien des choses ont été faites qui n'au-
« raient pas dû être faites ; conséquemment, qu'induire
« ce qu'on doit faire de ce qu'on a fait, c'est au moins
« s'exposer au péril d'ériger l'abus qu'on doit corriger en
« règle qu'il faut suivre. De plus, la moralité des actions
« dépendant très souvent des circonstances dont elles sont
« accompagnées, il devient indispensable à celui qui argu-
« mente de l'antiquité de bien connaître les circonstances
« dans lesquelles on se trouve aujourd'hui, pour s'assurer
« que substantiellement elles sont les mêmes. Or, conti-
« nuais-je, la plupart de vos raisonnements sur les faits
« de l'antiquité n'envisagent qu'en gros la plupart de ces
« circonstances. La plus imparfaite similitude leur suffit.
« Ils se contentent quelquefois d'une ressemblance pure-
« ment nominale. La constitution civile établit les élec-
« tions, et dans les siècles antérieurs les élections étaient

« en usage ; il vous semble qu'à ce moyen tout, sur ce « point, soit fini. Un catholique instruit remarquera « qu'entre les élections nouvelles et les élections an- « ciennes il n'y a guère de commun qu'un son gramma- « tical. Car voyez combien de différences : actuellement, « les élections s'étendent jusqu'aux curés ; anciennement, « elles ne s'y étendirent jamais.... Actuellement, le clergé « est exclu des élections ; anciennement, il les faisait seul « ou y tenait la première place.... Actuellement, les élec- « teurs sont des gens choisis et députés aux élections so- « ciales, qui ne font les élections des pasteurs que parce « qu'ils font les élections en général ; anciennement, rien « de semblable n'était pratiqué ; anciennement surtout « il n'était pas de loi, comme à présent, que des héré- « tiques, des juifs, des athées concourussent à la création « des pasteurs catholiques et que l'Église, qui ne se mêle « point de *ceux qui sont dehors*, fût dans l'étroite et « rigoureuse nécessité de souffrir que ces *étrangers* se « mêlassent de ses affaires les plus importantes et les plus « intimes.

«.... Ajoutons que la plupart des faits sur lesquels vous « vous appuyez tenaient à une discipline abrogée, pres- « crite, qui même n'a jamais été en usage dans toute « l'Église, particulièrement dans l'Église latine. Tel le fait « des villes épiscopales qui devenaient métropoles ecclé- « siastiques parce que les empereurs les érigeaient en « métropoles civiles. Paris, Londres, Soissons, Orléans, « vingt autres, ne sont pas devenues des métropoles dans « les Églises d'Occident, quoiqu'elles soient toutes deve- « nues capitales de royaumes beaucoup plus considérables « que de simples provinces de l'empire romain. Les par- « tisans de la Constitution s'en vont criant par toute la « France qu'autrefois l'empereur faisait les métropoles.

« Camus le leur a dit, et quelque Père de l'Oratoire l'a dit « à Camus. Le fait n'est vrai qu'en ce sens que l'empe« reur faisait indirectement les métropoles, et que l'Église « était censée les faire, et les faisait en effet directement. « C'est que les conciles avaient statué que l'évêque d'une « métropole civile serait métropolitain ecclésiastique. « Quand donc le prince élevait une ville au rang de mé« tropole civile, il s'ensuivit indirectement de cette élé« vation, et directement des règles ecclésiastiques, que « l'évêque de cette ville n'était plus un simple évêque, « mais un évêque métropolitain. Remarquez-le : la pré« rogative sociale précédait, et la dignité religieuse ne se « montrait qu'à sa suite. Est-ce ainsi que procède la « constitution civile du clergé? Les villes dont l'évêque « est déclaré métropolitain ont-elles un rang de supério« rité politique au-dessus des villes où siègent les suffra« gants ? Versailles relève-t-il de Paris ? Bayeux est-il su« bordonné à Rouen? Non; toutes les villes chefs-lieux de « département sont égales en dignité, parallèles, et tout « à fait indépendantes les unes des autres. De sorte que « les métropoles ecclésiastiques sont de la création im« médiate de l'Assemblée : et rien, dans l'antiquité, qui « puisse justifier cette entreprise. »

Après avoir discuté tous les faits dont le député avait cru devoir m'entretenir, j'ajoutai : « On vous accorde« rait qu'il y a du bon dans la Constitution, que ses défen« seurs n'en seraient pas plus avancés ; car il faut que « tout, tout sans exception d'un seul article, y soit bon, « puisqu'on veut que nous admettions tout, que nous nous « soumettions à tout, que nous jurions le maintien de « tout. On vous accorderait même que tout y est bon, « qu'il me resterait encore à vous objecter le défaut de « pouvoir dans l'Assemblée qui constitue. L'Église est la

« maîtresse de sa discipline, de sa juridiction, et si elle « peut les modifier à son gré, elle est la seule qui le « puisse. Qui, si ce n'est elle, connaît ses besoins, l'esprit « de son divin fondateur, la mesure du pouvoir dont il l'a « investie ? Et où dit-on qu'il ait chargé l'autorité sécu« lière de lui donner des lois, qu'on peut, par ignorance « ou par supercherie, appeler *civiles*, mais qui ne le sont « pas? L'État a droit de vouloir que l'Église ne s'immisce « pas dans ses affaires; et l'Église a droit de vouloir que « l'État la laisse en paix, et avec liberté, régler les sien« nes. Sous les princes chrétiens et catholiques, il est « naturel qu'elle trouve plus de protection que sous « d'autres souverains qui ne seraient pas ses enfants; « mais elle doit jouir d'autant d'indépendance que sous « les princes idolâtres et persécuteurs. Elle le doit parti« culièrement quand le législateur, le souverain, professe « la tolérance la plus indéfinie : conduite que je ne loue « ni ne blâme ici. Celui qui fait profession de regarder « du même œil toutes les religions ne peut pas être pré« sumé avoir, pour une religion en particulier, ces atten« tions, cette sollicitude, sans quoi on est incapable de la « bien constituer, de bien poser les bases de son gouver« nement. »

A cet endroit, M. Chapelain m'objecta que le gouvernement, salariant les évêques, pouvait vouloir n'en salarier que quatre-vingts au lieu de cent et tant qu'il y en avait auparavant, et, par conséquent, en réduire le nombre. Il appliqua ce raisonnement aux cures, dont les ministres étaient salariés par l'État comme leurs supérieurs. « Vous « déduiriez mal de votre réflexion, lui répondis-je, que le « pouvoir civil peut, immédiatement et sans le concours de « l'autorité ecclésiastique, ériger de nouveaux évêchés : « cela est évident. Vous n'en conclurez pas davantage qu'il

« peut en diminuer le nombre par voie de suppression.
« L'Assemblée offre de payer le traitement d'un évêque à
« Versailles ; l'Église peut dire qu'elle ne mettra pas
« d'évêque dans cette ville. L'Assemblée déclare qu'elle
« ne salariera pas d'évêque à Lisieux ; l'Église peut dire
« qu'elle en conférera un sans salaire, qui, comme aux
« premiers temps de la religion, vivra du travail de ses
« mains ou des aumônes des fidèles, et qui n'en sera ni
« moins respectable, ni moins respecté. Vous concevez,
« je pense, que cette circonstance du salaire ne donne à
« l'autorité séculière ni le pouvoir de créer de nouveaux
« évêchés, ni celui d'en supprimer d'anciens : je dirai la
« même chose des cures. Mais que de principes puisés
« dans la nature de la juridiction ecclésiastique s'oppo-
« sent à une pareille entreprise!.... » Je les développai. Ils ne doivent être ignorés de personne, et je ne les relaterai point ici.... Nous traitâmes à fond la question de la juridiction épiscopale, et je conspuais comme il le méritait ce *presbytère* sorti du cerveau des avocats de l'Assemblée.... Nous terminâmes par l'exemple des droits essentiels du chef de l'Église, que la constitution civile attaquait trop ouvertement pour qu'un vrai catholique pût s'y méprendre ou le tolérer.

Notre conférence durait depuis plusieurs heures. J'avais parlé avec feu, et j'étais plein de mon sujet. Chapelain parut si touché, si convaincu, qu'il m'adressa ces propres paroles :
« Si mes confrères, Monsieur, avaient eu, comme moi,
« l'avantage de vous entendre, aucun, j'en suis sûr, ne se
« déterminerait à faire le serment. Je leur rendrai vos rai-
« sons le mieux qu'il me sera possible, et je me flatte
« qu'elles les retiendront dans le devoir. » Nous nous quittâmes. Il est retourné. On l'entoure. Eh bien, qu'a-t-on dit? qu'a dit le docteur Baston? « Le docteur Baston, ré-

« pond le perfide envoyé, a dit qu'il ne connaissait rien de « décisif contre le serment, permis à chacun d'abonder dans « son sens. — Mais il ne le prête pas! cria quelqu'un. — « C'est ce que je lui ai représenté, continua le fourbe ; mais « il m'a fait entendre que, chez lui, c'était une affaire « de convenance. » Sur ce rapport infidèle, la plupart jurèrent.

Ainsi mit-on tout en usage, jusqu'au mensonge et à la duplicité, pour multiplier le nombre de ceux que l'Église catholique ne pouvait s'empêcher de regarder comme des prévaricateurs, qui prenaient l'engagement le plus solennel et le plus terrible de *maintenir de tout leur pouvoir*, c'est-à-dire de tout leur zèle et de tous leurs talents, un ordre de choses incompatible avec l'ordre essentiel établi dans notre communion, non moins incompatible avec plusieurs des articles qui composent notre profession de foi. A la vue de cette incompatibilité, ne soyez pas surpris, lecteurs, que tant d'ecclésiastiques séculiers et réguliers aient donné le spectacle affligeant de leur soumission au serment placé à l'entrée de l'Église constitutionnelle ; étonnez-vous plutôt que, malgré tant d'artifices employés pour séduire, pour abattre le clergé, tant de cèdres soient restés debout, que tant d'arbustes même n'aient pas plié. Tous les intérêts et toutes les passions conspiraient pour faire des coupables : il n'y avait que la probité et la conscience, que la grâce divine à laquelle on ne résistait pas, qui pussent soutenir. C'est ce que fit entendre à sa mère un membre de l'Assemblée constituante. Cette femme, déclarée en faveur du serment, conjurait, avec toute l'aigreur de la dévotion qui s'égare, les prêtres dont l'obstination à ne pas jurer la courrouçait. « Maman, lui « dit le député, ces sortes de questions ne sont ni de « votre ressort ni du mien. (Ils étaient négociants l'un et

« l'autre.) Elles nous passent. Ce que j'observe, ce que « vous êtes à portée de voir comme moi, c'est que ce « sont les honnêtes gens qui ne jurent pas. »

Quoique les constitutionnels et leurs partisans des deux sexes m'aient souvent accusé d'avoir circonvenu, pour qu'ils ne jurassent pas, les ecclésiastiques qui avaient des relations avec moi, d'avoir abusé de l'ascendant que, presque toujours, un maître conserve sur d'anciens disciples, et transformé, à ce moyen, en *réfractaires* une foule de jeunes prêtres que la loi aurait trouvés d'une obéissance parfaite, la vérité est que je n'ai fait auprès de qui que ce soit la démarche qu'on m'imputa. Je ne suis allé chez personne, je n'ai écrit à personne pour dire *ne jurez pas* ou *rétractez-vous*. Je l'aurais fait que je ne me le reprocherais point; mais je ne l'ai point fait. Quand on me consultait, je m'expliquais nettement et avec franchise : je disais que je n'avais pas prêté le serment ; que je ne le prêterais pas ; qu'il me semblait qu'on ne le pouvait prêter sans faire une violence manifeste aux principes et à la foi de l'Église catholique romaine; j'exposais les raisons qui appuyaient ma conduite et ce jugement ; mais je n'ajoutais pas *imitez-moi* ou *croyez-m'en*. Je renvoyais tout mon monde examiner devant Dieu quel était le parti qui convenait le mieux à son service; jusque-là que j'aurais plus estimé un homme, jurant dans la persuasion qu'il le devait faire, qu'un autre homme qui s'en serait abstenu par des considérations humaines. Qui obéit à sa conscience m'a toujours paru un être respectable. Si la conscience est erronée, j'aurai, pour l'erreur, le sentiment que l'erreur mérite; mais l'obéissance à une conscience même erronée n'en sera pas moins à mes yeux une qualité précieuse, un acte souverainement honnête, qui n'entachera pas le cœur à celui qui se trompe de bonne

foi. Je puis aimer un juif, un musulman, un sectaire quelconque; je les puis honorer comme des hommes probes, délicats, sensibles, compatissants : pourquoi un *constitutionnel*, supposé que ses actions décelassent une âme jetée dans le même moule, aurait-il été exclu du partage auquel j'admets des hérétiques et des infidèles? « C'est, me « dira-t-on peut-être, qu'ils étaient plus dangereux.... » Non, en religion, leur cause est pitoyable; un calviniste et un luthérien auraient plus de facilité à se défendre qu'eux. — « C'est donc qu'ils étaient nouveaux, qu'ils ne « faisaient que de commencer : raison pour laquelle il « fallait spécialement les fuir.... » Raison, dirai-je, au contraire, pour laquelle il les faut aborder ou du moins souffrir qu'ils nous abordent. Peu affermis dans les voies de l'iniquité, n'ayant pas à surmonter le préjugé terrible de la naissance et de la première éducation, ce préjugé les ramenant à nous par toute la pression qu'il exerce sur l'esprit humain, ils pourront être regagnés à l'Église par la conversation des ministres demeurés fidèles.

Si j'avais hautement prêché cette doctrine et affiché cette modération, une bonne partie des ouailles catholiques aurait cru apercevoir aux deux côtés de ma tête le bout des oreilles du loup qui dévastait la bergerie : tant le zèle bien ou mal entendu avait exalté des esprits auxquels la sagesse voudrait qu'on n'inspirât qu'une docile tranquillité. Je me souviens encore d'une aventure assez plaisante qui m'occasionna cette exaltation qui passe les bornes. J'étais chez une de ces personnes que jadis on appelait *gens de qualité*, expression bizarre, même dans la supposition de la différence sociale des états. L'assemblée était nombreuse : femmes du premier mérite, anciens parlementaires, militaires distingués, tous de cette

noblesse antérieure aux parchemins qui en constatent l'existence, et qu'entre eux ils appellent *la bonne :* tous amateurs de la monarchie, et dignes d'en être les soutiens : tous attachés, et sincèrement, à la religion de leurs pères; mais la plupart, outrant les principes, et prenant cet excès pour de l'élévation, de l'énergie. La maîtresse de la maison, chaude sur les affaires du temps jusqu'à l'ébullition, me demanda si pour se garantir de quelque désagrément on pourrait faire visite à un évêque intrus : nous en avions un alors à Rouen. Je répondis que s'il s'agissait de moi, j'aurais vraisemblablement la fierté de ne pas me permettre cette démarche, mais que s'il était question d'épargner à un autre la peine dont il est menacé, je ne balancerais pas à me transporter chez la *Grandeur constitutionnelle.* Voici le fait, reprit la dame. Notre intrus s'est présenté chez un supérieur de religieuses. Ce prêtre ne s'étant pas trouvé chez lui, l'évêque de la nation lui a fait dire qu'il se proposait de faire sous peu la visite de son couvent. Jugez de l'embarras de ces pauvres dames, soit qu'elles le reçoivent, ou qu'elles lui ferment la porte. On sait, à n'en pouvoir douter, que si le supérieur paraît à son tour au palais épiscopal, comme pour répondre à la politesse qu'on lui a faite, le faux pasteur sera facilement amené à ne pas même se montrer à la grille. Que feriez-vous, si vous étiez supérieur de ce timide troupeau? — Non seulement je rendrais la visite, mais je préviendrais même l'intrus, s'il le fallait. — Comment! Et que lui diriez-vous? — Je lui dirais le plus honnêtement qu'il me serait possible : « Monsieur, au nom de l'humanité, abste-
« nez-vous d'aller au monastère des religieuses de ***. Vous
« pouvez les tourmenter ; mais vous ne les changerez pas.
« Soit préjugé, soit conviction, elles tiendront jusqu'au
« dernier soupir à l'évêque que l'Église leur avait donné,

« et qu'elle ne leur ôte point. Ce n'est point à une per-« sonne comme vous qu'il convient de faire une démarche « infructueuse et vexatoire. Il est odieux de torturer les « consciences, surtout quand il n'en doit revenir aucun « profit.... » Un cri général partit des bouches de l'honorable assemblée. L'un trouvait mauvais que j'eusse donné du *monsieur* à un intrus ; l'autre que j'eusse dit une *personne comme vous ;* mais à l'unanimité, le projet de visite fut condamné comme un délit schismatique, ou tout au moins comme une bassesse impardonnable. « Singulière « idée ! dit une femme spirituelle et vive, que de faire li-« brement visite au loup, pour que des religieuses ne le « reçoivent pas malgré elles ! Encore s'il y avait à craindre « pour elles la dent de l'animal vorace ; mais monsieur a « soin de nous avertir qu'elles persisteront jusqu'au der-« nier soupir dans l'obéissance due au véritable évêque. « Elles seront tourmentées, dit-on : eh bien, elles en au-« ront plus de mérite. Elles seront tentées : eh bien, « leur foi n'en sera que plus affermie.... » Et d'applaudir.

J'allais détruire ces belles raisons, quand on annonça M. l'abbé D...., prêtre étranger, qui, comme une multitude d'autres, était venu se réfugier dans la bonne ville de Rouen. C'était un homme très instruit, mais adroitement flatteur, et qui savait son monde sur le bout du doigt. « Tenez, me dit la dame de la maison, dès qu'il fut assis, « voilà monsieur l'abbé ; consentez-vous que nous le « prenions pour juge ? » L'abbé s'empressa de répondre que c'était tout jugé. « Mesdames, M. Baston a certaine-« ment tort, puisqu'il n'est pas de votre avis.... » Oh ! gâte-enfant, m'écriai-je intérieurement, tu vas me la payer bonne ! Et, répondant à la dame, je dis que, quoique M. l'abbé me parût un peu prévenu en faveur de mes

parties adverses, je ne refusais pas de l'avoir pour arbitre dans notre différend, sous la seule condition qu'on souffrirait que j'exposasse l'affaire, sans m'interrompre. Ce point me fut accordé. Alors, attribuant à l'assemblée mon sentiment, et à moi le sentiment de l'assemblée : « Les « dames, dis-je, monsieur l'abbé, prétendent que pour « sauver à une communauté religieuse un désagrément « très pénible et peut-être dangereux, le supérieur de « cette maison, pensant bien d'ailleurs, peut se permettre « de faire à l'évêque intrus une visite de simple poli« tesse ; que la charité engage à la faire; qu'on serait blâ« mable de s'y refuser, surtout quand il n'y a point de sé« duction à craindre !.... Moi, je soutiens, au contraire, « que la charité ne peut exiger de qui que ce soit une ac« tion qui, si elle n'est pas scandaleuse et schismatique, « ne peut pas se défendre d'être une bassesse impardon« nable ; que le courage des religieuses et leur grille dé« fendront les justes du loup ; que si quelqu'une d'elles se « laissait surprendre à la voix mielleuse, aux sophismes « de l'imposteur, à la toison dont il se couvre, c'est « qu'elle l'aura bien voulu; mais que les autres, pour « avoir passé par le creuset de la tentation, n'en seront « que plus pures, que plus solidement établies dans la « sainte grâce de l'unité catholique.... » — « La cause est entendue, s'écria l'abbé D...., en se levant; et je confirme le jugement que j'avais porté sans l'entendre. Vous avez tort, monsieur, et grand tort. La charité commande impérieusement la visite, dans le cas exposé. Votre délicatesse n'est qu'un faux point d'honneur, réprouvé par toutes les pages de l'Évangile.... » — Cet arrêt fut reçu par *Mesdames* avec un grand éclat de rire. Le juge crut un moment qu'elles se moquaient de moi ; mais il ne tarda pas à comprendre que c'était de lui, et que je lui avais escamoté,

contre son intention, une sentence favorable. Le tour était fort innocent, et l'adulateur l'avait bien mérité : je doute cependant qu'il m'en ait jamais accordé le pardon. Au moins ne nous sommes-nous jamais rencontrés une fois depuis, sans qu'il m'ait fait la mine.

CHAPITRE XVII

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Élection du premier évêque constitutionnel. — Brochure de M. Baston sur cette élection. — L'élu, M. Verdier, se retire. — Seconde élection. — M. Charrier de La Roche fait son entrée à Rouen. — Il exerce le ministère pastoral. — Il s'empare du confessionnal de M. Baston. — Désagréments qu'il éprouve dans ses fonctions. — M. Baston réfute les ouvrages parus sous le nom de M. Charrier de la Roche, qui finit par donner sa démission. — Causes de cette démission. — Le conseil épiscopal. — Élection de M. Gratien. — Nouvel écrit de M. Baston. — Portrait de M. Gratien.

Les élections pour le remplacement des inassermentés eurent lieu à Rouen avec une solennité qui répondait à l'importance du siège épiscopal de cette grande ville et à l'enthousiasme de la classe marchande pour la besogne constitutionnelle. L'église cathédrale, théâtre où se donnait ce spectacle à tout un peuple avide de nouveautés et fier de créer des évêques et des curés par des hommes chargés de ses pouvoirs souverains; cette basilique où naguère, plus qu'en aucun autre lieu de la même espèce, régnaient la décence, la gravité, la pompe majestueuse des cérémonies chrétiennes, éprouva tous les genres de profanation [1]. Loin d'être plus respecté que le reste, le

1. L'élection commença le 30 janvier 1791. Horcholle, ancien procureur à la Cour des comptes, témoin oculaire, nous dit dans son journal qu'elle eut lieu « avec la plus grande indécence. Tout le monde avait le chapeau sur la tête. Le sanctuaire et l'autel n'ont pas même été respectés. »

sanctuaire fut souillé avec affectation. On y avait placé le scrutin et les ministres. L'autel servait de table à manger, à écrire ; il servait de siège, d'escabeau. Dans la nef, les ailes, les chapelles, on trafiquait des suffrages.... et, Dieu ! quel bruit, quelles clameurs ! L'opération (elle dura plusieurs jours) se prolongeait bien avant dans la nuit : les portes étaient ouvertes à tout le monde, les oisifs des deux sexes y accouraient en foule, une obscurité profonde couvrait l'intérieur de ce vaste édifice, excepté le chœur qui n'était que médiocrement éclairé. J'y allai une fois, et.... Mais ne perçons pas ces ténèbres scandaleuses que les passions et le libertinage trouvèrent fort à leur gré, et gardons-nous de révéler les saletés qu'elles cachèrent : l'imagination ne nous suppléera que trop.

Le choix de l'évêque constitutionnel excita le plus vif intérêt. Au dépouillement des suffrages, parurent tantôt le *Diable*, le *Grand-Turc*, etc. ; puis d'autres êtres aussi propres à la chose : le tout entremêlé de noms de prêtres plus ou moins connus. L'ancien et véritable évêque [1] eut un nombre considérable de voix : ce qui prouvait autant d'ignorance que de bonne volonté dans un nombre très considérable d'électeurs, ce prélat n'étant pas éligible, puisqu'il avait refusé le serment. Élu, il n'aurait pas pu accepter, en vertu d'une constitution qui l'avait condamné et qu'il condamnait réciproquement. Un phénomène très particulier et très bizarre frappa les yeux de l'observateur attentif, au moment de la manœuvre électorale. Des ecclésiastiques inassermentés et destitués, un surtout, remarquable par son volume et son emploi, se présentèrent à la cathédrale pour y jouer le rôle d'électeurs de l'évêque. Ils en avaient le droit comme électeurs en général ; et

1. Le cardinal de la Rochefoucauld.

l'on souffrit qu'ils en usassent. Ce dernier point ne me surprend pas : les partisans de la Constitution devaient être enchantés de les voir se contredire si publiquement et si clairement. Mais ce que je n'aurais pas cru possible, c'est qu'un prêtre catholique n'entrevît pas la monstrueuse contradiction que renfermait cette conduite ; ou que cette contradiction seulement entrevue ne le détournât pas de figurer dans la scène de l'élection. Comment, en effet, allier le refus de jurer le maintien de la constitution du clergé, et cet acte solennel qui l'exécute ? Comment avoir une espèce d'horreur pour le ministère, et concourir à la création de ses premiers pasteurs ? Et le scandale !.... « Quant au scandale, répondaient nos inconséquents, il « n'y en aura point. Ne connaît-on pas notre façon de « penser ? Ne sait-on pas qui nous sommes ?.... » On connaîtra, répliquaient les censeurs, et l'on saura tout ce que vous voudrez ; mais rien plus distinctement que l'absurdité de la démarche que vous osez faire. Elle n'a pas même de motif plausible.... « Vous vous trompez, « reprenaient les électeurs ; elle a pour motif de faire « tomber l'élection sur notre respectable et vrai pasteur.... » Mais c'est une nouvelle absurdité que cet espoir, répliquaient les catholiques mécontents. Vous n'êtes qu'une poignée de fidèles contre des centaines de dévots à la Constitution. Évidemment, vous ne l'emporterez pas. C'est encore une absurdité que de chercher à conserver, par cette voie, notre ancien et légitime évêque. Si, étant élu, il ne prend pas possession, suivant les formes prescrites par la loi, vous n'aurez fait pour lui qu'un effort inutile. Le siège constitutionnel ne sera point rempli. S'il prend possession d'après les formes que la loi prescrit, il cesse d'être ce qu'il était, il devient un évêque nouveau, un évêque aussi différent de lui-même, que l'intrus qui,

malgré vous, deviendra, pour l'ordre civil, évêque constitutionnel de Rouen. Il est, ou plutôt il serait, en quelque sorte, intrus dans son propre siège.

Tout homme sensé adoptera ce dernier sentiment; et si l'on pardonne à des catholiques leur concours aux élections constitutionnelles, ce ne peut être que parce que la bonne intention, qui ne change pas en bien le mal, excuse la personne qui le fait.

Nos électeurs voulaient pour évêque un homme de mérite. Ils furent obligés de l'aller chercher au loin. J'ai déjà dit, et ceci le prouverait assez, que peu d'hommes de ce genre, dans l'immense diocèse de Rouen, avaient souscrit aux nouveautés. Pas un seul membre du clergé devenu constitutionnel par le serment n'y fut trouvé digne d'être la pierre angulaire de l'édifice, au jugement de ceux qui le construisirent. Notre diocèse a eu successivement quatre intrus, les plus honnêtes gens peut-être de cette espèce, mais tous étrangers, singularité aussi honorable, dans le sens catholique, aux prêtres demeurés fidèles à leurs premiers engagements, que mortifiante pour ceux qui avaient cru pouvoir se prêter à l'innovation.

Jusqu'à cette époque, je n'avais rien écrit sur les matières ecclésiastiques, débattues avec tant de chaleur dans le clergé : si ce n'est pourtant que notre club ayant publié un pamphlet contre le pape et son autorité, je réfutai cette minutie, de manière à détruire l'impression qu'elle aurait pu faire sur la multitude laïque, qui est et sera toujours dans l'usage de donner raison à quiconque parle sans être contredit. Si je ne mis pas mon nom au petit ouvrage dont il s'agit, j'en signai le manuscrit chez l'imprimeur pour sa sûreté : convaincu que le ton d'honnêteté et de modération que j'avais employé me sauverait des désagréments qu'on appréhendait pour moi. Mon collègue en

théologie eut la complaisance d'ajouter au texte de ma réponse de courtes et savantes notes, qui valaient mieux que ce que j'avais écrit. Son but avait été de s'associer généreusement à mes dangers. Nous n'en courûmes aucun, ni lui ni moi : car je me ferais scrupule d'appeler de ce nom un déluge de mauvaises paroles qui ne mouillent pas, et des menaces qu'emporta le vent. Si, au berceau, les bêtes féroces ne caressent pas, il est du moins rare qu'elles déchirent. Les clubistes de Rouen se bornèremt à faire enlever, en les payant, autant d'exemplaires qu'ils purent de notre dissertation; mais après en avoir acheté plus de mille, ils furent obligés de la laisser circuler, parce que l'imprimeur, instruit ou se doutant de la manœuvre des *frères et amis*, avait conservé la planche et faisait aller la presse dès que ses colporteurs avaient les mains vides. Nous avions mis dans un jour si net l'ignorance des théologiens du club de ce temps-là, que beaucoup d'âmes craintives et religieuses en furent raffermies dans le devoir d'attachement et d'obéissance au saint-siège ; caractère distinctif du chrétien catholique, et qu'il peut remplir avec exactitude, sans nuire aux autres devoirs que la société lui impose.

Je disais donc que je n'avais rien publié sur la constitution civile du clergé, ni sur le fatal serment de la maintenir, avant les élections qui donnèrent à Rouen un évêque que je permets de regarder, si l'on veut, comme légitime dans l'ordre social, mais qui n'était certainement qu'un intrus dans l'ordre ecclésiastique. L'élu avait la réputation d'un homme de bien ; et, par la grâce de Dieu, je n'étais pas du nombre de ceux qui regardaient cette réputation comme toujours usurpée, quand il s'agissait de prêtres qui avaient juré. Trop d'expériences m'avaient appris qu'on pouvait avoir une probité rare, des vertus,

même des lumières, et se tromper. Les bons font quelquefois du mal, comme les méchants font quelquefois du bien. Ce qui m'étonnait, c'est que cet élu était, disait-on, un jésuite. Je crus qu'auprès d'un homme de cette espèce, je pouvais hasarder quelques réflexions sur la démarche que sollicitait de sa part le choix qu'on avait fait de lui pour l'évêché constitutionnel de Rouen. Je les fis imprimer sous le titre modeste de *Doutes proposés à M. V....* [1], *sur son élection*, et je les lui envoyai. Cependant elles couraient tout le diocèse. Je représentais à un brave curé (tel était son grade dans l'Église) que s'il ne visait qu'à être évêque social, tenant son existence et tous ses pouvoirs de l'Assemblée constituante, il pouvait céder aux vœux qui l'appelaient dans notre ville (il en était éloigné de trente à quarante lieues); mais que s'il prétendait être évêque pour et dans l'Église de Jésus-Christ, faire suite formelle à cette longue chaîne de pasteurs catholiques, dont le premier anneau touche aux temps les plus reculés de l'ère chrétienne, il s'abusait. Notre véritable évêque, lui disais-je, vit encore, il n'a pas été canoniquement déposé, et il ne s'est pas volontairement démis : *Locus plenus est :* « le siège qu'on vous donne est occupé; » il n'y a pas de place pour vous, ni pour personne, autre que celui qui y est assis. L'autorité temporelle n'a pu lui retirer que ce qu'elle lui avait donné : son palais, ses revenus, toutes ses prérogatives civiles ; et l'Église lui conserve tout, tout ce qu'il avait reçu d'elle. Si vous pouvez vous abaisser à n'être qu'un *mercenaire*, comme parle l'Évangile, un homme aux gages de la nation, pour figurer au milieu d'elle, une houlette à la main, venez ; mais il est impossible que vous soyez un *bon pasteur ;* dans la berge-

1. M. Verdier, curé de Choisy-le-Roy, près Paris.

rie de Jésus-Christ, vous n'entrerez pas par la *porte ;* et vous verrez tout ce qu'il y a de vigilant et d'instruit, parmi les gardiens du troupeau, aboyer contre vous, déchirer à belles dents votre mission laïque, la mettre en pièces ; vous verrez la meilleure et la plus saine partie des *brebis* s'épouvanter à votre approche, s'enfuir, tremblantes, éperdues, d'aussi loin qu'elles vous apercevront, et résolues de tout souffrir plutôt que de vous reconnaître. Il ne vous restera que celles à qui tout pâturage et tout conducteur sont bons, ou qui se sont approprié exclusivement quelques portions du patrimoine du berger.... J'ajoutais beaucoup d'autres choses, et cela même je le disais probablement en d'autres termes : car il y a déjà si longtemps que je ne m'en souviens presque plus. L'écrit était court ; il portait un titre modeste, et traitait l'*élu* avec tous les égards qu'exigeaient sa personne et son importance politique. On l'imprima dans une nuit. Le premier exemplaire sorti de la presse fut envoyé par la poste à celui auquel l'ouvrage était destiné. Je n'oserais dire qu'il opéra la conversion de cet excellent homme. Tout ce que je sais, c'est qu'on avait accepté l'élection avant de me lire, et qu'on retira sa parole après m'avoir lu [1].

Force fut aux électeurs d'exercer une seconde fois leur sagacité. Il eût été très désagréable pour eux qu'on refusât une seconde fois. Ils surent éviter ce malheur, en choisissant au sein de l'Assemblée constituante un prêtre qu'on assurait avoir désiré avec assez de franchise le *bonum opus* de l'épiscopat. Cet ecclésiastique était supposé avoir fait trois ou quatre petits ouvrages en faveur de la constitution civile du clergé ; du moins son nom y parais-

1. M. Verdier, qui avait d'abord accepté, révoqua bientôt son acceptation.

sait : mais il était riche. Célébrant, dans une de ses brochures, le bienfait des élections décrétées, il insistait sur ce que l'évêque était pris du milieu de son peuple : avantage ignoré sous l'ancien régime, qui vous donnait un évêque pris à l'autre bout de la France ; il n'en était pas moins, lui, à la distance de cent trente lieues de Rouen, et personne, dans cette ville, ne le connaissait [1]. Je remarquais tout à l'heure qu'il était opulent : ainsi ce ne fut pas, j'aime à le croire, l'intérêt qui le tenta. Quoi donc? L'ambition peut-être ; plus vraisemblablement un zèle qui n'était pas selon la science. Il avait été l'homme de confiance d'un prélat déclaré excellent par les jansénistes [2] ; il entretenait des liaisons très intimes avec les coryphées du parti, et, supposé qu'il ne fît pas ses ouvrages, c'était d'eux qu'il les empruntait : ce peu de mots explique naturellement sa tendance à l'épiscopat constitutionnel. Je me reprocherais amèrement de laisser ignorer à mes lecteurs que le citoyen Charrier de la Roche, premier intrus de Rouen, avait des vertus ; que jamais il ne tracassa les inassermentés ; qu'il eut compassion des religieuses soulevées d'opinion contre son autorité ; que nous eussions été parfaitement tranquilles si son Conseil lui eût ressemblé, et qu'à bien des égards nous l'eussions jugé digne du rang qu'il occupa s'il ne l'eût pas usurpé. Son entrée à Rouen [3] fut pompeuse, mais plus militaire qu'ecclésiastique. Un des chapelains de la cathédrale [4] conservés après l'extinction du chapitre, le complimentant aux barrières ou à l'entrée de l'église, je ne sais lequel des deux, laissa, par méprise ou par flatterie, échapper de sa

1. M. Charrier de la Roche était, avant la Révolution, chanoine de Lyon, où il résidait.
2. Mgr de Montazet, archevêque de Lyon.
3. Le 15 avril 1791.
4. M. l'abbé Rocque.

bouche un *Monseigneur*, dont le prélat ne voulut pas, requérant l'appellation constitutionnelle. Cette modestie, conforme aux idées du moment, fit éprouver à tout le cortège civique la même joie que ressentirent les Romains lorsque César refusa le diadème qu'Antoine lui présentait. On dit que la scène de Rome avait été concertée : je ne jurerais pas qu'il n'en eût été de même de celle de Rouen. Une miniature peut être calquée sur un grand tableau.

L'évêque Charrier de la Roche, pour faire croire au retour des belles années du christianisme, se mit à exercer le ministère, comme s'il n'eût été que simple curé. Je ne me souviens pas qu'il montât en chaire, mais il confessait, et allait chez les malades. Une de mes pénitentes, constitutionnelle au titre le plus épuré, prise de la fièvre, fut en peu de jours conduite au bord du tombeau. Elle avait toute sa raison, ce qu'on nomme en maladie la pleine connaissance. La vérité est que personne ne m'appela auprès de la mourante. L'évêque y courut, et après les préliminaires usités en pareil cas, il donna le saint viatique à cette femme, avec une publicité affectée, et même avec une pompe que son excès rendit plus ridicule que dévote. J'aurais tu ce fait, petit en lui-même, si ce n'est que le prélat se permit de dire qu'il n'avait pris soin de cette bonne chrétienne qu'à mon refus. Je ne le soupçonne pas d'avoir été l'auteur de cette calomnie, puérile autant que criminelle. Le mensonge l'aura glissée dans son oreille, et sa bouche l'aura répétée trop facilement. Mais un homme comme lui, partisan de la morale sévère, aurait dû y regarder de plus près, afin de n'être pas l'écho de quelques menteurs systématiques, qui croient bon tout ce qui sert à la bonne cause. J'ai vu cette scandaleuse opinion accréditée et réduite en pratique dans tous les

partis : les honnêtes gens, de quelque parti qu'ils soient, la réprouveront toujours.

Ma chapelle, dans l'église cathédrale dont le citoyen Charrier de la Roche avait usurpé le siège, était la mieux décorée de cette superbe basilique. Une contre-table digne de Rubens, un autel de marbre, un confessionnal, chef-d'œuvre de menuiserie...., il y avait là de quoi tenter un prélat qui voulait exercer par lui-même, et avec appareil, le ministère de la réconciliation des pécheurs. Aussi le citoyen évêque succomba-t-il à l'envie de se l'approprier. D'ailleurs c'était un moyen doux de m'en faire sortir. J'avais eu le courage de la conserver et d'y rendre les services accoutumés, plusieurs mois après la suppression du chapitre, et même depuis l'installation de l'intrus et de son presbytère. On me fit annoncer honnêtement qu'il fallait que je la cédasse. Un matin, en effet, attendu par quelques dévotes à la Constitution, ou par un groupe de femmes apostées, l'évêque se met en marche, accompagné d'un piquet d'infanterie nationale, armé de toutes pièces, et d'un ou deux de ses prêtres. On eût dit que ces messieurs craignaient de la résistance de ma part, et qu'ils avaient pris la généreuse résolution d'emporter d'assaut mon tribunal, si je les y obligeais. Un clerc de sacristie, que son estomac avait contraint de jurer, mais catholique dans le cœur, était accouru pour m'avertir. Je fermais le guichet pour la dernière fois, lorsque cette troupe parut à la grille de ma chapelle. Je m'empressai d'en sortir. L'évêque recula de quelques pas pour me laisser passer. Nous nous saluâmes, comme se saluèrent, au temps de la Fronde, à je ne sais quelle procession, le prince de Condé et le Coadjuteur, c'est-à-dire avec cette politesse froide, dont on ne se dispense, en pareil cas, que quand on manque d'éducation. Aussitôt le nouveau con-

fesseur prend possession du siège que je venais de quitter; quant à la besogne qu'il y fit, ce c'est pas ici le lieu de m'en occuper. L'affluence des pénitents ne parut jamais grande. Le peuple constitutionnel ne se confessait guère, à moins qu'il ne fût payé pour cette bonne œuvre, qui alors cessait d'être bonne. Cependant la milice éparse dans l'église pour garantir le nouveau clergé des attentats que, sans doute, les aristocrates méditaient contre lui, mettait en réquisition toutes les mines en qui elle voyait ou croyait voir des symptômes de pénitence, et les conduisait, souvent de force, aux pieds de l'*apôtre*, méthode plus propre à effaroucher les colombes qu'à leur persuader de s'abattre auprès de la piscine nouvellement construite. Elle ne convenait qu'aux corbeaux noirs et hardis et aux pies volages et babillardes. Le *compelle intrare* fut, dès le commencement, le mot chéri de l'Église constitutionnelle, et pour se créer des prosélytes, elle employa tous les moyens violents, depuis les baïonnettes jusqu'aux verges, que je place comme une gradation, parce qu'elles outragèrent horriblement la pudeur. Mais des sentinelles en faction, aux deux côtés du confessionnal, pendant l'*audience*, sont un phénomène si bizarre, que j'en contesterais l'existence si je ne l'avais pas vu de mes propres yeux; de sorte que je permets à tout le monde d'en douter, quoique je l'affirme et que rien ne soit plus vrai.

Il fut dit dans le temps que le zélé Charrier de la Roche avait fait choix de ma chapelle parce qu'elle était bien achalandée, que le *pas était bon*, et que beaucoup de gens viendraient à lui, croyant s'adresser à moi. Peut-être aussi que, me regardant comme un des plus grands ennemis de l'Église enfantée par les légistes de la Constituante, il estima qu'il était digne de lui, de ses talents, de travailler,

immédiatement et spécialement, à la réformation des âmes crédules, que mes principes romains avaient façonnées à l'antique, et conformément aux maximes molinistes. Qu'il ait spéculé de cette manière ou d'une autre, toujours est-il que les résultats durent quelquefois l'affliger. Des personnes instruites s'amusèrent à lui proposer des objections contre la légitimité de son épiscopat, et dirent à qui voulut l'entendre qu'il n'avait pas répondu en homme supérieur. Un homme lui conta qu'ayant convoité l'épouse de son prochain, il avait eu la faiblesse de la lui prendre. Mais le crime est-il donc si énorme? ajouta-t-il pour donner lieu aux exhortations? Sur quoi M. Charrier parla le langage de l'Évangile. Quand il se fut épuisé en remontrances, le malicieux personnage lui dit : *Tu es ille vir*, faisant allusion à la *Bethsabée* spirituelle, c'est-à-dire au siège épiscopal de Rouen, dont il s'était emparé du vivant d'*Urie*. D'autres encore lui demandèrent, avec le ton ingénu de la confiance, si les simples fidèles étaient obligés de déférer à son autorité? Sa réponse fut affirmative. Mais pourquoi? reprirent les consultants. — « Parce que je suis votre évêque, et que Jésus-Christ a « dit de moi et de mes semblables : *Qui vous écoute m'é-« coute.* » — Ainsi on doit écouter son évêque, lui obéir? — « N'en doutez pas. » — Or, avant que vous vinssiez ici, notre évêque, notre légitime évêque, celui que l'Église nous avait donné, nous a avertis qu'un *loup ravisseur viendrait*, un intrus ; que ce serait vous : il nous a ordonné de vous fuir, de tout endurer plutôt que de vous reconnaître pour notre pasteur.... — « Il a eu tort. » — C'est bien aisé à dire ; mais à prouver? Au reste, il était alors aussi croyable que vous prétendez l'être à présent. Dans la nécessité de croire à l'un des deux, la provision n'est-elle pas pour l'ancien ? A quels titres l'emporteriez-

vous sur lui? Évêque d'un jour, formé au sein de l'orage, tombé des nues avec la foudre qui nous écrase, convient-il que vous réclamiez la préférence sur un évêque de trente années d'épiscopat, que la Providence nous avait donné par les voies ordinaires de sa sagesse? — « Il est « *réfractaire*, lui; il n'a pas juré. » — Ah! nous l'en aimons mille fois davantage.... Encore si vous aviez la communion du siège apostolique! — « Nous déclarons à toute « la France que nous sommes en communion avec le « pape. » — Oui, oui, vous le déclarez; mais le pape déclare à tout l'univers qu'il n'est pas en communion avec vous.

On dit même que des gens peu faits pour savoir qu'on ne sert jamais bien la vérité et la vertu par de mauvais moyens, s'enveloppèrent du secret de la confession pour accabler impunément de sottises grossières l'évêque constitutionnel qui, au fond, méritait un traitement plus rigoureux, d'après les règles de l'Église, mais à qui l'honnêteté eût dû épargner celui-là.

On crut quelque temps me régaler en me contant ces petites aventures; mais quand on vit que je ne les approuvais pas, on ne m'en parla plus. Et vraiment, de toutes celles de ce genre qui sont venues à ma connaissance, une seule m'a fait sourire, parce qu'elle reçoit son absolution des mains du hasard qui la produisit et de la surprise irréfléchie qu'elle excita. Une dame dont j'avais la confiance trouvant, la veille d'une fête, la chapelle ouverte et le confessionnal occupé, et ne sachant rien (elle habitait la campagne) de la révolution arrivée dans ma pénitencerie, se place comme il convenait pour déposer le fardeau de ses péchés, mais close si exactement dans sa coiffe que, si elle n'était pas vue, elle ne voyait guère davantage. D'ailleurs, elle était tout entière à ce qu'elle avait à dire.

Les aveux sont faits, on a répondu aux questions incidentes et l'on ne s'est aperçu de rien. Vient l'exhortation. Alors on est plus tranquille, plus dégagé. On peut remarquer les différences dans la voix, l'élocution : on les remarque, on se trouble. On lève tant soit peu le voile qu'on a sur les yeux ; on aperçoit une soutane violette. « N'êtes-vous pas M. Baston ? demande-t-on avec inquiétude. — Non, madame, je suis l'évêque.... » A ces mots, la pénitente part d'un *ah ! mon Dieu*, qui fut entendu de toute l'église, et se sauve. Ainsi, dans le ministère de la pénitence qu'il exerçait avec une sorte d'ostentation, tout ne fut pas miel pour l'évêque nouveau. Plus d'une abeille de la ruche catholique poussa l'aiguillon à travers les barreaux du confessionnal, et piqua le juge, bourdonnant à ses oreilles : *Pourquoi es-tu là ?*

Les constitutionnels m'attribuèrent une bonne part dans ces espiègleries : « Je les conseillais, disait-on, pour me venger du rapt de ma chapelle. On me vit même, déguisé en femme, rôder auprès de la balustrade, épiant le moment de jouer pièce au *saint et savant prélat.* » Voilà les hommes passionnés ; ce dont ils seraient capables, ils accusent les autres de l'avoir fait. Rarement les méchants se persuadent qu'on puisse valoir mieux qu'eux. Une femme licencieuse ne croit point à la vertu des femmes : toute la différence qu'elle met entre celles qui s'affichent et celles qui paraissent vertueuses, est que celles-ci ont un vice de plus, l'hypocrisie. Ainsi raisonnaient et se conduisaient, dans une certaine proportion, nos adversaires, à l'égard des ministres du culte catholique. Ils les calomnièrent d'abord, pour les bannir ou les égorger ensuite. Je respectais trop le caractère de l'épiscopat, même dans l'usurpateur, et tout ce qui avait rapport au sacrement de la pénitence chrétienne, pour me permettre

ces indécences que j'ai racontées, ou pour les conseiller. J'en gémissais intérieurement. Plus d'une fois je tançai vertement ceux qui les encourageaient par leur approbation.

Mais un délit constitutionnel que je ne puis nier est d'avoir écrit, non pas contre la personne de l'évêque, je la ménageais, au contraire, avec tous les égards imaginables, mais contre les trois ouvrages qui portaient son nom. On les avait réimprimés à Rouen, et mis à si bas prix, qu'ils remplissaient tout le diocèse et infectaient toutes les conditions. Je les réfutai tous successivement, et, je le crois, avec succès : avantage dû à la bonté de la cause que je défendais, beaucoup plus qu'à mes talents. L'*évêque* et le *presbytère* furent outrés de ma hardiesse; mais ils ne répliquèrent pas. Quelques catholiques me surent mauvais gré du ton poli de mes réfutations, et du prix que je semblais mettre à la prétendue besogne de Charrier, que les connaisseurs donnaient les uns à un Père de l'Oratoire, les autres à un religieux dominicain; en pareille circonstance, je m'efforcerai toujours de mériter le premier reproche. L'honnêteté dans les discussions littéraires ou théologiques est rare, je le sais, mais elle n'en est que plus précieuse. Et quant à l'autre reproche, celui d'avoir paru croire que les dissertations publiées sous le nom de M. Charrier n'étaient pas sans valeur, je veux bien me l'attirer de nouveau, en répétant qu'elles en avaient réellement autant qu'en peuvent avoir des écrits composés contre la vérité et contre l'Église. D'ailleurs, pour peu qu'on ait d'amour-propre et qu'on l'écoute, on ne s'avisera jamais de déprimer la force et l'adresse de l'ennemi qu'on croit avoir abattu. Le poète n'a-t-il pas dit que le triomphe est sans gloire quand il n'y a pas eu de danger? Le médecin ne juge-t-il pas graves toutes les maladies qu'il a eu le bonheur de guérir ?

charité par un mensonge, si mon expression était plus large. Je ne connaissais pas cette kyrielle de *vicaires épiscopaux* (c'est le nom qu'on leur avait imposé); il se pouvait qu'il y en eût quelques-uns riches en qualités estimables ; mais aucun, j'ose l'avancer, ne valait en particulier son évêque, et l'ensemble était détestable. Quand Charrier de la Roche s'en alla, les catholiques le regrettèrent plus que ne firent les constitutionnels : ceux-ci espérèrent un successeur plus énergique; ceux-là craignirent un intrus plus tracassier.

La balance électorale s'abaissa donc de nouveau sur un homme dont le serment avait causé à l'Église gallicane autant de surprise que d'affliction. Il se nommait Gratien. Membre d'une congrégation célèbre en France [1], il y montra beaucoup de mérite ecclésiastique dans tous les genres, et fut placé à la tête d'un nombreux séminaire [2]. Sa conduite y obtint l'approbation universelle. Personne n'eut en lui plus de confiance que l'évêque du diocèse auprès duquel il travaillait; personne aussi ne pleura plus amèrement sa chute. J'ai rencontré ce prélat [3] en pays étranger ; ses larmes coulaient encore au souvenir du prêtre infidèle. Gratien était plus savant que l'intrus son prédécesseur, mais il était moins fait que l'autre pour le gouvernement d'un grand diocèse. Son bras n'avait point assez de vigueur pour tenir la barre du gouvernail dans un vaisseau où la manœuvre était très difficile, parce que l'équipage la contrariait à chaque moment. S'il n'avait pas autant écrit que son devancier, au moins ne lui contestait-on pas d'être l'auteur de ses ouvrages [4].

1. La congrégation des Lazaristes.
2. Celui de Chartres.
3. Mgr de Lubersac.
4. M. Baston réfuta un premier écrit de Gratien sur l'empêchement de clandestinité que cet évêque constitutionnel déclarait n'être que de droit civil.

Je mortifiai sensiblement l'évêque Gratien par un petit écrit où je démontrai que les siens justifiaient notre résistance. En effet, s'efforçant de répondre à divers reproches que les plumes catholiques faisaient à la Constitution civile du clergé, il avançait que, « quoique cette Constitution « fût innocente de tout point, émanée d'une autorité su- « prême, le clergé du second ordre, et à plus forte raison « les simples fidèles, ne pouvaient ni l'accepter ni s'y sou- « mettre avant que les évêques, par leur acceptation, « l'eussent transformée en loi ecclésiastique. » Or, disais-je, cette acceptation, les évêques (le pape à la tête) l'ont refusée ; ils continuent de la refuser avec une constance inébranlable. D'où sortait cette double proposition : 1° Que nous, peuple catholique, ministres inférieurs de l'unité, nous nous étions comportés régulièrement en n'acceptant pas ladite Constitution et en rejetant le serment de la maintenir ; 2° que les constitutionnels, troupeau démembré de la grande bergerie, ministres entrés dans le bercail avec effraction, avaient commis un délit grave, les uns en se soumettant à la Constitution, les autres en prêtant le serment de la maintenir : tous en la protégeant, chacun à sa manière. Il eût été difficile de répondre quelque chose de satisfaisant : l'évêque fit mine de n'avoir pas lu ou de mépriser. Ce parti est commode ; mais il faut, pour le prendre, être au pied du mur. J'ai trop bonne opinion de mes lecteurs pour craindre qu'ils ne m'objectent que la Constitution était devenue loi ecclésiastique par l'acceptation des évêques constitutionnels. Quelle autorité pouvaient avoir ces évêques créés par une Constitution que les évêques d'alors n'avaient point acceptée, et qui, par conséquent, n'était encore qu'une loi civile, quand les évêques nouveaux en naquirent ?

La prise de possession de M. Gratien n'eut rien ou

presque rien de la pompe qui avait accompagné celle de l'évêque Charrier. Le nouveau venu avait eu la faiblesse de demander aux autorités de Rouen qu'elles en usassent avec lui, dans ce moment solennel, comme elles en avaient usé avec son prédécesseur ; et les autorités avaient mis à néant cette trop humble requête, soit que distinguant les hommes, au mépris de l'*égalité* décrétée, elles ne pensassent pas que les deux promus méritassent la même considération ; soit qu'elles se repentissent de l'enthousiasme manifesté à l'entrée du premier, ou qu'offensées de sa retraite, elles ne voulussent plus courir la chance désagréable de fêter encore un inconstant ; soit, enfin, que ceux qui avaient comploté de détruire la religion en France crussent qu'il fallait accoutumer de longue main la multitude à ne pas donner aux pasteurs salariés par l'État, surtout aux évêques, ces marques extérieures de respect qui entretiennent la vénération réelle. Chacune de ces conjectures est plausible, et elles ne se contrarient point. Hasardons-en une autre. Charrier abandonnait l'Église catholique pour être le premier intrus de Rouen, et seconder de tout son pouvoir les opérations antireligieuses de la Constituante, dont il était membre. On pensa qu'on lui devait de la reconnaissance ; on la lui témoigna par des honneurs extraordinaires quand il se présenta aux portes de la ville. Gratien, au contraire, était *vicaire épiscopal* de je ne sais quel intrus [1] quand il fut élu ; il était *è gremio* de la famille constitutionnelle. Le promouvoir à l'épiscopat, c'était lui accorder une grâce insigne ; et loin de lui devoir de la reconnaissance, c'était lui, au contraire, qui en devait. De là vint que lorsqu'il arriva sous les murs de notre cité, on le reçut sans cérémonie,

1. De M. Bonnet, évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir.

et comme un homme qui avait des remerciements à faire non moins qu'à prendre possession.

Au demeurant, le nouvel évêque qui, au moment que j'écris [1], s'imagine retenir son siège constitutionnel, quoique l'ordre de choses qui l'y plaça soit anéanti pour ne jamais revivre, s'est toujours comporté, à l'égard des catholiques et de leurs prêtres, de manière à faire regretter qu'il ne fût pas des nôtres. Il était si doux, si tolérant, que la séquelle janséniste, quoiqu'il eût du faible pour elle, n'en put jamais obtenir un seul acte de rigueur ou même de tracasserie contre les inassermentés. Leur écrivait-il (et j'ai vu une lettre de ce genre), il gémissait de ce que les circonstances nous éloignaient de lui, et lui de nous. Il signait Gratien tout court, ou Gratien, évêque; jamais évêque de Rouen, tant il appréhendait de nous effaroucher. Cette conduite modeste, tranquille, il la recommandait à son clergé ; et s'il n'était pas toujours obéi, c'est que dans ce chaos d'église constitutionnelle la discipline était sans vigueur, et que l'insurbordination dominait. Ses mœurs étaient irréprochables. Le mariage des prêtres éprouva sa censure ; il osa écrire contre lui. Au temps de la grande persécution, il eut, comme les ministres catholiques, le dangereux honneur de l'incarcération, et à plus d'un titre il le méritait. Quelqu'un, à portée d'être instruit, m'a écrit en Allemagne que si la détention de M. Gratien eût duré huit jours de plus, il déposait aux pieds du souverain pontife sa mitre constitutionnelle et son repentir. Auparavant il avait fait ou fait faire aux préposés du véritable évêque des propositions d'accommodement, qui prouvaient que sa conscience n'était pas sans remords, au moins sans inquiétude. Mais un reste

1. 1797.

d'ambition exigeait des conditions inadmissibles : il voulait, par exemple, devenir le *coadjuteur* ou le successeur désigné de l'évêque légitime dont il avait envahi la place. La pénitence est-elle méritoire quand on veut faire servir sa faute à son élévation ? Pour en finir sur l'évêque Gratien, je dirai qu'il a eu toutes les bonnes qualités, toutes les vertus des Galates, *transférées dans un autre Évangile*, et à qui l'Apôtre écrivait : « Ah ! malheureux !.... que de souffrances vous avez perdues ! »

CHAPITRE XVIII

LA PERSÉCUTION.

Calomnies contre les prêtres insermentés. — Écrits de M. Baston. — Éloge de Rouen. — Menaces proférées contre M. Baston. — Anecdote du barbier. — Les journaux à Rouen. M. Baston est accusé d'y écrire des articles révolutionnaires et s'en défend. — Large hospitalité de la ville de Rouen, où 8,000 prêtres se réfugient. — Générosité de M. de Saint-Gervais. — Lois de persécution et de proscription. — Réflexions sur les causes des succès de la Révolution. — M. Baston se rend à Pont-Audemer et fait ses adieux à la famille. — Illusions du moment. — M. Baston expose comment, ses élèves ayant été licenciés au commencement de la Révolution, il était en droit, lui, de fuir la persécution. — Il se rend à la municipalité dans les premiers jours de septembre, puis au district et enfin au département. — Physionomie de ces diverses séances.

A Rouen, et il en fut de même par toute la France, ceux qui avaient reçu ou pris d'eux-mêmes la commission de travailler le peuple, et de le façonner à la Révolution, regardèrent comme une partie essentielle de leurs devoirs de faire perdre à l'ancien clergé l'estime qu'avaient pour lui les classes inférieures ; de faire succéder, dans ces âmes mobiles, ouvertes à tous les genres de séduction, le mépris au respect, la haine à l'amour. Pour atteindre à ce but, il y avait un grand espace à parcourir ; mais dès que le vulgaire est poussé par la calomnie, il vole promptement d'une extrémité à l'autre, et ne s'aperçoit même

pas du chemin qu'il fait. Rien de comparable à sa légèreté, et de peur qu'on ne l'arrête sur la route, on a soin de lui boucher les oreilles et de lui fasciner les yeux. On nous accabla donc des plus funestes et des plus ridicules accusations. Nous étions les implacables ennemis de la *liberté* et de l'*égalité*. Aristocrates incorrigibles, nous remuions le ciel et la terre pour rappeler les abus qui commençaient à s'enfuir du sol de la France. Mauvais citoyens, nous conspirions avec la Prusse, l'Autriche, et cette foule de fugitifs armés contre la patrie. Orgueilleux réfractaires, nous refusions de nous soumettre à une loi émanée des représentants du peuple : loi qui tendait à faire revivre les beaux jours de l'Église chrétienne, et à consoler la religion des innombrables calamités qu'avaient attirées sur elle les vices du clergé. Nous accaparions les blés; nous les portions, par nos manœuvres, à un prix qui ne permettait pas aux pauvres de se procurer le nécessaire; on peignait la famine et toutes ses horreurs, cachées sous nos manteaux, près d'en sortir et d'inonder une ville où cent mille bras s'épuisaient pour nourrir et vêtir des fainéants tels que nous. Si on avait osé, on aurait dit que nous faisions pleuvoir quand on avait besoin de beau temps, ou que nous desséchions les jardins, les prairies, les campagnes, lorsqu'il fallait de l'humidité. Il était malheureux que cette inculpation ne fût pas philosophique : elle aurait été crue et n'aurait pas moins effrayé que cent autres qu'on y substitua.

Je pensai qu'il ne serait pas inutile, même pour le peuple, ce peuple qu'on aveuglait, de détruire ces imputations, et d'une manière si simple, si claire, qu'il ne fallût que lire pour être convaincu. Dans ce dessein, je publiai deux écrits : l'un assez étendu; c'était une *Apologie* dans toutes les formes, et d'un style qui n'était rien

moins que rampant : je le destinais à la classe mitoyenne, à cette espèce d'hommes qui n'est ni le peuple ni la première condition. L'autre écrit, qui ne contenait que seize pages d'impression, était une *Remontrance* à ce qu'il a plu à l'orgueil de nommer les dernières classes de la société : c'est-à-dire qu'il était fait pour les boutiques où se vendent les aliments, où ils se préparent ; pour les artisans, les journaliers, les domestiques, etc. On en distribua gratuitement dix à douze mille exemplaires. Tout Rouen vit de ses propres yeux notre innocence et l'injustice de nos ennemis. Quel doux sentiment de joie j'éprouve encore en me souvenant d'avoir contribué pour quelque chose à cette humanité, cette bonté, cette commisération, cet esprit d'assistance et de modération qui a distingué le peuple de Rouen à toutes les époques de la Révolution ! O Rouen ! ton nom vivra éternellement, non parce que tu fus une ville riche et commerçante, parce que tu étais comptée au rang des principales cités du plus beau royaume de l'Europe, parce que tu produisis du moins un *grand* génie, mais parce que tous les persécutés trouvèrent un refuge dans ton sein ; mais parce que tu ressemblas à ces terrains favorisés de la nature, qui bonifient toutes les plantes qu'on y cultive ; que chez toi les monstres furent moins nombreux et incomparablement moins féroces qu'ailleurs ; que les intrus n'y furent pas mauvais ; que, sur tes places publiques, il ne coula que très peu du sang proscrit qu'on versait ailleurs à grands flots, et que tu pleuras amèrement de n'avoir pu te conserver entièrement pure de cet abominable forfait.... Veille, Dieu puissant, toi qui n'es ni injuste ni ingrat comme les hommes, veille sur le salut, la prospérité d'une ville qui n'oublia jamais que *tu habites les cieux*, et que de toutes les vertus que notre faiblesse peut offrir à tes regards

sublimes, la miséricorde est celle sur quoi ils s'abaissent avec le plus de complaisance !....

On jugera aisément que si l'*Apologie* et la *Remontrance* dont je viens de dire un mot étaient propres au dessein que j'avais formé de rendre le peuple équitable à notre égard, ils durent courroucer extrêmement ceux auxquels il importait que ce peuple fût injuste. Ils n'eurent pas plus tôt appris que c'était *un tour de ma façon*, qu'ils résolurent de m'en punir exemplairement. Dans les délibérations qu'on tint à ce sujet, des opinions se déclarèrent pour la mort du coupable; une main s'offrit pour faire le coup : je n'ai pas su si ce vote inhumain avait été définitivement adopté. Il est probable que non, puisque je vis encore, et qu'il eût été facile de me tuer, si on l'eût voulu. Je reçus des avertissements de vingt endroits différents. Des lettres anonymes m'excitaient à me tenir sur mes gardes, à ne pas sortir le soir, ne pas fréquenter certaines églises, etc. Des personnes que je ne connaissais pas eurent la charité de me rendre visite pour m'inspirer les craintes qui, disaient-elles, les tourmentaient à mon occasion. Je fus vivement tenté de leur répondre comme Néhémie : *Num quisquam similis mei fugit?* Mais je résistai à cette pensée d'orgueil, me contentant de dire à tous comme *Abner*, que je craignais Dieu, et n'avais *point d'autre crainte*, et qu'après tout, destiné à mourir, je ne pouvais perdre la vie pour une plus belle cause. Cette tranquillité et cette résignation étaient dans mon âme. Ce n'est pas moi qui les y avais mises : car je suis naturellement timide ; connaissant qu'elles me venaient d'ailleurs, je n'en eus que plus de courage. Aussi ne changeai-je rien à ma conduite journalière, à l'ordre accoutumé de mes occupations. J'allais et venais aux mêmes heures, dans les mêmes endroits, avec le même habit. Ce

que Dieu garde, me disais-je, est bien gardé. Ma confiance alla si loin, qu'ayant appris qu'un pharmacien, maître ou garçon, peu importe, avait offert aux frères et amis de m'expédier d'un coup de mousquet, j'achetai chez lui, le lendemain de cette offre patriotique, quelques gros de *sal admirabile Glauberi*, sans appréhender qu'il y mêlât de l'arsenic. Voulût-il être sérieusement mon assassin, jamais il ne se serait déterminé à être mon empoisonneur. S'il tue de cette manière, ce sera toujours par mégarde : il y va de sa réputation, de son honneur. Agir de la sorte est peut-être une inconséquence, mais de nombreux exemples prouvent qu'elle est naturelle à l'homme. Rousseau n'a-t-il pas écrit que le meurtrier le plus féroce soutient un homme qui tombe en défaillance? N'a-t-on pas vu aux *Carmes*, dans ce lieu le théâtre de cruautés inouïes et qu'on n'aurait pas crues possibles, des monstres à figure humaine s'attendrir sur le sort d'un prêtre qu'ils avaient blessé grièvement, et qui leur demandait un verre d'eau ou la mort ; de leurs mains, rouges encore du sang de cet infortuné, le porter dans une maison hospitalière, et l'y recommander avec le plus vif intérêt [1] ? Sous peu de jours, je serai dans un méchant bateau ; plus de cent malheureux ecclésiastiques m'y accompagneront. Stationnaires au milieu d'un grand fleuve, nous serons, à toutes les heures du jour et de la nuit, environnés de barques nationales, que remplissent des militaires de campagne, qui nous insultent, et qui, pour débarrasser de nous la République, n'attendent qu'un signal. Un d'entre eux s'aperçoit que nous avons la barbe longue, et nous propose son ministère. C'était le barbier de son village. J'ac-

1. Ce fait n'est-il pas du domaine de la légende? En tout cas, nous ne savons à qui l'appliquer.

cepte sur-le-champ, et tous mes confrères m'imitent, en voyant qu'il ne m'a pas coupé le cou. J'étais sûr que son rasoir ne serait point homicide. Il nous aurait volontiers percés de sa baïonnette : sa bouche nous en fit l'aveu ; c'était le *soldat* qui parlait ; mais l'homme de l'art n'en prendra pas moins toutes sortes de précautions pour ne nous pas faire la plus légère égratignure, et pour que son instrument glisse si doucement sur notre peau, que nous le sentions à peine. Une faute, en ce genre, humilierait son amour-propre. Ce n'est point à cause de nous qu'il tâchera d'être irrépréhensible : c'est à cause de lui. Presque tous les gens à talent pensent et agissent de même.

La calomnie vint ajouter à mes délits anticonstitutionnels un péché que je n'avais pas commis. Rouen était riche de trois journaux, si toutefois cela peut s'appeler richesse ; et dans tous les cas, c'était beaucoup pour une ville de province qui reçoit toutes les feuilles de la capitale. Les auteurs de ces ouvrages de tous les jours semblaient avoir combiné toutes les chances possibles pour faire fortune. Le premier affichait le patriotisme le plus décidé, aussi regorgeait-il de souscriptions. L'auteur, homme de beaucoup d'esprit, avait de l'honnêteté dans le style, et cependant plaisait à la multitude. Le second s'était voué à l'aristocratie, peut-être parce que l'autre place était prise. Un avocat dans le besoin plaide la cause qui lui reste par non-choix. L'auteur témoignait de la bonne volonté, n'avait en fonds que peu de moyens et une indigence extrême. Mais les souscriptions couvraient à peine les frais. Le pauvre écrivain criait à l'ingratitude ; et, en vérité, ses plaintes auraient été justes s'il n'avait pas autant travaillé pour sa vie que pour le parti qu'il semblait avoir embrassé. C'est à juste titre qu'on a reproché à la *bonne cause* de n'avoir jamais fait assez pour

ceux qui la servaient. Enfin, le troisième, trouvant les deux extrêmes occupés quand il parut, ne vit d'autre chemin pour aller à la fortune que les dehors de l'impartialité. Je dis les dehors ; car le grand nombre des journalistes composant par spéculation, il est assez difficile et très peu intéressant de savoir leur façon de penser, supposé qu'ils aient un sentiment fixe. Celui-ci donc n'était ni pour Céphas, ni pour Apollo, ni pour les Troyens, ni pour les Rutules ; il imprimait tour à tour, et souvent dans la même feuille, du jacobinisme et du royalisme, fâchant aujourd'hui ceux qu'il contentera demain, et chaque jour plaisant aux indifférents. Or, mes bons amis du club, pour indisposer contre moi la tourbe révolutionnaire, m'érigèrent en auteur des articles aristocrates qu'on lisait dans ce troisième journal. Ils sortaient tous de ma plume vendue aux abus, ennemie du peuple, de la liberté, de l'élan sublime qui tendait à rendre à la nation française sa dignité originelle, et à la remettre à la place que ses délégués avaient usurpée. Et, chose assez peu explicable, tandis qu'on m'en voulait pour oser écrire ces articles détestables, on ne songeait seulement pas à gourmander le compilateur qui les recueillait et les faisait servir à sa tâche quotidienne. On allait peut-être jusqu'à lui savoir gré de fournir matière au déchaînement dont on désirait que je fusse la victime. En effet, les boutiques et ce qui est au-dessous prirent très mal que plusieurs fois la semaine je travaillasse pour l'aristocratie ; ce genre d'occupation ne cadrait guère avec les sentiments que j'avais manifestés dans l'*Apologie*, la *Remontrance*, etc. J'étais un trompeur qui ne cherchais qu'à jeter de la poudre aux yeux du bon peuple de Rouen. En le flattant par un air de confidence et d'abandon, je cherchais en dessous à décrier sa cause.... Tant fut procédé qu'à tous

les carrefours, dans toutes les places publiques, on ne parlait que de cet abbé Baston, et de la punition qu'il méritait. Un jour, sortant de l'église des C*** [1], qui avait servi de refuge aux catholiques dans les premiers moments de l'intrusion, j'aperçois, à quelques pas du monastère, un groupe nombreux d'hommes et de femmes en tabliers et en sabots, qui conversaient avec cette chaleur, ces gestes, à l'usage des conditions laborieuses, lorsque leur journée est finie. Curieux de savoir de quoi il s'agissait, je m'approche; mais quel fut mon étonnement de m'entendre nommer ! On n'y voyait presque plus. Plusieurs bouches qui parlaient à la fois déclamaient contre mon audace à empoisonner d'aristocratie un journal où il y avait des articles *maîtrement* bons. Un homme mieux vêtu que les autres (il paraissait l'âme du rassemblement) disait avec emphase : « C'est à vous de faire justice du méchant qui « n'aime pas le peuple. » Et puis un tumulte épouvantable, qui est le *bravo* de ces faciles créatures. Une d'elles pourtant éleva la voix pour me défendre. « Est-il bien « sûr, dit-elle, que ce soit Baston qui fasse tout ce bara- « gouinage-là ? — Très sûr, répondit l'homme au man- « teau. » On se tut pour entendre les avocats pour et contre. « Très sûr ? reprenait mon défenseur, mais rien « n'est sûr sans preuves; quelles preuves en avez-vous ? « — On me l'a dit. — Passe; car vous pourriez bien « l'avoir imaginé; mais, en vous le disant, vous a-t-on « donné des preuves ? C'est là le *hic*. — On m'a assuré « que cela était certain. — Comme vous nous l'assurez « ici maintenant. Cet *on* qui assure est souvent un rude « menteur.... Mais tenez, avez-vous tant seulement été

1. Des Clarisses. Voir *Notice historique sur les Clarisses de Rouen*, par M. l'abbé Loth. Fleury, 1868.

« chez l'imprimeur pour vous informer de la vérité du « fait? Je gage que non. — Est-ce donc qu'il faut tant de « façons pour accuser et condamner un aristocrate? — « Aristocrate ou non; moi qui vous parle, quand j'ac- « cuse, et surtout quand je condamne, j'aime à voir clair. « Vous nous la baillez belle.... » Me mêlant alors de la conversation : « Vous avez raison, brave homme, dis-je « aussi haut que je le pus, pour être entendu de tout le « *Sénat*. Je suis ce Baston qu'on veut vous rendre odieux, « et je vous jure qu'au grand jamais je n'ai mis une seule « ligne dans le journal qui excite le courroux de cette « assemblée. » L'homme au manteau se perdit dans la foule. Le tintamarre recommença, mais les éclats en étaient plus doux; ils ressemblaient à de l'approbation. Je ne crus pas devoir m'arrêter plus longtemps pour voir quel serait le *conclusum* du rassemblement, de sorte que je n'en puis rien dire ici. Il y a cependant lieu de présumer qu'il tendit à ma décharge, et couronna le zèle de mon défenseur, aussi désintéressé qu'officieux.

On voit, pour le remarquer en passant, que, dans toutes les classes de la société, il se rencontre de bonnes têtes, des esprits droits, des âmes fortes et généreuses. Il ne leur manque, pour se développer avantageusement, que des occasions. Elles peuvent quelquefois suppléer aux talents par l'énergie de la probité.

Je pris à cœur de faire tomber le bruit que la malveillance propageait avec tant d'affectation. Une lettre, imprimée dans nos trois journaux, articula le désaveu le plus formel de cette calomnieuse imputation. Les honnêtes gens furent détrompés; les menteurs soutinrent que j'avais menti; et comme ils parlaient les derniers, ils continuèrent de tromper ceux qui donnent toujours raison au dernier mot.

En divers endroits du royaume, la persécution était

déjà commencée contre les prêtres catholiques demeurés fidèles à leur vocation et à leurs devoirs. Le zèle des méchants devinait l'intention du législateur, et se faisait un mérite d'agir avant qu'on le lui commandât. Là, on les enfermait dans une maison commune; ici, on leur donnait une ville pour prison. On les assujettissait à l'humiliation d'un appel journalier, en présence d'une multitude égarée, féroce, qui, sans égard pour leur caractère, leurs cheveux blancs, oubliant leurs bienfaits, s'étudiait à répandre sur eux la grossière amertume des mépris qu'elle sait prodiguer. Les malheureuses épouses et les enfants plus malheureux encore des nobles émigrés n'étaient guère plus tranquilles. On parlait de les prendre pour otages, de les mettre à la bouche du canon, « quand l'en« nemi de la patrie introduirait dans nos campagnes « libres ses phalanges d'esclaves.... » Quel moment, quelle précieuse circonstance pour Rouen! Sa réputation de douceur, de bonté, de sagesse, vola au loin dans toutes les parties de la France, et y invita les êtres souffrants ou effrayés à venir chercher un asile dans son sein. Ils y entraient en foule par toutes ses portes. Des milliers de familles fugitives.... quoi? s'y cachèrent? non, s'y établirent publiquement et furent respectées. On y compta jusqu'à huit mille prêtres qui osaient paraître ce qu'ils étaient. Il est vrai que, de temps en temps, les autorités constituées prenaient des arrêtés portant injonction de vider le pays; mais, soit que ces démarches sévères ne fussent que pour la forme et pour se mettre à l'abri de la mauvaise humeur de l'autorité dite supérieure; soit que la protection d'un peuple meilleur là que ses agents en imposât à la malveillance des chefs, la contînt, toujours est-il que personne ne s'en allait et que tout le monde vivait en paix! Ce n'était point assez que de recéler tant

d'infortunés, toutes les bourses s'ouvraient encore généreusement pour fournir à leurs besoins. Le doyen du chapitre, cet abbé de Saint-Gervais, le protecteur de ma jeunesse, et depuis l'ami auquel ma reconnaissance avait eu le bonheur de faire quelques sacrifices, distribuait aux prêtres indigents l'honoraire de six cents messes par jour : c'était une aumône quotidienne de vingt-cinq louis; elle continua jusqu'à la déportation, et dura trois à quatre mois. Sans doute, cet homme charitable ne tirait pas de sa caisse seule des sommes si considérables : quoiqu'il fût riche, elle n'y aurait pas suffi. J'ai d'ailleurs été à portée de savoir que des fidèles apportaient aux pieds de l'apôtre leur superflu, peut-être une partie de leur nécessaire. Mais je sais aussi que la plupart de ses économies y passèrent; qu'il s'épargnait sur tout; que notre ordinaire diminuait de repas en repas, et qu'obligé de fuir, comme tant d'autres, une terre ingrate où il n'avait jamais fait que du bien, il fut contraint, au moins provisoirement, de recourir à la bienfaisance des Anglais pour subsister. Il est probable que lui ou moi nous ne serons plus quand ces mémoires paraîtront; c'est ce qui m'a encouragé à y glisser le trait qu'on vient de lire. Si je le précède dans la nuit du tombeau, et qu'à la vue de mon indiscrétion son âme rougisse, saintement humble, je sourirai, moi, à cette pudeur évangélique; si, au contraire, je lui survis, il n'aura rien à me pardonner, placé dans un lieu où tout ce qui est juste et vrai obtient tous les suffrages, même des intéressés. Et comment donc, me demandera quelque curieux, comment avez-vous été instruit de cette grande et magnifique bonne œuvre? M. de Saint-Gervais vous a-t-il pris pour son confident? Il n'en eut jamais pour ces sortes d'actions; et, à cet égard, j'étais, dans notre ménage, la main gauche qui ignore ce que fait

la main droite. Mais ne pouvant se dispenser de faire un voyage dans ses terres, il me remit sa caisse de charité et des instructions pour ne l'ouvrir qu'à propos. « Quand un « prêtre étranger, me dit-il en partant, se présentera pour « avoir des messes à acquitter, vous lui donnerez un assi- « gnat de 50 fr. S'il en a déjà reçu, il vous montrera un « *bulletin* numéroté et signé de moi.... » J'en vis un dont le numéro était 580 ; et, au retour de M. de Saint-Gervais, je lui donnai un supplément de liste de trente à quarante nouveaux agrégés ; n'étais-je pas alors assuré que le nombre de ces assistés s'élevait au-dessus de six cents ? Voilà un secret surpris avec autant de certitude que d'innocence.

Mais il ne s'agit plus pour nous de faire quelque bien en France. La *montagne* gronde et veut nous écraser. Les jacobins épars dans toutes les communes du royaume répondent à ces mugissements par des délations forcenées. Tout le mal qui se fait, le mal même dont nous sommes les victimes, on nous l'attribue. Nous égarons le peuple, nous empêchons qu'il ne s'affectionne à la chose publique ; si nous n'y étions plus, la machine politique irait toute seule, elle opérerait, par ses mouvements égaux et libres, le bonheur universel : mais, hélas ! nous y sommes encore.... la confession y est avec nous ; et quel empire ! comme nous en abusons !

Ainsi s'exprima, ou à peu près, le représentant calviniste chargé par l'Assemblée de faire un rapport qui devait décider du sort des ministres du culte catholique romain. Il résulta de ces préliminaires un premier décret de déportation contre les prêtres inassermentés, fonctionnaires publics [1]. Cet acte de rigueur demeura sans effet, le roi n'ayant pas jugé à propos de le sanctionner. Il est plus

1. Loi du 24 mai 1792.

que probable que cette résistance du souverain lui a coûté le trône et la vie. Au moins est-il constant que ce peu de protection tardive accordé au clergé causa à ses ennemis un redoublement de haine et de fureur, que suivirent bientôt et le *10 août*, et un nouveau décret de déportation [1] auquel personne sur la terre, aucune puissance ne pouvait s'opposer, parce que l'Assemblée était tout. On remarqua dans le temps, et la postérité remarquera avec encore plus d'attention, que ce second décret de bannissement était incomparablement plus rigoureux que le premier. Cependant qu'avions-nous fait dans le court intervalle qui les sépara? Rien; nous avions souffert, et c'était tout : mais, je l'ai dit, le bon et impuissant monarque avait jeté entre l'exil et nous ce *veto* que l'Assemblée constituante lui avait laissé comme par grâce, ou pour masquer des projets ultérieurs, qui ne devaient pas, en commençant d'ébranler le trône, se montrer à visage découvert. On nous punissait de cet acte de justice qui n'était pas notre ouvrage, que nous n'avions pas même sollicité, et dont assurément nous n'avions retiré aucun profit. Chose étrange et qui, entre mille autres indications, semble montrer qu'un pouvoir supérieur à celui des hommes conduisait vers un but invariablement déterminé les événements de notre fatale révolution : le roi, quand il le pouvait encore, ne protégea ni la religion ni ses ministres ; et quand il ne le put plus, il s'efforça de protéger elle et eux. Sachons-lui gré de cet effort inutile, mais louable, digne d'un prince chrétien, et qui lui a occasionné beaucoup de mal, sans nous procurer le moindre bien. Oui, en faveur de ce qu'il a refusé de donner sa sanction à la loi injuste et cruelle qui nous arrachait à

1. Loi du 26 août 1792.

notre patrie, oublions qu'il a sanctionné la suppression des vœux et des monastères, l'odieuse et funeste loi du serment, etc. Rejetons ces fautes sur les ministres dont il était environné ; mais la bonne action, attribuons-la-lui tout entière : à son bon cœur, à son bon sens, à son amour pour la justice, peut-être à cette lumière tardivement acquise, que les ecclésiastiques de son royaume n'étaient pas, comme des méchants le lui disaient, les ennemis de son autorité. Aurait-il dû s'y tromper, lui qui voyait les conspirateurs saper à la fois le trône et l'autel, comme, dans les guerres, on attaque simultanément les places et les forts qui s'entre-soutiennent? La Révolution, qui l'a perdu, ne serait jamais arrivée à son terme si tant de personnes n'avaient pas été liées à ses succès, à sa durée, à sa consommation. Or, qu'est-ce qui acquit à cette cruelle Révolution des sectateurs, des prosélytes, les lui attacha plus fortement, plus inséparablement, que les lois contre le clergé, devant lesquelles le *veto* royal avait, ou par faiblesse, ou par système, gardé un silence approbateur? Le décret qui abolit les dîmes lui gagna toutes les campagnes; celui qui mit en vente toutes les propriétés ecclésiastiques lui gagna des millions d'acheteurs, pour lesquels fut désormais légitime, sacré, tout ce qui servait à assurer leur possession : celui qui tira du néant une église constitutionnelle lui gagna les libertins et les philosophes du clergé séculier et régulier, l'entêtement du faux zèle, de l'ignorance, bien d'autres passions et les personnes qui en étaient dominées; celui qui ordonna le serment de la constitution civile lui gagna les jansénistes et toute leur séquelle, les protestants, quiconque haïssait Rome et sa doctrine, quiconque s'imaginait que l'abaissement du clergé l'exhausserait, ou qu'il respirerait plus à l'aise quand il n'y aurait plus de prêtres; car on ne faisait pas

aux jureurs l'honneur de les compter; on savait qu'en soufflant sur eux quelques menaces, cela suffirait pour les abattre; outre qu'en peu de temps ils devaient tomber d'eux-mêmes et se noyer dans la fange délayée autour d'eux. L'hypothèque des biens du clergé donnée aux assignats acquit à l'Assemblée et à ses œuvres cet innombrable essaim de spéculateurs, d'agioteurs, sauterelles voraces, qui rongent jusqu'à la racine la fortune publique et les fortunes particulières. A tous ces soutiens ajoutons les fabricateurs de faux assignats et ceux qui en favorisaient la circulation.... Je répète que si le monarque, mieux conseillé, eût défendu le clergé de son royaume des premières atteintes de la Révolution, et il le pouvait, au moment de l'épouvantable crise qui renversa le trône et dressa l'échafaud, la plus grande partie des sujets n'eût pas, comme elle a fait, poussé jusqu'à ces affreuses extrémités, parce que des intérêts chers et puissants n'auraient pas été compromis, supposé qu'on s'arrêtât ou qu'on retournât en arrière.

Le décret de la déportation est émis; les massacres sont faits, ces massacres dont frémira la postérité la plus reculée, ou qu'elle refusera de croire, comme je suis témoin que, dans quelques pays étrangers, on a jugé que de pareilles horreurs n'étaient pas possibles et que nous n'en tracions la fable lugubre que pour émouvoir la pitié en notre faveur, soulever l'indignation contre nos ennemis. Il me faut songer au départ. Le délai n'est que de quinze jours. Eût-il dû m'en coûter la vie, je ne serais pas sorti du royaume sans avoir couru à Pont-Audemer et fait à mes tendres sœurs, à leurs époux, à quelques amis, les derniers adieux de la nature et de l'amitié. Ce voyage m'enleva presque une semaine des deux qu'on nous avait accordées pour les préparatifs de notre bannissement.

Qu'elle passa vite! qu'elle fut délicieuse et cruelle! Je fus contraint de demeurer caché dans la maison de l'une de mes sœurs. Un municipal m'en intima l'ordre : encore était-ce par égard, disait-il, qu'il fermerait les yeux sur mon existence dans une ville où je ne devais pas être. Il mentait. Le texte de la loi me laissait la liberté d'être où il me plairait jusqu'au terme qu'elle avait fixé pour son entière exécution. Dans ces moments de troubles et de bouleversements, chaque magistrat du peuple, si petit qu'il fût, érigeait son écharpe en diadème; et s'il ne s'attribuait pas le droit de faire des lois, au moins exerçait-il, sans contradiction, celui d'interpréter à sa guise les lois déjà faites. Ceci, remarquez-le, je le restreins à la manière d'en user avec les prêtres, contre lesquels il avait été arrêté qu'on pouvait tout oser. Je ne nierai donc pas que, par rapport à d'autres personnes et en d'autres circonstances, on ne fût humain et juste. Mais croirait-on que j'eus la faiblesse d'être affligé de la conduite de ce municipal? La veille de la Révolution, *il s'honorait d'avoir une petite part dans mon amitié*, et le lendemain du jour où la Révolution commença, parce que je ne fus pas mobile et ingrat à son exemple, je ne fus plus bon à rien; et lui qui naguère s'estimait heureux de me *posséder dans sa maison, de m'avoir à sa table*, eut peine à me permettre de respirer en cachette, quelques jours seulement, le même air que lui! Était-il donc méchant? Non, je sais de son cœur mille traits qui l'honorent; mais il était facile à prévenir, vain, entêté, se croyant du mérite, quoique sa bouche, véridique sans le vouloir, articulât souvent qu'il n'en avait pas : mais Necker avait été son idole, et je m'étais efforcé inutilement de l'enlever à l'adoration de cette fausse et sinistre divinité; mais jusqu'alors il n'avait été qu'un homme de fortune, et le chaos qui suc-

cédait à la symétrie politique, le chaos qui mêlait tous les éléments du corps social, en disloquait tous les membres, plaçant la tête où étaient les pieds, lui offrait l'espoir d'un rang, d'une magistrature plébéienne.... Telles furent, autant que je le puis conjecturer, les causes qui le dénaturèrent. On m'a écrit qu'il n'était plus. J'aime à croire que Dieu lui aura fait miséricorde. S'il a péché, comme je n'en doute pas, en sa qualité de révolutionnaire, l'ignorance n'était-elle pas là pour l'excuser?

Enfin, je quittai ma famille sans verser une seule larme, et n'en souffrant que davantage. Tout pleurait autour de moi, même un schismatique qui, malgré ses erreurs et ce qu'il appelait mon aveuglement, n'avait pas cessé de m'aimer. Nos bouches, pour adoucir la douleur commune, disaient que ce n'était qu'une absence; qu'après deux ou trois mois on se reverrait, soit qu'il arrivât du changement dans les affaires publiques, soit que les Français, revenus à leur caractère, nous rappelassent. On ne pouvait se persuader que chez un peuple foncièrement bon, et dont les modes durent à peine quelques lunes, la plus injuste comme la plus cruelle des persécutions fût durable.... « Ils se rappelleront, ajoutaient les prophètes « de notre prochain retour, que ces honorables bannis « sont leurs concitoyens, leurs frères. L'accueil qu'on ne « manquera de vous faire dans les pays étrangers (*c'est à « nous que le discours s'adressait*) leur ouvrira les yeux « sur la valeur du trésor qu'ils auront perdu : ils s'en res- « saisiront à la première occasion. » Ainsi contribuait de quelque réflexion consolante chacun de mes parents et de mes amis, pour opérer, s'il était possible, la consolation générale. Mais, au fond du cœur, l'assurance était beaucoup moindre que sur les lèvres. Je ne sais quel pressentiment de malheur prolongé perçait à travers l'enveloppe

doucereuse que l'espérance étendait sur le malheur présent. On avait beau dire, et ce langage était presque universel parmi les âmes humaines et sensibles : « Vous êtes « trop heureux ! Du haut de ce rocher où l'on vous con- « traint de chercher une retraite, vous contemplerez en « paix les dernières bourrasques d'une révolution qui tire « à sa fin. Les naufrages ne vous engloutiront pas. Vous « descendrez du lieu de votre refuge dès que le calme « aura reparu.... » La plupart, moi entre les autres, nous aurions choisi de demeurer dans le vaisseau que battait la tempête, si le choix eût été en notre pouvoir. J'ai vu des ecclésiastiques, après une ou deux semaines d'habitation dans une contrée où ils avaient été reçus à bras ouverts, où le gouvernement leur préparait des secours qui bravassent la longueur de notre exil, embrassât-il notre vie tout entière, je les ai vus soupirer après leur patrie, y rentrer furtivement, quoiqu'ils ne se dissimulassent pas que ce retour pouvait leur coûter la vie, quoiqu'ils eussent appris qu'une semblable démarche avait déjà jeté dans les fers plusieurs de leurs compagnons d'infortune. Ce tendre attachement pour une marâtre n'est guère explicable. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que les enfants n'avaient pas imité la mère, et que la nature, éteinte dans le cœur de celle-là, vivait encore et régnait impérieusement dans les cœurs de ceux-ci. Au vrai, sur dix ecclésiastiques déportés, neuf crurent que leur *promenade* finirait bientôt, de manière ou d'autre. Ils comptaient sur les succès et sur la persévérance de l'*Alexandre* qui déjà avait pénétré dans la Champagne : mauvais politiques qui ne savaient pas que certaine pluie fait reculer les héros, quand elle les mouille [1]. Mais cette idée de pro-

1. Le duc de Brunswick. On a prétendu, en effet, qu'après la bataille de Valmy, la retraite de l'armée prussienne avait été obtenue à prix d'argent.

menade était si fortement établie dans leur esprit, que même les plus opulents (sauf quelques exceptions) n'emportèrent que peu d'argent, peu de hardes, pas même leur bréviaire tout entier. A quoi bon les *quatre parties* pour un voyage qui peut-être n'en chargera pas [1] ? Qui se munit de deux poussa la précaution extrêmement loin. C'était croire à la possibilité de six mois d'exil. On eût dit que la Providence permettait cet aveuglement pour sauver une partie des ministres de son culte. Si nous avions entrevu dans le lointain des années de bannissement et de misère, la plupart seraient demeurés, et le fleuve de sang qui a inondé la France aurait monté à quelques pieds de plus. Comment cacher quarante mille personnes ?

En m'exprimant ainsi, c'est pour les autres que j'ai parlé, et non pour moi : Mon *troupeau scholastique* n'était pas d'espèce à demander que je demeurasse auprès de lui. Il se dispersa de lui-même aussitôt que la tempête du serment eut grondé dans notre école. Les municipaux m'avaient écrit une lettre polie pour solliciter mon obéissance, et j'avais répondu, par une lettre non moins honnête, que ma conscience ne me permettait pas d'obéir. On me signifia ma destitution et mon licenciement. Ordre au portier du collège de m'en refuser l'entrée si je me présentais. Au moyen de ce que je ne m'exposai pas à ce désagrément, tout se passa le plus tranquillement du monde. Le lendemain du jour où j'avais manqué à l'assignation municipale, par laquelle on m'appelait au serment, le maire (c'était un marquis dégénéré [2]), accompagné de ses adjoints, parut dans ma classe au lieu de moi, et annonça à la jeunesse lévitique, qui y était rassemblée,

1. *Sic.* ? — Allusion aux quatre volumes dont se compose le bréviaire et qui correspondent aux quatre parties de l'année.
2. M. le marquis d'Herbouville.

que mon emploi était vacant. Le magistrat crut devoir profiter de l'occasion pour glaner, s'il était possible, quelques épis dans cette moisson qui n'avait plus de gardien. Son projet était d'en grossir la gerbe chardonneuse et maigre du clergé constitutionnel. Il harangua dans ce sens, mais si lentement, si froidement et si maladroitement, que l'auditoire partit d'un éclat de rire qui ferma la bouche à l'orateur. Le Démosthène s'en vengea par des menaces qui ne furent pas mieux accueillies que son exhortation, si bien qu'on lui fit plus de peur qu'il n'avait prétendu en donner. Sa retraite eut vraiment l'air d'une fuite. Les huées tombèrent sur son arrière-garde, sans pourtant troubler autrement sa marche rétrograde. Le jour même, la porte de l'école fut fermée et scellée. Le colombier étant ainsi obstrué, les pigeons s'envolèrent, chacun de leur côté, vers le nid paternel. Je les récompensai, en quelque sorte, de leur courage et de leur fermeté, en leur dédiant un écrit sur les *Mariages catholiques*, dans lequel je leur rappelais, en général, la sainteté des instructions qu'ils avaient reçues, et leur adressant ces paroles de saint Paul : *State et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam*. Cette dédicace est un de mes délits civiques qu'on m'a le moins pardonné.

On voit, je pense, que quoi qu'il faille penser de l'obéissance des fonctionnaires pasteurs à la loi de la déportation, mes fonctions à moi ne m'empêchaient point de fuir, et que jamais aucun scrupule n'a dû me tourmenter pour avoir quitté un pays où la guillotine a été en permanence, où les massacreurs ont été soudoyés, où l'on ne voyait pas de têtes à abattre plus coupables que celles des prêtres ni de sein plus perfide à percer que le leur.

Le décret pour la déportation des ecclésiastiques fonctionnaires publics arriva à Rouen le 30 août 1792 ; on

l'imprima la nuit suivante, et le lendemain 31 il était affiché.

Soumis, comme je le devais, à la loi du plus fort, je me présentai, dans les premiers jours de septembre, aux magistrats du peuple, pour demander un passeport, à ces magistrats qui vingt fois avaient juré et rejuré le maintien de la Constitution, et qui se prêtaient à l'exécution d'un décret qui en était le renversement. Cependant la terreur n'était point encore à l'ordre du jour; la guillotine n'avait pas encore l'impitoyable activité qu'elle acquit depuis, et, avec un peu de résolution, les honnêtes gens, dans les provinces, auraient inspiré plus de crainte qu'ils n'avaient la faiblesse d'en recevoir.

Il plut au scribe du district ou de la municipalité de Rouen de former des difficultés sur ma qualité de fonctionnaire public. L'habile homme (je parle sérieusement, parce que je partageais au moins son scrupule) ne voyait pas clairement que cette dénomination me convînt, il ne voyait pas non plus que je l'usurpasse mal à propos. Victime de cette incertitude, je fus obligé de paraître successivement et audience tenante au tribunal du district et à celui du département, pour y faire juger si le décret de déportation frappait sur moi ou s'il me laissait de côté.

Le district était présidé par un marchand de drap de Rouen [1] de ma connaissance, homme aussi bon qu'il était gros de l'éminence de sa dignité. C'est peut-être, de tous les personnages de la république, celui qui distinguait le mieux et le plus soigneusement l'homme privé ou le marchand de l'homme public. Dans cette dernière qualité, il ne manquait à aucune des solennités du culte constitutionnel; mais le marchand n'entendait la messe que d'un

1. M. de Bonne.

prêtre inassermenté. La réception qu'il me fit se ressentit du double rôle qu'il remplissait sur le théâtre du monde. Il joua assez bien la dignité et me témoigna l'intérêt le plus vrai. Son visage, le geste de ses mains, tout son extérieur, semblaient me dire : « Voulez-vous être compris « dans le décret de déportation, ou aimez-vous mieux « qu'il ne vous atteigne pas? » Ses paroles furent littéralement : « Demandez-vous à rester ou à vous en aller? » — Ni l'un ni l'autre, lui dis-je, Monsieur le président (ce dernier mot sorti de ma bouche avec une sorte d'aisance et de naturel répandit sur sa bonne et large figure les teintes d'une douce joie); je veux rester si le décret de déportation ne me concerne pas, et m'en aller s'il me concerne. — « Faites-nous donc un mot de requête, » reprit-il en me souriant gracieusement. — Je ne pense pas, lui dis-je, que ce soit le cas d'employer cette formalité ; je ne sollicite point une grâce, mais un acte de justice rigoureuse, parfaitement indifférent sur la teneur de votre décision. — « Mais, enfin, me dit-il à son tour, et d'un ton « assez vif, quoique toujours honnête, vous demandez une « décision, et pour cela il nous faut une requête ou pétition « par écrit. » Quoique je ne fusse pas convaincu de cette necessité, la prudence me conseilla de ne point insister davantage. Je priai le greffier de me donner un morceau de papier, et, me retirant vers une table à côté, j'écrivis *ma requête* en ces termes : « Le soussigné, sur la difficulté « à lui faite par le préposé à la délivrance des passe- « ports de déportation, demande à Messieurs composant « le district de Rouen s'il est ou s'il n'est pas fonctionnaire « public.... » Et mon nom. La tournure n'était pas humble, je me pliais avec raideur, et nos marchands administrateurs avaient trop de bon sens pour ne pas s'en apercevoir. Cependant, ils firent droit sur-le-champ et délibérè-

rent que j'étais fonctionnaire public, ajoutant, par la bouche du président, qu'ils croyaient entrer dans mes vues et me rendre service. En général, je n'eus qu'à me louer des membres de ce premier tribunal : décence, gravité, sensibilité, toutes les bienséances du moment et de la chose s'y montrèrent sous un beau jour. Un seul de ces hommes choisis, dur par caractère et d'un physique désagréable, se permit quelques expressions déplacées, pour flatter le petit peuple qui était présent et en captiver la bienveillance. Peut-être ne les aurais-je pas remarquées, et bien certainement je n'en parlerais pas ici, si je n'avais pas su d'ailleurs que le clergé fidèle, pour ne pas dire le clergé en général, n'avait point à Rouen de plus fougueux ennemi. Il m'en voulait personnellement, « parce que je dirigeais une de ses nièces et que j'en avais fait une dévote. » J'ai toujours ignoré si sa haine contre nous venait d'attachement au jansénisme, qui avait poussé dans notre commerce des racines profondes, n'étant toutefois qu'entêtement sans instruction, ou si la philosophie irréligieuse dominait dans cette créature humaine, qui n'avait de philosophique que la morgue ; ou, enfin, si des spéculations intéressées sur nos biens, devenus propriétés nationales, lui avaient rendu nos personnes désagréables et notre morale incommode. Depuis que nous sommes séparés, il a comparu à un tribunal infiniment plus redoutable que le sien et où tous ses jugements ont été revisés. S'il a tourné à gauche dans l'éternité et pour l'éternité, je ne dois ni ne veux que plaindre son malheureux sort ; s'il a tourné à droite, s'il n'est pas *bouc*, mais *brebis*, quoiqu'il n'ait eu ni la toison ni la douceur de ce dernier animal, je dois et veux me réjouir de son bonheur, certain que je suis qu'il n'y est arrivé que par le repentir et que maintenant il nous aime.

Expédié au district, je fus obligé de porter au département la sentence prononcée, afin que le tribunal supérieur la cassât ou la confirmât. Il était naturel de croire que ce tribunal d'appel m'offrirait un spectacle plus imposant encore que celui que le premier m'avait donné, et je le crus ; mais je fus trompé. Le président avait l'air de jouer à un bout de la table, autour de laquelle tous les membres étaient rangés : c'était un ci-devant noble, du nombre des titrés [1] ; le syndic babillait à l'autre bout : c'était un avocat [2] ; les sénateurs [3] ne se gênaient pas davantage, et on avait assez de peine à s'entendre. Quand j'entrai dans le lieu des séances, on y agitait une question des plus importantes. Il s'agissait de savoir « si les prêtres non fonctionnaires publics pouvaient étendre jusqu'à eux le décret « de déportation, dont la lettre ne les regardait pas. » Le district avait jugé qu'ils le pouvaient, par la raison qu'on peut renoncer à un *privilège*. Au département, les avis furent partagés. Quelques membres opinèrent comme le district ; le plus grand nombre penchait vers la négative, séduit par ce mauvais raisonnement d'un légiste, parleur agréable : « Que la déportation étant une peine, il n'était « pas libre à un citoyen de s'y soumettre, de se l'infliger, « quand il n'avait pas commis le délit. » Je dis que ce raisonnement ne valait rien, parce que la déportation n'était pas une *peine proprement dite*, mais un acte de haine et de fureur, déguisé en mesure de sûreté. Le prétendu délit dont parlait M. l'avocat était en soi un acte de vertu, parce qu'il était l'accomplissement d'un devoir, et abstrac-

1. M. le marquis d'Herbouville, président du directoire du département.
2. M. Massé, procureur général syndic.
3. Membres du directoire, MM. Gueudry, Lucas, Le Vavasseur, Fouquet, Cormeille, Thieulent, Bondeaux de Montbray, Levieux, Niel, secrétaire général.

tion faite des raisons qui exigeaient de tout ecclésiastique probe et éclairé le refus du serment, ce refus, dans les principes mêmes de nos adversaires, ne pouvait être réputé *faute légale*, puisqu'aucune loi n'exigeait absolument que l'on jurât. Les deux partis se rapprochèrent, et l'on conclut très raisonnablement et avec une sorte d'humanité qu'une lettre serait écrite au ministre (c'était le fameux Roland), pour savoir de lui si l'on devait laisser fuir les prêtres non fonctionnaires qui, d'eux-mêmes, solliciteraient la déportation. Le ministre, de la main qui, depuis, l'a puni par un suicide, répondit qu'on le pouvait....

Je me souviens encore, et vraisemblablement je n'oublierai jamais un membre du département (mon imagination le voit en séance, mon oreille est pleine de ses paroles atroces) qui fut seul de son avis et qui le défendit avec une opiniâtreté, un ton, dont nos ennemis mêmes furent offensés. Le barbare ne voulait pas qu'on s'occupât de la question proposée. L'embarras, les craintes, le danger d'une foule d'ecclésiastiques, ses compatriotes, ses parents peut-être ou ses alliés, ne le touchaient pas. Il pérora longtemps, et grossièrement, et sans esprit, pour empêcher ses collègues de rendre à des malheureux et à des suppliants, qu'en d'autres temps il eût flattés avec bassesse, le service indifférent et peu coûteux d'écrire une lettre et d'attendre la réponse. Il ne sentait pas que si un ecclésiastique non fonctionnaire demandait un passeport, il fallait répondre par *oui* ou par *non*, que, par conséquent, il fallait apprendre de l'autorité supérieure si c'était *oui*, si c'était *non* qu'on devait dire. Aussi manquait-il autant de jugement que d'humanité. Nous étions contemporains pour les études. Durant la première adolescence, il ne montra pas une étincelle d'esprit, et en quittant les écoles publiques, il n'en emporta que la poussière. Il n'en par-

vint pas moins à des emplois qui auraient exigé du mérite ; l'audace et l'intrigue le suppléent trop souvent. J'ai observé que ce délibérant fut seul de son avis : c'eût été trop de malheur et trop de honte pour une compagnie que d'avoir deux membres de cette espèce.

L'affaire des non-fonctionnaires étant expédiée, la mienne vint. Elle fut décidée par acclamation. Le légiste dont j'ai parlé plus haut prouva, tant bien que mal, que j'étais dans le cas de la déportation, et la sentence du district fut confirmée. Je leur pardonnerais à tous, si l'avocat n'avait pas dit que la déportation était *la peine d'un délit;* ma conscience ne m'en reprochait aucun que la société dût ou pût punir. J'ajouterai, pour fournir un article de plus aux innombrables ingratitudes des révolutionnaires et de la Révolution, que ce personnage qui s'empressait de prendre la parole pour me priver de ma terre natale me devait son existence et son état à Rouen ; qu'il le savait, qu'il venait m'en remercier chaque année, au moment qu'elle se renouvelait.... et qu'il s'en souvenait à l'instant même qu'il opinait pour mon bannissement ; car ses yeux, quoique je fusse devant lui, et que je le regardasse avec autant d'étonnement que de mépris, n'osèrent jamais s'arrêter sur moi, tandis que sa bouche plus hardie établissait que je ne devais plus être toléré dans un lieu dont mes soins lui avaient ouvert l'entrée. Mais ne suis-je pas injuste ? Il est possible qu'il voulût me rendre service, et qu'il me bannît par reconnaissance.

CHAPITRE XIX

LE DÉPART POUR L'EXIL.

M. Baston se décide à prendre la voie de mer. — Le *Petit Neptune*. — L'embarquement, la visite, le départ. — L'événement de Quillebeuf. — La vie à bord, le manque de vivres, la mauvaise foi du capitaine, les menaces du dehors : angoisses et mauvais traitements. — M. Baston est député par ses confrères pour se rendre à Caudebec. — Ses rapports avec la municipalité de cette ville. — Le maire député à la Convention. — Séance orageuse, le discours de M. Baston, celui de M. Heude. — On les conduit en prison. — On leur donne la liberté le lendemain. — M. Baston part en voiture pour Dieppe. — Bon accueil à Dieppe. — Départ pour l'Angleterre. — Réflexions sur la Providence. — Arrivée à Douvres.

Muni de deux jugements que les atrocités subséquentes de la république m'ont forcé de regarder comme une faveur de la Providence, qui se sert des méchants pour faire le bien, je m'occupai des préparatifs de mon départ. Ils furent courts, l'impitoyable loi ne nous accordant que peu de jours pour les faire. Mon dessein était de me retirer dans les Pays-Bas, où la splendeur de la religion catholique eût adouci le sentiment qu'excitaient en moi les avanies qu'on lui faisait en France. Mais les chemins de terre n'étaient pas sûrs. De nombreuses troupes de soldats de la *liberté* et de l'*égalité* marchaient aux frontières et couvraient toutes les routes. Malheur aux prêtres qui tombaient entre les mains de ces guerriers! Les sabres

étaient essayés sur leurs membres sans défense. Quelquefois l'innocente victime restait sur la place, plus souvent elle ne se sauvait qu'en rachetant sa vie par l'abandon général de tout ce qui était propre à la soutenir. Ces particularités, qu'il était impossible de révoquer en doute, et qui, douteuses, auraient encore justement effrayé, me firent penser à prendre la mer. De plus, on avait à craindre la brutalité des corps de garde qu'on rencontrait à chaque pas dans les campagnes. L'ivresse y faisait sentinelle, et le paysan, fier d'avoir un mousquet sur l'épaule, mettait tout son bonheur et toute sa gloire à tourmenter des hommes dont les pareils l'avaient instruit, dirigé, consolé, l'avaient vêtu et nourri. Les humiliations municipales n'étaient pas moins à appréhender; il s'en fallait infiniment que les autorités constituées, dans les provinces où j'aurais dû passer, imitassent la modération, la politesse de celles de Rouen. Un voyage par terre devait être immanquablement le martyre de l'âme, et pouvait être abrégé, terminé par celui du corps.

On m'apprend que, dans notre port, un navire est en chargement pour Ostende, que beaucoup d'ecclésiastiques s'y embarquent, que le capitaine est un parfait honnête homme..... Cela signifiait qu'il en avait la réputation, et l'on verra bientôt s'il la méritait. Plusieurs de mes amis me conseillèrent de ne pas négliger cette occasion. « Deux « *batelées* de prêtres en avaient saisi une semblable peu « de jours auparavant, nombre d'ecclésiastiques de ma « connaissance s'empressaient de profiter de celle qui se « présentait.... »

Ces considérations me déterminèrent à porter mon nom et mon argent au capitaine du *P. N.* [1]. La foule était

1. Le *Petit Neptune*.

grande au port, et cette affluence semblait annoncer que je prenais le bon parti. Il n'est pas surprenant que la cupidité du patron lui fît recevoir autant de personnes qu'il en venait. Chaque inscrit lui payait cent quarante francs, savoir, deux louis au moins en numéraire et le surplus en assignats. Peut-être savait-il dès lors que nous n'arriverions pas. Mais ce qui a lieu d'étonner, ce que l'on ne conçoit pas et qu'il serait difficile d'excuser, c'est que le commissaire de la marine, homme d'une probité reconnue, et dont les sentiments semblaient nous garantir les soins et la compassion, permit d'entasser près de cent vingt ecclésiastiques dans un bâtiment qui pouvait à peine en contenir la moitié. Il est vrai que le capitaine du *P. N.* exaltait la capacité de son navire; mais outre que son témoignage était celui de cette passion vile qui ne dit jamais *c'est assez*, le commissaire alla lui-même au port pour vérifier l'assertion du marin, et il dut apercevoir, au premier coup d'œil, qu'elle était fausse. Il est encore vrai que les prêtres que la prudence eût retranchés de l'embarquement suppliaient, à mains jointes, pour y être admis ; mais s'il fut jamais une circonstance où il fallût se montrer impitoyable par humanité, c'était celle-ci ; l'intérêt *capital* (prenez ce terme à la rigueur) des soixante premiers inscrits et des cinquante et quelques qui voulaient l'être criait, à haute et intelligible voix, de repousser, par miséricorde et par devoir, les surnuméraires. Quelque raison qui ait déterminé le commissaire de la marine, la requête de ceux qui étaient de trop fut admise, et une multitude d'ecclésiastiques, de tous les âges et de toutes les classes, exposée et comme dévouée à une perte inévitable.

L'embarquement se fit vers la fin de la première semaine de septembre 1792, entre cinq et six heures du

soir, au milieu des insultes d'une populace soudoyée, qui ne les porta pas néanmoins au delà de quelques paroles outrageantes, et à laquelle nous en imposâmes par notre constance et notre fermeté. Chacun s'arrangea comme il put dans le fond de cale : les uns étendus sur la paille, les autres pliés sur des malles. Nous ne devions être un peu à l'aise qu'après cinq lieues de marche, arrivés à l'endroit où nous devions prendre le lest.

Nous pensions qu'aucun incident ne pouvait retarder notre départ, nos passeports et les expéditions du capitaine étant en règle. On allait lever l'ancre : un détachement de la garde nationale arrive à pas précipités, ayant à sa tête deux commissaires du pouvoir exécutif provisoire. Ces agents nationaux consignent tous les passagers sur le vaisseau, avec défense de communiquer avec qui que ce soit au dehors. En se retirant, ils annoncèrent une visite pour le lendemain, et laissèrent à bord un piquet de bourgeois armés que commandait le frère du maire de Rouen [1]. Ce maire n'était plus l'ex-marquis dont j'ai parlé à l'occasion du serment ; il avait été remplacé par un négociant [2] qui, du moins, n'avait pas attendu la Révolution pour être et faire quelque chose : honnête homme, mon ancien camarade de collège, ayant de l'esprit et de ce désintéressement d'autant plus précieux dans les gens de son état qu'il y est plus rare. Il y a pourtant lieu de croire que la Révolution l'avait déjà altéré. Je sens encore l'impression douloureuse d'un regard content et inhumain qu'il lança sur moi, me rencontrant dans la rue, peu d'heures avant que je quittasse la ville où il primait. Mais revenons à notre bateau.

1. M. de Fontenay.
2. M. Pierre-Nicolas de Fontenay fut installé le 16 novembre 1791 comme maire de Rouen.

La nuit fut cruelle. C'était pour des ecclésiastiques deux êtres bien effrayants que des commissaires du pouvoir exécutif, venus de ce Paris qui, à cette époque, égorgeait les prêtres et reprochait aux provinces moins féroces que lui de n'avoir pas eu la véritable intelligence du décret de la déportation ou d'avoir manqué du patriotisme nécessaire pour l'exécuter. La garde se comporta décemment ; celui qui la commandait n'a point de part à cet éloge ; il fut moqueur et insolent. Quelques-uns des nôtres l'excusèrent, parce qu'il était soir et qu'il avait dîné. Triste excuse, mais pourtant c'en est une. Un simple fusilier me proposa, par commisération, de me faire évader secrètement, et la chose eût été facile ; j'avais résolu de subir mon sort et de ne me pas séparer de ceux que la Providence m'avait donnés pour compagnons d'infortune.

Cependant le jour vient, et la visite commence. Elle fut horriblement rigoureuse. Non seulement on fouilla les malles, les valises, mais les poches, mais...., je rougirais d'achever. On lut les lettres décachetées ; on rompit le cachet de celles dont nous étions porteurs ; on rapprocha des morceaux de papiers déchirés, chiffonnés, et les visiteurs se firent expliquer ce qu'ils n'y entendaient pas. Partout où ils ne voyaient pas de complots, d'intelligences criminelles, ils se faisaient un devoir et un plaisir d'en soupçonner. M. l'abbé de Cernay, doyen de l'Église d'Évreux, dont l'aspect vénérable eût désarmé des hommes qui n'eussent été que des monstres ordinaires, éprouva le traitement le plus ignominieux et le plus injuste. Une lettre sans signature, trouvée sur lui, fut le prétexte de cette odieuse vexation, et il faut convenir qu'il y avait eu un peu d'imprudence à la conserver et à l'apporter là. Le commissaire voulut obliger l'abbé à dire de qui était la

lettre. Il refusa, et la hideuse créature humaine le fit traîner devant la municipalité en permanence, qui, sentant tout le prix d'un pareil refus, applaudissant secrètement à la délicatesse du prêtre, le renvoya parmi nous. En tout ceci, la garde nationale, bien que servant d'escorte aux Commissaires et protégeant leurs opérations, se conduisit à notre égard avec humanité et sensibilité. La reconnaissance consignerait volontiers ici les noms de plusieurs de ceux qui la composaient ; mais je crains encore de compromettre leur sûreté en les rendant *suspects*. Il en est un par-dessus les autres dont j'aurais un plaisir infini à révéler le mérite, la générosité, la tendre et bienveillante compassion.... Jeune, bien fait, de la plus heureuse physionomie, excellent fils. excellent frère...., mais insensiblement je le désignerais. Quand on arracha du milieu de nous le doyen d'Évreux, il engagea plusieurs de ses compagnons à se joindre à lui pour accompagner et défendre, s'il le fallait, ce malheureux ecclésiastique ; il chargea publiquement son fusil et fit à l'honneur le serment de protéger, aux dépens même de sa vie, le détenu, si quelqu'un osait entreprendre de l'outrager. Personne ne l'osa. Ce fut de ses mains que nous reçûmes notre illustre confrère quand la municipalité nous le renvoya ; il s'était tenu constamment à côté de lui. Daigne le ciel répandre sur cet intéressant jeune homme ses plus riches bénédictions ; lui procurer la satisfaction de revoir des hommes qui l'ont apprécié et qui pourront, à cette époque, cachée encore dans le sein de Dieu, lui témoigner leur gratitude sans l'exposer au courroux des ingrats et des méchants [1] !

1. En relisant ces *Mémoires* en 1817, je ne peux m'empêcher d'écrire à la marge que *je l'ai revu une fois*, et que j'ai eu le bonheur de lui rendre un service important. Il est mort bientôt après. (*Note de M. Baston.*)

J'eus personnellement, dans le cours de cette visite, une petite aventure, qu'il ne sera peut-être ni désagréable ni inutile de lire avec quelque détail. Elle prouvera qu'il ne faut pas toujours juger les hommes par la pièce dans laquelle ils ont pris un rôle. J'ai dit que deux commissaires du pouvoir exécutif provisoire remplissaient l'odieuse fonction de nous visiter. A proprement parler, elle n'était remplie que par un seul, personnage ignoble, que les uns faisaient garçon menuisier, les autres ouvrier imprimeur, mais certainement beaucoup au-dessous de son état, quand cet état eût été le dernier de ceux qu'embrassent les hommes. Tout en lui inspirait l'effroi et le dégoût. En chemise (dont le col était ouvert et les manches retroussées), le regard sinistre, la parole dure et insolente, fouillant dans les poches avec une facilité.... une dextérité.... Il avait l'extérieur et les manières d'un bourreau au moment de faire une exécution. Le second commissaire n'était que spectateur, témoin; il ne disait ni ne faisait rien. J'étais assez près de lui, avec plusieurs ecclésiastiques qui avaient, comme moi, subi l'humiliante cérémonie de la visite. Nous parlions assez imprudemment du massacre des Carmes. Je dis que l'opinion publique faisait monter à plus de deux cents le nombre des victimes. Je ne croyais pas être entendu du commissaire oisif, qui me semblait tout entier à la besogne de son confrère. Il m'entendit pourtant, et, se tournant de mon côté, il dit d'un ton fort sec : « L'opinion publique se « trompe. » L'envie de contester avec lui ne me prit point ; ceux avec qui je conversais gardèrent aussi le silence. Nous nous séparâmes. Je m'en allai à une extrémité du bateau, où, seul, je regardais la marée qui montait. Tout à coup, je vois auprès de moi le commissaire qui m'avait interrompu. Il ne me donna pas le temps de ré-

fléchir sur cette démarche. « Quelqu'un vous a nommé, « me dit-il, Monsieur, et aussitôt je vous ai reconnu pour « un ami de la maison D. et V. Je saisis ce moment de « solitude, et vous fais mes excuses de la manière incivile « avec laquelle je viens de vous interrompre. Mais mon « gueux de confrère pouvait vous entendre, et il vous « connaît. Du reste, vous aviez raison, et l'*opinion pu-* « *blique* aussi : le nombre des prêtres massacrés le 2 est « encore plus grand qu'on ne le dit ici. » La prudence suffisait pour m'empêcher de répondre à un pareil discours, prononcé par un tel homme; mais je fus si surpris qu'il me l'eût adressé, que le silence devint pour moi physiquement nécessaire. Je n'avais pas plus de force que d'envie de parler. Le commissaire s'en aperçut et me dit : « Ce langage vous étonne, et cela est, en vérité, bien « naturel; mais daignez croire que je suis aussi *aristo-* « *crate* que vous. Je n'ai accepté et je ne garde l'odieuse « place que j'occupe en ce moment, que pour rendre ser- « vice aux honnêtes gens lorsque l'occasion se présente. « J'ai eu le bonheur de la rencontrer quelquefois, et tou- « jours je la désire. » Je lui fis un compliment vague et laconique sur ses bonnes dispositions : « Vous n'êtes « pas persuadé, continua-t-il; votre esprit a peine à ne « me pas juger d'après la détestable compagnie.... » Un ecclésiastique m'appela par mon nom; l'autre commissaire lève la tête et dit : « Ah ! vous êtes l'abbé Baston ! « J'ai de vos lettres dans ma poche. — Comment avez- « vous pu vous les procurer ? — Je les ai trouvées dans « la poche d'une dame. (C'est Mme D., me dit tout bas le « commissaire aristocrate.) — Comment savez-vous que « ces lettres sont de moi ? Sont-elles signées ?.... » Le visiteur laissa tomber cette question et continua sa besogne. Son confrère me dit : « Le gueux a obligé la dame de vous

« nommer. Elle l'a pu, sans vous compromettre. Les « lettres qu'elle a conservées de vous n'ont aucun trait « aux affaires publiques ; elles ne sont pas même suscep- « tibles d'une interprétation ; je les ai lues. Cependant le « coquin les portera à Paris ; il les présentera au *Comité* « pour faire preuve de zèle et d'exactitude. — Grand bien « lui fasse, Monsieur.... Mais à quoi se terminera la vi- « site que nous subissons? Partirons-nous ? — Vous par- « tirez ce soir. Malheureusement pour vous, nous arri- « vâmes hier ici, après avoir cherché vainement ailleurs « un homme qu'on a une extrême envie de trouver, et au- « quel on ferait un mauvais parti si on le prenait. C'est « encore lui qu'on cherche dans votre bateau. Le bruit « court qu'il y est, déguisé en prêtre. Devinez-vous de « qui je parle ? Vous le connaissez. — Moi, Monsieur ! — « Si par hasard donc, ou autrement, vous vous doutiez « que je parle de M. Asselin, votre ami, et que vous « prissiez quelque inquiétude de l'infatigable activité « de nos recherches, rassurez-vous, on ne le trouvera « pas. Nous sommes deux à le chercher, et je suis *moi*. « Trouve-t-on un homme, quand on le cherche toujours « où il n'est pas, et qu'on ne le cherche jamais où il est? « — Il est toujours satisfaisant d'apprendre qu'un malheu- « reux échappera au danger qui le menace. — Surtout « quand on sait, comme nous le savons, vous et moi, que « ce *malheureux* est l'innocence et la vertu même.... « La visite de vos armes n'est donc qu'un prétexte ; celle « de votre argent a un but réel ; on serait fort aise de « s'en emparer et de vous donner de bons assignats à la « place, ou même de ne vous rien donner du tout.... Il « faut que je vous quitte. » En effet, il me quitta, mais sans m'avoir persuadé de son aristocratie. Pourquoi en aurais-je plutôt cru ses paroles que son état ? J'avoue

néanmoins que ce reste d'incrédulité me faisait quelque peine. Il avait l'air si vrai ! mais c'était un homme.... et qui pis est, un commissaire du pouvoir exécutif provisoire.

La visite étant finie, les acteurs de cette scène honteuse allèrent rendre compte de leur opération aux autorités constituées, et presser l'exécution de quelques conséquences qu'ils en tiraient. Il y eut de leur part bien des choses de dites pour engager les magistrats à mettre la main sur notre numéraire. On eût cru, à les entendre, que le salut de la république dépendait de cet enlèvement. La réunion de près de cent vingt sommes particulières offrait à la cupidité un total assez considérable pour qu'elle le convoitât ; mais quand les municipaux virent que ce total, distribué par têtes, composait à peine cinq louis pour chaque individu, ils eurent honte d'y toucher.

Enfin, sur le soir de cette terrible journée, on nous accorda la permission, ou, pour mieux dire, on nous signifia l'ordre de partir. Le peuple bordait le rivage. Il semblait que la vexation qu'on nous avait fait souffrir eût fait naître la pitié dans tous les cœurs. Pas un mot d'insulte ne parvint jusqu'à nous, et nous entendîmes quelques bénédictions. Une foule de petits bateaux qui servent à la promenade (nous étions au milieu du fleuve) entourèrent le nôtre. Ils étaient pleins de parents, d'amis, de vertueux catholiques, qui n'avaient pas été les maîtres de se refuser la douloureuse satisfaction de nous dire adieu encore une fois. Les bouches ne proféraient presque aucune parole, mais tous les yeux versaient des larmes ; mais nous lisions sur tous les visages les souhaits les plus ardents pour notre heureuse navigation et notre prompt retour.

Pendant la nuit, nous fîmes cinq lieues. Au point du

jour, nous étions stationnaires devant les roches de Caumont. C'était là que nos mariniers devaient prendre pour lest les débris de carrières, et il fallut y passer la journée. Nous dînâmes sur l'herbe dans une cour voisine, environnés d'une multitude de paysans de tout âge et de tout sexe ; à en juger par l'accueil que nous en reçûmes, cette race d'hommes, si atroce en d'autres endroits de la côte et du plat pays, valait encore là quelque chose. On s'empressait de nous rendre tous les services dont nous avions besoin. Il est vrai que nous payions, mais, enfin, quatre ou cinq lieues au delà, les pareils de ces bons humains arrêtaient les prêtres, les emprisonnaient, fixaient le moment où des centaines de ces malheureux innocents seraient égorgés de sang-froid.... N'anticipons point les événements.

Nous n'eûmes à nous plaindre, pendant notre journée de repos, que d'un notable de Caumont, nommé Pierre C. Il trouvait mauvais que nous nous promenassions le long du rivage. Notre jeunesse ne le ménagea peut-être point assez. Après une vive altercation, il courut chercher le maire, qui vint en écharpe. Ce magistrat de campagne avait du bon sens. Il entendit contradictoirement les accusations de maître Pierre le notable et nos défenses. La sentence fut de mettre à la poche son écharpe, de nous saluer fort honnêtement et de tourner le dos à notre agresseur. Cette petite humiliation prépara les voies à la conversion de l'homme injuste. Il écouta nos raisons, se piqua de les comprendre, et devint notre ami, au point que n'ayant chez lui que deux pains de chacun douze livres, il nous en donna un par don. C'était, comme on le va voir, un véritable présent.

La nuit fut mauvaise ; les vents et la marée contraires. On eut de la peine à gagner le bourg de Duclair, qui s'é-

tend le long de la rivière. Nous commencions à ne nous plus étourdir sur les désagréments et les dangers de notre situation. Les pierres du lest se firent sentir à travers la paille qui les recouvrait. La capacité intérieure du navire était si peu proportionnée au nombre des personnes qu'il contenait, qu'un tiers des passagers se tenait sur le pont pendant la nuit; les autres, entassés dans la cale, manquèrent souvent d'y étouffer. L'air qu'on y respirait était infect. Un vieux et respectable curé, échappé aux massacres de Paris, interrompit le sommeil de ses confrères par ces lamentables paroles, fortement articulées : « J'ai« merais mieux être demeuré sous le fer des Marseillais. » Pour comble de malheur, on apprit que nous étions à la veille de manquer de pain. Le capitaine, ou avait fait son plan de nous forcer à abandonner son bord: bien entendu qu'il ne nous rendrait pas notre argent; ou il avait compté que de village en village il trouverait à se procurer des vivres en les payant. Ayons la charité de croire qu'il eut cette dernière pensée. Elle supposerait chez cet homme une grande maladresse; mais du moins elle sauverait sa probité. Quoi qu'il en soit, il ne trouva de vivres presque nulle part. Les municipalités se faisaient un point d'honneur de ne pas contribuer à la nutrition d'une troupe de *réfractaires*, gens indignes de vivre; cependant, au bourg de Duclair, l'appât du gain détermina un boulanger à nous vendre trois cent soixante livres de pain; c'était une fortune; mais le peuple, l'ayant appris, se mutina, et nous fûmes privés de ce secours. On leva l'ancre.

Quatre de nos ecclésiastiques se députèrent d'eux-mêmes pour Pont-Audemer et Quillebeuf, avec le projet d'y faire cuire douze cents livres de pain, que nous aurions embarquées en touchant au port de la dernière de

ces villes. Nous avancions à pleines voiles, remplis d'espérance et presque de joie.... Nous courions à notre perte. Nos quatre commissaires pour le pain nous rejoignirent. Deux avaient passé la nuit dans une forêt, chassés, durant le jour, comme des bêtes fauves, par les milices du pays; les deux autres dans une méchante auberge de Vieux-Port, où ils avaient été exposés au danger le plus imminent de perdre la vie. Au lieu de vivres, ils nous rapportèrent les nouvelles les plus tristes et les plus inquiétantes. Les ecclésiastiques de deux bateaux, qui avaient précédé notre départ de quelques jours, étaient emprisonnés à Quillebeuf et peut-être massacrés. On me pardonnera si j'insère ici quelques détails sur cet événement; ils m'ont été communiqués, en pays étranger, par M. Grenier, principal du collège de Rouen, qui s'y distingua par son courage et fit passer dans toutes les âmes les sentiments de résignation et l'héroïsme de la sienne. C'est le seul trait qu'il ne m'ait pas appris; mais vingt bouches m'en ont instruit.

Deux bateaux étaient partis, comme le nôtre, du port de Rouen pour Ostende, ayant à bord cent et quelques prêtres, qui, à force de vertu, avaient mérité que les méchants les jugeassent indignes d'habiter la France. Ils avaient cru, ces prêtres, et ce fut aussi notre erreur, qu'une fois *en rivière* il n'y aurait plus pour eux que de l'ennui sans danger. Rien ne démentit cette conjecture jusqu'à la hauteur de Quillebeuf : c'était le dernier endroit où ils eussent quelque chose à craindre. Un peu au-dessus de cette ville (c'est à regret que je lui donne ce nom), ils entraient dans l'océan. Cette passe est extrêmement périlleuse, et l'on ne peut se dispenser de prendre des pilotes du pays. On en prit. Il paraît que ces hommes, dont le devoir était de veiller au salut des bateaux, trahirent les prêtres, dont ils étaient pleins. Dix-sept paroisses

étaient rassemblées à Quillebeuf pour le choix des *Volontaires* qui devaient marcher contre les ennemis de la république. On met dans ces têtes faciles à recevoir les impressions les plus sinistres et les moins raisonnables que les deux navires portent aux *ennemis du dehors* autant de recrues qu'ils contiennent de prêtres, et qu'il faut prévenir cette jonction par un coup de vigueur. Les plus ardents s'arment de toutes pièces, se jettent dans plusieurs barques et vont droit aux deux bateaux pour s'en emparer à force ouverte, tant ils appréhendaient que cette centaine de prêtres ne détruisît la république s'ils arrivaient dans les Pays-Bas ! Au vrai, c'était l'esprit barbare et sanguinaire du 2 septembre qui inspirait cette violence, et l'on se proposait de fixer le sens du décret de déportation en répétant à la frontière les scènes affreuses de la capitale. Un certain Labite, membre forcené du jacobinisme, était venu exprès à Quillebeuf pour y prêcher cette doctrine homicide, y enseigner comment on *élargissait* les prêtres, assurant qu'il était, lui, l'organe des législateurs, l'interprète de leurs volontés. Il était digne d'une pareille mission ; mais il est pourtant croyable qu'il agissait de son chef, bien sûr, après tout, de n'être pas désavoué s'il réussissait.

Les pilotes donnèrent aux barques le temps d'arriver. Le *peuple* qu'elles apportaient signifia aux prêtres l'ordre souverain de venir à terre. Vainement s'efforça-t-on de l'adoucir, la férocité était au comble ; vainement lui parla-t-on le langage de la religion, il ne l'écoutait plus ; vainement la raison fit entendre sa voix, à peine y comprend-il quelque chose quand il est tranquille et à jeun, et ici toutes les passions l'agitaient jusqu'à la fureur, ici l'ivresse y ajoutait ses ténèbres et son effervescence. Il fallut obéir, débarquer.

Oh ! qui raconterait les peines sans nombre de ce débarquement ! Comme le peuple de la campagne frémissait, hurlait, blasphémait ! Comme il accablait d'injures et de mauvais traitements ces hommes que naguère il respectait comme ses pères, ses guides ; qu'il aimait comme ses amis les plus tendres et les plus officieux ! En mettant pied à terre, un vieillard à cheveux blancs, infirme, tomba dans la vase : il s'y serait noyé, au milieu des rires et des huées de ces monstres à figure humaine, si quelques prêtres n'eussent généreusement exposé leur vie pour le sauver.

Les voilà descendus à Quillebeuf. On les entasse dans des lieux humides, étroits, manquant de paille, manquant d'espace pour étendre sur la pierre nue leurs membres fatigués, manquant de nourriture, manquant de tout ; et ne pouvant se procurer de soulagement d'aucune espèce, parce que le peuple leur avait tout pris. La mort eût été une douceur, et il était apparent qu'elle ne se ferait pas longtemps attendre.

Cependant la municipalité de Quillebeuf, où il y avait quelques hommes de bien, parvient à suspendre le coup. On arrête qu'il sera envoyé un exprès à la Convention nationale [1] pour savoir au juste ses intentions, et si, comme le prétend l'avocat Labite, le sens vrai du décret est que les prêtres soient déportés *dans l'autre vie*. En attendant, les détenus seront soigneusement gardés et autant nourris qu'il est nécessaire pour qu'ils ne meurent pas de faim.

Cet état dura près de huit jours : huit siècles d'angoisses et de douleur. Les confesseurs de Jésus-Christ se préparaient au martyre, sous les yeux de leurs bourreaux, que ce spectacle n'attendrissait pas. La réponse de la Conven-

1. *Sic* ; mais c'est une erreur : les événements dont il s'agit ici se placent sous l'Assemblée législative ; la Convention ne se réunit que le 21 septembre.

tion [1] n'était point arrivée. Qui ne dit mot consent; on supposa que son silence disait : « Pourquoi me consulter? faites. » Le massacre fut donc fixé au dimanche suivant, s'il n'y avait point de nouvelles : ce *bon peuple* ne voulant pas perdre, à égorger des prêtres, une journée de travail, et se ménageant, par économie, cet horrible passe-temps pour le jour solennel que le repos et les exercices de la piété chrétienne devaient sanctifier.

Cet infernal projet avait été en grande partie l'ouvrage des habitants d'un bourg peu éloigné de Quillebeuf. Leur curé les avait comme élevés à ce degré de fanatisme. Ce n'était pas un intrus; il possédait son bénéfice au titre le plus légitime. Pendant une longue suite d'années, il avait rempli les fonctions du ministère avec autant de zèle que d'édification, peut-être même avec succès. Avancé en âge, courbé vers la terre qui le réclamait, instruit, éloquent, il prouva, au déclin de sa vie, qu'il était ce que Daniel appelle *inveteratus dierum malorum*, ou il justifia le proverbe : « Que rien n'est plus mauvais que le bien cor« rompu. » Je le comparerais encore volontiers à ce lierre du prophète Jonas que piqua le ver d'une passion humaine, et qui se dessécha : il aimait l'argent. Tant que la Révolution ne menaça que la monarchie, la discipline et l'indépendance de l'Église, elle n'eut, dans le royaume, aucun adversaire plus déclaré que lui; son troupeau, ses confrères, il les affermissait dans l'obéissance qu'on doit à Dieu, à l'Église et aux rois. Mais à peine eut-elle menacé son bénéfice par l'alternative de la démission ou du serment, qu'il se réconcilia avec elle pour garder sa cure et son presbytère. Il jura de maintenir de tout son pouvoir l'ordre de choses que tant de fois sa bouche avait proclamé

1. Même remarque qu'à la page précédente.

une usurpation sacrilège sur le trône et sur l'autel. Afin de colorer cette étrange variation, il prétexta de nouvelles lumières, qui n'étaient, au vrai, qu'une explosion subite des feux de l'avarice, dont auparavant son âme, au sein de l'abondance et du repos, était brûlée sans qu'il s'en aperçût. Passons-lui cette double faiblesse : elle est humaine; mais ce qui suit!.... Jaloux de faire oublier son zèle antique pour la cause qu'il abandonnait si lâchement, ou de persuader que sa conversion était sincère, le fruit de la réflexion, de la conviction, il ne se contenta pas d'être le prosélyte de la Révolution et du serment, il en devint l'apôtre.... l'apôtre turbulent et sanguinaire, ne pardonnant pas à ses collègues d'avoir été plus généreux et plus fidèles que lui, et employant les restes de sa misérable conduite à soulever contre eux ces mêmes campagnes qui l'avaient vu agir, l'avaient entendu prêcher comme eux. Me croira-t-on? est-il même possible qu'on me croie? L'ange de la mort n'avait point encore déployé son étendard sur le clergé de France ; la philosophie du jour n'avait point encore enfermé ses victimes aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force; Louis régnait encore, et protégeait de son fragile *veto* des hommes dont il connut peut-être trop tard l'affectueuse fidélité, et déjà le curé de *** se traînait de maison en maison dans sa paroisse, affectant de parler de l'embarras que causaient les prêtres *réfractaires*, du danger auquel ils exposaient l'État, et concluant par ces paroles, ces propres paroles que ma main ne transcrira pas sans frémir : « Eh bien! eh bien! c'est tout simple, il n'y a qu'à « s'en défaire : nous en ferons la fête au commun des « martyrs. » Pour rendre toute l'atrocité de ce discours, où l'irréligion le disputait à l'inhumanité, il faudrait pouvoir peindre le ton, le geste, le ricanement, l'air de contentement et de jubilation qui l'accompagnaient.... : et vous

récitiez tous les jours l'oraison dominicale! Et vous recommandiez en chaire le pardon, l'amour des ennemis!

C'étaient les paroissiens de ce curé qui, les premiers, formèrent le projet de se défaire de tous les prêtres emprisonnés à Quillebeuf, ils voulaient réduire en pratique la morale du pasteur. La divine Providence se servit des inquiétudes et de l'énergie de la tendresse fraternelle pour faire échouer cet horrible complot.

Un de ces ecclésiastiques, qui attendaient la mort comme le terme infaillible et prochain de leurs souffrances, avait un frère à Rouen, M. D. L. B. [1], homme dont la vertu consacrera le nom dans ses annales, s'il lui est encore permis d'en composer. Ce frère apprend l'extrême danger de son frère et de ses compagnons d'infortune. La foudre tombant à ses pieds l'aurait moins ému que cette fatale nouvelle.... Mais que peut-il faire, seul, plus que suspect d'aristocratie, personnellement haï des novateurs, pour avoir prêté son ministère public aux actes qu'il importait à la religion et à la caste proscrite de conserver?

Il court chez les chefs de la garde nationale de Rouen, chez les membres de cette milice qu'il connaît les plus honnêtes et les plus vertueux : il leur fait part du péril imminent d'une multitude d'ecclésiastiques, la plupart leurs parents, quelques-uns leurs amis, tous partis du port de leur ville, sous la sauvegarde des passeports de leurs autorités constituées : « L'attentat qui se prépare « sera la honte éternelle de quiconque aura pu le prévenir « et ne l'aura pas prévenu. » Il descend aux plus tendres, aux plus pressantes supplications de la nature : « Mon « frère.... Il est au nombre des victimes désignées.... Si « je pouvais mourir à sa place, je ne vous importunerais

1. Probablement M. de la Bunodière.

« pas.... » — Mais que pouvons-nous ? — « Une action qui
« vous immortalisera, dont la gloire rejaillira sur notre
« cité ; un effort, dont l'approbation de votre noble cœur
« sera la première, la plus douce récompense.... Il faut se
« réunir, marcher à l'instant au secours de ces malheureux,
« courir dans la crainte de ne point arriver assez tôt....
« et s'ils respirent encore, les sauver, les ramener ici, au
« milieu de nous.... Ils en repartiront par une autre voie,
« pour obéir à la loi qui ne veut pas qu'on les égorge,
« mais seulement qu'ils s'en aillent.... La distance n'est
« que de quatorze lieues.... Si la dépense était un obstacle,
« je fournirai à tout.... »

Dieu, n'en doutons pas, touchait les cœurs, tandis que cet honnête homme parlait. En peu d'heures, plusieurs centaines de nos braves bourgeois sont rassemblés. On part avec deux pièces de canon. La diligence est extrême. Le bon frère ne commande pas cette respectable troupe, mais il est dans les rangs, il les parcourt, hâte la marche et, à chaque pas, prodigue les marques les plus touchantes de sa vive reconnaissance. Les libérateurs arrivent. La vile et cruelle soldatesque qui gardait les ecclésiastiques disparaît. Les portes de la prison s'ouvrent, et les vénérables prêtres, rappelés à la vie et libres, sont comblés de caresses, de consolations et de secours. On peut leur appliquer ce que l'Écriture dit des Juifs, après la chute et le supplice d'Aman : *Judæis autem nova lux oriri visa est, gaudium, honor et tripudium ;* mais ils étaient dans l'heureuse impuissance de se venger. Leur retour à Rouen fut un triomphe, non le leur, mais celui de l'humanité, mais celui des citoyens justes et sensibles dont ils étaient, en quelque sorte, la conquête, et auxquels, après Dieu, que la religion placera toujours à la tête de pareils événements, ils devaient de n'avoir pas été égorgés le lende-

main. Au bruit que fit l'arrivée de leurs sauveurs, ils crurent qu'ils touchaient au moment de leur sacrifice, et ils eurent le mérite de l'offrir d'intention à l'arbitre suprême de leurs destinées, dans l'instant même que Dieu avait marqué pour leur salut.

Que l'imagination, au milieu des scènes d'horreur et de barbarie qui couvraient alors la France, se repose volontiers sur une troupe de Français, armés en faveur de l'innocence sacerdotale et opprimée ! Qu'on les contemple avec plaisir, environnant cette foule d'ecclésiastiques, que leur courage et leur célérité ont arrachés à la mort, marcher au petit pas pour qu'ils puissent suivre, descendre de leurs chevaux et de leurs voitures pour y placer les vieillards, les infirmes, et tour à tour ceux qui avaient besoin de ce soulagement. Oh ! ne nous sera-t-il jamais donné de connaître et de publier les noms de ces compatriotes estimables et d'orner leurs têtes d'autant de couronnes civiques qu'ils ont délivré de Français que d'autres Français tenaient sous le couteau ! Monarque infortuné, grande et magnanime reine, son épouse, vous vivriez encore, vous régneriez peut-être ; et vous, leur fils, l'héritier de tant de rois ; vous, jeune princesse, qui promettiez à la France tant d'agréments et de vertus ; vous aussi, auguste tante de ces deux orphelins, leur père et leur mère, l'admiration du ciel et de la terre, ange revêtu d'une forme humaine...., vos fers auraient été brisés, on vous verrait peut-être au rang de vos illustres aïeux, si les habitants de Paris eussent ressemblé à ceux de Rouen, ou si ceux-ci eussent pu pénétrer jusqu'à vous !.... Mais à quoi sert de revenir sur le passé, qui est immuable ? Continuons notre récit.

En ramenant à Rouen les ecclésiastiques délivrés à Quillebeuf, on passa à travers le bourg où était curé ce

prêtre qui voulait grossir *le commun des martyrs* de tous ses confrères inassermentés. C'était un jour de marché, le rassemblement était nombreux. Il y eut quelque mouvement parmi ce peuple, auquel on avait arraché le plaisir exquis d'un massacre ; mais la contenance fière et militairement prononcée de nos trois cents gardes et le canon qu'on braqua contre les mutins dissipèrent bien vite ces héros de village, dont la valeur n'est bonne qu'à égorger des prêtres qui ne résistent pas.

On approchait de Rouen. On fait halte. Rassemblés dans un espace aussi petit qu'il était possible, les déportés voient paraître au milieu d'eux le bon frère, cet ardent moteur de l'entreprise qui avait si heureusement réussi. Il les avait précédés à la ville, et il en revenait. « Messieurs, « leur dit-il, je n'aurai plus occasion de vous revoir avant « votre nouvelle dispersion. La fatigue m'accable. Il faut « que je prenne quelque repos. Recevez mes adieux et « que bientôt.... (*Il s'arrête et reprend*) : On vous a dé- « robé à Quillebeuf tout ce que vous possédiez, et beau- « coup d'entre vous n'ont, à Rouen, aucunes ressources « présentes. Voilà de l'argent. (*Il dépose des sacs et les « ouvre.*) Je suis trop las pour assister à la distribution. « Chacun prendra ce qui lui est nécessaire.... et me le « rendra quand il plaira à Dieu de lui en procurer les « moyens. » Ces paroles finissaient qu'il avait déjà le dos tourné; tous les cœurs le suivirent. On me pardonnera cette digression, dont la substance n'est pas étrangère à ma narration et dont les détails honorent tant l'humanité et ma patrie, que leur suppression, dans un endroit où ils se placent si naturellement, m'eût paru une véritable faute.

Nos quatre commissaires nous rapportèrent donc, au lieu de vivres, la nouvelle de l'incarcération de nos con-

frères à Quillebeuf et la trop juste crainte du massacre général dont ils étaient menacés. Le reste, que je n'ai appris qu'en Angleterre, n'était point encore arrivé. Cette nouvelle alarmante causa dans notre bateau la plus vive émotion. On jette l'ancre pour délibérer sur le parti à prendre dans une conjecture si pressante et si délicate. Je propose, et la majorité agrée, d'envoyer notre capitaine à Quillebeuf, accompagné d'un des quatre revenus, qui consent à nous rendre ce service important. Je remarquerai, en passant, que sorti de l'arche, il imita le corbeau qui ne revint point. Notre situation lui parut si périlleuse, qu'après s'être fidèlement acquitté de sa mission, il traversa la France et gagna le Brabant par des routes détournées. Sur cent entreprises de cette nature, une de plus n'eût peut-être pas réussi.

Quoi qu'il en soit, le capitaine nous apporta, avec les adieux de notre confrère, une lettre du citoyen Philippe, secrétaire de la commune de Quillebeuf; elle m'était adressée parce que, connaissant ce particulier, je lui avais écrit pour en obtenir des renseignements sûrs. Il me disait dans sa réponse, plus civile que républicaine, que « l'honneur de la mienne avait été communiqué au maire, « capitaine Godard. Il vous conseille, ainsi que moi, de « ne pas venir ici. Tout ce qu'on vous a dit n'est que trop « vrai. Nous avons ici deux batelées (*de prêtres*) détenues « dans nos prisons, et Dieu seul sait comment la chose se « terminera. Si vous venez, le même sort vous attend. « Nous ne serons pas les maîtres de l'empêcher.... » Et il était avec respect, etc.

Ce rapport authentique nous consterna. La plupart de nos embarqués s'étaient flattés, jusqu'à ce moment, que le mal était moins considérable que ne le faisaient les bruits vagues qui circulaient autour de nous. Pendant l'absence

du capitaine, qui fut de deux jours, j'étais allé visiter à terre l'abbaye de Jumièges, où un respectable Bénédictin, couvert encore de son habit de religieux, Dom Tirron, me dit ce que la lettre de Philippe nous marqua depuis. A mon retour au bateau, je le racontai à mes compagnons; la plupart s'obstinèrent à regarder la nouvelle au moins comme exagérée; à peine la croyaient-ils possible. Quelques vaisseaux, venant de Quillebeuf avec la marée, passèrent le long de notre bord; nous les interrogeâmes. Ils ne savaient rien ou ne voulurent rien nous apprendre. On fuyait une embarcation chargée de pestiférés avec moins de vitesse qu'ils n'en mirent à s'éloigner de la nôtre. Leur silence augmenta l'incrédulité de ceux d'entre nous qui se persuadaient qu'à son ordinaire la renommée grossissait ou dénaturait l'événement, tant on a de pente à se tromper! Mais, enfin, la plus affreuse certitude s'étant établie dans tous les esprits par la fuite de notre envoyé, le retour du capitaine et la lettre si positive du citoyen Philippe, nous ne fûmes pas peu embarrassés à prendre une résolution. Le capitaine nous donnait de justes inquiétudes. Son absence avait duré un jour de trop. Il avait passé à quatre pas de nous sans revenir à bord, et il lui échappa de dire qu'il s'était abouché avec les maires de la ville de Caudebec et d'un gros endroit nommé la Mailleraye. A quel dessein? Le défaut de subsistances était un mal qui, chaque minute, grandissait. On avait envoyé deux matelots chercher du pain au bourg de Duclair. On n'y sut pas que c'était pour des prêtres réfractaires, et on leur en vendit autant qu'ils voulurent en acheter. L'envie de bien profiter d'une occasion si rare les fit surcharger leur barque. La rivière était grosse, l'embarcation chavira, le pain fut perdu, et les deux hommes manquèrent d'être noyés. Ajoutons que la nourriture était mauvaise,

détestable, malpropre à un point qu'il est aisé d'imaginer. La faim seule et le besoin le plus impérieux pouvaient déterminer à la prendre ; mais quoiqu'on n'y touchât qu'avec une extrême retenue, que le dégoût secondait à merveille, à aucun repas il n'y en eut assez pour tout le monde. Pour ne pas étouffer dans l'intérieur du bâtiment, on avait été contraint de régler qu'un tiers de la batelée passerait la nuit en dehors, exposé à l'intempérie de l'air et à tout le malaise du sommeil combattu, tandis que les deux autres tiers seraient à l'abri et dormiraient. Dans toutes les municipalités riveraines, le tambour roulait sans discontinuer : c'était pour avertir que nous étions encore là et engager les enfants de la République à se tenir sur leurs gardes. L'apparition d'un corsaire d'Alger ou de Tripoli cause moins de rumeur et d'effroi, sur les côtes de l'Adriatique, que n'en causait dans les campagnes voisines la prolongation de notre station; et ce mouvement, cette agitation, ces précautions devenaient, en quelque sorte, télégraphiques, par la rapidité avec laquelle elles se communiquaient. Nous avons su, depuis, qu'un de nos matelots avait publié que nos malles étaient pleines d'armes de toute espèce, de sorte qu'on s'attendait à nous voir sauter à terre, armés jusqu'aux dents, animés de toutes les fureurs de la vengeance et du désespoir; et le *credulum pecus* s'apprêtait, en tremblant, à nous repousser loin de ses chaumières et à éteindre le feu que nous ne manquerions pas d'y allumer.

Cette réunion de dangers et de désagréments exigeait que nous nous hâtassions de prendre un parti qui nous en débarrassât une fois pour toutes. On en proposa plusieurs. Le capitaine assistait à nos délibérations. Son plan, à lui, était de nous débarquer tous au petit port de la ville de Caudebec. Il aurait continué sa route par la rivière; nous,

par terre. Débarrassé de sa cargaison ecclésiastique, il n'aurait éprouvé aucune difficulté à la passe de Quillebeuf, et nous, nous en évitions les piques et les prisons. La flotte et l'armée de terre se seraient rejointes à un point de la côte que l'amiral indiquait. Ce projet pouvait s'arranger dans une tête, mais l'exécution m'en parut impossible. Je le combattis de toutes mes forces. Qu'on se représente, en effet, cent douze ou quinze ecclésiastiques de tout grade et de tout âge, gagnant les bords de la mer à pied, à travers les campagnes où régnait la démocratie avec son aveuglement et ses fureurs, ayant à faire de cette sorte au moins quinze lieues, sans passeport ou plutôt contre la teneur expresse de celui que les autorités de Rouen nous avaient délivré : et qu'on juge si jamais nous serions arrivés au bord de la mer? Et, en nous supposant arrivés, aurions-nous retrouvé le vaisseau? En le supposant retrouvé, l'embarquement aurait-il été possible? Pour peu qu'il fallût attendre ou le bateau ou les facilités d'y entrer, quel toit hospitalier nous aurait reçus au bord de la mer? Comment y vivre? Le moyen d'échapper si l'on est poursuivi, attaqué? Quel sort, qu'il eût été affreux, si, nous étant traînés jusqu'à l'endroit convenu, ayant échappé, par un miracle visible, aux dangers innombrables d'une pareille route, nous eussions vainement cherché de nos yeux, sur la vaste étendue de l'océan, le navire qui devait nous reprendre et que vingt causes (sans compter la mauvaise foi et la cupidité du capitaine, maître de tous nos effets) pouvaient éloigner de sa station désignée?

La proposition du marin fut rejetée. On arrêta que le lendemain (14 septembre), à la pointe du jour, le second du bateau retournerait à Quillebeuf avec une nouvelle lettre de moi pour ma connaissance, le secrétaire Philippe. Car enfin, disions-nous, l'affaire de nos confrères est sans

doute terminée, et si l'embargo est levé, nous passerions. Les *si* sont d'un merveilleux usage quand on ne sait à quelle résolution se fixer. On arrêta en outre que, durant le cours de la nuit, on avancerait un peu, seulement pour changer de place et n'être plus à la vue des municipalités qui nous craignaient ou qui feignaient de nous craindre, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer de nous. Le capitaine, qui tenait toujours à son idée de débarquement au port de Caudebec, profita de l'occasion pour nous porter à la hauteur de la Mailleraye, paroisse voisine de ce port.

Le jour commençait à poindre; le second se jette dans un canot pour remplir, disait-il, sa mission de Quillebeuf: et ce qui prouve que nous étions trahis, c'est qu'il n'essaya même pas de s'acquitter de la commission : il passa la journée tout entière à cette ville de Caudebec, où la veille le capitaine s'était abouché avec le maire, et assurément il avait été question de nous dans cette conférence.

Cependant nous restons au milieu du fleuve, et les insultes viennent nous y chercher. Des barques chargées de volontaires et de paysans se font un jeu de tourner autour de notre bateau et de nous accabler tantôt de menaces, tantôt d'injures. La scène ne tarde pas à se rembrunir encore davantage. Nous voyons arrêter sur le rivage plusieurs de nos amis de Rouen, qui nous apportaient des nouvelles et des instructions. On les constitue prisonniers. Le tambour bat. Des groupes de gens armés se forment dans les prairies et viennent, en chaloupes, droit à nous. Ils approchent avec précaution, épient, pour ainsi dire, le moment et le côté le plus propre à l'abordage. Ayant trouvé ce qu'ils cherchaient, ils forcent de rames, arrivent.... J'ignore si l'on avait promis une couronne rostrale à celui qui le premier sauterait dans notre embarca-

tion : tout ce que je sais, c'est que jamais flibustier ne se précipita sur sa proie avec plus de vitesse que les braves nationaux de la Mailleraye sur notre bord. Ils parurent agréablement surpris de n'avoir éprouvé aucune résistance, et s'applaudirent sans doute beaucoup d'un succès qu'ils s'imaginèrent devoir à leur contenance ferme et martiale. Le commandant rustique visita tous les postes, plaça des piquets, des sentinelles aux endroits les plus scabreux, puis signifia à notre capitaine qu'il avait ordre de l'amener sur le continent, pour parler au citoyen maire. Je présume que ce mandat était une chose convenue, et qu'il s'agissait de traiter définitivement de notre livraison.

Le chef parti, les soldats s'humanisèrent. Pendant l'abandon auquel ils se donnèrent tout entiers, nous aurions facilement pu nous emparer de leurs personnes, de leurs armes, et de captifs devenir geôliers : nous n'eûmes garde d'y penser. C'est dans cette circonstance qu'un de ces défenseurs de la patrie nous fit la barbe avec une incomparable dextérité. J'en ai parlé plus haut.

Le jour s'avançait. On n'était pas revenu lever notre garde. Elle s'ennuya, murmura, complota, au mépris de la consigne et des règles militaires, de s'en aller, « d'au« tant que nous paraissions être de bonnes gens.... » et s'en alla. Demeurés seuls, sans canot, sans capitaine, l'envoyé à Quillebeuf ne revenant pas, n'ayant à bord, de tout l'équipage, qu'un mousse, enfant de douze à treize ans, et la famine rôdant autour du navire, près d'y entrer, nous sentîmes à l'unanimité que le poste n'était plus tenable. Je proposai de députer à la municipalité de la ville de Caudebec, pour y obtenir le changement de nos passeports et la permission d'aller nous embarquer pour l'Angleterre, dans un des havres de la province. La proposition fut agréée, et l'on me pria d'accepter la députation.

Je demandai pour adjoint un curé de Rouen, autrefois mon disciple, qui mourait d'envie d'être tiré du bateau. Une petite barque passe à côté de nous, portant à la ville des légumes et des fruits pour le marché du lendemain. L'assurance d'être bien payé détermina le patron à se charger de *deux réfractaires*. Le jour tombait, et nous partîmes.

J'avais accepté d'autant plus volontiers la commission de porter tous les passeports de mes confrères à la ville de Caudebec que j'y connaissais particulièrement deux ou trois municipaux, que j'étais connu des autres sans les connaître, que j'étais sûr de leur probité constitutionnelle, et qu'on m'avait dit que le maire [1], plus mauvaise tête que mauvais cœur, député à la Convention, était en chemin pour Paris. Après une heure de la plus belle et de la plus tranquille navigation, nous touchions au rivage. Avant de descendre, nous envoyons un de nos rameurs au corps de garde, prier l'officier qui commandait de venir nous prendre pour nous conduire à la municipalité; elle était en séance permanente. Il vient accompagné de deux grenadiers, nous accueille avec honnêteté et nous introduit dans la grande salle de la maison commune. Je suis reconnu, embrassé, invité à souper, à coucher.... J'expose ma commission. « Rien de plus raisonnable, me disent « les magistats. Rédigeons d'abord la formule à écrire sur « chacun de vos passeports; vous voudrez bien l'y mettre « pendant la nuit, demain matin nous signerons et vous « repartirez tout aussitôt pour vous réunir à vos con- « frères. » On dit et déjà l'on faisait, lorsque le maire paraît, agité comme une bacchante, trop plein peut-être du jus de cette divinité fabuleuse que les bacchantes hono-

1. M. Charles-Robert Hecquet, ancien sergent royal, maire de Caudebec, député à la Convention.

raient. « Que faites-vous, citoyens? s'écrie-t-il, en s'approchant du bureau. — Nous travaillons, répond modestement, mais avec fermeté, celui qui présidait la séance, à changer les passeports d'une batelée d'ecclésiastiques qui obéissent à la loi et qui seraient arrêtés à Quillebeuf. — Qu'est-ce que cela nous fait? qu'ils s'arrangent. — Notre devoir est de faciliter par tous les moyens possibles l'exécution de la loi. — Je m'y oppose. — Vous n'avez, en pareil cas, que votre voix, et nous allons en délibérer.... » En effet, on délibère, et il est décidé, contre l'avis de monsieur le maire, que les passeports recevront une nouvelle forme. Le maire sort. La besogne était déjà fort avancée, quand le fougueux magistrat rentre suivi d'une foule de peuple, faisant traîner par la garde nationale deux autres ecclésiastiques sortis furtivement du bateau et saisis au moment où, profitant des ténèbres, ils s'introduisaient dans la ville. « En voilà encore deux, « criait-il de cette voix accoutumée à tonner dans les en« chères (*il était huissier*).... Ils vont tous descendre.... « Citoyens (*il regardait le peuple*), la ville est en dan« ger...., » et les *citoyens*, c'est-à-dire la populace qu'il avait ramassée ou qui d'elle-même était accourue au spectacle, répondent par les plus féroces acclamations. Pour comble de malheur, on avait trouvé à l'un des nouveaux venus une canne à épée, et à moi un bâton ferré, destiné à éloigner une mauvaise bête qui m'aurait attaqué. Pouvait-on, après cette trouvaille, se refuser à l'idée que nous projetions de nous emparer de la ville et d'en égorger les habitants? Aussi un constitutionnel, intrus ou simple jureur, aidant le maire de tout le respect qu'on avait encore pour son habit et de l'ascendant que lui donnait son civisme, parcourait la salle, disant au peuple : « Quant à moi, citoyens, je n'en veux à aucun d'eux; mais

« vous, vous devez sauver la patrie ! » texte qui n'avait pas besoin de commentaire pour être compris.

Dieu me fit la grâce de conserver autant de tranquillité, de sang-froid que si cet affreux tintamarre m'eût été absolument étranger. Je demandai aux municipaux si, au tribunal où je me trouvais conduit, l'innocence avait la permission de se défendre. On me répondit que cette permission était écrite dans les *Droits de l'homme et du citoyen*. Écoutez-moi donc, repris-je, et la curiosité ferma toutes les bouches. Je débutai par quelques reproches fraternels aux deux débarqués sans mission, et dont l'imprudence, excusable peut-être, avait créé notre danger et fait manquer notre opération. M'adressant ensuite au maire et aux officiers municipaux, je fis sentir l'absurdité des soupçons qu'on s'efforçait d'étendre sur nous. « Deux prêtres, avec une canne à épée et un bâton ferré ! « prendre une ville qui a du canon, et huit cents braves « citoyens armés de toutes pièces !.... Du reste, nous étions « parfaitement en règle. Envoyés, puisque nous présen- « tions une liasse de plus de cent passeports.... Ayant « pris, pour le débarquement, toutes les précautions com- « mandées par la sagesse, puisque, avant de mettre le pied « sur le rivage, nous avions prié, et en tant que besoin, « requis un officier de la milice nationale de nous prendre « sous son escorte, ce qui avait été exécuté.... Sollicitant « un acte d'administration, qui supposait la plus parfaite « obéissance à la loi, et l'envie d'aller gémir au loin de la « manière dont on nous traitait en France...., toutes ces « circonstances repoussaient l'idée d'invasion qu'il plai- « sait à la malveillance de nous attribuer.... » Mon plaidoyer dura plus d'une demi-heure. Souvent interrompu par les clameurs du peuple, je ne manquais pas de l'apostropher aussitôt pour en obtenir du silence, et il se taisait.

On eût dit que j'étais pour lui le *virum quem*. Le maire me laissa dire tout ce que je voulus ; mais aux endroits de ma philippique qu'il jugeait propres à calmer le peuple, ce qu'il ne voulait pas, il élevait en haut les armes avec quoi nous devions nous emparer de la ville et en égorger les habitants. Indigné de cette manœuvre, je lui dis qu'elle ne répondait pas à mes raisons, qu'elle n'en affaiblissait pas la force, que je lui laissais le champ libre, et qu'il parlât, s'il croyait pouvoir me combattre avec succès.... Il ne parla point. J'ajoutai : « Au surplus, avant de « quitter le port de Rouen, nous avons été visités par les « commissaires du Pouvoir exécutif provisoire ; ils n'ont « pris aucun ombrage de notre canne et de notre bâton. « Il leur a paru tout naturel qu'en partant pour un long « voyage, on eût de quoi se défendre contre un mauvais « chien qu'on rencontrerait. » Un éclat de rire universel fit l'application de ces dernières paroles. Le curé de Rouen [1], cet autre parlementaire que je m'étais donné pour collègue, avait des prétentions à l'éloquence de la chaire, et elles n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement. Il crut que notre aventure exigeait de son talent qu'il mêlât sa voix à la mienne. Aussi prit-il la parole dès que je l'eus laissée. Je m'étais exprimé gravement, avec énergie, sans employer un seul mot qui eût le son de la supplique ; il pensa, lui, que le supplément d'un peu de pathos ne nuirait point à la cause, et il en mit dans son attitude, ses gestes, les inflexions de son organe qui était agréable, dans toute sa déclamation. Il n'atteignit pas, je crois, au cœur de ses auditeurs, et je suis loin de dire ou de penser que ce fut sa faute.

Cependant la foule augmentait, et, avec elle, le tumulte.

1. M. Heude, curé de Saint-Patrice. Il passait pour un des bons prédicateurs du temps et a laissé en effet à Rouen, avec une mémoire vénérée, une réputation d'éloquence.

Bientôt il fut horrible. C'étaient toutes les passions fondues ensemble et exaltées jusqu'à la fureur. A tout moment les léopards pouvaient se jeter sur nous et nous déchirer. Un honnête municipal me dit à l'oreille que le seul moyen de nous sauver était de nous envoyer en prison, et qu'il allait en ouvrir l'avis, si j'y consentais. Faites, lui dis-je, je suis hors d'état d'avoir ici un avis à moi. Affectant donc le zèle soucieux du patriotisme, il représenta « que, quoique mes raisons semblassent plau« sibles, il importait néanmoins au salut de la chose pu« blique, du moins à son intérêt le plus cher, qu'on « s'assurât provisoirement de nos personnes. Pourquoi il « requérait que nous fussions constitués prisonniers en la « geôle, jusqu'à ce que visite eût été faite du bateau d'où « nous étions sortis. » Il n'y eut pas deux sentiments, bien que les opinants fussent excités par des motifs très différents, car les uns voulaient nous tirer d'affaire, les autres espéraient nous perdre avec plus de solennité, et par conséquent plus de satisfaction. Comme je faisais mes observations avec une tranquille impartialité, je ne vis à mettre dans le nombre de ceux-ci (je parle des hommes marquants) que le maire et une figure blanche et fade, membre, je crois, du district, qui, dans le court espace de notre mésaventure, fit preuve complète de dureté et de déraison. « Je vous connais, disait-il au curé, mon con« frère en mission et en infortune, vous êtes le prêtre le « plus légitimement suspect, puisque vous sortez des prisons « de Rouen pour une affaire de baptême que vous avez « fait illégalement. » Et l'on observera que ce prêtre avait été acquitté par les suffrages unanimes de tout le jury [1].

1. M. Heude avait été traduit en justice pour avoir, étant remplacé dans sa cure, baptisé l'enfant d'un de ses anciens paroissiens. Le jury l'avait acquitté à l'unanimité. Ce procès avait fait du bruit à Rouen.

D'ailleurs l'histoire d'un baptême, fait bien ou mal à propos, n'avait-elle pas un rapport manifeste à celle de mettre pied à terre, au nombre de quatre, pour s'emparer d'une ville, à la pointe d'une épée et d'un ferrement long de deux à trois pouces? C'était un habile homme pour les rapprochements que ce monsieur.... Je sais actuellement son nom, mais je me suis promis de n'en pas gâter mes Mémoires.

Il fallait se rendre à la prison, et le transport était des plus dangereux. La garde nationale nous environna. Une partie, l'arrière-garde de la troupe, marchait à reculons, le fusil et la baïonnette en avant, pour contenir les sans-culottes de M. le maire, qui s'efforçaient de nous atteindre, en criant comme des forcenés : « A la lanterne! « Ala guillotine! Qu'on leur fasse comme à Paris! » etc. Enfin, nous arrivons à notre gîte. La porte de la prison s'ouvre et se referme dès que nous sommes entrés. Nous voilà en sûreté pour le moment. Un officier municipal nous avait accompagnés. « Recevez, nous dit-il, mes « excuses et celles de mes collègues, pour le traitement « qu'on vous a fait éprouver. Le maire tourne le peuple « comme il veut; le nom de député à la Convention en « impose singulièrement à toute cette multitude. Mais « soyez tranquilles, demain tout ira bien. (*Au geôlier :*) « Avez-vous une chambre et des lits propres pour ces « messieurs? (*Le geôlier répondit qu'il en avait. A nous :*) « S'il n'avait pas eu de couchures convenables, j'en aurais « fait porter de chez moi.... » Il nous quitta. Nous soupâmes, et l'on nous conduisit à notre appartement. Si nous avions pu oublier que nous étions en prison, c'était une chambre de palais, en comparaison du bateau où nous avions passé huit jours. J'avouerai pourtant que le bon lit qu'on me donna ne me fit pas trouver le sommeil

que j'avais goûté, par intervalles, sur ma paille hachée et sur les pierres du lest. Ma force, mesurée sur la longueur de l'action, m'abandonna dès qu'elle fut terminée. La fièvre me prit, mais avec une violence qu'elle n'eut peut-être jamais dans une maladie réglée. L'insomnie, les ténèbres, les réflexions, tout concourait à augmenter mon mal. Non, ma constitution physique, saine mais frêle, n'eût pas été capable de soutenir, sans se dissoudre, trois nuits de cette espèce.

La lumière du jour, en pénétrant dès le matin à travers les barreaux de nos fenêtres, quoiqu'elle ne diminuât pas mes inquiétudes, les rendit plus raisonnables et plus tranquilles. Nous ne nous étions pas attendus à voir les premières heures de la journée témoins de notre délivrance, puisqu'il y avait un bateau à visiter, et que ce bateau était stationnaire à près de deux lieues du port de Caudebec; mais nous n'avions pas compté non plus que la cinquième heure du soir sonnerait avant que notre détention eût pris fin. Nous commençâmes à appréhender qu'elle ne se prolongeât jusqu'au lendemain; et, dans cette supposition, elle pouvait finir tragiquement, parce qu'il devait y avoir le lendemain, dans la ville, un rassemblement de paroisses semblable à celui qui avait causé l'arrestation et les autres malheurs des prêtres de Quillebeuf. Nous nous rassurions un peu sur ce que nous avait dit, le matin, un officier de la garde nationale qui était venu bénévolement nous rendre visite : « que si l'on ne trou« vait point d'armes dans notre bateau, notre captivité « finirait avant le coucher du soleil. » Ce militaire nous parut fort aimable et de la plus parfaite honnêteté ; il avait de la noblesse dans le maintien, et une de ces figures sur lesquelles bien des personnes s'imaginent reconnaître l'empreinte d'une naissance distinguée. Nous l'engageâmes à

prendre le thé avec nous, et après s'être fait un peu prier, il accepta. Sa conversation ne démentit en aucune manière la bonne idée que nous avions de lui. Quand il nous eut quittés, aussi content de nous que nous de lui, nous demandâmes qui il était; on nous répondit que c'était le bourreau.

Enfin, un homme paraît dans notre chambre, et nous annonce que nous sommes libres. L'entendre et nous acheminer vers la porte furent l'affaire du même moment; avant d'ouvrir, l'honnête geôlier nous présente le mémoire de notre dépense. C'était une écorchure complète, mais nous ne nous amusâmes pas à disputer; nous payâmes jusqu'aux deniers (car le scrupuleux y en avait mis) et nous sortîmes.

Nous n'avions d'autre escorte que l'homme qui nous avait apporté la nouvelle de notre liberté. Il nous conseilla d'aller d'abord à la municipalité; et il le fallait, puisque nos effets y étaient au dépôt. Sur la route, loin de recevoir aucune insulte, nous démêlâmes sur les visages de l'intérêt et presque de l'affection. La salle de la maison commune était pleine de spectateurs, le corps municipal en séance. Nous paraissons; le maire se lève et nous dit : « Messieurs, un homme public doit être juste; je recon- « nais qu'hier je me suis trompé à votre égard, et je vous « demande que ce qui s'est passé soit oublié. » Il nous apprit ensuite que notre bateau, avec ses prêtres, retournait à Rouen; que nos passeports seraient changés dans cette ville, où nous les avions reçus. J'insistai pour qu'il changeât lui-même le mien et ceux de mes trois compagnons de captivité, à quoi il consentit de fort bonne grâce. On nous rendit nos bagages, que des gardes nationaux s'empressèrent de porter à notre auberge. On nous rendit aussi la collection des passeports de toute la bate-

lée, que nous avions apportés la veille, ce qui nous causa un grand embarras. La nuit approchait; notre bateau était à près de deux lieues ; nous entreprîmes cependant le voyage par terre, non sans beaucoup de fatigues et un péril extrême, la *barre* ou le premier flot de la marée ayant manqué de nous submerger lorsque le canot que nous avions hélé nous transporta du rivage au bateau. Nos confrères, pour qui nous avions tant souffert et tant risqué, nous témoignèrent peu de reconnaissance. Le malheur rend souvent injuste.

Aussitôt que nous eûmes quitté le vaisseau, il leva l'ancre pour retourner à Rouen; nous (je parle des quatre emprisonnés), nous revînmes à la ville de Caudebec. Il était onze heures du soir quand nous y arrivâmes. Le maire nous attendait dans une auberge placée sur notre route ; il renouvela ses excuses, gémit sur notre sort, nous pressa de passer quelques jours dans sa commune pour nous remettre, nous assurant que nous y serions aussi en sûreté que lui-même. Nous le remerciâmes de son attention, mais nous n'acceptâmes pas cette offre. Plus un sort est affreux, plus il faut se hâter de le subir, quand il est inévitable. « Du moins, ajouta-t-il, ne partez pas de-« main (*c'était un dimanche*). Les campagnes s'assemblent « ici pour envoyer aux frontières leurs gens de bonne vo-« lonté; vous feriez sur la route vingt rencontres plus « mauvaises les unes que les autres. » Je lui répondis qu'il était à peu près certain que nous n'en ferions pas. « Et comment vous y prendrez-vous? dit-il. — Trouvez « bon, répondis-je, que ce soit notre secret. — A la bonne « heure, Messieurs, mais si mal vous arrive, n'oubliez « pas que je vous ai avertis. » Après ce dialogue, nous nous séparâmes pour ne nous plus revoir.

Quant à notre secret, c'était la chose du monde la plus

simple. Il ne s'agissait que d'attendre, pour monter en voiture, que le rassemblement des paroisses fût fait. Il devait avoir lieu sur les neuf heures; nous partîmes à dix, et nous entrâmes, vers minuit, dans la ville de Dieppe, n'ayant entendu parler de passeport que de la bouche d'un ci-devant marquis, qui avait apostasié pour être commandant de la milice de ses villages. Encore se contenta-t-il de nous demander, en caracolant sur un beau cheval, autour de notre chaise de poste, si nous étions en règle ; et il se contenta du oui que ma langue articula.

On serait peut-être curieux de savoir ce qui, dans l'espace d'une journée, opéra si pleinement la conversion du maire de la commune du chef-lieu de Caudebec, que toutes mes informations subséquentes m'ont constamment représenté comme un très mauvais sujet. Il me fut dit que ce fut l'ouvrage d'une demoiselle patriote, qui avait chaudement plaidé ma cause, allant de maison en maison. Un de ses amis, qui était aussi le mien, avait eu un procès considérable au tribunal du district de Caudebec ; il l'avait gagné sur un mémoire de ma façon, et qui fit une grande sensation au barreau. La demoiselle se crut obligée de me protéger par reconnaissance, et mes associés partagèrent avec moi le fruit de ses généreux efforts. Il se peut aussi qu'ayant appris la marche de la garde nationale de Rouen pour la délivrance des prêtres détenus à Quillebeuf, le maire eût craint le courage de cette milice, son dévouement et ses canons ; en une petite journée, elle pouvait venir nous sauver ou nous venger. Il se peut, enfin, que cet homme n'aimât pas les crimes inutiles, qu'il fût bien aise de jouer publiquement *l'homme juste*, l'homme qui est au-dessus de la faiblesse de n'oser réparer une faute commise par inadvertance. Ce qu'il y a de sûr et de fort honorable pour lui, c'est que, député à la

Convention nationale, ayant tant de mauvais exemples sous les yeux, il a eu le courage de ne pas opiner pour la mort de son Roi. Ce trait, rare dans un homme de son espèce, m'a réconcilié avec lui, et je suis tenté de croire qu'il n'était pas aussi profondément méchant que se le figuraient ceux qui lui déléguèrent leurs fureurs en le députant à la Convention.

Avant d'être introduits dans la ville de Dieppe, il nous fallut faire une station au corps de garde, et montrer nos papiers. Je me souviens avec attendrissement qu'en me rendant les miens après les avoir examinés, l'honnête capitaine me serra affectueusement la main, et répandit quelques larmes. Peut-être me connaissait-il particulièrement; mais je l'ai ignoré. On nous conduisit à la municipalité, qui nous apprécia sur-le-champ; et le lendemain nous mîmes à la voile pour l'Angleterre, dans un bateau pêcheur qui ne valait pas le prix que donnèrent, pour leur passage, trente à quarante ecclésiastiques qu'on y entassa.

La mer était superbe, et de cette tranquillité souvent trompeuse, qui excite à une nouvelle navigation ceux mêmes qui ont fait un naufrage. Nous n'avions de vent que ce qu'il en fallait pour ne pas demeurer en place. Notre voyage ressemblait à une promenade. Tant que je pus distinguer les côtes de ma chère et malheureuse patrie, j'y tins les yeux attachés ; ne les voyant plus, je regardais encore vers le point où elles avaient disparu. Mon cœur me disait : « C'est là qu'elle est, » et l'exil remplissait déjà mon âme de toutes ses douleurs.

Repassant dans mon esprit les événements de la dernière huitaine, je crus devoir à la Providence un remerciement spécial pour nous les avoir ménagés. Sans le retard qu'ils occasionnèrent, nous aurions été en mer cinq

à six jours plus tôt, et nous y aurions trouvé les plus grands malheurs, la mort peut-être. Notre vaisseau n'avait point assez de lest ; le tangage et le roulis eussent été épouvantables. Les vents avaient soufflé d'une violence démesurée : nous aurions certainement manqué des vivres de première nécessité, l'infection se serait mise dans l'intérieur du bateau, le mal de mer nous serait venu. Couchés les uns sur les autres.... il y avait de quoi périr dix fois pour une ; et les peines de notre navigation en rivière furent moins la punition de l'imprudence que nous avions commise en prenant cette voie, qu'un moyen employé par la prévoyante miséricorde divine pour nous sauver des suites inévitables d'un pareil embarquement.

Quoique je ne fusse étendu que sur des cordages, le sommeil me surprit au milieu de ces réflexions douces et religieuses. Il dura jusqu'à la moitié de la nuit, que je fus réveillé par l'extrême agitation du bateau. Ce n'était pas une tempête, mais quelque chose qui en approchait. Le vent gonflait et battait par intervalles toutes les voiles, comme s'il eût été impatienté de rencontrer cet obstacle sur son passage, et de ce qu'on le forçait à nous rendre service malgré lui. Le mât craquait à faire peur aux plus hardis. De plus, nous avions à craindre que nos *huîtriers* ne connussent pas très bien la côte, qu'ils ne s'égarassent ou qu'ils ne nous perdissent. Au milieu de la nuit, le capitaine vint nous dire qu'il était impossible de gagner le havre où il était convenu de nous débarquer ; que le vent poussait à Douvres, et que, si nous y consentions, il nous conduirait dans ce port. Nous n'avions aucune raison de ne le pas vouloir. Tous les points de la côte de la Grande-Bretagne nous étaient à peu près indifférents ; et Douvres offrait la commodité de ses paquebots à ceux qui conser-

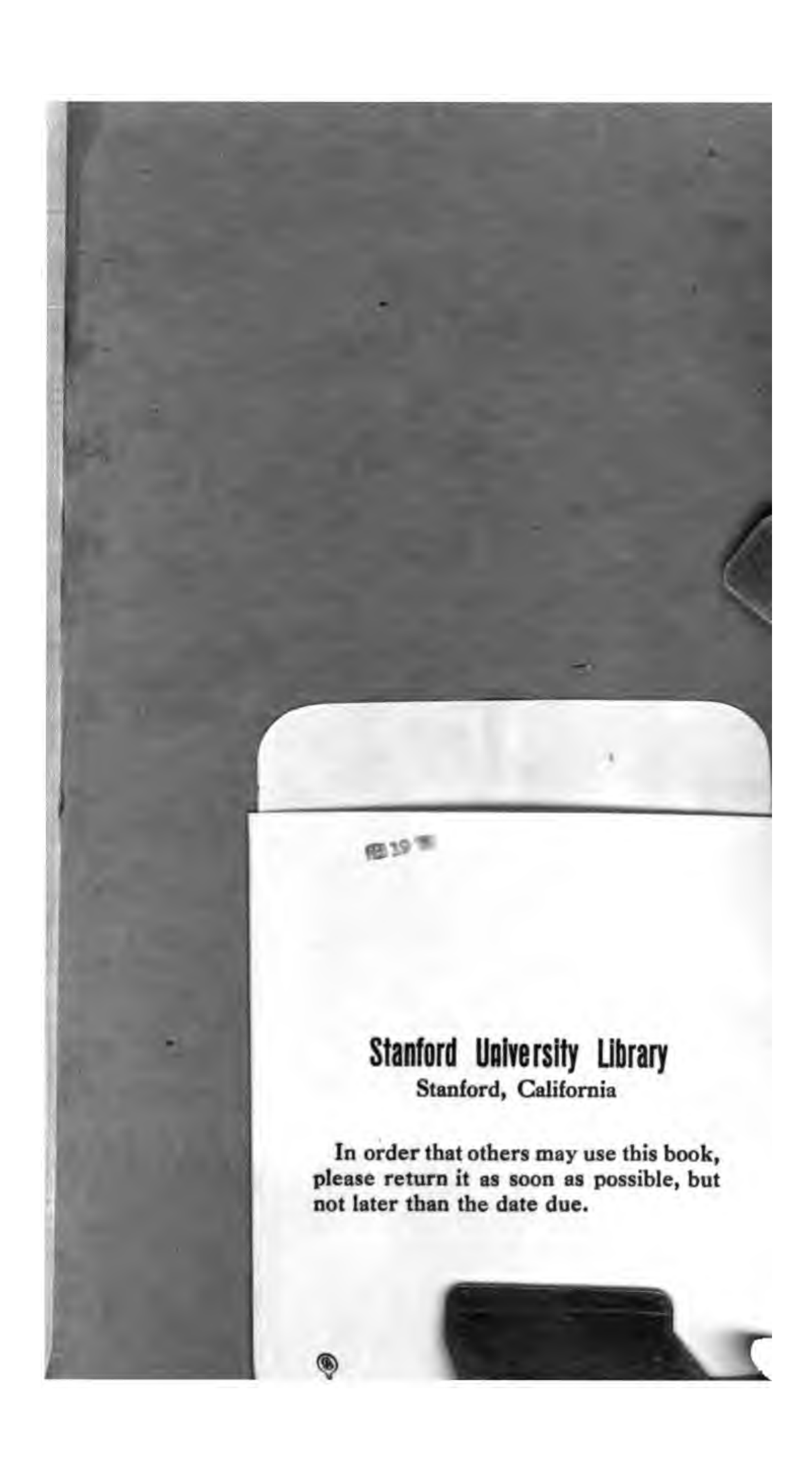
vaient le désir de passer en Flandre et en Brabant. Nous acceptâmes donc la proposition. Dès que nous cessâmes de contrarier le vent par des efforts inutiles, son action devint beaucoup plus supportable. Avançant à pleines voiles, nous entrâmes dans le port, sur les huit heures du matin, après une de ces traversées dont on ne dit ni bien ni mal.

Vers le point du jour, j'avais eu une petite aventure, qui me fut agréable, car on sera toujours flatté de recevoir des marques non suspectes de souvenir et d'attachement. Mal à l'aise dans le corps du bateau, j'étais monté sur le pont, pour y respirer un air frais et pur. J'y trouve un ecclésiastique que le même motif y avait amené. Nous lions conversation. J'apprends qu'il était curé dans le diocèse d'Évreux ; je lui dis que j'étais employé dans celui de Rouen.... « De Rouen! reprit-il en « soupirant ; y connaissiez-vous M. Baston? — Beaucoup, « lui dis-je. — Et savez-vous le malheur qui lui est arrivé? « — J'en ai entendu quelque chose. — C'est un affreux évé- « nement, une bien grande perte. J'en suis inconsolable. « — Mais quoi donc? — M. Baston a été arrêté dans la « ville de Caudebec, emprisonné, et cruellement assas- « siné. — Permettez-moi de ne le pas croire. — Ah ! rien « au monde n'est plus sûr. Tout Rouen, où je passai « avant-hier, est plein de cette funeste nouvelle. — M. Bas- « ton avait-il eu avec vous quelques liaisons particu- « lières? — Nous avons été confrères de licence à « Paris.... » Et il part de là pour faire mon oraison funèbre en termes propres à éveiller l'amour-propre du mort. Je lui demande son nom ; il me le dit ; je me rappelle aussitôt ce confrère. Ce n'était pas un de nos *aigles*, mais un homme vraiment habile et d'un bon jugement, riche en qualités morales et religieuses. « Attendons que

« le jour vienne, lui dis-je, j'espère vous prouver alors que « la nouvelle de la mort de M. Baston, répandue à Rouen, « est fausse. — Vous me comblerez de joie, me répondit-il, « si votre preuve ne me laisse point de doute. — Elle ne « vous en laissera point.... » Le soleil se lève : « Regardez-« moi, lui dis-je, *je suis Joseph*. » Il me sauta au cou. S'il eût cru aux revenants, je l'aurais effrayé.

TABLE DES MATIÈRES

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE PAUL JACQUIN.


FEB 19 '81
Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.